



Formations **2017**

Osez l'avenir

LES EXPERTISES SECTEURS PUBLIC/PRIVÉ

Marchés et contrats publics | Urbanisme - Aménagement - Maîtrise foncière | Environnement
Domaine public - Opérations immobilières - Logement social | Travaux - Construction - Bâtiments
Comptabilité - Finances - Budget | Fonction publique - CRH | Management public

www.efe.fr



BY ABILWAYS

ÉDITO



Crédit photo : © Ulf Andersen

L'HEURE DU BILAN

Partout il est question de l'évaluation des politiques publiques surtout à si courte échéance d'une nouvelle élection, 2017... Il est temps de faire les comptes ! De savoir si tout a été mis en œuvre pour une maîtrise éclairée de la dépense publique : a-t-on bien évalué, piloté, calculé, actionné, mutualisé, anticipé, simplifié, régulé ?

Le gouvernement Hollande a mis en place des réformes mais a-t-on trouvé l'équilibre ? Il semble que non, pas encore. Mais, à en croire nos politiques, les initiatives se multiplient et poussent tous les acteurs dans cette voie. Alors il faudra encore attendre et continuer de construire et pour cela des projets sont en cours :

- **l'open data et l'ouverture des données publiques** avec tous les enjeux stratégiques, sociaux et économiques qui en découlent
- **la poussée du numérique dans nos territoires**, véritable enjeu de transformation de l'État
- **le grand Code de la commande publique**, un des leviers pour renforcer l'efficacité de la dépense publique
- **le Management public** pour redonner aux agents la clé de leur carrière grâce à la formation tout au long de la vie
- **l'accompagnement de l'évolution professionnelle des agents** : la réflexion pour avancer pointe sur la mise en place du Compte Personnel de Formation dans le secteur public (CPF), à la place du DIF qui ne remplirait pas tout à fait sa fonction, la formation professionnelle est donc soutenue et doit permettre à tout agent public d'évoluer.

Nul doute que face à ces grandes révolutions, **EFE saura vous accompagner tout au long de l'année 2017** avec ses conférences et formations, à Paris et en régions, en présentiel et/ou à distance, avec une **multitude de formats différents** parce que **la formation doit permettre à chacun de progresser suivant son besoin et le temps dont il dispose**.

À très vite,

Mélanie Dauny

Directeur Général Adjoint
Secteur Public
mdauny@efe.fr

BIENVENUE

Bienvenue dans l'univers ABILWAYS	4
Pourquoi choisir ABILWAYS ?	5
Pourquoi suivre une formation chez EFE ?	6
Quelle formation suivre chez EFE ?	8
Les formations certifiantes	10
My EFE	11
Les ateliers Soir & week-end by EFE	12

COMMENT CHERCHER DANS LE CATALOGUE ?

Sommaire des formations classées par expertises	14
Sommaire des formations classés par niveau	18

ZOOM SUR LES EXPERTISES SECTEURS PUBLIC/PRIVÉ

● Marchés et contrats publics	22
● Urbanisme - Aménagement - Maîtrise foncière	60
● Environnement - Développement durable	94
● Domaine public - Opérations immobilières Logement social	100
● Travaux - Construction - Bâtiments	120
● Comptabilité - Finances - Budget	144
● Fonction publique - GRH	154
● Management public	168

BIENVENUE DANS VOTRE CATALOGUE 2017



Outil de travail indispensable pour les responsables formation et source d'inspiration pour les collaborateurs soucieux de valoriser leur employabilité, notre catalogue se veut l'expression **de notre savoir-faire**.

Chaque année, notre équipe travaille à son amélioration pour répondre à l'évolution du marché, des métiers, des compétences et surtout à vos attentes.

Car ce catalogue est avant tout le vôtre, feuilletez-le, annotez-le, partagez-le... et faites-nous part de vos remarques et suggestions sur moncatalogue@efe.fr ou sur notre page Facebook www.facebook.com/GroupeEFE

PRÉAMBULE

Une formation, **pour quoi faire ?**

POUR ENTRETENIR MON EMPLOYABILITÉ

- Certifier un savoir-faire
- Enrichir ma pratique ou en découvrir une nouvelle
- Approfondir une thématique spécifique
- Réinventer mon métier, faire évoluer mes missions
- Être apte à prendre de nouvelles fonctions ou à créer mon entreprise
- Réactualiser mes connaissances, reprendre une activité professionnelle

POUR VIVRE UNE NOUVELLE EXPÉRIENCE PROFESSIONNELLE

- Sortir de mon cadre quotidien et prendre du recul
- Ouvrir mon champ de compétences
- Enrichir mon réseau et échanger avec mes pairs
- Développer mon bien-être au travail et mon savoir-être

PARCE QUE SE FORMER N'EST PLUS UNE OPTION MAIS UNE OBLIGATION

- Un droit pour chaque collaborateur qui devient acteur de sa formation et de son évolution professionnelle
- Un devoir pour l'employeur qui doit accompagner l'adaptation du salarié à l'évolution de son emploi

**NOTRE COLLABORATION COMMENCE MAINTENANT,
LAISSEZ VOTRE EXPÉRIENCE NOURRIR NOS RÉFLEXIONS
ET ENSEMBLE OSONS L'AVENIR!**



BIENVENUE DANS L'UNIVERS ABILWAYS

QUI SOMMES-NOUS?

Lancée en septembre 2012, ABILWAYS est la marque ombrelle qui regroupe les pôles d'expertise de notre groupe multispécialiste.

IDCC



L'expert Relation & Expérience Client

- Relation client à distance
- Relation client digitale
- Relation client face à face
- Développement des compétences
- Management de proximité
- Satisfaction client
- Optimisation de l'expérience client

ISM



L'expert Marketing, Digital & Commercial

- Marketing stratégique & opérationnel
- Marketing digital
- Business development
- Brand image
- Vente & achats
- Management
- Efficacité professionnelle

ACP



L'expert Achats & Marchés publics Finances publiques

- Marchés publics
- Performance des achats publics
- Comptabilité et finances publiques

EFE



Les expertises Métiers & Humaines Secteurs privé & public

- Management
- Efficacité professionnelle
- RH
- Droit social
- Droit des affaires
- Banque - Assurance
- Finance - Gestion
- Fiscalité
- Comptabilité
- Immobilier
- Urbanisme
- Environnement - Énergie
- Marchés publics

CFPJ



L'expert Médias, Communication & Leadership

- Journalisme
- TV
- Radio
- Presse écrite
- Multimédia
- Com d'entreprise
- Relations presse
- Com orale & écrite
- Com visuelle
- Com digitale
- Leadership

IFE



Business & Human Expertise

- La déclinaison de nos marques expertes à l'international
- En Belgique
 - Au Luxembourg
 - Au Portugal

ABILWAYS DIGITAL

ABILWAYS DIGITAL

L'expert Transformation digitale & Learning Hackers

- Conférence
- Webinar
- E-magazine
- Hackathon
- Barcamp
- Jeu de piste
- MooC
- Gamification
- Learning expedition
- Fablab

PYRAMYD



L'expert Communication visuelle & Création - Print & Digital

- Design & culture graphique
- Technologies web
- Production digitale
- PAO
- Photo-Vidéo - 3D

AD PLACE



L'expert des solutions à distance

Offre à la carte : modules sur étagère pour vos besoins en distanciel

Offre sur mesure : conception pédagogique et réalisation technique de parcours blended ou 100 % à distance

Une large gamme de solutions digitalisées : MooCs, CooCs, SPoCs, classes virtuelles...

ABILWAYS, les voies du savoir

10
acteurs majeurs de la formation continue, en France et à l'international

300
collaborateurs

30 000
participants chaque année

50 M€
de chiffre d'affaires

POURQUOI CHOISIR ABILWAYS ?

DÉCOUVREZ NOTRE CHARTE ENGAGEMENTS

1 DES FORMATS MULTIPLES DU CHOIX POUR TOUS

- L'offre la plus large du marché grâce à l'expertise reconnue de nos marques en France et à l'étranger
- Plus de 2 300 formations actualisées chaque année et déclinables sur mesure partout en France et à l'international
- Une gamme complète de formations courtes ou longues, certifiantes (RNCP, CP FFP, éligibles au CPF) et des ateliers soir & week-end ouverts à tous
- Une multiplicité de modalités d'apprentissage pour répondre à vos besoins : formations en présentiel, 100 % à distance ou en blended, conférences, coachings, MooCs, vidéos, classes virtuelles

*JE ME FORME QUAND JE VEUX,
OÙ JE VEUX ET COMME JE VEUX*

*J'AMÉLIORE MON
EMPLOYABILITÉ*

*JE VIS UNE EXPÉRIENCE
FORMATION UNIQUE*

2 SATISFAIT, ACCOMPAGNÉ, VALORISÉ

- La garantie de formations métiers opérationnelles pour une meilleure employabilité
- Une équipe pédagogique à votre écoute pour choisir avec vous les parcours adaptés à votre situation
- Un service orientation à votre service du lundi au vendredi pour vous conseiller sur votre évolution professionnelle et le choix de votre financement (Tél : 01 42 21 02 02)
- Des évaluations post-formation pour valider les compétences acquises
- Le recueil de vos avis dans le cadre d'une démarche d'amélioration continue de nos services
- Satisfait ou re-formé*

* ABILWAYS s'engage à vous proposer une autre formation si vous n'êtes pas du tout satisfait dans les 3 mois suivant la date de votre formation, pour une durée et un coût identiques.

3 LE LABEL ABILWAYS ACADEMY

- Un label spécialement créé pour les experts animateurs d'ABILWAYS garantissant des formations concrètes et efficaces
- La garantie de déroulés pédagogiques interactifs, innovants et ludiques au service de l'ancrage des connaissances
- 1/3 du temps consacré aux apports théoriques et 2/3 de mises en situation pratiques
- Un nombre de participants adapté aux parcours pour une meilleure efficacité pédagogique

4 LES PETITS +

- Espaces de coworking connectés
- Salles conviviales, aménagées pour favoriser les échanges et la mobilité
- Engagement citoyen de dématérialisation des supports pédagogiques
- Accès simple, commerces et restaurants à proximité de nos centres (Paris intra muros)
- Conciergerie : réservation transports, hôtels, restaurants...
- Accueil gourmand : café, thé, viennoiseries, bonbons...
- ABILWAYS LIVE pour une continuité de service : le suivi de nos formations à distance en cas d'imprévu

ON PREND SOIN DE MOI

POURQUOI SUIVRE UNE FORMATION CHEZ EFE ?

LES EXPERTISES MÉTIERS & HUMAINES
SECTEURS PRIVÉ & PUBLIC

1 DES PROFESSIONNELS QUI FORMENT ET NON DES FORMATEURS PROFESSIONNELS

DES OPÉRATIONNELS ACTIFS

- ✎ Sélectionnés pour **leur expertise**
- ✎ **Auditionnés** par nos responsables de secteur
- ✎ **Formés à la pédagogie** et labellisés **ABILWAYS Academy**
- ✎ **Évalués à chaque formation** sur leurs compétences techniques et pédagogiques

ZOOM SUR LE LABEL ABILWAYS ACADEMY

SON OBJECTIF

associer les compétences techniques de nos experts à l'identité pédagogique du groupe ABILWAYS

3 PRINCIPES PÉDAGOGIQUES

garantis par le label ABILWAYS ACADEMY

1

Apprendre à apprendre

Respecter un modèle de formation orienté terrain et construit autour d'une pédagogie active

2

Apprendre à innover

Se renouveler en permanence avec du digital, du ludique, de la pédagogie inversée...

3

Apprendre à partager

Échanger entre pairs en favorisant l'apprentissage informel

Vous assurer l'efficacité de la transmission des savoirs, c'est l'enjeu du label ABILWAYS ACADEMY!

2 DES CONCEPTEURS EXPERTS

DES RESPONSABLES DE SECTEUR EXPERTS EN CONTENU ET EN PÉDAGOGIE

- ✎ **Garantie d'une offre actualisée** pour répondre aux évolutions de vos métiers
- ✎ Associant les dernières techniques de **pédagogie interactive et participative**

3 UNE PÉDAGOGIE INTERACTIVE ET PARTICIPATIVE

DES TECHNIQUES PÉDAGOGIQUES ACTIVES

- ✎ **Soyez acteur** de votre formation : mises en situation, jeux de rôles et partages d'expériences
- ✎ **Construisez votre savoir** : autodiagnostic, exercices d'application et études de cas
- ✎ **Mettez en application les acquis** de la formation : plan d'action personnel

DES JEUX PÉDAGOGIQUES POUR APPRENDRE EN S'AMUSANT

- ✎ Le **Méli-mélo** pour découvrir un contenu
- ✎ Le **Domino quiz** pour mesurer les prérequis
- ✎ Le **Juri-bingo** pour évaluer les connaissances acquises
- ✎ La **Course aux savoirs** pour partager des pratiques et/ou appliquer une technique

LA SCÉNARISATION DE NOS FORMATIONS

La scénarisation de nos formations en présentiel vous emporte vers les objectifs pédagogiques de la formation au cours de laquelle **vous incarnez un métier, un profil, un statut.**

Cette approche garantit **la mise en pratique opérationnelle** des acquis dès la formation. Sa finalité est de **coconstruire les meilleures solutions professionnelles** avec vous.

LA DIGITALISATION DU PRÉSENTIEL

Pour favoriser l'apprentissage en présentiel, ABILWAYS a choisi la solution MAGENCY

MAGENCY

- ✎ Des outils digitaux interactifs
- ✎ Une implication renforcée des participants dans le processus d'apprentissage
- ✎ Une accélération de la créativité et une expérience engageante

4 UNE DÉMARCHE QUALITÉ ORIENTÉE CLIENTS & RÉSULTATS

98,3% DE SATISFACTION CLIENTS*

* Source : données basées sur les retours qualité des participants aux formations EFE

LA QUALITÉ À EFE : UNE EXPÉRIENCE CLIENT RÉUSSIE ASSOCIÉE À UN PROCESSUS D'AMÉLIORATION CONTINUE!

- **Qualité des contenus : 35 % de notre offre renouvelée** chaque année
- **Qualité de nos formations** qui s'inscrivent dans le **cadre légal** et bénéficient de la **qualification ISQ OPQF**, certification de qualification professionnelle référencée par le CNEFOP
- **Qualité relationnelle et informationnelle : accès rapide et guidé à l'information** sur nos offres de formations et de services
- **Qualité de la pédagogie** : prérequis déterminés et respectés, **100 % opérationnelle**, experts labellisés ABILWAYS ACADEMY, **espaces d'apprentissage réinventés**
- **Qualité des certifications** : des **critères objectifs de réussite** aux examens et une **employabilité renforcée**

L'ÉVALUATION DE NOS FORMATIONS

Une évaluation construite pour mesurer l'atteinte des objectifs de la formation et la mise en application des acquis

- **Évaluation à chaud**
À J+3 jours un bilan qualité dématérialisé pour mesurer l'atteinte des objectifs de la formation
- **Évaluation à froid**
À J+3 mois une e-évaluation du transfert des acquis en situation professionnelle
- **QUIZ amont/aval**
Pour les formations qui le prévoient, une mesure de la progression des connaissances

6 UNE DÉMARCHE RSE

Plus de 10 ans de Développement Durable avec des actions concrètes dans plusieurs domaines dont :

- La mise en place d'une **plateforme LMS** (Learning Management System) pour héberger vos **supports pédagogiques dématérialisés**, vos **bilans qualité** et **échanger** avant, pendant et après la formation
- L'utilisation de **papers certifiés PEFC** pour l'impression de nos catalogues et supports promotionnels
- **L'adhésion**, depuis 2009, à **EcoFolio**, "l'éco-organisme des papiers"
- La participation à la **semaine du Développement Durable**

NE SUIVEZ PAS
UNE FORMATION,
**VIVEZ UNE
EXPÉRIENCE
PROFESSIONNELLE**

LES +

- Un **rappel systématique** des participants insatisfaits pour trouver des solutions alternatives
- **LEARNING ADVISOR** : les avis et recommandations des participants à nos formations pour un choix éclairé

NOS CERTIFICATIONS ET HOMOLOGATIONS

Nos formations sont homologuées par des organisations professionnelles de référence



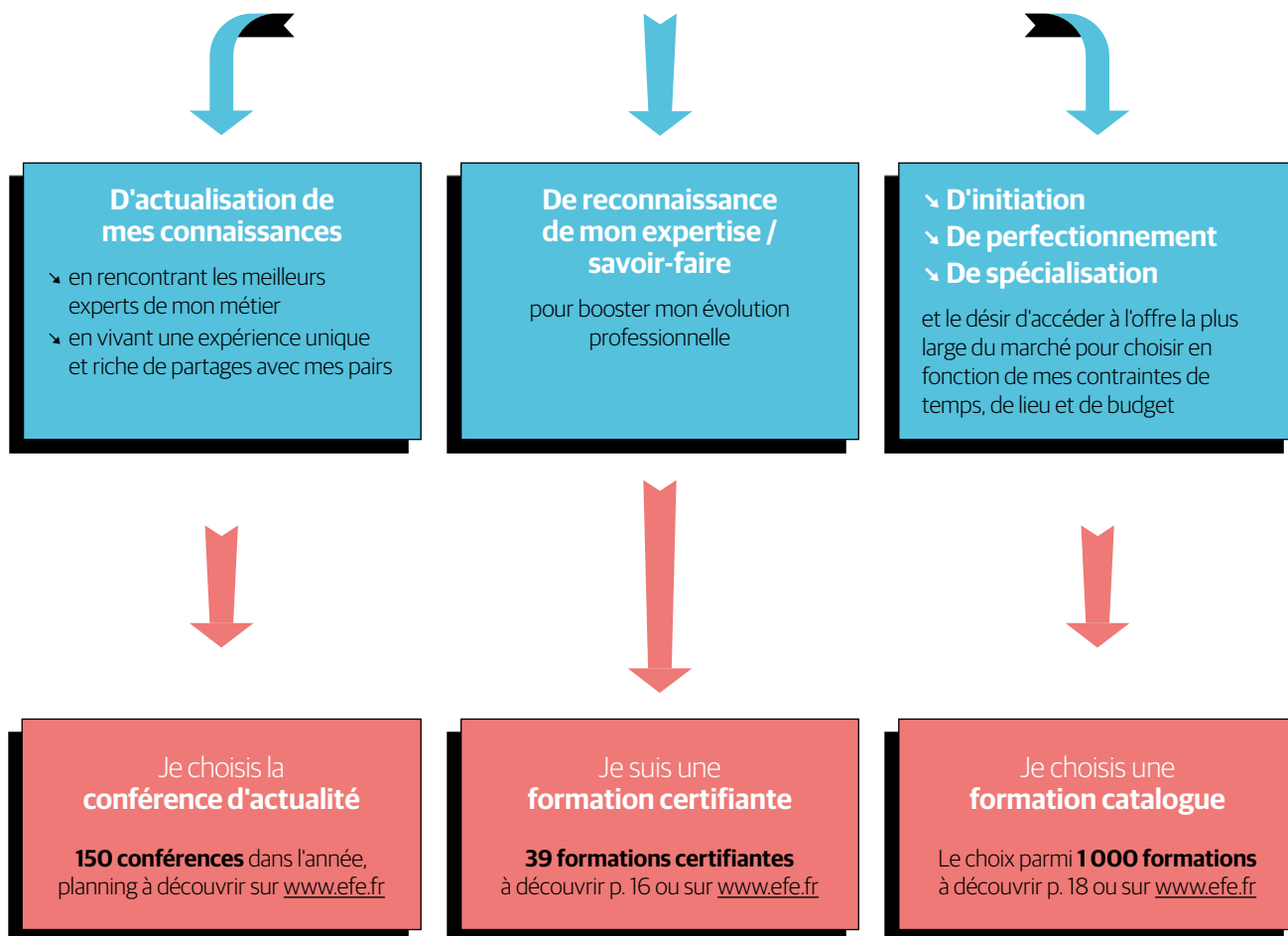
5 UNE POLITIQUE TARIFAIRE ADAPTÉE À VOTRE CONSOMMATION

- **Votre fidélité récompensée** : adhérez à notre nouveau programme de fidélité et bénéficiez de réductions privilégiées
- **Clients groupés** : -15 % pour le 2^e collaborateur et -20 % dès le 3^e inscrit à une même session de formation
- **Des accords cadres** pour optimiser votre plan de formation : une remise annuelle négociée pour l'ensemble de vos établissements et un interlocuteur unique pour un traitement VIP de votre compte

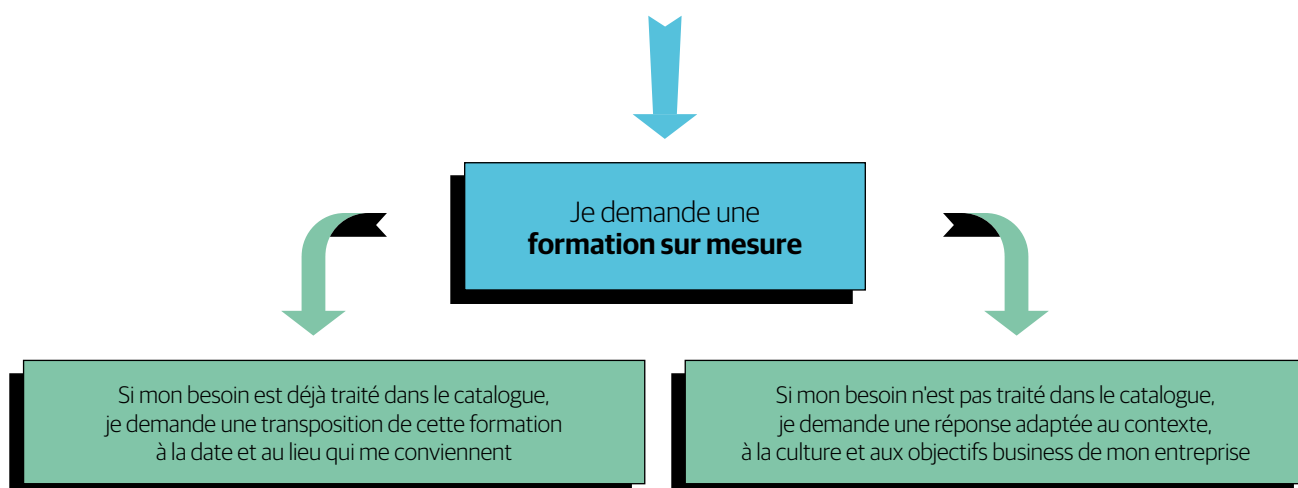
Contactez-nous au **01 44 09 25 08**
ou **infoclient@efe.fr**

QUELLE FORMATION SUIVRE CHEZ EFE ?

J'AI UN BESOIN INDIVIDUEL...



J'AI UN BESOIN COLLECTIF...



QUEL QUE SOIT VOTRE BESOIN DE FORMATION, **NOUS AVONS LA SOLUTION!**

Pour vous aider dans votre choix, un seul numéro : **01 44 09 25 08** ou **infoclient@efe.fr**

NOUVEAU LEARN 4 U

EFE s'adapte à vos agendas et à vos contraintes logistiques et vous propose une multitude de formats couvrant différents niveaux d'expertise (initiation, perfectionnement et spécialisation)

- **formations courtes ou longues et certifiantes** pour couvrir un sujet dans son intégralité
- découpage des sessions de 2 jours en **4 demi-journées** pour s'adapter à votre emploi du temps
- **formations de 4 heures** pour faire un focus expert ou maîtriser les bases d'un sujet
- **classes virtuelles** pour vous former à distance avec d'autres participants
- **VOD (Video On Demand)** : vidéos de 3 minutes à acheter seules ou dans le cadre d'un parcours



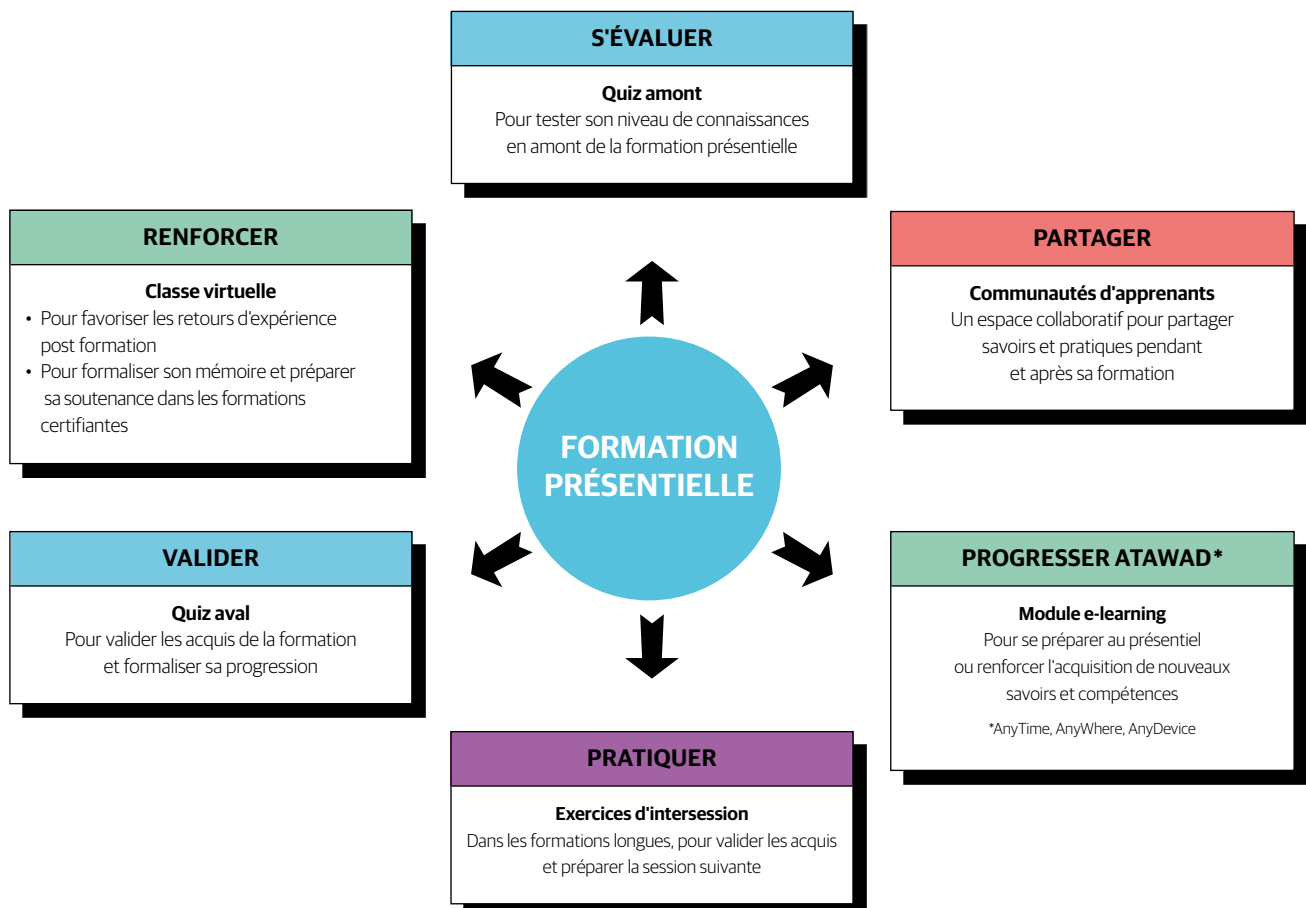
LEARN 4 U

LE BLENDED LEARNING

Vivez une expérience apprenante à 360° avant, pendant et après la formation présentielle



BLENDED



LES FORMATIONS CERTIFIANTES



VOUS SOUHAITEZ VALORISER VOTRE CV ET BOOSTER VOTRE EMPLOYABILITÉ? [OPTEZ POUR UNE FORMATION CERTIFIANTE!](#)

L'objectif d'une formation certifiante est de faire reconnaître votre expertise ou votre savoir-faire. EFE vous propose différents types de formations certifiantes selon votre métier, votre expérience et vos attentes. Certaines peuvent être financées via le CPF et/ou la période de professionnalisation.

LES CP FFP

Délivrés par un jury d'experts, les **Certificats Professionnels de la Fédération de la Formation Professionnelle** valident des compétences en attestant de la maîtrise d'un métier, d'une fonction, d'une activité.

Bénéfices pour le salarié

- validation officielle des acquis de la formation
- reconnaissance des compétences professionnelles

Bénéfices pour l'entreprise

- mesure objective des résultats de la formation
- garantie du développement des compétences de vos collaborateurs



EFE compte déjà **7 cycles certifiants CP FFP** qui sont **inscrits à l'Inventaire CNCF** (Commission Nationale de la Certification Professionnelle).

3 de ces cycles sont éligibles au CPF sur la LNI (Liste Nationale Interprofessionnelle) ce qui signifie que où que vous soyez, quelle que soit votre branche et quelle que soit votre situation professionnelle, vous pouvez **financer votre formation certifiante via le CPF et/ou la période de professionnalisation**.

LA VAE EXPERTS

Savez-vous que votre expérience vaut un certificat? La **validation des acquis de l'expérience** permet de valider des compétences, savoirs et savoir-faire acquis dans une activité, une fonction, un métier. Elle permet d'obtenir, sans formation ou avec un complément de formation, une certification professionnelle.

UN PROCESSUS EN 3 ÉTAPES

- 1 Étude de recevabilité de la candidature
- 2 Constitution du dossier de VAE et accompagnement personnalisé sur demande
- 3 Validation totale ou partielle des compétences clés devant un jury de certification

La VAE EXPERTS est disponible, à la demande, sur tous nos cycles certifiants.

La certification obtenue par la VAE EXPERTS est la même que celle obtenue par la formation continue.

LES ÉDITIONS BY EFE

Plusieurs collections d'ouvrages pratiques, deux revues de jurisprudence et des newsletters thématiques

Depuis plus de 20 ans, nos parutions ont pour vocation de **traiter les sujets abordés sous un angle technique** et de **répondre concrètement aux questions des professionnels du droit**.

Rédigées par des **experts renommés, nos revues sont des publications juridiques de référence** qui vous offrent une information inédite, pertinente et exhaustive avec une analyse complète de la jurisprudence la plus récente :

- Les conclusions du rapporteur public sont structurées avec des mots clés pour une lecture rapide
- Un résumé vous permet d'appréhender la solution de l'affaire en un coup d'œil
- Les observations vous permettent de contextualiser la décision et d'en mesurer l'impact sur votre pratique

Recevez en plus, gratuitement, toutes les actualités qui vous intéressent en vous abonnant aux 2 newsletters associées : **BJDUonline** et **BCPOnline**

Le BJCP



Le Bulletin Juridique des Contrats Publics : un instrument unique pour **anticiper sur les problématiques et enjeux à venir** et **assurer la sécurité juridique de vos contrats**

La réforme remet tout à plat : actualisez vos pratiques et sécurisez vos contrats

Le BJDU



Le Bulletin de Jurisprudence de Droit de l'Urbanisme : **la seule publication entièrement consacrée au droit de l'urbanisme**

Un instrument unique, d'une technicité sans équivalent, pour bénéficier d'une analyse opérationnelle de l'évolution du droit de l'urbanisme et de l'aménagement

MY EFE

1 JE M'INSCRIS

- ✎ en ligne sur www.efe.fr
- ✎ par e-mail : inscriptions@efe.fr
- ✎ par téléphone : **01 44 09 25 08**
- ✎ par fax : **01 44 09 22 22**
- ✎ par courrier : **EFE - 35 rue du Louvre - 75002 PARIS**

2 JE SUIS MON INSCRIPTION

- ✎ Un **accusé de réception** dans les 24 h pour confirmer votre inscription
- ✎ **Votre convocation** 15 jours avant la formation précisant les lieux, horaires et plan d'accès
- ✎ Un formulaire de recueil des besoins envoyé en amont pour exprimer vos attentes

Un imprévu ?

Faites-vous remplacer ou reportez sans frais votre inscription jusqu'à 15 jours avant votre formation.

3 J'ORGANISE MON DÉPLACEMENT

- ✎ Pour réserver votre chambre d'hôtel, **remplissez le formulaire en ligne** sur le site de notre centrale de réservation BBA : formation.netbba.com et indiquez dans le formulaire " Participant EFE " - Réponse dans la journée
- ✎ Pour toute information complémentaire, vous pouvez contacter directement la centrale :
Par téléphone au **01 49 21 55 90**
Par e-mail : solution@netbba.com
- ✎ **Accessibilité et régimes spéciaux** : prévenez-nous lors de votre inscription.

4 LE JOUR J... ALL INCLUSIVE !

- ✎ **L'accueil** - À Paris et à Lyon, nos hôtesse vous accueillent et vous guident vers votre salle de formation
- ✎ **Les horaires** - Nos formations débutent à 9h et se terminent à 17h30. Les horaires du dernier jour sont adaptables en fonction des impératifs de transport de chacun. Nous vous garantissons une durée de formation de 7 heures par jour
- ✎ **Pauses-café et déjeuners inclus**
Petit-déjeuner d'accueil et 2 pauses dans la journée avec café, thé, jus de fruits et mignardises

Profitez d'un déjeuner dans un restaurant du quartier pour échanger avec l'animateur et les autres participants.

5 MON ESPACE FORMATION : AMÉNAGÉ POUR FAVORISER L'APPRENTISSAGE ACTIF

- ✎ **Salles à la lumière du jour** dont la disposition favorise l'apprentissage et les échanges entre participants
- ✎ **N'oubliez pas votre ordinateur portable ou tablette pour accéder à la documentation pédagogique** disponible sur notre plateforme dès la veille de la formation
- ✎ **Des aménagements spécifiques en fonction du thème de la formation** : ordinateurs individuels, écrans TV et espaces dédiés à la ludopédagogie
- ✎ **Un imprévu de dernière minute vous empêche de vous déplacer ? ABILWAYS LIVE** vous permet de suivre l'intégralité de la formation à distance en simultané

6 ... ET POUR FINIR !

- ✎ **Pour les formations Blended Learning** : quiz aval, module e-learning, classe virtuelle, communauté d'apprenants... poursuivez votre formation à distance
- ✎ **À J+3, remplissez votre bilan qualité en ligne**
- ✎ **Un responsable de secteur vous contacte** immédiatement si la formation n'a pas répondu à vos attentes pour trouver des solutions alternatives
- ✎ **Figurez dans notre LEARNING ADVISOR** en donnant votre avis!

UN AUTRE BESOIN DE FORMATION ? UN COLLÈGE À PARRAINER ?

Contactez notre service relation clients au :

- ✎ **04 11 09 25 08**
- ✎ infoclient@efe.fr

LES ATELIERS SOIR & WEEK-END BY EFE



SOIR ET
WEEK-END

2 HEURES DE PRATIQUE POUR ENRICHIR VOS SAVOIRS

49 €

SUIVEZ DES FORMATIONS " ACTION "

Véritables expériences professionnelles riches
en apports et échanges

EN 10 MINUTES CHRONO

L'animateur apporte les éléments
contextuels nécessaires à la prise
en main du concept, de la thématique
ou des enjeux de la rencontre.

ENSUITE, PLACE A L'ACTION !

JE M'INSCRIS

UN PROCESSUS EN 4 ÉTAPES

1
Je vais sur www.efe.fr, rubrique
" SOIR & WEEK-END "

2
Je choisis ma formation
et je clique sur " Je m'inscris "

3
Je paie en ligne
sur un espace sécurisé

4
J'imprime mon billet à présenter
le jour de ma formation

1 BRAINSTORMING

- Des ateliers en sous-groupes de 4 à 6 personnes
pour discuter et échanger sur les problématiques

2 LUDOPÉDAGOGIE

- Des jeux pour vivre pleinement les apports
de la formation

3 MIND MAPPING PHOTOLANGAGE

- Des temps d'échanges créatifs

4 ACTING

- Des mises en situation immédiates
qui facilitent l'expérimentation,
des méthodes et outils clés en main
proposés par l'animateur

2 HEURES APRÈS : DES PARTICIPANTS
CONSCIENTS DES SAVOIRS ACQUIS ET
OPÉRATIONNELS DÈS LE LENDEMAIN !

ENVIE D'EN SAVOIR PLUS ?

Retrouvez les dates et descriptifs sur www.efe.fr

Tous nos ateliers ont lieu dans le centre de Paris:

- ↳ 35 rue du Louvre dans le 2^e
- ↳ 15 rue de Turbigo dans le 2^e
- ↳ 13 rue de Londres dans le 9^e

Quand?

- ↳ Le soir de 19h à 21h
- ↳ Le samedi de 10h à 12h

FAITES VOTRE CHOIX PARMI NOS 24 ATELIERS

1

JE MUSCLE MA MÉMOIRE EN 2H!

Et si vous laissez parler l'éléphant en vous ?

2

JE ME PRÉSENTE EN 2 MINUTES!

Vendez-vous, vendez votre projet, soyez efficaces !

3

J'EXPÉRIMENTE LA MÉDITATION PLEINE CONSCIENCE

Stoppez les ruminations mentales et ressourcez-vous!

4

JE GÈRE MON STRESS EFFICACEMENT!

Laissez échapper la pression en quelques minutes

5

JE DÉVELOPPE MES TALENTS DE MÉDIATEUR

En famille, avec vos collègues, vos clients : les ressorts de la médiation à votre secours!

6

JE PASSE EN MODE START-UP!

Mettez un peu d'agilité dans votre quotidien

7

JE DÉCRYPTE MA FICHE DE PAIE

Déchiffrez un bulletin de paie ligne par ligne

8

JE SÉCURISE LA RUPTURE DE MON CONTRAT DE TRAVAIL

Choisissez le bon mode de rupture

9

SERVICES À LA PERSONNE : JE RÉDIGE LE CONTRAT DE TRAVAIL

Je rédige les clauses essentielles

10

JE CALCULE MES DROITS À LA RETRAITE

Anticipez votre départ à la retraite

11

JE DÉCRYPTE LES BILAN ET COMPTE DE RÉSULTAT

Non-comptables, soyez plus à l'aise avec les états financiers

12

J'ORGANISE MA TRANSMISSION D'ENTREPRISE

Organisez la transmission dans les meilleures conditions

13

JE PAIE MOINS D'IMPÔT

Optimisez votre déclaration d'IR

14

COPROPRIÉTÉ ET SYNDIC

Je démythifie les règles et les pratiques

15

LES BASES D'UN BON BUSINESS PLAN

Augmentez vos chances pour convaincre

16

JE CHOISIS MA RC PROFESSIONNELLE

Sachez comparer les offres

17

JE SOUSCRIS UNE ASSURANCE VIE

Investissez en toute sécurité

18

J'AMÉLIORE L'EFFICACITÉ ÉNERGÉTIQUE DE MON LOGEMENT

Réglementation thermique et économies d'énergie

19

MES DROITS & OBLIGATIONS DANS UNE CONCERTATION & UNE ENQUÊTE PUBLIQUE

J'interviens efficacement tout au long de la procédure

20

JE ME DÉFENDS FACE À UNE EXPROPRIATION OU UNE PRÉEMPTION

Faites valoir vos droits face à la procédure

21

JE GÈRE UN CONTENTIEUX FACE À L'ADMINISTRATION

Tout ce que vous devez savoir!

22

JE DÉPOSE UN PERMIS DE CONSTRUIRE

Sécurisez la réalisation de votre projet

23

JE MÈNE MON PROJET DE CONSTRUCTION INDIVIDUELLE

Gardez la main à chaque étape!

24

J'ACHÈTE EN VEFA













Sécurisez l'acquisition de votre bien

2 heures
49€ TTC

SECTEURS PUBLIC/PRIVÉ

FORMATIONS À DISTANCE

Classes virtuelles : 120 mn chrono pour...

Cerner les documents d'urbanisme et les spécificités du PLU  	68
Intégrer les fondamentaux de l'aménagement  	68
Décoder la ZAC et la concession d'aménagement  	68
Pratiquer les outils et modes de financement de l'urbanisme  	69
Intégrer les fondamentaux de la maîtrise foncière et de l'expropriation  	69
Analyser les régimes des autorisations d'urbanisme  	69

NOUVEAU

Vos métiers évoluent, notre offre de formation aussi !



CERTIFIANTE

Formation certifiée par un Certificat Professionnel FFP ou par un certificat EFE



BLENDED

Formation mixant présentiel et modalités distancielles



LEARN4U

De nouveaux formats adaptés à vos emplois du temps



HOMOLOGATION PAR LE CNB

Liste des formations homologuées par le CNB à consulter sur www.efc.fr

SUPPORT ÉCRIT DÉMATÉRIALISÉ

Pour toutes les formations, un support pédagogique dématérialisé et accessible en ligne pendant 6 mois





@ Programme à consulter sur www.efc.fr

FORMATIONS CERTIFIANTES ET LONGUES

Cycles certifiants







Manager d'un service achat  	40
Responsable urbanisme et aménagement  	62
Aménageur  	74
Responsable de montage d'opérations immobilières  	108
Maître d'ouvrage  	122
Gestionnaire des ressources humaines  	156

Cycles longs



Maîtriser l'essentiel du droit de l'urbanisme 	64
Gestion financière et pilotage de la performance 	150
Gérer la paie des agents dans la fonction publique 	162
Management de projet dans l'espace public 	172

MARCHÉS ET CONTRATS PUBLICS




Fondamentaux

Réforme des marchés publics	24
Réglementation générale des marchés publics 	25
Réglementation et pratique des marchés publics 	26
L'indispensable des marchés publics 	27
Perfectionner sa pratique des marchés publics	27
Élaborer, passer et exécuter un MAPA	28
Appliquer les nouvelles procédures en MAPA  	28
Réussir le déroulement d'une procédure d'accord-cadre	29
Marchés précédemment soumis à l'ordonnance du 6 juin 2005	29
Achats et marchés publics responsables	30
Les clauses socio-responsables dans les marchés publics	30
Contentieux des marchés publics	31
Risque pénal et délit de favoritisme	32
Rédiger un mémoire en défense	32
Assistant(e) marchés publics	33
Analyse des candidatures et des offres 	33





Gestion et exécution

DCE : rédiger les documents de son marché	34
Dématérialisation des procédures de marchés publics	34
L'exécution des marchés publics	35
Sécuriser les modifications en cours d'exécution des marchés publics  	35
Gérer les avenants et modifications d'un marché public	36
Les prix dans les marchés publics	37
Gérer les risques d'exécution dans les marchés publics	38
Co-traitance et sous-traitance	39



Stratégie d'achat

Manager d'un service achats - Cycle certifiant  	40
Élaborer et mettre en œuvre la politique et les stratégies d'achat	42
20 leviers pour des achats performants	42
Sourcer ses fournisseurs 	43
Faire du tableau de bord un référentiel de performance	43
Analyse des besoins et rédaction du cahier des charges	44
Piloter un service achat public et gagner en efficacité	44
Négocier dans les marchés publics	45




Marchés publics de travaux et maîtrise d'œuvre

S'initier aux marchés publics de travaux	45
Exécution technique et financière des marchés de travaux	46
Maîtriser l'exécution financière des marchés de travaux  	46
La loi MOP et les marchés de maîtrise d'œuvre	47
Organiser le concours de maîtrise d'œuvre dans le cadre de la commande publique  	47

Approche sectorielle
















L'achat d'énergie par les personnes publiques	48
Marchés publics de prestations intellectuelles	48
Marchés publics d'informatique	49
Les marchés publics d'assurance	50
Sécuriser l'exécution d'un marché public d'assurance  	50

Contrats complexes



Les montages contractuels complexes	51
Les contrats globaux	52
Les marchés de conception-réalisation	52
Choisir le contrat le plus adapté à son projet	54
Le cadre juridique des contrats de partenariat	53
Recourir aux marchés de partenariat  	xx
Les 7 clés de la maîtrise financière du marché de partenariat 	54
Les journées du BJCP - Conférence d'actualité	55
Délégations de service public - Niveau 1	56
Délégations de service public - Niveau 2	57
Liquider un contrat de délégation de service public	57
Le nouveau droit des concessions	58
Optimiser le montage fiscal de ses contrats publics	59

URBANISME - AMÉNAGEMENT MAÎTRISE FONCIÈRE

Règlementation et pratique

Responsable urbanisme et aménagement - Cycle certifiant  	62
Maîtriser l'essentiel du droit de l'urbanisme - Cycle long	64
Règlementation générale de l'urbanisme	65
Droit de l'urbanisme pour non-juristes	66
L'indispensable du droit de l'urbanisme 	67
Règlementation et pratique du droit de l'urbanisme	67
Cerner les documents d'urbanisme et les spécificités du PLU - Classe virtuelle  	68
Intégrer les fondamentaux de l'aménagement - Classe virtuelle  	68
Décoder la ZAC et la concession d'aménagement - Classe virtuelle  	68
Pratiquer les outils et modes de financement de l'urbanisme - Classe virtuelle  	69
Intégrer les fondamentaux de la maîtrise foncière et de l'expropriation - Classe virtuelle  	69
Analyser les régimes des autorisations d'urbanisme - Classe virtuelle  	69
Contentieux de l'urbanisme	70



Documents et planification

Évaluation environnementale et étude d'impact	71
Concertation et enquêtes publiques	71
Le Plan Local d'Urbanisme (PLU)	72
Servitudes, mitoyenneté et bornage	72
L'urbanisme commercial	73
Gérer le volet commercial du SCoT  	73

Aménagement urbain

Aménageur - Cycle certifiant  	74
Les fondamentaux de l'aménagement urbain	76
Choisir sa procédure d'aménagement	77
Lotissement	78
Piloter le montage d'un lotissement durable  	78
Le permis de construire valant division	79
Recourir au permis de construire groupé en présence de plusieurs opérateurs  	79
La concession d'aménagement et la consultation d'opérateurs	80
La concession d'aménagement  	80
Les journées du BJDU - Conférence d'actualité	81
ZAC étape par étape	82
Maîtriser le financement de la ZAC  	82
Mener à bien une opération d'aménagement public	83
Conduire son projet d'aménagement	83
Élaborer le bilan financier d'une opération d'aménagement	84
Commercialiser son opération d'aménagement	84
Taxes et participations d'urbanisme	85
Projet urbain partenarial (PUP)	85
TVA immobilière	86
Calculer la TVA immobilière  	114
Écoquartier / quartier durable	86

Maîtrise foncière

Les fondamentaux de la maîtrise foncière	87
Techniques de prospection et de négociation foncières	88
Expropriation	89
Le droit de préemption comme outil de maîtrise foncière	90
Gérer les risques en matière de droit de préemption  	90

Autorisations de construire

Les autorisations de construire	91
Gérer le contentieux des autorisations de construire  	91
Instruire ses permis de construire	92

Affichage publicitaire

La réglementation nationale de l'affichage publicitaire	93
La réglementation locale de l'affichage et des enseignes	93

ENVIRONNEMENT ET DÉVELOPPEMENT DURABLE

Gérer les sites et sols pollués	96
Sols pollués, friches, changements d'usage	96
Les techniques de dépollution des sols	97
Gérer une ICPE	97
Gestion environnementale des eaux de pluie	98
Assainissement	98
Exploiter une unité d'incinération d'ordures ménagères	99
Le cadre réglementaire des énergies renouvelables	99

DOMAINE PUBLIC OPÉRATIONS IMMOBILIÈRES LOGEMENT SOCIAL

Domaine public

Réglementation générale du domaine public	102
Les fondamentaux de la domanialité publique	103
Valoriser les domaines publics et privés des personnes publiques	103
Domaine public des collectivités territoriales	104
Valoriser le domaine public de l'État	104
Les contrats d'occupation du domaine public	105
Le bail emphytéotique administratif	106
Acquérir, céder et échanger ses immeubles	106
Les journées de la propriété publique - Conférence d'actualité	107

Montages d'opérations immobilières

Responsable de montage d'opérations immobilières - Cycle certifiant	108
Les fondamentaux du montage immobilier	110
Montage d'opérations immobilières	111
Montages immobiliers publics	112
Montage financier d'une opération immobilière	112
L'évaluation d'un bien immobilier	113
TVA immobilière	114
Calculer la TVA immobilière	114
Intervenir en quartier ancien	115

Droit et contrats immobiliers

Les contrats et montages immobiliers	115
Vente en l'état futur d'achèvement	116
Le bail à construction	116
Pratique du droit immobilier	117
Sécuriser les contrats de vente immobilière	117
Copropriété	118
Gérer au mieux ses baux commerciaux - Niveau 2	118

Logement social

Monter une opération de logement social	119
Le logement social à financement public	119

TRAVAUX - CONSTRUCTION BÂTIMENTS

Pratique des opérations de travaux

Maître d'ouvrage - Cycle certifiant	122
Réussir dans sa fonction de maître d'ouvrage	124
Responsabilités du maître d'ouvrage	124
Définir le programme programme d'une opération	125
Déterminer le coût d'une opération de construction	125
Concevoir et piloter une opération en BIM	126
Piloter une opération de travaux phase 1	127
Piloter une opération de travaux phase 2	127
Acquérir les bases du montage d'opération de travaux	128
Suivi, réalisation et réception des travaux	129
Réussir l'achèvement d'un chantier et la réception de l'ouvrage	130
Gérer les litiges et réclamations en fin de chantier	131
Gestion technique et opérationnelle d'un chantier	132
Assurer la sécurité sur un chantier	133
Les responsabilités des constructeurs	134
Les journées de la construction - Conférence d'actualité	135

Marchés de travaux

Marchés privés de travaux	136
Gérer la sous-traitance dans les marchés de travaux	136
S'initier aux marchés publics de travaux	45
Exécution technique et financière des marchés de travaux	46
Le nouveau droit des concessions	58
La loi MOP et les marchés de maîtrise d'œuvre	47

Technique et gestion du bâtiment

Approche des technologies du bâtiment	137
Prévenir les pathologies des bâtiments	137
Gérer la maintenance des bâtiments	138
Les marchés de Facility Management	138
Accessibilité des bâtiments aux personnes handicapées	139
Mettre en œuvre et suivre l'Ad'AP	139

Bâtiment énergie environnement



HQE, BREEM, LEED	@
RT 2012	@
Maîtriser l'énergie dans les bâtiments	140
Audit énergétique des bâtiments	140
Piloter un projet tertiaire neuf ou rénovation lourde très performant	141
Monter un projet de rénovation énergétique dans l'habitat	141
Bâtiments basse consommation et énergie positive	@

Bâtiment santé sécurité

Maîtriser la qualité de l'air intérieur	142
Prévenir et gérer les impacts sanitaires des bâtiments	@
Maîtriser le risque légionnelle	142
Initiation à la sécurité incendie	143
Sécurité incendie dans les ERP	143
Désenfumage des bâtiments	@

COMPTABILITÉ - FINANCES BUDGET

Comptabilité et finances publiques

Finances locales pour non-financiers	146
Finances locales  	146
Analyse financière des collectivités territoriales	147
Pratiquer la comptabilité publique	147
Pratiquer la comptabilité de l'État et de ses établissements publics	148
Pratiquer la comptabilité des collectivités territoriales	148
Initiation à la comptabilité et à la finance hospitalières	149
Appréhender le régime de la TVA	149

Gestion budgétaire, financière et pilotage

Gestion financière et pilotage de la performance - Cycle long	150
Préparer et exécuter son budget	151
Gérer ses AE/CP et AP/CP	152
Indicateurs et tableaux de bord	152
Le contrôle de gestion dans le secteur public	153
Le contrôle interne dans le secteur public	153
Gérer et piloter la masse salariale	161

FONCTION PUBLIQUE - GRH



Cadre statutaire et gestion du personnel

Gestionnaire des ressources humaines - Cycle certifiant  	156
Connaître le statut de la fonction publique territoriale	158
Connaître le statut de la fonction publique d'État	158
Les entretiens de recrutement dans la fonction publique  	159
Les contractuels dans la fonction publique	159
La protection fonctionnelle des agents publics et des élus 	160
Cumul d'activités dans la fonction publique	160
Reclassement des agents publics 	161
Gérer et piloter la masse salariale 	161
Gérer la paie des agents dans la fonction publique	162

Gestion des carrières et valorisation des compétences

Piloter un dispositif de GPEC dynamique	162
Dynamiser la mobilité des agents de la fonction publique	163
Organiser les parcours professionnels de ses agents	163
Entretien annuel d'évaluation	164
Concevoir et piloter un plan de formation dans le secteur public	164

Santé et sécurité au travail

Prévenir les risques psychosociaux dans le secteur public  	165
Mesurer, contrôler et réduire l'absentéisme	165
Présider le CHSCT	166
Pour un dialogue social efficace et légitime	166
Panorama du droit et du contentieux de la fonction publique - Conférence d'actualité	167

MANAGEMENT PUBLIC EFFICACITÉ PROFESSIONNELLE COMMUNICATION

Prendre et vivre sa fonction de manager public

Manager public : réussir sa prise de fonction	170
Animer et motiver une équipe dans le secteur public	170

Améliorer ses pratiques managériales

Management transversal	171
Les rituels managériaux à l'appui de votre leadership  	171

Management de projet

Management de projet dans l'espace public - Cycle long	172
Réussir le management de son projet	173
Les 7 outils clés du chef de projet occasionnel	173

Efficacité professionnelle

Mieux gérer son temps pour gagner en efficacité	174
Améliorer son efficacité grâce au Mind mapping	174
Réussir ses réunions	175
Développer son intelligence relationnelle	175
Assertivité et leadership	176
Être synthétique à l'écrit comme à l'oral	176
Améliorer ses écrits professionnels	177
Faire face aux situations d'agressivité et aux incivilités	177

SOMMAIRE PAR NIVEAU

Fondamentaux et gestion des marchés publics

Achats publics

1 INITIATION

Réglementation générale des marchés publics p. 28

Réglementation et pratique des marchés publics **Niveau 1** - p. 29

L'indispensable des marchés publics p. 30

Élaborer, passer et exécuter un MAPA p. 31

Assistant(e) marchés publics p. 32

2 PERFECTIONNEMENT

Perfectionner sa pratique des marchés publics **Niveau 2** p. 30

Analyse des candidatures et des offres p. 37

Contentieux des marchés publics p. 34

Réussir le déroulement d'une procédure d'accord-cadre p. 31

DCE : rédiger les documents de son marché **Nouveau** - p. 37

Achats et marchés publics responsables p. 33

Les clauses socioresponsables dans les marchés publics **Nouveau** - p. 33

Les prix dans les marchés publics p. 38

Élaborer et mettre en œuvre la politique et les stratégies d'achats p. 44

20 leviers pour des achats performants p. 44

Faire du tableau de bord un référentiel de performance p. 45

Marchés soumis à l'ordonnance du 6 juin 2005 p. 32

Gérer les avenants et modifications d'un marché public p. 40

Négocier dans les marchés publics p. 46

Négocier dans les marchés publics p. 46

3 EXPERTISE

L'exécution des marchés publics p. 39

Analyse des besoins et rédaction du cahier des charges p. 45

L'acheteur public face au risque pénal p. 35

Analyse des besoins et rédaction du cahier des charges p. 45

Gérer les risques d'exécution dans les marchés publics p. 41

Marchés publics **Summer Days** p. 36

Rédiger un mémoire en défense p. 35

Piloter un service achat public et gagner en efficacité p. 46

Marchés publics de travaux

L'indispensable des marchés publics p. 30

S'initier aux marchés publics de travaux p. 47

Exécution technique et financière des marchés de travaux p. 47

La loi MOP et les marchés de maîtrise d'œuvre p. 48

La nouvelle concession de services et de travaux p. 57

Domanialité Montages contractuels complexes

Réglementation générale du domaine public p. 100

Les fondamentaux de la domanialité publique p. 101

Le bail emphytéotique administratif **Nouveau** - p. 104

Domaine public des collectivités territoriales p. 102

Valoriser le domaine public de l'État p. 103

La loi MOP et les marchés de maîtrise d'œuvre p. 48

Les montages contractuels complexes p. 52

Liquider un contrat de délégation de service public p. 58

Optimiser le montage fiscal de ses contrats publics p. 58

Les contrats globaux **Nouveau** - p. 53

Le cadre juridique des marchés de partenariat p. 55

Délégations de service public **Niveau 1** p. 56

Les marchés de conception-réalisation p. 53

Les 7 clés de la maîtrise financière des nouveaux marchés de partenariat p. 55

Délégations de service public **Niveau 2** p. 56

Acquérir, céder, échanger ses immeubles p. 104

Comptabilité - Finances

Pratiquer la comptabilité publique p. 145

Pratiquer la comptabilité de l'État et de ses établissements publics p. 145

Pratiquer la comptabilité des collectivités territoriales p. 146

Appréhender le régime de la TVA p. 147

Finances locales pour non-financiers p. 144

Initiation à la comptabilité et à la finance hospitalière p. 146

Préparer et exécuter son budget p. 149

Le contrôle de gestion dans le secteur public p. 150

Le contrôle interne dans le secteur public p. 151

Analyse financière des collectivités territoriales p. 144

Indicateurs et tableaux de bord p. 150

Gérer et piloter la masse salariale p. 151

Gestion financière et pilotage de la performance **Cycle long** p. 148

SOMMAIRE PAR NIVEAU

Réglementation - planification de l'urbanisme

Aménagement

Maîtrise foncière

1 INITIATION

Maîtriser l'essentiel du droit de l'urbanisme
Cycle long
p. 64

Les fondamentaux de l'aménagement urbain
p. 74

Les fondamentaux de la maîtrise foncière
p. 85

Réglementation générale de l'urbanisme
p. 65

Droit de l'urbanisme pour non-juristes
p. 66

2 PERFECTIONNEMENT

Réglementation et pratique du droit de l'urbanisme
p. 67

Concertation et enquêtes publiques
p. 69

Choisir sa procédure d'aménagement
p. 75

Lotissement
p. 77

Techniques de prospection et de négociation foncières
p. 86

Contentieux de l'urbanisme
p. 68

Schéma de cohérence territoriale (SCoT)
p. 70

Mener à bien une opération d'aménagement public
p. 81

Le permis valant division
p. 77

Expropriation
p. 87

Le Plan local d'urbanisme (PLU)
p. 70

Conduire son projet d'aménagement
Nouveau - p. 76

La concession d'aménagement et la consultation d'opérateurs
p. 78

Le droit de préemption comme outil de maîtrise foncière
p. 88

Commercialiser son opération d'aménagement
Nouveau - p. 82

ZAC étape par étape
p. 80

Taxes et participations d'urbanisme
p. 83

Projet urbain partenarial (PUP)
p. 83

3 EXPERTISE

Évaluation environnementale et étude d'impact
p. 69

Élaborer le bilan financier d'une opération d'aménagement
p. 82

Sécuriser ses opérations de ZAC
p. 81

TVA immobilière
p. 84

Montage d'opérations immobilières

Les fondamentaux du montage immobilier p. 108

Le bail à construction
Nouveau - p. 116

Montage d'opérations immobilières p. 109

Les contrats de montages immobiliers
Nouveau - p. 115

Montages immobiliers publics p. 110

Commercialiser son opération immobilière
Nouveau - p. 112

L'évaluation d'un bien immobilier p. 112

TVA immobilières p. 114

Montage financier d'une opération immobilière p. 111

Travaux - construction - bâtiment

Acquérir les bases du montage d'opération de travaux p. 128

Approche des technologies du bâtiment p. 135

Réussir dans sa fonction de maître d'ouvrage p. 124

Marchés privés de travaux p. 134

Gestion technique et opérationnelle d'un chantier p. 131

Concevoir et piloter une opération en BIM
Nouveau - p. 127

Assurer la sécurité sur un chantier p. 131

Responsabilités du maître d'ouvrage p. 125

Prévenir les pathologies des bâtiments p. 136

La démarche de programmation architecturale p. 126

Suivi, réalisation et réception des travaux p. 129

Gérer la maintenance des bâtiments p. 136

Le coût global d'une opération de construction p. 126

Sous-traitance et marchés de travaux p. 134

Les responsabilités des constructeurs
Nouveau - p. 132

L'achèvement d'un chantier et l'exploitation de l'ouvrage p. 130

Accessibilité des bâtiments aux personnes handicapées p. 137

Gérer les litiges et réclamations en fin de chantier p. 130



Amandine ROGEON
Responsable du secteur
Marchés et contrats publics

Les nouvelles règles de la commande publique sont entrées en vigueur le 1^{er} avril 2016. L'objectif de la réforme consiste à moderniser et simplifier le droit en faveur des entreprises, de l'innovation et de faire des contrats publics un gisement d'économies et de création de richesse (pour les professionnels du secteur).

Au regard des enjeux liés à l'évolution de la réglementation, il faut désormais que le comportement des acteurs publics et privés suive. Prenez garde, le Code de la commande publique est bientôt là.

Afin de développer ou renforcer vos compétences, EFE vous propose une gamme complète de formations permettant de garantir la sécurité et la pérennité de vos contrats publics.



3 QUESTIONS À L'EXPERT

" Transformons l'essai en performance "



Olivier ORTEGA
Avocat Associé
LEFÈVRE PELLETIER & ASSOCIÉS

Réforme de la commande publique et futur Code de la commande publique, quelles modifications d'ampleur attendre en matière de marchés publics et concessions ?

Les nouvelles règles de la commande publique vont dans le sens d'une unification forte des règles applicables aux différents acheteurs publics. Cette unification, source de simplification dans son principe, conduit toutefois à gommer un certain nombre des spécificités attachées jusque-là à des catégories d'acheteurs ou à des variétés de contrats de la commande publique.

Quels changements sont à noter du côté des professionnels du secteur public suite à la reclassification des contrats publics ?

Les acheteurs publics antérieurement soumis à l'ordonnance du 6 juin 2005 vont devoir adapter assez substantiellement leur processus d'achat pour ce qui concerne les règles figurant dans l'ordonnance du 23 juillet 2015, alors que les règles incluses dans le décret du 25 mars 2016 leur sont déjà assez familières.

Quels sont les risques encourus pour les contrats en cours et les contrats futurs ?

Dans le droit fil d'un certain nombre de réformes antérieures, les nouvelles marges de manœuvre offertes aux acheteurs publics se doublent le plus souvent d'un accroissement du périmètre des responsabilités, y compris pénale, relatives à l'acte d'achat.

MARCHÉS ET CONTRATS PUBLICS

48 FORMATIONS



TÉMOIGNAGE

Valérie COCHI

Juriste expert
VILLE DE PARIS

Participante à la formation " Les montages contractuels complexes " p. 51

" Très bonne formation menée par des intervenants compétents et dynamiques. J'ai apprécié l'équilibre entre la partie juridique, les cas concrets et la partie finance. J'ai pu acquérir une meilleure appréhension de la logique financière de ces contrats et de leur complexité, immédiatement applicable dans mon activité professionnelle. "

Réforme des marchés publics

Analyser l'ordonnance, son décret d'application et les nouvelles réformes en cours



La réforme de la commande publique applicable à tous les achats publics depuis le 1^{er} avril 2016, modifie les dispositions en matière de préparation, de passation et d'exécution de vos marchés publics.

● OBJECTIFS

- Identifier les nouvelles dispositions législatives et réglementaires.
- Analyser les nouvelles obligations en matière de passation.
- Organiser la bonne exécution de ses marchés.

● PRÉREQUIS

Avoir connaissance des règles en matière de passation et d'exécution des marchés publics.

● PUBLIC CONCERNÉ

- Responsables des services marchés publics
- Responsables des services achats
- Gestionnaires de marchés
- Avocats et juristes

2 JOURS	14 heures	Code 71336
Tarif HT : 1 440 € - repas inclus		
Coll. terr. HT : 1 240 € - repas inclus		
Paris		
7-8	décembre	2016
17-18	janvier	2017
1 ^{er} -2	février	2017
7-8	juin	2017
21-22	septembre	2017
29-30	novembre	2017
Lyon		
11-12	mai	2017
17-18	octobre	2017

PROGRAMME

Perfectionnement

Identifier les objectifs de la réforme

Définir le champ d'application de l'ordonnance du 23 juillet 2015 et de son décret d'application du 25 mars 2016

- Une seule ordonnance pour unifier les marchés publics
- La nouvelle définition et la distinction avec les concessions
- Les marchés exclus de l'ordonnance : AOT, BEA...
- Les personnes soumises aux nouvelles règles

Déterminer les objectifs de la réforme

- Simplifier et unifier le droit de la commande publique
- Faciliter l'accès des PME à la commande publique
- Utiliser les clauses sociales et environnementales
- Faciliter le recours à la négociation

Passer son marché selon les nouvelles règles

- La définition des besoins : plus de précision et prise en compte des objectifs de développement durable
 - Identifier les modalités de décomposition des marchés : allotissement et tranches optionnelles
 - Les nouvelles règles de publicité et de délais
 - Les nouvelles interdictions de soumissionner facultatives : comment les utiliser
 - Le DUME et les marchés publics simplifiés
 - L'appréciation et la justification des capacités des candidats
 - La notion de "marchés réservés", approche sociale de l'achat public
 - La procédure de passation, la mise en concurrence, et la procédure négociée sans publication préalable
 - Mesurer la portée de la généralisation de la négociation
 - L'analyse des offres : la nouvelle possibilité de régularisation des offres
 - Intégrer les nouveaux critères d'attribution du marché : critère social et environnemental, cycle de vie : notion nouvelle
 - Le choix de l'offre économiquement la plus avantageuse et la lutte contre les offres anormalement basses renforcées
 - Les marchés globaux : identifier les différents contrats de la commande publique et leurs spécificités
- ### Exécuter son marché selon les nouvelles règles
- Les aspects financiers : avances, acomptes, interdiction des paiements différés...
 - Maîtriser les nouvelles règles encadrant la modification du marché et les avenants
 - Examiner les clauses de réexamen
 - Le nouveau régime des travaux supplémentaires et des modifications imprévisibles
 - Appréhender le cas des modifications substantielles

● COMPÉTENCES MÉTIER

À l'issue de cette formation, vous serez en mesure de préparer, passer et exécuter vos marchés selon les nouvelles règles.



Réglementation générale des marchés publics

Gérer la passation et l'exécution de ses marchés en prévenant les risques



Cette formation mixte
présentiel et distanciel



La réglementation relative aux marchés publics ne cesse d'évoluer. La nouvelle ordonnance marchés publics du 23 juillet 2015 et son décret du 25 mars 2016 révolutionnent les règles de passation et d'exécution. Il convient de bien connaître les règles applicables et de faire le point sur les évolutions réglementaires et jurisprudentielles pour sécuriser votre marché public.

OBJECTIFS

- Identifier la réglementation applicable aux marchés publics et ses évolutions.
- Préparer, passer et exécuter un marché en toute sécurité.
- Organiser la sélectionner les candidatures et les offres.

PRÉREQUIS

Aucun prérequis n'est nécessaire pour suivre cette formation.

PUBLIC CONCERNÉ

- Responsables et chargés des contrats et achats publics
- Entreprises privées souhaitant conclure des marchés avec les acheteurs publics
- Toute personne souhaitant acquérir les règles indispensables à la passation et à l'exécution des marchés publics

ANIMATEUR

Pascal TOUHARI
Directeur de l'administration générale
VILLE DE MONTREUIL

4 JOURS | 28 heures | **Code 71227**

Tarif HT : 2 100 € - repas inclus

Coll. terr. HT : 1 900 € - repas inclus

Paris

7-8 décembre 2016 et 17-18 janvier 2017

16-17 mai et 13-14 juin 2017

3 au 6 octobre 2017

11-12 décembre 2017 et 15-16 janvier 2018

Lyon

16-17 mai, et 13-14 juin 2017

3 au 6 octobre 2017

PROGRAMME

Initiation

Quiz amont : pour tester son niveau de connaissances

Cerner le nouveau contexte réglementaire et européen

Définir la notion de marché public

- La différence avec les autres contrats : subventions, concessions

Délimiter le champ d'application de l'ordonnance et de son décret d'application

- Les pouvoirs adjudicateurs visés par le CMP
- Les types d'achats soumis à l'ordonnance et ceux exclus

Apprécier le rôle des CCAG

Déterminer les éléments essentiels de refonte des règles

Exprimer son besoin par le pouvoir adjudicateur

Déterminer préalablement et précisément le besoin

- Le recours obligatoire à l'allotissement
- L'expression du besoin, le cahier des charges fonctionnel et les labels

Définir les différentes formes d'achats

- Le groupement de commandes, la centrale d'achats et les accords-cadres

Évaluer le besoin pour la détermination des seuils

- La notion d'opérations de travaux
- Les prestations homogènes de fournitures et services
- La nomenclature européenne CPV
- La gestion des " petits lots " et le cas des " macro-lots "

Exercice d'application : estimation du besoin et appréciation des seuils

Identifier les étapes d'une procédure de passation

Déterminer les procédures de passation

- Les marchés à procédure adaptée, l'appel d'offres ouvert ou restreint, les différents cas de marchés négociés, l'élargissement du recours au dialogue compétitif

Élaborer et rédiger les pièces contractuelles

- L'acte d'engagement et les pièces complémentaires de prix (BPU, DPGF...)
- Les cahiers des charges, les CCAG, le CCAP et le CCTP

Publier et mettre en concurrence

Analyser les candidatures et les offres

- Le DUME électronique : la simplification des dossiers de candidature
- Les informations demandées au titre de la candidature et la question des niveaux minima de capacité

- La limitation du chiffre d'affaires de l'entreprise candidate

- La détermination des critères de choix des offres

- L'élimination des offres anormalement basses et des offres irrégulières

- La possibilité de proposer des variantes en dehors de l'offre de base

Attribuer le marché

- La signature électronique de l'offre et la notification du marché

- Les obligations d'information aux candidats non retenus

Exercice d'application : la détermination de critères de choix, leur pondération et l'analyse des candidatures et des offres

Exécuter un marché public

- Les prix et leur régime de variation

- Le fonctionnement par ordre de service ou par bons de commande

- Les modifications en cours de marché : l'encadrement des avenants et la décision de poursuivre

Exercice d'application : modification en cours d'exécution

- Les règles applicables au contrôle des prestations

Exercice d'application : délais de validation ou de rejet des prestations

- Les garanties applicables

- Le panorama des recours contentieux possibles

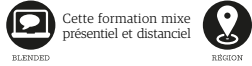
Quiz aval : pour valider les acquis de la formation et formaliser sa progression.

COMPÉTENCES MÉTIER

À l'issue de cette formation, vous serez en mesure de passer et d'exécuter en toute sécurité vos procédures de marchés publics.

Réglementation et pratique des marchés publics

Niveau 1



Passer des marchés publics nécessite de bien connaître les opportunités et les contraintes qu'offrent la nouvelle ordonnance du 23 juillet 2015 et le décret d'application du 25 mars 2016.

Que ce soit dans un cadre d'intégration d'un service de la commande publique, de suivi ou de réponse à un marché en tant qu'opérateur privé, il est nécessaire de connaître l'ensemble des procédures d'achat ainsi que les différentes formes de contrats susceptibles d'être passés.

OBJECTIFS

- Identifier les règles de gestion efficace d'une procédure d'appel d'offres, de la passation à l'exécution du marché.
- Candidater à un marché public et organiser sa réponse aux appels d'offres.
- Appliquer les bonnes pratiques et se poser les bonnes questions dans la préparation et l'exécution d'un marché.
- Organiser la mise en œuvre des différentes procédures de passation tant du côté acheteur que du côté entreprise.

PRÉREQUIS

Aucun prérequis n'est nécessaire pour suivre cette formation.

PUBLIC CONCERNÉ

- Acheteurs et agents publics non juristes amenés à intervenir dans la passation ou l'exécution des marchés publics
- Juristes non spécialisés dans les marchés publics
- Entreprises privées souhaitant renforcer leurs parts de marché avec les acheteurs publics
- Toute personne souhaitant acquérir des connaissances de base en droit des marchés publics

ANIMATEUR

Raphaël APELBAUM
Associé Département Droit public des affaires
LEXCASE Société d'Avocats Paris-Lyon-Marseille

2 JOURS	14 heures	Code 71090
Tarif HT : 1 440 € - repas inclus		
Coll. terr. HT : 1 240 € - repas inclus		
Paris		
24-25	janvier	2017
26-27	avril	2017
4-5	juillet	2017
12-13	octobre	2017
13-14	décembre	2017
Lyon		
4-5	avril	2017
28-29	septembre	2017

PROGRAMME

Initiation

Quiz amont : pour tester son niveau de connaissances

Maîtriser le panorama des outils juridiques des acheteurs et des entreprises en marchés publics

Appréhender l'environnement juridique des achats publics en France

- Les dispositions clés de l'ordonnance du 23 juillet 2015 et de son décret du 25 mars 2016
- L'abrogation du Code des marchés publics, les CCAG et les circulaires
- Les dernières réformes des marchés publics
- Le projet de Code de la commande publique : unification des règles

Maîtriser les procédures : bien les choisir et bien y répondre

- Panorama des procédures de passation des marchés publics
- Les procédures négociées : la nouvelle procédure concurrentielle avec négociation, le partenariat d'innovation, le dialogue compétitif

Bien connaître les étapes dans la passation d'un marché

- La publicité, la transparence et l'information des candidats
- L'égalité du traitement des candidats : les bonnes pratiques

Maîtriser les modalités de publicité

- Les différents supports : BOAMP, JAL, publications européennes, et locales...

Exercice d'application : préparation d'un DCE et réponse à une procédure de MAPA

Préparer et analyser une candidature

- Identifier les différents mécanismes de sélection des entreprises
- Le DUME électronique, le MPS
- Les critères de sélection possibles
- Les possibilités de correction ou rattrapage d'une candidature incomplète

Préparer et analyser une offre

- Bien construire ses critères de sélection
- Répondre correctement et précisément à chaque critère
- Identifier les critères interdits

Recenser les différents types de marchés

Définir l'objet du marché

- La détermination des besoins
- Les marchés de fournitures, de services ou de travaux et les CCAG correspondants

Structurer le marché

- Les marchés à lots, les accords-cadres (dont les amrchés à bons de commande)
- Les marchés à tranches fermes et à tranches conditionnelles
- L'allotissement obligatoire et ses exceptions

Les marchés complexes

- Marchés globaux de performance
- Marchés de partenariat

Identifier les pièces essentielles d'un marché

Rédiger et analyser les pièces du dossier

- L'AAPC, le règlement de consultation et le cahier des charges
- Lire un DCE pour mieux répondre aux appels d'offres
- Les pièces et les pièges de la réponse

Utiliser des variantes, proposer des offres variables

- Les possibilités et les interdictions en matière de variantes
- Le mécanisme de présentation et d'évaluation
- La reconduction tacite du marché
- Le nouveau mécanisme de la réforme 2016 : les offres variables

Modifier les marchés publics

- Passer de nouvelles commandes sans mise en concurrence
- Les nouvelles règles encadrant les avenants
- Les modifications substantielles du marché redéfinies

Défendre/attaquer un marché public

- Les pouvoirs du juge administratif et du juge pénal
- Le contentieux d'urgence des marchés publics : les référés précontractuels et contractuels
- Le contentieux indemnitaire en marchés publics (titulaire et candidats évincés)

Étude de cas : analyse commentée d'un cas litigieux

Test de connaissances : évaluation des connaissances

Quiz aval : pour valider les acquis de la formation et formaliser sa progression

COMPÉTENCES MÉTIER

À l'issue de cette formation, vous connaîtrez la réglementation nécessaire à la conduite d'un marché public, tant du côté du secteur public que du côté entreprise.

L'indispensable des marchés publics

Analyser l'essentiel des règles en un jour

Pour passer leurs marchés, les personnes publiques sont soumises aux contraintes juridiques de la nouvelle ordonnance du 23 juillet 2015 et du décret du 25 mars 2016. Pour avoir une vision claire, synthétique et globale de cette réglementation et passer en toute sécurité une procédure ou dialoguer efficacement avec les acheteurs publics, il est nécessaire de faire un point sur l'essentiel des règles applicables.

OBJECTIFS

- Identifier les règles applicables aux marchés publics et aux différents contrats publics.
- Appliquer les procédures de passation et d'exécution des marchés publics.
- Développer la sécurité de son marché.

PRÉREQUIS

Aucun prérequis n'est nécessaire pour suivre cette formation.

PUBLIC CONCERNÉ

- Juristes et agents publics intervenant dans le domaine des marchés publics
- Entreprises privées souhaitant participer à un appel d'offres
- Toute personne souhaitant acquérir les connaissances en droit des marchés publics

ANIMATEUR

Magali THEBAULT
Avocate
EARTH AVOCATS

PROGRAMME

Initiation

Recourir au marché public

Identifier et distinguer les grandes catégories de contrats publics d'affaires : marchés publics, marchés de partenariat, concessions

- Le champ d'application et la place de chacun
- Le nouveau partenariat d'innovation
- Les avantages et les contraintes de chaque contrat en fonction des besoins du pouvoir adjudicateur

Maîtriser les grands principes de l'ordonnance marchés publics

- Connaître les grands principes de la commande publique et savoir les faire appliquer au profit des candidats concurrents

Répondre et remporter des marchés

Candidature : bien remplir les formulaires en marchés publics

- Le rôle du DUME électronique un allègement du dossier de candidature électronique
- Les pièces de la candidature
- Trouver les documents
- Le contenu des documents
- La limitation des conditions financières exigées

Étude de cas : analyse commentée d'un DCE et du dossier administratif

Recourir aux procédures négociées

- Les procédures prévues par l'ordonnance marchés publics

- Les pièges à éviter

Exercice d'application : passation d'un dialogue compétitif

Optimiser la réponse à un marché

- Savoir quand et comment négocier
- Identifier les éléments de négociation : la procédure concurrentielle avec négociation
- Recourir à l'obligation d'allotir

Sécuriser l'exécution de son marché La fin de la procédure de passation et l'information des candidats évincés

- La notification du rejet d'une offre
- L'élimination des offres anormalement basses
- Les informations à communiquer à la demande du candidat
- Les documents communicables a priori et a posteriori

Identifier, maîtriser et gérer les risques en cours d'exécution

- La modification et la résiliation du marché
- Les avenants encadrés

Régler les litiges de manière amiable

- Le règlement amiable des différends et les instances compétentes
- Les conséquences

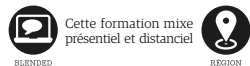
COMPÉTENCES MÉTIER

À l'issue de cette formation, vous connaîtrez toutes les règles indispensables pour passer un marché en toute sécurité.

1 JOUR	7 heures	Code 71168
Tarif HT : 890 € - repas inclus		Coll. terr. HT : 750 € - repas inclus
Paris		
26.....janvier.....2017		26.....septembre.....2017
11.....mai.....2017		28.....novembre.....2017
11.....juillet.....2017		

Perfectionner sa pratique des marchés publics

Niveau 2



L'ordonnance du 23 juillet 2015 et le décret du 25 mars 2016 ont modifié les règles afin de moderniser et assouplir les procédures applicables. Cela justifie que la commande publique s'appuie sur un corps de règles clair, compréhensible et connu. Il est donc important de connaître les écueils pour éviter tout litige ou toute contre-performance et accompagner l'acheteur dans sa fonction.

OBJECTIFS

- Identifier tous les points de la réglementation applicable pour passer et exécuter des marchés publics en toute sécurité.
- Choisir la procédure adéquate en fonction des seuils et des spécificités du marché.
- Gérer les contrôles qui pèsent sur les marchés publics.

PRÉREQUIS

Connaître les règles fondamentales applicables aux marchés publics ou avoir suivi " Réglementation et pratique des marchés publics " (code 71090 p. 26).

PUBLIC CONCERNÉ

- Responsables des marchés publics ou des achats
- Juristes amenés à passer des marchés publics
- Toute personne chargée du suivi des procédures de marchés publics, de la passation à l'exécution

ANIMATEUR

Amélie MAILLIARD
Avocat Associé
CABINET ALONSO MAILLIARD

PROGRAMME

Perfectionnement

Quiz amont : pour tester son niveau de connaissances

Différencier la notion de marché des autres contrats publics

Définir et distinguer chaque contrat Choisir le montage contractuel le plus adapté

Étude de cas : adoption d'une méthode permettant d'identifier le meilleur montage

Cerner les différents étapes de la passation

Adopter la forme de marché adéquate Préparer son marché public

Choisir la procédure à lancer pour répondre à ses besoins

Respecter les délais de mise en concurrence

- Le contrôle du juge sur les délais
- Les modifications du DCE

Respecter les impératifs de publicité et choisir la procédure applicable

Intégrer les techniques de sélection des offres

Sélectionner les candidatures

- Le DUME électronique
- Les critères de sélection, le niveau minimal de capacité fixé
- La limitation des conditions financières

Choisir l'offre économiquement la plus avantageuse

- Les critères d'attribution
- La détection des offres anormalement basses

Identifier les droits des candidats non retenus

- L'obligation de motivation des choix et de communication des documents

Maîtriser les règles d'exécution des marchés publics

- L'encadrement des modifications du marché
- La sous-traitance
- La reconduction tacite du marché

Cerner le contentieux des marchés publics

- Le référé précontractuel
- L'obligation de motivation des choix et de communication des documents

Étude de cas : analyse d'un dossier de référé précontractuel

- Le contrôle de l'impartialité de l'achat public
- Le référé contractuel
- Le contentieux au fond

Quiz aval : pour valider les acquis de la formation et formaliser sa progression

COMPÉTENCES MÉTIER

À l'issue de cette formation, vous saurez passer et exécuter votre marché en toute sécurité.

2 JOURS	14 heures	Code 71004
Tarif HT : 1 440 € - repas inclus		Coll. terr. HT : 1 240 € - repas inclus
Paris		
18-19.....mai.....2017		18-19.....mai.....2017
10-11.....octobre.....2017		10-11.....octobre.....2017
5-6.....décembre.....2017		
Lyon		
18-19.....mai.....2017		18-19.....mai.....2017
10-11.....octobre.....2017		10-11.....octobre.....2017

Élaborer, passer et exécuter un MAPA

Rédiger et mettre en œuvre ses procédures adaptées

Les marchés à procédure adaptée (MAPA) sont des marchés dont les modalités sont fixées librement par le pouvoir adjudicateur en fonction de la nature et des caractéristiques des besoins qu'il doit satisfaire. Cependant, le pouvoir adjudicateur doit respecter certains principes applicables aux marchés publics et définis dans l'ordonnance marchés publics, à savoir la liberté d'accès à la commande publique, l'égalité de traitement et la transparence des procédures.

OBJECTIFS

- Identifier le cadre réglementaire des MAPA.
- Pratiquer les règles à respecter pour sécuriser ses procédures en MAPA.
- Concevoir et rédiger ses documents contractuels en MAPA.

PRÉREQUIS

Connaître les règles de base de la passation des marchés publics.

PUBLIC CONCERNÉ

- Responsables des services marchés et achats
- Responsables des services techniques
- Toute personne chargée du suivi des procédures de marchés publics

ANIMATEUR

Nadia SAIDI
Avocat à la Cour
CABINET NS AVOCATS PARIS

PROGRAMME

Initiation

Définir les MAPA

Allotir
Favoriser l'accès des PME à la commande publique

Cerner le cadre réglementaire des MAPA

- Les MAPA de travaux
- Les MAPA de fournitures et services

Préparer et passer un MAPA

Définir les besoins

- Le recueil des besoins
- L'utilité de la nomenclature interne
- L'organisation des besoins
- Le rôle du service achats

Exercice d'application : rédaction d'un avis d'appel public à la concurrence (travaux, fournitures et services...)

Respecter les nouvelles règles de publicité et de mise en concurrence

- Les nouvelles règles de publicité en MAPA et le support de publicité
- La rédaction de la publicité et les mentions essentielles

- La dématérialisation

Organiser la mise en concurrence

- La rédaction du cahier des charges
- Le dossier de consultation des entreprises (DCE) : contenu et présentation
- La réponse à un MAPA : les pièges à éviter
- Le DUME

Attribuer, exécuter et contrôler les MAPA

Attribuer un MAPA

- Les nouvelles modalités de sélection des candidatures selon le décret du 25 mars 2016
- Le choix des critères de sélection des offres
- La place des critères environnementaux et sociaux
- Le rôle des acteurs : CAO, exécutif local, commission ad hoc...
- Les principes de transparence et d'égalité de traitement au stade de l'attribution
- La négociation
- L'information des candidats retenus et non retenus

Exercice d'application : rédaction d'un cahier des charges (travaux ou fournitures et services)

Exécuter un MAPA

- L'avance, l'acompte et les délais de paiement
- La sous-traitance
- La rédaction des avenants

Gérer les contrôles et recours

- Les différents types de contrôles et de recours
- Les responsabilités en MAPA
- Les sanctions possibles

COMPÉTENCES MÉTIER

À l'issue de cette formation, vous serez en mesure de passer vos marchés selon une procédure adaptée.

2 JOURS	14 heures	Code 71003
Tarif HT : 1 440 € - repas inclus		Coll. terr. HT : 1 240 € - repas inclus
Paris		
30-31.....mai.....2017	22-23.....novembre.....2017	



ENVIE D'UN FOCUS EXPERT ?

Choisissez la **½ journée !**

Appliquer les nouvelles procédures en MAPA

N
NOUVEAU

OBJECTIFS

- Maîtriser les spécificités du nouveau cadre réglementaire des marchés publics passés sous la forme de la procédure adaptée
- Identifier et mettre en œuvre les points clés des étapes suivantes : lancement, publicité et attribution d'un marché public passé sous la forme de la procédure adaptée.

PRÉREQUIS

Maîtriser les règles de passation et d'exécution des MAPA et avoir déjà participé à ces marchés.

PUBLIC CONCERNÉ

- Agents et/ou juristes des collectivités territoriales, des établissements publics
- Toute personne maîtrisant les règles de passation et d'exécution des MAPA et souhaitant identifier les modalités impactées par la réforme de la commande publique

ANIMATEUR

Nadia SAIDI
Avocat au barreau de Paris
Cabinet NS AVOCATS PARIS

PROGRAMME

Perfectionnement

Appréhender le nouveau cadre réglementaire des marchés publics passés sous la forme de la procédure adaptée

- Identifier les nouvelles modalités de définition des besoins le recours au sourcing et le conflit d'intérêts au sens de l'article 48 de l'ordonnance
 - Appréhender les possibilités de recours au DUME
 - Seuil et modalités afférents à la publicité : intégrer les nouveaux avis suite au décret du 25 mars 2016
 - Analyser l'article 30 du décret du 25 mars 2016 en remplacement de l'article 35 du précédent code des marchés publics relatif aux marchés publics négociés sans publicité ni mise en concurrence préalable et aux marchés spécifiques
- Étude de cas :** exposé de différentes hypothèses selon lesquelles le marché peut être passé sans publicité ni mise en concurrence

Appliquer les nouvelles règles d'exécution à la fin des marchés publics passés sous la forme de la procédure adaptée

- Les nouvelles conditions de modification des marchés selon l'article 139 du décret du 25 mars 2016
 - La clarification des modalités de paiement en sous-traitance
 - Les nouveaux cas de résiliation pour cause de conflits d'intérêts
- Exercice d'application :** choisir la modification idoine pendant l'exécution du marché public

COMPÉTENCES MÉTIER

À l'issue de cette formation, vous serez en mesure de respecter les nouvelles règles applicables aux procédures de MAPA suite à la réforme de la commande publique.

½ JOURNÉE	4 heures	Code 71346	Tarif HT : 425 €
Paris			
27.....avril.....2017	(9h-13h)		
14.....septembre.....2017	(14h-18h)		
13.....novembre.....2017	(9h-13h)		

Réussir le déroulement d'une procédure d'accord-cadre

Développer les méthodes et les outils pour sélectionner efficacement ses fournisseurs

Les accords-cadres sont des contrats permettant d'établir les termes régissant les marchés à passer au cours d'une période donnée. L'accord-cadre a pour caractéristique essentielle de séparer la procédure du choix du ou des fournisseurs, de l'attribution des commandes ou des marchés. Il s'agit donc d'un outil de planification et d'optimisation de l'achat.

OBJECTIFS

- Identifier les différents types d'accords-cadres.
- Pratiquer la rédaction des pièces contractuelles de l'accord-cadre et des marchés subséquents.
- Organiser les étapes clés de la conclusion de l'accord-cadre et des marchés subséquents.

PRÉREQUIS

Cette formation nécessite des notions de base en matière de procédure de la commande publique.

PUBLIC CONCERNÉ

- Responsables des services marchés et achats publics
- Juristes en charge des contrats publics
- Toute personne impliquée dans la passation ou l'exécution d'un accord-cadre

ANIMATEUR

Cécile GARRIGOUX
Chef du service des marchés publics
PARIS HABITAT

PROGRAMME

Perfectionnement

Identifier les intérêts et rédiger un accord-cadre

Définir l'accord-cadre

- Identifier les spécificités et la multiplicité de la forme contractuelle de l'accord-cadre
- Repérer l'impact de l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 et son décret du 25 mars 2016

Identifier les intérêts et limites de l'accord-cadre

- Un outil de planification et d'optimisation
- Sécuriser l'approvisionnement
- Niveau de définition des besoins
- Définir les risques de dérives

Exercice d'application : cerner les catégories de prestations qui pourraient faire l'objet d'un accord-cadre

Rédiger un accord cadre

- Choisir entre les différents types d'accord-cadre
- Cerner le périmètre de l'accord-cadre
- Rédiger les clauses par défaut
- Établir les modalités d'attribution des marchés subséquents et des bons de commande

Exercice d'application : à partir d'exemple de marchés, détermination des actions à mener lors de la rédaction d'un accord-cadre mixte dans le cas d'un mono-attributaire et d'un multi-attributaire

Passer et exécuter un accord-cadre et ses marchés subséquents ou bons de commande

Passer un accord-cadre

- Identifier l'impact de la procédure de passation initiale
- Sélectionner les candidatures
- Juger des offres : contenu, jugement du prix...

Passer des marchés subséquents et des bons de commande

- Les modalités et formes de consultation
- La remise en concurrence d'un accord-cadre
- Les modalités d'attribution des bons de commande ou des marchés subséquents

Exercice d'application : définir et adapter des procédures de passation en fonction des organisations et de l'objet de l'accord-cadre

Exécuter un accord-cadre et des marchés subséquents

- Mettre en place un suivi de l'accord-cadre
- Définir les modalités d'évolution en cours d'exécution
- Les modalités de résiliation et de sanction

COMPÉTENCES MÉTIER

À l'issue de cette formation, vous saurez mener les différentes phases de la procédure d'un accord-cadre et des marchés ultérieurs.

2 JOURS	14 heures	Code 71092
Tarif HT : 1 440 € - repas inclus		Coll. terr. HT : 1 240 € - repas inclus
Paris		
14-15juin2017	7-8novembre2017	

Marchés précédemment soumis à l'ordonnance du 6 juin 2005

Gérer le passage aux nouvelles règles de l'ordonnance

Avis de publicité, avis d'attribution, procédures et délais : les organismes précédemment soumis à l'ordonnance du 6 juin 2005 doivent dorénavant respecter les règles de l'ordonnance marchés publics du 23 juillet 2015 et de son décret du 25 mars 2016.

OBJECTIFS

- Identifier le champ d'application et les spécificités de la nouvelle ordonnance.
- Appliquer les règles aux différentes phases, du lancement de la procédure à l'exécution du marché.
- Gérer les litiges

PRÉREQUIS

Avoir une bonne connaissance de l'environnement des marchés publics.

PUBLIC CONCERNÉ

- Acheteurs et responsables des services achats des EPIC
- Entreprises publiques et autres entités adjudicatrices soumises à l'ordonnance
- Toute personne impliquée dans la passation des marchés

ANIMATEURS

Valérie BRAULT
& Sébastien PALMIER
Avocats Associés
CABINET PALMIER & ASSOCIÉS

PROGRAMME

Perfectionnement

Cerner le cadre réglementaire

- Décrypter le champ d'application de l'ordonnance du 23 juillet 2015
- Les différences avec l'ordonnance du 6 juin 2005

Lancer la procédure

Analyser les candidatures et sélectionner les offres

Sélectionner les candidats admis à déposer une offre

Les écueils à éviter lors de la présentation d'une candidature

Définir les critères de choix des offres

Déterminer l'utilité de la négociation

Exercice d'application :

à partir d'un règlement de consultation, identification des erreurs des offres à ne pas commettre lors de la passation d'un marché

Le rejet des candidatures et des offres

- L'obligation d'information des candidats évincés préalablement à la signature du marché
- La motivation du rejet des offres
- Les documents communicables

Gérer au mieux l'exécution

- Les travaux supplémentaires
- La conclusion d'avenants et les ordres de service : l'encadrement des conditions
- Les nouveaux délais d'exécution
- Les pénalités de retard
- Les possibilités de résiliation

- Les modes alternatifs de règlement des litiges
- La conciliation et la transaction
- Les mémoires en réclamation

Maîtriser le contentieux de la passation

Les différents recours susceptibles d'être exercés par les candidats évincés

Les risques d'annulation de la procédure en référé précontractuel

Le référé contractuel

Le recours Tropic Travaux

- Le risque d'une demande indemnitaire
- La nullité du marché

Les procédures devant le juge administratif et devant le juge judiciaire

- Les spécificités des procédures

Les modes alternatifs de règlement des litiges

- La conciliation et la transaction

Les mémoires en réclamation

Étude de cas : examen commenté d'une procédure de référé précontractuel ayant donné lieu à de multiples actions et procédures

COMPÉTENCES MÉTIER

À l'issue de cette formation, vous serez en mesure de passer les marchés de votre organisme selon les nouvelles règles de l'ordonnance du 23 juillet 2015 et de son décret du 26 mars 2016.

2 JOURS	14 heures	Code 71154
Tarif HT : 1 440 € - repas inclus		Coll. terr. HT : 1 240 € - repas inclus
Paris		
8-9mars2017	2-3octobre2017	

Achats et marchés publics responsables

Intégrer le développement durable dans ses marchés

La nouvelle ordonnance marchés publics du 23 juillet 2015 et le décret du 25 mars 2016 consacrent les achats socio-responsables : cycle de vie du produit, label... Ces dispositions permettent de traduire ces préoccupations et de réaliser ainsi des achats respectueux de l'environnement, éthiques et économiques.

OBJECTIFS

- Définir le cadre et les acteurs du développement durable.
- Identifier les notions et les enjeux du développement durable.
- Insérer les objectifs de développement durable dans ses marchés publics à tous les stades de la procédure.

PRÉREQUIS

Connaître les règles des marchés publics ou avoir suivi " L'indispensable des marchés publics " (code 71168 p. 27).

PUBLIC CONCERNÉ

- Directeurs des cellules achats/marchés
- Acheteurs publics
- Toute personne impliquée dans le processus d'achat public

ANIMATEUR

Charlotte ROUXEL
Avocat Associé
SARRE ROUXEL LE TOUTOUR AVOCATS

PROGRAMME

Perfectionnement

Identifier les objectifs du développement durable dans les marchés publics Maîtriser le cadre national du développement durable

Identifier les sources disponibles

- Les textes à connaître : la charte de l'environnement et le CMP ou futur code de la commande publique
- Le plan national d'action pour des achats publics durables
- Les différents guides

Définir les acteurs du développement durable

- L'administration : un secteur éthique et eco-responsable
- Le rôle des entreprises en matière de responsabilités sociale et environnementale
- Le groupement permanent d'études des marchés " développement durable, environnement " (GPEM/DDEN)
- L'ADEME

Exercice d'application : trouver les bons outils et savoir utiliser les instruments de manière pertinente, afin de maîtriser les enjeux du développement durable

Réussir l'insertion des notions d'éco et socio-responsabilité dans les marchés publics

Définir ses besoins

- Les objectifs par catégories de produits

Maîtriser la rédaction du cahier des charges

- Les obligations contractuelles de l'article 14
 - Les écolabels
 - La position du juge administratif
- Rédiger un appel d'offres en tenant compte du développement durable**
- L'ouverture aux partenaires
 - Les moyens de favoriser les petites et moyennes entreprises (PME)
 - Le contrôle des capacités de l'entreprise
 - La réservation des marchés à certaines entreprises

Sélectionner les candidats en fonction des considérants du développement durable

- Le critère de performance
 - Le droit de préférence à équivalence d'offres
 - La sélection d'offres anormalement basses
 - Les variantes écologiques
 - Les offres inacceptables
 - Les risques de discrimination
- Exercice d'application** : rédaction d'un cahier des charges tenant compte des objectifs de développement durable

COMPÉTENCES MÉTIER

À l'issue de cette formation, vous connaîtrez toutes les astuces pour rédiger votre cahier des charges, en tenant compte des objectifs de développement durable.

2 JOURS | 14 heures | **Code 71108**

Tarif HT : 1 440 € - repas inclus

Coll. terr. HT : 1 240 € - repas inclus

Paris

8-9juin2017

27-28novembre2017

19-20septembre2017

Les clauses socio responsables dans les marchés publics

Rédiger ses clauses sociales

Lorsque les achats dépassent 100 millions d'euros, les personnes publiques qui concluent des marchés sont désormais obligées d'adopter un " schéma d'achats socialement responsables ". La nouvelle ordonnance du 23 juillet 2015 et son décret du 25 mars 2016 promeuvent les achats favorisant les critères de développement durable et d'insertion sociale.

OBJECTIFS

- Identifier les obligations réglementaires en la matière.
- Décrire les spécificités et les intégrer dans la rédaction de ses clauses.
- Analyser les offres et gérer l'attribution du marché.

PRÉREQUIS

Connaître les règles encourageant une approche socio-responsable dans les marchés publics ou avoir suivi " Achats et marchés publics responsables " (code 71108 p. 30).

PUBLIC CONCERNÉ

- Responsables des marchés publics
- Responsables des achats
- Avocats

ANIMATEUR

Pierre PINTAT
Avocat Associé
PIERRE PINTAT AVOCATS

PROGRAMME

Perfectionnement

Identifier les spécificités relatives à l'insertion sociale

Définir le champ d'application de l'ordonnance du 23 juillet 2015 et son article 30

- L'insertion professionnelle
- La pondération du critère

Déterminer le contenu de l'annexe à l'acte d'engagement et rédiger les clauses sociales

Analyser les offres et mesurer l'impact de l'attribution du contrat du critère social

- Les marchés réservés

Évaluer, gérer et piloter l'achat public social

Étude de cas : analyse de l'insertion professionnelle à partir de deux cahiers des charges de marchés de services et de travaux et fixation de critères d'analyse des offres

Exercice d'application : rédaction de clauses techniques et gestion de l'exécution

Déterminer les critères du marché éco responsable

- Identifier les référentiels applicables et les outils disponibles : labels, guides...
 - Déterminer une méthodologie de prise en compte des critères durables
 - Fixer des critères environnementaux d'analyse des offres et en déterminer la pondération
 - Rédiger les clauses d'exécution environnementales
 - Lancer le marché et analyser les offres
 - Évaluer, exécuter et gérer un marché durable
- Exercice d'application** : élaboration d'un marché prenant en compte des objectifs de développement durable : fixation de critères, analyse des offres, rédaction de clauses et gestion de l'exécution

COMPÉTENCES MÉTIER

À l'issue de cette formation, vous disposerez de toutes les clés pour rédiger les clauses socio-responsables dans vos marchés en toute sécurité.

1 JOUR | 7 heures | **Code 71322**

Tarif HT : 890 € - repas inclus

Coll. terr. HT : 750 € - repas inclus

Paris

27juin2017

21septembre2017

29novembre2017

Contentieux des marchés publics

Gérer les litiges en sécuriser ses procédures de marchés



Cette formation mixte
présentielle et distanciel



BLVD

Une meilleure gestion des contentieux nécessite de connaître les actions susceptibles d'être introduites et leurs chances de prospérer, afin d'agir ou de défendre efficacement. À cet égard, en 2014, le contentieux des marchés publics a connu une importante révolution à travers l'ouverture des recours aux tiers justifiant d'un intérêt à agir et la jurisprudence est chaque année riche sur ces sujets. Une meilleure anticipation des contentieux permet une amélioration de la qualité des procédures de passation et d'exécution des marchés publics.

OBJECTIFS

- Identifier les différents contentieux de la passation et de l'exécution.
- Évaluer les chances de succès d'un contentieux de la passation ou de l'exécution.
- Mettre en œuvre les bons réflexes dans les procédures contentieuses.

PRÉREQUIS

Connaître les règles de procédure des marchés publics ou avoir suivi " Réglementation et pratique des marchés publics " (code 71090 p. 26).

PUBLIC CONCERNÉ

- Responsables des services marchés et du service contentieux
- Acheteurs, avocats, juristes et conseils juridiques
- Toute personne participant à un marché

ANIMATEURS

Clémence CORDIER
Avocat au Barreau de Paris
& Pierre REINE
Avocat à la Cour
EARTH AVOCATS

2 JOURS | 14 heures | **Code 71202**

Tarif HT : 1 440 € - repas inclus
Coll. terr. HT : 1 240 € - repas inclus

Paris

25-26avril2017
6-7juillet2017
17-18octobre2017

Lyon

4-5avril2017
18-19décembre2017
18-19décembre2017

PROGRAMME

Perfectionnement

Quiz amont : pour tester son niveau de connaissances

Identifier et gérer les différents contentieux de la passation des contrats

Identifier et gérer les procédures d'urgence

- Le référé contractuel
- Le référé précontractuel

Identifier et gérer les procédures au fond

- Le recours en contestation de validité du contrat
- Le recours indemnitaire

Identifier et prévenir les manquements susceptibles d'entraîner l'annulation de la procédure

Appréhender le risque pénal avec le délit de favoritisme

Étude de cas : analyse de différentes situations contentieuses et identification des risques et des réflexes à adopter suivant les cas

Appréhender les différents contentieux de l'exécution des contrats

Identifier les responsabilités encourues et leurs spécificités

- La responsabilité contractuelle
- La responsabilité extra-contractuelle
- Les responsabilités post-réception dans les marchés de travaux

Maîtriser le déroulement des procédures et anticiper les difficultés

- Le référé expertise
- Le référé provision

Identifier et prévenir des litiges fréquents intéressant l'exécution du marché

- Les avenants et leur encadrement juridique
- Les sujétions techniques imprévues

Étude de cas : analyse de différentes situations contentieuses et identification des risques et des réflexes à adopter suivant les cas

Analyser les nouvelles jurisprudences et leur application

- Les actualités de la jurisprudence Smirgeomes
- Les actualités de la jurisprudence
- Les actualités des jurisprudences Commune de Béziers
- Les modifications du CCAG travaux et ses conséquences sur le contentieux du décompte général

Recourir à un règlement amiable

- Les comités de règlement amiable
- La transaction

Exercice d'application : identification d'une solution de règlement amiable adaptée à un contentieux

Quiz aval : pour valider les acquis de la formation et formaliser sa progression

COMPÉTENCES MÉTIER

À l'issue de cette formation, vous aurez une vision transversale des normes en matière de contentieux des marchés publics afin de mieux les prévenir et les gérer.



Risque pénal et délit de favoritisme

Anticiper ce risque et faire face à des poursuites pénales et disciplinaires

Expertise

L'article 432-14 du code pénal, qui réprime le délit de favoritisme, permet aisément la mise œuvre de poursuites à l'encontre des acheteurs publics. Afin d'éviter toute mise en cause sur le plan pénal, il est indispensable d'identifier les comportements à risque et d'évaluer ses procédures d'achat. En particulier, les pouvoirs adjudicateurs anciennement soumis à l'ordonnance du 6 juin 2005, doivent être vigilants à l'égard du délit de favoritisme auquel ils sont désormais soumis notamment suite à l'ordonnance 23 juillet 2015 relative aux marchés publics.

● OBJECTIFS

- Identifier le cadre réglementaire de la responsabilité pénale de l'acheteur public.
- Définir les comportements à risque.
- Se préparer à l'éventualité de poursuites pénales et disciplinaires.

● PRÉREQUIS

- Avoir une bonne connaissance des règles contentieuses ou avoir suivi la formation " Contentieux des marchés publics " (code 71202 p. 31).

● PUBLIC CONCERNÉ

- Avocats, juristes et conseils juridiques
- Responsables des services marchés ou contentieux
- Acheteurs publics

● ANIMATEUR

Pierre REINE
Avocat à la Cour
EARTH AVOCATS

PROGRAMME

Identifier les principaux délits

Connaître les délits auxquels est confronté l'acheteur public : le délit de favoritisme, la prise illégale d'intérêt, la corruption, la mise en danger de la vie d'autrui...

- Cour de Cass. du 17 janvier 2016 : élargit le champ d'application du délit de favoritisme : s'applique à tous les marchés publics
- La caractérisation de l'élément intentionnel des infractions
- Le cas des marchés passés en application de l'ordonnance du 29 janvier 2016

Identifier les risques de délit de favoritisme aux différents stades de la passation des marchés publics

Étude de cas : analyse commentée de différentes jurisprudences récentes

Prévenir les poursuites

Prévenir les risques et mettre en place des procédures

- Les éléments pris en compte par le parquet pour poursuivre
- Les délégations de pouvoir

et de compétence

Le signalement de délits

- L'obligation de signalement et sa portée
- Les risques attachés au signalement ou à l'absence de signalement
- **Étude de cas :** analyse de différentes situations et identification des risques et des réflexes à adopter

Faire face à des poursuites pénales La mise en œuvre des poursuites

- Les poursuites pénales et les poursuites disciplinaires
- Comprendre les étapes de la procédure pénale
- Élaborer une stratégie de défense
- **La possibilité pour les agents poursuivis de demander la protection de l'administration**

⊕ COMPÉTENCES MÉTIER

À l'issue de cette formation, vous maîtriserez les règles applicables au délit de favoritisme et identifierez les risques de poursuites pénales.

1 JOUR	7 heures	Code 71203
Tarif HT : 890 € - repas inclus		Coll. terr. HT : 750 € - repas inclus
Paris		
15.....mai.....2017		14.....novembre.....2017

Rédiger un mémoire en défense

Définir une stratégie contentieuse et construire un bon argumentaire

Expertise

Contrairement à ce qui est prévu pour les requêtes introductives d'instance, aucun formalisme n'est imposé par le Code de justice administrative pour la présentation des mémoires en défense, qui est pourtant une des étapes majeures du contentieux administratif général.

● OBJECTIFS

- Identifier les outils et les méthodes pour répondre aux exigences de la procédure administrative contentieuse.
- Appliquer les règles du contentieux administratif.
- Organiser son mémoire sur le fonds et la forme.

● PRÉREQUIS

- Avoir une bonne connaissance des règles contentieuses ou avoir suivi " Contentieux des marchés publics " (code 71202 p. 31).

● PUBLIC CONCERNÉ

- Responsables des services marchés et contentieux
- Toute personne participant à la préparation, la passation et l'exécution d'un marché
- Avocats, juristes et conseils juridiques

● ANIMATEUR

Amélie MAILLIARD
Avocat Associé
CABINET ALONSO MAILLIARD

PROGRAMME

Établir une stratégie de défense

Identifier les irrecevabilités de la requête

- La compétence de la juridiction administrative
- Les forclusions liées aux délais de recours
- Les règles encadrant la personne du requérant
- La prescription quadriennale

Utiliser les règles du contentieux administratif

- La distinction conclusions / causes juridiques / moyens
- Utiliser cette distinction pour obtenir le rejet des moyens nouveaux
- Vérifier la recevabilité

Réunir les éléments probatoires pertinents

- La force probatoire des éléments de fait détenus par la collectivité
- Contrer les moyens de forme invoqués par le requérant

Organiser de façon méthodologique son mémoire

Exercice d'application fil rouge : rédaction d'un mémoire contentieux tenant compte des problématiques récurrentes et des techniques rédactionnelles indispensables à connaître

Utiliser le vocabulaire essentiel pour rédiger son mémoire

Construire un argumentaire en faits et en droit

- Le syllogisme juridique
- L'utilisation de la jurisprudence et de la doctrine

Maîtriser les règles du contentieux administratif

- Les règles de délai à respecter
- Focus : les règles relatives aux compétences et au fonctionnement des juridictions administratives

Étude de cas : présentation de différents exemples selon la nature du recours présenté par le requérant

⊕ COMPÉTENCES MÉTIER

À l'issue de cette formation, vous disposerez de toutes les techniques nécessaires à la rédaction d'un mémoire en défense.

1 JOUR	7 heures	Code 71219
Tarif HT : 890 € - repas inclus		Coll. terr. HT : 750 € - repas inclus
Paris		
18.....mai.....2017		21.....novembre.....2017

Assistant(e) marchés publics

Développer les outils et les bonnes pratiques pour réussir dans sa fonction

L'assistant(e) marchés publics pilote la mise en œuvre de la procédure d'un marché : de la définition à la passation et de l'exécution au suivi contentieux. Indispensable, il/elle contribue aussi à la performance de l'organisation du processus et à la bonne conduite de la procédure.

OBJECTIFS

- Définir le rôle de l'assistant(e)
- Pratiquer toutes les procédures de marchés publics.
- Examiner les outils nécessaires au suivi d'un dossier de marché public.

PRÉREQUIS

Connaître les règles de base de la passation des marchés publics.

PUBLIC CONCERNÉ

- Assistant(e)s marchés et rédacteurs marchés
- Collaborateurs du service marché
- Toute personne participant à une procédure de marché public

ANIMATEUR

Christophe RODIN
Acheteur, service achat et commande publique
VILLE DE MONTREUIL

PROGRAMME

Initiation

Cerner le champ de compétence de l'assistant(e) marchés publics

Définir le cadre et le contexte d'intervention
Identifier les caractéristiques essentielles du poste

- L'assistance à l'analyse et à la détermination du besoin
- L'élaboration des documents de la consultation
- La veille juridique
- La constitution de documents de référence dans le domaine de l'achat public
- Le conseil auprès des élus, des directions et des services gestionnaires

Exercice d'application : mise en situation de prise de fonction d'assistant(e) marchés publics

Maîtriser l'essentiel de la fonction d'assistant(e) marchés publics

- Le langage spécifique des marchés publics
- Les procédures et les subtilités de l'ordonnance marchés publics, les CCAG...
- Le rôle et le fonctionnement des commissions
- Les règles comptables et budgétaires
- La jurisprudence, le précontentieux et le contentieux

Déterminer les activités de l'assistant(e) marchés publics

- Participer à la bonne conduite de la procédure des marchés publics
- La programmation en matière de fonctionnement et d'investissement

- L'identification des besoins des services
- L'élaboration du dossier de consultation des entreprises
- La réception des plis et la vérification de la conformité des pièces justificatives
- La rédaction des procès-verbaux, des rapports d'analyse des offres et des rapports de présentation
- La gestion du circuit des échanges avec le contrôleur de légalité et le trésorier payeur

Étude de cas : élaboration d'un tableau de programmation et rédaction de procès-verbaux, de rapports d'analyse des offres et de rapports de présentation

Assurer le suivi administratif et financier des marchés publics

- L'information des candidats non retenus
- La notification du marché
- La gestion des documents
- Les notions financières et comptables
- La bonne exécution administrative du marché
- La vérification du " service fait " et la mise en place d'un suivi financier
- La gestion des litiges en cours d'exécution
- La fin d'un marché public

Exercice d'application : gestion de litiges en cours d'exécution

Étude de cas : analyse d'un avenant

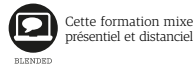
COMPÉTENCES MÉTIER

À l'issue de cette formation, vous saurez assister une procédure de marché public.

2 JOURS	14 heures	Code 71170
Tarif HT : 1 440 € - repas inclus		Coll. terr. HT : 1 240 € - repas inclus
Paris 19-20juin2017		16-17novembre2017

Analyse des candidatures et des offres

Choisir l'offre économiquement la plus avantageuse



Le choix de l'offre économiquement la plus avantageuse est au cœur de la procédure d'attribution des marchés et est consacrée dans l'ordonnance marchés publics du 23 juillet 2015 et le décret du 25 mars 2016. Si la définition des critères et des sous-critères, leur pondération et l'analyse des dossiers de candidatures et des offres octroient une certaine marge de liberté à l'acheteur public, elles ne sont pas inconditionnelles et restent sources de contentieux multiples.

OBJECTIFS

- Identifier et respecter les dispositions de l'ordonnance marchés publics relatives au choix du candidat.
- Définir des critères de sélection des candidatures et des offres.
- Analyser les coûts des fournisseurs.

PRÉREQUIS

Avoir de bonnes connaissances des règles en matières de marchés public ou avoir suivi " Réglementation et pratique des marchés publics " (code 71090 p. 26).

PUBLIC CONCERNÉ

- Responsables des services marchés
- Acheteurs publics
- Toute personne participant à l'analyse des offres et des candidatures

ANIMATEUR

Azdine AYAD
Directeur de la commande publique
MAIRIE DE SAINT DENIS

PROGRAMME

Perfectionnement

Quiz amont : pour tester son niveau de connaissances

Déterminer le cadre juridique applicable au choix des offres depuis l'ordonnance du 23 juillet 2015 et son décret du 25 mars 2016

- Critères de choix
- Examiner les candidatures et les offres
- Les règles relatives aux marchés négociés
- **Exercice d'application** : choix des critères de sélection des candidatures et des offres

Utiliser les outils nécessaires à l'analyse des candidatures et des offres
Étudier les candidatures reçues

- Définir les critères adaptés
- Le DUME électronique
- Demander aux candidats les pièces manquantes
- La vérification des informations et renseignements remis
- L'appréciation des garanties professionnelles et financières
- Sélectionner les candidatures grâce à un tableau d'analyse des critères choisis
- **Exercice d'application** : élaboration d'un tableau d'analyse des candidatures et des offres

Analyser les offres

- Les offres inappropriées, irrégulières et inacceptables

- La notion d'offre économiquement la plus avantageuse
- Le critère unique du prix
- Les cas de variantes, options, allotissements
- La consultation infructueuse
- Les objectifs sociaux et d'emploi, les enjeux de développement durable

Choisir l'attributaire

- La pondération des critères
- La hiérarchisation des critères
- La distinction entre critères et sous critères

Détecter et traiter une offre anormalement basse

Exercice d'application : pondération ou hiérarchisation des critères de choix

Justifier son choix

Rédiger le rapport de présentation
Informers les candidats non retenus

- Motiver son choix
- Identifier les documents communicables a priori et a posteriori

Gérer les recours contentieux

Quiz aval : pour valider les acquis de la formation et formaliser sa progression

COMPÉTENCES MÉTIER

À l'issue de cette formation, vous disposerez de tous les outils et méthodes nécessaires au choix de l'offre économiquement la plus avantageuse.

2 JOURS	14 heures	Code 71201
Tarif HT : 1 440 € - repas inclus		Coll. terr. HT : 1 240 € - repas inclus
Paris 21-22mars2017 29-30juin2017		6-7novembre2017

DCE : rédiger les documents de son marché

Sécuriser les clauses clés des documents composant le dossier de consultation des entreprises

L'ordonnance du 23 juillet 2015 et le décret du 25 mars 2016 tendent à simplifier les mesures pour les collectivités et les entreprises notamment en ce qui concerne les documents du marché. Le nouveau DUME facilite le quotidien des entreprises qui répondent à des marchés publics.

OBJECTIFS

- Identifier les documents composant le dossier de consultation des entreprises.
- Analyser les clauses essentielles de ces documents et les rédiger en toute sécurité juridique.
- Examiner le nouveau DUME.

PUBLIC CONCERNÉ

- Responsables des marchés publics
- Acheteurs
- Responsables juridiques
- Toute personne amenée à participer à la préparation et la passation d'un marché public

ANIMATEUR

Charlotte ROUXEL
Avocat Associé
SARRE ROUXEL LE TOUTOUR AVOCATS

PROGRAMME

Perfectionnement

Définir le besoin et identifier les documents composant le dossier de consultation des entreprises

- Déterminer le besoin
- Définir les documents composant le dossier de consultation des entreprises : règlement de consultation, AE, CCAP, CCTP...

Rédiger les documents composant le dossier de consultation des entreprises

- Publier sa consultation**
 - Les informations nécessaires à intégrer dans l'avis de publicité
 - Le choix des supports de publication
 - La dématérialisation des documents composant le dossier de consultation

Établir le règlement de la consultation

- Les clauses essentielles
- L'éventuelle visite à organiser
- Les éléments de réponse pouvant être exigés de la part des candidats

Rédiger son CCAP

- La durée du marché
- Les clauses financières
- Les clauses relatives à l'exécution
- La sous-traitance
- La gestion de la fin du marché

Identifier les éléments essentiels du CCTP

- Les informations techniques

- Les informations essentielles en cas de succession de titulaires
- Sécuriser la signature du marché**
- La notification du marché
- La lettre aux candidats non retenus
- Exercice d'application** : rédaction d'une lettre de rejet
- Mise en situation** : sur la base d'un exemple de CCAP, identification des éléments essentiels et rédaction des améliorations pouvant y être apportées

Décrypter le nouveau DUME, dossier unique de marché européen

- Déterminer le contenu et les informations à transmettre**
- Les informations au sujet des capacités techniques, professionnelles et financières
- La règle d'exclusion face à des entreprises condamnées pénalement
- La possibilité de réutiliser le Dume pour plusieurs candidatures
- Les mentions obligatoires à faire apparaître**
- Les éventuelles modifications de capacité(s) et les effets sur le DUME**

COMPÉTENCES MÉTIER

À l'issue de cette formation, vous saurez sécuriser la rédaction des pièces de vos marchés.

2 JOURS	14 heures	Code 71323
Tarif HT : 1 440 € - repas inclus		Coll. terr. HT : 1 240 € - repas inclus
Paris		
27-28mars2017	15-16novembre2017	
22-23juin2017		

Dématérialisation des procédures de marchés publics

Organiser les procédures et sécuriser les réponses électroniques



Cette formation mixte
présentiel et distanciel

La nouvelle ordonnance du 23 juillet 2015 et son décret du 25 mars 2016 prévoient une généralisation de la dématérialisation des procédures de marchés publics sur toute l'Union européenne au plus tard le 18 octobre 2018. Cette nouvelle échéance implique une connaissance parfaite de la réglementation en vigueur et des risques susceptibles de survenir lors de la dématérialisation d'une procédure, sachant qu'une première échéance est prévue le 1^{er} janvier 2017.

OBJECTIFS

- Identifier la réglementation spécifique de la dématérialisation des marchés publics.
- Appliquer les obligations découlant de la dématérialisation et les responsabilités des opérateurs.
- Préparer la rédaction des documents de la consultation au regard des exigences de la dématérialisation des marchés publics.

PRÉREQUIS

Avoir de bonnes connaissances en matière de réglementation des marchés publics ou avoir suivi " Réglementation et pratique des marchés publics - Niveau 1 " (code 71090 p. 26).

PUBLIC CONCERNÉ

- Acheteurs publics et responsables des services marchés
- Responsables des services informatiques
- Toute personne devant organiser ou participer à des procédures dématérialisées de passation des marchés publics

ANIMATEUR

Dominique DAMO
Avocat Associé
JURISDEMAT AVOCAT

PROGRAMME

Perfectionnement

Quiz amont : pour tester son niveau de connaissances

Maîtriser le cadre juridique de la dématérialisation des marchés

- Les textes relatifs à la commande publique**
 - Les directives européennes
 - L'ordonnance du 23 juillet 2015 et son décret d'application du 25 mars 2016

Les guides pratiques et la doctrine

- Les textes relatifs au droit des technologies**

Identifier les obligations induites par la dématérialisation des procédures des marchés

- Les obligations au stade de la soumission**
 - Les avis de publicité
 - Les dossiers de consultation
 - Les nouvelles modalités électroniques de remise de la candidature : DUME, espace de stockage, e-Certis

Les obligations de l'opérateur économique prévues par le droit communautaire

- La mise en cause des responsabilités**
 - La responsabilité du pouvoir adjudicateur
 - La responsabilité de l'opérateur économique
- Analyser les principales jurisprudences relatives à la dématérialisation des marchés publics**

Prendre en compte des préoccupations sécuritaires et les aspects techniques

1 JOUR	7 heures	Code 71135
Tarif HT : 890 € - repas inclus		Coll. terr. HT : 750 € - repas inclus
Paris		
13juin2017	9novembre2017	

Les risques techniques inhérents aux échanges électroniques

Les principales garanties techniques de la sécurité de la dématérialisation des procédures

- Le certificat et la signature électroniques
- Le chiffrement
- L'accusé de réception
- L'archivage électronique

Test de connaissances : QCM relatif aux moyens techniques de sécurisation d'un échange électronique

Identifier les différents techniques pour les marchés électroniques

- Les enchères électroniques
- Le système d'acquisition dynamique
- Les catalogues électroniques

La facture électronique dans les marchés publics

- Les principes fondamentaux de la facturation électronique
- La solution mutualisée de facture électronique en France
- Lutte contre les délais de paiement tardifs

Quiz aval : pour valider les acquis de la formation et formaliser sa progression

- COMPÉTENCES MÉTIER**
- À l'issue de cette formation, vous connaîtrez toutes les techniques pour dématérialiser une procédure de marché dans les meilleures conditions.

L'exécution des marchés publics

Organiser la gestion administrative et financière en cours de marché



L'ordonnance du 23 juillet 2015 et le décret du 25 mars 2016 encadrent désormais les mesures d'exécution des marchés publics. Les enjeux d'une bonne gestion financière des marchés publics sont importants et souvent méconnus. Une parfaite connaissance de la réglementation permet une maîtrise des clauses contractuelles financières et de leurs multiples incidences.

OBJECTIFS

- Identifier l'ensemble de la réglementation relative à l'exécution financière des marchés publics.
- Pratiquer une gestion administrative et financière complète.
- Développer des pratiques adaptées aux besoins.

PRÉREQUIS

- Connaître la réglementation applicable aux marchés publics ou avoir suivi " Réglementation et pratique des marchés publics " (code 71090 p. 26).

PUBLIC CONCERNÉ

- Responsables des marchés publics
- Rédacteurs de marchés
- Responsables financiers et comptables

ANIMATEUR

Frédéric ZANNINI
Directeur et consultant
O CARRÉ

PROGRAMME

Expertise

Identifier les pièces contractuelles et les pièces relatives à l'exécution

- Les pièces contractuelles (AE, CCAP, CCTP, CCAAG...)
- Les annexes financières (DPGF, BPU, décompositions, barèmes...)
- Les ordres de services, les bons de commande et les décisions du RPA

Gérer les cessions, les nantissements de créances des marchés publics et les sûretés financières

- La rédaction des avenants de transfert
- L'exemplaire unique ou le certificat de cessibilité
- La retenue de garantie, les cautions et garanties à première demande

Respecter les règles relatives aux prix et aux paiements dans les marchés publics

Maîtriser les formes et les variations des prix

- Le prix forfaitaire, unitaire ou mixte
- Le prix ferme éventuellement actualisable
- Le prix révisable par rapport à une référence (ancien ajustement)
- Le prix révisable par rapport à une formule paramétrique

Exercice d'application : calcul d'une formule de révision de prix

Analyser les modes de paiements

- Les avances et les acomptes
- Les paiements partiels définitifs
- Les paiements uniques ou solde
- Les délais de paiement et les intérêts moratoires
- Les retards de paiement

Maîtriser l'exécution des marchés publics et ses aléas

Gérer les délais du marché et les pénalités

- Le délai du marché et les délais d'exécution
- Les spécificités des marchés allotés pour les travaux
- Les modifications des délais et les pénalités de retard (calcul, exonération...)

Exercice d'application : calcul d'une pénalité pour retard dans l'exécution des prestations du titulaire

Encadrer et gérer les sous-traitants et les cotraitants

- Les groupements solidaires et conjoints
- L'acceptation et l'agrément des sous-traitants
- Les paiements (avances, acomptes, soldes...)

Anticiper et gérer les modifications en cours de marché

- Les travaux et prestations supplémentaires
- Les avenants et la décision de poursuivre
- La décision d'arrêter de l'article 15 du CCAG Travaux

Gérer la fin du marché

Contrôler le service fait et les garanties

- La réception des fournitures et des services
 - La réception des travaux et les réserves
 - Les garanties et la libération des sûretés
- ##### Gérer les résiliations et les différends
- Les motifs de résiliation
 - Les opérations de liquidation
 - Le règlement des différends et la transaction

COMPÉTENCES MÉTIER

À l'issue de cette formation, vous aurez toutes les clés pour assurer en toute sécurité l'exécution et le suivi financier de vos marchés.

2 JOURS	14 heures	Code 71229
Tarif HT : 1 440 € - repas inclus		Coll. terr. HT : 1 240 € - repas inclus
Paris		Lyon
1 ^{er} -2février2017		26-27juin2017
25-26avril2017		29-30novembre2017
26-27juin2017		
21-22septembre2017		
29-30novembre2017		



ENVIE D'UN FOCUS EXPERT ?

Choisissez la **½ journée !**

Sécuriser les modifications en cours d'exécution des marchés publics



OBJECTIFS

- Identifier la réglementation applicable aux modifications en cours de marché.
- Insérer les clauses de réexamen dans les contrats et rédiger un avenant

PRÉREQUIS

- Connaître la réglementation applicable à la passation et à l'exécution des marchés publics.

PUBLIC CONCERNÉ

- Rédacteurs et gestionnaires des marchés publics
- Responsables financiers et comptables

ANIMATEUR

Sylvie de CERTEAU
Consultante formatrice marchés publics

PROGRAMME

Perfectionnement

Définir les différentes modifications possibles en cours d'exécution des contrats

- Identifier les différentes dispositions réglementaires et notamment la portée de l'ordonnance du 23 juillet 2015 et son décret du 25 mars 2016
 - Distinguer les clauses de réexamen des clauses de modifications imprévisibles
 - Différencier les modifications substantielles et non substantielles
- Étude de cas** : analyse commentée de différents cas de modifications en cours de marchés et identification de leur typologie

Rédiger des clauses de modification de contrats

- Clauses de réexamen, options, marchés similaires et marchés complémentaires
- Sujétions imprévues
- Modifications substantielles
- Transaction

Exercice d'application : à partir de différents exemples de marchés, rédaction des différents types de clauses et identification des erreurs à ne pas commettre

COMPÉTENCES MÉTIER

À l'issue de la formation, vous serez en mesure de cerner les modifications en cours d'exécution, de les classer pour rédiger au plus juste vos contrats.

½ JOURNÉE	4 heures	Code 71347	Tarif HT : 425 €
Paris			
27avril2017(9h-13h)			
18septembre2017(14h-18h)			
13novembre2017(9h-13h)			
Lyon			
16mai2017(9h-13h)			
16octobre2017(14h-18h)			

Gérer les avenants et modifications d'un marché public

Sécuriser la procédure en cours d'exécution

Perfectionnement

Un marché public est un document contractuel qui est susceptible d'évoluer en fonction des besoins en cours d'exécution. C'est pourquoi des possibilités de modification du marché, notamment par avenant, sont tolérées mais restent très encadrées par le décret du 25 mars 2016.

● OBJECTIFS

- Identifier les possibilités de modifier un marché public en cours d'exécution.
- Expliciter les notions d'avenants, de marchés négociés complémentaires, de marchés de prestations similaires.
- Analyser les possibilités de modification unilatérale du contrat.

● PRÉREQUIS

Avoir de bonnes connaissances des règles en matière d'exécution des marchés publics ou avoir suivi " L'exécution financière des marchés publics " (code 71229 p. 35).

● PUBLIC CONCERNÉ

- Maîtres d'ouvrage et maîtres d'œuvre publics ou privés
- Tout acheteur et/ou gestionnaire des marchés publics assurant l'exécution des marchés

● ANIMATEURS

Valérie BRAULT
& Sébastien PALMIER
Avocats Associés
CABINET PALMIER & ASSOCIÉS

1 JOUR | **7 heures** | **Code 71133**

Tarif HT : 890 € - repas inclus

Coll. terr. HT : 750 € - repas inclus

Paris

23mars.....2017

22juin.....2017

20novembre.....2017

PROGRAMME

Cerner le cadre juridique de l'avenant

Définir la notion d'avenant

- Les nouveautés en matière d'exécution introduites par l'ordonnance marchés publics du 23 juillet 2015 et de son décret du 25 mars 2016
- Cerner les différentes dispositions des CCAG

Mesurer l'impact du régime sur le déroulement du marché

Délimiter le contexte des avenants

- Les ordres de service, la négociation d'un bon de commande...

Répertorier les avenants modifiant les obligations

- Modification de la mission, des délais, des prix et des indemnités
- Les corrections d'erreurs ou d'omissions
- Les changements de statuts
- Les avenants prenant acte de modifications qui affectent les parties
- Les avenants interdits

Gérer efficacement les modifications par avenant d'un marché public

Maîtriser l'emprunt du marché

Cerner l'éventuel rôle de la Commission d'appel d'offres

- Mesurer les effets des avenants sur le marché

Résilier l'avenant

Maîtriser les règles propres aux avenants augmentant le volume du marché

L'absence de bouleversement

Les justifications par des sujétions techniques imprévues

Le bouleversement sans nouvelle prestation

Prendre la décision de poursuivre

Mesurer l'étendue et les limites du pouvoir de modification unilatérale de l'administration

Mettre en œuvre le principe de mutabilité des contrats administratifs

- Délimiter le champ d'application des ordres de services
- Définir la marge de manœuvre pour le titulaire du marché
- Cerner les sanctions applicables
- Calculer les modalités d'indemnisation

Exercice d'application : rédaction de modèles types d'avenants

Recourir aux marchés négociés complémentaires

Distinguer marchés complémentaires et avenants

Mesurer l'intérêt de recourir aux marchés complémentaires

Conditions et limites de recours aux marchés complémentaires

Recourir aux marchés de prestations similaires

Distinguer marchés complémentaires et marchés de prestations similaires

Conditions de recours aux marchés de prestations similaires

Les étapes et le lancement des marchés complémentaires et de prestations similaires

● COMPÉTENCES MÉTIER

À l'issue de cette formation, vous saurez gérer les modifications en cours de marché.



Les prix dans les marchés publics

Prévenir la formation et l'évolution des prix

Dans un contexte de concurrence et de rationalité économique, l'offre économiquement la plus avantageuse est celle qui propose la meilleure valeur ajoutée pour répondre au besoin avec une contrepartie financière optimale. Le prix est un critère déterminant pour le choix du titulaire d'un marché public. Sa détermination, son calcul et sa révision sont autant d'éléments essentiels qu'il faut maîtriser car le montant des offres détermine souvent le succès de la passation et de l'exécution d'un marché public.

OBJECTIFS

- Identifier les différentes formes, caractéristiques et modalités d'évolution des prix.
- Analyser les prix et repérer les offres anormalement basses.
- Gérer les prix et les éléments financiers contractuels.

PRÉREQUIS

Avoir une bonne connaissance des marchés publics.

PUBLIC CONCERNÉ

- Responsables des marchés publics
- Entreprises cocontractantes
- Toute personne amenée à intervenir dans le cadre d'une procédure de marché public

ANIMATEUR

Frédéric ZANNINI
Directeur et consultant
O CARRÉ

2 JOURS | 14 heures | **Code 71305**

Tarif HT : 1 440 € - repas inclus
Coll. terr. HT : 1 240 € - repas inclus

Paris

11-12mai.....2017
9-10octobre.....2017
12-13décembre.....2017

PROGRAMME

Perfectionnement

Identifier les notions et les principes de détermination du prix

Définir les éléments essentiels du prix

- Les notions de prix, de coût, d'unité d'œuvre et de montant.
- Le prix initial et le prix de règlement
- L'intangibilité du prix
- Les prix provisoires
- Les formes du prix : le prix unitaire et le prix forfaitaire
- Le prix et les clauses incitatives ou sanctions
- Le prix et la TVA

Déterminer les évolutions économiques du prix : les modalités pratiques

- Le choix d'un prix ferme ou révisable
- L'actualisation d'un prix ferme (principe et modalités)
- La révision d'un prix par rapport à une référence (principe et modalités)
- " L'ajustement " du prix et les clauses de sauvegarde et de butoir
- La révision d'un prix par rapport à une formule paramétrique (principe et modalités)
- Le choix des références (indice, index, cours, prix public).

Études de cas : analyse de la forme et des caractéristiques de prix d'un DCE

Analyser le critère prix des offres

Appréhender la mise en concurrence

- L'estimation du besoin
- Le choix des critères
- La pondération du critère du prix
- Le coût global
- Le cas des variantes

Analyser et noter le prix

- Le lien entre la " qualité " et le prix de l'offre
- Les annexes financières de type DPGF, BPU ou DQE
- La mise en œuvre d'une formule de notation
- Le rejet des offres
- Le cas des offres anormalement basses

Négocier le prix

- L'adéquation entre le prix et les autres critères
- La recherche de l'offre économiquement la plus avantageuse

Rémunérer le prix

- Le contrôle du " service fait "
- La détermination du prix de règlement en application des clauses contractuelles
- Les formes de paiement (unique et intégral, partiel et définitif, acompte et solde)
- Les avances obligatoires et facultatives
- Le paiement des sous-traitants
- Le cas particulier du Décompte Général et Définitif du CCAG Travaux
- Les obligations relatives au délai de paiement légal

Exercice d'application : notation des offres et choix de l'offre économiquement la plus avantageuse

Gérer le prix pendant l'exécution du marché

Mettre en œuvre les éléments contractuels

- Les clauses de variation
- Les clauses de détermination du prix définitif
- Les clauses incitatives ou dissuasives
- Les demandes de paiement et le prix de règlement

Gérer les aléas en cours d'exécution et leurs impacts financiers

- Les modifications du besoin initial
- La création de nouveaux prix
- Les prix provisoires du CCAG Travaux
- Le dépassement du montant initial du marché
- La décision de poursuivre
- La disparition d'un indice
- La réfaction sur le prix

Mise en situation : réflexion pour choisir la solution la plus adaptée pour modifier le besoin initial suite à la survenue d'aléas

COMPÉTENCES MÉTIER

À l'issue de cette formation, vous saurez bâtir le cadre de l'analyse qui doit vous conduire à retenir l'offre économiquement la plus avantageuse et gérer les prix qui en résultent lors de la vie du marché public.

Gérer les risques d'exécution dans les marchés publics

Développer la prévention des aléas et les modifications en cours de marché

Expertise

L'exécution d'un marché public se révèle souvent délicate et les cocontractants doivent faire face à des risques imprévus ou modifications qui affectent l'équilibre du contrat. La nouvelle ordonnance marchés publics du 23 juillet 2015 et le décret du 25 mars 2016 encadrent les règles d'exécution. Les cocontractants doivent pour cela prendre les précautions nécessaires pour prévenir les risques susceptibles de survenir en cours d'exécution.

● OBJECTIFS

- Identifier les types de risques en cours d'exécution du marché.
- Analyser les risques financiers pour mieux les prévenir.
- Organiser le suivi des litiges et le règlement amiable.

● PRÉREQUIS

Connaître la réglementation des marchés publics ou avoir suivi " Réglementation et pratique des marchés publics " (code 71090 p. 26).

● PUBLIC CONCERNÉ

- Responsables des marchés publics
- Entreprises cocontractantes
- Toute personne amenée à intervenir dans le cadre de l'exécution des marchés publics

● ANIMATEUR

Amélie MAILLIARD
Avocat Associé
CABINET ALONSO MAILLIARD

2 JOURS | 14 heures | **Code 71306**

Tarif HT : 1 440 € - repas inclus

Coll. terr. HT : 1 240 € - repas inclus

Paris

15-16.....juin.....2017

4-5.....octobre.....2017

4-5.....décembre.....2017

PROGRAMME

Identifier les risques liés à l'exécution du marché

Gérer les modifications imposées par la personne publique

- Les modifications les plus courantes : étendue des prestations, délais...
- La possibilité de modification unilatérale par la personne publique
- Les conditions de recours à un avenant
- Les marchés complémentaires

Assurer les travaux supplémentaires ou modificatifs

- La signature d'un avenant, l'ordre de service ou la décision de poursuivre
- L'absence de demande officielle de la personne publique et ses conséquences

Faire face aux sujétions techniques imprévues

- L'indemnisation de l'entreprise cocontractante et les sujétions non indemnisées
- Le partage des responsabilités
- La preuve des sujétions

Mesurer les risques liés à une exécution non conforme

- Le non-respect des clauses contractuelles et la mise en œuvre de mesures coercitives
- La réfaction
- Les conséquences et les moyens d'actions pour le cocontractant

Identifier les cas affectant le titulaire du marché

- La défaillance de l'entreprise, le redressement judiciaire
- La cession de l'entreprise
- L'hypothèse de la cession du marché et les formalités à accomplir

Études de cas : choisir la bonne formule juridique en cas de prestations non prévues

Prévenir les risques financiers

- Les délais de paiement du prix et les suspensions de délai
- La variation, la révision et les hausses de prix
- Le DGD
- Les règles relatives aux avances et acomptes
- Le retard de paiement par l'administration et les intérêts moratoires

Exercice d'application : gestion du paiement direct du sous-traitant

Gérer les litiges et réclamations

Le cas de la résiliation du marché

Les modalités de mise en œuvre

- Les causes de réclamation
- Les règles de forme à respecter
- L'indemnisation

Régler les litiges

- Le règlement amiable
- La mise en œuvre de la responsabilité et les sanctions
- Les pénalités
- Les recours contentieux

Mise en situation : contestation du DGD

● COMPÉTENCES MÉTIER

À l'issue de cette formation, vous serez en mesure de gérer les aléas en cours de marché et éviter tout litige contentieux.

Cotraitance et sous-traitance

Gérer et sécuriser ses relations avec les co et sous-traitants

Perfectionnement

Dans certaines situations (capacité technique ou financière insuffisante, optimisation de l'offre...), il est nécessaire pour un candidat de répondre avec d'autres opérateurs économiques. Deux solutions s'offrent à lui : recourir à la cotraitance ou à la sous-traitance.

OBJECTIFS

- Définir et distinguer les notions de cotraitance et sous-traitance.
- Analyser les responsabilités respectives au sein d'un groupement.
- Gérer les obligations de la personne publique vis-à-vis de la sous-traitance.

PRÉREQUIS

Avoir des connaissances de base en marchés publics ou avoir suivi " Réglementation et pratique des marchés publics " (code 71090 p. 26).

PUBLIC CONCERNÉ

- Responsables et rédacteurs marchés
- Responsables juridiques, techniques et financiers
- Toute personne en charge du suivi des travaux

ANIMATEUR

Sylvie DE CERTEAU
Consultante formatrice marchés publics

2 JOURS | 14 heures | **Code 71010**

Tarif HT : 1 440 € - repas inclus

Coll. terr. HT : 1 240 € - repas inclus

Paris

16-17mai.....2017

9-10novembre.....2017

PROGRAMME

Cerner les principes généraux de la cotraitance

Déterminer les textes applicables

Définir les notions importantes

- Les dispositions de l'ordonnance marchés publics du 23 juillet 2015
- L'organisation d'un groupement
- Identifier la représentation des groupements et leurs relations internes tant financières que contractuelles
- Le rôle du mandataire

Analyser les groupements conjoints et solidaires et leurs responsabilités vis-à-vis du pouvoir adjudicateur

- La notification et le nantissement
- L'avance, l'acompte, le solde et les pénalités

Gérer la défaillance d'un cotraitant et du mandataire

Gérer les litiges entre les cotraitants et vis-à-vis du pouvoir adjudicateur

Appliquer les dispositions des CCAG pour les groupements

Analyser la jurisprudence

Identifier les grands principes généraux de la sous-traitance

Déterminer les textes réglementaires

Définir les notions clés

- Les sous-traitants directs
- Les sous-traitants indirects

L'acceptation et l'agrément

- La notification et le nantissement

Appliquer le paiement des sous-traitants directs

- L'avance, l'acompte et le solde

Gérer les responsabilités des sous-traitants vis-à-vis du titulaire et du pouvoir adjudicateur

Analyser les dispositions des CCAG en sous-traitance

Cerner la jurisprudence

Exercice d'application : étude des DC1, DC2 et DC4

COMPÉTENCES MÉTIER

À l'issue de cette formation, vous connaîtrez les différentes formes de groupements possibles et saurez gérer administrativement une cotraitance ou une sous-traitance.





Le responsable de la fonction est l'acteur essentiel de la définition, de la mise en œuvre de la politique et des stratégies d'achat public de l'organisme. Il a en charge la gestion globale du processus achat lié à la commande publique, qui vise à satisfaire dans des conditions optimales de sécurité juridique et d'efficacité économique, les besoins d'achats de l'organisme. Ses missions de manager, de conseil et d'expert exigent des compétences éprouvées dans les domaines juridiques et économiques pour être en situation de répondre aux exigences de performance liées aux achats du secteur public, en conformité avec les directives publiques.



Cette formation mixte
présentiel et distanciel

En partenariat avec
acp
FORMATION

● OBJECTIFS

- Élaborer le plan de progrès de la fonction achat de l'organisme.
- Construire le référentiel organisationnel de la fonction achat, intégrant les modalités de pilotage et de contrôle et les tableaux de bord associés.
- Maîtriser le processus achat de l'organisme et favoriser le développement de la création de valeur dans chacune de ses phases.

● PRÉREQUIS

- Être en charge de la fonction achat ou être un acheteur confirmé chargé d'une mission d'organisation de la fonction ou d'une entité d'achat public.

● PUBLIC CONCERNÉ

- Responsables de services achats-marchés
- Cadres ou acheteurs de ces services soucieux de perfectionner leurs compétences à travers un parcours à forte valeur ajoutée pédagogique et professionnelle

● ANIMATEUR

Consultant-formateur et opérationnels des services achats et marchés publics

➤ COMPÉTENCES MÉTIER

À l'issue de ce cycle, vous disposerez des outils et techniques indispensables pour un management performant de votre service achats.

MODULE 1 Élaborer et mettre en œuvre une politique d'achat 2 jours

● OBJECTIFS

- Élaborer le plan de progrès de la fonction achat.
- Proposer, formaliser et mettre en œuvre les éléments de la politique d'achat.
- Intégrer les directives de l'Etat liées à l'achat public.

● PROGRAMME

Communauté d'apprenants : un espace collaboratif pour partager savoirs et pratiques pendant et après sa formation
Quiz amont : pour tester son niveau de connaissances

Appréhender la notion de politique d'achat

- Concevoir la finalité et le rôle de la politique d'achat dans la satisfaction des besoins de l'organisme
- Définir les principes et les règles liés à la définition d'une politique d'achat

Établir les fondements de la politique d'achat de votre organisme

- Caractériser l'activité et la typologie des achats de l'organisme
- Élaborer la segmentation des achats
- Définir les axes d'amélioration de la fonction achat et les critères de performance associés

Formaliser la politique d'achats de l'organisme

- Définir les principes directeurs de l'organisation et du fonctionnement des achats
- Définir les moyens et les ressources de la fonction Achat
- Choisir les principaux leviers d'achat

Assurer la mise en œuvre de la politique d'achat de l'organisme

- Établir le plan de communication interne des achats
- Définir le mode de pilotage et de contrôle de la fonction achat
- Décliner la politique d'achat
- Contrôler la mise en œuvre de la politique d'achat

Exercice d'intersession : pour valider les acquis et préparer la session suivante

MODULE 2 Concevoir et mettre en place le programme d'achat de l'organisme 1 jour

● OBJECTIFS

- Identifier des besoins de l'organisme.
- Organiser la programmation et la rationalisation de la gestion des besoins.

● PROGRAMME

Organiser la gestion des besoins de l'organisme

- Identifier, programmer et rationaliser la gestion des besoins
- Définir une classification des achats appropriée
- Disposer d'un outil structurant et opérationnel

Prévoir les besoins et optimiser leur traitement

- Mettre en œuvre des leviers d'action appropriés
- Définir les priorités et les enjeux

Exercice d'intersession : pour valider les acquis et préparer la session suivante

MODULE 3 Elaborer et mettre en œuvre le plan stratégique des achats de l'organisme 2 jours

● OBJECTIFS

- Diagnostiquer les achats et définir un plan d'action stratégique.
- Mettre en œuvre des leviers performants.

● PROGRAMME

Élaborer le diagnostic stratégique des achats de l'organisme

- Analyser les données internes et des données externes

Proposer le plan d'action stratégique

- Prendre en compte le portefeuille des achats et les objectifs associés
- Intégrer les éléments liés aux directives publiques
- Intégrer les éléments liés à la politique d'achat de l'organisme

Favoriser la mise en œuvre de leviers performants

- Optimiser l'efficacité économique et environnementale des achats de l'organisme
- Anticiper et innover dans les modalités de traitement des achats
- Maîtriser les risques

Exercice d'intersession : pour valider les acquis et préparer la session suivante

MODULE 4 Définir l'organisation managériale de la fonction achat 2 jours

● OBJECTIFS

- Auditer le processus et l'organisation des achats de l'organisme.
- Élaborer un référentiel organisant la fonction achat.

● PROGRAMME

Procéder à une analyse critique de l'activité, du processus, des moyens et de l'organisation des achats Mettre en place le référentiel organisationnel de la fonction achat de l'organisme

- Adopter une logique de professionnalisation des achats
- Intégrer les procédures liées au processus achat
- Mettre en œuvre les modalités de management, de pilotage et de contrôle
- Améliorer la performance globale du processus achat

Assurer la maîtrise des risques liés aux achats

- Mettre en œuvre des outils de prévention des risques économiques, juridiques et organisationnels dans le processus achat

Exercice d'intersession : pour valider les acquis et préparer la session suivante

2 JOURS | 14 heures | Code 71232

Paris - Promotion 1

29 au 31 mars, 4-5 mai, 18-19 mai, 6-7 juin et 28 au 30 juin 2017

Paris - Promotion 2

8 au 10 novembre, 23-24 novembre, 6-7 décembre 2017,
16-17 janvier, 31 janvier et 2 février 2018

*Classe virtuelle d'1h de 14h30 à 15h30 (convocation à 14h)

TARIFS

Tarif HT : 6 060 € - repas inclus

Tarif TTC pour les particuliers : 4 850 € - repas inclus

OPTIONS

VAE Experts : 4 120 € HT

BESOIN D'AIDE POUR CONSTITUER VOTRE DOSSIER DE FINANCEMENT ?

CONTACTEZ-NOUS ! 01 44 09 25 08 • infoclient@efe.fr



OPTION CPFFP

MANAGER D'UN SERVICE ACHATS

Soutenance devant un jury professionnel d'un mémoire à l'issue
du cycle. Cycle validé par l'ISQ-OPQF



OPTION VAE EXPERTS

MANAGER D'UN SERVICE ACHATS

Savez-vous que votre expérience vaut un certificat ?
Faites reconnaître vos compétences grâce à la VAE EXPERTS

UN PROCESSUS EN 3 ÉTAPES

- 1- Étude de recevabilité de la candidature
Inscription : 200 € HT
- 2- Constitution du dossier de validation et accompagnement personnalisé
sur demande
Accompagnement : 1500 € HT
- 3- Jury de certification validant tout ou partie des compétences clés
Jury de VAE : 2 420 € HT

La certification obtenue par la VAE EXPERTS est la même que celle obtenue
par la formation continue

Pour tout renseignement, vous pouvez contacter notre service clients
au **01 44 09 25 08**

MODULE 5 Organiser et mettre en œuvre le contrôle juridique des achats 2 jours

● OBJECTIFS

- Identifier, prévenir et gérer les risques pouvant
survenir à tous les stades d'un marché public.
- Prévenir les sources de responsabilité pénale dans
le traitement des achats publics de l'organisme.
- Anticiper et gérer les principaux contentieux.

● PROGRAMME

Organiser le contrôle juridique des achats

- Auditer la maturité juridique de la fonction achat

Mettre en œuvre le contrôle juridique lors de la consultation

- Identifier les phases de la consultation
- Définir les organisations possibles
- Mettre en place le contrôle juridique

Mettre en œuvre le contrôle juridique lors de l'exécution du marché

- Rappeler les obligations du représentant du
pouvoir adjudicateur
- Contrôler le suivi financier du marché et le suivi
administratif

Gérer les aspects précontentieux et contentieux

- Gérer les situations conflictuelles : fixer un
protocole de saisine, estimer les conséquences
d'un conflit, mettre en place une information
juridique auprès des acheteurs
- Maîtriser les contentieux : les acteurs internes et
externes, les recours, le règlement financier

Exercice d'intersession : pour valider les
acquis et préparer la session suivante

MODULE 6 Optimiser le coût global d'achat de l'organisme 1 jour

● OBJECTIFS

- Identifier les différentes composantes du coût d'un
achat en tenant compte de l'analyse du besoin et
du cycle de vie dans un objectif de coût global.
- Analyser la structure des coûts d'achat dans la
perspective de leur réduction.
- Réaliser des achats économiquement performants.

● PROGRAMME

Connaître les composantes de prix d'un achat

- Les coûts de revient
- L'évaluation des coûts et leur réduction

Maîtriser les méthodes d'analyse des coûts et du coût global selon le besoin

Procéder à l'analyse de la valeur appliquée aux coûts

Étude de cas : application du calcul d'un coût
global d'un équipement et comparaison

Exercice d'intersession : pour valider les
acquis et préparer la session suivante

Classe virtuelle : pour aider à formaliser son
mémoire et préparer sa soutenance

MODULE 7 Faire du tableau de bord des achats un référentiel de performance 2 jours

● OBJECTIFS

- Mesurer l'activité et la performance des achats.
- Identifier, suivre et présenter des indicateurs
pertinents.
- Prendre les mesures adaptées en fonction des
résultats constatés.

● PROGRAMME

Connaître les composantes de prix d'un achat

- Les coûts de revient
- L'évaluation des coûts et leur réduction

Maîtriser les méthodes d'analyse des coûts et du coût global selon le besoin

Procéder à l'analyse de la valeur appliquée aux coûts

Étude de cas : application du calcul d'un coût
global d'un équipement et comparaison

Quiz aval : pour valider les acquis de la
formation et formaliser sa progression

Élaborer et mettre en œuvre la politique et les stratégies d'achat

Un cadre d'action bien défini pour un traitement optimal et maîtrisé de ses besoins

En partenariat avec


La politique d'achat consiste à formaliser la contribution de la fonction achat à la performance globale de l'organisme pour assurer ses missions et ses activités. C'est un préalable indispensable pour organiser la fonction achat de l'organisme et orienter la valeur ajoutée du processus achat vers les résultats escomptés. La stratégie d'achat a pour rôle essentiel de conférer une réalité à la politique d'achat prédéfinie. Elle permet de sélectionner les leviers d'action à mettre en œuvre en vue d'optimiser la mise en adéquation et l'adaptation des besoins d'achats de l'organisme avec les possibilités offertes par le marché fournisseur.

● OBJECTIFS

- Expliciter des orientations et des intentions durables en donnant un cadre et une cohérence à l'action d'achat.
- Choisir des leviers et des modes d'action pertinents et appropriés.
- Fixer les buts à atteindre et définir les objectifs associés gradués dans le temps.
- Assurer le pilotage et le contrôle de la fonction achat.

● PRÉREQUIS

Connaître la réglementation générale et avoir des notions sur les pratiques d'achat.

● PUBLIC CONCERNÉ

- Responsables des services achats et marchés
- Directeurs et cadres des services juridiques
- Acheteurs désireux de concevoir une politique d'achat performante

● ANIMATEUR

Formateur, spécialiste des achats publics

PROGRAMME

Perfectionnement

Appréhender les notions de politique et de stratégie d'achat Établir les fondements de la politique d'achat

- Définir la place, le rôle et la finalité de la fonction Achat dans l'organisme
- Élaborer la segmentation et la programmation des achats
- Représenter le portefeuille des achats
- Déterminer les coûts et les délais internes liés aux achats de l'organisme
- Établir le diagnostic de la fonction Achat
- Définir les axes d'amélioration et le plan de progrès des achats de l'organisme

Étude de cas : analyse du processus et classification des achats d'un organisme

Formaliser et assurer la mise en œuvre de la politique achat

- Définir les éléments de politique d'achat
 - Assurer la cohérence et la pertinence des éléments de politique d'achat identifiés
 - Fixer les objectifs et les indicateurs
 - Construire et valider le plan d'action
- Étude de cas :** identification et formalisation d'éléments de politique d'achat
- Intégrer les éléments de politique d'achat dans le tableau de bord de l'organisme
 - Contrôler la mise en œuvre de la politique d'achat

- Mesurer et évaluer la performance obtenue
- Assurer le reporting et les actions correctives

Établir les fondements des stratégies d'achat

- Procéder à l'analyse méthodique des besoins
- Établir le diagnostic stratégique des achats du segment

Étude de cas : la réalisation de matrices d'évaluation des contraintes et des risques liés aux achats

Formaliser et assurer la mise en œuvre des stratégies d'achat

- Choisir les leviers stratégiques d'achat
 - Fixer les objectifs de la stratégie d'achat
- Étude de cas :** formalisation d'une stratégie d'achat
- Décliner la stratégie d'achat dans le processus achat
 - Intégrer les éléments de stratégie d'achat dans le tableau de bord
 - Contrôler la mise en œuvre de la stratégie
 - Mesurer et évaluer les résultats obtenus
 - Ajuster la stratégie d'achat en fonction des résultats obtenus

➤ COMPÉTENCES MÉTIER

À l'issue de la formation, vous serez en mesure de mettre en œuvre l'ensemble des axes de progrès applicables au processus achats de votre organisme.

3 JOURS	21 heures	Code 71233
Tarif HT : 1 430 € - repas inclus		
Paris		
9-11.....mai.....2017	6-8.....décembre.....2017	
25-27.....octobre.....2017		

20 leviers pour des achats performants

Optimiser sa stratégie d'achats

En partenariat avec


L'amélioration de la performance de l'achat public permet d'atteindre des objectifs qualitatifs et quantitatifs. Pour ce faire, il est particulièrement important que les politiques d'achat soient basées sur les leviers d'achat performants.

● OBJECTIFS

- Recourir à des moyens d'action structurants pour le traitement des besoins d'achat de l'organisme. Rechercher et développer la création de valeur. Contribuer à l'optimisation des coûts et à la satisfaction des besoins de l'organisme.

● PRÉREQUIS

Maîtriser la réglementation générale et connaître les étapes clés d'une politique d'achat ou avoir suivi " Élaborer et mettre en œuvre une politique d'achat public " (code 71233 p. 42).

● PUBLIC CONCERNÉ

- Responsables achats
- Managers et cadres des services achats-marchés soucieux d'acquiescer des leviers efficaces pour optimiser leurs achats

● ANIMATEUR

Responsable d'un service marché public

PROGRAMME

Perfectionnement

4 leviers pour mieux organiser le traitement des besoins

- Assurer la planification et la programmation des besoins d'achat
 - Rationaliser et standardiser les besoins et leurs modalités de traitement
 - Obtenir des économies d'échelle par la mutualisation et le regroupement des besoins
- Étude de cas :** sur les risques d'externalisation et le choix des achats simples

4 leviers pour mettre en adéquation les besoins avec les possibilités du marché fournisseurs

- Procéder à l'analyse et l'expression fonctionnelles des besoins
 - Intégrer le développement durable dans le traitement des besoins
- Étude de cas :** sur le choix des informations utiles du marché fournisseurs afin de mesurer leurs impacts sur ses achats

4 leviers pour optimiser les offres des fournisseurs ou des candidats

- Choisir des modalités judicieuses pour allouer, organiser et structurer la commande
- Assurer l'efficacité de la publicité et de la mise en concurrence

4 leviers pour assurer une contractualisation efficace

- Assurer la maîtrise des risques à l'achat dans les clauses contractuelles
 - Définir les règles et les éléments d'une négociation efficace
- Étude de cas :** sur les matrices d'évaluation des risques et leurs effets sur les clauses de ses marchés

4 leviers pour optimiser l'efficacité et l'efficience du processus achat

- Mesurer et évaluer la performance des fournisseurs dans la satisfaction des besoins
 - Mettre en œuvre un véritable pilotage de la performance des achats
- Étude de cas :** sur les indicateurs pertinents d'un tableau de bord afin d'évaluer la performance des fournisseurs et les points d'amélioration

➤ COMPÉTENCES MÉTIER

À l'issue de cette formation, vous serez en mesure de recourir à chacun des leviers pour assurer des achats efficaces, qualitatifs et économiquement performants.

2 JOURS	14 heures	Code 71234
Tarif HT : 1 100 € - repas inclus		
Paris		
13-14.....mars.....2017	18-19.....mai.....2017	
21-22.....septembre.....2017	4-5.....décembre.....2017	
14-15.....décembre.....2017		
Lyon		

Sourcer ses fournisseurs

De l'identification du besoin aux choix de ses fournisseurs



La mise en œuvre d'une stratégie d'achats performante est prédéterminée par la mise en place d'une étude de marché efficiente de ses fournisseurs correspondant au portefeuille des achats de son organisme et à la segmentation d'achats élaborés en amont. Le sourcing permet d'identifier les candidats les plus compétents en termes de qualité et de prix afin de répondre à un besoin préalablement défini et dans le but d'optimiser les achats. L'art de trouver des fournisseurs requiert donc une dimension stratégique.

OBJECTIFS

- Identifier les profils fournisseurs en fonction de ses achats.
- Utiliser les méthodes d'identification des nouvelles sources d'approvisionnement.
- Référencer les fournisseurs cibles.

PRÉREQUIS

Connaître les bases du cadre réglementaire de la commande publique.

PUBLIC CONCERNÉ

- Acheteurs
- Cadres des services achats et prescripteurs

ANIMATEUR

Consultant formateur spécialiste des achats publics

PROGRAMME

Initiation

L'impact du décret d'application de l'ordonnance du 23 juillet 2015 sur le sourcing Identifier ses besoins dans le but d'un référencement efficient

- Construire son cahier des charges pour optimiser la recherche des fournisseurs
- Découvrir et utiliser les matrices de responsabilité (RACI)

Élaborer les segmentations fournisseurs

- Identifier les contributions stratégiques des fournisseurs
- Définir les profils cibles des fournisseurs à rechercher
- Analyser ces attentes en fonction du cycle de vie des produits

Utiliser les méthodes d'identification de nouvelles sources

- Identifier, adapter et suivre ses objectifs
- Connaître son marché en appliquant les processus de marketing d'achats : le diagramme de Porter et la matrice SWOT (FFOM)

- Repérer les sources d'informations à disposition
- Trier et analyser l'information
- **Étude de cas** : identification de nouvelles sources d'approvisionnement dans le cadre d'un besoin connu et maîtrisé

Référencer les nouveaux fournisseurs

- Mettre en place des RFI
- Mener les audits nécessaires pour optimiser les futures collaborations
- **Étude de cas** : réalisation d'une grille d'audit
- Déterminer et appliquer les critères de sélection
- Suivre les fournisseurs nouvellement référencés

COMPÉTENCES MÉTIER

À l'issue de la formation, vous serez en mesure de mettre en œuvre l'ensemble des axes de progrès applicables au processus achats de votre organisme.

1 JOUR	7 heures	Code 71341
Tarif HT : 890 € - repas inclus		Coll. terr. HT : 660 € - repas inclus
Paris		
24.....mars.....2017		20.....octobre.....2017

Faire du tableau de bord un référentiel de performance

Élaborer des indicateurs pertinents pour ses achats

En partenariat avec



Le tableau de bord achats permet de suivre l'évolution d'une activité, de constater les écarts avec les prévisions et les objectifs et d'apporter les correctifs nécessaires. Véritable levier d'ajustement, le tableau de bord est l'outil indispensable pour piloter efficacement le service achats-marchés. Sa bonne utilisation va générer de la valeur et permettre de dégager les priorités pour la mise en œuvre de la politique d'achats de chaque institution.

OBJECTIFS

- Mesurer l'activité et la performance des achats.
- Concevoir, choisir, suivre et présenter simplement des indicateurs pertinents.
- Identifier les actions prioritaires à entreprendre.

PRÉREQUIS

Avoir des notions sur les pratiques d'achat.

PUBLIC CONCERNÉ

- Responsables des services achat
- Acheteurs et gestionnaires des services logistiques
- Contrôleurs de gestion
- Toute personne ayant à suivre l'évolution d'une activité achat

ANIMATEUR

Consultant-formateur, spécialiste des achats dans le secteur public

PROGRAMME

Perfectionnement

Identifier les enjeux des tableaux de bord

- Le triangle et le carré de la performance
- Les différents niveaux de tableaux de bord

Choisir et concevoir les indicateurs et tableaux de bord de l'achat

- Méthode d'élaboration et de sélection des indicateurs
- La fiche de caractérisation d'un indicateur
- Choisir les représentations graphiques adaptées

Exercice d'application : construction d'indicateurs

Le pilotage de la performance économique

- Déterminer les zones d'enjeu, identifier les leviers et fixer les objectifs de gains
- Mesurer les gains achats
- Tenir un tableau de bord pour piloter la démarche de gains
- **Étude de cas** : tenue d'un tableau de bord pour piloter la démarche de gain

Piloter la performance du processus et mettre les risques sous contrôle

- Identifier les avantages et les limites
- Élaborer un tableau de bord de management du processus achat
- Mesurer les gains de performance
- Analyser les risques de la fonction achat
- Mesurer et mettre sous contrôle les risques

Accroître la valeur créée au profit des clients internes du service achat

- Mesurer la qualité du service rendu aux clients internes
- **Étude de cas** : analyse d'un questionnaire visant à recueillir les attentes des clients internes et à mesurer leur niveau de satisfaction

Développer la performance des ressources humaines du service achat Élaborer un tableau de bord aligné sur la stratégie

- Établir un diagnostic de la fonction achat
- Les outils de diagnostic : la matrice FFOM, le diagramme d'Ishikawa et les 5 pourquoi
- Définir des orientations stratégiques
- Identifier les facteurs clés de succès
- Les pièges à éviter
- **Exercice d'application** : réalisation du diagnostic et définition des orientations stratégiques

Évaluer la maturité du service achat

Étude de cas : analyse d'une matrice de maturité de la fonction achat à 11 axes

COMPÉTENCES MÉTIER

À l'issue de cette formation, vous serez capable d'établir un tableau de bord, d'identifier les indicateurs pertinents et d'apprécier l'avantage de son déploiement dans le processus d'un achat performant.

2 JOURS	14 heures	Code 71236
Tarif HT : 1 100 € - repas inclus		
Paris		
15-16.....juin.....2017		16-17.....octobre.....2017

Analyse des besoins et rédaction du cahier des charges

Développer une démarche d'optimisation de ses achats

Expertise

Pour satisfaire la demande du secteur public et trouver des solutions performantes, la définition du besoin doit être la plus optimale possible. La rédaction du cahier des charges permet d'apporter une réponse pertinente à votre procédure d'achat.

● OBJECTIFS

- Mener une analyse fonctionnelle et une analyse de valeur.
- Rédiger un cahier des charges exhaustif.
- Concevoir des critères de sélection des offres adéquats et leurs modes de pondération.

● PRÉREQUIS

Avoir des connaissances de base sur les règles relatives aux marchés publics ou avoir suivi " Réglementation et pratique des marchés publics " (code 71090 p. 26).

● PUBLIC CONCERNÉ

- Toute personne récemment nommée ou amenée à prendre ses fonctions au sein d'un service achat public
- Responsables des marchés publics
- Directeurs juridiques
- Toute personne impliquée dans le processus d'achat public

● ANIMATEUR

Azdine AYAD
Directeur de la commande publique
MAIRIE DE SAINT DENIS

PROGRAMME

Analyser les besoins

- Maîtriser les spécificités de l'ordonnance marchés publics
- Identifier les spécifications techniques
- Cerner l'importance d'une bonne définition des besoins

Maîtriser la problématique de la définition des besoins

Identifier les critères de la définition des besoins

- L'objet, le demandeur, le prescripteur, l'utilisateur, la qualité, la quantité, le budget, les délais et les moyens

Établir l'organisation interne

- Le service achat
- Le service des marchés publics

Réaliser les supports de recensement des besoins

- La fiche d'expression des besoins

Mesurer les résultats de la définition des besoins

- La préparation de la définition des critères de choix

Mettre en œuvre l'analyse fonctionnelle

Maîtriser l'objet et les concepts généraux

- Définir le produit et son environnement
- Cerner les fonctions de service et les fonctions techniques
- Déterminer les contraintes
- Notifier les principes mis en œuvre
- Réaliser les schémas de déroulement

- Extraire les critères fonctionnels
- Construire les grilles d'analyse

Réaliser l'analyse de la valeur

Définir l'objet et les objectifs

- Identifier les caractéristiques
- Utiliser la norme NF X 50-152
- Analyser les coûts des fonctions techniques

Exercice d'application : constitution d'un groupe projet gage de réussite de l'analyse du besoin

Rédiger le cahier des charges

fonctionnel et le Cahier des Clauses Techniques Particulières (CCTP)

Transcrire l'analyse fonctionnelle sous forme d'un cahier des charges fonctionnel

- Transposer le cahier des charges fonctionnel en CCTP
 - Utiliser des variantes
 - Rédiger le mémoire technique ou cadre de réponses techniques facilitant les propositions des candidats
- Mesurer l'impact de l'analyse du besoin sur la consultation**
- Étude de cas** : analyse commentée d'un marché de fourniture et travaux et/ou de téléphonie

➤ COMPÉTENCES MÉTIER

À l'issue de cette formation, vous saurez rédiger votre cahier des charges.

2 JOURS | 14 heures | **Code 71097**

Tarif HT : 1 440 € - repas inclus

Coll. terr. HT : 1 240 € - repas inclus

Paris

19-20juin2017

19-20octobre2017

Piloter un service achat public et gagner en efficacité

Manager l'achat public et favoriser la performance économique

Expertise

La professionnalisation de la fonction d'acheteur public passe par une maîtrise de la réglementation, mais aussi de l'achat. Cette démarche nécessite un effort d'organisation de son processus d'achat : définition du besoin, négociation, respect des procédures... autant de thèmes à aborder sous un angle managérial alliant efficacité et sécurité juridique.

● OBJECTIFS

- Identifier et développer des outils et des méthodes de pilotage de l'achat.
- Mettre en œuvre la performance économique et la sécurité juridique.
- Développer le management des effectifs, la programmation et le pilotage pour améliorer la capacité des services.

● PRÉREQUIS

Avoir de bonnes connaissances de l'achat public ou avoir suivi " Élaborer et mettre en œuvre une politique d'achat public " (code 71233 p. 42).

● PUBLIC CONCERNÉ

- Autorités en charge des achats publics
- Acheteurs publics
- Juristes et chargés de mission désirant intégrer une dimension organisationnelle de l'achat

● ANIMATEUR

Henry SERBOURCE-GOGUEL
Consultant et Directeur achat

PROGRAMME

Définir la fonction achat et son environnement

- Cerner les spécificités de la commande publique et les incidences du Code des marchés publics sur son organisation
- Identifier les contenus possibles de la fonction
- Déterminer les acteurs et leurs rôles (acteurs internes et externes)

Déterminer les outils et les méthodes de pilotage de l'achat

Gérer le changement

- Réaliser un diagnostic et un état des lieux
- Analyser les forces et les faiblesses de son organisation
- Les pistes d'amélioration ou de réorganisation

Autodiagnostic : identification des forces et faiblesses de son organisation

- Les différentes organisations possibles : avantages/inconvénients
- La mise en œuvre du changement
- Le recours éventuel à un prestataire externe Utiliser les méthodes de pilotage de l'achat public
- La programmation au regard du principe de pluriannualité de la LOLF

- Le contrôle de gestion au sein de la commande publique : comptabilité analytique, tableaux de bord, cartographie, reporting, les 3 " E " (efficacité, efficience, économie)...

Exercice d'application : construction d'un tableau de bord et choix d'indicateurs pertinents

Mesurer la satisfaction des utilisateurs

et la performance des prestataires

Intégrer la gestion des ressources humaines dans le processus

et la fonction achat

Identifier les pratiques managériales et les intégrer dans le processus achat

- La place et le rôle stratégiques du directeur/responsable de service
- Valoriser les métiers de l'achat public
- Le recrutement, le maintien et la valorisation des compétences

Exercice d'application : identification et formalisation des compétences requises dans le cadre d'un recrutement

➤ COMPÉTENCES MÉTIER

À l'issue de cette formation, vous saurez appliquer les outils et les méthodes de pilotage de l'achat afin de le rendre plus performant.

2 JOURS | 14 heures | **Code 71105**

Tarif HT : 1 440 € - repas inclus

Coll. terr. HT : 1 240 € - repas inclus

Paris

14-15mars2017

16-17octobre2017

Négociateur dans les marchés publics

Conclure efficacement une négociation d'achat public

L'une des dimensions importante de l'ordonnance du 23 juillet 2015 et de son décret d'application du 25 mars 2016 est la négociation qui doit devenir une pratique largement utilisée par les acheteurs. Il faut établir des relations de confiance au stade de la candidature sans ignorer les principes de la commande publique.

OBJECTIFS

- Choisir une méthodologie efficace pour préparer et conduire une négociation d'achat public.
- Identifier les techniques et outils de la négociation.
- Conclure en toute sécurité l'accord négocié et obtenir sa mise en œuvre.

PRÉREQUIS

Connaître la réglementation des marchés publics ou avoir suivi " Réglementation et pratique des marchés publics - Niveau 1 " (code 71090 p. 26).

PUBLIC CONCERNÉ

- Responsables des services achat public et acheteurs publics
- Toute personne souhaitant acquérir les outils et pratiques de la négociation des marchés publics

ANIMATEUR

Fabien LEPETIT
Chef service de la commande publique
CONSEIL GÉNÉRAL DE SEINE-SAINT-DENIS

PROGRAMME

Perfectionnement

Définir le cadre élargi de la négociation Identifier les marges de manœuvre de l'acheteur public et fixer les limites de la négociation

- Identifier les possibilités offertes par le cadre réglementaire des marchés publics
- L'avènement de la procédure concurrentielle avec négociation et ses garanties
- Créer l'espace négociable dans les cahiers des charges et le dossier de consultation
- Connaître le processus d'élaboration des offres par les fournisseurs

Exercice d'application : identification des éléments négociables dans un contrat

Préparer la négociation

Définir les points et les cibles de négociation

- Déterminer les leviers de la négociation
- Identifier les points forts et les points faibles du négociateur

Établir son tableau de bord de négociation avec ses objectifs et ses concessions possibles

- Construire son questionnaire et son argumentaire
- Anticiper les objections de son interlocuteur
- Choisir la bonne stratégie et le bon scénario de négociation

Conduire l'entretien de la négociation

Respecter les séquences clés de la négociation

- Mener la discussion et la contradiction de l'offre du fournisseur
- Faire ou solliciter les propositions
- Conclure la négociation et établir le compte rendu

Gérer le face à face et les interactions

- Recourir au questionnement et à la reformulation
 - Respecter les règles d'un dialogue constructif
- Exercice d'application** : de mise en situation : présentation d'un cas concret et réalisation des différentes phases de la négociation des achats en utilisant les différents outils méthodologiques présentés

Le suivi et le bilan de la négociation

- Faire respecter les termes de la négociation
 - Évaluer et valoriser les résultats obtenus par la négociation
 - Évaluer sa propre performance de négociation et sa marge de progression
- Exercice d'application** : élaboration d'une grille d'analyse en fin de processus de négociation

COMPÉTENCES MÉTIER

À l'issue de cette formation, vous aurez toutes les clés pour mener une négociation en toute efficacité.

2 JOURS	14 heures	Code 71171
Tarif HT : 1 440 € - repas inclus		Coll. terr. HT : 1 240 € - repas inclus
Paris 12-13juin2017		23-24novembre2017

S'initier aux marchés publics de travaux

Identifier les phases de préparation, de passation et de gestion du marché

Les marchés publics de travaux recouvrent d'importants enjeux financiers et économiques. Il convient de faire le point sur le cadre réglementaire pour sécuriser la préparation, la rédaction des clauses sensibles et l'exécution du marché.

OBJECTIFS

- Identifier les spécificités juridiques des marchés de travaux.
- Pratiquer les différentes étapes, de la phase de passation au suivi de l'exécution.
- Gérer l'exécution financière des marchés de travaux et prévenir les litiges.

PRÉREQUIS

Avoir des connaissances de base sur les marchés publics ou avoir suivi " L'indispensable des marchés publics " (code 71168 p. 27).

PUBLIC CONCERNÉ

- Chargés d'opérations de travaux en conception et/ou en exécution en poste ou nouvellement nommé
- Toute personne désirant mieux connaître les différentes étapes de la passation et de l'exécution des marchés publics de travaux

ANIMATEUR

Jean-Louis ZIGLIARA
Chef service juridique et marchés
AGENCE PUBLIQUE POUR L'IMMOBILIER
DE LA JUSTICE (APIJ)

PROGRAMME

Initiation

Définir le cadre général des marchés publics de travaux

Déterminer les acteurs du marché et leurs missions

- Le maître de l'ouvrage le maître d'œuvre, le RPA, le mandataire et le CO
- Les besoins, la faisabilité et le programme
- Les opérateurs économiques, groupements et sous-traitants

Identifier les différentes étapes de la passation d'un marché

- La typologie et les méthodes de dévolution des marchés de travaux
- Les procédures de consultation
- Les marchés fractionnés et allotis
- Les différents documents de consultation
- Les offres et les candidatures : le DUME

Étude de cas : application de la méthodologie de pondération des critères pour l'appréciation d'une offre

Préparer au mieux son marché

- La notification du marché
- Les pièces contractuelles et documents d'exécution
- Les assurances les plus adaptées à son opération
- La préparation et l'organisation du chantier

Optimiser l'exécution financière de ses travaux

Fixer les prix

- Le prix unitaire ou forfaitaire
- La variation et l'actualisation des prix
- Les variations de la masse des travaux

Identifier les principes de rémunération de l'entrepreneur

- L'avance facultative et la retenue de garantie
- Les acomptes et les délais de paiement
- Le règlement du sous-traitant
- Les intérêts moratoires, les pénalités et les primes

Appliquer le CCAG Travaux

Assurer le suivi de l'exécution de ses travaux

Gérer les incidents en cours d'exécution

- Les délais et documents d'exécution
- L'arrêt des travaux et les mesures coercitives

Clôturer le marché

- Les opérations préalables à la réception (OPR)
- La réception et la mise à disposition de l'ouvrage
- La clôture financière, la mise en jeu des garanties et les réclamations

Test de connaissances : test sur les acquis de la formation

COMPÉTENCES MÉTIER

À l'issue de cette formation, vous aurez toutes les clés pour participer à une procédure de marché de travaux.

3 JOURS	21 heures	Code 71007
Tarif HT : 1 770 € - repas inclus		Coll. terr. HT : 1 570 € - repas inclus
Paris 13 au 15mars2017 28 au 30juin2017		18 au 20octobre2017

Exécution technique et financière des marchés de travaux

Gérer l'exécution des marchés de travaux selon les spécificités du CCAG Travaux



L'exécution et le suivi du marché sont essentiels pour assurer la livraison des travaux en toute efficacité. Retard, variation des prix, modifications en cours de marché sont autant de difficultés qui peuvent survenir en cours de marché. L'arrêté du 3 mars 2014 est venu réduire et mieux encadrer les délais contractuels de production du décompte général définitif, point de départ du délai de paiement.

OBJECTIFS

- Définir pour l'ensemble des acteurs, la nature juridique et la portée du CCAG Travaux et des autres textes réglementaires applicables aux marchés de travaux.
- Analyser les étapes d'un marché de travaux.
- Gérer la bonne exécution des marchés de travaux au travers du CCAG et développer la prévention des litiges.

PRÉREQUIS

Avoir des connaissances de base en marchés publics de travaux ou avoir suivi " S'initier aux marchés publics de travaux " (code 71007 p. 45).

PUBLIC CONCERNÉ

- Maîtres d'œuvre, architectes, bureaux d'études techniques
- Responsables des services marchés, achats publics, techniques et leurs collaborateurs
- Juristes d'entreprise
- Conducteurs de travaux

ANIMATEUR

Marie-Yvonne BENJAMIN
Avocat Associé
GENESIS Avocats

PROGRAMME

Perfectionnement

Cerner le cadre juridique des marchés de travaux

- L'ordonnance marchés publics du 23 juillet 2015
- La valeur juridique du CCAG
- Les dispositions essentielles
- **Autodiagnostic** : bilan des connaissances de chaque participant sur le CCAG

Réussir chaque étape d'un marché public de travaux

- **Gérer efficacement la préparation**
- Les pièces contractuelles et l'ordre de priorité des documents
- Les ordres de service
- La lettre de réserve
- L'obligation de conseil

Veiller à la bonne exécution de ses marchés publics de travaux grâce au CCAG

Mesurer les spécificités liées à ce type de marché

- Le cas des travaux allotés en marchés séparés
- Les règles en matière de co-traitance
- Les garanties des sous-traitants
- **Gérer les modifications en cours de marché**
- Le délai global du marché et les délais de chantier
- La prolongation du délai de réalisation
- Les constatations contradictoires
- Les travaux non prévus

Intégrer les mesures relatives aux questions environnementales dans ses CCAG

- La traçabilité des déchets
- La remise de constats d'évacuation des déchets par le titulaire après exécution
- **Optimiser la gestion financière du marché**
- Le marché à prix global ou forfaitaire
- Le marché à prix unitaire
- Les prix et l'actualisation des prix
- La révision des prix
- Les avances et les garanties financières
- La retenue de garantie et son remplacement par une caution personnelle ou une garantie à première demande
- Les décomptes et acomptes mensuels
- Le paiement du solde et le paiement des sous-traitants
- Les délais de paiement et les intérêts moratoires
- **Sécuriser la fin du marché : prévenir et gérer les litiges**
- La réception, la réception partielle et le traitement des réserves
- La prise de possession
- Le dossier des ouvrages exécutés (DOE)
- L'interruption des travaux
- La réclamation côté entrepreneur / côté maître d'ouvrage
- Les délais de forclusion
- La résiliation du marché

COMPÉTENCES MÉTIER

À l'issue de cette formation, vous saurez gérer l'exécution de votre marché de travaux en tenant compte des exigences du CCAG.

2 JOURS | 14 heures | **Code 71013**

Tarif HT : 1 440 € - repas inclus

Coll. terr. HT : 1 240 € - repas inclus

Paris
30-31.....mai.....2017
28-29.....septembre.....2017
22-23.....novembre.....2017

Lyon
30-31.....mai.....2017
22-23.....novembre.....2017



ENVIE D'UN FOCUS EXPERT ?

Choisissez la **1/2 journée** !

Maîtriser l'exécution financière des marchés de travaux



OBJECTIFS

- Identifier les phases clés de l'exécution financière d'un marché de travaux.
- Analyser les leviers de négociation des marchés de travaux.
- Garantir une bonne maîtrise des deniers publics et sécuriser financièrement l'exécution des marchés de travaux.

PRÉREQUIS

Avoir des connaissances de base sur les marchés publics.

PUBLIC CONCERNÉ

- Directeurs juridiques et juristes
- Ingénieurs d'études et conducteurs d'opérations
- Directeurs financiers et comptables

ANIMATEUR

Marie-Yvonne BENJAMIN
Avocat Associé
GENESIS Avocats

PROGRAMME

Perfectionnement

Maîtriser la bonne exécution des marchés de travaux lors de la contractualisation

- Exiger les rapports écrits techniques et financiers, mensuels et annuels, durant la phase d'exécution des travaux
- Imposer l'encadrement des garanties financières des titulaires de marchés publics de travaux
- L'acceptation et l'agrément des sous-traitants du titulaire du marché par l'acheteur public lors de la remise de l'offre
- **Étude de cas** : analyse de l'architecture contractuelle d'un marché de travaux et des clauses liées à l'exécution du contrat

Maîtriser les dépenses budgétaires liées aux marchés de travaux

- Sécuriser le paiement direct du sous-traitant et l'octroi d'avances au titulaire du marché

- Gérer l'outil CHORUS et les principales restitutions possibles
- Respecter strictement les délais de paiement
- **Étude de cas** : analyse des problématiques liées au paiement tardif des fournisseurs et ses conséquences sur la réalisation des travaux

COMPÉTENCES MÉTIER

À l'issue de cette formation, vous aurez assimilé l'ensemble des caractéristiques de l'exécution financière des marchés de travaux et serez en mesure d'identifier les leviers de performance pour vos projets.

1/2 JOURNÉE | 4 heures | **Code 71340**

Tarif HT : 425 €

Paris
3.....mai.....2017.....(9h-13h)
18.....septembre.....2017.....(14h-18h)
15.....décembre.....2017.....(9h-13h)

La loi MOP et les marchés de maîtrise d'œuvre

Gérer en toute sécurité ses contrats de maîtrise d'œuvre

Les marchés publics de maîtrise d'œuvre pris en application de la loi MOP sont très spécifiques. Sécuriser la préparation, le suivi, l'exécution et la phase finale du marché sont des étapes complexes qui nécessitent une connaissance exhaustive de la réglementation et des particularités du domaine y compris depuis l'entrée en vigueur de la loi LCAP du 07 juillet 2016.

OBJECTIFS

- Identifier le champ de la loi MOP et pratiquer la maîtrise d'ouvrage publique dans le processus de construction.
- Analyser les relations entre maître d'ouvrage et maître d'œuvre à travers le marché de maîtrise d'œuvre et choisir avec pertinence son maître d'œuvre
- Gérer en toute sécurité l'exécution de ses contrats de MOE.

PRÉREQUIS

Avoir des connaissances en maîtrise d'œuvre.

PUBLIC CONCERNÉ

- Maîtres d'ouvrage publics ou privés, assistants à maîtrise d'ouvrage, maîtres d'œuvre et mandataires
- Responsables des services juridiques et techniques
- Toute personne amenée à intervenir dans le processus de sélection des candidats ou dans l'organisation des concours

ANIMATEURS

Nicole SITRUK
Conseil et expertise juridiques en construction publique
Jean-Louis ZIGLIARA
Chef service juridique et marchés
AGENCE PUBLIQUE POUR L'IMMOBILIER
DE LA JUSTICE (APIJ)

PROGRAMME

Perfectionnement

Quiz amont : pour tester son niveau de connaissances

Apprécier les objectifs et le champ d'application de la loi MOP

Analyser le cadre réglementaire de la maîtrise d'ouvrage publique

Cerner les procédures de passation des marchés de maîtrise d'œuvre et en intégrant les nouvelles mesures issues de l'ordonnance marchés publics du 23 juillet 2015 et la loi LCAP
Définir les objectifs de la loi MOP et son champ d'application

- La qualité des constructions et des coûts
- L'élargissement des possibilités offertes
- Le concours d'architecte favorisant le choix de la maîtrise d'œuvre adaptée aux besoins du maître d'ouvrage
- Maîtres d'ouvrage : identifier les personnes soumises à la loi MOP
- Les opérations concernées

Maîtriser les dérogations à la loi MOP

- Les contrats domaniaux (AOT, BEA et BEH) et le contrat de partenariat

Pratiquer la maîtrise d'ouvrage publique

Définir la maîtrise d'ouvrage publique et ses missions

- L'opportunité du transfert de maîtrise d'ouvrage ou d'une co-maîtrise d'ouvrage
- La programmation et le choix du processus de construction

Déléguer la maîtrise d'ouvrage

- Le mandataire, le contrat de mandat et les obligations du mandataire

Faire appel à une assistance à maîtrise d'ouvrage

- L'assistance ponctuelle et le recours à la conduite d'opérations

Exercice d'application : définition des clauses essentielles du marché de mandat

Passer un marché de maîtrise d'œuvre

Définir les missions de la maîtrise d'œuvre

- La typologie des missions : ESQ, APS, APD, PRO, EXE, VISA, ACT, DET, AOR...

- Les missions de base pour les opérations de bâtiment
- Le cas des opérations de réhabilitation et l'utilité de l'accord-cadre
- La mission à confier en infrastructure et les missions complémentaires
- La particularité de la mission en cas de consultation anticipée des entreprises

Préciser les engagements du maître d'œuvre sur le coût des travaux
Établir la rémunération du maître d'œuvre et sa responsabilité

- Les bases du forfait et le passage à une rémunération définitive
- La faute de conception, le devoir de conseil et le défaut de surveillance

Réussir la passation et l'exécution du marché

Choisir les procédures de passation des marchés de maîtrise d'œuvre

- La procédure adaptée, la procédure négociée, le concours, l'appel d'offres et le dialogue compétitif

Exercice d'application : rédaction d'un accord-cadre de maîtrise d'œuvre

Sécuriser l'exécution de ses contrats de MOE

- Les clauses essentielles du contrat
- La relation avec les autres partenaires de l'opération (CT, CSPS, Ent.)
- Les engagements sur le coût des ouvrages
- Les aléas, les imprévus et les modifications décidées par le maître d'ouvrage
- Les sanctions applicables en cas de retard ou de défaillance des maîtres d'œuvre
- Le solde du contrat de maîtrise d'œuvre

Étude de cas : les aléas de la gestion contractuelle

Quiz aval : pour valider les acquis de la formation et formaliser sa progression

COMPÉTENCES MÉTIER

À l'issue de cette formation, vous serez en mesure de passer et de gérer un marché de maîtrise d'œuvre.

3 JOURS	21 heures	Code 71016
Tarif HT : 1 770 € - repas inclus		Coll. terr. HT : 1 570 € - repas inclus
Paris		
29 au 31.....mars.....2017	26 au 28.....septembre.....2017	
12 au 14.....juin.....2017	4 au 6.....décembre.....2017	



ENVIE D'UN FOCUS EXPERT ?

Choisissez la **½ journée !**

Organiser le concours de maîtrise d'œuvre dans le cadre de la commande publique



OBJECTIFS

- Identifier et appliquer le cadre réglementaire en tenant compte de l'ordonnance du 23 juillet 2015.
- Organiser le concours en respectant les bonnes pratiques.

PRÉREQUIS

Connaître les bases du droit de la commande publique.

PUBLIC CONCERNÉ

- Maîtres d'ouvrage publics ou privés, assistants à maîtrise d'ouvrage, maîtres d'œuvre et mandataires
- Responsables des services juridiques et techniques
- Toute personne amenée à intervenir dans le processus de sélection des candidats ou dans l'organisation des concours

ANIMATEUR

Nicole SITRUK
Conseil et expertises juridiques en construction publique

PROGRAMME

Perfectionnement

Identifier les points clés du montage et du déroulement du concours

- Monter le concours en respectant les bonnes pratiques relatives à la programmation, la composition du jury, la commission technique...

Exercice d'application : identification des bonnes pratiques pour remplir correctement l'avis de concours et définition des modalités du règlement de concours

- Sélectionner les concurrents, évaluer les prestations, choisir le lauréat

Attribuer le marché de maîtrise d'œuvre

- Mettre en œuvre l'article 30 du décret du 25 mars 2016

Étude de cas : analyse commentée du contenu de l'avis de résultats du concours et de l'avis d'attribution du marché

COMPÉTENCES MÉTIER

À l'issue de cette formation, vous serez en mesure d'organiser un concours de maîtrise d'œuvre en respectant les règles de la commande publique.

½ JOURNÉE	4 heures	Code 71348	Tarif HT : 425 €
Paris		Lyon	
17.....mai.....2017	16.....mai.....2017		
14.....septembre.....2017	16.....octobre.....2017		
30.....novembre.....2017			

L'achat d'énergie par les personnes publiques

Organiser ses marchés publics de fourniture d'électricité et de gaz

Perfectionnement

Les personnes publiques doivent prendre en compte la fin des tarifs réglementés de vente de gaz et d'électricité. Cela implique de s'approvisionner aux prix de marchés et de couvrir au mieux les besoins énergétiques dans un environnement nouveau et concurrentiel.

OBJECTIFS

- Identifier les différentes étapes de la passation des marchés.
- Établir l'estimation de ses besoins et rédiger un cahier des charges.
- Organiser la mise en concurrence les fournisseurs de gaz et d'électricité.

PRÉREQUIS

Avoir des connaissances de base en marchés publics ou avoir suivi " Réglementation et pratique des marchés publics " (code 71090 p. 26).

PUBLIC CONCERNÉ

- Responsables juridiques et des achats publics
- Responsables des services techniques et de l'éclairage public
- Toute personne impliquée dans la passation et l'exécution des marchés publics d'achat d'énergie

ANIMATEURS

SCP SEBAN ET ASSOCIÉS

PROGRAMME

Mesurer l'impact de la réorganisation du marché de l'énergie

Cerner les fonctions et les acteurs

- La production, le transport, la distribution et la fourniture d'énergie
- Le rôle du régulateur et du médiateur

Identifier les tarifs réglementés et l'ARENH dans le contexte libéralisé

- Connaître les modalités de leur fixation et leur évolution dans le temps

Maîtriser le cadre juridique de l'achat d'énergie

Décrypter les différents textes

Appliquer le droit de la concurrence

- Les risques d'entente et d'abus de position dominante

Déclarer son éligibilité

- Les conditions de changement de fournisseur (résiliation, basculement)

Structurer son marché

Prendre en compte les spécificités de la fourniture d'énergie

- La variation des prix et de la consommation
- La non-stockabilité de l'électricité

Identifier et recenser ses points de livraison

Créer ou adhérer à un groupement de commandes

- L'intérêt de mutualiser, les différentes formes de groupements

Maîtriser les différents contrats

- Pour l'électricité : le contrat d'accès au réseau et le contrat de fourniture / le contrat unique
- Pour le gaz : le contrat des conditions de livraison, le contrat d'accès et le contrat

de fourniture / le contrat unique
Intégrer la maîtrise de la demande énergétique et les sources d'énergies renouvelables

- Le paquet énergie-climat
- Les certificats (économie d'énergie / énergie renouvelable)
- Les garanties d'origine
- Le mix énergétique

Choisir la procédure de commande adéquate

- Accords-cadres / marchés non fractionnés
- Procédure adaptée, négociée ou appel d'offres

Rédiger un cahier des charges pour l'achat d'électricité et de gaz

- Établir son profil de consommation
- L'allotissement
- Fixer la durée du contrat
- Déterminer le prix du marché et son évolution
- Les clauses environnementales
- Les services associés

Étude de cas : analyse commentée

de cahiers des charges pour la fourniture d'électricité et pour la fourniture de gaz

Exécuter et suivre le contrat

Prendre en compte l'évolution de sa consommation

Renégocier un contrat avec l'opérateur historique ou un autre fournisseur

COMPÉTENCES MÉTIER

À l'issue de cette formation, vous connaîtrez la réglementation applicable aux marchés d'énergie.

2 JOURS | 14 heures | **Code 71065**

Tarif HT : 1 440 € - repas inclus

Coll. terr. HT : 1 240 € - repas inclus

Paris

9-10.....mars.....2017

8-9.....novembre.....2017

Marchés publics de prestations intellectuelles

Gérer son marché en adéquation avec l'ordonnance marchés publics

Perfectionnement

Les marchés de Prestation Intellectuelles (PI) obéissent à des règles particulières et complexes. Il est nécessaire d'avoir une vision claire de l'équilibre existant entre commande publique et propriété intellectuelle afin de garantir les risques juridiques inhérents à ce type de marché.

OBJECTIFS

- Identifier les spécificités des prestations intellectuelles.
- Analyser le CCAG/PI.
- Concevoir les procédures en adéquation aux contraintes des prestations intellectuelles.

PRÉREQUIS

Avoir une bonne connaissance des règles des marchés publics ou avoir suivi " Réglementation et pratique des marchés publics " (code 71090 p. 26)

PUBLIC CONCERNÉ

- Responsables des services marchés et achats publics
- Entreprises offrant des services de prestations intellectuelles
- Toute personne associée à la préparation des marchés

ANIMATEUR

Dominique DAMO
Avocat Associé
JURISDEMAT AVOCAT

PROGRAMME

Définir la notion de marché de prestations intellectuelles

- Maîtriser les critères permettant d'identifier les prestations intellectuelles et les différencier des prestations de service
- Panorama des principaux marchés publics de prestations intellectuelles
- Les quatre caractéristiques de l'achat de prestations intellectuelles

Intégrer les dispositions générales sur les marchés de PI

Passer un marché de prestations intellectuelles

- Identifier les différentes procédures faisant naître des droits intellectuels : la procédure concurrentielle avec négociation, le dialogue compétitif, les procédures négociées, le partenariat d'innovation, le concours
- Identifier les critères de sélection des offres pour les prestations intellectuelles
- Passer des accords-cadres de prestations intellectuelles

Maîtriser les principes fondamentaux du droit de la propriété intellectuelle

Maîtriser le contenu et l'exécution du contrat

- Les dispositions hors droit de la propriété intellectuelle : vérification du service fait, modalités de paiement, résiliation, pénalités,...
- Prévoir les dispositions relatives au droit de la propriété intellectuelle en s'appuyant sur les clauses correspondantes du CCAG-PI

Étude de cas : analyse commentée

d'une cession de droits d'auteur

Pratiquer les principales catégories de marchés de prestation intellectuelles

Marchés de maîtrise d'œuvre, marchés relatifs à la conception et réalisation de logiciels informatiques, marchés de services juridiques, marchés de services de communication

- Les spécificités de leur passation
- Les spécificités de leur contenu

Étude de cas : établissement des spécificités de chaque marché

COMPÉTENCES MÉTIER

À l'issue de cette formation, vous saurez rédiger les clauses de propriété intellectuelle de vos marchés.

2 JOURS | 14 heures | **Code 71019**

Tarif HT : 1 440 € - repas inclus

Coll. terr. HT : 1 240 € - repas inclus

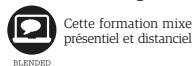
Paris

16-17.....mars.....2017

11-12.....octobre.....2017

Marchés publics d'informatique

Gérer les spécificités de l'informatique aux règles des marchés publics



Cette formation mixe
présentiel et distanciel

Les spécificités liées à la technicité du domaine informatique doivent être combinées avec les règles des marchés publics. Évolution technologique, complexité de l'écosystème numérique et maintien de la continuité du service sont les défis permanents que doivent dépasser les acheteurs publics pour sécuriser leurs marchés informatiques.

OBJECTIFS

- Identifier les dispositions du CCAG TIC.
- Rédiger efficacement les documents contractuels.
- Développer les performances économiques des achats informatiques.

PRÉREQUIS

Avoir des connaissances de base en marchés publics ou avoir suivi " Réglementation et pratique des marchés publics - Niveau 1 " (code 71090 p. 26).

PUBLIC CONCERNÉ

- Responsables des services marchés, achats publics et informatiques
- Directions commerciales, juridiques et de projets des entreprises de services numériques
- Toute personne intéressée par la préparation, l'exécution et le pilotage des marchés publics informatiques

ANIMATEUR

Dominique DAMO
Avocat Associé
JURISDEMAT AVOCAT

PROGRAMME

Perfectionnement

Quiz amont : pour tester son niveau de connaissances

Intégrer les spécificités de l'informatique

- Les enjeux de l'informatique dans une organisation
- Les caractéristiques et les risques de l'achat informatique
- Les schémas contractuels dans l'achat informatique
- La typologie des marchés

Cerner le cadre juridique de l'achat public d'informatique

- L'ordonnance marchés publics et le CCAG TIC
 - Le Code de la propriété intellectuelle
 - Les textes satellites
 - Le vocabulaire informatique
- Autodiagnostic :** bilan des connaissances de chaque participant sur les marchés publics de TIC

Définir ses besoins et rédiger son marché d'informatique

- Identifier les étapes clés de l'expression des besoins en achat informatique
- Déterminer la démarche d'achat la mieux adaptée aux projets informatiques
- Réussir la rédaction de son marché d'informatique

Exercice d'application : rédaction d'un marché de fourniture et de maintenance de matériels informatiques et d'un marché de maintenance logicielle

Sécuriser l'exécution de son marché d'informatique

Gérer l'exécution du marché

- Les principales dispositions du CCAG TIC en matière d'exécution des marchés
- Les particularités des marchés publics d'infogérance
- Les particularités des marchés publics de Tierce Maintenance Applicative (TMA)
- Les particularités des marchés publics de services " cloud computing "
- La résiliation dans les marchés d'informatique
- Les conditions de passation des avenants
- La sous-traitance dans les marchés d'informatique

Les manquements et les faiblesses du CCAG / TIC

Étude de cas : Analyse commentée des principales clauses d'un marché public d'infogérance

Quiz aval : pour valider les acquis de la formation et formaliser sa progression

COMPÉTENCES MÉTIER

À l'issue de cette formation, vous saurez rédiger les clauses de votre marché d'informatique.

2 JOURS	14 heures	Code 71009
Tarif HT : 1 440 € - repas inclus		Coll. terr. HT : 1 240 € - repas inclus
Paris		
10-11.....mai.....2017	14-15.....décembre.....2017	
18-19.....septembre.....2017		



La revue BJCP

Le Bulletin juridique des contrats publics (BJCP), revue bimestrielle éditée par EFE depuis 1998, s'affirme comme **la première revue consacrée entièrement à l'actualité du droit et du contentieux des contrats publics.**

Les spécialistes incontestés qui animent son comité de rédaction vous proposent en exclusivité :

- une analyse détaillée de la jurisprudence administrative, judiciaire et communautaire
- des chroniques d'actualité
- une veille des textes essentiels intéressant les contrats publics.

La lettre BJCP online

Retrouvez chaque mois, en complément du BJCP, la lettre électronique BJCPonline : un flash actu, un témoignage et une revue de jurisprudence.

L'ABONNEMENT À LA LETTRE BJCP EST GRATUIT

► Abonnez-vous sur le site www.efe.fr

Retrouvez-nous sur le blog du droit des contrats publics



► Contactez Karen Belleguic par tél. au 01 44 09 22 28 ou par e-mail : kbelleguic@efe.fr ► www.efe.fr

Les marchés publics d'assurance

Formuler en toute sécurité les clauses de ce contrat spécifique

Les marchés publics d'assurance nécessitent de jongler entre l'ordonnance marchés publics du 23 juillet 2015, son décret du 25 mars 2016 et le Code des assurances. Néanmoins, certaines dispositions de ce dernier priment sur l'ordonnance. De telles singularités sont à prendre en compte lors de la passation ou de la reconduction de ce type de marché.

OBJECTIFS

- Identifier le régime juridique des marchés publics d'assurance.
- Analyser et rédiger les clauses d'un marché public d'assurance.
- Gérer l'exécution et la vie du marché.

PRÉREQUIS

Connaître les règles fondamentales des marchés publics ou avoir suivi " Réglementation et pratique des marchés publics " (code 71090 p. 26).

PUBLIC CONCERNÉ

- Directeurs et responsables des marchés publics, des affaires juridiques et contentieuses
- Directeurs et responsables financiers et des assurances
- Collaborateurs des sociétés et mutuelles d'assurances, courtiers et agents généraux

ANIMATEURS

Édouard CLOT
Avocat associé
CABINET CLOT AVOCATS

PROGRAMME

Perfectionnement

Cerner l'environnement des marchés publics d'assurance

Identifier les parties au contrat

- L'assureur
- Le souscripteur du contrat d'assurance
- L'assuré

Déterminer le cadre juridique

- La nature des marchés d'assurance
- La soumission à l'ordonnance marchés publics et sa dualité avec le Code des assurances
- Les textes applicables

Définir les risques pouvant faire l'objet d'un contrat d'assurance

- Les risques liés aux biens
- Les risques liés aux personnels
- Les risques liés aux tiers
- Les risques liés aux marchés de travaux

Analyser son besoin

- L'audit et la définition du besoin
 - La sinistralité
 - La détermination de l'allotissement
- Cas pratique** : déterminer et exprimer son besoin, exercice de mise en situation pratique

Passer et exécuter son marché public d'assurance

Gérer la procédure de passation du marché

- Les différentes procédures de passation : marché à procédure adaptée, marché négocié, procédure ouverte ou restreinte...
- Les seuils de publicité
- Le respect des règles de mise en concurrence

- La durée du contrat
- Les règles de dévolution des lots et le cas des offres variables
- Le cas de la coassurance
- Les types de prix
- L'analyse et la sélection des offres
- La gestion de la sous-traitance
- Les conséquences en cas d'infirmité de la procédure

Exécuter son marché

- Le paiement et la révision du montant des primes
- Les possibilités de recourir aux avenants
- Les nouvelles règles en matière de modification des marchés
- Le suivi de la sinistralité
- L'hypothèse de l'aggravation du risque
- Les modifications des termes du contrat
- La résiliation du marché : les conditions et le préavis

Étude de cas : rédaction d'un DCE type

Gérer le contrôle et le contentieux en matière de marchés publics d'assurance

- Analyser les différents types de contrôles
- Gérer le précontentieux
- Anticiper les procédures contentieuses

COMPÉTENCES MÉTIER

À l'issue de cette formation, vous connaîtrez les règles spécifiques applicables aux marchés publics d'assurance.

2 JOURS | 14 heures | **Code 71296**

Tarif HT : 1 440 € - repas inclus

Coll. terr. HT : 1 240 € - repas inclus

Paris

1^{er}-2juin2017

13-14novembre2017



ENVIE D'UN FOCUS EXPERT ?

Choisissez la **½ journée !**

Sécuriser l'exécution d'un marché public d'assurance



OBJECTIFS

- Identifier les apports de l'ordonnance du 23 juillet 2015 et son décret d'application du 25 mars 2015 sur les modifications en cours de marché
- Développer les clauses permettant d'optimiser son marché.

PUBLIC CONCERNÉ

- Directeurs et responsables des marchés publics, des affaires juridiques et contentieuses
- Directeurs et responsables financiers et des assurances
- Collaborateurs des sociétés et mutuelles d'assurances, courtiers et agents généraux

ANIMATEUR

Édouard CLOT
Avocat associé
CABINET CLOT AVOCATS

PROGRAMME

Perfectionnement

Gérer les modifications en cours de marché

- Identifier les nouvelles règles encadrant la modification des marchés publics
- Faire le point sur les modifications désormais prohibées à raison de leur montant et/ou de leur nature
- Apprécier les marges de manœuvre

Aménager les clauses contractuelles

- Déterminer l'ordre de priorité des pièces contractuelles
- Identifier les cas d'aggravation du risque et de résiliation unilatérale du marché par l'assureur

- Analyser la jurisprudence récente
- Exercice d'application** : rédaction de clauses contractuelles et identification des écueils à éviter

COMPÉTENCES MÉTIER

À l'issue de cette formation, vous disposerez des outils propres à assurer l'efficacité de vos marchés publics d'assurance et à renforcer leur sécurisation au stade de l'exécution.

½ JOURNÉE | 4 heures | **Code 71349**

Tarif HT : 425 €

Paris

10mai2017(9h-13h)

14septembre2017(14h-18h)

30novembre2017(9h-13h)

Les montages contractuels complexes

Choisir et mettre en œuvre l'outil le plus adapté à son besoin

Pour mettre en œuvre leurs politiques publiques, les décideurs publics disposent de divers outils contractuels complexes. La concession de travaux ou de services, le marché de partenariat en sont des exemples. L'ordonnance marchés publics du 23 juillet 2015 et l'ordonnance concessions ont profondément remodelé la classification des contrats publics. Afin de mieux fonder leurs décisions et de sécuriser juridiquement l'exécution du contrat, il est donc nécessaire de connaître les différents outils possibles pour favoriser et optimiser les partenariats avec les secteurs privé ou public.

● OBJECTIFS

- Cerner les montages contractuels complexes existants et les spécificités de chacun.
- Déterminer le montage contractuel le plus adapté à son projet.
- Sécuriser les aspects juridiques et financiers de son opération.

● PRÉREQUIS

Avoir des connaissances de base des montages de la commande publique.

● PUBLIC CONCERNÉ

- Responsables marchés et contrats publics
- Juristes spécialistes dans les contrats publics
- DAF, DGS, DGA, directeurs juridiques, techniques et financiers

● ANIMATEURS

Évangélie KARAMITROU-MAGUÈRES

Avocat Associé

CABINET LANDOT & ASSOCIÉS

Bruno MALHEY

Directeur Général des Services

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DE MARNE

LA VALLÉE

Jean ESPINASSE

Consultant senior

CALIA CONSEIL

4 JOURS | 28 heures | **Code 71224**

Tarif HT : 2 100 € - repas inclus

Coll. terr. HT : 1 900 € - repas inclus

Paris

20 au 23 mars 2017

7-8 juin et 4-5 juillet 2017

3 au 6 octobre 2017

13-14 décembre 2017 et 17-18 janvier 2018

PROGRAMME

Perfectionnement

Quiz amont : pour tester son niveau de connaissances

Cerner le droit de la commande publique

Identifier les différents montages complexes pour réaliser ses projets

Motiver son choix de recourir à un montage complexe et identifier les avantages et les risques de chacun

Analyser comparativement les montages en fonction du projet souhaité

Cerner les cas où la collectivité n'est pas maître de l'ouvrage

- Les délégations de service public par rapport aux concessions
- Le BEA, le bail à construction, le bail à réhabilitation et la VEFA
- Le crédit-bail
- La concession et l'affermage
- La concession de travaux publics, de services ou d'aménagement
- Le nouveau partenariat d'innovation
- L'appel à projet
- La vente en l'état futur d'achèvement
- Les SPL, les SEM et les SEMOP

Analyser l'identité du modèle économique relatif à chaque contrat

Définir les financements publics et privés disponibles et les garanties offertes

Gérer le transfert des risques

Études de cas : analyse commentée d'exemples de montages contractuels complexes

Mettre en place une démarche de projet

Délimiter les contours et le contexte du projet : les objectifs à atteindre, le portage d'un projet, les délais de réalisation, les enjeux politiques et économiques, le financement

Retour d'expérience : présentation des bonnes pratiques à respecter du point de vue d'un cadre territorial

Passer et exécuter le contrat

Définir les conditions de recours à chaque contrat

Identifier précisément ses besoins, les caractéristiques du projet et le type de contrat

Appréhender les incidences quant au choix contractuel

- Les incidences fiscales et budgétaires
- Les risques et le partage des risques

Estimer le coût global du projet : programmation, conception, exploitation, maintenance

Choisir le mode de financement le plus adapté

- Les sources de financement possibles publiques et privées
- Le partage des revenus d'exploitation éventuels

Chiffrer et partager les risques entre les partenaires publics et privés

Respecter les règles applicables à chaque montage

- Le cas du marché de partenariat, d'une concession et d'un appel à projet

Rédiger le cahier des charges

Prévoir certaines évolutions dès la rédaction du contrat

Exercice d'application : rédaction de clauses les plus importantes et notamment dans la cas particulier du contrat de partenariat

Exécuter le contrat et gérer les risques en cours d'exécution

- Les coûts et les travaux supplémentaires
- Les évolutions contractuelles et la modification du contrat
- Le contrôle par la personne publique

Exercice d'application : mise en œuvre des différentes étapes d'un montage contractuel complexe

Prévenir les contentieux

Le règlement amiable des différends

Le règlement des contentieux

- Les référés
- Le recours en contestation de validité du contrat
- Le recours pour excès de pouvoir ou de plein contentieux

Étude de cas : analyse commentée de différents contentieux et identification des solutions de gestion retenues

Quiz aval : pour valider les acquis de la formation et formaliser sa progression

● COMPÉTENCES MÉTIER

À l'issue de cette formation, vous connaîtrez le régime juridique applicable à chaque montage complexe.

Les contrats globaux

Analyser les règles spécifiques à ce type de contrat

L'ordonnance du 23 juillet 2015 et son décret du 25 mars 2016 consacrent les marchés publics globaux intégrant notamment des engagements de performance. Ils comportent des traits communs mais également des traits spécifiques qu'il est essentiel de maîtriser.

OBJECTIFS

- Identifier les règles applicables à chaque type de contrat global.
- Choisir le contrat et la procédure les mieux adaptés selon son projet.
- Analyser le déroulement des procédures applicables et examiner les points de vigilance quant au contenu de chaque type de contrat.

PRÉREQUIS

Avoir une première expérience pratique des contrats publics

PUBLIC CONCERNÉ

- Maîtres d'ouvrage publics et collectivités gestionnaires de services publics
- Maîtres d'œuvre et assistants à maîtrise d'ouvrage de projets publics
- Entreprises de bâtiment et de travaux publics, entreprises de services aux collectivités publiques
- Toute personne amenée à intervenir dans le cadre de contrats publics

ANIMATEUR

Pierre PINTAT
Avocat Associé
PIERRE PINTAT AVOCATS

PROGRAMME

Initiation

Maîtriser le cadre et les clauses des contrats globaux

Identifier leurs champs et conditions d'application

- Les marchés globaux de performance et les nouveautés apportées par le décret du 7 avril 2016
- Les marchés de partenariat
- Les délégations de service public et concessions de travaux publics
- Les concessions d'aménagement

Comprendre leurs caractéristiques

- La maîtrise d'ouvrage et le financement
- Les objectifs de performance et autres obligations de résultat

Tirer profit des avantages du contrat global

Étude de cas : choix d'un type de contrat global adapté à un projet

Rédiger les principales clauses d'un contrat public global

- Les clauses de performance et de durée et les apports du décret du 7 avril 2016
 - Les clauses de financement et de paiement
 - Les clauses de contrôle et de sanction
- Exercice d'application :** rédaction de clauses de performance énergétique

Conclure et exécuter un contrat public global

Choisir et conduire la procédure de passation

- Les appels d'offres
- Le dialogue compétitif
- Les procédures négociées
- La loi " Sapin "

Analyser les candidatures et les offres

- Les organes et la procédure
- Les méthodes

Études de cas : choix des critères de jugement des offres

Exécuter un contrat public global

- Articuler les phases de réalisation et d'exploitation
- Le contrôle des prestations et la mesure des performances et résultats
- Les sanctions et les litiges, ou le partage des gains

Études de cas : réception des ouvrages et ses suites

COMPÉTENCES MÉTIER

À l'issue de cette formation, vous saurez conclure et exécuter un contrat public global.

2 JOURS | 14 heures | **Code 71330**

Tarif HT : 1 440 € - repas inclus

Coll. terr. HT : 1 240 € - repas inclus

Paris

8-9juin2017
23-24octobre2017

7-8décembre2017

Les marchés de conception-réalisation

Gérer les règles spécifiques de cette procédure

Dérogatoire à la maîtrise d'œuvre classique, le marché de conception-réalisation est une modalité particulière d'appel d'offres sur performance qui n'est applicable qu'aux marchés portant à la fois sur l'établissement d'études et sur l'exécution des travaux pour la réalisation d'ouvrages.

OBJECTIFS

- Identifier les conditions de recours à cette procédure.
- Analyser et rédiger les documents constitutifs.
- Organiser et assurer le suivi de la procédure.

PRÉREQUIS

Connaître les règles des marchés publics ou de la maîtrise d'ouvrage ou avoir suivi " Réglementation et pratique des marchés publics " (code 71090 p. 26) ou " La loi MOP et les marchés de maîtrise d'œuvre " (code 71016 p. 47).

PUBLIC CONCERNÉ

- Responsables et chargés de la fonction achat et marchés
- Responsables et chargés des marchés publics de travaux et maîtrise d'œuvre
- Toute personne souhaitant se familiariser avec les marchés de conception-réalisation

ANIMATEUR

Jean-Louis ZIGLIARA
Chef service juridique et marchés
AGENCE PUBLIQUE POUR L'IMMOBILIER
DE LA JUSTICE (APIJ)

PROGRAMME

Perfectionnement

Analyser les motifs de recours à cette procédure

Cerner les cas de recours au processus de conception-réalisation pour les pouvoirs adjudicateurs soumis à la loi MOP

Appliquer les textes réglementaires

- La loi MOP
- Les dispositions de l'ordonnance et du décret relatif aux marchés publics
- Les textes spécifiques

Organiser la maîtrise d'ouvrage

Identifier les procédures applicables

Délimiter les étapes de la procédure

- Déterminer le déroulement de la procédure
- La programmation
- La constitution d'un jury
- La constitution des équipes en infrastructure ou en bâtiment
- Les procédures de choix du groupement : appel d'offres, dialogue compétitif, procédure concurrentielle avec négociation, procédure adaptée...

Définir les rôles et attributions des principaux acteurs de la procédure

- Le maître d'ouvrage et ses assistants
- Le groupement concepteur-réalisateur
- Le mandataire

Sélectionner les équipes

Remettre les prestations

Choisir le titulaire et indemniser les concurrents

Recourir à la procédure adaptée

Analyser la jurisprudence

Exercice d'application : rédaction des documents constitutifs administratifs

Maîtriser le fonctionnement du groupement

Exécuter le contrat

- Les études et le déroulement du chantier
- La réception des travaux

COMPÉTENCES MÉTIER

À l'issue de cette formation, vous connaîtrez les possibilités de recourir à la procédure de conception-réalisation et ses particularités par rapport à la loi MOP.

2 JOURS | 14 heures | **Code 71226**

Tarif HT : 1 440 € - repas inclus

Coll. terr. HT : 1 240 € - repas inclus

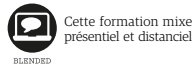
Paris

30-31mai2017

16-17novembre2017

Le cadre juridique des marchés de partenariat

Saisir l'opportunité de recourir à ce type de contrat



Cette formation mixte
présentielle et distanciel

Véritable outil de rationalisation de la dépense publique, le contrat de partenariat est devenu le nouveau marché de partenariat depuis l'ordonnance du 23 juillet 2015. De nouvelles règles ont été introduites notamment en ce qui concerne le seuil minimal ou les conditions de recours à cette nouvelle forme de contrat.

OBJECTIFS

- Mettre en œuvre un contrat de partenariat en respectant un cadre juridique précis.
- Optimiser la passation du contrat de partenariat et savoir décrypter les offres des opérateurs.
- Maîtriser les enjeux opérationnels des contrats de partenariat d'un point de vue financier et contractuel.

PRÉREQUIS

Avoir une première expérience pratique des marchés publics.

PUBLIC CONCERNÉ

- Responsables de la commande publique, juridiques et financiers
- Responsables de projet et d'opérations
- Toute personne dont la fonction exige une bonne connaissance des fondamentaux du contrat de partenariat

ANIMATEUR

Édouard CLOT
Avocat Associé
CABINET CLOT AVOCATS

PROGRAMME

Initiation

Quiz amont : pour tester son niveau de connaissances

Appréhender la définition et l'intérêt du PPP pour la mise en œuvre d'un projet public

Définir la typologie des PPP et les textes applicables
Situier le marché de partenariat par rapport aux autres contrats publics
Réussir la préparation de son projet de marché de partenariat

Conduire son évaluation préalable

- Le contenu de l'évaluation préalable
- L'analyse comparative technique et financière en termes de coût global, de performance et de partage des risques
- L'approbation de l'évaluation préalable

Déterminer le partage des risques du projet

- L'étude de cas : analyse de matrice des risques
- Cerner les enjeux de la maîtrise d'œuvre dans les marchés de partenariat

Choisir le mode de passation adapté à son projet

- Décrypter les avantages et les inconvénients des différentes procédures
- L'appel d'offres restreint, le dialogue compétitif et la procédure négociée

Maîtriser la sélection des candidatures

- La spécificité des critères de sélection des candidatures
- La typologie des candidats

Construire le DCE du projet

Les pièces du DCE
Définir ses critères de sélection des offres

- Les critères obligatoires
- La comparabilité des offres
- L'étude de cas : analyse d'un DCE type
- Les aspects financiers et corporate
- L'architecture contractuelle du candidat
- Le financement du contrat
- Les sous-contrats et la sous-traitance
- Les aspects fiscaux

Technique contractuelle : rédiger le projet du contrat

- La rémunération du partenaire
- Les sanctions des indicateurs de performance
- Le statut des ouvrages et leur sort en fin de contrat
- Les conditions résolutoires
- La convention tripartite

Gérer la fin de la procédure et maîtriser l'exécution du marché

- Identifier les risques contentieux
- L'attribution du contrat et ses spécificités
- L'information des candidats non retenus et le délai de standstill
- La mise au point du contrat
- Les types d'annulations contentieuses

Gérer l'exécution du contrat

- La modification du contrat et la gestion des évolutions technologiques
- Les sanctions contractuelles

Quiz aval : pour valider les acquis de la formation et formaliser sa progression

COMPÉTENCES MÉTIER

À l'issue de cette formation, vous connaîtrez et saurez respecter les spécificités juridiques du marché de partenariat.

2 JOURS	14 heures	Code 71069
Tarif HT : 1 440 € - repas inclus		Coll. terr. HT : 1 240 € - repas inclus
Paris	9-10octobre2017	7-8décembre2017
	3-4mai2017	



BESOIN DE COMPRENDRE LES BASIQUES ?

Choisissez la **½ journée !**

Recourir aux marchés de partenariat



NOUVEAU

OBJECTIFS

- Identifier les spécificités des marchés de partenariat par rapport aux autres marchés public.
- Appliquer les principales étapes de réalisation d'un marché de partenariat.
- Analyser les clauses essentielles des marchés de partenariat.

PRÉREQUIS

Avoir des connaissances de base sur les marchés publics.

PUBLIC CONCERNÉ

- Les directeurs juridiques et juristes
- Ingénieurs d'études et conducteurs d'opérations
- Directeurs financiers et comptables
- Toute personne souhaitant connaître les caractéristiques et spécificités des marchés de partenariat

ANIMATEUR

Édouard CLOT
Avocat associé
CABINET CLOT LHÉRITIER AVOCATS

PROGRAMME

Initiation

Identifier les spécificités des marchés de partenariat dans le droit de la commande publique

- Distinguer le marché de partenariat par rapport aux autres marchés publics, concessions, délégations de service public
- Les conditions de recours propres aux marchés de partenariat : évaluation du mode de réalisation du projet (EMRP) - Étude de soutenabilité budgétaire
- Le partage des risques dans les marchés de partenariat

L'étude de cas : analyse d'une EMERP et d'avis de FIN INFRA (Ex MAPP)

Analyser le cadre contractuel et exécuter les marchés de partenariat

- Les formes de contractualisation avec la personne publique et la place des sous-contrats dans les marchés de partenariat
- Les clauses essentielles d'un marché de partenariat
- Le financement d'un marché de partenariat et la rémunération du partenaire
- L'étude de cas : analyse de l'architecture contractuelle d'un marché de partenariat et des clauses les plus caractéristiques

COMPÉTENCES MÉTIER

À l'issue de cette formation vous aurez assimilé l'ensemble des caractéristiques des marchés de partenariat et serez en mesure d'identifier leur potentialité pour vos projets.

½ JOURNÉE	4 heures	Code 71350	Tarif HT : 395 €
Paris	16juin2017(9h-13h)		
	26septembre2017(14h-18h)		
	19décembre2017(9h-13h)		

Choisir le contrat le plus adapté à son projet

Analyser les différents types de montages contractuels du secteur public



Marché public, contrats de concession, marché de partenariat, AOT/COT... le droit de la commande publique offre plusieurs montages juridiques en fonction du projet de l'Administration. L'ordonnance du 23 juillet 2015 sur les marchés publics et l'ordonnance du 29 janvier 2016 sur les concessions sont l'occasion de rationaliser le paysage juridique de la commande publique afin de réduire le nombre de contrats existants.

OBJECTIFS

- Identifier les différents schémas contractuels applicables pour réaliser un projet public.
- Analyser les différents montages contractuels possibles pour le secteur public et le secteur privé.
- Choisir le montage juridico-financier le plus adapté au projet des entités publiques.

PRÉREQUIS

Connaître les contrats et montages complexes de la commande publique et du secteur public.

PUBLIC CONCERNÉ

- DGS, DGA, directeurs juridiques ou financiers en charge des contrats publics
- Juristes et responsables des contrats et de la commande publics
- Entreprises privées intéressées par les projets publics
- Toute personne en charge de la passation, de l'exécution et du suivi de montages contractuels complexes

ANIMATEUR

Raphaël APELBAUM
Avocat Associé Département Droit public des affaires
LEXCASE PARIS-LYON-MARSEILLE

PROGRAMME

Perfectionnement

Définir son projet pour répondre aux besoins de la personne publique

- Identifier les besoins et les enjeux de son projet
- Maîtriser les financements publics et privés disponibles
- Déterminer la durée du projet

Identifier les différents types de montages contractuels

Distinguer les grandes catégories de contrats publics

- Le marché public
- Le contrat de concession

Identifier les risques de requalification

Faire le point sur les principaux montages contractuels complexes

- Les marchés publics globaux de conception-réalisation, performance, sectoriels
- Le marché de partenariat
- Le nouveau partenariat d'innovation
- Les contrats d'occupation domaniale
- Le bail emphytéotique administratif
- Le bail emphytéotique hospitalier
- Le bail à construction
- La vente en l'état futur d'achèvement
- Les conventions d'objectifs

- La convention de mécénat
 - Les conventions d'entente
 - Les conventions d'aménagement
- Différencier les contrats à objet exclusivement immobilier des contrats comportant des prestations de services**
Étude de cas : analyse commentée d'une opération de construction en lien avec une vente foncière, problématique de qualification du montage et application de la loi MOP

Choisir le montage contractuel le plus adapté à son projet

Exercice d'application

analyse comparative juridico-pratique des montages disponibles

Déterminer l'étendue de la liberté de la collectivité dans le choix du contrat

Étude de cas

analyse des différents montages en fonction du projet programmé : le cas de la gestion d'une structure petite enfance (crèche)

COMPÉTENCES MÉTIER

À l'issue de cette formation, vous saurez choisir le contrat le plus adapté à votre besoin et mesurer les risques juridiques d'un tel choix.

2 JOURS	14 heures	Code 71150
Tarif HT : 1 440 € - repas inclus		Coll. terr. HT : 1 240 € - repas inclus
Paris		Lyon
28-29.....mars.....2017	22-23.....juin.....2017	22-23.....juin.....2017
22-23.....juin.....2017	24-25.....octobre.....2017	12-13.....décembre.....2017
24-25.....octobre.....2017	12-13.....décembre.....2017	

Les 7 clés de la maîtrise financière du marché de partenariat

Maîtriser les aspects financiers d'un projet long-terme externalisé

Afin d'optimiser l'utilisation des deniers publics, la maîtrise financière des marchés de partenariat est essentielle. Or, ils impliquent une posture inhabituelle pour le gestionnaire public : projeter le coût global sur la durée du contrat, en déterminer sa soutenabilité financière, se mettre à la place du partenaire privé pour définir les conditions d'une relation durable et équilibrée.

OBJECTIFS

- Identifier les implications du marché de partenariat au sens du décret du 26 mars 2016 en application de l'ordonnance de juillet 2015.
- Connaître les caractéristiques des divers financements de projet existant.
- Acquérir le vocabulaire financier utile à la prise de décision.
- Définir les points stratégiques de la négociation financière d'un marché de partenariat.

PRÉREQUIS

Connaître les caractéristiques juridiques des marchés de partenariat ou avoir suivi " Le cadre juridique des marchés de partenariat " (code 71069 p. 53).

PUBLIC CONCERNÉ

- Décideurs publics
- Directeurs des services juridiques ou financiers, des contrats publics et des grands projets
- Toute personne souhaitant se familiariser avec les techniques financières des marchés de partenariat.

ANIMATEUR

Élodie PARIER
Directrice et créatrice
DEFI SARL - Expertise et conseil pour la décision financière des projets publics

PROGRAMME

Perfectionnement

Cerner les particularités du financement en marché de partenariat par rapport aux autres types de financements

- Le financement corporate, le financement de projet et le financement public
- La différence entre marché de partenariat, concession et délégation de service public

Répondre aux trois questions essentielles pour déterminer le montage le plus adapté

- Choisir le contrat le plus adapté à son projet
Étude de cas : analyse commentée de développements récents, partage d'expériences
- Mesurer l'appétence des opérateurs pour y répondre
- Déterminer la soutenabilité budgétaire du projet en adéquation avec les moyens disponibles

Poser les jalons de la maîtrise financière du projet externalisé

Réaliser l'étude de faisabilité financière ou évaluation préalable

- La méthodologie et la pratique
- Le vocabulaire : equity, dette senior, dette junior, Dailly, taux, cap...
- L'impact de la matrice des risques
Exercice d'application : modélisation simplifiée d'un projet sur Excel, analyse des fiches projet de la MAPP

Traduire les enjeux financiers dans les pièces du dossier de consultation

- Le chapitre financier du contrat
- Les cadres financiers de réponse
- Les informations / documentations à transmettre : le moment pour le faire et la forme à respecter
Partage d'expériences : décryptage de plusieurs opérations de PPP par les acteurs et opérationnels ayant suivi le projet

Négocier les aspects financiers du contrat

- **Élaborer une procédure adaptée**
Comprendre les offres financières et les comparer
- Le décryptage de l'information disponible
- La comparaison des offres et l'appréciation de leurs avantages comparatifs

COMPÉTENCES MÉTIER

À l'issue de cette formation, vous serez capable d'identifier les éléments déterminants du coût de votre projet de PPP, de comprendre et comparer les offres financières des candidats, de mettre en évidence les points-clés du volet financier du projet tout au long de la procédure.

2 JOURS	14 heures	Code 71109
Tarif HT : 1 440 € - repas inclus		Coll. terr. HT : 1 240 € - repas inclus
Paris		
1 ^{er} -2.....juin.....2017	14-15.....novembre.....2017	

LES JOURNÉES DU BJCP

6 & 7 DÉCEMBRE 2017

Réforme de la commande publique, nouveau Code de la commande publique et jurisprudence déterminante ont participé à la **mutation de vos pratiques** actuelles.

L'année 2017 est marquée par la mise en place de la réforme de 2016 et la classification des contrats au sein d'un nouveau code.

Afin de faire le point sur ces évolutions, **EFE** vous propose **deux journées** afin de **décrypter les nouvelles normes** et vous permettre d'adapter votre pratique.

Organisée en partenariat avec le **BJCP**, cette conférence réunit chaque année les spécialistes de la matière : membres du **Conseil d'État**, membres du **Ministère de l'économie et des finances**, professeurs et avocats spécialisés.



Pour vous inscrire, contactez-nous :
01 44 09 25 08
infoclient@efe.fr

**Plus de 2 000 participants
en 19 ans !
Et vous ?**

**À l'issue de cette formation,
vous saurez concrètement :**

- Sécuriser vos contrats publics en mettant en œuvre les dernières réformes

Parmi les témoignages...

- " Les journées sont très claires et intéressantes " **APHP**
- " Excellents duos d'intervenants " **VILLE DE POITIERS**
- " Les interventions sont pertinentes et le support très complet " **VILLE DE PARIS**
- " L'appui des intervenants est très appréciable et bonne communication avec la salle " **CNRS**
- " Intervenants de très grande qualité " **MINISTÈRE DES FINANCES**

Délégations de service public - Niveau 1

Analyser le cadre réglementaire et appliquer les règles de la passation



La loi Sapin a permis de déléguer à des entreprises privées, des associations ou des SEM, des activités de service public. L'ordonnance sur les concessions de services et de travaux du 29 janvier 2016 et son décret du 1^{er} février 2016 modifient en profondeur cette notion. La personne publique délégante doit être attentive à la définition du contrat, au respect des procédures de mise en concurrence, aux dispositions financières mais également, aux risques liés à la fin du contrat.

OBJECTIFS

- Identifier les cas de recours à la délégation de service public (DSP).
- Appliquer étape par étape les différentes phases de la procédure de passation des DSP.
- Analyser les clauses essentielles de son contrat de DSP.

PRÉREQUIS

Aucun prérequis n'est nécessaire pour suivre cette formation.

PUBLIC CONCERNÉ

- Juristes en charge des contrats publics
- Toute personne impliquée dans un projet de DSP au sein d'une personne publique délégante, d'une entreprise délégataire ou d'une SEM

ANIMATEUR

Nadia SAIDI
Avocat à la Cour
CABINET NS AVOCATS PARIS

2 JOURS | 14 heures | **Code 71018**

Tarif HT : 1 440 € - repas inclus

Coll. terr. HT : 1 240 € - repas inclus

Paris

7-8mars2017

20-21juin2017

25-26septembre2017

5-6décembre2017

Lyon

20-21juin2017

5-6décembre2017

PROGRAMME

Initiation

Autodiagnostic : évaluation des connaissances en matière de DSP

Partage d'expériences : échanges sur les difficultés rencontrées en matière de DSP

Apprécier les enjeux de la qualification d'une DSP

Définir l'objet du contrat

- Redéfinir la DSP par rapport aux autres contrats publics
- La notion de risque d'exploitation

Exercice d'application : l'identification du montage le plus pertinent au regard d'un projet

- La minoration du critère de l'objet

Utiliser au mieux sa marge de manœuvre lors de la passation d'une convention de DSP

- Respecter les étapes de la procédure
- Concilier intuïtus personae et obligation de mise en concurrence

Identifier les types de contrats possibles

Définir les caractéristiques de chacun

- Cerner les avantages et les inconvénients
- Déterminer les critères de choix
- Déterminer les critères de choix

Rédiger les clauses essentielles

L'objet du contrat et sa durée

- Les tarifs préférentiels
- Les clauses de contrôle et de lisibilité, de sanction et de résiliation du contrat
- Les clauses d'évolution du contrat

Exercice d'application : identification des erreurs sur un contrat de DSP

Introduire les règles d'exécution

- Avenant
- Modification en cours
- Évolution du prix
- Partage des risques

Anticiper et gérer les recours contentieux

- Les référés
- Les recours

Plan d'action personnel : formalisation des actions à mettre en place pour réussir la passation de ses DSP

COMPÉTENCES MÉTIER

À l'issue de cette formation, vous connaîtrez toute la réglementation applicable aux DSP.



Délégations de service public - Niveau 2

Organiser en toute sécurité l'exécution de ce type de contrat



La Délégation de Service Public (DSP) constitue une des modalités de gestion d'un service public ou d'un ouvrage public. Encore méconnus, il est important de maîtriser les principes et modalités de la délégation afin de l'exécuter en toute sécurité. L'ordonnance concessions de services et de travaux du 29 janvier 2016 et son décret du 1^{er} février 2016 ont des conséquences importantes sur les règles actuelles issues de la loi Sapin et de sa jurisprudence.

OBJECTIFS

- Définir le régime des biens en DSP et mettre en place des contrôles efficaces de la délégation.
- Examiner les aléas dans l'exécution des contrats.
- Gérer les contentieux et leurs conséquences sur le contrat.

PRÉREQUIS

Avoir des notions du cadre réglementaire des DSP ou avoir suivi " Délégations de service public - Niveau 1 " (code 71018 p. 56).

PUBLIC CONCERNÉ

- Juristes en charge des contrats publics
- Chefs de service supervisant une activité déléguée
- Toute personne en charge de la passation et du suivi de DSP

ANIMATEUR

Nadia SAIDI
Avocat à la Cour
Cabinet NS AVOCATS PARIS

PROGRAMME

Perfectionnement

Partage d'expériences : échanges des participants sur leurs expériences en matière de DSP

Choisir la formule contractuelle la plus adaptée

Identifier les différents contrats

Comparer par rapport aux autres formes contractuelles (PPP, BEA, AOT et MP)

Exercice d'application : choix du contrat adapté à une situation donnée

Cerner les points clés du contrat de DSP

Déterminer la durée des contrats :

la notion de durée d'amortissement des équipements

Fixer la tarification des services

- Les règles à respecter et les tarifs préférentiels

La rémunération du délégataire

- La part fixe et la part variable
- Les subventions et compensations

Identifier le régime des biens en DSP

Définir la nature et le statut des ouvrages de la concession

- Les ouvrages existants et à construire
- Les droits réels attachés aux biens

Déterminer les biens de retour et de reprise

- La liberté pour les cocontractants dans le choix du régime des biens

Mettre en place des contrôles efficaces

- Le rapport du délégataire : contenu et modalités de mise en œuvre
- Les autres contrôles mis en place
- Les suites du contrôle et les sanctions éventuelles

Gérer les modifications en cours d'exécution

Procéder à la cession des contrats ou au changement de délégataire

- Identifier les cas de résiliation anticipée
- La force majeure et l'imprévision
- Le motif d'intérêt général et la faute du délégataire

La conclusion d'avenants encadrée

Procéder à la reprise en régie

- Les conséquences sur la reprise du personnel
- Le coût de la reprise en régie

Exercice d'application

: gestion de la fin anticipée d'une délégation

Plan d'action personnel : formalisation des actions à mettre en œuvre pour optimiser sa pratique de la DSP

COMPÉTENCES MÉTIER

À l'issue de cette formation, vous disposerez de toutes les clés pour assurer l'exécution de votre contrat de DSP.

1 JOUR	7 heures	Code 71091
Tarif HT : 890 € - repas inclus		Coll. terr. HT : 750 € - repas inclus
Paris		Lyon
30.....mars.....2017		6.....juillet.....2017
12.....octobre.....2017		14.....décembre.....2017
14.....décembre.....2017		

Liquider un contrat de délégation de service public

Gérer la fin du contrat ou conclure un avenant de liquidation

La gestion de la fin d'un contrat de délégation de service public (DSP) implique de résoudre les questions du sort du patrimoine, du personnel, de la gestion des soldes des provisions disponibles et de procéder à l'analyse économique rétrospective..

OBJECTIFS

- Identifier les informations nécessaires afin d'anticiper l'achèvement d'un contrat de DSP.
- Examiner le bilan économique de la DSP.
- Préparer un avenant de liquidation du contrat.

PRÉREQUIS

Avoir une connaissance de la réglementation relative aux DSP ou avoir suivi " Délégations de service public - Niveau 1 ou Niveau 2 " (code 71018 p. 56 ou 71091 p. 57).

PUBLIC CONCERNÉ

- Élus
- Directeurs financiers, comptables et du contrôle de gestion
- Responsables juridiques, des contrats publics
- Responsables techniques et entreprises délégataires

ANIMATEUR

Véronique FUOC
Directrice
ECOSFERES

PROGRAMME

Expertise

Identifier les informations à collecter

- Déterminer les objectifs de la collecte des informations
- Cerner les informations relatives au personnel, au patrimoine et aux modalités de facturation
- Présenter un calendrier optimisé de collecte des informations
- Établir des préconisations spécifiques pour les DSP de longues durées (15 à 20 ans)

Étude de cas : à partir d'un contrat de concession de production et de distribution d'eau potable de longue durée (15 à 20 ans), puis d'un contrat d'affermage d'un réseau de chaleur (12 ans), identification des bases contractuelles permettant la collecte des informations et rédaction d'un " vade-mecum " de la collecte

Réaliser le bilan économique de la DSP

Partage d'expériences : échanges sur la réalisation du bilan économique d'une DSP

Établir le niveau de rentabilité de la DSP sur la durée à partir des CRF

- Les charges directes, réparties et calculées
- Le retraitement des CRF
- Les modalités de calcul du TRI et de la VAN
- Le rapprochement des données

prévisionnelles

- Le rapprochement des données sectorielles
- Calcul et devenir du solde des provisions disponibles**

- La provision et la garantie totale : rappel du mode de fonctionnement et lecture des contrats
 - La détermination du solde disponible en l'absence de société dédiée
 - Le devenir du solde des provisions disponibles quand le contrat est silencieux
- Exercice d'application** : à partir des CRF des délégations étudiées précédemment, calcul du niveau de rentabilité de la DSP et du solde des provisions disponibles

Rédiger un avenant de liquidation

Conclure un avenant ou rédiger un protocole transactionnel

- En cas de reprise en régie
 - En cas de poursuite de la gestion déléguée
- Exercice d'application** : architecture d'un avenant de liquidation

COMPÉTENCES MÉTIER

À l'issue de cette formation, vous serez capable d'anticiper la fin d'une DSP en cas de remise en concurrence ou de reprise en régie.

1 JOUR	7 heures	Code 71237
Tarif HT : 890 € - repas inclus		Coll. terr. HT : 750 € - repas inclus
Paris		
15.....juin.....2017		24.....novembre.....2017

Le nouveau droit des concessions

Choisir et conclure une concession en toute sécurité



Cette formation mixte
présentiel et distanciel

L'ordonnance relative aux contrats de concessions du 29 janvier 2016, et son décret du 1^{er} février 2016, impactent toutes les procédures de concessions. Elle a de lourdes conséquences notamment sur le régime des délégations de services publics, des concessions d'aménagement et des concessions de travaux. Il est donc nécessaire de bien maîtriser le cadre juridique de ces concessions " nouvelles formules ".

● OBJECTIFS

- Identifier le nouveau cadre juridique de la concession, son champs d'application et le distinguer de celui des autres types de contrats.
- Analyser les procédures de passation propres à chaque type de concessions en particulier la phase de négociation.
- Gérer les risques contentieux.

● PRÉREQUIS

Avoir des connaissances de base sur les contrats et les marchés publics ou avoir suivi "L'indispensable des marchés publics" (code 71168 p. 27).

● PUBLIC CONCERNÉ

- Directeurs et responsables des marchés et des contrats publics
- Directeurs et responsables de projets
- Directeurs et responsables juridiques
- Juristes

● ANIMATEUR

Blaise EGLIE-RICHTERS
Avocat Associé
SCP SARTORIO-LONQUEUE-SAGALOVITSCH
& ASSOCIÉS

2 JOURS | 14 heures | **Code 71225**

Tarif HT : 1 440 € - repas inclus

Coll. terr. HT : 1 240 € - repas inclus

Paris

18-19mai.....2017

19-20septembre.....2017

27-28novembre.....2017

PROGRAMME

Expertise

Quiz amont : pour tester son niveau de connaissances

Cerner le cadre juridique applicable

Identifier les textes applicables en droit communautaire et national

- La directive européenne sur les concessions de services et de travaux
- L'ordonnance concessions et son décret d'application
- L'articulation avec le CGCT pour la DSP
- L'articulation avec le code de l'urbanisme pour les concessions d'aménagement
- Analyser la jurisprudence

Qualifier la concession

Déterminer le champ d'application du contrat

- Cerner l'importance respective de l'objet du contrat et de l'élément financier

Identifier la concession au sein des montages contractuels publics et les spécificités de chacun

- Les marchés publics
- Les baux emphytéotiques administratifs
- Les marchés de partenariat

Déterminer la frontière avec les autres contrats de la commande publique

- Sécuriser le recours au contrat de concession (méthode d'analyse du risque d'exploitation)

Définir les intérêts de recourir à une concession de travaux ou de services

Maîtriser les règles de passation

Appliquer les principes fondamentaux de la commande publique

- La liberté d'accès à la commande publique, l'égalité de traitement des candidats et la transparence des procédures

Déterminer les besoins

- La prise en compte des objectifs de développement durable

Choisir la procédure de passation

- La mise en concurrence et les mesures de publicité
- Les seuils
- La sélection des candidatures
- La conduite des négociations
- Les modalités d'analyse des offres

Étude de cas : analyse commentée du choix de la procédure à mettre en place et de son déroulement

Anticiper et gérer les risques contentieux

- Le référé précontractuel
- Le référé contractuel
- Le recours "Tarn-et-Garonne", ex recours "Tropic "
- Les recours indemnitaires
- Les modes alternatifs de règlement des litiges

Exercice d'application : identification des risques de contentieux et analyse de la jurisprudence

Quiz aval : pour valider les acquis de la formation et formaliser sa progression

● COMPÉTENCES MÉTIER

À l'issue de cette formation, vous aurez toutes les clés pour conclure votre concession.

Optimiser le montage fiscal de ses contrats publics

Déduire le régime fiscal adapté au montage choisi

Expertise

Chaque type de contrat public présente des spécificités fiscales : la taxation à la TVA, l'exercice du droit à déduction, l'éligibilité au FCTVA... Il faut donc rechercher les règles fiscales applicables à chaque situation pour connaître le coût fiscal qu'implique chaque type de contrat.

● OBJECTIFS

- Identifier les règles d'assujettissement à TVA.
- Appliquer les règles fiscales propres aux différents contrats publics.
- Choisir le montage fiscal le plus adapté.

● PRÉREQUIS

Connaître les règles juridiques applicables aux différents contrats publics ou avoir suivi " Les montages contractuels complexes " (code 71224 p. 51).

● PUBLIC CONCERNÉ

- Directeurs et responsables fiscaux, financiers et des contrats publics
- Avocats et juristes des services marchés et contentieux
- Experts fiscalistes

✦ ANIMATEURS

Marie-Anne CHARBONNIER
Avocat à la Cour
& Christophe BILLET
Avocat Associé
DS AVOCATS

2 JOURS | 14 heures | **Code 71228**

Tarif HT : 1 440 € - repas inclus

Coll. terr. HT : 1 240 € - repas inclus

Paris

27-28.....juin.....2017

20-21.....novembre.....2017

PROGRAMME

Cerner les règles d'assujettissement à TVA

Identifier le champ d'application de la TVA

- Les activités situées dans et hors du champ de la TVA
- Les activités soumises à TVA sur option
- Le calcul de la TVA exigible
- Les règles de déduction de la TVA

Maîtriser le mécanisme du FCTVA

Appliquer l'assujettissement partiel à TVA

Traiter les subventions au regard de la TVA

Exercice d'application : analyse d'un service pouvant, selon le cas, être hors du champ d'application de la TVA ou dans le champ

Contrat par contrat, appliquer les règles fiscales en conformité avec la réglementation juridique

Intégrer les caractéristiques fiscales de la DSP et de la concession

- Le régime fiscal de l'exploitation du service
- La distinction entre les différentes formes de gestion et les conséquences fiscales
- L'assujettissement à TVA
- L'importance des clauses financières

Mesurer l'impact de la qualification du contrat pour les subventions

Profiter des opportunités fiscales du contrat de partenariat

- Les impôts liés à la construction de l'infrastructure
- Les impôts liés à la personne du cocontractant (IS, CET...)

Analyser le cas des marchés publics

- La gérance et la régie intéressée

Maîtriser la fiscalité des concessions et affermagés

- Les redevances et la TVA

La fiscalité des contrats immobiliers

- Les droits d'enregistrement et la publicité foncière

Cerner le régime fiscal des BEA

Exercice d'application : application des règles fiscales pour chaque type de contrat

✦ COMPÉTENCES MÉTIER

À l'issue de cette formation, vous saurez mettre en œuvre le régime fiscal applicable à chaque type de contrat public.





Amandine ROGEON
Responsable du secteur
Urbanisme - Aménagement
Maîtrise foncière

Le droit de l'urbanisme, longtemps considéré comme contraignant, constitue désormais un outil dynamique permettant de répondre aux spécificités des territoires tout en privilégiant un dialogue de projet.

Les enjeux actuels sont nombreux, il est indispensable pour les élus de conjuguer développement stratégique et immédiateté de résultat dans leurs projets urbains.

La tendance consiste désormais pour les professionnels de l'urbanisme et de l'aménagement à réfléchir et à réinventer le territoire et non plus à le subir, tout en respectant l'inflation des contraintes réglementaires et environnementales.

Afin de développer ou renforcer vos compétences, EFE vous propose une gamme complète de formations répondant à l'ensemble de vos besoins, à chaque étape de votre projet.



3 QUESTIONS À L'EXPERT

" La réforme du fond du droit n'étant pas suffisante, les pouvoirs publics ont décidé de s'en prendre à sa forme. "



Laura CECCARELLI-LE GUEN
Avocat associé
DS Avocats

Quels sont les changements notables récemment intervenus en matière d'urbanisme et d'aménagement ?

De nombreuses évolutions sont récemment entrées en vigueur touchant au Code de l'urbanisme, au PLU, aux concessions d'aménagement... avec l'objectif de faciliter la mise en œuvre des projets tout en assurant leur sécurité juridique. Mais cela crée une instabilité juridique qui va encore s'accroître avec la publication prochaine de nouveaux textes.

Quelles sont les conséquences de la future ordonnance relative à la participation du public ?

Ce projet prévoit de conférer des droits nouveaux au public pour les projets ayant un impact sur l'environnement, renforce la participation en amont et modernise la participation en aval du processus décisionnel.

Quelles nouvelles réformes sont en marche ?

D'autres réformes sont attendues, en particulier la réforme des évaluations environnementales et la création d'un permis environnemental. Les porteurs de projets doivent bien les anticiper pour en tirer le meilleur parti.

URBANISME AMÉNAGEMENT MAÎTRISE FONCIÈRE

37 FORMATIONS



TÉMOIGNAGE

Chloé D., Chargée d'affaires foncières
LOIRE ATLANTIQUE
DEVELOPPEMENT - SELA

Participante à la formation " Techniques de
prospection et de négociation foncières " p. 86

" Je suis très satisfaite de la formation qui m'a permis de renforcer mon expertise. J'ai beaucoup apprécié la possibilité d'échanger avec les autres participants appartenant à des structures variées, ceci permettant un véritable partage d'expériences. "



Le responsable urbanisme dirige et anime un service chargé de concevoir et de conduire la politique de développement urbain d'une collectivité territoriale ou d'un groupement de collectivités. Pour cela, il coordonne les projets dans le cadre de la maîtrise d'ouvrage ou de l'assistance à maîtrise d'ouvrage pour le choix du mode de réalisation. Il organise l'action entre les différents partenaires publics et privés et veille à la cohérence des projets avec la politique urbaine mise en place. Le cycle certifiant permet à la personne prenant la responsabilité d'un service urbanisme et/ou aménagement d'intégrer toutes les connaissances nécessaires à ses nouvelles compétences.



Cette formation mixte
présentiel et distanciel

CERTIFIANTE
BLENDED

● OBJECTIFS

- Définir les contours de la fonction responsable d'un service urbanisme.
- Acquérir les outils juridiques et techniques nécessaires à l'exercice du métier de responsable urbanisme.
- Anticiper les risques contentieux liés au droit de l'urbanisme.
- Savoir gérer une équipe.

● PRÉREQUIS

- Connaître les bases du droit de l'urbanisme.

● PUBLIC CONCERNÉ

- Cette formation s'adresse à toute personne amenée à prendre la responsabilité d'un service urbanisme et/ou aménagement

● ANIMATEURS

Nicolas IACOBELLI, Responsable urbanisme et aménagement
VILLE DE PARAY-VIEILLE-POSTE

● COMPÉTENCES MÉTIER

À l'issue de cette formation, vous aurez toutes les clés pour réussir votre prise de fonction en qualité de responsable urbanisme et/ou aménagement.

MODULE 1 Définir le champ d'action du responsable urbanisme 2 jours

● OBJECTIFS

- Cerner les différents contours du métier de responsable urbanisme.
- Piloter les projets d'aménagement et cerner les règles applicables.

● PROGRAMME

Quiz amont : pour tester son niveau de connaissances

Communauté d'apprenants : un espace collaboratif pour partager savoirs et pratiques pendant et après sa formation

Identifier les missions du responsable urbanisme

- Concevoir et mettre en œuvre les projets d'aménagement urbain
- Conseiller l'exécutif sur les orientations à prendre en matière d'urbanisme et de politique d'aménagement urbain
- Suivre les projets et veiller à leur conformité avec les règles applicables
- Coordonner les activités dévolues au service
- Piloter la conception et la mise en œuvre des schémas d'urbanisme
- Participer aux travaux de suivi, à l'évaluation et à la mise à jour des documents d'urbanisme

Respecter la réglementation en matière d'urbanisme

- Maîtriser les particularités du droit de l'urbanisme
- Identifier les grandes lois d'urbanisme : SRU, Urbanisme et Habitat, ENL, loi Boutin, Grenelle II
- Intégrer les enjeux actuels des collectivités en matière d'urbanisme : planification urbaine, déplacements, logement social, rénovation urbaine, densification, lutte contre l'étalement urbain...
- Appréhender la notion d'urbanisme de projet et ses impacts

Délivrer les autorisations d'urbanisme

- La déclaration préalable
- Les régimes du permis d'aménager et du permis de démolir
- Les certificats d'urbanisme
- La gestion des délais depuis le décret du 5/01/2016

Exercice d'intersession : pour valider les acquis et préparer la session suivante

MODULE 2 Déterminer les politiques urbaines et d'aménagement 6 jours

● OBJECTIFS

- Rédiger et modifier les documents d'urbanisme.
- Choisir la procédure adaptée à chaque projet urbain.

● PROGRAMME**Élaborer les documents d'urbanisme**

- Le contenu des PLU, SCoT et cartes communales
- Le rôle du PLUI
- Leur élaboration, leur révision et leur modification
- La hiérarchie entre les différents documents et leur compatibilité

Déterminer son projet urbain et choisir entre les divers outils d'aménagement

- ZAC, lotissement, PUP... : définir chaque outil et l'enjeu de chacun
- Le périmètre d'étude
- Mettre en place une méthode comparative entre le lotissement, le PUP, la ZAC et la concession d'aménagement

La fiscalité de l'urbanisme (TA et VSD)

- Les enjeux du règlement local de publicité

Favoriser l'implication du public

- La concertation
- Les enquêtes publiques
- L'évaluation du projet

Exercice d'intersession : pour valider les acquis et préparer la session suivante

MODULE 3 Maîtriser le foncier 3 jours

● OBJECTIFS

- Assurer la maîtrise foncière en toute sécurité pour favoriser la réussite de vos projets d'aménagement.
- Cerner et appliquer les différentes procédures d'acquisition foncière.

● PROGRAMME**Gérer le droit des sols**

- Les réserves foncières
- La rétention foncière

Utiliser les outils de maîtrise foncière

- Exproprier
- La phase administrative
- La phase judiciaire
- Les garanties profitant aux expropriés
- Instaurer un droit de préemption
- Les titulaires du droit de préemption
- La procédure à suivre
- Le droit de préemption commercial

Les divisions foncières

- Le permis valant division : la nature des projets concernés, le régime juridique, l'instruction et la délivrance de la demande, l'exécution du permis

- Le lotissement : les étapes clés du montage, le financement des équipements et la demande d'autorisation

L'articulation entre maîtrise foncière et documents d'urbanisme

Exercice d'intersession : pour valider les acquis et préparer la session suivante

Classe virtuelle* : pour aider à formaliser son mémoire et préparer sa soutenance

15 JOURS | 105 heures | Code 8772284

Paris - Promotion 1

29-30 mars, 3-4 mai, 8-9 juin, 20 juin*, 10-11 juillet, 29 au 31 août, 26-27 septembre, 24-25 octobre 2017

Paris - Promotion 2

10-11 octobre, 13-14 novembre, 12-13 décembre 2017, 15-16 janvier, 25 janvier*, 13 au 15 février et 20 au 23 mars 2018

*Classe virtuelle d'1h de 14h30 à 15h30 (convocation à 14h)

TARIFS

Tarif HT : 7 650 € - repas inclus

Tarif TTC pour les particuliers : 6 120 € - repas inclus

OPTIONS

CP FFP : 990 € HT - Soutenance devant un jury spécialisé

VAE Experts : 5 370 € HT

BESOIN D'AIDE POUR CONSTITUER VOTRE DOSSIER DE FINANCEMENT ?

CONTACTEZ-NOUS ! 01 44 09 25 08 • infoclient@efe.fr



OPTION CPFFP

RESPONSABLE URBANISME ET AMÉNAGEMENT

Soutenance devant un jury professionnel d'un mémoire à l'issue du cycle. Cycle validé par l'ISQ-OPQF



OPTION VAE EXPERTS

RESPONSABLE URBANISME ET AMÉNAGEMENT

Savez-vous que votre expérience vaut un certificat ?
Faites reconnaître vos compétences grâce à la VAE EXPERTS

UN PROCESSUS EN 3 ÉTAPES

- 1- Étude de recevabilité de la candidature
Inscription : 200 € HT
- 2- Constitution du dossier de validation et accompagnement personnalisé sur demande
Accompagnement : 1500 € HT
- 3- Jury de certification validant tout ou partie des compétences clés
Jury de VAE EXPERTS : 3 670 € HT

La certification obtenue par la VAE EXPERTS est la même que celle obtenue par la formation continue

Pour tout renseignement, vous pouvez contacter notre service clients au **01 44 09 25 08**

MODULE 4 Gérer les contentieux liés au droit de l'urbanisme 2 jours

● OBJECTIFS

- Gérer les recours liés au droit de l'urbanisme.
- Maîtriser l'articulation entre les contentieux civil, pénal et administratif.

● PROGRAMME

Déterminer les risques contentieux liés au droit de l'urbanisme et identifier les règles en matière d'urbanisme

- Cerner les causes contentieuses
- Exercer un recours gracieux
- Gérer les recours abusifs

Déterminer les règles liées au contentieux administratif

Procéder à un recours en annulation

- Les conditions de recevabilité, les délais à respecter, leur prorogation
- L'intérêt à agir
- La notification du recours

Mettre en œuvre un référé

- Les délais à respecter et la notion d'urgence

Délimiter les pouvoirs du juge

- L'annulation partielle des autorisations
- La modulation dans le temps des effets d'une annulation
- L'exception d'illégalité

Obtenir l'exécution des décisions

Engager un contentieux indemnitaire

- La demande indemnitaire préalable
- Cerner les conséquences des décisions de retrait des autorisations d'urbanisme
- Le retrait des décisions d'autorisation

Maîtriser les contentieux civil et pénal de l'urbanisme

- Les conditions de recevabilité de l'action des tiers
- Les délais à respecter
- Les catégories d'infractions
- Les personnes responsables et la mise en jeu de leur responsabilité
- Les sanctions

Exercice d'intersession : pour valider les acquis et préparer la session suivante

MODULE 5 Manager son service 2 jours

● OBJECTIFS

- Savoir manager son équipe.

● PROGRAMME

Gérer une équipe

- Animer et piloter une équipe
- Gérer les conflits
- Utiliser les leviers de communication adéquats en fonction de la situation
- Adopter les attitudes et les comportements pour faciliter la communication
- Mobiliser les énergies et motiver les agents
- Susciter l'adhésion de chacun
- Organiser la cohésion d'équipe

La gestion de projets

- Piloter et coordonner les projets
- Impliquer et communiquer avec les différents acteurs : élus, services techniques, administrations et partenaires privés

La gestion administrative du projet

La gestion financière des moyens du service dans le cadre de la préparation et de la mise en œuvre du budget

Organiser et piloter l'activité de son service

Fixer les objectifs opérationnels de votre service et les décliner en plan d'action

- Définir les objectifs cohérents
- Décliner les objectifs en indicateurs, planifier les activités et structurer l'organisation humaine de son service

Quiz aval : pour valider les acquis de la formation et formaliser sa progression

Maîtriser l'essentiel du droit de l'urbanisme

Initiation

Le droit de l'urbanisme évolue régulièrement et fait l'objet de nombreuses réformes affectant substantiellement l'acte de construire et la mise en œuvre des opérations d'aménagement. Pour ses projets, il est important de maîtriser l'articulation des documents d'urbanisme, des outils opérationnels et de financement, afin d'utiliser les procédures d'aménagement adaptées.

● OBJECTIFS

- Identifier, d'une manière cohérente et complète, toute la réglementation spécifique du droit de l'urbanisme.
- Définir l'articulation entre les différents documents d'urbanisme.
- Analyser les étapes des procédures utiles à la conception et à la réalisation de son projet urbain.

● PRÉREQUIS

Aucun prérequis n'est nécessaire pour suivre cette formation.

● PUBLIC CONCERNÉ

- Responsables et chargés de mission récemment nommés au sein d'un service urbanisme et/ou aménagement
- Directeurs et responsables des services techniques
- Toute personne dont la fonction exige une bonne connaissance des fondamentaux du droit de l'urbanisme

● ANIMATEURS

Karine DESTARAC
Avocat à la Cour
CABINET DESTARAC
Frédéric RENAUDIN
Avocat à la Cour
CLAIRANCE AVOCATS

6 JOURS | 42 heures | **Code 72064**

Tarif HT : 3 150 € - repas inclus

Paris

13-14 décembre 2016, 10-11 janvier, 1^{er}-2 février et 6 avril* 2017
22-23 mars, 26-27 avril, 30-31 mai et 12 septembre* 2017
14-15 septembre, 12-13 octobre, 9-10 novembre 2017 et 11 janvier* 2018
12-13 décembre 2017, 16-17 janvier, 6-7 février et 5 avril* 2018

*Classe virtuelle d'1h de 14h30 à 15h30 (convocation à 14h)

PROGRAMME

Quiz amont : pour tester son niveau de connaissances

MODULE 1 Identifier les conditions d'occupation du sol et de l'espace

Discerner la préservation des intérêts supracommunaux et des intérêts locaux

- La portée des principes généraux du droit, des dispositions particulières des lois Montagne et Littoral, des DTADD, des projets ou opérations d'intérêt général
- Les différentes normes et documents d'urbanisme
- Les enjeux environnementaux

Les documents locaux d'urbanisme : adopter la bonne stratégie

Le SCoT intégrateur : document de référence

- Le rapport de présentation, le PADD, le document d'orientations et d'objectifs
- L'évolution du SCoT

Le PLU et le PLUI : étapes de l'élaboration et contenu depuis le décret du 28 décembre 2015 et la loi égalité et citoyenneté, loi LEC

- Le rapport de présentation, le PADD, le règlement, les annexes
- Le contenu des orientations d'aménagement et de programmation
- Intégrer la dimension environnementale

La carte communale, un véritable document d'urbanisme

Aire de mise en valeur de l'architecture et du patrimoine (AVAP) : principe et règlement

- **Étude de cas** : qualification d'une servitude figurant dans un document d'urbanisme
- **Étude de cas** : travail sur les normes d'urbanisme applicables à une commune

MODULE 2 Mesurer les enjeux de l'aménagement et connaître les différents modes de financement

Maîtriser les outils de l'urbanisme opérationnel

Mettre en œuvre une opération d'aménagement

- Cerner le régime du lotissement et des divisions foncières
- **Créer et réaliser une ZAC**
- La procédure et les modalités de réalisation de la ZAC : des mesures allégées
- La concession d'aménagement

Intégrer les spécificités de la rénovation urbaine

● COMPÉTENCES MÉTIER

À l'issue de cette formation, vous serez en mesure de concevoir et de réaliser un projet urbain.

Utiliser les outils de la maîtrise foncière

Assurer la maîtrise foncière d'une opération grâce à l'expropriation

- Les exigences de la procédure de DUP
- Dissocier la phase administrative de la phase judiciaire

Utiliser le droit de préemption comme un véritable outil de maîtrise foncière

- Les garanties liées au droit de préemption et le rôle du juge
- Le contenu renforcé de la DIA
- Choisir la technique de préemption la plus adaptée : DPU, ZAD...

Étude de cas : examen de la légalité d'une décision de préemption

Choisir le financement pour les équipements publics

Le nouveau PUP

- Choisir la formule la plus adaptée à ses besoins

Les autres modes de financement

MODULE 3 Contrôle de l'utilisation du sol et ses contentieux

Utiliser au mieux les instruments de contrôle

Maîtriser le régime des autorisations d'urbanisme et les apports du décret du 25 mars 2016 et la loi patrimoine du 7 juillet 2016

- Champ d'application de la déclaration préalable du permis de construire, du permis d'aménager et du permis de démolir
- Les certificats d'urbanisme
- Les procédures de délivrance des autorisations
- Identifier les différents recours contentieux contre les autorisations d'urbanisme
- **Étude de cas** : examen d'un refus de permis et analyse des possibilités de recours et de défense

Plan d'action personnel : formalisation des actions à mettre en œuvre pour réussir dans sa fonction

Quiz aval : pour valider les acquis de la formation et formaliser sa progression

Classe virtuelle* : pour aider à formaliser son mémoire et préparer sa soutenance

Réglementation générale de l'urbanisme

Mettre en œuvre les outils et les procédures indispensables à un projet d'urbanisme



Le droit de l'urbanisme est en évolution constante obligeant les praticiens à une nécessaire adaptation : procédures d'évolution des documents d'urbanisme, contentieux, densification... en témoignent la loi ALUR et ses décrets du 28 décembre 2015 qui révolutionne l'urbanisme opérationnel et de planification et la loi patrimoine du 7 juillet 2016. Il est nécessaire de saisir la traduction de ces évolutions dans les documents d'urbanisme.

● OBJECTIFS

- Identifier le contenu et l'articulation des documents d'urbanisme
- Choisir le montage opérationnel le plus adapté, en mesurer l'impact et évaluer le planning.
- Analyser le régime des autorisations d'urbanisme, leur instruction et leur suivi.

● PRÉREQUIS

Aucun prérequis n'est nécessaire pour suivre cette formation.

● PUBLIC CONCERNÉ

- Responsables et chargés de mission des services urbanisme, aménagement et techniques
- Aménageurs publics et privés, DDE et DRE
- Toute personne impliquée dans la gestion de l'urbanisme local, soucieuse d'avoir une vision globale de la législation applicable

● ANIMATEURS

Aline SIMARD
& Giani ABBÉ
Avocats au Barreau de Paris
Cabinet ALMATIS

4 JOURS | 28 heures | **Code 72239**

Tarif HT : 2 100 € - repas inclus
Coll. terr. HT : 1 900 € - repas inclus

Paris

6-7 décembre 2016 et 10-11 janvier 2017
16-17 mai et 20-21 juin 2017
3 au 6 octobre 2017
18-19 décembre 2017 et 15-16 janvier 2018

Lyon

16-17 mai et 20-21 juin 2017
3 au 6 octobre 2017

PROGRAMME

Initiation

Quiz amont : pour tester son niveau de connaissances

Déterminer la valeur, la portée des documents d'urbanisme et saisir leur articulation

Appliquer le régime du SCoT : le régime de référence

- Du SDAU au SCoT, l'apport de la loi Grenelle II et de la loi ALUR
- L'intérêt d'élaborer un SCoT
- L'articulation du SCoT avec les autres documents
- Les modalités d'élaboration et de révision

Maîtriser le contenu et les procédures des PLU et du PLU intercommunal depuis le décret du 28 décembre 2015 et la loi égalité et citoyenneté

- Le dossier de PLU : les documents constitutifs
- L'élaboration et l'évolution du PLU : le rôle de l'intercommunalité
- La place du PLU dans la hiérarchie des normes
- Les nouvelles modalités de révision et de modification des PLU

Étudier les effets de la carte communale : objet et contenu

- L'intérêt, le contenu et la procédure d'élaboration de la carte communale
- La place de la carte communale dans la hiérarchie des normes

Test de connaissances : contrôle des connaissances acquises sous forme de QCM

Identifier le régime des autorisations d'urbanisme et réagir en cas de contentieux

- Le certificat d'urbanisme
- Les différentes autorisations d'urbanisme : le permis de construire, la déclaration préalable, le permis de démolir, le permis d'aménager, le permis de construire valant division
- Les nouvelles notions de "surface plancher" et "d'emprise au sol"
- Les délais d'instruction et les assouplissements apportés par le décret du 05/01/2016
- Le contrôle de conformité
- Le cas des constructions irrégulières
- Le cas des recours abusifs

Exercice d'application : rédaction d'un courrier à la suite d'un recours gracieux et savoir motiver un refus de permis et un sursis à statuer

Identifier les opérations d'aménagement urbain et l'outil fiscal adapté

Identifier les montages pour une opération d'aménagement

- La détermination des enjeux fonciers, financiers, de concertation, d'équipements et d'aménagement

Maîtriser le régime de la ZAC, opération d'initiative publique

- Critères constitutifs, élaboration et délimitation du périmètre : un régime assoupli

Le lotissement, opération d'aménagement d'initiative privée

- Définir, élaborer et gérer une opération de lotissement

Décrypter les nouvelles règles en matière de fiscalité de l'urbanisme

- La taxe d'aménagement (TA) et le versement de sous densité (VSD)
- Les outils financiers : PUP, PVR, la redevance pour archéologie préventive et participation pour assainissement collectif

Test de connaissances : contrôle des connaissances acquises sous forme de QCM

Quiz aval : pour valider les acquis de la formation et formaliser sa progression

● COMPÉTENCES MÉTIER

À l'issue de cette formation, vous serez en mesure de planifier, monter et mener à bien vos projets en choisissant les documents d'urbanisme et les outils opérationnels les plus adaptés.



Ne suivez pas une formation, vivez une expérience professionnelle

www.efe.fr

EFE Formations 2017

65

Droit de l'urbanisme pour non-juristes

Analyser les règles, documents et procédures applicables



Le droit de l'urbanisme est une matière complexe et dense. Pour le pratiquer en toute confiance, les opérateurs de l'aménagement urbain doivent intégrer la réglementation, ses incidences sur les opérations et les outils qui en découlent.

● OBJECTIFS

- Identifier les bases essentielles des règles d'urbanisme.
- Pratiquer au mieux les instruments clés quotidiennement utilisés dans ses services : PLU, ZAC, expropriation, préemption et permis de construire.
- Analyser les enjeux de l'aménagement urbain et les outils de la maîtrise foncière.

● PRÉREQUIS

Aucun prérequis n'est nécessaire pour suivre cette formation.

● PUBLIC CONCERNÉ

- Juristes ou techniciens récemment nommés au sein d'un service urbanisme et aménagement
- Toute personne impliquée dans un projet urbain désirant acquérir rapidement les bases juridiques des règles d'urbanisme

● ANIMATEUR

Nicolas IACOBELLI
Responsable urbanisme et aménagement
VILLE DE PARAY-VIEILLE-POSTE

2 JOURS	14 heures	Code 72176
Tarif HT : 1440 € - repas inclus		
Coll. terr. HT : 1240 € - repas inclus		
Paris		
25-26	janvier	2017
25-26	avril	2017
6-7	juillet	2017
2-3	octobre	2017
6-7	décembre	2017
23-24	janvier	2018
Lyon		
4-5	avril	2017
21-22	septembre	2017

PROGRAMME

Initiation

Appréhender le contexte de l'urbanisme

- Mesurer la portée des principes généraux du droit, des dispositions particulières des lois Montagne et Littoral, ainsi que des DTADD
- Faire le point sur les textes applicables en droit de l'urbanisme
- La loi ALUR et les dernières réformes de l'urbanisme

Définir et identifier les documents locaux d'urbanisme

Maîtriser le SCoT : pièce maîtresse de la planification stratégique

- Le contenu du SCoT : les documents d'orientations et d'objectifs
- Les évolutions du SCoT

Cerner le PLU : les apports du décret du 28 décembre 2015 et de la loi patrimoine du 7 juillet 2016

- Le contenu du PLU : rapport de présentation, évolution du PADD, orientation d'aménagement et de programmation, règlement et annexes
- Les procédures d'élaboration et de gestion
- La compatibilité entre le PLU et les autres documents de planification
- Le PLU intercommunal et PLUI fusionné

Intégrer la carte communale

Exercice d'application : traduction d'un projet urbain en un règlement d'urbanisme

Les aires de mise en valeur de l'architecture et du patrimoine (AVAP)

Mesurer les enjeux de l'aménagement

Identifier les procédures d'aménagement et choisir la plus adaptée

- Le permis groupé, le permis valant division et la ZAC
- Le nouveau PUP
- Le régime du lotissement

Maîtriser la procédure et les modalités de réalisation de la ZAC

- Les phases de concertation préalable de création et de réalisation
- La modification et la clôture de la ZAC

Définir les participations et taxes d'urbanisme applicables à l'opération

- TA, VSD, ZAC, PUP, PVR, redevance pour archéologie préventive, participation pour assainissement collectif

Assimiler les outils de la maîtrise foncière

Cerner la procédure d'expropriation

Utiliser le droit de préemption

- Maîtriser les motifs justifiant le droit de préemption
- Le renforcement du contenu de la DIA
- Instituer le DPU et maîtriser son champ d'application
- Gérer le déroulement de la procédure

Exercice d'application : mise en œuvre du droit de préemption étape par étape

Appréhender le régime du permis de construire et des autorisations d'urbanisme

Identifier le nouveau champ d'application des différentes autorisations de construire

Intégrer les délais, procédures et instructions applicables et les conséquences du décret du 05 janvier 2016

Étude de cas : le champ d'application des autorisations de construire

● COMPÉTENCES MÉTIER

À l'issue de cette formation, vous serez en mesure de cerner les enjeux de l'aménagement, les règles applicables en urbanisme et les outils de la maîtrise foncière.

L'indispensable du droit de l'urbanisme

Analyser l'essentiel des règles en un jour



La priorité donnée par le gouvernement à la construction ces dernières années, fait du droit de l'urbanisme un droit désormais incontournable. Il reste cependant assez peu connu et confondu avec d'autres domaines qui lui sont proches comme celui de la construction ou de l'environnement. C'est pourquoi il est essentiel pour mener à bien tout projet urbain, d'intégrer les principaux enjeux opérationnels du droit de l'urbanisme et ses mutations.

OBJECTIFS

- Expliciter l'objet et les enjeux de la règle d'urbanisme.
- Déterminer quelle autorisation d'urbanisme obtenir pour quel projet.
- Mettre en œuvre les bons réflexes pour sécuriser son opération.

PUBLIC CONCERNÉ

- Juristes ou techniciens récemment nommés au sein d'un service urbanisme et aménagement
- Toute personne impliquée dans un projet urbain désirant acquérir rapidement les bases juridiques des règles d'urbanisme

ANIMATEUR

Aurélien MASSAGUER
Avocat
ENJEA AVOCATS

PROGRAMME

Initiation

Identifier les règles d'urbanisme applicables et les mécanismes publics d'aménagement

- Intégrer l'objet et la finalité du droit de l'urbanisme
- Situer les règles d'urbanisme par rapport aux autres législations
- Articuler les principales normes d'urbanisme
- Étude de cas** : détermination de la faisabilité d'un projet selon le PLU de la commune d'implantation
- Identifier les mécanismes publics d'aménagement de l'espace
- Maîtriser le foncier : droit de préemption, etc.
- Choisir la procédure et le mode de réalisation de l'opération d'aménagement
- Exercice d'application** : détermination du risque de préemption lors de la vente d'un terrain
- Appréhender la fiscalité s'appliquant au droit de l'urbanisme
- Différencier les équipements publics relevant de la collectivité des équipements propres relevant de l'opérateur
- Identifier les contributions d'urbanisme, leur champ d'application et leur mode de recouvrement.

Étude de cas : détermination du montant de la taxe d'aménagement applicable à un projet

Pratiquer les actes individuels du droit de l'urbanisme

- Utiliser le certificat d'urbanisme : intérêt et modalités
- Identifier l'autorisation nécessaire au projet
- Obtenir et délivrer l'autorisation d'urbanisme
- Exécuter et gérer l'autorisation d'urbanisme
- **Exercice d'application** : détermination des précautions à prendre en cas de retard ou évolution d'un projet

Analyser les grandes règles du contentieux de l'urbanisme

- Identifier et prévenir les contentieux de l'urbanisme

Étude de cas : détermination du caractère définitif d'un permis de construire

COMPÉTENCES MÉTIER

À l'issue de cette formation, vous disposerez des règles essentielles applicables à un projet urbain.

1 JOUR	7 heures	Code 72342
Tarif HT : 890 € - repas inclus		Coll. terr. HT : 750 € - repas inclus
Paris	9.....octobre.....2017	8.....décembre.....2017
15.....juin.....2017		

Réglementation et pratique du droit de l'urbanisme

Gérer efficacement son projet urbain dans le respect du Code de l'urbanisme



Le droit de l'urbanisme est une matière complexe et dense qui évolue constamment. La connaissance des notions et instruments clés (SCoT, PLU, ZAC, concession d'aménagement, permis de construire et autorisations d'urbanisme) s'avère indispensable pour concevoir et réaliser un projet urbain. La loi ALUR et ses décrets du 28/12/2015 ont profondément modifié la pratique de l'urbanisme.

OBJECTIFS

- Définir son projet urbain et le traduire dans les documents d'urbanisme.
- Appliquer les bonnes procédures pour obtenir les autorisations d'urbanisme.
- Choisir l'outil d'aménagement approprié pour la réalisation de l'opération.

PRÉREQUIS

Avoir un minimum de connaissances en droit de l'urbanisme ou de l'aménagement ou avoir suivi " Réglementation générale de l'urbanisme " (code 72239 p. 65) ou " Droit de l'urbanisme pour non-juristes " (code 72176 p. 66)

PUBLIC CONCERNÉ

- Responsables et chargés de mission des services urbanisme, aménagement et techniques
- Aménageurs publics et privés, DDE et DRE
- Toute personne impliquée dans la gestion de l'urbanisme local et la mise en œuvre pratique des projets d'aménagement

ANIMATEUR

Hugues VAN DOOREN
Juriste, Consultant expert en droit de l'urbanisme

PROGRAMME

Perfectionnement

Définir une stratégie de planification urbaine

- Identifier le rôle intégrateur du SCOT
- L'élargissement de son champ d'application et ses procédures d'évolution
- Le document intégrateur de la planification urbaine
- Le volet commercial du SCoT
- Traduire son projet urbain dans le PLU suite au décret du 28 décembre 2015
- Le contenu des dossiers de PLU, et la loi " patrimoine " du 7 juillet 2016
- La soumission des documents à l'évaluation environnementale
- Les procédures d'élaboration et de gestion
- L'obligation du PLU intercommunal
- Les enjeux liés à la disparition des POS
- La compatibilité entre le PLU et les autres documents de planification

Mesurer la portée de la carte communale. Instaurer une aire de mise en valeur de l'architecture et du patrimoine (AVAP). Obtenir les autorisations d'urbanisme requises

- Le champ d'application des autorisations d'urbanisme
- La déclaration préalable
- Le permis de construire
- Le permis d'aménager
- Le dépôt d'un permis de démolir
- L'achèvement des procédures
- Le contrôle de la conformité des travaux

Monter une opération d'aménagement en choisissant l'outil adapté

- Déterminer une stratégie opérationnelle
- Les critères de choix de la ZAC et des autres procédures de division et d'aménagement
- Cerner le régime des ZAC
- Les ZAC existantes en l'absence de PLU
- Opérations réalisées en ZAC et hors ZAC
- La concertation et les apports du décret du 28 décembre 2015
- Le contenu du dossier de ZAC

Maîtriser la concession d'aménagement

- Les modalités de publicité et de mise en concurrence
- Les conséquences pour les conventions futures, passées ou en cours
- La modification de la concession et la gestion des avenants
- Identifier les participations et taxes d'urbanisme applicables à l'opération
- TA, VSD, ZAC, redevance pour archéologie préventive, participation pour assainissement collectif, PVR : faire le bon choix
- Un outil de financement conventionnel : le nouveau PUP

COMPÉTENCES MÉTIER

À l'issue de cette formation, vous serez en mesure de traduire votre projet urbain dans vos documents d'urbanisme et de choisir la procédure d'aménagement la plus adaptée à votre projet.

2 JOURS	14 heures	Code 72028
Tarif HT : 1440 € - repas inclus		Coll. terr. HT : 1240 € - repas inclus
Paris	15-16.....mars.....2017	Lyon
13-14.....juin.....2017	23-24.....novembre.....2017	13-14.....juin.....2017
23-24.....novembre.....2017		23-24.....novembre.....2017

LES CLASSES VIRTUELLES BY EFE

La classe virtuelle est un procédé pédagogique permettant une réelle interaction entre le formateur et les participants. À distance, ils interagissent en toute fluidité et évoluent sur une plateforme modulable.



CONCRÈTEMENT, COMMENT ÇA SE PASSE ?

D'une durée d'1h30 ou 2h, les classes virtuelles EFE vous permettent d'aborder un sujet d'une toute nouvelle façon. Elles sont toutes construites sur le même modèle.

ÉTAPE 1

- Définition des enjeux liés à la thématique
- Contenus théoriques expliqués par le formateur



ÉTAPE 2

- Mise en pratique individuelle
- Accompagnement des apprenants par tchat



ÉTAPE 3

- Temps collectif : partage d'expériences
- Conclusion du formateur sur les bonnes pratiques

120 MN CHRONO POUR... Cerner les documents d'urbanisme et les spécificités du PLU

Respecter les fondements des règles d'urbanisme



OBJECTIFS

- Identifier les principales réglementations de l'urbanisme et expliciter les documents d'urbanisme
- Définir le rôle du PLU dans les projets urbains

PUBLIC CONCERNÉ

- Juristes ou techniciens récemment nommés au sein d'un service urbanisme et aménagement
- Toute personne impliquée dans un projet urbain

ANIMATEUR

Nicolas IACOBELLI
Responsable urbanisme et aménagement
VILLE DE PARAY-VIEILLE-POSTE

PROGRAMME

Initiation

60 minutes pour décrire les principaux documents d'urbanisme

- Identifier les textes essentiels applicables, les lois et dernières réformes
- Définir les principaux documents d'urbanisme : le SRADT, le SCoT, la carte communale
- Analyser leurs enjeux, champs d'application, processus d'élaboration

45 minutes pour un focus sur le PLU et le PLUI

- Définir les enjeux et principes du PLU
- Décrire les documents constitutifs du PLU et les bonnes pratiques

- Analyser les procédures d'élaboration et de gestion

15 minutes pour identifier la compatibilité d'un projet avec un PLU

Étude de cas : identification des points clés permettant de valider la compatibilité d'un projet avec le PLU

COMPÉTENCES MÉTIER

À l'issue de cette formation, vous serez capable d'analyser les documents d'urbanisme et en particulier le PLU encadrant le développement de projets urbains.

DE 11H À 13H Code 72362 Tarif HT : 190 €

1^{er}juin2017 28novembre2017

Intégrer les fondamentaux de l'aménagement urbain

Déterminer la procédure adaptée à un projet et sécuriser sa mise en œuvre



OBJECTIFS

- Définir les enjeux, le vocabulaire et les acteurs de l'aménagement et déterminer le cadre réglementaire.
- Identifier les différentes procédures d'aménagement.

PUBLIC CONCERNÉ

- Assistant(e) des responsables d'opérations et aménageurs publics ou privés
- Toute personne impliquée dans la mise en œuvre d'opérations d'aménagement et souhaitant comprendre les points de la démarche

ANIMATEUR

Sandrine MASQUELET
Directrice de l'urbanisme
COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DE MOULIN

PROGRAMME

Initiation

60 minutes pour découvrir les fondamentaux de l'aménagement urbain

- Déterminer les acteurs et le vocabulaire de l'aménagement
- Identifier le cadre réglementaire et juridique
- Comparer les principales démarches et procédures d'aménagement

15 minutes pour s'exercer sur son poste

Étude de cas : analyse d'une opération et identification des critères permettant de choisir entre la procédure de ZAC ou de lotissement

45 minutes pour échanger sur les bonnes pratiques permettant de lever les difficultés lors du montage de l'opération d'aménagement

Partage d'expériences : échanges autour de la conduite d'opérations et des points de vigilance à avoir en matière d'articulation avec les règles d'urbanisme

COMPÉTENCES MÉTIER

À l'issue de cette formation, vous disposerez des clés vous permettant de contribuer à la conduite d'une opération selon la procédure adaptée.

DE 11H À 13H Code 72361 Tarif HT : 190 €

11mai2017 17octobre2017

Décoder la ZAC et la concession d'aménagement

Respecter les étapes et modalités de la procédure



OBJECTIFS

- Analyser les enjeux de la ZAC et la comparer aux autres procédures d'aménagement.
- Définir les modalités de réalisation de la ZAC étape par étape.
- Mettre en place une concession d'aménagement.

PUBLIC CONCERNÉ

- Assistant(e) des responsables d'opérations et aménageurs publics ou privés
- Toute personne impliquée dans la mise en œuvre d'une ZAC

ANIMATEUR

Yamina ZERROUK - Avocat Associé
SEKRI VALENTIN ZERROUK

PROGRAMME

Initiation

60 minutes pour acquérir les points clés de la ZAC étape par étape

- Identifier les critères de choix de la ZAC
- Valider l'articulation de la ZAC avec les documents d'urbanisme et sa conformité au regard des autorisations d'urbanisme
- Respecter les étapes et modalités de réalisation de la ZAC

15 minutes pour s'exercer sur son poste

Exercice d'application : détermination du calendrier de la procédure de la ZAC

45 minutes pour échanger sur la passation d'une concession

Partage d'expériences : échanges autour des points clés à mettre en œuvre pour la passation d'une concession dans le cadre de la réalisation d'une ZAC.

COMPÉTENCES MÉTIER

À l'issue de cette formation, vous serez en mesure de contribuer à la réalisation d'une opération d'aménagement en ZAC et en concession.

DE 11H À 13H Code 72363 Tarif HT : 190 €

30mai2017 17octobre2017

120 MN CHRONO POUR...

Pratiquer les outils et modes de financement de l'urbanisme

Décrypter les taxes et participations d'urbanisme et leurs champs d'application

N

NOUVEAU

OBJECTIFS

- Identifier les différentes taxes et participations relatives aux opérations d'urbanisme et d'aménagement.
- Définir les outils adaptés selon leurs avantages et inconvénients.

PUBLIC CONCERNÉ

- Élus et leurs adjoints chargés de l'urbanisme
- Responsables et agents des services urbanisme, aménagement, techniques
- Aménageurs et constructeurs

ANIMATEUR

Stanley GENESTE
Consultant en urbanisme
GUAM

PROGRAMME

Initiation

60 minutes pour décrypter les taxes et participations exigibles

- Définir les principes relatifs au financement des équipements publics : les acteurs, l'exigibilité ou non des contributions
- Déterminer les taxes applicables aux constructeurs et aménageurs
- Identifier les participations dans le cadre de réalisation d'équipements publics

15 minutes pour s'exercer sur son poste

- Les participants réalisent une étude de cas leur permettant de s'initier au calcul de taxes et redevances

Exercice d'application : calculs des taxes et redevances dans le cadre de projets menés

par les participants

45 minutes pour échanger sur les critères de choix et la mise en place des outils de financement adaptés

Partage d'expérience : échanges autour des critères d'une DUP et des conditions de recevabilité afin de connaître les risques de contentieux et d'annulation

COMPÉTENCES MÉTIER

À l'issue de cette formation, vous disposez des critères de choix du mode de financement ou de taxe adapté à l'opération ou à l'équipement.

DE 11H À 13H Code 72364 Tarif HT : 190 €

2.....juin.....2017 13.....octobre.....2017

Intégrer les fondamentaux de la maîtrise foncière et de l'expropriation

Mettre en œuvre les outils et procédures conformément à la réglementation

N

NOUVEAU

OBJECTIFS

- Identifier les outils de la maîtrise foncière et les règles applicables.
- Analyser la procédure d'expropriation et les conditions d'établissement d'une déclaration d'utilité publique.

PUBLIC CONCERNÉ

- Responsables et chargés de projets fonciers
- Promoteurs, constructeurs, lotisseurs, aménageurs publics et privés
- Toute personne impliquée dans le montage d'opérations

ANIMATEUR

Clément MORTINI
Avocat à la cour
CABINET DS AVOCATS

PROGRAMME

Initiation

45 minutes pour découvrir les fondamentaux de la maîtrise foncière

- Identifier les évolutions des politiques foncières locales et les impacts des derniers textes législatifs
- Définir les outils juridiques de la maîtrise foncière : les acquisitions amiables, le droit de préemption et l'expropriation
- Déterminer les principales règles applicables au droit de préemption et la procédure à respecter

45 minutes pour faire un focus sur l'expropriation

- Définir les conditions de l'expropriation pour cause d'utilité publique
- Identifier les étapes clés et les points de vigilance dans l'organisation et la réalisation de l'enquête publique

- Mettre en œuvre la procédure de cessibilité

30 minutes pour échanger sur les bonnes pratiques en matière d'établissement d'une Déclaration d'Utilité Publique (DUP)

Partage d'expérience : échanges autour des critères d'une DUP et des conditions de recevabilité afin de connaître les risques de contentieux et d'annulation

COMPÉTENCES MÉTIER

À l'issue de cette formation, vous disposez des clés vous permettant de recourir aux outils de la maîtrise foncière.

DE 11H À 13H Code 72365 Tarif HT : 190 €

16.....mai.....2017 23.....novembre.....2017

Analyser les régimes des autorisations d'urbanisme

Maîtriser le régime des différents permis

N

NOUVEAU

OBJECTIFS

- Identifier les différentes autorisations d'urbanisme et leurs champs d'applications.
- Analyser le contenu de l'autorisation et le processus de délivrance.

PUBLIC CONCERNÉ

- Juristes ou techniciens récemment nommés au sein d'un service urbanisme et aménagement
- Toute personne impliquée dans un projet urbain

ANIMATEUR

Nicolas IACOBELLI
Responsable urbanisme et aménagement
VILLE DE PARAY-VIEILLE-POSTE

PROGRAMME

Initiation

60 mn pour classifier les autorisations d'urbanisme

- Définir l'autorisation nécessaire selon la nature de l'opération : certificat d'urbanisme, permis de construire ou de démolir, déclaration préalable, permis d'aménager
- Identifier le contenu de l'autorisation
- Déterminer le contenu du dossier

15 mn pour s'exercer sur son poste à la détermination de l'autorisation adaptée à un projet

- Les participants mettent en pratique les conseils vus durant la 1ère heure et identifient l'autorisation adaptée à un projet

Exercice d'application : détermination de l'autorisation nécessaire et de la procédure à suivre pour l'obtenir

45 mn pour échanger sur l'instruction et la délivrance d'une autorisation

Partage d'expériences : échanges autour des bonnes pratiques et pièges à éviter dans le cadre d'une demande ou de la délivrance d'une autorisation afin d'éviter tout risque de refus ou de contentieux

COMPÉTENCES MÉTIER

À l'issue de cette formation, vous disposez des éléments pour déterminer l'autorisation la plus adaptée à votre projet.

DE 11H À 13H Code 72366 Tarif HT : 190 €

19.....juin.....2017 7.....novembre.....2017

Contentieux de l'urbanisme

Gérer les litiges liés à ses projets

La réglementation n'a cessé d'évoluer en matière d'urbanisme, bouleversant les pratiques et obligeant les différents acteurs à s'adapter aux changements. Les services juridiques, en lien avec les services instructeurs, sont chargés de sécuriser les projets et opérations d'aménagement afin d'éviter tout risque contentieux.

● OBJECTIFS

- Identifier l'articulation du contentieux de l'urbanisme avec le contentieux civil et pénal.
- Analyser les avantages et les inconvénients de chaque option procédurale.
- Concevoir une stratégie contentieuse en fonction des moyens de forme et de fonds invoqués.

● PRÉREQUIS

Avoir une connaissance générale du droit de l'urbanisme et des règles contentieuses en droit public ou avoir suivi "Réglementation et pratique du droit de l'urbanisme" (code 72028 p. 67).

● PUBLIC CONCERNÉ

- Responsables et agents des services urbanisme, aménagement et juridique
- Avocats spécialisés en droit de l'urbanisme ou en droit public
- Toute personne participant aux contentieux de l'urbanisme

● ANIMATEUR

Valérie GUEGUEN
Avocat Associé
FIDAL

2 JOURS | 14 heures | **Code 72285**

Tarif HT : 1440 € - repas inclus

Coll. terr. HT : 1240 € - repas inclus

Paris

3-4mai2017

21-22septembre2017

6-7décembre2017

PROGRAMME

Perfectionnement

Déterminer les règles liées au contentieux des documents d'urbanisme

- Les actes susceptibles de recours
- La nature des différents recours
- Les règles relatives au recours
- Les moyens d'annulation
- Les voies de recours contre le jugement

Exercices d'application : détermination d'une stratégie face à un recours gracieux contre une délibération approuvant la révision d'un PLU ou face à un recours gracieux contre une décision de permis de construire

Déterminer les règles liées au contentieux des autorisations d'urbanisme

Procéder à un recours en annulation

- Les conditions de recevabilité, les délais à respecter et leur prorogation
- L'affichage du permis de construire
- Les conditions d'affichage d'un permis de construire
- La connaissance acquise de la délivrance du permis de construire
- L'intérêt à agir
- La notification du recours
- Les moyens d'annulation

Étude de cas : analyse commentée de plusieurs recours contentieux

Mettre en œuvre un référé

- La combinaison des différentes procédures de référé
- La saisine du juge des référés et le respect du contradictoire
- Les délais à respecter et la notion d'urgence
- L'interprétation du doute sérieux par le juge des référés

Délimiter les pouvoirs du juge

- L'annulation partielle des autorisations
- La modulation dans le temps des effets d'une annulation
- L'exception d'illégalité

Obtenir l'exécution des décisions

- Les conséquences de l'annulation d'un PLU ou d'un permis de construire

Cas pratique : annulation d'un permis de construire alors que la construction est achevée

Engager un contentieux indemnitaire

- La demande indemnitaire préalable
- Les conséquences des décisions de retrait des autorisations d'urbanisme
- Le retrait des décisions d'autorisation en cas de fraude

Mesurer les conséquences d'un recours abusif

Maîtriser les contentieux civil et pénal de l'urbanisme

- Les conditions de recevabilité de l'action des tiers
- La violation des règles d'urbanisme
- La demande en réparation au civil et devant le juge administratif
- Les délais à respecter

Mettre en œuvre le contentieux pénal de l'urbanisme

- Les catégories d'infractions
- Les personnes responsables et la mise en jeu de leur responsabilité
- Les sanctions

● COMPÉTENCES MÉTIER

À l'issue de la formation, vous disposerez de toutes les clés pour faire face aux risques contentieux en matière d'urbanisme.

Évaluation environnementale et étude d'impact

Analyser et gérer les procédures étape par étape

Pour un aménageur ou un concepteur de projets urbains, intégrer les enjeux environnementaux est fondamental. L'élaboration de l'évaluation environnementale constitue une étape clé de la conception de tous les projets, aussi bien au stade de leur planification, que de leur réalisation.

OBJECTIFS

- Identifier les enjeux de l'intégration des préoccupations environnementales dans le droit de l'urbanisme.
- Analyser les enjeux de l'évaluation environnementale et de l'étude d'impact.
- Gérer la procédure et la mettre en œuvre la bonne méthodologie de l'évaluation environnementale des documents d'urbanisme.

PRÉREQUIS

Maîtriser l'essentiel du régime des documents d'urbanisme ou avoir suivi " Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) " (code 72067 p. 73) ou " Le Plan Local d'Urbanisme " (code 72068 p. 72)

PUBLIC CONCERNÉ

- Responsables de l'urbanisme et de l'aménagement
- Ingénieurs et chargés d'opérations
- Toute personne susceptible de travailler sur un projet urbain

ANIMATEUR

Frédérique FERRAND
Docteur en droit
Avocat à la Cour

PROGRAMME

Expertise

Mesurer les enjeux de l'étude d'impact et cerner son champ d'application depuis le décret du 28/12/2015

- La concertation avant le dépôt de l'étude d'impact
- Les travaux obligatoirement soumis à étude d'impact
- Les travaux dispensés d'étude d'impact
- Déterminer les précautions particulières à prendre
- Le régime de l'évaluation des incidences Natura 2000

Analyser la procédure

- La soumission pour avis à l'autorité de l'État compétente en matière d'environnement
- Les formalités de publicité de l'étude d'impact

Identifier l'évaluation environnementale des plans et des programmes

Appréhender le champ d'application de l'évaluation environnementale

- La liste limitative des plans et programmes soumis à évaluation environnementale
- La spécificité des programmes inscrits dans les sites Natura 2000
- Les cas de dispenses

Définir la forme et le contenu

- Analyser le contenu du rapport environnemental
- Mesurer les spécificités du dossier d'évaluation pour les programmes inscrits dans les sites

Natura 2000

Maîtriser la procédure

- Les consultations requises
- La participation et l'information du public

Maîtriser l'évaluation environnementale des documents d'urbanisme

Mesurer les enjeux de la démarche

- La soumission systématique des documents d'urbanisme supra-communaux (SCOT)
- La soumission sous condition des PLU
- La dispense de certaines procédures

Méthodologie de l'évaluation environnementale

- La forme et le contenu de l'évaluation
- Les rubriques communes aux rapports de présentation de tous les documents d'urbanisme
- Les éléments spécifiques à certains documents d'urbanisme

Connaître la procédure

- Les consultations requises
- Le suivi des documents d'urbanisme
- Étude de cas : rédaction d'une évaluation environnementale

COMPÉTENCES MÉTIER

À l'issue de cette formation, vous serez capable de définir les différentes étapes de l'évaluation environnementale et de l'étude d'impact.

1 JOUR	7 heures	Code 72197
Tarif HT : 890 € - repas inclus		Coll. terr. HT : 750 € - repas inclus
Paris	27avril.....2017	28juin.....2017 6novembre.....2017

Concertation et enquêtes publiques

Organiser et conduire ses procédures

La plupart des projets ou décisions administratives doivent aujourd'hui être précédés d'une concertation et/ou d'une enquête publique. Ces procédures, devenues obligatoires dans les documents d'urbanisme et les projets d'aménagement et d'équipement ont connu des évolutions suite au décret du 28 décembre 2015 auxquelles il faut s'adapter.

OBJECTIFS

- Identifier le champ d'application des enquêtes publiques.
- Analyser les procédures applicables.
- Gérer les différents interlocuteurs et leur rôle respectif.

PRÉREQUIS

Avoir une connaissance de la réglementation générale de l'urbanisme opérationnel et réglementaire ou avoir suivi " Réglementation générale de l'urbanisme " (code 72239 p. 65).

PUBLIC CONCERNÉ

- Responsables de l'urbanisme, de l'aménagement et des opérations foncières
- Ingénieurs et chargés de projets urbains
- Toute personne impliquée dans la mise en œuvre d'une procédure de concertation et/ou d'enquête publique

ANIMATEURS

Frédérique FERRAND
Docteur en droit
Avocat à la Cour

Kevin GUEREL
AIRE PUBLIQUE

PROGRAMME

Perfectionnement

Réaliser la concertation en amont du projet

Intégrer la notion de concertation

- Les objectifs de la concertation
- Les catégories d'opérations d'aménagement et d'équipement visées

Définir le champ d'application de la concertation depuis le décret du

Le calendrier de la concertation et les personnes associées

- Le bilan de la concertation

Mettre en œuvre la concertation

- L'organisation de la procédure
- Les outils

Exercice d'application : élaboration d'une stratégie de concertation et rédaction d'une délibération en fixant les modalités

Conduire la concertation

- Les informations à communiquer sur le projet
- L'animation des réunions publiques
- La consultation de la population

Exercice d'application : préparation d'une réunion de concertation

Étude de cas : participation à une réunion de concertation

Définir quand et comment recourir aux différentes catégories d'enquêtes publiques

Programmer la concertation avant l'enquête publique

Déterminer le cadre juridique et le champ d'application des enquêtes publiques

- Les objectifs de l'enquête publique
- L'articulation des différentes réglementations en matière d'enquête publique

Maîtriser le déroulement de la procédure

- La constitution du dossier : les règles à respecter et les pièges à éviter
- Le renforcement du rôle du commissaire enquêteur
- L'ouverture et le déroulement de l'enquête : les nouvelles garanties relatives à l'information, à la participation du public et à la modification du projet au cours de l'enquête

- L'ouverture et le déroulement de l'enquête : les nouvelles garanties relatives à l'information, à la participation du public et à la modification du projet au cours de l'enquête

- L'ouverture et le déroulement de l'enquête : les nouvelles garanties relatives à l'information, à la participation du public et à la modification du projet au cours de l'enquête

- L'ouverture et le déroulement de l'enquête : les nouvelles garanties relatives à l'information, à la participation du public et à la modification du projet au cours de l'enquête

- L'ouverture et le déroulement de l'enquête : les nouvelles garanties relatives à l'information, à la participation du public et à la modification du projet au cours de l'enquête

- L'ouverture et le déroulement de l'enquête : les nouvelles garanties relatives à l'information, à la participation du public et à la modification du projet au cours de l'enquête

- L'ouverture et le déroulement de l'enquête : les nouvelles garanties relatives à l'information, à la participation du public et à la modification du projet au cours de l'enquête

- L'ouverture et le déroulement de l'enquête : les nouvelles garanties relatives à l'information, à la participation du public et à la modification du projet au cours de l'enquête

- L'ouverture et le déroulement de l'enquête : les nouvelles garanties relatives à l'information, à la participation du public et à la modification du projet au cours de l'enquête

- L'ouverture et le déroulement de l'enquête : les nouvelles garanties relatives à l'information, à la participation du public et à la modification du projet au cours de l'enquête

- L'ouverture et le déroulement de l'enquête : les nouvelles garanties relatives à l'information, à la participation du public et à la modification du projet au cours de l'enquête

- L'ouverture et le déroulement de l'enquête : les nouvelles garanties relatives à l'information, à la participation du public et à la modification du projet au cours de l'enquête

- L'ouverture et le déroulement de l'enquête : les nouvelles garanties relatives à l'information, à la participation du public et à la modification du projet au cours de l'enquête

- L'ouverture et le déroulement de l'enquête : les nouvelles garanties relatives à l'information, à la participation du public et à la modification du projet au cours de l'enquête

- L'ouverture et le déroulement de l'enquête : les nouvelles garanties relatives à l'information, à la participation du public et à la modification du projet au cours de l'enquête

- L'ouverture et le déroulement de l'enquête : les nouvelles garanties relatives à l'information, à la participation du public et à la modification du projet au cours de l'enquête

- L'ouverture et le déroulement de l'enquête : les nouvelles garanties relatives à l'information, à la participation du public et à la modification du projet au cours de l'enquête

- L'ouverture et le déroulement de l'enquête : les nouvelles garanties relatives à l'information, à la participation du public et à la modification du projet au cours de l'enquête

- L'ouverture et le déroulement de l'enquête : les nouvelles garanties relatives à l'information, à la participation du public et à la modification du projet au cours de l'enquête

- L'ouverture et le déroulement de l'enquête : les nouvelles garanties relatives à l'information, à la participation du public et à la modification du projet au cours de l'enquête

- L'ouverture et le déroulement de l'enquête : les nouvelles garanties relatives à l'information, à la participation du public et à la modification du projet au cours de l'enquête

- L'ouverture et le déroulement de l'enquête : les nouvelles garanties relatives à l'information, à la participation du public et à la modification du projet au cours de l'enquête

2 JOURS	14 heures	Code 72031
Tarif HT : 1440 € - repas inclus		Coll. terr. HT : 1240 € - repas inclus
Paris	28-29mars.....2017	21-22juin.....2017 16-17octobre.....2017

Le Plan Local d'Urbanisme (PLU)

Concevoir son document dans une démarche globale d'aménagement local et intercommunal



Le Plan Local d'Urbanisme (PLU) doit dorénavant répondre à des enjeux et à des besoins de plus en plus nombreux et variés (économiques, sociaux, environnementaux). Il doit aussi porter le projet d'un plus vaste territoire, dépassant la commune à laquelle il était traditionnellement attaché. Enfin, le rythme des réformes Grenelle, ALUR... et d'éclosion des projets lui imposent une perpétuelle mutation. C'est pourquoi la maîtrise de son cadre juridique est essentielle pour la mise en place d'un projet au service de son territoire.

OBJECTIFS

- Identifier la fonction, les finalités, le contenu et les effets du PLU
- Écrire et interpréter le PLU.
- Analyser les outils de réforme, l'actualité législative et réglementaire du PLU.

PRÉREQUIS

- Maîtriser l'essentiel du droit de l'urbanisme ou avoir suivi la formation " Réglementation générale de l'urbanisme " (code 72239 p. 65).

PUBLIC CONCERNÉ

- Responsables de l'urbanisme, de l'aménagement et/ou de la planification
- Ingénieurs et chargés de mission PLU
- Toute personne susceptible de travailler sur un projet urbain et d'appliquer le droit des sols

ANIMATEUR

Thomas SIMON
Avocat
ENJEA AVOCATS

PROGRAMME

Perfectionnement

Identifier le cadre réglementaire actuel et les échéances impactant le PLU

- La disparition programmée des POS
- La « Grenellisation et alurisation » des PLU
- Les transferts de compétences et le passage au PLU intercommunal

Élaborer et approuver le PLU

- La répartition des compétences
- Les spécificités du PLU intercommunal
- Les étapes clés de la procédure d'élaboration

Étude de cas : identification des principaux pièges de procédure à éviter

Maîtriser le contenu du PLU

- Situer le PLU dans la hiérarchie des normes
- Rédiger le rapport de présentation pour mieux asseoir le projet urbain

Étude de cas : détermination des circonstances dans lesquelles une évaluation environnementale est nécessaire

- Construire le PADD
- Intégrer les OAP
- Concevoir le règlement et ses documents graphiques

Étude de cas : traduction d'un projet d'initiative privée dans le règlement sur le plan de zonage

Exercice d'application : rédaction d'un article du règlement

Adapter le PLU à l'heure de l'urbanisme de projet

- Recenser et maîtriser les procédures disponibles : révision, modification, modification simplifiée, déclaration de projet, DUP...
 - Choisir la procédure appropriée
- Étude de cas** : identification d'une procédure permettant une " réforme-balai " du PLU
- Exercice d'application** : détermination d'une procédure pour un projet urbain d'initiative privée

Appliquer le PLU

Assurer le respect du PLU

- Les documents du PLU opposables
 - Les personnes et projets assujettis
 - La grille de lecture du PLU et comment surmonter les ambiguïtés et les difficultés d'interprétation
- Étude de cas** : appliquer un article équivoque du PLU à un projet de construction
- Savoir s'écarter du PLU**
- Gérer le contentieux du PLU**
- Faire l'inventaire des risques contentieux pesant sur le PLU
 - Identifier les conséquences de l'illégalité, de la suspension ou de l'annulation d'un PLU

COMPÉTENCES MÉTIER

À l'issue de cette formation, vous serez en mesure de mener à bien l'élaboration, la mise en application et la révision des PLU communaux et intercommunaux.

2 JOURS	14 heures	Code 72068								
Tarif HT : 1440 € - repas inclus		Coll. terr. HT : 1240 € - repas inclus								
<table border="0"> <tr> <td>Paris</td> <td>Lyon</td> </tr> <tr> <td>21-22mars2017</td> <td>8-9juin2017</td> </tr> <tr> <td>8-9juin2017</td> <td>7-8novembre2017</td> </tr> <tr> <td>7-8novembre2017</td> <td></td> </tr> </table>			Paris	Lyon	21-22mars2017	8-9juin2017	8-9juin2017	7-8novembre2017	7-8novembre2017	
Paris	Lyon									
21-22mars2017	8-9juin2017									
8-9juin2017	7-8novembre2017									
7-8novembre2017										

Servitudes, mitoyenneté et bornage

Analyser le cadre juridique et gérer les risques contentieux

Mener à bien un projet de construction, instruire une demande d'autorisation d'urbanisme ou gérer un bien immobilier à proximité d'autres constructions ou enclavé pose inévitablement la question des servitudes civiles et d'utilité publique, de la mitoyenneté et du bornage des propriétés. Distance à respecter, travaux sur un mur, désenclavement d'un terrain... sont autant de situations sources de contentieux.

OBJECTIFS

- Identifier le cadre juridique des servitudes, de la mitoyenneté et du bornage.
- Analyser les modalités de création et d'extinction des servitudes et de la mitoyenneté.
- Gérer les risques de contentieux.

PRÉREQUIS

- Connaître le droit de la construction.

PUBLIC CONCERNÉ

- Directeurs, responsables et chargés d'opérations des services techniques, aménagement, urbanisme, immobilier et foncier
- Aménageurs, architectes et géomètres-experts
- Juristes

ANIMATEUR

Frédéric RENAUDIN
Avocat à la Cour
CLAIRANCE AVOCATS

PROGRAMME

Initiation

Identifier les caractéristiques du droit de propriété

- Déterminer les composantes de ce droit : droit d'usage, droit de jouissance...
- Analyser les différents modes d'acquisitions de la propriété

Maîtriser le contenu

et les caractéristiques des servitudes

- Distinguer les grandes catégories de servitudes : naturelles, légales, conventionnelles
 - Déterminer les caractères de chaque type de servitude et savoir les combiner entre elles
 - Appréhender la notion spécifique de servitude " par destination du père de famille "
 - Identifier le régime juridique des servitudes
 - Décrypter le caractère fixe d'une servitude
 - Acquérir une servitude, prouver son existence et la revendiquer
 - Différencier les cas de prescription acquisitive et extinctive
 - Déterminer les cas d'extinction de la servitude, de disparition ou de suppression
 - Exemples pratiques de servitudes : droit de passage, cour commune...
- Étude de cas** : analyse commentée d'un droit de passage, d'une cour commune, d'une servitude de passage

Analyser et repérer une mitoyenneté

- Différencier la servitude de la mitoyenneté
 - Acquérir la mitoyenneté : construction, cession, prescription...
 - Prouver la mitoyenneté : présomptions, témoins, titres, marques matérielles...
 - Décrypter les régimes spécifiques aux murs et aux clôtures
 - Mettre en œuvre de manière pratique la mitoyenneté
 - Mesurer les conséquences d'un abandon de la mitoyenneté
- Étude de cas** : analyse commentée de différents cas de contentieux de mitoyenneté

Cerner les enjeux du bornage

- Définir le bornage et son utilité
 - Identifier une borne
 - Gérer un bornage amiable et un bornage contradictoire
 - Mener une action en bornage judiciaire
- Étude de cas** : à partir d'un exemple concret, gestion d'un bornage amiable et judiciaire

COMPÉTENCES MÉTIER

À l'issue de cette formation, vous serez en mesure de maîtriser le régime juridique des servitudes, de la mitoyenneté et du bornage.

2 JOURS	14 heures	Code 72182				
Tarif HT : 1440 € - repas inclus		Coll. terr. HT : 1240 € - repas inclus				
<table border="0"> <tr> <td>Paris</td> <td>4-5</td> </tr> <tr> <td>16-17mai2017</td> <td>.....octobre2017</td> </tr> </table>			Paris	4-5	16-17mai2017octobre2017
Paris	4-5					
16-17mai2017octobre2017					

L'urbanisme commercial

Développer sa stratégie de développement commercial selon ses documents d'urbanisme

La législation en matière d'implantation commerciale est variée et s'étend sur plusieurs domaines. Par ailleurs, l'intégration du commerce dans les documents d'urbanisme se renforce. Il est ainsi important de maîtriser les diverses réglementations en vigueur pour intégrer au mieux l'urbanisme commercial dans ses documents.

OBJECTIFS

- Identifier tous les enjeux de l'urbanisme commercial.
- Analyser les règles de fond et la procédure applicable.
- Gérer l'ensemble des risques administratifs et contentieux.

PRÉREQUIS

Avoir de bonnes connaissances des règles d'urbanisme ou avoir suivi " Pratique du droit de l'urbanisme " (code 72028 p. 67).

PUBLIC CONCERNÉ

- Directeurs et responsables juridiques, immobiliers et développement de la grande distribution
- Responsables et chargés d'études urbanisme, aménagement et/ou urbanisme commercial au sein des collectivités territoriales, des EPCI, des CCI...
- Avocats, juristes et responsables contentieux

ANIMATEUR

Jean-André FRESNEAU
Avocat
PARME AVOCATS

PROGRAMME

Perfectionnement

Décrypter la réglementation

- Cerner les modalités de la réforme opérée par les lois du 24 mars 2014 et du 18 juin 2014
- Mesurer les différences avec le régime de la LME
- Appliquer le régime transitoire

Identifier les points clés du régime en vigueur aujourd'hui

- Déterminer le champ de l'autorisation d'exploitation commerciale
- Définir la procédure et les délais du permis de construire
- Le calendrier d'instruction les différentes étapes
- Constituer la demande d'autorisation d'exploitation commerciale figurant dans le nouveau dossier de permis de construire
- Découvrir la nouvelle pratique des commissions départementales et nationale

Identifier les acteurs décisionnels

- Décrypter le rôle croissant des collectivités territoriales
- La composition et le fonctionnement des nouvelles commissions départementales et nationale

Cerner les nouvelles conditions d'autorisation des projets

- Déterminer les nouveaux critères d'appréciation mis en œuvre par les commissions et les prendre en compte
- Rédiger et présenter le dossier de demande pour optimiser ses chances

- Identifier les informations et les documents essentiels
- Préparer la défense du projet et l'audition par les commissions, notamment la CNAC
- Dresser le bilan des premiers avis et décisions des CDAC et de la CNAC

Étude de cas : examen d'un projet examiné par la CDAC et la CNAC, détermination du sens de l'avis et rédaction des motifs

Appréhender les conditions de réalisation des projets

- Mettre en œuvre le permis de construire tenant lieu d'autorisation d'exploitation commerciale
- Mesurer les conséquences d'une modification substantielle du projet commercial

Gérer les risques contentieux

- Anticiper la portée du recours préalable obligatoire devant la CNAC
- Identifier la recevabilité des moyens pouvant être soulevés
- Contester les dispositions d'un document d'aménagement artisanal et commercial (DAAC)
- Identifier les premières tendances de la jurisprudence

COMPÉTENCES MÉTIER

À l'issue de cette formation, vous serez en mesure de comprendre les tenants et les aboutissants de la réglementation en matière d'urbanisme commercial et de sa traduction dans la pratique.

3 JOURS	21 heures	Code 72178
Tarif HT : 1440 € - repas inclus		Coll. terr. HT : xxx € - repas inclus
Paris		
1 ^{er}janvier.....2017	26-27septembre.....2017	
18-19mai.....2017	28-29novembre.....2017	



ENVIE D'UN FOCUS EXPERT ?

Choisissez la **½ journée !**

Gérer le volet commercial du SCoT

N

NOUVEAU

OBJECTIFS

- Maîtriser les spécificités du volet commercial des schémas de cohérence territoriale (SCoT)
- Identifier les dispositions susceptibles d'être intégrées au document d'orientation et d'objectifs (DOO) du SCoT

PRÉREQUIS

Maîtriser l'essentiel du droit de l'urbanisme ou avoir suivi " Réglementation générale de l'urbanisme " (code 72239).

PUBLIC CONCERNÉ

- Élus, responsables et agents en charge des schémas de cohérence territoriale
- Élus, responsables et agents des chambres territoriales de commerce et d'industrie
- Chargés d'études des bureaux et agences en charge de l'élaboration de SCoT
- Responsables et chargés de projet des sociétés en charge des projets d'implantation commerciale

ANIMATEUR

Jean-Philippe STREBLER
Directeur
SYNDICAT MIXTE DU SCoT DE SELESTAT

PROGRAMME

Perfectionnement

Situer la prise en compte du commerce par le SCoT

- Identifier les préoccupations commerciales au sein d'un dossier de SCoT
- Cerner les limites jurisprudentielles de la compétence du SCoT à l'égard des projets commerciaux
- Définir les effets des SCoT à l'égard des projets commerciaux
- **Étude de cas** : analyse commentée d'exemples de SCoT et de décisions contentieuses relatives aux effets des SCoT
- Exprimer les orientations en matière commerciale
- Définir le contenu obligatoire du DOO en matière d'équipement commercial
- Identifier la possibilité d'intégrer un document d'aménagement artisanal et commercial (DAAC)

- Analyser la portée des dispositions du DOO à l'égard des projets commerciaux
- **Étude de cas** : analyse commentée d'exemples de rédaction de SCoT et de décisions contentieuses relatives au contenu des SCoT

COMPÉTENCES MÉTIER

À l'issue de cette formation vous serez en mesure de participer à la définition des orientations des SCoT en matière commerciale et de vérifier la validité juridique de ces orientations.

½ JOURNÉE	4 heures	Code 72067	Tarif HT : 425 €
Paris			
26juin2017	(9h-13h)		
28septembre.....2017	(14h-18h)		
12décembre.....2017	(9h-13h)		



Les procédures d'aménagement sont nombreuses et particulièrement complexes. Le choix pour réussir son projet est parfois cornélien. Pour cela, il est indispensable de connaître les différents outils existants, leurs impacts financiers et fiscaux afin de faire le meilleur choix et de réussir chaque étape de son projet.



Cette formation mixte
présentiel et distanciel

● OBJECTIFS

- Identifier le champ d'application des différentes procédures d'aménagement
- Déterminer leur financement
- Mettre en place la meilleure stratégie pour réussir le montage, la réalisation et le financement de ses projets d'aménagement

● PRÉREQUIS

Avoir une bonne connaissance des règles applicables à l'urbanisme et à l'aménagement.

● PUBLIC CONCERNÉ

- Responsables de l'aménagement
- Lotisseurs et aménageurs
- Toute personne amenée à intervenir dans le cadre d'une procédure d'aménagement

● ANIMATEURS

Nicolas GATEAU-LEBLANC
Directeur
TERRIDEV

Fabien CORBINAUD
Consultant
EXPERTISE URBAINE

● COMPÉTENCES MÉTIER

À l'issue de ce cycle, vous serez en mesure d'exercer le métier d'aménageur dans une structure publique ou privée et de maîtriser les outils et les procédures disponibles pour mener à bien des opérations d'aménagement.

MODULE 1 Déterminer le montage d'opération d'aménagement public et privé 2 jours

● OBJECTIFS

- Cerner les spécificités des opérations d'aménagement.
- Maîtriser les différentes étapes d'une opération d'aménagement.

● PROGRAMME

Communauté d'apprenants : un espace collaboratif pour partager savoirs et pratiques pendant et après sa formation

Quiz amont : pour tester son niveau de connaissances

Définir les opérations d'aménagement public et privé

- La définition de la notion d'opération d'aménagement
- Le rôle intégrateur du SCoT
- L'organisation de l'aménagement dans le PLU et le PLU intercommunal
- Les rapports entre les documents d'urbanisme et l'opération d'aménagement

Préparer son opération

- Le rôle et les missions de chaque acteur
- Les opérations d'aménagement avec ou sans procédure d'urbanisme
- La compatibilité de l'opération avec les documents et l'adaptation des documents
- Les réserves foncières

Mener à bien son opération

- La faisabilité de l'opération
- La concertation préalable et le débat public
- Les études préalables, pré opérationnelles et opérationnelles
- Le choix du mode de réalisation : la régie, le mandat ou la concession d'aménagement

Cerner les différentes phases d'une opération d'aménagement

- Les montages spécifiques aux opérations d'aménagement public
- Les montages pour les opérations publiques et privées mobilisant les outils

Exercice d'application : validation de la bonne réalisation des étapes essentielles d'une opération

Exercice d'intersession : pour valider les acquis et préparer la session suivante

MODULE 2 Identifier les modalités de mise en œuvre des procédures d'aménagement 3 jours

● OBJECTIFS

- Identifier les différentes procédures d'aménagement.
- Faire le choix adapté à son projet.

● PROGRAMME**Recourir à la ZAC**

- La ZAC, procédure d'initiative publique
- Les modalités de création et de réalisation de la ZAC : la définition du programme, les participations à la charge de l'aménageur, le bilan prévisionnel et le phasage des opérations
- La concertation et le bilan de concertation
- Les modalités de désignation de l'aménageur et les risques contentieux liés
- La ZAC et les autorisations d'urbanisme
- L'évolution de la ZAC en cours d'opération : la modification du dossier de création et de réalisation
- La fin de la ZAC

Faire un lotissement

- Le lotissement, procédure d'initiative publique ou privée
- Les projets soumis à lotissement et sa distinction avec les autres procédures
- Les étapes clés du montage : la délimitation du terrain, la division du terrain, le dossier de demande d'autorisation,
- Les équipements communs
- Les documents du lotissement
- Les contributions d'urbanisme à la charge du lotisseur

Procéder au permis valant division

- Le régime : la délivrance de l'autorisation
- Les projets concernés : les opérations de construction et d'aménagement
- L'exécution du permis valant division

Exercice d'application : choix de la bonne procédure en fonction du porteur de projet et de la nature de l'opération

Exercice d'intersession : pour valider les acquis et préparer la session suivante

MODULE 3 Passer par un mode contractuel 2 jours

● OBJECTIFS

- Maîtriser la procédure de passation d'une concession d'aménagement.
- Intégrer les spécificités et les bonnes pratiques de recours au PUP.

● PROGRAMME**Assurer la passation d'une concession d'aménagement**

- La passation : les modalités de publicité et de mise en concurrence
- L'objet du contrat et les missions du concessionnaire
- L'exécution et les modifications de la concession
- Le traité de concession
- Les règles financières entre la personne publique et le concessionnaire
- La question des subventions

Étude de cas : analyse commentée d'un traité de concession

Recourir au PUP

- Le nouveau PUP depuis la loi ALUR du 24/03/2014
- Les partenaires à la convention et le respect des engagements contractuels
- Le contenu de la convention et sa durée
- Le partage des financements
- La gestion de la convention

Étude de cas : analyse commentée d'un modèle de convention de PUP

Exercice d'intersession : pour valider les acquis et préparer la session suivante

Classe virtuelle* : pour aider à formaliser son mémoire et préparer sa soutenance

12 JOURS | 84 heures | Code 8772250

Paris - Promotion 1

28-29 mars, 3 au 5 mai, 7-8 juin, 22 juin*, 11-12 juillet et 13 au 15 septembre 2017

Paris - Promotion 2

11-12 octobre, 15 au 17 novembre, 19-20 décembre 2017, 16 janvier*, 24-25 janvier et 14 au 16 mars 2018

*Classe virtuelle d'1h de 14h30 à 15h30 (convocation à 14h)

TARIFS

Tarif HT : 6120 € - repas inclus

Tarif TTC pour les particuliers : 4895 € - repas inclus

OPTIONS

CP FFP : 990 € HT - Soutenance devant un jury spécialisé

VAE Experts : 4160 € HT

BESOIN D'AIDE POUR CONSTITUER VOTRE DOSSIER DE FINANCEMENT ?

CONTACTEZ-NOUS ! 01 44 09 25 08 • infoclient@efe.fr



OPTION CPFFP

AMÉNAGEUR

Soutenance devant un jury professionnel d'un mémoire à l'issue du cycle. Cycle validé par l'ISQ-OPQF



OPTION VAE EXPERTS

AMÉNAGEUR

Savez-vous que votre expérience vaut un certificat ?
Faites reconnaître vos compétences grâce à la VAE EXPERTS

UN PROCESSUS EN 3 ÉTAPES

- 1- Étude de recevabilité de la candidature
Inscription : 200 € HT
- 2- Constitution du dossier de validation et accompagnement personnalisé sur demande
Accompagnement : 1020 € HT
- 3- Jury de certification validant tout ou partie des compétences clés
Jury de VAE EXPERTS : 2940 € HT

La certification obtenue par la VAE EXPERTS est la même que celle obtenue par la formation continue

Pour tout renseignement, vous pouvez contacter notre service clients au **0144 09 25 08**

MODULE 4 Cerner les modalités de mise en œuvre de l'opération d'aménagement 2 jours

● OBJECTIFS

- Déterminer les modalités d'acquisition et de gestion foncière
- Assurer la commercialisation de son opération

● PROGRAMME

Communautés d'apprenants : un espace collaboratif pour partager savoirs et pratiques pendant et après sa formation

Assurer la maîtrise foncière du terrain

- L'acquisition amiable
- Le recours à la préemption ou à l'expropriation
- La valeur vénale du terrain
- Les risques contentieux

Exercice d'application : établissement du schéma des procédures d'expropriation et de préemption

Maîtriser la qualité du projet et coordonner les chantiers

- Les cahiers des charges de cession de terrain
- Les cahiers de limite de prestations techniques
- Les cahiers des charges de chantier de bâtiments

Commercialiser son opération

- Les différents modes possibles et leur encadrement juridique en fonction du montage choisi
- Les contrats
- Les consultations promoteurs
- Les outils de maîtrise du projet

Exercice d'application : organisation une consultation de promoteurs

Exercice d'intersession : pour valider les acquis et préparer la session suivante

MODULE 5 Utiliser les outils de pilotage de l'opération d'aménagement 3 jours

● OBJECTIFS

- Déterminer les financements adaptés à son opération.
- Élaborer le bilan financier de son opération.

● PROGRAMME

Communautés d'apprenants : un espace collaboratif pour partager savoirs et pratiques pendant et après sa formation

Définir les régimes des contributions exigibles pour le financement des équipements publics

- Les personnes concernées
- Les cas particuliers selon la procédure d'aménagement choisie
- Le champ d'application des taxes et participations

Identifier les taxes imposables aux constructeurs et aux aménageurs

- La taxe d'aménagement et son évolution
- Les autres taxes d'urbanisme : le versement pour sous-densité, la redevance pour l'archéologie préventive...
- La TVA immobilière

Élaborer le bilan financier de son opération

- La programmation des recettes
- La définition des dépenses
- La faisabilité du programme
- Le plan de trésorerie
- La place et l'investissement de la collectivité publique
- La répartition des risques entre les secteurs public et privé

Exercice d'application : élaboration d'un bilan de faisabilité d'une opération

Quiz aval : pour valider les acquis de la formation et formaliser sa progression



Les fondamentaux de l'aménagement urbain

Analyser les outils de l'aménagement et optimiser le montage de son opération

Initiation

Le bon fonctionnement des villes et la réussite d'un projet d'aménagement reposent sur la capacité de la collectivité à planifier son développement et à mobiliser les acteurs locaux. Il est important de mettre en œuvre les procédures les plus adaptées, afin de créer des espaces de vie harmonieux qui, dans une perspective de développement durable, répondent aux besoins de la population.

OBJECTIFS

- Identifier la terminologie relative aux opérations d'aménagement.
- Décrire le rôle des différents acteurs et leurs missions.
- Analyser les difficultés qui peuvent survenir dans le montage d'une opération d'aménagement.

PRÉREQUIS

Aucun prérequis n'est nécessaire pour suivre cette formation.

PUBLIC CONCERNÉ

- Responsables et chargés d'opérations récemment nommés au sein d'un service urbanisme et/ou aménagement
- Secrétaires, assistant(e)s des responsables d'opérations et aménageurs publics ou privés
- Toute personne impliquée dans la mise en place et la réalisation d'une opération d'aménagement

ANIMATEUR

Sandrine MASQUELET
responsable du service aménagement et
COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DE MOULIN

2 JOURS	14 heures	Code 72153
Tarif HT : 1440 € - repas inclus		
Coll. terr. HT : 1240 € - repas inclus		
Paris		
28-29mars2017
15-16juin2017
21-22novembre2017

PROGRAMME

Cerner les évolutions urbaines et les besoins d'aménagement

Définir les grandes étapes de l'histoire urbaine
Identifier les conséquences sur les besoins actuels d'intervention

- Les différents types d'opérations
- Les acteurs
- Le rôle de l'économie mixte dans l'aménagement
- Différencier l'urbanisation et le renouvellement urbain
- La diversité des besoins
- La maîtrise du foncier
- Étude de cas : analyse d'un PLU

Cerner le cadre juridique de l'opération d'aménagement

Identifier les opérations concernées

- La définition du Code de l'urbanisme
- L'influence de la jurisprudence administrative
- Choisir l'opération d'aménagement avec ou sans procédure d'urbanisme
- Définir les rôles et missions des aménageurs

Analyser les principales démarches et procédures d'aménagement

Identifier le champ d'application du lotissement

- La définition et les caractéristiques
- Le cadre juridique actuel
- La valeur des documents
- Recourir aux permis de construire et permis valant division
- La composition du dossier

Les délais de validité depuis le décret du 05/01/2016

Promouvoir la restauration immobilière

- La définition et les caractéristiques
- Résorber l'habitat insalubre
- Les enjeux de la procédure et sa mise en œuvre
- Monter une Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat de Renouvellement Urbain (OPAH-RU)

Zoom sur la ZAC : identifier les étapes clés

Définir les objectifs

- Les avantages et les inconvénients de la procédure : les assouplissements des règles
- Les différentes phases
- Le rôle et les missions des différents acteurs

Étude de cas : analyse commentée du montage d'un dossier de ZAC

Procéder à la concertation de la population et intégrer les apports du décret du 28/12/2015

Réaliser les études préalables

Choisir le mode de réalisation de l'opération

Le Projet Urbain Partenarial (PUP)

Cerner le champ d'application du PUP depuis la loi ALUR

- Le PUP comme une méthode de financement d'origine contractuelle
- La souplesse du PUP au service du financement de ses opérations immobilières
- Mise en situation : analyse d'une opération type, choix de la procédure et démarche d'aménagement à mettre en œuvre

COMPÉTENCES MÉTIER

À l'issue de cette formation, vous serez capable de participer au montage d'une opération d'aménagement.



Choisir sa procédure d'aménagement

Analyser les outils opérationnels et choisir le plus adapté à son projet



Cette formation mixte
présentiel et distanciel



Les divers acteurs de l'aménagement opérationnel sont confrontés au choix de la procédure la mieux adaptée aux objectifs de leur projet. Dès lors, l'une ou l'autre des procédures offertes par le Code de l'urbanisme n'entraîne pas les mêmes conséquences et un mauvais choix peut s'avérer lourd de conséquences pour l'opérateur. Il doit donc être particulièrement vigilant sur les règles applicables et modifiées depuis la loi ALUR du 24/03/2014.

OBJECTIFS

- Identifier les procédures d'aménagement existantes.
- Analyser les avantages et les inconvénients de chacune des procédures.
- Choisir la procédure d'aménagement la plus adaptée à son projet.

PRÉREQUIS

Connaître les fondamentaux de l'aménagement urbain ou avoir suivi " Les fondamentaux de l'aménagement urbain " (code 72153 p. 76).

PUBLIC CONCERNÉ

- Responsables et chargés d'opérations urbanisme et aménagement
- Aménageurs publics ou privés et promoteurs immobiliers
- Toute personne impliquée dans la mise en place et la réalisation d'une opération d'aménagement

ANIMATEUR

Karine DESTARAC
Avocat à la Cour
CABINET DESTARAC

2 JOURS | 14 heures | **Code 72110**

Tarif HT : 1440 € - repas inclus
Coll. terr. HT : 1240 € - repas inclus

Paris

7-8février2017
18-19mai2017
4-5juillet2017
3-4octobre2017
4-5décembre2017

Lyon

18-19mai2017
4-5décembre2017

PROGRAMME

Perfectionnement

Quiz amont : pour tester son niveau de connaissances

Identifier les principaux instruments opérationnels

Le PUP, la ZAC, le lotissement et les divisions foncières

Articuler les procédures d'aménagement avec les documents d'urbanisme

Maîtriser le nouveau cadre juridique des règles d'urbanisme

- Les procédures envisageables pour mettre en compatibilité les projets avec les documents d'urbanisme
- La chronologie à respecter
- **Intégrer les nouveaux modes de participation du public au projet**
- Débat public, concertation, enquête publique et mise à disposition
- Articuler les différentes procédures

Définir le rôle du SCOT

- Le lien avec les opérations d'aménagement

Distinguer organisation et aménagement dans le PLU

- Le contenu du PADD

- La place du règlement et des orientations d'aménagement et de programmation

Identifier les rapports entre le PLU et la ZAC

Établir les liens entre le lotissement et les documents d'urbanisme

Mesurer les critères de choix entre la procédure de ZAC et de lotissement

Définir les critères de choix de la ZAC

- Les contraintes procédurales et temporelles
- La maîtrise du foncier
- La mise en place des modalités de financement

Définir les critères de choix du PUP

- Le champ d'application du PUP : une méthode de financement d'origine contractuelle
- La souplesse du PUP pour financer ses opérations immobilières

Définir les critères de choix du lotissement

- Le nouveau régime du lotissement issu de l'ordonnance du 22/12/11 et du décret du 28/02/12
- L'exécution des travaux d'aménagement

Cerner la procédure de permis de construire valant division parcellaire

Analyser les avantages et les inconvénients

- Les cas où le permis de construire peut être utilisé comme procédure d'aménagement

Recenser les opérations pouvant être réalisées sans procédure d'aménagement

- La révision des documents d'urbanisme
- Les régimes de participation

Définir les combinaisons possibles entre les différentes procédures

- L'articulation des procédures entre elles
- La planification des procédures

Partage d'expériences : échanges entre les participants sur leurs choix de procédures d'aménagement

Quiz aval : pour valider les acquis de la formation et formaliser sa progression

COMPÉTENCES MÉTIER

À l'issue de cette formation, vous serez capable d'arbitrer entre les procédures d'aménagement et de choisir la plus adaptée à votre projet.

Monter une opération de lotissement

Gérer la procédure, des aspects techniques au montage opérationnel



Cette formation mixe présentiel et distanciel

Le lotissement constitue une opération d'aménagement à part entière. Il est important, pour l'ensemble des acteurs de l'acte de lotir, de percevoir l'imbrication des différentes phases de l'aménagement et du montage opérationnel. La loi ALUR du 24/03/2014 a réformé le lotissement en le simplifiant et apportant de nouvelles règles liées aux documents du lotissement des divisions foncières.

OBJECTIFS

- Identifier le nouveau régime des divisions foncières.
- Examiner les avantages de la procédure de lotissement.
- Concevoir le montage financier, fiscal et la commercialisation d'une opération de lotissement

PRÉREQUIS

Connaître les différentes procédures pour monter une opération d'aménagement ou avoir suivi " Les fondamentaux de l'aménagement urbain " (code 72153) ou " Choisir sa procédure d'aménagement " (code 72110).

PUBLIC CONCERNÉ

- Responsables de l'urbanisme et de l'aménagement ou d'un service foncier
- Aménageurs publics et privés et promoteurs immobiliers
- Toute personne associée à des opérations de lotissement

ANIMATEUR

Guillaume DE LA LUBIE
Chargé d'opérations
LOTICIS

PROGRAMME

Perfectionnement

Quiz amont : pour tester son niveau de connaissances

Adopter de manière stratégique la technique du lotissement

Délimiter les cas où le lotissement doit être privilégié

Distinguer clairement le lotissement des autres outils d'aménagement

- ZAC, permis de construire valant division et copropriété horizontale

Garantir la qualité architecturale et paysagère du lotissement

La conception du lotissement

- Apports et limites de la loi du 06-07-2016 relative à la liberté de la création, à l'architecture et au patrimoine

- Constituer une équipe pluridisciplinaire

- Concevoir un lotissement dense

L'opportunité d'une mission de coordination des permis de construire

Panorama des certifications et démarches environnementales

Identifier les étapes clés du montage opérationnel

Analyser le régime des divisions foncières

- L'évolution du champ d'application de la procédure de lotissement

- Les documents du lotissement et leur évolution

- La caducité des documents du lotissement

Analyser le contexte juridique et technique du terrain

- Savoir analyser le PLU et comment le faire évoluer

- Garantir la maîtrise du foncier

- La négociation des conditions suspensives

Exercice d'application : négocier une promesse de vente sur le foncier

Choisir le montage financier le plus adapté

Déterminer la composition du dossier de demande d'autorisation

- Les pièces obligatoires/facultatives

- Le contenu du règlement
- La rédaction des statuts de l'ASL ou la convention de rétrocession des ouvrages
- Le rôle du service instructeur et son pouvoir de prescription

Exercice d'application : remplir une demande de permis d'aménager

Utiliser toutes les ressources du Code de l'urbanisme

- La commercialisation et la délivrance des permis de construire

- Les garanties d'achèvement

Réaliser des équipements communs : échelonnement et gestion provisoire

Faire face aux imprévus : la modification du lotissement

Intégrer l'archéologie préventive dans le montage de l'opération

Gérer les aspects financiers et fiscaux du lotissement

Délimiter le régime financier des équipements

- Définir les contributions d'urbanisme exigibles du lotisseur : taxe d'aménagement, redevance pour archéologie préventive, participation pour assainissement collectif, PUP

- Identifier les équipements propres à la charge du lotisseur : la consistance et les limites, le cas des réseaux d'eau et d'électricité

Maîtriser la fiscalité des mutations de terrain

- Choisir le régime adapté : TVA de droit commun, TVA sur marge ou droits de mutation

- Contrôle de connaissances : QCM de validation des acquis de la formation

Quiz aval : pour valider les acquis de la formation et formaliser sa progression

COMPÉTENCES MÉTIER

À l'issue de cette formation, vous serez capable de conduire les différentes phases du montage d'une opération de lotissement.

1 JOUR	7 heures	Code 72033
Tarif HT : 890 € - repas inclus		Coll. terr. HT : xxx € - repas inclus
Paris		
15-16mai.....2017	10-11.....octobre.....2017	



ENVIE D'UN FOCUS EXPERT ?

Choisissez la **½ journée** !

Piloter le montage d'un lotissement durable



OBJECTIFS

- Identifier les enjeux et bonnes pratiques en matière de qualité environnementale et architecturale d'un lotissement.
- Concevoir un lotissement dense selon les bonnes méthodologies réglementaires et techniques.

PRÉREQUIS

Connaître les bases du montage d'opérations de lotissement.

PUBLIC CONCERNÉ

- Responsables de l'urbanisme et de l'aménagement ou d'un service foncier
- Aménageurs publics et privés et promoteurs immobiliers
- Toute personne associée à des opérations de lotissement

ANIMATEUR

Guillaume DE LA LUBIE
Chargé d'opérations
LOTICIS

PROGRAMME

Perfectionnement

Maîtriser la qualité environnementale et architecturale du lotissement

- Définir les certifications et démarches environnementales

- Analyser les apports et les limites de la loi du 7 juillet 2016 relative à la liberté de la création, à l'architecture et au patrimoine

- Le contenu et la portée du Cahier des Prescriptions Architecturales, Paysagères et Environnementales

- Mesurer l'importance des missions de conception et de coordination des permis de construire

Mettre en œuvre la technique du lotissement dense

- Définir la densité : pourquoi et jusqu'où
- Analyser les règles d'urbanisme au regard de l'objectif de densité

- Réaliser un plan masse adapté aux prescriptions architecturales

Exercice d'application : analyse critique d'un plan de composition de lotissement dense

COMPÉTENCES MÉTIER

À l'issue de cette formations, vous disposerez des clés pour réussir le montage d'opérations de lotissement tenant compte des règles locales d'urbanisme et des objectifs environnementaux et architecturaux.

½ JOURNÉE	4 heures	Code 72351	Tarif HT : 425 €
Paris			
25avril.....2017	(14h-18h)		
18septembre.....2017	(14h-18h)		
14décembre.....2017	(9h-13h)		

Le permis de construire valant division

Analyser les avantages de cet outil pour vos projets d'aménagement



La réalisation d'opérations d'aménagement et immobilières passe aujourd'hui par des montages juridiques complexes. Cela implique une pluralité de maîtres d'ouvrage sur une même unité foncière ou la réalisation d'une opération unique sur une pluralité de propriétés foncières. Le permis valant division permet de simplifier certaines procédures d'aménagement.

OBJECTIFS

- Identifier les aménagements pouvant être effectués avec le permis valant division.
- Appliquer la procédure du permis valant division.
- Gérer le contentieux du permis de construire valant division.

PRÉREQUIS

Connaître les fondamentaux de l'aménagement urbain ou avoir suivi " Les fondamentaux de l'aménagement urbain " (code 72153 p. 76) ou " Choisir sa procédure d'aménagement " (code 72110 p. 77).

PUBLIC CONCERNÉ

- Directeurs et responsables de l'urbanisme, de l'aménagement et de services fonciers
- EPL, entreprises de construction, aménageurs publics et privés
- Avocats, notaires et conseils

ANIMATEUR

Éric BINETEAU
Avocat Associé
SELARL HORUS AVOCATS

PROGRAMME

Perfectionnement

Définir le régime du permis de construire valant division

Identifier les projets pouvant être réalisés avec le permis groupé

- Les opérations de construction avec un constructeur unique ou plusieurs constructeurs
- Les opérations d'aménagement publiques ou privées
- Les actions d'aménagement d'initiative publique

Maîtriser son champ d'application

- Les divisions en jouissance et en propriété
- La construction de plusieurs bâtiments
- La division avant l'achèvement des travaux

Instruire la demande

- La composition du dossier
- Le délai d'instruction
- La majoration du délai
- La prolongation du délai majoré
- Les consultations pendant l'instruction
- La conformité du projet par rapport aux règles d'urbanisme
- Le permis express

Exécuter le permis valant division et réaliser le projet

- La durée de validité de l'autorisation
- Le transfert partiel du permis
- La modification du projet
- La commercialisation des lots
- La réalisation des travaux
- La conformité des travaux
- Le contentieux du permis de construire groupé

Appréhender le contentieux du permis de construire groupé

- Le contentieux administratif
- Le contentieux civil
- Le contentieux pénal

Financer les équipements publics

- La taxe d'aménagement et la taxe d'aménagement groupée
- Le PUP

COMPÉTENCES MÉTIER

À l'issue de cette formation, vous maîtriserez le régime du permis valant division et pourrez identifier les aménagements pouvant être effectués avec cette procédure.

1 JOUR	7 heures	Code 72240
Tarif HT : 890 € - repas inclus		Coll. terr. HT : 750 € - repas inclus
Paris		Lyon
30.....mars.....2017	7.....juin.....2017	30.....novembre.....2017
7.....juin.....2017		
30.....novembre.....2017		



ENVIE D'UN FOCUS EXPERT ?

Choisissez la **½ journée !**

Recourir au permis de construire groupé en présence de plusieurs opérateurs



NOUVEAU

OBJECTIFS

- Identifier la comptabilité entre le permis de construire groupé et les divisions foncières.
- Piloter un projet avec plusieurs opérateurs en respectant les bonnes pratiques.

PUBLIC CONCERNÉ

- Directeurs et responsables de l'urbanisme, de l'aménagement et de services fonciers
- EPL, entreprises de construction, aménageurs publics et privés
- Avocats, notaires et conseils

ANIMATEUR

Éric BINETEAU
Avocat Associé
SELARL HORUS AVOCATS

PROGRAMME

Perfectionnement

Pratiquer le permis de construire groupé et les divisions foncières

- Identifier les divisions foncières concernées par le permis groupé
- Procéder aux divisions foncières après la délivrance du permis groupé
- Déterminer si les règles d'urbanisme s'appliquent à l'unité foncière ou aux lots issus des divisions

Réaliser le projet avec plusieurs opérateurs

- Réaliser le projet avec plusieurs opérateurs
- Combiner les divisions foncières avec la délivrance des éventuels transferts partiels de permis de construire
- Appréhender la gestion des éventuels équipements communs

Partage d'expériences : échanges sur les difficultés rencontrées dans la mise en œuvre du permis de construire groupé et identification des bonnes pratiques à mettre en œuvre

COMPÉTENCES MÉTIER

À l'issue de cette formation, vous serez en mesure de piloter une opération d'aménagement en ayant recours au permis de construire groupé en toute sécurité juridique.

½ JOURNÉE	4 heures	Code 72352	Tarif HT : 425 €
Paris		Lyon	
10.....mai.....2017.....(14h-18h)	15.....juin.....2017.....(14h-18h)		
29.....août.....2017.....(14h-18h)	21.....novembre.....2017.....(14h-18h)		
29.....novembre.....2017.....(14h-18h)			

La concession d'aménagement et la consultation d'opérateurs

Analyser les enjeux pratiques et réglementaires de ces procédures d'aménagement



Cette formation mixte
présentiel et distanciel

Dans un environnement législatif et économique en constante évolution, il est important de garantir la sécurité juridique et financière des projets d'aménagement. Dès lors, il convient d'intégrer les évolutions réglementaires suite à la transposition des directives « concessions » et « marchés » : l'ordonnance du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics et son décret du 25 mars 2016, et l'ordonnance du 29 janvier 2016 relative aux contrats de concession et son décret du 1er février 2016 relatif aux contrats de concession. La bonne maîtrise du cadre juridique relatif à la consultation des promoteurs est également nécessaire pour mener à bien ses projets.

OBJECTIFS

- Identifier les champs d'application et la réglementation applicable à la concession d'aménagement.
- Analyser les modalités de passation des concessions d'aménagement et des contrats conclus par les aménageurs et promoteurs.
- Évaluer les responsabilités pour les acteurs de l'aménagement.

PRÉREQUIS

Avoir une bonne connaissance des règles de l'aménagement urbain ou avoir suivi "Les fondamentaux de l'aménagement urbain" (code 72153 p. 76).

PUBLIC CONCERNÉ

- Responsables de l'urbanisme et de l'aménagement
- Aménageurs publics et privés et promoteurs immobiliers
- Toute personne associée à des opérations d'aménagement

ANIMATEURS

Laëtitia SANTONI
Avocate Associée - Pôle Droit
FIDAL

Nicolas GATEAU-LEBLANC
Directeur
TERRIDEV

PROGRAMME

Perfectionnement

Quiz amont : pour tester son niveau de connaissances

Maîtriser le champ d'application de la concession d'aménagement et de la consultation d'opérateurs

Intégrer la réglementation relative aux trois procédures d'attribution et les apports de la directive concessions et sa transposition

Définir les évolutions apportées aux contrats d'aménagement

- L'unification des contrats d'aménagement
- La procédure de mise en concurrence préalable

Analyser les caractéristiques de la concession d'aménagement

- L'existence préalable d'une opération d'aménagement
- Le transfert de maîtrise d'ouvrage

Analyser les différents modes de réalisation des opérations d'aménagement et de cession du foncier

Distinguer la concession des autres modes d'intervention

- Identifier les critères de choix : régie/mandat/concession d'aménagement
- La responsabilité et le risque financier
- Le financement de l'opération
- La réalisation des équipements publics

Distinguer la concession de la cession avec charges

Utiliser les procédures de passation des concessions d'aménagement et de la consultation d'opérateurs

Les procédures de mise en concurrence

- Les modalités de publicité, de dialogue, de négociation, d'analyse des candidatures et des offres
- Analyser les dossiers de consultations
- Identifier les points de vigilance

Identifier le contenu de la concession d'aménagement

Analyser les dispositions obligatoires du contrat

- Le régime des contrats passés par l'aménageur
- Le risque contentieux des concessions d'aménagement

Étude de cas : analyse commentée des éléments clés d'un contrat de concession

Analyser les éléments financiers

- Les relations financières entre les collectivités publiques et les aménageurs
- Déterminer la rémunération de l'aménageur
- Les différents régimes de participations du concédant
- Les subventions des autres personnes publiques
- Le contrôle du concédant

Faire évoluer le contrat de concession avec la vie de l'opération

- Identifier l'évolution du cadre juridique des avenants
- Analyser les différents cas de modification du contrat dans la nouvelle réglementation

Maîtriser l'articulation de la concession avec les autres volets du processus opérationnel

- L'articulation des études préalables et de la concession
- L'articulation concession/ZAC/concertation

Quiz aval : pour valider les acquis de la formation et formaliser sa progression

COMPÉTENCES MÉTIER

À l'issue de cette formation, vous serez en mesure de mettre en œuvre et de sécuriser vos concessions d'aménagement.

2 JOURS	14 heures	Code 72111
Tarif HT : 1440 € - repas inclus		Coll. terr. HT : 1240 € - repas inclus
Paris 13-14.....juin.....2017		15-16.....novembre.....2017



ENVIE D'UN FOCUS EXPERT ?

Choisissez la **½ journée !**

Mener les procédures de passation d'une concession d'aménagement



OBJECTIFS

- Définir la procédure de passation en fonction des caractéristiques de l'opération d'aménagement et identifier les étapes clés.
- Analyser les différents documents nécessaires et rédiger les documents des consultations

PRÉREQUIS

Avoir une bonne connaissance des règles de l'aménagement urbain ou avoir suivi "Les fondamentaux de l'aménagement urbain" (code 72153).

PUBLIC CONCERNÉ

- Responsables de l'urbanisme et de l'aménagement
- Aménageurs publics et privés et promoteurs immobiliers
- Toute personne associée à des opérations d'aménagement

ANIMATEUR

Laëtitia SANTONI
Avocate Associée - Pôle Droit
FIDAL

PROGRAMME

Perfectionnement

Définir la procédure de passation en fonction des caractéristiques de l'opération d'aménagement

- Décrire les différentes procédures de passation des concessions d'aménagement après la réforme de la commande publique
- Identifier les critères de distinction entre les procédures

Étude de cas : détermination de la procédure de passation nécessaire selon les caractéristiques de quelques opérations

Mettre en œuvre la procédure de passation des concessions

d'aménagement de type « concession » et des concessions d'aménagement de type « marché »

- Identifier les étapes clés de la procédure.
- Analyser et rédiger les différents documents nécessaires à la consultation

Étude de cas : présentation d'un dossier de consultation

COMPÉTENCES MÉTIER

À l'issue de cette formation, vous serez en mesure de mener à bien la procédure de passation d'une concession d'aménagement.

½ JOURNÉE	4 heures	Code 72353	Tarif HT : 425 €
Paris			
10.....mai.....2017	(14h-18h)		
29.....août.....2017	(14h-18h)		
29.....novembre.....2017	(9h-13h)		



LES JOURNÉES DU BJDU

LUNDI 4 ET MARDI 5 DÉCEMBRE 2017

L'authorisation unique, La réforme de la participation du public, le renforcement des PLU ainsi qu'une actualité jurisprudentielle toujours plus abondante impactent directement vos pratiques.

À ce titre, EFE vous propose deux journées afin d'intégrer l'ensemble de ces évolutions à vos outils opérationnels et fonciers.

Organisée en partenariat avec le BJDU, cette conférence rassemble les plus éminents spécialistes de la matière : juge à la CJUE, membres du Conseil d'État, avocats renommés, professeurs et notaires vous fournissent les clés pour décrypter les réformes de 2017.



Pour vous inscrire, contactez-nous :

01 44 09 25 08

infoclient@efe.fr

**Plus de 1800 participants
en 21 ans !
Et vous ?**

**À l'issue de cette formation,
vous saurez concrètement :**

- appliquer les nouveaux textes et maîtriser les dernières jurisprudences afin de sécuriser vos pratiques.

Amiens Métropole :

" Une grande portée pratique des interventions "

CCI de Rouen :

" Des intervenants et modérateurs d'une grande qualité "

Ville de Montpellier :

" Des intervenants très pédagogiques et pertinents "

Département des Hauts de Seine :

" De très bons duos formant un relais indispensable "

ZAC étape par étape

Gérer la procédure, de sa création à sa réalisation



Cette formation mixe
présentiel et distanciel

Du choix du site à la commercialisation des terrains viabilisés, le montage d'une Zone d'Aménagement Concerté (ZAC) nécessite une analyse juridique permanente et approfondie, afin de mettre en œuvre les bons outils de façon coordonnée et cohérente. La loi ALUR est venue modifier les règles de la ZAC et assouplir la procédure.

OBJECTIFS

- Identifier les caractéristiques de la ZAC au regard des autres procédures d'aménagement.
- Appliquer chaque étape de la procédure de la ZAC pour monter au mieux son projet urbain.
- Gérer les risques contentieux.

PRÉREQUIS

Connaître les fondamentaux de l'aménagement urbain ou avoir suivi " Les fondamentaux de l'aménagement urbain " (code 72153 p.76).

PUBLIC CONCERNÉ

- Responsables de l'urbanisme et de l'aménagement
- Aménageurs publics et privés
- Toute personne impliquée dans la mise en place et l'exécution d'une ZAC

ANIMATEUR

Yamina ZERROUK
Avocat
SEKRI VALENTIN ZERROUK

PROGRAMME

Perfectionnement

Quiz amont : pour tester son niveau de connaissances

Choisir entre la ZAC et les autres modes d'aménagement possibles

Déterminer les critères de choix de la ZAC

- La définition, l'objet et la localisation
- Identifier les autres procédures d'aménagement**
- Maîtriser les démarches de l'aménagement**

Maîtriser les modalités de réalisation

Mettre en œuvre les études préalables et opérationnelles

- Les différents niveaux d'études
- Les interactions entre le PLU et les études de ZAC

Articuler la ZAC avec les documents d'urbanisme et les autorisations d'urbanisme

- Le SCoT, la ZAC et le PLU
- La ZAC et les autres documents d'urbanisme
- La ZAC et les autres réglementations
- La ZAC et les autorisations d'aménager

Exercice d'application : identification des conditions et modalités d'un projet d'aménagement

Effectuer la concertation préalable à la création : des obligations renforcées

- Les allègements liés à l'enquête préalable
- L'obligation de réaliser une étude d'impact

Créer la ZAC

- Les initiateurs de la ZAC et le contenu du dossier
- La personne prenant la décision de la création de la zone
- Les éléments fixés par le cahier des charges

Réaliser la ZAC

- Le contenu du dossier
- La modification des documents d'urbanisme avec la procédure de ZAC
- L'approbation du dossier de réalisation

Exercice d'application : identification du calendrier de la procédure de ZAC

Identifier les caractéristiques des régies, conventions et concessions

Financer l'opération

- Les modalités de financement et les évolutions
- La fiscalité de la ZAC

Exercice d'application : passation d'une concession d'aménagement tenant compte des aspects financiers de la ZAC

Assurer la maîtrise du foncier

- L'acquisition amiable, l'expropriation et la préemption

Faire évoluer une ZAC en cours d'opération

- Modifier le dossier de création ou de réalisation de la ZAC
- Mettre fin à l'opération de ZAC

Identifier les risques contentieux

- Cerner les recours possibles
- Prévenir les risques contentieux pour une meilleure sécurité

Étude de cas : le contentieux de la ZAC

Quiz aval : pour valider les acquis de la formation et formaliser sa progression

COMPÉTENCES MÉTIER

À l'issue de cette formation, vous serez en mesure de conduire chaque étape de la procédure de ZAC pour monter au mieux votre projet urbain.

2 JOURS	14 heures	Code 72073
Tarif HT : 1440 € - repas inclus		Coll. terr. HT : 1 240 € - repas inclus
Paris		
2-3.....février.....2017	5-6.....octobre.....2017	
15-16.....mai.....2017	11-12.....décembre.....2017	



ENVIE D'UN FOCUS EXPERT ?

Choisissez la **½ journée** !

Maîtriser le financement de la ZAC



OBJECTIFS

- Identifier les taxes et participations applicables aux opérations d'aménagement.
- Analyser les autres outils de financement et notamment le PUP.

PRÉREQUIS

Connaître les fondamentaux de l'aménagement urbain

PUBLIC CONCERNÉ

- Responsables de l'urbanisme et de l'aménagement
- Aménageurs publics et privés
- Toute personne impliquée dans la mise en place et l'exécution d'une ZAC et souhaitant renforcer ses compétences sur le financement

ANIMATEUR

Yamina ZERROUK
Avocat
SEKRI VALENTIN ZERROUK

PROGRAMME

Perfectionnement

Identifier et mettre en œuvre les outils fiscaux de l'aménagement

- Recourir à la taxe d'aménagement ou à la participation aux équipements publics : avantages et inconvénients
 - Analyser le champ d'application et la composition de la taxe d'aménagement
 - Maîtriser les conditions du recours à la participations aux équipements publics et les risques contentieux associés
- Exercice d'application** : détermination de l'outil fiscal adapté selon le type de projet d'aménagement

Recourir aux autres modes de financement de la ZAC

- Intégrer les enjeux et les modalités de calcul du versement pour sous densité
 - Le PUP en ZAC
 - Le régime fiscal des ventes de terrains de l'Etat aux collectivités territoriales à l'euro symbolique
- Étude de cas** : analyse commentée d'un montage de PUP en ZAC

COMPÉTENCES MÉTIER

À l'issue de cette formation vous serez en mesure d'appliquer les différents outils fiscaux et de financement pour votre projet d'aménagement en ZAC.

½ JOURNÉE	4 heures	Code 72354	Tarif HT : 425 €
Paris			
10.....mai.....2017.....(14h-18h)	15.....juin.....2017.....(14h-18h)		
29.....août.....2017.....(9h-13h)	21.....novembre.....2017.....(9h-13h)		
29.....novembre.....2017.....(14h-18h)			

Mener à bien une opération d'aménagement public

Gérer l'opération de la maîtrise foncière à la délivrance des autorisations



Cette formation mixte
présentielle et distanciel

Le cadre de la conception et de la passation des opérations d'aménagement public a fortement évolué et révèle de nouveaux enjeux pour l'aménagement urbain. Dès lors, maîtriser les règles applicables au territoire de projet et identifier les avantages et les inconvénients de chacun des outils opérationnels s'avèrent essentiels pour réaliser une opération.

OBJECTIFS

- Identifier les outils adaptés pour la réalisation des opérations d'aménagement et les rôles des différents acteurs.
- Analyser les connexions entre les différentes procédures et les règles encadrant les opérations d'aménagement public.
- Concevoir l'opération, de la concertation à sa réalisation.

PRÉREQUIS

Avoir de bonnes connaissances en aménagement urbain ou avoir suivi " Les fondamentaux de l'aménagement urbain " (code 72153 p. 76).

PUBLIC CONCERNÉ

- Responsables de l'urbanisme opérationnel
- Aménageurs publics et privés
- Toute personne impliquée dans la conduite de projets d'aménagement et soucieuse de bien maîtriser l'environnement juridique de ces projets

ANIMATEUR

Éric BINETEAU
Avocat Associé
SELARL HORUS AVOCATS

PROGRAMME

Perfectionnement

Quiz amont : pour tester son niveau de connaissances

Définir les opérations d'aménagement
Intégrer la réglementation applicable

Distinguer les opérations d'aménagement avec ou sans procédure d'urbanisme

Préparer l'opération d'aménagement
Permettre la réalisation de l'opération dans les documents d'urbanisme et avec des mesures de sauvegarde

- L'inscription des opérations dans les documents d'urbanisme
- La mise en place d'emplacements réservés
- Le sursis à statuer et le droit de préemption
- Créer des réserves foncières par voie d'expropriation ou de préemption

Mettre en œuvre l'opération d'aménagement

Organiser la concertation préalable et le débat public

Déterminer qui réalise les études préalables et selon quelles modalités

Choisir le mode de réalisation

- La régie
- Mettre en place les procédures et les contrats
- Adapter le document d'urbanisme
- Mettre en place la procédure d'urbanisme
- La zone d'aménagement concerté
- Le permis d'aménager et le lotissement
- Le permis de construire groupé

Réaliser l'opération d'aménagement

- Les acquisitions foncières
- La réalisation des travaux
- L'archéologie préventive
- La commercialisation de l'opération d'aménagement
- Les cessions immobilières des collectivités territoriales et des EPL
- Le principe d'égalité des usagers de l'opération d'aménagement

Identifier le régime de TVA applicable

- Le régime marchand de biens
 - Les particularités des opérations réalisées en concession d'aménagement
- Exercice d'application :** prendre en compte les compétences des acteurs, les règles d'urbanisme applicables et les contraintes particulières, afin de déterminer les modalités de réalisation et les étapes de mise en œuvre adaptées pour la réalisation du projet d'aménagement proposé.

Quiz aval : pour valider les acquis de la formation et formaliser sa progression

COMPÉTENCES MÉTIER

À l'issue de cette formation, vous serez en mesure de déterminer l'ensemble des contraintes à prendre en compte pour mener à bien votre opération.

2 JOURS	14 heures	Code 72029
Tarif HT : 1440 € - repas inclus		Coll. terr. HT : 1240 € - repas inclus
Paris	14-15mars2017	19-20juin2017 13-14novembre2017

Conduire son projet d'aménagement

Gérer les différentes phases, de la conception à la mise en œuvre

Conduire un projet d'aménagement nécessite, de l'évaluation préalable jusqu'aux bilans financiers, de maîtriser les aspects juridiques, techniques, fonciers, fiscaux et financiers. Il est nécessaire de maîtriser toutes les étapes du pour réussir son opération d'aménagement.

OBJECTIFS

- Identifier la réglementation relative à l'aménagement et intégrer les besoins en matière de développement durable.
- Définir les enjeux et l'approche à retenir en matière de gouvernance du projet.
- Conduire son projet jusqu'en phase d'évaluation.

PRÉREQUIS

Connaitre les règles de base encadrant l'aménagement urbain ou avoir suivi "Les fondamentaux de l'aménagement urbain" (code 72153 p. 76).

PUBLIC CONCERNÉ

- Responsables de programmes immobiliers
- Responsables commerciaux
- Responsables marketing
- Toute personne amenée à participer aux actions marketing et commerciales d'une opération immobilière

ANIMATEUR

Stanley GENESTE
Consultant en urbanisme
GUAM

PROGRAMME

Perfectionnement

Décrypter les dernières actualités en matière d'aménagement

- Faire le point sur les derniers textes
- La loi ALUR et ses décrets d'application
- La loi ACTPE
- La loi Macron

Déterminer les nouveaux enjeux en matière de développement durable appliqués à l'aménagement

- La lutte contre l'étalement urbain
- La densification
- Zoom sur les écoquartiers

Analyser les enjeux en matière de gouvernance du projet

Identifier les différents acteurs et leurs rôles respectifs

- L'aménageur
- La collectivité territoriale
- Les opérateurs et les entreprises
- Les AMO

Déterminer le contenu et les objectifs du projet

Mettre en place des modalités de concertation

Piloter le projet d'aménagement

Choisir la démarche et les outils

- Les étapes préalables : évaluation environnementales, études...
- Les précisions issues du décret du 28/12/2015

Faire le lien entre le projet et les documents de planification

- Le SCoT, le PLU... : le respect des documents

Choisir la procédure : état des lieux de chaque outil, ses avantages et ses inconvénients

- La ZAC
- La concession
- Le lotissement, le permis valant division
- Le PUP

Évaluer son projet : le bilan financier en phase de conception

COMPÉTENCES MÉTIER

À l'issue de cette formation, vous serez en mesure de mener à bien votre projet d'aménagement en utilisant les méthodologies et l'organisation adaptées.

2 JOURS	14 heures	Code 72325
Tarif HT : 1440 € - repas inclus		Coll. terr. HT : 1240 € - repas inclus
Paris	11-12mai2017	26-27septembre2017 29-30novembre2017

Élaborer le bilan financier d'une opération d'aménagement

Développer les outils pour optimiser la gestion financière de son projet

Les chargés d'opérations sont responsables de la gestion financière des opérations d'aménagement qui leur sont confiées. Dans cette perspective, ils doivent impérativement être en mesure d'apprécier et d'expliquer l'évolution du bilan de ces opérations.

OBJECTIFS

- Identifier le contenu d'un bilan d'aménagement et intégrer les mécanismes financiers qui déterminent son évolution.
- Examiner le bilan comme la traduction chiffrée des enjeux du projet et des stratégies opérationnelles
- Développer la pratique de l'élaboration d'un bilan et d'un plan de trésorerie à partir d'exemples concrets.

PRÉREQUIS

Connaître l'environnement financier des opérations d'aménagement ou avoir suivi " Mener à bien une opération d'aménagement public " (code 72029 p. 83).

PUBLIC CONCERNÉ

- Responsables d'opérations
- Aménageurs publics ou privés
- Toute personne impliquée dans le montage d'une opération d'aménagement

ANIMATEUR

Florence SIÉ
Expert-comptable, Associée
SEMAPHORES

PROGRAMME

Expertise

Situer la place de l'aménagement dans la chaîne de production immobilière

- Maîtriser l'économie de la chaîne immobilière**
- Les différents acteurs
 - L'économie de leur activité
 - Le lien entre économie de la promotion et économie de l'aménagement : la charge foncière
 - Les caractéristiques de l'aménagement public
 - Les moyens de puissance publique qui permettent d'intervenir sur des périmètres larges et des enjeux complexes
 - Une programmation construite autour d'enjeux de politique publique
 - Une mise en œuvre à long terme qui induit des risques financiers

Élaborer le bilan d'opération d'aménagement comme grille de lecture de la stratégie opérationnelle

- Programmer les recettes**
- La définition du programme : un équilibre entre les produits déterminants de l'économie de l'opération
 - L'approche des valeurs de charges foncières : le compte à rebours promoteur
 - Le financement par les collectivités des coûts d'opération : périmètre et enjeux
- Définir les dépenses**
- La maîtrise foncière : stratégie d'appropriation et valeur foncière

- Les travaux d'espaces publics : coûts et effets sur l'attractivité de l'opération
 - Les équipements publics de superstructure : les capacités de financement par l'économie de l'aménagement
 - Les charges de gestion des opérations : une approche indissociable des délais de réalisation
 - La conduite de la maîtrise d'ouvrage et la rémunération de l'opérateur
- Exercice d'application** : exposé des données d'un cas simplifié et élaboration, par groupe, d'un bilan de faisabilité représentant des objectifs de politique publique différents

Établir le financement des opérations d'aménagement

- Le plan de trésorerie comme traduction de la mise en œuvre dans le temps des stratégies opérationnelles
- Le profil du besoin de financement des opérations
- La mobilisation des collectivités en garantie ou avance dans un contexte de risque

Mesurer le résultat financier des opérations d'aménagement

- La nature du risque
- La répartition du risque public/privé
- La prise en charge du coût de l'aménagement durable

COMPÉTENCES MÉTIER

À l'issue de cette formation, vous serez en mesure de justifier un bilan d'opération.

1 JOUR	7 heures	Code 72206
Tarif HT : 890 € - repas inclus		Coll. terr. HT : 1240 € - repas inclus
Paris	4.....mai.....2017	11.....octobre.....2017 5.....décembre.....2017

Commercialiser son opération d'aménagement

Gérer les étapes clés et mettre en œuvre les actions efficaces

OBJECTIFS

- Identifier les étapes en amont de la commercialisation.
- Définir une stratégie commerciale.
- Gérer des actions de cessions de terrains.

PRÉREQUIS

Connaître les règles de bases encadrant les opérations d'aménagement.

PUBLIC CONCERNÉ

- Responsables de projets d'aménagement
- Responsables commerciaux
- Responsables marketing
- Toute personne amenée à participer aux actions marketing et commerciales d'une opération d'aménagement

ANIMATEUR

Nicolas GATEAU-LEBLANC
Directeur
TERRIDEV

PROGRAMME

Perfectionnement

Identifier les étapes préalables à la commercialisation

- Définir le marché immobilier**
- Le produit à vendre : son contenu et ses objectifs
 - Définir la cible poursuivie en commercialisation
 - L'évaluation du bien : définir les coûts de cession
- Déterminer une stratégie commerciale**
- Organiser la commercialisation : les infrastructures et vendeurs de vente
 - Définir les supports publicitaires et marketing
 - Mettre en place le suivi de la commercialisation :
 - Les liens entre le promoteur et l'aménageur
- Exercice d'application** : réalisation d'une étude de marché logements

Céder les terrains

- Déterminer le cadre juridique applicable**
- La promesse de vente, le contrat de vente, l'avant-contrat de vente

- Les clauses essentielles
 - La conclusion du contrat
- Décrypter le contenu du cahier des charges de cession**
- Les prescriptions techniques, urbanistiques, environnementales...
 - Les documents d'urbanisme applicables
- Étude de cas** : définition de l'articulation entre le compromis de vente et le cahier des charges de terrains

COMPÉTENCES MÉTIER

À l'issue de cette formation, vous disposerez des bonnes pratiques pour mener à bien la commercialisation de votre projet d'aménagement.

2 JOURS	14 heures	Code 72324
Tarif HT : 1440 € - repas inclus		Coll. terr. HT : 1240 € - repas inclus
Paris	30-31.....mai.....2017	28-29.....septembre.....2017 27-28.....novembre.....2017

Taxes et participations d'urbanisme

Choisir le financement le plus adapté pour ses équipements publics



Cette formation mixe
présentiel et distanciel

La Taxe d'Aménagement (TA) constitue le cadre de référence du financement des équipements publics rendus nécessaires par les opérations d'aménagement et d'urbanisme. D'autres dispositifs sont également disponibles tels que la ZAC, le PUP, le Versement pour Sous-Densité (VSD), ou la Participation pour Assainissement Collectif (PAC). Il convient de maîtriser ces règles et procédures associées à ces outils, pour choisir et optimiser le financement de ses équipements publics induits par sa politique d'urbanisme.

OBJECTIFS

- Identifier les différentes taxes et participations exigibles à l'occasion des opérations d'urbanisme et d'aménagement.
- Analyser les outils adaptés en identifiant les avantages et limites de chacun.
- Choisir les financements des équipements publics en contribuant à la définition de la stratégie locale.

PRÉREQUIS

Connaître les procédures d'aménagement ou avoir suivi " Les fondamentaux de l'aménagement urbain " (code 72153 p. 76).

PUBLIC CONCERNÉ

- Élus et leurs adjoints chargés de l'urbanisme, des travaux ou des finances
- Responsables et agents des services urbanisme, aménagement, techniques, juridiques ou financiers des collectivités territoriales et des structures concessionnaires de réseaux
- Aménageurs et constructeurs publics et privés

ANIMATEUR

Stanley GENESTE
Consultant en urbanisme
GUAM

PROGRAMME

Perfectionnement

Quiz amont : pour tester son niveau de connaissances

Maîtriser les principes généraux applicables au financement des équipements publics

- Les personnes assumant le financement des équipements publics
- Les évolutions des régimes des contributions des constructeurs
- Les contributions d'urbanisme exigibles, celles qui peuvent se cumuler et celles qui s'excluent les unes par rapport aux autres
- L'exigibilité de ces contributions

Déterminer les taxes

et les participations exigibles Identifier les taxes pouvant être imposées aux constructeurs et aménageurs

- Le régime des équipements propres d'une opération
 - Le régime de la taxe d'aménagement
 - Les taxes d'urbanisme annexes : le VSD, la redevance d'archéologie préventive, la redevance pour la création de bureaux...
- Exercices d'application :** calculs de taxes et redevances, secteur à taux majoré de la part locale de la taxe d'aménagement
- Définir les participations exigibles pour la réalisation d'équipements publics**
- La suppression des cessions gratuites de terrains, du PAE et de la PVR

- Les possibilités offertes par les secteurs à taux majoré de la part locale de la taxe d'aménagement
- Les possibilités offertes et les limites des régimes de participations maintenus : la ZAC et le PUP la réalisation d'équipements publics exceptionnels

Exercice d'application : mise en place d'une TAM et d'un PUP

Prévenir les risques contentieux concernant les contributions d'urbanisme

Cerner le contentieux fiscal des taxes d'urbanisme

Anticiper le contentieux administratif et financier des participations d'urbanisme

- Les risques d'annulation des participations illégales
 - Les risques de répétition des participations indues
- Plan d'action personnel :** formalisation des actions à mettre en œuvre pour maîtriser les contributions nécessaires à la réalisation des équipements publics

Quiz aval : pour valider les acquis de la formation et formaliser sa progression

COMPÉTENCES MÉTIER

À l'issue de cette formation, vous serez capable d'identifier les différents régimes de financement exigibles pour la réalisation de vos équipements publics.

2 JOURS	14 heures	Code 72076
Tarif HT : 1440 € - repas inclus		Coll. terr. HT : 1 240 € - repas inclus
Paris		
16-17mai.....2017	19-20octobre.....2017

Projet urbain partenarial (PUP)

Développer l'urbanisme opérationnel d'initiative privée



Le Projet Urbain Partenarial (PUP) permet un financement contractualisé entre les communes et les différents acteurs de l'aménagement, en leur offrant la possibilité de faire financer les équipements publics nécessités par leurs opérations d'aménagement ou de construction. La loi ALUR et son décret du 27/04/2015 ont profondément modifié son contenu et ses objectifs.

OBJECTIFS

- Identifier chaque étape de la procédure du PUP.
- Choisir le mode de financement le plus adapté à son projet.
- Gérer les risques contentieux.

PRÉREQUIS

Il est recommandé d'avoir préalablement suivi " Taxes et participations d'urbanisme " (code 72076 p. 85)

PUBLIC CONCERNÉ

- Directeurs et responsables de l'urbanisme, de l'aménagement, des services techniques et fonciers
- Architectes, géomètres-experts, aménageurs fonciers publics et privés, lotisseurs et entreprises de construction
- Avocats, notaires, juristes et conseils

ANIMATEUR

Yann LE CORFEC
Responsable du service juridique
SNAL

PROGRAMME

Expertise

Cerner le champ d'application du PUP

Déterminer ses objectifs et les modalités de sa mise en œuvre

Étude de cas : présentation d'un projet d'opération d'aménagement

Utiliser le PUP comme une méthode de financement d'origine contractuelle

- Déterminer les partenaires à la convention
- Trouver l'équilibre entre concertation et participation
- Définir le contenu de la convention
- Prévenir les conséquences en cas de non-respect des engagements contractuels

Utiliser la souplesse du PUP pour financer ses opérations immobilières

Partager le financement entre partenaires

- Les participations mises à la charge de l'aménageur
- Les équipements nécessaires à la satisfaction des besoins des usagers des futures constructions
- La participation : contribution financière ou cession des terrains
- Les cas de coût des équipements supérieur aux besoins de l'opération
- Le type de fiscalité applicable au PUP

Assurer la gestion de son opération d'aménagement

- Les perspectives et les opportunités pour ses projets d'aménagement complexes
- Les cas de pluralité de propriétaires et d'aménageurs

Articuler le PUP avec le PLU

Étude de cas : identification des liens entre PUP et PLU

Le financement des équipements publics induits par des opérations successives : du PUP au quasi PAE

- Anticiper le financement des équipements induits par des opérations successives et en assurer la prise en charge financière par les opérateurs

PUP, ZAC et PAC : choisir le mode de financement le mieux adapté à ses besoins

Étude de cas : modèle de convention de PUP

COMPÉTENCES MÉTIER

À l'issue de cette formation, vous serez capable de mettre en place une convention de PUP.

1 JOUR	7 heures	Code 72167
Tarif HT : 890 € - repas inclus		Coll. terr. HT : 750 € - repas inclus
Paris		Lyon
28février.....2017	31mai.....2017
31mai.....2017	6octobre.....2017
6octobre.....2017	

TVA immobilière

Gérer les enjeux financiers des opérations assujetties à TVA

Le régime de la TVA applicable aux opérations réalisées par les organismes publics a substantiellement évolué. La réglementation actuelle distingue les opérations réalisées par les assujettis, de celles réalisées par les non assujettis. Les organismes publics ainsi assujettis doivent donc en mesurer les conséquences afin de sécuriser leurs projets immobiliers.

● OBJECTIFS

- Identifier le périmètre des opérations soumises à TVA et les enjeux de la fiscalité.
- Appliquer les procédures et sécuriser ses opérations immobilières.
- Gérer les obligations déclaratives pour les opérateurs publics.

● PRÉREQUIS

Avoir des notions sur la fiscalité et/ou les opérations immobilières.

● PUBLIC CONCERNÉ

- Directeurs et responsables de l'urbanisme ou de l'habitat
- Directeurs et responsables financiers, comptables
- Toute personne travaillant dans le secteur de l'immobilier public et au sein des services fonciers

✦ ANIMATEUR

Frédéric BERTACCHI
Avocat
CMS BUREAU FRANCIS LEFEBVRE

PROGRAMME

Perfectionnement

Définir le champ d'application de la TVA applicable aux opérations réalisées par les personnes morales de droit public

Déterminer les mutations qui entrent dans le champ d'application de la TVA

- Les organismes publics assujettis à la TVA au titre des opérations immobilières réalisées
- Traiter les ventes réalisées entre collectivités et la cession de terrains isolés

Maîtriser les nouvelles définitions des biens vendus

- Les terrains à bâtir et les terrains non à bâtir
- Les immeubles neufs
- Les conséquences liées à la suppression des anciennes définitions

Déterminer le régime de TVA et la base d'imposition applicable aux mutations

- Les ventes exonérées de TVA de plein droit
- L'intérêt d'un assujettissement d'une vente à la TVA sur option
- Définir les ventes taxables de plein droit à la TVA
- Déterminer les cas où la vente est taxable à la TVA sur le prix total ou sur la marge

Maîtriser les nouvelles obligations déclaratives pour les opérateurs publics

- Les obligations liées à la construction de biens immobiliers
- Les obligations liées à la mise en location de biens immobiliers

- Les autres obligations liées aux opérations immobilières
- Définir les règles en matière de droits à déduction

FCTVA, voie fiscale et procédure de transfert Cerner le régime pour les opérations de construction dans le cadre d'activités dont la gestion est déléguée

- La récupération de la TVA grevant les investissements réalisés
- Le transfert des droits à déduction
- La distinction entre les immeubles et les autres immobilisations mises à disposition de délégués

Identifier les conséquences budgétaires et comptables

Exercice d'application : détermination, à partir d'exemples pratiques, des nouvelles options dont disposent les organismes publics dans le cadre de leurs opérations immobilières, des conséquences sur la gestion des droits à déduction de la TVA et leurs obligations déclaratives

Exercice d'application : les nouvelles dispositions dans le cadre de constructions utilisées pour des activités déléguées

✦ COMPÉTENCES MÉTIER

À l'issue de cette formation, vous serez en mesure d'identifier les opérations soumises au régime de la TVA.

1 JOUR	7 heures	Code 73246
Tarif HT : 890 € - repas inclus		Coll. terr. HT : 750 € - repas inclus
Paris		
15.....juin.....2017	17.....novembre.....2017	

Écoquartier / quartier durable

Construire sa démarche selon les enjeux de son territoire

Beaucoup de nouveaux projets d'aménagement sont qualifiés d'écoquartiers. Cette notion s'accompagne d'une évolution des pratiques : renouvellement urbain, hautes performances environnementales, mixités sociale et fonctionnelle ou gouvernance partagée. Le recours à ces techniques permet de favoriser et promouvoir des démarches d'aménagement durable.

● OBJECTIFS

- Définir les conditions de production d'un quartier durable / écoquartier.
- Analyser les référentiels et les appels à projets existants.
- Organiser les points clés du montage et de la réalisation d'un quartier durable, sur la base de retours d'expériences.

● PRÉREQUIS

Avoir une bonne maîtrise de l'aménagement urbain.

● PUBLIC CONCERNÉ

- Responsables de l'urbanisme de l'aménagement et/ou du développement durable
- Chargés de projet urbain
- Toute personne à l'initiative ou amenée à réfléchir à la conception et au montage d'un projet d'écoquartier ou quartier durable

✦ ANIMATEUR

Carole PEUREUX
Responsable Île-de-France
CAP TERRE

PROGRAMME

Perfectionnement

Maîtriser les référentiels et les éléments d'évaluation des quartiers durables/écoquartiers

Définir un quartier durable

- Analyser les appels à projets écoquartier et les projets lauréats
- Maîtriser le contenu et les étapes de la mise en œuvre du label national écoquartier
- Identifier les critères à prendre en compte
- Respecter le niveau minimum d'exigence
- Intégrer les enjeux de la labellisation et la démarche à suivre

Maîtriser le référentiel HQE Aménagement

Identifier les autres démarches et les dispositifs au service des écoquartiers

Mettre en œuvre les quartiers durables/écoquartiers

Les points clés pour réussir son approche

- Prendre en compte le jeu des acteurs : élus, services, aménageurs, concepteurs
- Intégrer la place de la concertation dans une démarche de quartier durable
- Zoom sur la densité, clé du quartier durable
- Réfléchir en coût global lors du choix des solutions d'aménagement et de constructions

Appliquer les méthodes et les outils pour un quartier durable

- Identifier le rôle de l'assistance à maîtrise d'ouvrage développement durable et son articulation avec la maîtrise d'œuvre urbaine
- Adopter une approche environnementale de l'urbanisme
- Les thèmes abordés dans ces démarches
- Recourir aux solutions techniques permettant de tendre vers un quartier durable
- **Exercice pratique :** intégration du développement durable dans un projet d'aménagement

✦ COMPÉTENCES MÉTIER

À l'issue de cette formation, vous aurez une vision globale des points clés relatifs à la conception, au montage, à la réalisation et aux conditions de réussite d'un écoquartier/quartier durable.

2 JOURS	14 heures	Code 72207
Tarif HT : 1440 € - repas inclus		Coll. terr. HT : 1240 € - repas inclus
Paris		
27-28.....juin.....2017	14-15.....décembre.....2017	

Les fondamentaux de la maîtrise foncière

Analyser les techniques et les outils de l'aménagement foncier



La maîtrise foncière conditionne l'équilibre des opérations d'aménagement et de construction. Il est indispensable de définir la méthode pour maîtriser le foncier et distinguer les différents outils : acquisition amiable, droit de préemption ou procédure d'expropriation.

OBJECTIFS

- Identifier les spécificités du droit de la propriété immobilière.
- Analyser les différentes procédures juridiques d'acquisition foncière.
- Gérer les difficultés pouvant survenir lors d'une opération.

PRÉREQUIS

Aucun prérequis n'est nécessaire pour suivre cette formation.

PUBLIC CONCERNÉ

- Responsables et chargés de projets fonciers
- Promoteurs, constructeurs, lotisseurs, aménageurs publics et privés
- Toute personne impliquée dans le montage d'opérations

ANIMATEUR

Éric BINETEAU
Avocat Associé
SELARL HORUS AVOCATS

2 JOURS | 14 heures | **Code 72083**

Tarif HT : 1440 € - repas inclus

Coll. terr. HT : 1240 € - repas inclus

Paris

26-27avril2017

26-27juin2017

7-8décembre2017

Lyon

26-27juin2017

7-8décembre2017

PROGRAMME

Initiation

Quiz amont : pour tester son niveau de connaissances

Analyser l'évolution des politiques foncières

- Intégrer les exigences du droit communautaire dans les politiques foncières locales
- Appréhender et maîtriser les conséquences juridiques des dernières lois favorisant l'action publique foncière

Cerner les outils de la maîtrise foncière

Préparer les acquisitions amiables

- Les avant-contrats
- L'acte de vente
- Les clauses contractuelles négociables

Instaurer le droit de préemption

- Le champ d'application
- Les titulaires
- La procédure

Programmer la procédure d'expropriation

- La phase administrative
- La phase judiciaire
- Les garanties profitant aux expropriés

Mettre en œuvre une politique foncière efficace

Identifier les initiateurs du projet

- Les opérateurs publics
- Les opérateurs privés

Délimiter le périmètre foncier

- Les contraintes urbanistiques
- Les contraintes environnementales
- Les contraintes techniques
- Les contraintes financières

Choisir l'outil de maîtrise foncière adapté à son projet

- Les projets concernés
- L'opportunité : les droits de préemption
- La nécessité : la procédure d'expropriation

Exercice d'application : application des connaissances acquises sur un cas concret de maîtrise foncière

Quiz aval : pour valider les acquis de la formation et formaliser sa progression

COMPÉTENCES MÉTIER

À l'issue de cette formation, vous serez en mesure de choisir et d'utiliser au mieux les outils de la maîtrise foncière, lors d'une opération.



Techniques de prospection et de négociation foncières

Gérer chaque étape, de la recherche à la maîtrise du terrain

Perfectionnement

La maîtrise foncière est l'avantage concurrentiel majeur du promoteur et du lotisseur. Questionner ses pratiques de recherche et de négociation, les comparer avec d'autres approches, expérimenter de nouvelles méthodes seront des facteurs d'amélioration de ses résultats.

OBJECTIFS

- Identifier les caractéristiques et les spécificités du marché foncier.
- Pratiquer une recherche foncière active et améliorer ses techniques de négociation avec des propriétaires privés.
- Développer la sécurisation juridique des acquisitions.

PRÉREQUIS

Connaître les fondamentaux de la maîtrise foncière ou avoir suivi " Les fondamentaux de la maîtrise foncière " (code 72083 p. 87).

PUBLIC CONCERNÉ

- Collaborateurs d'un service foncier
- Prospecteurs fonciers, promoteurs et lotisseurs
- Toute personne impliquée dans le montage d'opérations et la gestion foncière

ANIMATEUR

Alain JOUHANNEAU
Formateur-Consultant

2 JOURS | 14 heures | **Code 72209**

Tarif HT : 1440 € - repas inclus

Coll. terr. HT : 1240 € - repas inclus

Paris

23-24mai.....2017
30-31août.....2017
14-15décembre.....2017

PROGRAMME

Déterminer les caractéristiques et les spécificités du marché foncier

- Un marché concurrentiel
- Un marché de " prototype "
- Un marché opaque

Déterminer les enjeux et les outils de la maîtrise foncière : le cas des ZAC publiques

- Analyser les avantages et les inconvénients
- Optimiser le suivi et les réponses au concours
- Cultiver le relationnel
- Asseoir sa notoriété

Appliquer les méthodes de recherche de terrains privés

- Le ratissage des terrains constructibles
- Le relationnel
- La communication
- L'état de veille
- L'utilisation d'une base de données actives
- La mise en constructibilité
- La gestion des relances

Développer la communication

- Comprendre le monde de l'autre : croyances, valeurs et personnalités
- Les différents types de personnalité : un outil spécifique
- Apprendre à communiquer autrement

Améliorer ses techniques de négociation avec des propriétaires privés

Maîtriser les cinq phases de la négociation

- Mettre en confiance : synchronisation, reformulation...
- Découvrir les motivations conscientes et inconscientes : écoute active, dissociation, association...
- Proposer : les termes de l'offre et les modalités de sa présentation
- Dissuader les objections
- Conclure et garder le contrat

Partages d'expériences : présentation et analyse de différentes situations réelles de négociations sur la base de l'expérience du formateur et des participants, identifications des bonnes pratiques

Sécuriser ses accords sur le plan juridique

Identifier les types de contrats

- Le pacte de référence
- Le protocole d'accord
- La promesse de vente
- La promesse à double entente...

S'approprier les différentes garanties apportées au vendeur

- Le débit
- Les indemnités d'immobilisation
- La clause pénale

Définir les clauses suspensives

Connaître les modalités du prix et du paiement

Maîtriser la fiscalité de la vente des terrains à bâtir

- La TVA applicable : le régime de la TVA immobilière et les Droits de Mutation à Titre Onéreux (DMTO)
- La taxe communale sur les terrains rendus constructibles
- La taxe nationale sur les terrains nus rendus constructibles
- Les plus values immobilières des particuliers

COMPÉTENCES MÉTIER

À l'issue de cette formation, vous serez en mesure de mettre en œuvre une recherche active du foncier et de négocier de manière optimale.

Expropriation

Assurer la maîtrise foncière d'une opération

Les opérations d'aménagement nécessitent régulièrement le recours à la procédure d'expropriation. Cette procédure, souvent mal maîtrisée, est source de difficultés de nature à compromettre le succès final des opérations : limites de la notion d'utilité publique, recherche du ou des propriétaires, fixation du prix...

OBJECTIFS

- Identifier les modalités de la procédure.
- Pratiquer la phase administrative et la phase judiciaire de l'expropriation.
- Gérer au mieux le contentieux administratif et judiciaire.

PRÉREQUIS

Connaître les fondamentaux de la maîtrise foncière ou avoir suivi " Les fondamentaux de la maîtrise foncière " (code 72083 p. 87).

PUBLIC CONCERNÉ

- Responsables de l'urbanisme, de l'aménagement, foncier
- Aménageurs publics et privés et CAUE
- Toute personne impliquée dans une procédure d'expropriation et souhaitant en maîtriser les différentes étapes

ANIMATEURS

Clément MORTINI
& François DAUCHY
Avocats à la Cour
CABINET DS AVOCATS

2 JOURS | 14 heures | **Code 72032**

Tarif HT : 1440 € - repas inclus

Coll. terr. HT : 1240 € - repas inclus

Paris

24-25janvier.....2017

25-26avril.....2017

3-4juillet.....2017

12-13octobre.....2017

18-19décembre.....2017

Lyon

3-4juillet.....2017

18-19décembre.....2017

PROGRAMME

Perfectionnement

Quiz amont : pour tester son niveau de connaissances

La phase administrative de l'expropriation

L'expropriation pour cause d'utilité publique

- Identifier les acteurs de l'expropriation
- Déterminer les biens expropriables
- Bien distinguer l'objet de la déclaration d'utilité publique et l'objet de la déclaration de projet
- Mesurer l'utilité publique d'une opération : l'appréciation par le juge de la notion d'utilité publique

Maîtriser l'organisation de l'enquête publique

- Constituer le dossier d'enquête
- Les étapes du déroulement de l'enquête publique et les pièges à éviter
- La clôture de l'enquête publique et ses conséquences
- Le rapport du commissaire enquêteur : contenu du rapport, suite à donner à l'avis émis par le commissaire enquêteur

Étude de cas : analyse de rapports de commissaires enquêteurs

Établir une Déclaration d'Utilité Publique (DUP)

- La compétence pour prendre une DUP
- La nature et les caractéristiques de l'arrêté de DUP et ses effets

Identifier la procédure de cessibilité

- Le dossier à constituer et le déroulement de l'enquête parcellaire
- L'arrêté préfectoral de cessibilité : forme, contenu et effets

Gérer et anticiper les risques contentieux

- Les conditions de recevabilité des requêtes en matière de DUP : délai pour agir, requérants potentiels, moyens invocables...

Les caractéristiques et les conséquences des annulations de DUP et d'arrêté de cessibilité

Partage d'expériences : échanges entre les participants et l'animateur sur la phase administrative de l'expropriation

La phase judiciaire de l'expropriation

Le transfert de propriété

- Mesurer le rôle du juge de l'expropriation
- Maîtriser les incidences des recours sur l'ordonnance
- Définir le niveau de garantie offert par les droits de rétrocession et de restitution

Gérer au mieux le contentieux de l'indemnisation préalable

- Maîtriser la procédure de droit commun en première instance et en appel : les obligations des parties, le recours à l'expertise, les différentes méthodes d'évaluation

Connaître les cas de difficultés du paiement ou de la consignation, de la prise de possession et de l'expulsion

Partage d'expériences : échanges entre les participants et l'animateur sur la phase judiciaire de l'expropriation

Quiz aval : pour valider les acquis de la formation et formaliser sa progression

COMPÉTENCES MÉTIER

À l'issue de cette formation, vous serez capable de sécuriser votre procédure d'expropriation.

Le droit de préemption comme outil de maîtrise foncière

Gérer les différentes procédures applicables

Les décisions de préemption obéissent à un processus très complexe, tant en ce qui concerne la procédure proprement dite, que la motivation. Face à l'augmentation des annulations contentieuses, la loi ALUR modifie substantiellement les compétences, le champs d'application et les modalités d'exercice de ce droit.

OBJECTIFS

- Identifier les techniques de préemption et appliquer la procédure.
- Analyser les écueils possibles liés à la déclaration d'intention d'aliéner.
- Gérer les risques d'une préemption illégale et prévoir les évolutions du contentieux.

PRÉREQUIS

Connaître les bases de la maîtrise foncière ou avoir suivi la formation " Les fondamentaux de la maîtrise foncière " (code 72083 p.87).

PUBLIC CONCERNÉ

- Responsables de l'urbanisme, de l'aménagement ou d'opérations foncières
- Établissements publics fonciers et aménageurs publics et privés
- Toute personne impliquée dans une procédure de préemption

ANIMATEUR

Olivier SAVIGNAT
Avocat à la Cour
OS.avocat

PROGRAMME

Perfectionnement

Respecter la procédure de préemption d'un bien

Déterminer le champ d'application de la procédure

- L'articulation entre le Droit de Préemption Urbain (DPU), le droit de préemption dans les zones d'aménagement différé (ZAD) et le droit de préemption des espaces naturels sensibles
- Les champs d'application respectifs de chaque droit de préemption
- Les techniques de préemption et la maîtrise des nouvelles pratiques

Délimiter le périmètre de préemption

- La définition du périmètre
- La durée de validité des périmètres et leurs conditions de prorogation

Mesurer le degré de liberté accordé pour transférer le droit de préempter

- Les formalités à respecter pour transférer ce droit
- L'organe et les acteurs compétents pour l'exercer : la montée en puissance des EPCI et de l'État
- La possibilité de déléguer l'exercice du droit

Mettre en œuvre le droit de préemption avec précaution

- Les conséquences d'un silence de plus de deux mois
- La décision de préemption : les écueils à éviter
- Les possibilités et les conséquences d'un renforcement à exercer le droit en cours de procédure

Cerner les conditions d'utilisation des biens préemptés

- L'utilisation et l'aliénation des biens préemptés
- L'usage pour un motif différent de celui préempté
- La rétrocession du bien

Maîtriser le contenu et les difficultés inhérentes à la bonne gestion de la Déclaration d'Intention d'Aliéner (DIA)

- L'état environnemental du terrain
- Une meilleure connaissance du terrain préempté
- Les conditions de suspension du délai d'exercice du droit de préemption
- **Appliquer le mécanisme du délaissement**
- Le délaissement dans le périmètre du DPU
- Les spécificités du délaissement dans les ZAD

Prévenir et gérer les risques contentieux

Prévenir les risques liés au déroulement de la procédure de préemption

- Gérer les recours liés à votre procédure
- L'annulation de la préemption : les obligations du titulaire du droit
- Le référé suspension
- Le contentieux judiciaire de la préemption
- **Mesurer les conséquences d'une préemption illégale**
- La rétrocession

Analyser les conditions de l'action en dommages et intérêts devant le juge judiciaire

- Le risque financier pour la collectivité en cas de décision de préemption illégale

Respecter la procédure de fixation de l'indemnité

- Les conditions de saisine du juge : délai, forme, consignation...
- Le déroulement de la procédure devant le juge de l'expropriation
- Les méthodes d'évaluation du bien
- Le paiement du prix et le transfert de propriété

COMPÉTENCES MÉTIER

À l'issue de cette formation, vous serez en mesure de mettre en œuvre une procédure de préemption.

2 JOURS	14 heures	Code 72034
Tarif HT : 1440 € - repas inclus		Coll. terr. HT : 1240 € - repas inclus
Paris	1-2.....juin.....2017	19-20.....septembre.....2017 20-21.....novembre.....2017



ENVIE D'UN FOCUS EXPERT ?

Choisissez la **1/2 journée !**

Gérer les risques en matière de droit de préemption urbain



OBJECTIFS

- Identifier le cadre réglementaire relatif au droit de préemption urbain et notamment les décrets d'application de la loi ALUR.
- Analyser et gérer les risques principaux liés à l'exercice du droit de préemption.

PRÉREQUIS

Connaître les règles de base en matière de droit de préemption.

PUBLIC CONCERNÉ

- Responsables urbanisme, aménagement ou fonciers
- Toute personne souhaitant renforcer ses compétences en matière d'exercice du droit de préemption urbain

ANIMATEUR

Olivier SAVIGNAT
Avocat à la Cour
OS.avocat

PROGRAMME

Perfectionnement

Maîtriser les délais d'exercice du droit de préemption

- Identifier les nouvelles possibilités ouvertes par la loi ALUR et ses décrets d'application concernant le droit de visite du bien et la demande de pièces complémentaires
- Expliciter les risques liés à l'exercice de ces nouveaux droits
- Définir les implications pratiques des nouvelles modalités de transfert de propriété du bien préempté

Sécuriser la procédure d'exercice du droit de préemption

- Les consultations et notifications obligatoires dans le délai d'exercice du droit
- Sécuriser les procédures de délégation de l'exercice du droit
- Motiver correctement une décision de préemption
- **Exercice d'application** : rédaction d'une décision de préemption en veillant tout particulièrement aux motifs

COMPÉTENCES MÉTIER

À l'issue de cette formation vous serez en mesure de mettre en œuvre une procédure d'exercice du droit de préemption urbain.

1/2 JOURNÉE	4 heures	Code 72355	Tarif HT : 425 €
Paris	17.....mars.....2017.....(9h-13h) 29.....juin.....2017.....(14h-18h) 17.....octobre.....2017.....(9h-13h)	Lyon	8.....juin.....2017.....(9h-13h) 9.....novembre.....2017.....(14h-18h)

Les autorisations de construire

Analyser tous les régimes et les procédures des différents permis

Les autorisations d'urbanisme sont des formalités préalables à la réalisation de travaux de constructions, d'aménagement et aux changements de destination. Le décret du 05 janvier 2016 est venu modifier les délais de validité de ces autorisations. Il est indispensable de comprendre les subtilités et le champ d'application de chaque autorisation pour dialoguer plus efficacement avec les responsables de services instructeurs, les promoteurs, les constructeurs, les architectes et les avocats, d'autant plus depuis l'adoption de la loi patrimoine du 7 juillet 2016.

OBJECTIFS

- Identifier le régime des autorisations de construire.
- Appliquer les points nécessaires à l'instruction de ces autorisations.
- Analyser le risque contentieux.

PRÉREQUIS

Aucun prérequis n'est nécessaire pour suivre cette formation.

PUBLIC CONCERNÉ

- Responsables urbanisme, aménagement, juridiques et contentieux publics ou privés
- Avocats, juristes, notaires et conseils des collectivités territoriales, EPCI, DDE
- Toute personne chargée de l'application du droit des sols

ANIMATEUR

Frédéric RENAUDIN
Avocat à la Cour
CLAIRANCE AVOCATS

PROGRAMME

Initiation

Appliquer les procédures déclaratives

Maîtriser le régime de la déclaration préalable

- L'élargissement du champ d'application
- Les délais
- Le retrait d'une déclaration préalable
- Améliorer la sécurité juridique

Analyser les certificats d'urbanisme

- Le certificat de simple information
- Le certificat pré-opérationnel
- Les garanties apportées, la cristallisation du droit et les sursis à statuer

Test de connaissances : les procédures déclaratives

Maîtriser le régime du permis de construire

Identifier les cas dans lesquels y recourir

- Son champ d'application
- Les autorisations spécifiques
- L'implication d'un architecte

Le permis de construire valant division

- Faire un lotissement avec un permis de construire
- La procédure d'instruction du permis et ses pièces

Le permis de construire modificatif

- Quand demander un permis modificatif ?
- Le permis de régularisation et les risques

Le transfert de permis de construire

Maîtriser le régime du permis d'aménager

Cerner le champ d'application de cette autorisation

- Identifier les situations adaptées à son application
- Mesurer les avantages pour les communes
- Déterminer les autorisations spécifiques

Le lotissement

- Comprendre les critères de répartition entre les deux régimes

- L'appréciation du seuil de deux lots
- Le contenu du projet architectural, paysager et environnemental
- La procédure d'instruction

L'aménagement de terrains pour l'hébergement touristique

- Les pièces particulières du dossier de demande

Analyser le permis valant division et son intérêt en pratique

- L'élargissement du champ d'application
- La composition du dossier

Le régime des contributions et taxes

Étude de cas : analyse commentée d'un dossier de permis d'aménager

Analyser le régime du permis de démolir

Identifier le champ d'application

- La mise en œuvre par la commune et les possibles dérogations
- La simplification du régime
- Les cas où l'on peut déposer simultanément un permis de construire et un permis de démolir

Étude de cas : analyse commentée d'un dossier de permis de démolir

Cerner le risque contentieux

Le contentieux du certificat d'urbanisme

- Le contentieux de la déclaration préalable et du permis d'aménager
- Le contentieux du permis de démolir

Exercice d'application : rédaction d'une requête et de la réponse à y apporter

COMPÉTENCES MÉTIER

À l'issue de cette formation, vous serez capable d'instruire une demande d'autorisation de construire.

2 JOURS	14 heures	Code 72082
Tarif HT : 1440 € - repas inclus		Coll. terr. HT : 1 240 € - repas inclus
Paris	12-13juin2017	17-18octobre2017 19-20décembre2017



ENVIE D'UN FOCUS EXPERT ?

Choisissez la **½ journée !**

Gérer le contentieux des autorisations de construire



NOUVEAU

OBJECTIFS

- Identifier les spécificités du contentieux des autorisations d'urbanisme.
- Analyser les risques juridiques, mettre en œuvre un référé, un REP ou un contentieux indemnitaire.
- Examiner les jurisprudences importantes de 2016 et 2017.

PRÉREQUIS

Connaître les règles de base encadrant les autorisations de construire

PUBLIC CONCERNÉ

- Responsables urbanisme et aménagement
- Directeurs juridiques et juristes
- Avocats, notaires et conseils des collectivités territoriales

ANIMATEUR

Frédéric RENAUDIN
Avocat à la Cour
CLAIRANCE AVOCATS

PROGRAMME

Perfectionnement

Intégrer les règles spécifiques du contentieux des autorisations d'urbanisme

- Définir les actes susceptibles de recours
- Décrire la nature des différents recours et les règles relatives au recours
- Analyser les moyens d'annulation, l'exception d'illégalité

Étude de cas : analyse commentée de différents jugements possibles

Mettre en œuvre les différents recours

- Décrire les différents recours : le référé suspension, le recours pour excès de

- pouvoir, le recours indemnitaire (et le référé provision), les poursuites pénales et civiles
- Examiner les modalités propres aux différents recours
- Analyser les jurisprudences importantes 2016-2017

COMPÉTENCES MÉTIER

À l'issue de cette formation, vous serez en mesure d'identifier le risque contentieux des autorisations de construire pour mieux le prévenir.

½ JOURNÉE	4 heures	Code 72360	Tarif HT : 425 €
Paris	13mars2017(9h-13h) 16juin2017(9h-13h) 21novembre2017(14h-18h)		

Instruire ses permis de construire

Gérer la procédure de la réception de la demande à la maîtrise du contentieux

PROGRAMME

Initiation

Construire une maison, un lotissement ou un immeuble passe toujours par le dépôt d'un permis de construire ou d'un permis d'aménager. Le porteur d'un projet, le service instructeur et le conseiller juridique, doivent maîtriser la composition du dossier de demande, l'instruction du dossier et les risques juridiques et contentieux.

● OBJECTIFS

- Identifier le cadre réglementaire et le champ d'application du permis de construire.
- Analyser les points nécessaires à l'instruction des permis de construire afin de sécuriser leur délivrance.
- Gérer les risques de contentieux.

● PRÉREQUIS

Avoir des connaissances sur les autorisations de construire ou avoir suivi " Panorama des autorisations de construire " (code 72082 p. 91).

● PUBLIC CONCERNÉ

- Promoteurs et constructeurs
- Services juridiques et contentieux publics ou privés
- Toute personne chargée de l'application du droit des sols dans les collectivités territoriales, EPCI et DDE

● ANIMATEUR

Frédéric RENAUDIN
Avocat à la Cour
CLAIRANCE AVOCATS

2 JOURS	14 heures	Code 72081
Tarif HT : 1440 € - repas inclus		
Coll. terr. HT : 1240 € - repas inclus		
Paris		
29-30	juin	2017
14-15	novembre	2017

Intégrer le régime des permis de construire

- Maîtriser la réglementation
- Articuler le permis de construire avec les documents d'urbanisme
- Le permis de construire et la loi Montagne et loi Littoral
- Le permis de construire et SCoT, DTA, PLU...
- Le permis de construire et les autres règles d'urbanisme

Décrypter le champ d'application du permis de construire

Identifier les travaux soumis à permis, ceux soumis à une simple déclaration préalable, et ceux qui ne nécessitent aucune formalité au titre de l'urbanisme

Analyser la portée du certificat d'urbanisme

- Le certificat d'information et opérationnel
- La cristallisation des droits et le sursis à statuer

Test de connaissances : questionnaire sur le nouveau régime du permis de construire

Maîtriser les nouvelles règles d'instruction

Intégrer les règles de fond et de forme de la demande

- Qualité du demandeur et contenu du dossier
- Cerner la simplification de l'instruction de la demande**
- La recevabilité
- Le caractère complet ou incomplet de la demande
- La notification du délai d'instruction
- Les consultations obligatoires et facultatives

Étude de cas : réception et instruction d'une demande de permis de construire

Identifier le nouveau régime de la conformité des travaux

Assurer la mise en œuvre du permis

Déterminer la durée de validité du permis et les impacts du décret du 05/01/2016

Mesurer l'impact de la caducité du permis de construire et des prorogations éventuelles

- Gérer les transferts de permis et les permis modificatifs**
- Les conditions d'acceptation du transfert par l'administration et leurs conséquences
- Les transferts partiel et total
- La déclaration attestant de l'achèvement des travaux et de la conformité
- Le contrôle de la conformité des travaux

Intégrer les nouvelles règles contentieuses et mesurer les risques

- Le contentieux administratif et juridictionnel (retrait, annulation, suspension, indemnisation)
 - Les contentieux pénal (infractions et poursuites) et civil (indemnisation et démolition)
- Exercice d'application** : identification des moyens de défense en réponse à un recours administratif ou contentieux

● COMPÉTENCES MÉTIER

À l'issue de cette formation, vous serez en mesure d'anticiper les difficultés pouvant survenir lors de l'instruction d'une demande de permis de construire.



■ La revue

Le Bulletin de jurisprudence de droit de l'urbanisme (BJDU), revue bimestrielle éditée par EFE depuis 1994, s'affirme comme la **publication de référence en droit de l'urbanisme**. Les spécialistes incontestés qui animent son comité de rédaction vous proposent en exclusivité :

- une sélection détaillée et commentée de la jurisprudence la plus récente
- des chroniques d'actualité
- une analyse opérationnelle de l'évolution du droit de l'urbanisme



■ La lettre BJDU online

Retrouvez chaque mois, en complément du BJDU la lettre électronique BJDU online : un flash actu, un témoignage et une revue de jurisprudence.

L'ABONNEMENT À LA LETTRE
BJDU online EST GRATUIT
Abonnez-vous sur le site www.efe.fr



www.efe.fr

Pour tout renseignement sur le BJDU, contactez
Karen Belleguic par tél. au 01 44 09 22 28
ou par e-mail : kbelleguic@efe.fr

La réglementation nationale de l'affichage publicitaire

Organiser les moyens d'intervention à l'encontre des infractions

Les règles nationales organisent les possibilités d'expression publicitaire. Par ailleurs, le rôle des acteurs a été totalement redéfini. Dès lors, maîtriser le nouveau régime de l'affichage publicitaire permet de mieux réagir aux situations d'infraction.

OBJECTIFS

- Décrire les enjeux de l'affichage publicitaire et des enseignes au regard de préservation de l'environnement.
- Identifier les cadre juridique national de l'affichage publicitaire.
- Gérer les dispositifs en infraction en mettant en œuvre les actions adaptées.

PRÉREQUIS

Avoir une bonne connaissance du droit de l'environnement et du droit de l'urbanisme.

PUBLIC CONCERNÉ

- Responsables et agents de l'urbanisme, de l'aménagement, des services techniques ou juridiques
- Responsables d'association de mise en valeur du cadre de vie ou de protection des paysages naturels ou urbains
- Toute personne amenée à installer ou à gérer des panneaux d'affichage publicitaire, des enseignes ou des préenseignes

ANIMATEUR

Jean-Philippe STREBLER
Directeur
SYNDICAT MIXTE DU SCOT DE SELESTAT

PROGRAMME

Perfectionnement

Concilier la liberté d'expression avec la protection de l'environnement

- Cerner les réglementations qui peuvent concerner la publicité, les enseignes et les préenseignes
- Identifier les dispositifs et modes d'expression publicitaire

Maîtriser la réglementation nationale Identifier les contraintes qui s'appliquent aux dispositifs publicitaires

- Les secteurs dans lesquels la publicité est interdite
- Les règles de densité, d'implantation, de surface, de hauteur

Connaître les conditions d'utilisation de supports publicitaires spécifiques

- L'utilisation du mobilier urbain à des fins publicitaires
- L'installation et d'utilisation de la publicité lumineuse
- Les bâches publicitaires et les publicités de dimensions exceptionnelles
- Le micro-affichage publicitaire
- L'affichage d'opinion, la publicité associative, l'affichage "officiel"

Connaître les conditions d'installation des enseignes et préenseignes

Étude de cas : présentation et analyse commentée de dispositifs en situation

Intervenir efficacement à l'encontre des dispositifs en infraction

Déterminer les compétences respectives du préfet et du maire

Maîtriser la nouvelle réglementation et les contrôles administratifs préalables

- La déclaration préalable de publicité
- Les autorisations préalables
- Les procédures de délivrance des diverses autorisations

Identifier les situations irrégulières les plus fréquentes et les possibilités d'interventions administratives Obtenir la disparition des dispositifs irréguliers

- L'astreinte administrative, la suppression ou la mise en conformité d'office, les sanctions pénales...

Étude de cas

déclarations préalables de publicité, autorisations d'enseigne et de publicité, procès-verbaux et arrêtés de mise en demeure

Plan d'action personnel : formalisation des actions à mettre en œuvre pour concilier respect des intérêts économiques et préservation du cadre de vie

COMPÉTENCES MÉTIER

À l'issue de cette formation, vous serez en mesure de mettre en œuvre les moyens d'intervention à l'encontre des publicités ou des enseignes en infraction.

2 JOURS	14 heures	Code 72035
Tarif HT : 1440 € - repas inclus		Coll. terr. HT : 1240 € - repas inclus
Paris 27-28juin2017		13-14.....décembre2017

La réglementation locale de l'affichage et des enseignes

Concevoir localement l'adaptation des nouvelles règles nationales

La capacité est offerte aux collectivités territoriales d'instituer des règles locales pour assurer la protection et la mise en valeur de leur environnement et de leur cadre de vie. La répartition des compétences et la procédure d'élaboration et de révision des règlements locaux doivent être maîtrisées.

OBJECTIFS

- Identifier les enjeux de l'élaboration d'une réglementation locale et les acteurs associés.
- Examiner la procédure d'élaboration d'une réglementation locale.
- Gérer au mieux les risques de contestation et de contentieux.

PRÉREQUIS

Maîtriser la réglementation nationale de l'affichage publicitaire ou avoir suivi au préalable la formation " La réglementation nationale de l'affichage publicitaire " (code 72035 p. 93).

PUBLIC CONCERNÉ

- Élus, responsables et agents en charge de l'urbanisme, de l'aménagement, de l'environnement, des services techniques ou juridiques
- Responsables d'associations de mise en valeur du cadre de vie ou de protection des paysages naturels ou urbains
- Responsables de sociétés amenées à installer ou à gérer des panneaux d'affichage publicitaire, des enseignes ou des préenseignes

ANIMATEUR

Jean-Philippe STREBLER
Directeur
SYNDICAT MIXTE DU SCOT DE SELESTAT

PROGRAMME

Perfectionnement

Réglementer localement la publicité et les enseignes

Identifier l'intérêt d'élaborer une réglementation locale Réglementer " ponctuellement " la publicité, les enseignes ou préenseignes

Étude de cas : analyse commentée de d'exemples de protection d'immeubles remarquables

- La traversée d'agglomération par des routes à grande circulation
- L'harmonisation des préenseignes dérogatoires par le gestionnaire de la voie routière

Cerner les différents secteurs de réglementations locales de la publicité : hors agglomération, dans les secteurs environnementalement sensibles et dans les agglomérations

- Les différentes situations géographiques et les possibilités d'édiction de règles locales
- Les zones de publicité réglementée

Étude de cas : analyse commentée d'exemples d'état des lieux

Définir les restrictions susceptibles d'être édictées localement

- La réglementation locale et les libertés de l'affichage et du commerce
- Le nouveau contenu des règlements locaux

Étude de cas : analyse commentée

d'exemples de réglementations locales

Instaurer des zones de réglementation spéciale de la publicité

- L'initiative de la procédure et les étapes clés
- Les modalités d'adoption
- Les procédures d'élaboration, de modification et de révision du document

Prévenir les risques de contestation de la réglementation locale

Associer les personnes publiques, les professionnels et les associations aux divers stades de la procédure

- Les modalités de concertation
- La concertation lors de l'entrée en vigueur de la réglementation locale

Identifier les interventions du juge administratif

- Le contrôle juridictionnel des règlements locaux
- Les recours à l'encontre de règlements locaux
- La limitation légale des recours fondés sur des irrégularités de procédure

Plan d'action personnel : formalisation des actions à mettre en œuvre pour élaborer des règles locales concernant la publicité et les enseignes

COMPÉTENCES MÉTIER

À l'issue de cette formation, vous serez en mesure d'adapter localement les règles concernant la publicité et les enseignes.

1 JOUR	7 heures	Code 72002
Tarif HT : 890 € - repas inclus		Coll. terr. HT : 750 € - repas inclus
Paris 29juin2017		15décembre2017



Cécile ORDOVAS
Responsable du secteur
Environnement -
Développement durable
@CORDOVAS

Credit photo: © Ulf Andersen

Application de la loi de transition énergétique pour la croissance verte, loi biodiversité, nouveau projet de réforme de l'étude d'impact environnemental, nouveau label " énergie-carbone "... nous ne manquons pas d'actualité réglementaire. Outre les objectifs environnementaux et de maîtrise des consommations d'énergie, ces dispositions visent à simplifier l'exercice des activités économiques et industrielles et à en soutenir de nouvelles. Dans cet environnement qui évolue sans cesse, les entreprises et les collectivités publiques sont plus que jamais contraintes de s'adapter, et de le faire vite !

Pour vous accompagner dans l'acquisition des nouvelles compétences opérationnelles indispensables à vos missions, notre offre de formations 2017 s'adapte elle aussi : nouveaux contenus et formats, nouvelles modalités, découvrez-les sans attendre !



3 QUESTIONS À L'EXPERT

" Le mariage des énergies renouvelables et du digital est la clé de la transformation de nos sociétés et par voie de conséquence le lieu central du développement économique. "



Corinne LEPAGE

Ancienne Ministre de l'Environnement
Avocate, Associée fondatrice
HUGLO LEPAGE & ASSOCIÉS

Quelles sont les prochaines évolutions du cadre national en matière d'énergie et d'environnement ?

La loi sur la transition énergétique comme celle sur la biodiversité attendent évidemment leurs décrets d'application. S'agissant de la première, l'élément majeur est bien évidemment la PPE sur le nucléaire. Faut pour le gouvernement d'affirmer les conditions dans lesquelles il veut passer de 75 à 50 % d'énergie nucléaire en 2025, la loi risque de n'être que lettre morte. Or, avec la stagnation de la consommation électrique et le maintien du niveau actuel d'énergie nucléaire, les énergies renouvelables n'ont pas leur marché en France....

Dans quelles mesures ces dispositions servent-elle la croissance économique ?

La question énergétique est au cœur de la croissance économique. Le mariage des énergies renouvelables et du digital est la clé de la transformation de nos sociétés et par voie de conséquence le lieu central du développement économique. En particulier, avec une croissance de l'ordre de 35 % par an dans le monde, le photovoltaïque devient une énergie compétitive qui révolutionne le marché énergétique. La France n'est à ce jour pas sérieusement sur ce marché.

Quels nouveaux défis environnementaux et énergétiques pour les acteurs privés et publics dans ce contexte ?

Les changements de comportement du secteur privé, la transformation de la construction et la révolution qui s'annonce dans les transports avec les voitures électriques et autonomes, l'irruption de l'économie de l'échange et de l'économie circulaire, constituent autant de voies de bouleversements économiques et de destructions créatives d'activités. Les collectivités publiques deviennent des acteurs majeurs de la transition économique. En définitive, c'est l'État qui rencontre le plus de difficultés pour s'adapter au changement.

ENVIRONNEMENT DÉVELOPPEMENT DURABLE

8 FORMATIONS



TÉMOIGNAGE

Joël CADIOU, Agent technique

ADP

Participant à la formation " Découvrir le droit de l'environnement industriel - Niveau 1 " p. 496

" La formation est très intéressante pour acquérir les notions de droit dans le domaine de l'environnement. En poste depuis un an, elle m'a permis de comprendre l'articulation entre les différents textes ce qui m'est très utile au quotidien. Les nombreux exemples pratiques utilisés par les formatrices m'ont permis de faire le lien avec mon activité. "

Gérer les sites et sols pollués

Organiser la gestion administrative, juridique et technique d'un site pollué



La présence de polluants dans les sols génère de nombreuses questions juridiques, financières et techniques. La loi ALUR a créé un cadre législatif dédié et de nouvelles opportunités et obligations pour les différents acteurs publics et privés concernés par des sites pollués. C'est pourquoi, afin de sécuriser vos opérations immobilières et foncières, il est fondamental de maîtriser les différents niveaux de responsabilités et les obligations qui s'y rattachent, avant d'étudier les solutions de gestion visant à réhabiliter le site concerné.

● OBJECTIFS

- Identifier le cadre juridique et l'étendue des responsabilités en matière de sols pollués.
- Décrire les différentes méthodes d'évaluation des risques.
- Appliquer les bonnes pratiques de prévention des risques en cas de cession ou d'acquisition de sites pollués.
- Comparer les solutions techniques de réhabilitation des sites

● PRÉREQUIS

Avoir des connaissances de base sur la prévention des impacts environnementaux des sites industriels.

● PUBLIC CONCERNÉ

- Responsables de site
- Responsables de service foncier
- Ingénieurs environnement, sécurité et qualité
- Responsables juridiques et juristes
- Toute personne en charge de la gestion de sites pollués

● ANIMATEURS

Isabelle GUITTON-BERNET
Avocat à la Cour

Laura VERDIER
Consultante environnement
LVR CONSULTING

PROGRAMME

Initiation

Assimiler le cadre juridique de la gestion des sites pollués

Présentation de la réglementation française et des textes applicables en matière de pollution

Maîtriser la procédure administrative de fermeture d'un site industriel

- Identifier le responsable de la remise en état
- Recenser les solutions en cas de liquidation, de pollueur insolvable, de site orphelin...
- Déterminer l'usage futur du site et les servitudes à mettre en place
- Maîtriser la procédure de remise en état

Étude de cas : mise en œuvre de la procédure de remise en état en fin d'activité

Les responsabilités administrative, civile et pénale du pollueur

Sécuriser les opérations d'acquisition

ou de cession de sites pollués

Identifier les obligations d'information

Réussir un audit d'acquisition ou de cession : objet, contenu et étapes

Réussir la rédaction des contrats de cession et des garanties de passif environnemental

Étude de cas : analyse commentée de décisions de justice suite à un recours des acquéreurs

Évaluer la pollution et préparer la réhabilitation d'un site

Cerner la politique nationale en matière de sols pollués

Évaluer les risques de pollution

- Identifier les sources d'information (BASOL, BASIAS), les rôles et responsabilités des acteurs : DREAL, ARS, préfecture et collectivités
 - Analyser les outils existants en matière d'évaluation des risques
 - Connaître l'outil d'Interprétation de l'Etat des Milieux (IEM)
 - Mettre en œuvre un plan de gestion
- Exercice d'application :** choix d'une démarche de gestion (IEM ou plan de gestion)
- Procéder à la réhabilitation d'un site**
- Définir la stratégie de réhabilitation
 - Déterminer des critères pertinents : aspects techniques, économiques, environnementaux, sécurité, acceptabilité, sensibilité médiatique...
 - Mettre en place un projet de réhabilitation
 - Analyser les différentes techniques de traitement, leurs avantages et leurs coûts : désorption thermique, traitement biologique, venting, bioventing, confinement...
- Exercice d'application :** choix de la technique de dépollution à adopter en fonction de différents contextes : urbain, rural...

➕ COMPÉTENCES MÉTIER

À l'issue de cette formation, vous serez en mesure de gérer les aspects techniques et juridiques en cas de pollution des sols et notamment à l'occasion d'opérations de cession et d'acquisition de sites.

2 JOURS	14 heures	Code 40016	Tarif HT : 1350 € - repas inclus
Paris			
1-2	février	2017	9-10octobre2017
28-29	mars	2017	5-6décembre2017
8-9	juin	2017	Lyon
30-31	août	2017	8-9juin2017
			5-6décembre2017

Sols pollués, friches, changements d'usage

Gérer la valorisation d'un site en toute sécurité juridique et méthodologique

PROGRAMME

Perfectionnement

Les anciens sites industriels sont une opportunité pour la lutte contre l'étalement urbain et la raréfaction du foncier en agglomération. La loi ALUR du 26/03/2014 précise les responsabilités des différents acteurs d'un projet face au risque de pollution, sécurisant sa mise en œuvre. Il reste néanmoins indispensable, face aux enjeux financiers, de respecter les contraintes méthodologiques et d'urbanisme lors de la cession et de la dépollution du site.

● OBJECTIFS

- Décrire les enjeux de l'achat, la cession et le devenir des friches industrielles.
- Mettre en œuvre les possibilités de réaménagement et comparer les critères déterminants du choix.
- Analyser les contraintes juridiques et financières liées à la réhabilitation d'une friche industrielle.

● PRÉREQUIS

Avoir des connaissances de base en droit de l'environnement ou avoir suivi " Découvrir le droit de l'environnement industriel " (code 40001 sur www.efefr.fr).

● PUBLIC CONCERNÉ

- Directeurs des services juridiques
- Responsables environnement et techniques
- Responsables aménagement, urbanisme
- Toute personne souhaitant maîtriser les aspects juridiques du réaménagement et de la valorisation des friches industrielles

● ANIMATEURS

Patricia SAVIN, Avocate Associée & Frédéric LEVY, Avocat à la Cour
DS AVOCATS

Intégrer les enjeux du réaménagement des sites pollués

Analyser les contraintes juridiques et financières liées à la réhabilitation d'une friche industrielle

Gérer la sortie d'activité

- Maîtriser la démarche et les obligations administratives
- Comprendre la hiérarchie des responsables et identifier les nouveaux acteurs
- Caractériser l'état du terrain et analyser la situation d'urbanisme
- Envisager la substitution de l'exploitant par un tiers intéressé
- Prendre en compte l'usage futur du site
- Les solutions en cas de site orphelin

Étude de cas : analyse commentée d'un arrêté préfectoral de remise en état

Réussir la dépollution

- Choisir l'auditeur et les partenaires techniques
- Définir le protocole d'étude
- Adapter les plans de gestions à l'évolution du projet immobilier
- Obtenir la " validation " administrative des opérations de dépollution

Étude de cas : analyse commentée d'un rapport d'audit technique

Sécuriser la cession d'un site

- Les obligations du vendeur et de l'acquéreur

- Les sanctions du défaut d'information
 - Analyser les principales décisions de jurisprudence
 - Estimer la valeur du terrain
 - Maîtriser les mécanismes de cessions amiables ou forcées
 - Accorder des garanties pertinentes et adaptées
- Exercice d'application :** rédaction de garanties de passif cas acheteur et cas vendeur
- Maîtriser le devenir du site**
- Cerner les prérogatives respectives de l'État et des municipalités
 - Appliquer les règles relatives à l'instruction des autorisation d'urbanisme
 - Maîtriser les vecteurs de contrainte : servitude d'utilité publique, zones d'information, plans de prévention des risques technologiques, PLU...
 - Assimiler l'articulation des responsabilités du dernier exploitant, du bailleur, du preneur, du propriétaire, de l'aménageur, de la collectivité
 - Examiner la procédure d'institution de servitudes d'utilité publique

➕ COMPÉTENCES MÉTIER

À l'issue de cette formation, vous serez en mesure de piloter une opération de cession ou d'acquisition de sites pollués en vue d'un projet de reconversion d'activité en toute sécurité juridique et méthodologique.

1 JOUR	7 heures	Code 40025	Tarif HT : 895 € - repas inclus
Paris			
7	mars	2017	1 ^{er}juin2017
			14novembre2017

Les techniques de dépollution des sols

Choisir la technique de dépollution adaptée à la réhabilitation d'un site pollué



La dépollution d'un site dépend de différents critères relevant des caractéristiques des sols, des polluants présents, des objectifs de valorisation du terrain... Ainsi, afin de choisir la technique adaptée, il convient de croiser et de hiérarchiser ces différentes données technico-économiques.

OBJECTIFS

- Identifier les pollutions et le comportement des polluants dans les nappes et les sols.
- Appliquer les différentes méthodes de réhabilitation des sols et de dépollution des eaux souterraines.
- Construire un projet de dépollution.

PRÉREQUIS

Connaître les bases réglementaires et méthodologiques de la gestion des sites et sols pollués ou avoir suivi "Gérer les sites et sols pollués" (code 40016 p. 96).

PUBLIC CONCERNÉ

- Responsables environnement, sécurité et qualité
- Ingénieurs et techniciens
- Membres de bureaux d'études

ANIMATEURS

Claude MICHELOT
Directeur du département Ville et Territoire & Nathalie MONTIGNY
Consultant environnement
BURGEAP

PROGRAMME

Perfectionnement

Maîtriser les principales caractéristiques des pollutions

Identifier les principales familles de polluants

Définir l'influence des paramètres des polluants

Apprécier l'influence des paramètres du milieu sur le comportement des polluants

Analyser les techniques de réhabilitation

Connaître les différents types de traitements

- Les techniques de mise en sécurité simple

- Identifier les techniques de confinement et d'immobilisation

- Inventorier les techniques de confinement hydraulique pour les eaux souterraines

- Étudier les techniques de dépollution pour les sols et les eaux souterraines

Comparer les avantages et les inconvénients de ces techniques ainsi que leurs coûts

Exercice d'application : calcul des coûts d'une opération

Identifier les évolutions futures à travers l'état des lieux des dernières technologies innovantes

Choisir la technique de dépollution la mieux adaptée à chaque contexte

- Hiérarchiser les priorités de la réhabilitation

- Prendre en compte les résultats du plan de gestion et de l'Évaluation Quantitative des Risques Sanitaires (EQRS) pour une réhabilitation optimale

- Cerner la notion de bilan coûts-avantages
- Définir les critères pertinents pour le choix
- Apprécier les apports de la norme NF X 31-620 et la démarche de certification adossée à cette norme

- Apprécier les contraintes de sécurité pour les travaux

- Prendre en compte les aspects sanitaires et environnementaux

- Définir les aspects techniques et économiques de faisabilité

- Évaluer la pérennité et la durabilité

- Intégrer les aspects de sociabilité

- et d'acceptabilité du voisinage ainsi que la sensibilité publique et médiatique

- Respecter les aspects juridiques

- et administratifs

Exercice d'application : choix de la technique de dépollution à adopter en fonction de différents contextes : milieu urbain, rural, pollution par des hydrocarbures, des solvants, des métaux...

des métaux...

des métaux...

des métaux...

des métaux...

des métaux...

des métaux...

des métaux...

des métaux...

des métaux...

des métaux...

des métaux...

des métaux...

des métaux...

des métaux...

des métaux...

des métaux...

des métaux...

des métaux...

des métaux...

des métaux...

des métaux...

des métaux...

des métaux...

des métaux...

des métaux...

des métaux...

des métaux...

des métaux...

des métaux...

des métaux...

des métaux...

des métaux...

des métaux...

des métaux...

des métaux...

des métaux...

des métaux...

des métaux...

des métaux...

des métaux...

des métaux...

des métaux...

des métaux...

des métaux...

des métaux...

des métaux...

des métaux...

des métaux...

des métaux...

des métaux...

des métaux...

des métaux...

des métaux...

des métaux...

des métaux...

des métaux...

des métaux...

des métaux...

des métaux...

des métaux...

des métaux...

des métaux...

des métaux...

Gérer une ICPE

Organiser la gestion de son ICPE dans le respect de la réglementation



Une installation classée pour la protection de l'environnement relève d'un régime juridique spécifique. Ainsi, sa gestion dans le respect des exigences administratives sera facilitée par la maîtrise des bonnes pratiques à adopter, de sa création à sa fermeture ou cession, et bien entendu tout au long de son exploitation.

OBJECTIFS

- Identifier le cadre juridique applicable aux installations classées.
- Décrire les démarches à mettre en œuvre aux différentes étapes de la vie d'un site et les précautions à prendre.
- Analyser les risques de mise en jeu de la responsabilité et les sanctions.

PRÉREQUIS

Cette formation ne nécessite pas de connaissances générales en droit mais la participation à la formation " Découvrir le droit de l'environnement industriel - Niveau 1 " (code 40001 sur www.efe.fr) permet de s'y préparer utilement.

PUBLIC CONCERNÉ

- Directeurs de site
- Responsables techniques et environnement
- Responsables juridiques et juristes

ANIMATEURS

Bertrand BURG
Avocat spécialiste en droit de l'environnement
CLAIRANCE AVOCATS
Dominique EBERENTZ
Consultant expert ICPE
CABINET EBERENTZ CONSULTANTS

PROGRAMME

Initiation

Analyser les textes applicables

Exercice d'application : identification des rubriques récurrentes sur un site classé ICPE

Maîtriser la procédure administrative pour l'ouverture de l'installation

Identifier les précautions à prendre selon le régime applicable

- La déclaration, le régime d'enregistrement, l'autorisation et les procédures associées

- Les nouvelles procédures de certificat de projet et d'autorisation unique

Exercice d'application : identification des points clés de la réforme de l'étude d'impact sur la base de retours d'expérience

- Les exigences liées à la transposition de la directive Seveso III

- Les MTD (Meilleures Techniques Disponibles)

Étude de cas : analyse d'un schéma récapitulatif d'une demande d'autorisation d'exploiter

La constitution des garanties financières

- Les modalités de constitution

- Les organismes pouvant se porter garants

Cerner les enjeux juridiques et financiers en cours d'exploitation

Développer des relations avec la DREAL

Faire face à un contentieux administratif des ICPE

des ICPE

- Engager un recours et respecter les délais

- Les pouvoirs du juge et les sanctions prononcées

Étude de cas : présentation d'un retour d'expérience en matière de contentieux de demande d'autorisation d'exploitation

Identifier les responsabilités civile et pénale du fait des dommages causés par l'installation

- Les risques et les sanctions encourues

- Les précautions à prendre au regard de la jurisprudence

Intégrer les contraintes lors de la cession ou de la fermeture de l'installation

- Changer d'exploitant : obligations et responsabilités de l'acheteur et du vendeur

- Audits techniques et évaluation du passif environnemental

- Procédure de fermeture du site : portée pratique de l'obligation de remise en état

Partage d'expériences : échange sur les difficultés rencontrées dans la pratique et les actions prioritaires à mettre en œuvre dès son retour en situation professionnelle

dès son retour en situation professionnelle

COMPÉTENCES MÉTIER

À l'issue de cette formation, vous serez en mesure de vous conformer aux obligations administratives afin de gérer votre installation classée en toute sécurité juridique.

administratives afin de gérer votre installation classée en toute sécurité juridique.

administratives afin de gérer votre installation classée en toute sécurité juridique.

administratives afin de gérer votre installation classée en toute sécurité juridique.

administratives afin de gérer votre installation classée en toute sécurité juridique.

administratives afin de gérer votre installation classée en toute sécurité juridique.

administratives afin de gérer votre installation classée en toute sécurité juridique.

administratives afin de gérer votre installation classée en toute sécurité juridique.

Gestion environnementale des eaux de pluie

Concevoir et mettre en œuvre une solution d'assainissement pluvial.

De la maîtrise des polluants à la prévention des risques d'inondation, la gestion des eaux de pluies est encadrée par la réglementation. Dès lors, il est indispensable à toute personne impliquée dans un projet d'aménagement collectif ou individuel de comprendre les enjeux d'une gestion environnementale de l'eau de pluie en vue du choix et du dimensionnement des solutions à mettre en œuvre.

OBJECTIFS

- Identifier la réglementation européenne et nationale.
- Mettre en œuvre les solutions techniques et leurs modalités de mise en œuvre.
- Appréhender le dimensionnement d'une solution compensatoire d'eau pluviale à l'échelle d'une parcelle ou d'un projet urbain.

PRÉREQUIS

Avoir des connaissances générales sur les enjeux de la gestion des eaux de pluies au regard de l'aménagement et de l'environnement.

PUBLIC CONCERNÉ

- Maîtres d'ouvrages, ingénieurs et techniciens de services d'assainissement
- Maîtres d'œuvre et architectes
- Responsables d'exploitation
- Toute personne chargée de la conception d'un projet d'aménagement ou d'un bâtiment

ANIMATEUR

Dominique SALIN
Ingénieur Conseil
ICARE

PROGRAMME

Initiation

Appliquer le cadre réglementaire

Intégrer la réglementation européenne et la Directive cadre sur l'eau
Maîtriser la réglementation nationale

- La Loi sur l'eau, les textes d'application et les procédures d'autorisation et déclaration
- Les liens avec l'urbanisme

Maîtriser les connaissances de base sur les eaux pluviales

Appréhender les paramètres hydrologiques

- Intégrer les données pluviométriques et définir la "période de retour"
- Évaluer la relation pluie-débit
- Évaluer les volumes de rétention nécessaires selon différentes méthodes

Caractériser la pollution issue des eaux de pluie

- Analyser les impacts à court et long termes sur le milieu récepteur
 - Appréhender les méthodes de traitement avant et après entrée dans les réseaux
- Exercice d'application** : calcul des débits et dimensionnement des volumes de rétention nécessaires

Identifier et dimensionner les solutions techniques de gestion des eaux pluviales

Définir les critères de choix entre les solutions de rétention et d'infiltration

- Le contexte local
- Les modalités de construction et d'entretien
- Les coûts associés

Comparer les solutions de gestion à la parcelle

Étude de cas : analyse commentée de différentes réalisations et identification des bonnes pratiques à retenir/Comparer les solutions de gestion en grand

- Les noues
- Les bassins de stockage et d'infiltration
- Les bassins enterrés
- Le stockage en canalisation

Exercice d'application : dimensionnement de différentes solutions selon les données de projets réels

COMPÉTENCES MÉTIER

À l'issue de cette formation, vous serez en mesure de définir la solution technique d'assainissement pluvial conforme aux contraintes réglementaires et techniques d'un projet.

1 JOUR	7 heures	Code 40020	Tarif HT : 880 € - repas inclus
Paris			
18.....mai.....2017	21.....novembre.....2017		

Assainissement

Gérer un système d'assainissement

Responsables de la création, de l'entretien et de la surveillance des réseaux collectant et traitant les eaux usées, les communes situées en zones urbaines doivent apporter un soin particulier à la gestion de ce service. En effet, les solutions techniques ou juridiques retenues pour mener à bien cette mission ne sont pas neutres, tant d'un point de vue environnemental, qu'économique et financier.

OBJECTIFS

- Identifier les obligations des collectivités territoriales en matière d'assainissement.
- Définir un mode de gestion du service public d'assainissement adapté.
- Mettre en œuvre les filières de traitement.

PRÉREQUIS

Avoir des connaissances générales sur la gestion des eaux usées.

PUBLIC CONCERNÉ

- Responsables des services de l'eau et de l'assainissement
- Responsables environnement et sécurité
- Responsables des services techniques
- Responsables de bureau d'études assainissement

ANIMATEUR

Dominique SALIN
Ingénieur Conseil
ICARE

PROGRAMME

Initiation

Intégrer le cadre juridique de l'assainissement

Connaître le vocabulaire de base sur l'assainissement
Identifier le contexte législatif et réglementaire

Test de connaissances : quiz sur le cadre juridique

Identifier les obligations en matière d'assainissement

- Élaborer un zonage d'assainissement
- Obligations de contrôle des installations d'assainissement non collectif
- Obligations en assainissement collectif la création d'une station d'épuration
- Service des eaux pluviales

Étude de cas : analyse commentée d'un exemple de zonage

Choisir le mode de gestion approprié et identifier les risques juridiques de la gestion du service

Les composants principaux d'un service d'assainissement collectif : réseau, station de traitement, pompage...
Identifier les principaux modes de gestion d'un service public

Étude de cas : analyse commentée d'un contrat de gestion déléguée

Intégrer les risques juridiques liés à la gestion d'un service d'assainissement

Partage d'expériences : échange sur les risques juridiques rencontrés et les solutions à envisager

Maîtriser les filières de traitement des eaux usées

Analyser les techniques d'assainissement non collectif des eaux usées
Analyser les techniques d'assainissement collectif des eaux usées

- Assimiler le fonctionnement de l'assainissement collectif
 - Comparer les avantages et les inconvénients de ces techniques ainsi que leurs coûts : les critères de choix d'une filière
- Étude de cas** : exercice de définition d'une filière de traitement

Éliminer les sous-produits : identifier les débouchés

Comprendre la formation des sous-produits

- Les matières de vidange de l'assainissement non collectif
- Les sous-produits de station d'épuration : refus de dégrillage, matière de dessablage, matières grasses de dégraissage-déshuilage, boues, gaz...

Traiter et valoriser les boues de station d'épuration

COMPÉTENCES MÉTIER

À l'issue de cette formation, vous serez en mesure de maîtriser les aspects essentiels tant juridiques que techniques de votre système d'assainissement.

2 JOURS	14 heures	Code 40019	Tarif HT : 1350 € - repas inclus
Paris			
8-9.....mars.....2017	18-19.....octobre.....2017		

Exploiter une unité d'incinération d'ordures ménagères

Gérer les différents paramètres assurant le bon fonctionnement d'une UIOM

Face aux enjeux environnementaux, énergétiques et financiers, l'exploitation d'une UIOM nécessite des compétences et qualifications pointues des opérateurs. Ils doivent notamment limiter les écarts de conduite, garantir des démarrages et des reprises de service rapides et sûrs, minimiser la fatigue des matériels.

OBJECTIFS

- Décrire les équipements d'une usine et leur fonctionnement.
- Appliquer la logique de contrôle/commande de l'unité.
- Elaborer les bilans matières, énergie et économique du traitement des déchets.

PRÉREQUIS

Avoir une expérience dans le traitement des déchets ménagers

PUBLIC CONCERNÉ

- Ingénieurs et responsables des services déchets des collectivités territoriales
- Cadres des sociétés prestataires de services en traitement des déchets ménagers

ANIMATEUR

Christophe BELOT
Expert senior en combustion - Chargé d'affaires
BERTIN TECHNOLOGIES

PROGRAMME

Expertise

Un simulateur de conduite UIOM en temps réel permet de découvrir le fonctionnement d'une unité en explorant librement les postes de conduite et d'acquérir la logique de contrôle par la mise en situation et l'expérimentation libre des actionneurs

Intégrer les exigences de la nouvelle réglementation

Test de connaissances : le point sur ses connaissances de l'arrêté du 20/09/02

Définir les technologies de l'incinération

Comprendre les mécanismes de combustion et d'émission des polluants à partir des déchets ménagers

- Comparer les caractéristiques des différentes technologies
- **Exercice d'application** : analyse fonctionnelle du poste de conduite d'un four à grille (simulateur pédagogique)

Maîtriser les bilans de l'incinération

Caractériser les déchets

- Paramètres de composition
- Pouvoirs calorifiques et comburivores

Définir des conditions opératoires

- Diagramme de combustion
- Facteur d'air

Établir les bilans de l'incinération

- Débits de fumées et de solides

- Composition et température des fumées
- Coût de traitement des déchets
- **Exercice d'application** : détermination du point de fonctionnement moyen four-chaudière d'une UIOM à partir des données d'exploitation

Cerner les technologies de traitement des fumées

- Dépoussiérage
- Traitement des gaz acides (SO_x, HCl), des oxydes d'azote et des dioxines-furanes
- **Exercice d'application** : analyse fonctionnelle d'un poste de conduite d'épuration par voie humide (simulateur pédagogique)

Acquérir la logique générale de conduite d'une unité

- Diagramme de fonctionnement du four
- Objectif de conduite et contraintes
- Principes de contrôle commande
- **Exercice d'application** : diagnostic et réaction face aux alarmes (simulateur pédagogique)

COMPÉTENCES MÉTIER

À l'issue de cette formation, vous serez en mesure de veiller au bon fonctionnement d'une UIOM grâce au suivi des différents paramètres physiques, techniques et réglementaires de l'incinération des ordures ménagères.

2 JOURS | 14 heures | **Code 40038** | Tarif HT : 1445 € - repas inclus

Paris
20-21.....juin.....2017 | 6-7.....décembre.....2017

Le cadre réglementaire des énergies renouvelables

Préparer le montage de son projet en toute sécurité juridique

Les objectifs nationaux de renforcement de la part des énergies renouvelables dans le mix énergétique visés par la loi sur la transition énergétique pour la croissance verte, et les objectifs européens à l'horizon 2020 et 2030, crée de nombreuses opportunités d'investissements dans ces filières. Mais pour s'assurer de l'aboutissement d'un projet, il est impératif de se préserver de tout risque administratif et juridique en maîtrisant le cadre réglementaire.

OBJECTIFS

- Maîtriser le cadre réglementaire des filières renouvelables
- Appliquer les différentes étapes et les délais administratifs
- Développer les bonnes pratiques afin de prévenir les risques juridiques

PRÉREQUIS

Avoir des connaissances générales sur les enjeux réglementaires et juridiques du montage de projets de production d'énergie renouvelable.

PUBLIC CONCERNÉ

- Responsables énergie
- Responsables de projets et chargés de missions énergies renouvelables
- Acteurs du financement des projets portant sur les énergies renouvelables

ANIMATEURS

Carl ENCKELL
Avocat Associé
SELARL ENCKELL AVOCATS

Mounir MEDDEB
Avocat à la Cour
ENERGIE-LEGAL

PROGRAMME

Initiation

Cerner le cadre européen et national de développement des filières énergies renouvelables

- La directive relative à la promotion de l'électricité produite à partir de sources d'énergies renouvelables et paquet énergie-climat 2030
- Les dispositifs actuels de soutien et après 2017
- La nouvelle donne de la loi de transition énergétique pour la croissance verte

Maîtriser le cadre réglementaire et administratif

Réviser les documents d'urbanisme

- Obtenir le permis de construire
- Obtenir l'autorisation d'exploiter ou de déclarer l'installation
- Bâtir l'étude d'impact
- Conduire l'enquête publique
- **Exercice d'application** : identification des pièces pertinentes à fournir selon la typologie des installations de production d'énergie renouvelable

Obtenir les titres électriques

- Effectuer la demande de raccordement aux réseaux électriques
- Comprendre les mécanismes et les étapes du raccordement
- L'autorisation d'exploitation et les installations réputées autorisées
- Obtenir le certificat ouvrant droit au bénéfice de l'obligation d'achat et signer le contrat d'achat

- Participer à un appel d'offres
- Le dispositif de complément de rémunération : conditions, modalités et mise en œuvre
- Vente sur le marché : modalités, risques, rôle des agrégateurs

Examiner les modalités et les tarifs d'achat

Exercice d'application : audit des documents fournis et identification des compléments et rectifications nécessaires dans le cadre d'une installation bénéficiant de l'obligation d'achat de l'électricité

Cerner les enjeux juridiques

Identifier les différentes formes juridiques pour l'exploitation de l'installation

- Prévenir les risques contentieux
- Sur l'étude d'impact
- Sur les règles d'urbanisme
- **Étude de cas** : analyse de différents cas de jurisprudence ayant conduit à un refus de permis de construire
- Sur le raccordement aux réseaux électriques

COMPÉTENCES MÉTIER

À l'issue de cette formation, vous serez en mesure de maîtriser le cadre juridique et réglementaire du développement d'un projet de production d'énergie à partir de sources renouvelables.

2 JOURS | 14 heures | **Code 40068** | Tarif HT : 1350 € - repas inclus

Paris
15-16.....juin.....2017 | 8-9.....novembre.....2017



Amandine ROGEON
Responsable du secteur
Domaine public - Opérations
immobilières - Logement social

La réforme de la commande publique a finalement achevé la restructuration de la domanialité publique. La disparition annoncée des contrats aller-retour a eu lieu, laissant place à une reclassification des contrats publics.

Ces bouleversements ont plongé nombre de professionnels dans une incertitude patrimoniale. Or, aujourd'hui, il est indispensable de maîtriser le montage contractuel immobilier le plus adapté à vos besoins afin de valoriser votre patrimoine.

Face à la diversité des outils juridiques existants vous devez optimiser vos montages immobiliers. Pour cela, EFE vous propose une offre de formations complète en matière de gestion domaniale et de montages immobiliers afin de vous accompagner dans vos projets.



3 QUESTIONS À L'EXPERT

" Le rebond attendu des mises en chantier appelle les collectivités à prêter une attention particulière aux autorisations d'urbanisme et de manière générale aux projets de développement urbain de leur territoire. "



Philippe PELLETIER

Avocat associé
LEFÈVRE PELLETIER & ASSOCIÉS,
AVOCATS

Quelle a été la réaction du secteur immobilier suite à l'adoption des décrets ALUR ?

Les décrets ont été inégalement reçus : plutôt bien pour ceux rénovant l'organisation des professions immobilières et le droit de l'urbanisme, moins bien pour celui encadrant les loyers à Paris

Que pouvons-nous attendre sur le plan législatif ?

Sans doute une pause !
Le secteur immobilier a un vrai besoin de stabilité des règles, qui permettra de réussir à les intégrer aux pratiques.

Quels sont les nouveaux défis à relever par les professionnels du secteur en 2017 ?

Dans un monde qui se numérise à grande vitesse et où l'offre de services se transforme, il leur faut à la fois se former aux nouveaux outils et apprendre à travailler en réseau.

Domaine public Opérations immobilières Logement social

27 FORMATIONS



TÉMOIGNAGE

Isabelle BAMBARA, Gestionnaire
classement/déclassement de voies
METROPOLE DE LYON

Participante à la formation " les fondamentaux
de la domanialité publique " p. 103

" « Je suis très satisfaite de la formation qui a été très claire, le formateur allait à l'essentiel, était disponible pour répondre aux différentes questions. J'ai pu mettre immédiatement en application les connaissances et compétences acquises, me permettant notamment de traiter les dossiers de classement et de déclassement. "

Réglementation générale du domaine public

Valoriser son domaine en toute sécurité juridique et financière

Expertise

Le droit applicable sur le domaine public est un droit technique et résolument évolutif, notamment au regard de l'entrée en vigueur de la réforme de la commande publique le 1^{er} avril 2016.

Valoriser son domaine public impose d'identifier les différents composants de celui-ci, de cerner les formes d'occupation et d'utilisation domaniales, d'appréhender les clauses sensibles des contrats d'occupation, de déterminer les montages contractuels innovants possibles et de connaître les procédures d'attribution des autorisations et des conventions.

● OBJECTIFS

- Définir les notions de domaines public et privé.
- Appliquer les règles liées à la gestion domaniale.
- Mettre en œuvre les règles financières d'utilisation du domaine public.

● PUBLIC CONCERNÉ

- Directeurs et responsables du domaine
- Directeurs et responsables juridiques
- Toute personne concernée par la gestion du foncier, du patrimoine immobilier ou mobilier, de l'urbanisme et de la voirie

● ANIMATEUR

Évangélie KARAMITROU-MAGUÈRES
Avocat Associé
CABINET LANDOT & ASSOCIÉS

4 JOURS | 24 heures | **Code 73286**

Tarif HT : 2100 € - repas inclus
Coll. terr. HT : 1900 € - repas inclus

Paris

14-15 décembre 2016 et 18-19 janvier 2017
16-17 mai et 20-21 juin 2017
17 au 20 octobre 2017
5-6 décembre et 15-16 janvier 2018

PROGRAMME

Maîtriser les fondamentaux du domaine public

Distinguer les contrats domaniaux des contrats de la commande publique

- La disparition des contrats « aller-retour »
- La dissociation des AOT, BEA et COT des contrats de la commande publique : l'objet du contrat
- L'adossement automatique des contrats domaniaux aux contrats de la commande publique

Identifier les critères d'appartenance d'un bien au domaine public

- La propriété publique
- Le critère de l'affectation et de l'accessoire

Le domaine privé

Le domaine immatériel et mobilier

Les biens insusceptibles d'appartenir au domaine public

Déterminer les grands principes de la domanialité

- Inaliénabilité, imprescriptibilité, insaisissabilité et inaccessibilité

Faciliter la gestion des biens du domaine public

Classer et déclasser

- Le critère de la désaffectation
- Les règles applicables au déclassement
- Les exceptions introduites par le CGPPP

Procéder à des superpositions et des transferts de gestion

Céder et échanger les biens

Respecter les règles liées aux servitudes sur le domaine public

Exercice d'application : classement, déclassement, cession, échange, transfert et superposition de biens domaniaux

Identifier les règles liées à la préservation du domaine public

- Les contraventions sur le domaine public
- Les pouvoirs de police domaniaux

Sécuriser les risques contentieux liés à l'usage du domaine public

Maîtriser les règles financières d'utilisation du domaine public

Respecter le principe du paiement d'une contrepartie financière : la redevance

- Le calcul et les modalités de paiement de la redevance
- Le recouvrement en cas de non-paiement
- La gratuité

Déterminer les cas d'occupation sans titre

Gérer les évolutions complexes du domaine

Tenir compte de l'intercommunalisation

Gérer la montée en puissance des mises en concurrence

Faire le lien entre le domaine et les contrats complexes

- Les contrats possibles : BEA, contrat de partenariat, PPP...
 - Le cas des AOT/COT
 - Focus sur le domaine privé de la commune : les contrats et baux possibles
- Exercice d'application** : le choix du contrat sur le domaine

Appréhender les fondamentaux du droit de la voirie

Cerner le cadre juridique

- Les cas particuliers (voies privées ouvertes au public, chemins ruraux...)

Gérer les biens sous-voies

- La superposition domaniale
- La coordination des travaux de voirie
- Les aspects financiers

Exercice d'application : gestion des biens sur la voirie

Sécuriser les expropriations, les préemptions et les mutations domaniales

Exercice d'application : choix du régime adapté

Domaine et environnement : appréhender des interactions méconnues

Cerner le régime des ICPE et des IOTA sur le domaine public

● COMPÉTENCES MÉTIER

À l'issue de cette formation, vous disposerez des connaissances opérationnelles en matière d'occupation, d'utilisation, de valorisation et de préservation du domaine public, et des bonnes pratiques à mettre en œuvre.



Les fondamentaux de la domanialité publique

Intervenir efficacement sur les domaines public et privé



Cette formation mixte
présentielle et distanciel



Le CG3P définit les domaines public et privé et les règles en matière de circulation des biens et d'utilisation collective et privative du domaine. Le gestionnaire du domaine ou toute personne souhaitant intervenir sur les biens publics doit donc maîtriser les fondamentaux textuels et jurisprudentiels pour gérer et intervenir efficacement sur ses domaines public et privé.

OBJECTIFS

- Identifier les domaines publics et privé et le cadre donné par le CG3P
- Appliquer les règles fondamentales de circulation des biens publics et de la police.
- Gérer l'occupation et de la protection du domaine public.

PRÉREQUIS

Aucun prérequis n'est nécessaire pour suivre cette formation.

PUBLIC CONCERNÉ

- Toute personne dont la fonction exige une connaissance des règles applicables à la domanialité publique
- Toute personne souhaitant conforter une première expérience dans la gestion et la valorisation des domaines public et privé

ANIMATEUR

Évangélie KARAMITROU-MAGUERES
Avocat Associé
CABINET LANDOT & ASSOCIÉS

PROGRAMME

Initiation

Quiz amont : pour tester son niveau de connaissances

Identifier les règles du CG3P

Délimiter le champ d'application du domaine public

- Les critères d'appartenance au domaine public et celui de l'aménagement
- La portée de la règle de l'accessoire et de la domanialité publique globale
- La règle des quatre "A"
- L'analyse de domaines publics spécifiques

Distinguer la propriété de la domanialité

- La règle des quatre "I"
- L'impact de la distinction propriété/ domanialité sur la copropriété, la mitoyenneté, les titres d'occupation et les servitudes

Définir le domaine privé

- Les biens reconnus par la jurisprudence
- Les prérogatives attachées aux biens du domaine privé

Exercice d'application : identification du régime domanial des immeubles de bureaux et des différents biens publics

Définir le domaine public mobilier

Cerner le régime de la circulation des biens

- Appliquer les règles depuis l'entrée en vigueur du CG3P
- Maîtriser les règles du classement, du déclassement et de l'échange
- Respecter les règles de cession et la cession-bail
- Maîtriser les procédures de circulation et distinguer les différents outils (convention de gestion/transfert de gestion/ superposition d'affectation)

Étude de cas : analyse d'une convention de superposition de gestion, d'une

convention de gestion, d'une convention de mise à disposition et d'une convention de transfert de gestion

Cerner la police du domaine public

Gérer efficacement l'occupation du domaine public

Dissocier les contrats d'occupation domaniale des contrats de la commande publique

- La disparition des contrats « aller-retour »
- La dissociation des AOT, BEA et COT des contrats de la commande publique : l'objet du besoin du contrat
- L'adossement automatique des conventions d'occupation domaniale aux marchés publics et concessions

Maîtriser la définition et le régime des AOT-COT (refus d'autorisation et motivation, retrait/résiliation, indemnisation...)

Étude de cas : analyse des clauses sensibles des AOT-COT

Verser des redevances

- Le régime des redevances : estimation de France Domaine, évolution, garantie, calcul et indexation
- La simplification de la procédure de fixation de la redevance pour le domaine public de l'État

Passer une AOT-COT

Gérer les droits réels

Jeu pédagogique : constitution d'un tableau en séance pour distinguer les différents types de droits réels

Quiz aval : pour valider les acquis de la formation et formaliser sa progression

COMPÉTENCES MÉTIER

À l'issue de cette formation, vous saurez concrètement appliquer les principes fondamentaux de gestion et d'intervention sur les domaines public et privé.

2 JOURS	14 heures	Code 73149
Tarif HT : 1440 € - repas inclus		Coll. terr. HT : 1240 € - repas inclus
Paris		
1-2.....février.....2017		
30-31.....mai.....2017		
21-22.....septembre.....2017		
20-21.....novembre.....2017		
Lyon		
30-31.....mai.....2017		
20-21.....novembre.....2017		



ENVIE D'UN FOCUS EXPERT ?

Choisissez la **½ journée !**

Valoriser les domaines publics et privés des personnes publiques



OBJECTIFS

- Identifier les outils de gestion du domaine public.
- Définir les mécanismes de circulation des biens.
- Organiser la valorisation financière des biens.

PRÉREQUIS

Avoir des connaissances de base sur la réglementation du domaine public.

PUBLIC CONCERNÉ

- Juristes, Directions juridiques, Ingénieurs d'études et Conducteurs d'opération, Directions Financières et comptables
- Toute personne souhaitant connaître les mécanismes possibles de la valorisation du patrimoine public et privé des personnes publiques

ANIMATEUR

Évangélie KARAMITROU-MAGUÈRES
Avocat Associé
CABINET LANDOT & ASSOCIÉS

PROGRAMME

Perfectionnement

Définir la gestion la plus efficiente du domaine public

- Identifier les différents montages d'occupation du domaine public
- Organiser le transfert, la superposition de gestion et l'affectation des biens
- Appréhender les règles d'instauration et du calcul de la redevance d'occupation
- Maîtriser le processus d'affectation d'un bien par anticipation au domaine public

Mettre en œuvre les outils efficaces de valorisation du domaine privé des personnes publiques

- Identifier les règles d'occupation et de cession du domaine privé d'une personne publique

- Organiser un appel à projet : les règles et contraintes à respecter
- Maîtriser les cessions domaniales complexes et réaliser une cession avec charges
- **Étude de cas :** analyse commentée du projet d'aménagement du centre historique d'une ville de 10000 habitants

COMPÉTENCES MÉTIER

À l'issue de cette formation, vous aurez assimilé l'ensemble des processus de circulation des biens des personnes publiques et serez en mesure d'identifier les leviers de valorisation de votre domaine.

½ JOURNÉE	4 heures	Code 73356	Tarif HT : 425 €
Paris			
27.....avril.....2017.....(9h-13h)			
4.....juillet.....2017.....(9h-13h)			
19.....décembre.....2017.....(14h-18h)			
Lyon			
8.....juin.....2017.....(14h-18h)			
9.....novembre.....2017.....(14h-18h)			

Domaine public des collectivités territoriales

Mettre en œuvre les modalités d'occupation et de valorisation domaniales



Le droit applicable aux domaines public et privé des collectivités territoriales, des EPCI et établissements publics locaux connaît une évolution constante. Pour autant, d'autres règles figurant dans le Code général des collectivités territoriales et la jurisprudence sont également à connaître. Le gestionnaire du domaine local ou toute personne souhaitant intervenir sur les biens publics locaux doit donc intégrer les particularités du droit des propriétés publiques locales.

OBJECTIFS

- Identifier les différents types d'autorisations ou de conventions des domaines public et privé des collectivités territoriales et de leurs établissements publics.
- Rédiger efficacement un titre d'occupation sur le domaine local.
- Mettre en œuvre le régime juridique du BEA.

PRÉREQUIS

Connaître les règles de base du domaine public.

PUBLIC CONCERNÉ

- Responsables d'un service juridique
- Avocats, notaires et géomètres-experts
- Maîtres d'ouvrage publics et privés, aménageurs, développeurs immobiliers et monteurs d'opérations
- Toute personne impliquée dans la gestion du domaine public local ou amenée à occuper le domaine public local

ANIMATEUR

Philippe HANSEN
Avocat Associé
UGGC et Associés

PROGRAMME

Perfectionnement

Maîtriser les règles issues du CG3P

Sécuriser les définitions des domaines public et privé

Identifier le champ d'application du domaine public, du domaine privé et des propriétés publiques

Faciliter la circulation des biens et la gestion entre collectivités

Maîtriser les règles d'acquisition, de circulation des biens, les échanges et le classement-déclassement

Étude de cas : analyse d'une convention de transfert de gestion

Maîtriser le régime de l'occupation

privative : les assouplissements des règles de gestion

Panorama des contrats possibles
Le régime des AOT-COT et des utilisations du domaine public

Passer une AOT-COT

Étude de cas : analyse d'un AAPC et d'un RC

Calculer les redevances d'occupation et les cas de gratuité

Exercice d'application : examen des modalités de calcul des redevances

Accorder des droits réels et des servitudes

Les droits réels et les servitudes BEA depuis l'ordonnance du 23 juillet 2015

Exercice d'application : examen d'opérations mises en place sur la base d'un BEA

La COT ou l'AOT de l'article L.1311-5 du CGCT

et les possibilités de montages complexes

Exercice d'application : examen

des caractéristiques essentielles des COT constitutives de droits réels

L'examen d'AOT-COT

La distinction AOT-COT et convention

de mise à disposition

Exercice d'application : examen d'une

convention de mise à disposition d'une collectivité

Les clauses d'AOT ou de COT

Exercice d'application : rédaction des clauses sensibles d'un AOT-COT

COMPÉTENCES MÉTIER

À l'issue de cette formation, vous saurez

mettre en œuvre la réglementation issue du CG3P.

2 JOURS	14 heures	Code 73015
Tarif HT : 1440 € - repas inclus		Coll. terr. HT : 1240 € - repas inclus
Paris		Lyon
14-15mars.....2017	1-2.....juin.....2017
1-2juin.....2017	12-13.....décembre.....2017
2-3octobre.....2017	
12-13décembre.....2017	

Valoriser le domaine public de l'État

Définir les modalités d'occupation et leurs spécificités



Cette formation mixte
présentiel et distanciel

L'État et ses établissements publics concluent fréquemment des conventions ou des autorisations d'occupation temporaire du domaine public afin de permettre à des investisseurs publics ou privés d'occuper les dépendances de leur domaine public. Or, les modalités d'occupation et de valorisation du domaine public ont évolué. Le gestionnaire du domaine national ou toute personne souhaitant intervenir sur les biens publics doit donc intégrer les particularités du droit des propriétés publiques de l'État.

OBJECTIFS

- Identifier les règles de définition, de circulation des biens publics et d'occupation privative.
- Préparer efficacement la rédaction de contrats portant occupation du domaine.
- Apprécier la marge de négociation dans la passation et la rédaction du contrat ou de l'autorisation.

PRÉREQUIS

Connaître des bases de la réglementation du domaine public.

PUBLIC CONCERNÉ

- Responsables d'un service juridique
- Géomètres-experts
- Maîtres d'ouvrage publics et privés, monteurs d'opérations immobilières et développeurs immobiliers
- Avocats et notaires
- Toute personne impliquée dans la gestion du domaine public de l'État, concessionnaires de l'État et établissements publics nationaux

ANIMATEUR

Philippe HANSEN
Avocat Associé - UGGC et Associés

PROGRAMME

Perfectionnement

Quiz amont : pour tester son niveau de connaissances

Identifier les composantes du domaine public de l'État aux termes du CG3P

Distinguer les notions de domaine public, domaine privé et propriétés publiques
Cerner les principes et la définition de la domanialité publique

- La notion d'affectation à l'usage direct du public ou d'affectation à l'exécution du service public et d'aménagement indispensable
- Les domaines publics en vertu de la loi et reconnus par la jurisprudence
- La notion de domanialité publique globale

Étude de cas : analyse de la jurisprudence relative à la définition du domaine

Identifier les cas de transferts de bien

Étude de cas : analyse d'une convention

de superposition de gestion de l'État

Caractériser le régime de l'occupation privative

Distinguer les différents titres d'occupation du domaine public
Comparer les titres d'occupation et les contrats publics

Appliquer le droit de la concurrence sur le domaine public

Étude de cas : analyse d'un AAPC

et un RC d'AOT et COT de l'État

Calculer les redevances domaniales d'occupation

Maîtriser le régime du déplacement des ouvrages

Identifier le régime des droits réels cédés à l'occupant du domaine public

Définir l'application classique des droits réels

Étude de cas : décryptage des montages complexes liés à une COT de droits réels

• Les droits réels de l'État et des établissements publics de l'État

Constituer des servitudes sur le domaine public

Les droits réels de l'article L. 2122-6 du CG3P

Rédiger efficacement ses conventions et autorisations d'occupation

Délimiter la structure d'une COT classique et constructive de droits réels

Exercice d'application : rédaction

des clauses sensibles d'une COT classique

Les principales clauses à connaître pour

éviter les risques contentieux

Quiz aval : pour valider les acquis de la

formation et formaliser sa progression

COMPÉTENCES MÉTIER

À l'issue de cette formation, vous

connaitrez les règles relatives aux modalités

d'occupation et de valorisation du domaine

public ainsi que les évolutions législatives

et réglementaires.

2 JOURS	14 heures	Code 73049
Tarif HT : 1440 € - repas inclus		Coll. terr. HT : 1240 € - repas inclus
Paris		
18-19mai.....2017	10-11.....octobre.....2017

Les contrats d'occupation du domaine public

Sécuriser la passation et la rédaction des AOT-COT et des BEA

Expertise

Les AOT, COT et BEA obéissent à des règles complexes qu'il convient de maîtriser. La personne souhaitant en rédiger ou contracter avec l'administration devra ainsi acquérir les éléments opérationnels liés à la mise en concurrence et à la rédaction de ces titres d'occupation constitutifs, ou non, de droits réels.

OBJECTIFS

- Identifier les éléments de procédure de passation d'une AOT-COT ou d'un BEA
- Rédiger ses contrats en toute sécurité.
- Gérer les droits et obligations de la collectivité et de l'occupant.

PRÉREQUIS

Connaître les règles de la domanialité publique ou avoir suivi " Les fondamentaux de la domanialité publique " (code 73149 p.103) ou " Réglementation générale du domaine public " (code 73286 p.102).

PUBLIC CONCERNÉ

- Responsables, cadres et agents des services gestion du domaine, voirie, stationnement, services techniques ou urbanisme
- Maîtres d'ouvrage publics et privés
- Toute entreprise qui souhaite investir sur le domaine public

ANIMATEUR

Marie-Yvonne BENJAMIN
Avocat Associé
GENESIS Avocats

2 JOURS | 14 heures | **Code 73198**

Tarif HT : 1440 € - repas inclus
Coll. terr. HT : 1240 € - repas inclus

Paris

21-22mars.....2017
15-16juin.....2017
8-9novembre.....2017

PROGRAMME

Recourir à une occupation privative du domaine public et passer une AOT-COT

- Les contrats d'occupation et autres contrats
Exercice d'application : analyse d'une convention de mise à disposition
- Distinguer AOT-COT
- Le pouvoir de résiliation
- Maîtriser les modalités de passation
Exercice d'application : analyse et rédaction d'AAPC et RC

Rédiger une AOT-COT

Déterminer les clauses obligatoires et sensibles

- Exercice d'application** : analyse et rédaction d'une AOT de voirie et d'une AOT de l'État
- La structuration d'une COT
- Les clauses domaniales
- Les clauses de contrôle et revoyure
- Les clauses de responsabilité/dommage/assurance
- Les pénalités et les sanctions
- La reprise du bien et la remise en état
Exercice d'application : analyse et rédaction de plusieurs clauses de COT

Rédiger la partie financière d'une AOT-COT

- Identifier le type de "tarification"
- Déterminer l'impact de l'activité de l'occupant sur la redevance
- Maîtriser les conditions de paiement
Exercice d'application : analyse et rédaction des clauses financières

Rédiger une AOT-COT avec droits réels

- Définir la structure d'une AOT-COT avec droits réels classiques
- Les clauses relatives aux droits réels
- Les clauses spécifiques
Exercice d'application : analyse et rédaction d'une COT constitutive de droits réels

Conclure un BEA sur le domaine public

Définir le BEA

- L'objet du BEA
- La typologie du BEA
- La comparaison du BEA avec les autres contrats

Déterminer le régime juridique du BEA

- La durée
- Les droits réels
- Le financement
- Les garanties

Passer et rédiger son BEA

Cerner les différents montages possibles

- Les montages en boucle ou de type PPP
- Les BEA de revalorisation
- Les BEA de mise à disposition
- Les BEA liés à un marché public

Rédiger les clauses de son BEA

- Les clauses essentielles
- Les clauses sensibles
- Les clauses domaniales
- Les clauses financières

Exercice d'application : analyse d'un BEA et d'une CMAD en gendarmerie/hôpital

COMPÉTENCES MÉTIER

À l'issue de cette formation, vous saurez rédiger vos contrats d'occupation du domaine public en toute sécurité.



Le bail emphytéotique administratif

Mettre en œuvre ce montage de A à Z

Le BEA constitue une réponse au besoin des personnes publiques de valoriser au mieux leur patrimoine public. Cependant, il s'agit d'un outil contractuel à utiliser avec prudence, notamment en considération du "nouveau" droit de la commande publique.

● OBJECTIFS

- Identifier les spécificités du BEA
- Appliquer les modalités de mise en œuvre de son régime juridique
- Gérer les clauses sensibles

● PRÉREQUIS

Connaître les règles de base en matière de contrats et de gestion du domaine public.

● PUBLIC CONCERNÉ

- Responsables des contrats publics
- Entreprises cocontractantes
- Toute personne amenée à intervenir dans le cadre d'une procédure de BEA

● ANIMATEUR

Alexandre VANDEPOORTER
Avocat Associé
SEBAN & ASSOCIÉS

PROGRAMME

Expertise

Identifier le champ d'application et les caractères du BEA

Définir les évolutions réglementaires du BEA

- La typologie des BEA
- Les apports des ordonnances "Marchés publics" : la fin du BEA "aller-retour"
- Le BEA face aux montages contractuels complexes
- Le BEA par rapport aux autres contrats de la commande publique

Déterminer le champ d'application du BEA

- Un contrat administratif
 - Les objectifs poursuivis : la mission de service public, l'intérêt général...
 - Les clauses substantielles : sa durée, la redevance, les droits réels, les garanties...
 - La réalisation d'une évaluation préalable
 - Les modalités de passation
- Étude de cas :** analyse commentée d'un bail emphytéotique administratif qui confie au preneur la charge de réaliser une série d'équipements préalablement définis et qui seront exploités pour les besoins propres du preneur tout en étant utiles à la vie de la Cité

Analyser les droits et les obligations des parties

- Les droits et les obligations du bailleur
- Les droits et les obligations de l'emphytéote

Choisir les modalités de mise en concurrence préalable à la passation du BEA

Gérer l'exécution du BEA

Étude de cas : analyse commentée d'une décision de résiliation pour faute d'un BEA : légalité de la décision, modalités de résiliation, conséquences indemnitaires, juge compétent pour connaître d'un contentieux...

➤ COMPÉTENCES MÉTIER

À l'issue de cette formation, vous saurez utiliser le bail emphytéotique administratif en toute sécurité

1 JOUR	7 heures	Code 73015
Tarif HT : 890 € - repas inclus		Coll. terr. HT : 750 € - repas inclus
Paris	12octobre.....2017	13juin.....2017
	13juin.....2017	15décembre.....2017

Acquérir, céder et échanger ses immeubles

Mettre en œuvre une bonne gestion des immeubles des personnes publiques

Le CG3P a contribué à l'amélioration de la matière domaniale. Il apporte une approche rationnelle de la propriété publique précédant une approche domaniale : cession, acquisition, gestion des biens... Les procédures de transfert des biens sont désormais modernisées.

● OBJECTIFS

- Identifier les particularités juridiques et pratiques des acquisitions par les collectivités territoriales.
- Pratiquer les cessions et échanges d'immeubles
- Organiser la prévention des risques de nullité des actes et de refus de paiement des comptables publics.

● PRÉREQUIS

Connaissance des règles de la vente d'immeuble et des notions de base en droit public.

● PUBLIC CONCERNÉ

- Agents des collectivités territoriales et des établissements publics
- Avocats et notaires

● ANIMATEUR

Ludovic CUZZI
Avocat Associé
PARME AVOCATS

PROGRAMME

Expertise

Acquérir un bien

Mener une acquisition amiable

- Les contrats prohibés
- La compétence pour acquérir
- La détermination du prix
- La procédure d'acquisition
- La signature
- Le paiement et les formalités postérieures

Faire des acquisitions forcées

- L'expropriation
- Les droits de préemption
- L'article L. 318-3 du Code de l'urbanisme
- Les cessions gratuites dans le cadre des permis de construire
- L'alignement
- L'emplacement réservé

Céder et échanger

Procéder à des cessions et échanges classiques

- Rappels des fondamentaux : l'obligation de déclassement, la théorie de la domanialité publique virtuelle, la règle d'inaliénabilité et d'imprescriptibilité
- La compétence pour céder
- Les éléments de procédure (consultations et mises en concurrence)
- Les contrats

Recourir à des cessions et échanges complexes issus du CG3P

- Les cessions et échanges entre personnes publiques sans déclassement
- La cession-bail

➤ COMPÉTENCES MÉTIER

À l'issue de cette formation, vous saurez gérer les particularités liées aux modes d'acquisition, de cession ou d'échange des immeubles par les personnes publiques.

1 JOUR	7 heures	Code 73179
Tarif HT : 890 € - repas inclus		Coll. terr. HT : 750 € - repas inclus
Paris	16mai.....2017	16novembre.....2017

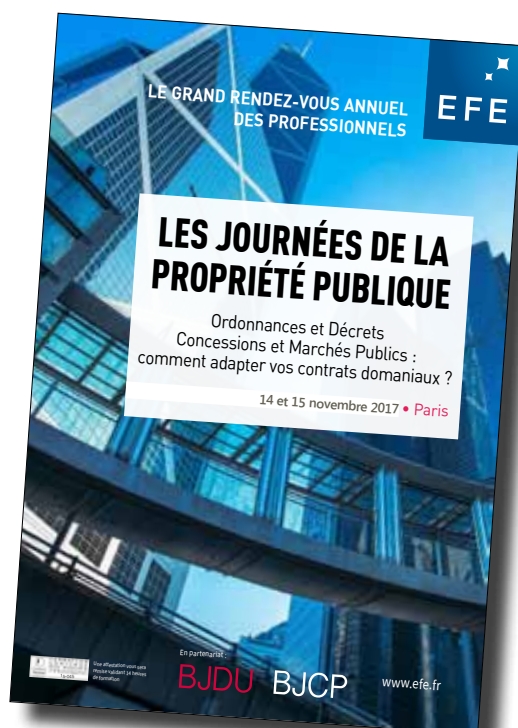
LES JOURNÉES DE LA PROPRIÉTÉ PUBLIQUE

14 ET 15 NOVEMBRE 2017

Optimiser les domaines privé et public participe à la valorisation d'ensemble du patrimoine des personnes publiques.

Suite à la reclassification des contrats publics, **EFE** organise son 16^{ème} rendez-vous annuel des journées de la propriété publique afin de faire le point sur toute l'actualité liée à la gestion domaniale. Cette conférence réunit chaque année les plus éminents spécialistes de la matière : membres du Conseil d'État, professeurs, avocats, représentants des collectivités ..

Pour vous inscrire, contactez-nous :
01 44 09 25 08
infoclient@efe.fr



Plus de 1000 participants
en 15 ans !
Et vous ?

À l'issue de cette conférence, vous saurez :

- appliquer les textes législatifs et réglementaires ainsi que les dernières jurisprudences afin de sécuriser vos opérations.

Parmi les témoignages...

- " Les intervenants font référence dans leur domaine " **DÉPARTEMENT DU PUY DE DÔME**
- " Documentation très intéressante et interventions pragmatiques et complètes " **VINCI PARK SERVICES**
- " Des présentations claires et pratiques " **GRAND PORT MARITIME DE ROUEN**
- " Les intervenants présents sont indispensables et très intéressants " **MAIRIE DE TOULOUSE**



Le montage, la réalisation et la gestion d'opérations immobilières obéissent à des contraintes de plus en plus complexes dans un contexte de foisonnement des textes et d'imbrication des règles publiques et privées. Le montage d'une opération immobilière requiert plusieurs étapes incontournables faisant appel à des notions très différentes mais indispensables à la bonne réussite du projet : financières, fiscales, techniques, juridiques, environnementales...



Cette formation mixte
présentiel et distanciel

CERTIFIANT

BLENDING

● OBJECTIFS

- Définir les règles d'urbanisme et foncières applicables au montage d'opérations.
- Mettre en œuvre les méthodologies et les bonnes pratiques techniques, juridiques et financières.
- Gérer la prévention des risques liés au montage d'opérations et en garantir la sécurité

● PRÉREQUIS

Connaître les bases du montage d'opérations immobilières.

● PUBLIC CONCERNÉ

- Responsables de la maîtrise d'ouvrage publique ou privée
- Promoteurs et responsables d'opérations immobilières et de programmes immobiliers

- Chefs de projet chargés du montage et/ou du suivi d'opérations immobilières
- Toute personne amenée à travailler sur le montage d'opérations immobilières

● ANIMATEURS

Cécile PANASSAC, Avocat associé, BTP AVOCATS
Aldo SEVINO, Avocat Associé, Cabinet ASEA
Alain JOUHANNEAU, Formateur-Consultant

● COMPÉTENCES MÉTIER

A l'issue de ce cycle, vous aurez toutes les clés et les outils pour réussir votre prise de fonction de responsable des programmes immobiliers.

MODULE 1 Cerner les fondamentaux du droit de l'urbanisme 3 jours

● OBJECTIF

- Mesurer l'impact des règles d'urbanisme sur les opérations immobilières.

● PROGRAMME

Communauté d'apprenants : un espace collaboratif pour partager savoirs et pratiques pendant et après sa formation
Quiz amont : pour tester son niveau de connaissances

Cerner le cadre juridique

- Les textes sur la réglementation
- Les documents d'urbanisme : hiérarchie et compatibilité

Déterminer les procédures d'aménagement possibles

- La ZAC, le lotissement et les divisions foncières, le PUP, la concession d'aménagement
- **Partage d'expériences** : échanges sur les difficultés rencontrées dans la détermination de la procédure d'aménagement adaptée et identification des bonnes approches à retenir

Analyser les règles fiscales en matière d'urbanisme et d'aménagement

- La TA et le VSD
- Les participations pour le financement des équipements, le PUP et la ZAC
- Les redevances

Obtenir le permis de construire

- Les liens entre la demande de permis de construire et les documents d'urbanisme
- Le dépôt de la demande et les pièces constitutives
- Les points de vigilance à apprécier lors de la demande
- Les règles en cas de modification ou de transfert du permis

Connaître les contentieux liés aux règles d'urbanisme et aux permis

Exercice d'intersession : pour valider les acquis et préparer la session suivante

MODULE 2 Déterminer les étapes préalables au montage immobilier 3 jours

● OBJECTIFS

- Gérer la maîtrise foncière.
- Cerner les étapes préalables au montage d'opérations.

● PROGRAMME

Réussir la maîtrise foncière de son terrain

Délimiter le périmètre de son assiette foncière

- Les contraintes urbanistiques, environnementales, techniques et financières
- La constructibilité du terrain
- La viabilité du projet immobilier face aux contraintes liées à la nature du bien

Choisir l'outil de maîtrise foncière adapté à son projet

- L'opportunité : le droit de préemption
- La nécessité : la procédure d'expropriation
- **Étude de cas** : analyse commentée de cas de maîtrise foncière dans le cadre de projets immobiliers

Mesurer les étapes préalables au montage immobilier

Identifier les différents acteurs à l'acte de construire et les autres partenaires

Réussir les études préalables au montage d'opérations

- L'étude approfondie du terrain du projet et sa constructibilité
- Les équipements existants et ceux à construire
- Les surfaces de plancher et les surfaces habitables
- Les risques liés à l'emprise du terrain
- Le coût de construction des ouvrages immobiliers
- Les intervenants au montage

L'étude de faisabilité du projet immobilier

- La méthodologie à adopter
- Les objectifs du projet
- La faisabilité financière et fiscale du projet : le bilan prévisionnel et le calendrier de trésorerie
- Le phasage du projet
- **Exercice d'application** : détermination graphique de la constructibilité d'un terrain sur la base d'un exemple réel

Exercice d'intersession : pour valider les acquis et préparer la session suivante

MODULE 3 Réussir le montage juridique et financier de l'opération 3 jours

● OBJECTIFS

- Valider les points clés du montage financier de l'opération : son coût et sa rentabilité
- Maîtriser les contrats associés au montage

● PROGRAMME

Mesurer les enjeux du montage financier de l'opération immobilière

Calculer le coût de l'opération

- Les différents postes budgétaires
- Le calcul des ratios
- Les différents coûts : travaux, taxes et participations d'urbanisme, frais annexes, charge foncière...
- La détermination du besoin en financement : les fonds propres, les emprunts, la commercialisation...
- Le budget des études préalables

- Le bilan prévisionnel
- La définition d'une matrice des risques

Le bilan définitif de l'opération

Mesurer la rentabilité du projet

- Les critères pertinents d'analyse financière
- Les endettements
- Les investissements
- Le calcul du prix de revient
- Le calcul de la marge et de la rentabilité des fonds investis
- **Exercice d'application** : élaboration d'un budget, d'un plan de trésorerie et d'un plan de financement à partir de l'étude de constructibilité de l'exercice précédent

Contractualiser le montage

- Les différents types de montages possibles : la VEFA, le marché public, le contrat de partenariat, le BEA...
- Les avantages et les inconvénients de chacun
- Les clauses essentielles du contrat : indexation, révision, actualisation
- La nature des contrats avec les entreprises intervenant au montage
- Les obligations de chacun vis-à-vis du maître de l'ouvrage
- Le paiement du prix : la variation et l'actualisation, les modalités de paiement, les retards de paiements et les pénalités

Exercice d'application : détermination du montage adapté à différents projets immobiliers

Exercice d'intersession : pour valider les acquis et préparer la session suivante

15 JOURS | 106 heures | Code 73297

Paris - Promotion 1

28 au 30 mars, 25 au 27 avril, 30 mai au 1^{er} juin, 15 juin*,
4 au 6 juillet et 13-15 septembre 2017

Paris - Promotion 2

10 au 12 octobre, 14 au 16 novembre, 28 novembre*,
18 au 20 décembre 2017, 15 au 17 janvier et 7-9 février 2018

*Classe virtuelle d'1h de 14h30 à 15h30 (convocation à 14h)

TARIFS

Tarif HT : 7 650 € - repas inclus

Tarif TTC pour les particuliers : 6 120 € - repas inclus

OPTIONS

CP FFP : 990 € HT - Soutenance devant un jury spécialisé

VAE Experts : 5 370 € HT

BESOIN D'AIDE POUR CONSTITUER VOTRE DOSSIER DE FINANCEMENT ?

CONTACTEZ-NOUS ! 01 44 09 25 08 • infoclient@efe.fr



OPTION CPFFP

RESPONSABLE DE MONTAGE D'OPÉRATIONS IMMOBILIÈRES
Soutenance devant un jury professionnel d'un mémoire à l'issue
du cycle. Cycle validé par l'ISQ-OPQF



OPTION VAE EXPERTS

RESPONSABLE DE MONTAGE D'OPÉRATIONS IMMOBILIÈRES

Savez-vous que votre expérience vaut un certificat ?
Faites reconnaître vos compétences grâce à la VAE EXPERTS

UN PROCESSUS EN 3 ÉTAPES

- 1- Étude de recevabilité de la candidature
Inscription : 200 € HT
- 2- Constitution du dossier de validation et accompagnement personnalisé
sur demande
Accompagnement : 1500 € HT
- 3- Jury de certification validant tout ou partie des compétences clés
Jury de VAE EXPERTS : 3 670 € HT

La certification obtenue par la VAE EXPERTS est la même que celle obtenue
par la formation continue

Pour tout renseignement, vous pouvez contacter notre service clients
au **01 44 09 25 08**

MODULE 4 Suivre l'exécution et réceptionner les travaux 3 jours

OBJECTIFS

- Assurer l'exécution des marchés et la bonne réalisation des travaux
- Gérer la réception des travaux.
- Identifier et gérer les litiges

PROGRAMME

Optimiser l'exécution des marchés de travaux lors de la réalisation de l'opération

Le lancement du marché et la préparation

- Les préparations administrative, technique et comptable
- La phase de préparation du chantier par l'entrepreneur
- La notification et les ordres de services
- Le démarrage des travaux et le compte au prorata

Organiser le dossier financier

- Les avances, garanties, retenues et cautions
- Les nantissements et les cessions de créances

Maîtriser les aspects comptables

- Les prix et les variations
- Les décomptes, acomptes et règlements
- Les circuits de paiement et la sous-traitance

Exercice d'application : examen de décomptes et acomptes mensuels

Optimiser la réalisation des travaux

- Le contrôle de l'exécution des travaux
- La gestion des délais et du planning contractuel
- Les modifications de prestations et les avenants
- Les défaillances et les cas de résiliation

Exercice d'application : examen de projets d'avenants

Gérer les litiges en cours de chantier

- Le cas de l'entreprise défaillante ou en faillite
- Les retards de chantier
- Les malfaçons
- La réception des travaux et les responsabilités

Réceptionner les travaux

Déterminer les opérations préalables à la réception

- La fin des travaux et la préparation de la réception
- L'objet et les conditions des opérations préalables à la réception

Réussir la réception et le traitement des réserves

- Le suivi et la levée des réserves
- Les désordres apparents
- Les réfections
- La livraison de l'ouvrage et la prise de possession anticipée

Exercice d'intersession : pour valider les acquis et préparer la session suivante

Classe virtuelle* : pour aider à formaliser son mémoire et préparer sa soutenance

MODULE 5 Mesurer les responsabilités propres à chaque acteur du projet 3 jour

OBJECTIFS

- Définir les obligations de chacun et les responsabilités à mettre en œuvre.
- Identifier les cas de recours à l'assurance construction.

PROGRAMME

Définir le champ d'application

- Les textes applicables : la loi Spinetta, ses évolutions et les différents régimes de responsabilité
- Les acteurs de la construction : rôle et responsabilité de chacun
- La passation des marchés : les différents montages et les clauses de responsabilité et d'assurance

Étude de cas : le groupement momentané d'entreprises

- Les obligations administratives du maître d'ouvrage et les responsabilités pénales

Déterminer les responsabilités

- Les responsabilités avant réception
- La réception de l'ouvrage
- Les responsabilités après réception

Exercice d'application : détermination du régime applicable à un désordre

- Les délais de prescription : les différents délais, interruptions et suspensions
- Les pièges de la procédure judiciaire : les personnes habilitées à agir, le référé, l'expertise judiciaire et l'action au fond

Étude de cas : exemple de contentieux

Recourir à l'assurance construction

- Le régime de l'assurance construction
- Le champ de l'obligation d'assurance décennale : les travaux et les personnes assujetties, les garanties obligatoires et les garanties facultatives
- L'assurance des risques avant réception
- L'assurance décennale des constructeurs : les garanties obligatoires et facultatives, les conditions de garanties, les exclusions et déchéances de garantie, l'action directe du maître d'ouvrage

Exercice d'application : savoir lire une attestation d'assurance décennale

- L'assurance dommages-ouvrage : la souscription et la vie du contrat, le bénéficiaire du contrat, les garanties facultatives, la prise d'effet et la fin de la garantie
- Les montants de garantie
- L'assurance responsabilité civile du maître d'ouvrage

- La gestion du sinistre amiable : la déclaration du sinistre, la procédure et le délai d'expertise, la CRAC, la prescription biennale

Étude de cas : exemple d'un sinistre dommage-ouvrage

Quiz aval : pour valider les acquis de la formation et formaliser sa progression

Les fondamentaux du montage immobilier

Identifier chaque étape pour mener à bien son projet



Tout projet immobilier implique la connaissance de l'environnement d'une opération immobilière : les intervenants, les étapes principales, les contraintes juridiques... Il convient également de maîtriser les principales étapes du montage d'opération avant de commencer un projet.

● OBJECTIFS

- Définir les étapes du montage d'opération immobilière.
- Identifier l'ensemble des contraintes juridiques.
- Examiner la réglementation applicable aux acquisitions foncières.

● PRÉREQUIS

Aucun prérequis n'est nécessaire pour suivre cette formation.

● PUBLIC CONCERNÉ

- Assistant(e)s et employés d'une société de promotion immobilière, de construction ou d'un cabinet d'architecture
- Promoteurs et architectes
- Toute personne impliquée dans le montage d'un dossier d'opération immobilière

● ANIMATEURS

Anais FAUGLAS
Avocat
CABINET FAUGLAS AVOCATS

Jean-Olivier d'ORIA
Avocat

CABINET SMITH d'ORIA

2 JOURS	14 heures	Code 73145
Tarif HT : 1440 € - repas inclus		
Coll. terr. HT : 1240 € - repas inclus		
Paris		
11-12	mai	2017
14-15	novembre	2017
Lyon		
20-21	juin	2017
7-8	décembre	2017

PROGRAMME

Initiation

Appréhender l'ensemble des points clés d'une opération immobilière

Définir l'opération

Identifier les principaux intervenants

- Le promoteur
- Le vendeur
- Le banquier
- Le maître d'œuvre
- L'assureur
- L'entrepreneur
- Le client

Maîtriser les grandes étapes

- L'étude de faisabilité
- La maîtrise foncière
- Le financement
- La réalisation
- La commercialisation

Prendre en compte les contraintes juridiques

Les contraintes urbanistiques

- Les règles d'urbanisme
- Le certificat d'urbanisme
- Les autorisations de construire
- Le contentieux des autorisations
- Les taxes d'urbanisme

Les autres contraintes

- La réglementation de l'environnement
- Les diagnostics
- L'archéologie préventive

Étude de cas : gestion du calendrier de l'opération en fonction des contraintes juridiques

Déterminer les règles d'acquisition foncière et de construction

Les règles d'acquisition foncière et de construction

- Les avant-contrats
- Les conditions suspensives
- La conclusion de l'acte

La réglementation des marchés de travaux

- Le choix des entreprises
- Le suivi du chantier
- La réception des ouvrages

Cerner les principaux contrats immobiliers

- La vente en l'état futur d'achèvement (VEFA)
- La vente à terme
- La construction de maison individuelle
- Le secteur libre

Exercice d'application : suivi des travaux et réponses aux exigences des clients

● COMPÉTENCES MÉTIER

À l'issue de cette formation, vous serez en mesure de participer au montage d'une opération immobilière.



Montage d'opérations immobilières

Mettre en œuvre le projet de la formalisation à son exécution



Cette formation mixte
présentiel et distanciel



ÎLE-DE-FRANCE

Les opérations immobilières impliquent la mise en œuvre de nombreux acteurs juridiques, administratifs et financiers qui relèvent de domaines de compétences particulièrement étendus, allant de la fiscalité immobilière aux missions d'organisation de pilotage et de coordination des chantiers.

OBJECTIFS

- Analyser les caractéristiques d'un terrain pour en valider l'acquisition.
- Définir son intervention juridique, technique, financière et pratique, en cohérence par rapport à ses partenaires.
- Organiser les étapes du montage de projets immobiliers, de la définition du programme à la réception de l'ouvrage et à sa commercialisation.

PRÉREQUIS

Avoir suivi " Les fondamentaux du montage d'une opération immobilière " (code 73145 p.110).

PUBLIC CONCERNÉ

- Maîtres d'ouvrage publics et privés et maîtres d'œuvre
- Promoteurs immobiliers et chargés d'opérations
- Toute personne impliquée dans le montage d'opérations immobilières et souhaitant les appréhender dans leur globalité

ANIMATEURS

Aldo SEVINO
Avocat Associé
CABINET ASEA

François PETIT
Maître d'ouvrage délégué
SARL PASSIFIM

2 JOURS | 14 heures | **Code 73046**

Tarif HT : 1510 €* - repas inclus

Coll. terr. HT : 1310 €* - repas inclus

Paris

1^{er}-2février.....2017
8-9juin.....2017
4-5octobre.....2017
7-8décembre.....2017

Lyon

18-19mai.....2017
29-30novembre.....2017

*Incluant le prix de l'ouvrage Montage d'opérations immobilières, remise de 5% sur le prix public.

PROGRAMME

Perfectionnement

Quiz amont : pour tester son niveau de connaissances

Se poser les bonnes questions avant d'acheter un terrain

Introduction au montage d'opérations

- La notion d'opération immobilière et les notions voisines
- Les différentes opérations immobilières
- Les acteurs

Identifier un terrain et apprécier sa potentialité économique

- Le foncier
- Les potentialités socio-économiques du foncier identifié

Analyser les contraintes juridiques

- L'audit de la situation foncière du terrain et de son état d'occupation
- L'audit de la situation du terrain au regard du droit de l'urbanisme et de l'environnement

Intégrer la faisabilité technique et le préprogramme

- Le choix du programmiste et la définition du programme
- L'objectif de l'étude de faisabilité

Calculer le prix de revient de l'opération et le bilan de faisabilité

- Le coût du terrain
- Les participations financières des constructeurs
- Les frais d'études, les coûts techniques et les frais divers

Concrétiser le projet

Maîtriser les étapes, de l'offre à la promesse de vente

- L'offre et les avant-contrats
- Les conditions suspensives
- Les clauses spécifiques à intégrer en matière d'urbanisme

Mettre en place une maîtrise d'œuvre

- Le régime juridique applicable aux marchés de maîtrise d'œuvre
- Les aspects financiers
- Le compte-rendu des missions du maître d'œuvre

Demander les autorisations administratives nécessaires

- Le permis de construire, le permis de démolir et les autorisations annexes

Faire la levée des conditions suspensives et la conclusion de la vente

- La promesse unilatérale de vente
- Les effets de la promesse de vente valant vente
- Le régime de la promesse de vente ne valant pas vente

Réaliser le projet et sa commercialisation

Choisir le financement du projet, les assurances et les garanties

Traiter les contraintes juridiques non éliminées

- Le financement
- Les assurances de la construction et les garanties
- Exercice d'application :** analyse commentée et illustrations jurisprudentielles

Articuler le choix des intervenants et des entreprises

- Les divers assistants à la maîtrise d'ouvrage
- Les entreprises

Procéder aux travaux

- La préparation du chantier
- L'exécution, la réception des travaux et la fin de l'opération

Commercialiser le projet

- Les modalités juridiques de commercialisation du projet
- La commercialisation opérationnelle

Test de connaissances : quiz sur les différentes étapes et les aspects du montage d'opérations immobilières

Quiz aval : pour valider les acquis de la formation et formaliser sa progression

COMPÉTENCES MÉTIER

À l'issue de cette formation, vous saurez mener, étape par étape, chaque phase d'une opération immobilière.

Montages immobiliers publics

Choisir le montage le plus adapté à son opération

La réalisation d'opérations immobilières publiques s'est très largement complexifiée en raison des diverses réformes intervenues et des nouvelles obligations incombant aux collectivités territoriales. Dans un contexte de contraintes financières et de recherches d'une meilleure satisfaction des différentes fonctions sociales, les collectivités publiques doivent définir la meilleure ingénierie contractuelle propre à répondre à leurs besoins, parmi les différents outils et montages contractuels disponibles.

● OBJECTIFS

- Définir les étapes préalables au montage d'une opération immobilière publique.
- Choisir le mode contractuel le plus adapté.
- Organiser la mise en œuvre du projet pour en assurer le succès jusqu'à la fin du chantier.

● PRÉREQUIS

Avoir des notions en matière de marchés publics.

● PUBLIC CONCERNÉ

- Responsables immobiliers
- Chargés d'opérations immobilières
- Maîtres d'ouvrage publics
- AMO et bureaux d'études

● ANIMATEURS

Aldo SEVINO
Avocat Associé
Cabinet ASEA

Camille MORCRETTE
Directeur Associé
AMOau

PROGRAMME

Prendre en compte les contraintes préalables au montage du projet

Initiatives publiques ou privées
Notion d'ouvrage complexe
Les différentes fonctions
Maîtriser le foncier : acquérir ou louer le terrain

- L'acquisition amiable ou forcée
- Emplacements réservés et autres outils
- Tenir compte de la nature du foncier
- Le domaine public : consistance, régime juridique, gestion, valorisation...
- La division en volume

Faire face aux contraintes économiques et financières

Étude de cas : définition du rôle de la maîtrise d'ouvrage

Choisir le mode contractuel le plus adapté et mettre en œuvre le projet

Construire un ouvrage immobilier

- Les contrats types loi MOP
- La conception-réalisation
- La VEFA
- Le crédit-bail immobilier
- Le contrat de partenariat...

1 JOUR	7 heures	Code 73287
Tarif HT : 960 €* - repas inclus		Coll. terr. HT : 820 €* - repas inclus
Paris	26	septembre.....2017
11	23	novembre.....2017

*Incluant le prix de l'ouvrage Montage d'opérations immobilières, remise de 5% sur le prix public.

Perfectionnement

Construire et exploiter un équipement public

- Les marchés de travaux
- Les délégations de service public
- La concession de service ou de travaux
- Exercice d'application : choix du montage le plus adapté à son besoin
- Demander les autorisations d'urbanisme préalables
- Le permis de construire
- Le permis de démolir
- Les autorisations connexes
- Faire appel à un sous-traitant
- Déterminer le financement le plus adapté au projet
- Réceptionner les travaux et mettre en œuvre les garanties et assurances
- La réception et ses effets
- Les garanties financières
- Les assurances obligatoires et facultatives

● COMPÉTENCES MÉTIER

À l'issue de la formation, vous connaîtrez les règles de montage d'une opération immobilière publique.

Montage financier d'une opération immobilière

Évaluer les risques financiers liés à son projet d'opération



Cette formation mixte
présentiel et distanciel

Le lancement d'une opération immobilière entraîne impérativement l'établissement d'un budget prévisionnel. Il implique la connaissance des spécificités liées au statut de chaque acteur, la détermination des concours financiers et leur gestion.

● OBJECTIFS

- Identifier la méthodologie et élaborer de façon pertinente un budget, un plan de trésorerie et un plan de financement d'une opération immobilière.
- Estimer et hiérarchiser les risques et leurs conséquences financières.
- Concevoir une demande de crédit bancaire efficace.

● PRÉREQUIS

Avoir des connaissances générales en droit immobilier et en droit de l'urbanisme et de la construction ou avoir suivi " Montage d'opérations immobilières " (code 73046 p.111).

● PUBLIC CONCERNÉ

- Promoteurs immobiliers
- Marchands de biens
- Lotisseurs et aménageurs privés
- Toute personne chargée du financement de la promotion immobilière

● ANIMATEUR

Alain JOUHANNEAU
Formateur-Consultant

PROGRAMME

Quiz amont : pour tester son niveau de connaissances

Définir les structures juridiques des opérations immobilières

- Maîtriser les points essentiels du droit des sociétés et des engagements des associés
- Décrire les différentes structures juridiques utilisées et leurs caractéristiques

Appréhender les budgets, évaluer et hiérarchiser les risques

- Définir la notion de budgets glissants
- Les budgets de faisabilité
- Les budgets d'engagement : outils de communication et de contractualisation
- Les budgets de contrôle et de clôture

Définir les outils budgétaires

- Le budget prévisionnel
- Le plan de trésorerie
- Le plan de financement

Maîtriser les principales définitions financières

- La marge
- La rentabilité des fonds propres
- Le cash flow
- Le point mort
- L'impasse
- Le risque à terminaison

Évaluer et hiérarchiser les risques

- Identifier les risques techniques, commerciaux et administratifs
- Mesurer les impacts financiers des risques
- Exercice d'application : calcul du prix de revient et du chiffre d'affaires, définition du plan de trésorerie, élaboration du plan

de financement (fonds propres, fonds acquéreurs, crédit bancaires)

Formaliser et sécuriser la demande de financement

- Maîtriser les critères d'appréciation du banquier
- Les notations bancaires
- Le support juridique de la société maître d'ouvrage (SCI, SNC, SARL...)
- La connaissance du client et les encours
- La quotité de fonds propres
- La pré-commercialisation
- La pertinence du projet

Identifier les caractéristiques d'un crédit

- Le principe du compte centralisateur
- Les commissions d'engagement
- Le taux des agios
- La garantie financière d'achèvement : garantie extrinsèque ou intrinsèque
- Les garanties : sûretés, hypothèques, privilèges de prêteurs de deniers, cautions...
- Les crédits par caisse et engagement par signatures

Appréhender les nouveaux modes alternatifs de financement : crowdfunding

Exercice d'application : montage du plan de financement d'une opération de construction

Quiz aval : pour valider les acquis de la formation et formaliser sa progression

● COMPÉTENCES MÉTIER

À l'issue de cette formation, vous serez capable d'élaborer le financement d'une opération immobilière.

2 JOURS	14 heures	Code 73086
Tarif HT : 1440 €* - repas inclus		Coll. terr. HT : 1240 €* - repas inclus
Paris	13-14	novembre.....2017
15-16	6-7	décembre.....2017

L'évaluation d'un bien immobilier

Estimer la valeur vénale d'un bien immobilier

Perfectionnement

La connaissance de la valeur immobilière génère beaucoup d'incompréhension, d'attente ou de contentieux. Le principe de " juste valeur " ou " fair value " est au centre de beaucoup de réformes de nos institutions. Ainsi, il est nécessaire d'établir précisément la valeur vénale d'un bien et de cerner les bonnes pratiques de l'expertise.

● OBJECTIFS

- Définir la différence entre estimation et expertise.
- Déterminer les différentes valeurs et méthodes d'expertise au regard des différents types d'immeubles à évaluer.
- Choisir et mettre en œuvre la méthode adaptée.

● PRÉREQUIS

Être confronté au secteur immobilier dans sa pratique.

● PUBLIC CONCERNÉ

- Responsables ou collaborateurs d'un service foncier dans une collectivité territoriale
- Aménageurs, promoteurs et établissements publics fonciers
- Toute personne devant évaluer un bien immobilier

✦ ANIMATEUR

Consultant, expert en évaluation immobilière

1 JOUR | 7 heures | **Code 73243**

Tarif HT : 890 € - repas inclus

Coll. terr. HT : 750 € - repas inclus

Paris

23mars.....2017
27juin.....2017
19octobre.....2017

PROGRAMME

Identifier les principes de l'évaluation immobilière

Comprendre la pratique de l'expertise

- Découvrir la Charte de l'expertise immobilière
- Obligations et responsabilités de l'expert
- Découvrir les nouvelles contraintes juridiques et environnementales

Mesurer les enjeux pour les collectivités territoriales

- Dans la gestion de leur parc immobilier
- Dans leur stratégie d'acquisition, d'expropriation ou de préemption
- Dans la relation avec leurs partenaires

Déterminer la définition de la valeur vénale

Situer les définitions de la valeur vénale

- L'importance croissante de la notion de valeur
- Définition de la Direction Générale des impôts
- Définition de la Charte de l'expertise en estimations immobilières
- Définition de la Cour de cassation

Cerner les différents types d'immeubles à évaluer

- Les terrains
- Le foncier à usage futur
- Les immeubles à démolir ou à réhabiliter
- Les lots de copropriété
- Les immeubles de bureau
- Les immeubles atypiques
- Les valeurs locatives
- Les indemnités d'éviction

Étude de cas : analyse commentée de deux rapports d'expertise adaptés à l'activité des participants, tels que la vente aux enchères d'un bien immobilier public

Choisir et mettre en œuvre la méthode adaptée à chaque catégorie de biens

- La méthode par capitalisation des revenus
- La méthode par comparaison
- La méthode par la SHON potentielle constructible
- La méthode par récupération foncière
- La méthode par la revalorisation
- La méthode du cash flow

Intégrer les différentes formes d'expertises

- L'expertise judiciaire
- L'expertise amiable
- L'expertise règlementée
- L'expertise domaniale (France Domaine)

✦ COMPÉTENCES MÉTIER

À l'issue de cette formation, vous saurez parfaitement déterminer la valeur d'un bien immobilier et adapter votre méthode d'évaluation à votre type de bien.



TVA immobilière

Gérer les enjeux financiers des opérations assujetties à TVA

Perfectionnement

Le régime de la TVA applicable aux opérations réalisées par les organismes publics a substantiellement évolué. La réglementation actuelle distingue les opérations réalisées par les assujettis, de celles réalisées par les non assujettis. Les organismes publics ainsi assujettis doivent donc en mesurer les conséquences afin de sécuriser leurs projets immobiliers.

OBJECTIFS

- Identifier le périmètre des opérations soumises à TVA et les enjeux de la fiscalité.
- Appliquer les procédures et sécuriser ses opérations immobilières.
- Gérer les obligations déclaratives pour les opérateurs publics.

PRÉREQUIS

Avoir des notions sur la fiscalité et/ou les opérations immobilières.

PUBLIC CONCERNÉ

- Directeurs et responsables de l'urbanisme ou de l'habitat
- Directeurs et responsables financiers, comptables
- Toute personne travaillant dans le secteur de l'immobilier public et au sein des services fonciers

ANIMATEUR

Frédéric BERTACCHI
Avocat
CMS BUREAU FRANCIS LEFEBVRE

PROGRAMME

Définir le champ d'application de la TVA applicable aux opérations réalisées par les personnes morales de droit public

Déterminer les mutations qui entrent dans le champ d'application de la TVA

- Identifier les organismes publics assujettis à la TVA au titre des opérations immobilières réalisées
- Traiter les ventes réalisées entre collectivités et la cession de terrains isolés

Maîtriser les nouvelles définitions des biens vendus

- Les terrains à bâtir et les terrains non à bâtir
- Les immeubles neufs et les immeubles anciens
- Les conséquences liées à la suppression des anciennes définitions

Déterminer le régime de TVA et la base d'imposition applicable aux mutations

- Les ventes exonérées de TVA de plein droit
- L'intérêt d'un assujettissement d'une vente à la TVA sur option
- Les modalités et la temporalité de l'assujettissement
- Définir les ventes taxables de plein droit à la TVA
- Déterminer les cas où la vente est taxable à la TVA sur le prix total ou sur la marge

Maîtriser les nouvelles obligations déclaratives pour les opérateurs publics

- Les obligations liées à la construction de biens immobiliers
- Les obligations liées à la mise en location de biens immobiliers
- Les autres obligations liées aux opérations immobilières

Définir les règles en matière de droits à déduction

- FCTVA, voie fiscale et procédure de transfert
- Cerner le régime pour les opérations de construction dans le cadre d'activités dont la gestion est déléguée

- La récupération la TVA grevant les investissements réalisés
- Le transfert des droits à déduction
- La distinction entre les immeubles et les autres immobilisations mises à disposition de délégataires

Identifier les conséquences budgétaires et comptables

Exercice d'application : détermination, à partir d'exemples pratiques, des nouvelles options dont disposent les organismes publics dans le cadre de leurs opérations immobilières, des conséquences sur la gestion des droits à déduction de la TVA et leurs obligations déclaratives

Exercice d'application : les nouvelles dispositions dans le cadre de constructions utilisées pour des activités déléguées

COMPÉTENCES MÉTIER

À l'issue de cette formation, vous serez en mesure d'identifier les opérations soumises au régime de la TVA.

1 JOUR	7 heures	Code 73246
Tarif HT : 890 € - repas inclus		Coll. terr. HT : 750 € - repas inclus
Paris		
15juin.....2017	17novembre.....2017	



ENVIE D'UN FOCUS EXPERT ?

Choisissez la **½ journée !**

Calculer la TVA immobilière



OBJECTIFS

- Identifier le champ d'application de la TVA applicable aux opérations immobilières publiques
- Calculer la TVA d'une opération et définir le montage le plus favorable.

PUBLIC CONCERNÉ

- Responsables et chargés d'opérations immobilières et d'aménagement au sein des collectivités locales
- Aménageurs publics et privés, promoteurs et notaires

ANIMATEUR

Marie-Anne CHARBONNIER
Avocat à la Cour
DS AVOCATS

PROGRAMME

Identifier le champ d'application de la TVA immobilière publique

- Définir les différentes catégories d'assujettis
- Cerner la fiscalité de terrain et immeuble à bâtir
- Exercer le droit à déduction et le traitement du FCTVA

Calculer la TVA et optimiser le montage fiscal

- Déterminer la TVA sur la marge dans les opérations d'aménagement et la quote-part du foncier

- Établir un bilan combinant plusieurs régimes fiscaux différents

Exercice d'application : établissement d'un bilan d'une opération immobilière et détermination du bilan prévisionnel de TVA

COMPÉTENCES MÉTIER

À l'issue de cette formation, vous serez en mesure de déterminer les opérations immobilières publiques soumises à la TVA et d'établir un bilan.

½ JOURNÉE	4 heures	Code 73357	Tarif HT : 425 €
Paris			
27avril.....2017	(9h-13h)		
4juillet.....2017	(14h-18h)		
19décembre.....2017	(9h-13h)		

Intervenir en quartier ancien

Gérer les aspects juridiques et financiers du montage d'opération

Que ce soit dans le cadre d'opérations financées par l'ANRU ou à travers des OPAH renouvellement urbain plus classiques, il est important de savoir articuler les outils patrimoniaux et les outils d'intervention sur l'habitat dégradé.

● OBJECTIFS

- Intégrer les conséquences des lois Grenelle sur les enjeux de la rénovation des bâtiments et immeubles.
- Déterminer les éléments juridiques, fiscaux et financiers permettant d'intervenir dans un quartier ancien.
- Maîtriser et articuler les différents outils en fonction du projet.

● PRÉREQUIS

Avoir une bonne connaissance du renouvellement urbain.

● PUBLIC CONCERNÉ

- Responsables d'opérations dans un centre ancien
- Aménageurs publics et privés et promoteurs
- Toute personne amenée à intervenir dans un quartier ancien

● ANIMATEURS

Xavier COUTON
Avocat Associé
CARADEUX CONSULTANTS

Olivier AUBIER

Responsable du service renouvellement urbain
SEMERCLI

PROGRAMME

Perfectionnement

Identifier les objectifs et le cadre juridique des outils patrimoniaux

- La loi Malraux et le Code de l'urbanisme
 - Le contenu et le régime juridique des Aires de Mise en Valeur de l'Architecture et du Patrimoine et des Plans de Sauvegarde et de Mise en Valeur
- Exercice d'application** : exemple de bilans financiers de réhabilitation d'un immeuble

Analyser les outils d'intervention sur l'habitat dégradé

Différencier les OPAH et les OPAH RU

- Les objectifs et le cadre juridique
- La procédure de mise en œuvre : études, convention, durée, équipe d'animation...
- Les financements

Articuler le périmètre de restauration immobilière et la DUP "travaux"

- Les objectifs et le cadre juridique
- La procédure de mise en œuvre : le régime juridique des travaux et le dossier de DUP "travaux"

Le contenu du dossier d'enquête parcellaire

Examiner les opérations de résorption de l'habitat insalubre et l'expropriation Vivien

- Les objectifs et le cadre juridique
- La procédure de mise en œuvre : contenu du dossier, spécificités de l'expropriation Vivien
- Le financement

Approfondir le régime de la vente d'immeuble à rénover (VIR)

- Le contenu d'un contrat de VIR
 - La comparaison avec un contrat de VEFA
- Exercice d'application** : analyse comparative des différents outils d'interventions et présentation de cas concrets d'intervention dans un centre ancien

Identifier le processus de montage d'opérations dans un quartier ancien

Procéder aux études préalables et pré-opérationnelles et au montage de l'opération

- Les objectifs des études
- L'articulation des procédures en fonction du niveau de dégradation du bâti, de la dureté foncière et des marchés immobiliers
- Le planning des différentes étapes du montage

Réaliser une opération en quartier ancien en concession d'aménagement

- L'articulation des outils et des procédures avec les concessions d'aménagement
- Les modalités de passation des concessions d'aménagement

● COMPÉTENCES MÉTIER

À l'issue de cette formation, vous serez en mesure de définir la stratégie pour intervenir dans un quartier ancien.

2 JOURS	14 heures	Code 73208
Tarif HT : 1440 € - repas inclus		Coll. terr. HT : 1240 € - repas inclus
Paris		
19-20juin2017		28-29novembre2017

Les contrats et montages immobiliers

Évaluer les règles spécifiques à chaque type de contrat et montage

● OBJECTIFS

- Identifier les règles applicables à chaque montage immobilier.
- Choisir le contrat à utiliser selon son projet immobilier.
- Gérer les risques attachés à chaque contrat.

● PRÉREQUIS

Connaître les bases du montage d'une opération immobilière ou avoir suivi "Les fondamentaux du montage immobilier" (Code 73145 p.110).

● PUBLIC CONCERNÉ

- Responsables immobilier
- Responsables de promotion
- Toute personne amenée à intervenir dans le cadre de contrats et montages immobiliers

● ANIMATEUR

Hakim BERRAH
Avocat au Barreau de Paris
Intervenant principalement en droit de la construction et de l'urbanisme

PROGRAMME

Perfectionnement

Décrypter les avantages et les inconvénients de la VEFA

Définir son champ d'application

- Les alternatives : la vente à terme et la vente en l'état
- Le régime juridique
- Les étapes clés : contrat de réservation, acte authentique...
- Le contrat préliminaire et ses caractéristiques
- Le contrat de VEFA : paiement du prix, réception du bien, livraison du bien, garanties, responsabilités...

Déterminer le champ d'application de la VIR

- Le champ d'application
- Les étapes clés
- La livraison du bien et ses conséquences

Recourir au contrat de promotion immobilière

- Les clauses importantes
- Les critères de recours au contrat et le rôle du promoteur
- Les risques

- La fin des travaux, la réception de l'ouvrage et les garanties

Utiliser le contrat de construction de maison individuelle

- Le champ d'application et les différents intervenants
- Le contrat de construction d'une maison individuelle avec fourniture de plan
- Le contrat de construction d'une maison individuelle sans fourniture de plan

Faire le point sur les montages spécifiques : définition, risques et avantages

- La BEFA
- Le crédit-bail
- Le crédit vendeur

● COMPÉTENCES MÉTIER

À l'issue de cette formation, vous serez en mesure de définir le montage et le contrat immobilier adapté à une opération.

2 JOURS	14 heures	Code 73331
Tarif HT : 1440 € - repas inclus		Coll. terr. HT : 1240 € - repas inclus
Paris		
12-13juin2017		12-13octobre2017 12-13décembre2017

Vente en l'état futur d'achèvement

Concevoir ses montages d'opérations en toute sécurité

Perfectionnement

La Vente en l'État Futur d'Achèvement (VEFA) implique la connaissance des différentes étapes qui s'échelonnent dans le temps. Les acteurs doivent identifier les risques pouvant survenir tout au long de l'opération et déterminer les clauses les mieux adaptées à ce type de montage.

OBJECTIFS

- Identifier les règles de ce montage complexe qui s'échelonne dans le temps.
- Déterminer les clauses contractuelles les mieux adaptées à l'opération.
- Gérer les risques liés à la mise en œuvre de l'opération.

PRÉREQUIS

Connaître les principales étapes du montage de projet immobilier ou avoir suivi " Les fondamentaux du montage immobilier " (code 73145 p.110).

PUBLIC CONCERNÉ

- Responsables des services juridiques et fonciers
- Opérateurs privés et publics
- Entreprises de construction principales et sous-traitantes
- Toute personne impliquée dans le montage d'une opération en VEFA

ANIMATEUR

Patrick MENEGHETTI
Avocat à la Cour
MENEGHETTI AVOCATS

PROGRAMME

Cerner l'intérêt de recourir à ce montage complexe

Distinguer secteur libre et secteur protégé

- Mesurer les avantages et les inconvénients du choix de la VEFA
- Identifier les opérations sur lesquelles utiliser ce montage

La place de la VEFA publique aujourd'hui

Appréhender la réglementation de l'avant-contrat

Identifier l'intérêt pour le vendeur de la signature d'un avant-contrat

- Les différentes formes d'avant-contrats
- Le contrat préliminaire dans le secteur protégé
- Les avant-contrats plus contraignants dans le secteur libre

Le contenu et l'intérêt de l'avant-contrat
Mesurer les droits de l'acheteur à ce stade de l'opération

Mettre en œuvre le contrat définitif

Le contenu du contrat définitif

- Intégrer les mentions obligatoires
- Les obligations du vendeur
- Les obligations de l'acquéreur
- Les prix et les modalités de paiement
- Les sanctions en cas de retard

L'achèvement de l'immeuble

- La notion d'achèvement
- Les conséquences

Identifier les risques spécifiques

Le paiement des travaux
L'exécution des travaux
Le défaut de conformité

La mise en jeu des garanties

La garantie d'achèvement

- Mise en œuvre de la garantie
- La cessation de la garantie

La garantie de remboursement

- L'articulation avec les autres garanties obligatoires

Les limites de ces garanties

Étude de cas : analyse commentée de la jurisprudence

Articuler les différents recours

Les précautions à prendre lors de la réception de l'opération

- Étudier les effets de la réception
- Souscrire une assurance adaptée
- Les délais d'action

COMPÉTENCES MÉTIER

À l'issue de cette formation, vous serez en mesure de mener à bien le montage d'une VEFA.

1 JOUR	7 heures	Code 73078
Tarif HT : 890 € - repas inclus		Coll. terr. HT : 750 € - repas inclus
Paris		
15.....mai.....2017		22.....novembre.....2017

Le bail à construction

Analyser ses règles spécifiques

Initiation

Le bail à construction est un contrat qui se caractérise essentiellement par le fait que le preneur s'engage, à titre principal, à édifier des constructions sur le terrain du bailleur et à les conserver en bon état d'entretien pendant toute la durée du bail. Il confère dès lors un droit réel immobilier en faveur du preneur.

OBJECTIFS

- Identifier les avantages et caractéristique du bail à construction
- Analyser le régime juridique du bail à construction
- Gérer la fin du bail

PUBLIC CONCERNÉ

- Responsables immobilier
- Responsables de promotion
- Toute personne amenée à intervenir dans le cadre de contrats et montages de construction

ANIMATEUR

Claire-Marie DUBOIS
Avocat à la Cour
SEBAN & ASSOCIÉS

PROGRAMME

Décrypter les avantages et les inconvénients du bail à construction

Définir son champ d'application

- Les cas où il peut être utilisé : la destination du bail
- La nature de l'opération et les distinctions avec le bail emphytéotique
- Les parties prenantes
- Les obligations du preneur : construction, réparation, démolition...
- La durée du bail

Définir le prix du bail

- Le cas de la remise d'immeuble
- Le versement de loyers périodiques

La fiscalité applicable au bail à construction

- Les assouplissements liés à la durée du contrat

Définir le régime juridique du bail à construction

- Les droits réels conférés au preneur
- La cession des droits réels
- La constitution de servitudes

- Le formalisme à respecter lors de la conclusion du bail
- La définition par contrat des caractéristiques des constructions à édifier : plans, notice descriptives...

Gérer la fin du bail

Les cas de résiliation
La vente du bien construit
Les conséquences

- Le bénéfice des constructions réalisées pour le bailleur
- Le versement ou non d'une indemnité au preneur

Exercice d'application : gestion de la fin d'un bail à construction et distinction avec les autres baux

COMPÉTENCES MÉTIER

À l'issue de cette formation, vous saurez utiliser le bail à construction.

1 JOUR	7 heures	Code 73327
Tarif HT : 890 € - repas inclus		Coll. terr. HT : 750 € - repas inclus
Paris		
8.....juin.....2017		9.....octobre.....2017 7.....décembre.....2017

Pratique du droit immobilier

Maîtriser les évolutions légales et jurisprudentielles



Cette formation mixe
présentiel et distanciel

Le droit immobilier a fait l'objet de nombreuses réformes ces dernières années, les praticiens doivent donc acquérir une vision globale des changements intervenus en matière de vente immobilière, de baux commerciaux ou encore d'urbanisme, de manière à intégrer les conséquences dans leur propre domaine.

OBJECTIFS

- Faire le point sur le cadre légal et jurisprudentiel en matière de droit immobilier.
- Maîtriser les nouveautés en matière de vente immobilière, de copropriété, de bail commercial, de droit de la construction et de l'urbanisme.

PRÉREQUIS

Être confronté dans sa pratique au droit immobilier.

PUBLIC CONCERNÉ

- Responsables juridiques et juristes
- Responsables immobiliers et agents immobiliers
- Avocats, notaires et conseils

ANIMATEUR

Christophe MLYNARSKI
Notaire
LEROY REBERAT BRANDON

PROGRAMME

Initiation

Quiz amont : pour tester son niveau de connaissances

Maîtriser le contrat de vente d'un bien immobilier

Les avant-contrats

- Délai de rétractation
- Analyser les obligations en cas de paiement d'une indemnité d'immobilisation

Les contrats définitifs

- Délai de réflexion
- Identifier les informations à fournir à l'acquéreur
- Garanties à mettre en place

Exercice d'application : rédaction de garanties efficaces

Identifier les évolutions en matière de copropriété

- Le carnet d'entretien
- Le diagnostic technique de l'immeuble
- Les nouvelles majorités

Optimiser la gestion d'un bail commercial

Rédiger au mieux un bail commercial

- Les parties à la signature d'un bail
- La durée du bail commercial
- Les clauses annulées par la jurisprudence
- Identifier les clauses en matière de travaux et en matière de charges locatives

Tirer le meilleur parti du fonctionnement d'un bail commercial

- Définir le droit au renouvellement
- Identifier les fautes qui peuvent être reprochées au locataire

- Calculer le montant du bail renouvelé
- Cerner les critères en matière de déplafonnement
- La révision triennale
- Mesurer la prescription en matière de bail commercial

Étude de cas : la rupture du bail commercial et l'éviction en cas de refus de renouvellement

Intégrer les dernières évolutions en matière d'urbanisme et d'assurance-construction

Mesurer les modifications apportées par la loi SRU en matière d'urbanisme

Identifier la responsabilité des constructeurs

- L'encadrement de l'urbanisme local
- Les nouveaux documents d'urbanisme
- La réception
- Les garanties après réception
- Les causes d'exonération

Analyser les dernières évolutions jurisprudentielles en matière de souscription d'une assurance-construction

Quiz aval : pour valider les acquis de la formation et formaliser sa progression

COMPÉTENCES MÉTIER

À l'issue de cette formation, vous serez en mesure d'exploiter les évolutions légales et jurisprudentielles du droit immobilier.

2 JOURS | 14 heures | **Code 20046** | Tarif HT : 1430 € - repas inclus

Paris	3-4juillet.....2017
23-24mars.....2017	7-8novembre.....2017

Sécuriser les contrats de vente immobilière

Promesse d'achat, compromis de vente et contrat de vente



Cette formation mixe
présentiel et distanciel

Il est aujourd'hui impossible de vendre ou d'acquérir un bien immobilier sans prendre en compte les paramètres légaux, contractuels et environnementaux dont l'enjeu financier peut être considérable. Tout professionnel de l'immobilier doit maîtriser les mécanismes permettant de gérer et de rédiger un contrat de vente aussi précis que complet, d'identifier les risques inhérents à la vente afin de se prémunir contre la mauvaise affaire et de protéger au mieux ses intérêts.

OBJECTIFS

- Choisir entre promesse unilatérale et compromis de vente.
- Identifier les risques et déjouer les pièges le plus fréquemment rencontrés lors d'une vente immobilière.
- Maîtriser la rédaction des clauses les plus sensibles.

PRÉREQUIS

Être confronté dans sa pratique aux ventes immobilières.

PUBLIC CONCERNÉ

- Responsables immobiliers
- Juristes
- Agents immobiliers

ANIMATEUR

Pierre LECOEUR
Notaire
MORIN & LECOEUR

PROGRAMME

Initiation

Module e-learning : initiation au droit des contrats

Négocier au mieux son avant-contrat immobilier

Précontrats : définir les engagements pour les parties

- Typologie et nature des engagements
- Céder un avant-contrat

Les promesses de vente immobilière

- Promesse unilatérale ou compromis de vente : définir lequel choisir
- Cerner la réglementation applicable

Déterminer stratégiquement la durée des promesses

Étude de cas : examen des décisions jurisprudentielles en la matière

Gérer la défaillance du promettant et du bénéficiaire

Les autres avant-contrats : savoir quand les utiliser

- Le pacte de préférence
- Le contrat préliminaire
- **Étude de cas :** analyse des aménagements contractuels dans les relations vendeur/acquéreur
- Étude comparative compromis de vente / promesse de vente / d'achat...
- Examen des différentes formules et rédaction des clauses essentielles

Sécuriser son contrat de vente immobilière

Identifier les risques fréquemment rencontrés en pratique lors d'une vente immobilière

Exercice d'application : élaboration d'un référentiel pour un audit et rédaction des clauses permettant de prendre en compte les risques relevés

Achat de biens donnés en location

- L'opposabilité du bail à l'acheteur
- Le sort des garanties
- Le sort du bail en cas de résolution ultérieure du contrat de vente

Cerner les garanties immobilières

Réalisation de la vente : les conséquences juridiques

- Les modalités de la délivrance
- Cerner ce que recouvre l'obligation de garantie

Résolution de la vente immobilière : éviter les risques majeurs

- Identifier et comprendre la fiscalité immobilière
- **Partage d'expériences :** difficultés rencontrées dans le cadre de la résolution d'une vente et identification des risques post-vente les plus courants

COMPÉTENCES MÉTIER

À l'issue de cette formation, vous serez en mesure de rédiger les clauses sensibles de vos contrats de vente immobilière.

2 JOURS | 14 heures | **Code 20021** | Tarif HT : 1430 € - repas inclus

Paris	2-3mars.....2017	25-26septembre.....2017
8-9juin.....2017	5-6décembre.....2017	

Copropriété

Maîtriser la gestion juridique, technique et financière



Cette formation mixte
présentiel et distanciel

Le régime de la copropriété s'impose aux immeubles dont la propriété est répartie entre plusieurs personnes. Il s'agit d'un régime strictement encadré qui a fait l'objet de nombreuses réformes dont la récente loi ALUR et dont l'essentiel des articles est d'ordre public. Dès lors, il importe non seulement de maîtriser les règles légales qui le gouvernent, mais également d'intégrer toutes les pratiques en matière de tenue d'assemblée, de travaux, de budget de recouvrement des charges et de vente de lot.

OBJECTIFS

- Cerner le cadre juridique de la copropriété.
- Organiser la gestion technique et budgétaire de la copropriété.
- Assurer le suivi des changements au sein d'une copropriété.

PRÉREQUIS

Être impliqué dans la gestion d'une copropriété.

PUBLIC CONCERNÉ

- Gestionnaires de copropriété et syndicats
- Responsables fonciers
- Notaires, avocats, juristes, huissiers et gestionnaires de biens

ANIMATEUR

Christine DOBROHODOV
Juriste en droit immobilier
Expert judiciaire près de la Cour d'appel de Versailles
professeur de droit de la copropriété et du cycle
Gestionnaire d'affaires immobilières à l'ESPI

PROGRAMME

Initiation

Quiz amont : pour tester son niveau de connaissances

Étude de cas fil rouge : les participants travaillent sur des convocations et PV d'AG et un contrat de syndic

Maîtriser le cadre juridique de la copropriété

L'organisation de la copropriété

- La structure et le fonctionnement
 - Les différentes formes de syndicats
 - Le syndicat des copropriétaires : pouvoirs et responsabilité
 - Les nouvelles obligations en matière de contrat et de mandat du syndic
- Étude de cas :** analyse du nouveau contrat de syndic
- #### Interpréter le règlement de copropriété
- Détecter les clauses irrégulières-importance de la destination de l'immeuble

Étude de cas : analyse de clauses irrégulières d'un règlement de copropriété

Les assemblées de copropriétaires

- L'ordre du jour et les informations préalables à envoyer
 - Le déroulement d'une assemblée
 - Les règles de majorités : les mettre en application
 - Le procès-verbal : établissement, mentions obligatoires
 - Les contestations de l'assemblée
- Test de connaissances :** application de la bonne majorité de vote - Modification loi ALUR

Optimiser sa gestion technique et budgétaire

Les travaux dans l'immeuble en copropriété

- L'obligation de tenir un carnet d'entretien
 - Le vote des travaux
- #### La gestion budgétaire de la copropriété
- La répartition des charges
 - L'ouverture de compte bancaire séparé
 - Le budget prévisionnel
 - Avance de trésorerie permanente
 - La création d'un fonds de travaux au regard de la loi ALUR

Gérer les évolutions d'une copropriété

La mutation des lots de copropriété

- Les nouvelles informations sur les copropriétés
- Les informations aux candidats acquéreurs
- Les obligations du syndic en cas de vente d'un lot
- Les nouvelles règles en matière d'opposition au prix de vente
- Les règles de répartition des charges
- Le recouvrement des sommes dues par le vendeur

La division du syndicat

Quiz aval : pour valider les acquis de la formation et formaliser sa progression

COMPÉTENCES MÉTIER

À l'issue de cette formation, vous serez en mesure de comprendre et d'assurer la gestion juridique, technique et financière des copropriétés dans sa globalité.

1 JOUR	7 heures	Code 20068
Tarif HT : 925 € - repas inclus		Tarif TTC pour les particuliers : 740 € - repas inclus
Paris	7.....juillet.....2017	22.....novembre.....2017
29.....mars.....2017		

Gérer au mieux ses baux commerciaux - Niveau 2

De la négociation à la fin du bail



Le statut des baux commerciaux, s'il a été intégré dans le Code de commerce et fait l'objet de nombreuses modifications législatives, demeure en constante évolution par une jurisprudence très abondante. Il s'agit d'un statut complexe dans lequel bailleurs et preneurs doivent maîtriser toutes les nuances juridiques pour éviter de se retrouver confrontés à un résultat contraire à celui recherché initialement.

OBJECTIFS

- Cerner les conditions de droit au statut et la rédaction des clauses essentielles d'un bail commercial.
- Optimiser le fonctionnement des baux commerciaux.
- Gérer la fin du bail et ses incidences.

PRÉREQUIS

Avoir des connaissances de base en gestion des baux commerciaux ou avoir suivi " Négocier ses baux commerciaux - Niveau 1 " (code 20144 sur www.efe.fr).

PUBLIC CONCERNÉ

- Gestionnaires de baux commerciaux
- Responsables juridiques et juristes
- Responsables de la gestion immobilière

ANIMATEUR

Nicolas PCHIBICH
Avocat à la Cour
ISGE & ASSOCIÉS

PROGRAMME

Perfectionnement

Maîtriser les conditions du droit au statut des baux commerciaux

- Identifier les baux soumis au statut
 - Définir les clauses négociables au regard des articles L.145-1 à L.145-60 du Code de commerce
 - Le régime des baux dérogatoires : les cas pour lesquels déroger au statut des baux commerciaux est envisageable
- Étude de cas :** examen du régime des baux dérogatoires issu de la loi Pinel
- Identifier la marge de manœuvre dans la fixation du loyer
- Étude de cas :** examen de la procédure de fixation du loyer à l'occasion de la révision ou du renouvellement du bail- Bail vert : rédiger une annexe verte
- Optimiser la fiscalité des baux commerciaux

Optimiser le fonctionnement des baux commerciaux

 - Gérer un bail commercial

- Entretien, réparation, travaux de mise en conformité : identifier les droits et obligations des parties
- Étude de cas :** examen du formalisme nécessaire en cas de sous-location
- ### Anticiper la fin des baux commerciaux
- Exercer le congé
- Étude de cas :** faire le point sur toutes les conditions nécessaires au renouvellement- Cerner les modalités de calcul de l'indemnité d'éviction pour le locataire
- Maîtriser les mécanismes de résolution et de résiliation
- Analyser le sort du bail dans une procédure collective

COMPÉTENCES MÉTIER

À l'issue de cette formation, vous serez en mesure d'optimiser la gestion de vos baux commerciaux.

2 JOURS	14 heures	Code 20017	Tarif HT : 1495 € - repas inclus
Paris	23-24.....janvier.....2017	18-19.....décembre.....2017	
16-17.....mars.....2017		22-23.....janvier.....2018	
8-9.....juin.....2017		Lyon	
28-29.....août.....2017		8-9.....juin.....2017	
12-13.....octobre.....2017		18-19.....décembre.....2017	

Monter une opération de logement social

Gérer les problématiques de construction spécifiques liées au secteur social



Cette formation mixte
présentiel et distanciel



L'étude des différentes étapes dans la construction des logements sociaux amène à découvrir de nouveaux outils de maîtrise foncière et immobilière. Ces outils sont destinés à aider et à solutionner toutes les problématiques juridiques, sociales et financières rencontrées actuellement, dans la réalisation de nouveaux programmes.

OBJECTIFS

- Identifier les spécificités du secteur social à chaque étape de l'opération de construction.
- Analyser le rôle des différents acteurs publics et privés pour optimiser la conduite de l'opération.
- Développer les objectifs de développement durable dans la réflexion.

PRÉREQUIS

Avoir des connaissances sur le montage d'opération.

PUBLIC CONCERNÉ

- Responsables de la politique de la ville, de l'habitat et de l'urbanisme
- Bailleurs sociaux, promoteurs et gestionnaires de sociétés immobilières
- Toute personne impliquée dans le montage d'une opération de logement social

ANIMATEUR

Olivier ROCCA
Consultant en gestion de patrimoine
SOLARIS SEP

PROGRAMME

Perfectionnement

Quiz amont : pour tester son niveau de connaissances

Identifier le contexte économique et réglementaire du logement social
Identifier les étapes clés du montage d'opération et maîtriser le foncier

Utiliser les instruments de prospection foncière

Tenir compte des instruments juridiques permettant de construire sans acheter un terrain

Prendre en compte le rôle spécifique des structures d'intervention foncière

Mettre à disposition le terrain dans des conditions privilégiées

- La vente du terrain avec une décote
- Le portage du prix du terrain ou "foncier différé"
- Le découpage du terrain et la vente en jouissance

Organiser la construction

Définir le rôle des acteurs de la construction sociale

Cerner les mesures fiscales destinées à encourager la construction sociale

Déterminer les aides financières

à la construction de logements sociaux
Maîtriser les montages juridiques

Mener à bien l'attribution et l'accèsion à la propriété d'un logement social

Déterminer les bailleurs sociaux et le parc immobilier locatif

- La structuration et le pouvoir des bailleurs sociaux
- Les rapports entre les bailleurs sociaux et l'État

Cerner les étapes et critères d'attribution des logements sociaux

Procéder à une étude statistique de la personne de "référence"

du logement social

Inscrire le logement social dans le développement durable

Exercice d'application : élaboration

d'une opération de logement social étape par étape dans un contexte choisi par chaque participant

Quiz aval : pour valider les acquis de la formation et formaliser sa progression

COMPÉTENCES MÉTIER

À l'issue de cette formation, vous serez capable de mesurer les spécificités du secteur social pour élaborer une opération.

2 JOURS	14 heures	Code 73144
Tarif HT : 1440 € - repas inclus		Coll. terr. HT : 1240 € - repas inclus
Paris		Lyon
25-26.....avril.....2017		16-17.....mai.....2017
18-19.....octobre.....2017		5-6.....octobre.....2017

Le logement social à financement public

Conduire à bien le montage d'une opération et choisir le financement adapté

Le besoin de logements sociaux sur le territoire national reste une préoccupation forte, notamment du fait des attentes dans les zones les plus tendues. Il est important de se repérer dans les différents types de logements sociaux à financement public, afin d'avoir une vision claire et synthétique du montage d'opération de ces logements et de leurs attributions.

OBJECTIFS

- Définir le champ d'application de la notion de logement social.
- Choisir le financement adapté.
- Déterminer l'équilibre des opérations.

PRÉREQUIS

Avoir une bonne connaissance des problématiques du logement social ou avoir suivi la formation " Monter une opération de logement social " (code 73144 p.119).

PUBLIC CONCERNÉ

- Responsables de l'urbanisme, de l'aménagement ou d'un service foncier
- Bailleurs sociaux : directeurs financiers et monteurs d'opérations
- Toute personne associée à une opération de construction ou de réhabilitation de logements sociaux d'initiative publique

ANIMATEUR

Christine MÉROT
Architecte DPLG
AGENCE MÉROT

PROGRAMME

Perfectionnement

Définir la notion de logement social dans toute sa diversité

- Les différents types de logements sociaux à financement public
- La population visée : actifs, personnes âgées, handicapés, jeunes travailleurs...
- Les plafonds de ressources
- Les financements différents : PLAI, PLUS, PLS et PLI
- Le dépassement du COS
- La VEFA

Déterminer la possibilité de disposer au sein de sa population du quota de logements sociaux

- L'article 55 de la loi SRU et les 20% de logements sociaux
- L'obligation du logement social - l'inventaire
- L'APL
- Le constat de carence
- La sanction

Mesurer l'évolution et l'image du logement social (TFPB et H&E)

- Le constat, l'étude d'opportunité, de faisabilité et le programme
- Optimiser la gestion financière de son opération
- Définir le programme en surfaces

- Les surfaces habitables et utiles
- L'attribution des logements
- La proportion de PLAI et PLUS

Élaborer des bilans financiers

Exercice d'application : simulation d'un bilan financier selon différents taux de TVA

Déterminer les coefficients de majoration pour les subventions

Maîtriser et s'exercer sur le calcul des subventions

- Les subventions d'État
- La surcharge foncière
- Le total des subventions
- Le calcul des prêts dont celui du terrain à 50 ans
- Identifier les coefficients de majoration pour les loyers
- Le calcul de loyers conventionnés avec le loyer d'équilibre
- **Étude de cas :** étude de la gestion financière d'une opération

COMPÉTENCES MÉTIER

À l'issue de cette formation, vous serez en mesure d'analyser les différents financements possibles et de choisir le plus adapté à l'opération.

2 JOURS	14 heures	Code 73047
Tarif HT : 1440 € - repas inclus		Coll. terr. HT : 1240 € - repas inclus
Paris		
28-29.....mars.....2017		28-29.....juin.....2017
		23-24.....novembre.....2017

ÉDITO



Cécile ORDOVAS
Responsable du secteur
Travaux - Construction
Bâtiments

Credit photo: © Ulf Andersen

Le secteur de la construction, bien que dans l'attente d'une reprise durable, reste un pilier de notre économie en termes d'emplois et de création de valeur. Ainsi, le Plan de relance lancé fin 2014 doit stimuler l'activité du bâtiment au travers de la révision des règles de construction, l'offre de logements, la mobilisation du foncier, la rénovation... Pour cela, différents leviers sont actionnés en matière de performance énergétique, d'environnement, de numérique, de financement.

Les professionnels du secteur sont ainsi confrontés à de nombreux défis leur imposant de plus en plus de rigueur dans la préparation et l'exécution de leurs projets. Il en résulte un développement des compétences nécessaires pour assurer tout à la fois conformité réglementaire, maîtrise des coûts, veille technologique, performance organisationnelle et méthodologique...

Notre offre de formations 2017 veille à vous accompagner dans l'acquisition des nouvelles compétences opérationnelles indispensables à la bonne réalisation de vos missions.



3 QUESTIONS À L'EXPERT

" Il est nécessaire d'organiser un véritable processus de management des risques quel que soit la taille du chantier. "



Rémi PORTE
Responsable Construction
FÉDÉRATION FRANÇAISE DE L'ASSURANCE

Quelles sont les actualités marquantes de 2016 en droit de la construction ?

L'évènement marquant de l'année 2016 est l'entrée en vigueur de l'arrêté ministériel imposant des mentions minimales dans les attestations d'assurance décennale des constructeurs. Il convient également de signaler le décret du 28 mars 2016 relatif à la garantie financière en cas de vente à l'état futur d'achèvement (VEFA) instaurant notamment une attestation d'achèvement.

Comment protéger/ accompagner les professionnels du secteur à court et moyen termes ?

Il y a une véritable volonté des pouvoirs publics de relancer le secteur du BTP par diverses mesures d'accompagnement : soutien par la construction locative sociale, prêt à taux zéro (PTZ) pour l'achat, éco-PTZ ou crédit d'impôt pour les travaux d'amélioration de l'efficacité énergétique, etc. Les premiers signes de reprise commencent d'ailleurs à être constatés. Reprise ou pas, il ne faut cependant pas omettre la qualité car la sinistralité constatée par les assureurs est en augmentation ces dernières années.

Quels sont les leviers d'amélioration à actionner afin de garantir la pérennité des projets ?

Il est nécessaire d'organiser un véritable processus de management des risques quelle que soit la taille du chantier. Des mesures simples peuvent permettre de réduire les risques inhérents à une opération de construction. Par exemple, en cas de rénovation en zone urbaine, il est primordial de prendre des mesures pour constater l'état des ouvrages environnant afin d'anticiper d'éventuelles réclamations pour troubles anormaux du voisinage.

TRAVAUX CONSTRUCTION BÂTIMENTS

28 FORMATIONS



TÉMOIGNAGE

Fabrice JULIA, Chef du service
Modernisation du Patrimoine Bâti
CONSEIL DÉPARTEMENTAL
LOIRE ATLANTIQUE

Participant à la formation " Gérer les litiges
et réclamations en fin de chantier " p. 131

" Cette formation est très intéressante et importante dans mon activité de conduite d'opérations. J'ai pu immédiatement mettre en œuvre les connaissances et compétences acquises notamment lors du contrôle des procédures à compter de la réception d'un ouvrage. "



L'enjeu de la qualité de l'ouvrage, la complexité de sa réalisation, la multiplication des acteurs, le poids des investissements constituent les difficultés essentielles de l'exercice de la maîtrise d'ouvrage. Le maître d'ouvrage se doit donc d'être très professionnel. Ce cycle certifiant permet de faire le lien entre les aspects juridiques, administratifs, réglementaires et la pratique opérationnelle du chantier afin de créer des réflexes d'anticipation et de viser l'efficacité et la qualité.



Cette formation mixe
présentiel et distanciel

● OBJECTIFS

- Monter, conduire et gérer une opération de travaux depuis le recensement du besoin jusqu'à la fin des garanties.
- Planifier les étapes et gérer les interfaces entre tous les acteurs.
- Établir des méthodes de gestion de la maîtrise d'ouvrage à travers les aspects administratifs, techniques, financiers et juridiques.

● PRÉREQUIS

- Avoir des connaissances de base sur les opérations de travaux.

● PUBLIC CONCERNÉ

- Responsables bâtiments
- Responsables d'opérations, aménageurs publics et privés, promoteurs immobiliers
- Toute personne associée à des opérations de construction

● ANIMATEURS

Pierre DOYARD, Consultant-formateur, Architecte DPLG
Alain JOUHANNEAU, Consultant-formateur
Pascal JANZAM, AMO, IMOKA

● COMPÉTENCES MÉTIER

À l'issue de ce cycle, vous serez apte à monter, conduire et gérer une opération de travaux et à exercer pleinement le métier de maître d'ouvrage.

MODULE 1 La conduite du projet

3 jours

● OBJECTIFS

- Identifier les enjeux de la maîtrise d'œuvre.
- Savoir anticiper les procédures.

● PROGRAMME

Communautés d'apprenants : un espace collaboratif pour partager savoirs et pratiques pendant et après sa formation

Quiz amont : pour tester son niveau de connaissances

Choisir la maîtrise d'œuvre et les autres acteurs de l'ingénierie

AMO, architecte, BET, contrôles techniques, SPS, SSI, OPC, assurances

- La loi MOP
- L'organisation des acteurs, rôles et responsabilités
- Organisation spécifique de la maîtrise d'œuvre pour le projet
- Procédures de consultation et critères de choix
- Les missions de la maîtrise d'œuvre
- Les relations contractuelles
- Production neuve et réhabilitation
- Étude de cas :** analyse critique d'un contrat de maîtrise d'œuvre, identification des éléments de mission à ne pas oublier

Les autorisations de construire

Anticiper pour ne pas retarder, voire bloquer l'obtention de l'autorisation d'urbanisme

- L'influence des élus
- L'instruction du dossier
- Les écueils (ABF, archéologie, sismologie, commission sécurité...)
- La fiscalité locale
- La purge des recours et les droits des tiers
- Les recours abusifs

Exercice d'intersession : pour valider les acquis et préparer la session suivante

MODULE 2 Stratégie patrimoniale, immobilière et foncière

3 jours

● OBJECTIFS

- Définir une stratégie patrimoniale et immobilière.
- Connaître les enjeux et les outils de la maîtrise foncière.

● PROGRAMME**Stratégie patrimoniale et immobilière**

Lire, définir ou comprendre la stratégie de son entreprise

- Identifier les objectifs des structures immobilières
- Formaliser et comprendre les enjeux nationaux et locaux en matière immobilière et d'aménagement.
- Identifier les capacités financières et structurelles de développement
- Comprendre les modes de constitution d'un patrimoine : la notion d'actifs immobiliers
- Comprendre la rédaction d'un cahier des charges de recherche foncière ou immobilière

Recherche foncière

Identifier les axes de recherche, leurs spécificités et " les règles du jeu "

- Définir le rôle des collectivités territoriales et les politiques d'aménagement
- Maîtriser les outils d'intervention, les documents d'urbanisme et les réseaux
- Les " apporteurs d'affaires "

Maîtrise foncière

Réaliser une première faisabilité en évaluant les difficultés et en évacuant les éléments bloquants

- Effectuer une faisabilité sur une construction neuve : estimation de capacité, analyse de la prise de risque
- Acquisition d'immeubles construits : diagnostic du bâti
- Maîtriser l'environnement urbain
- Identifier les contraintes techniques, état du sol, loi sur l'eau, parcelles voisines, VRD, fluides, concessionnaires...
- Occupation des lieux, servitudes, pollution des sols, ouvrages enterrés
- Préparer les actes : compromis, promesses d'achat ou de vente, bail à construction, conditions suspensives

Exercice d'application : étude de faisabilité et analyse des risques liés au foncier d'une opération immobilière

Exercice d'intersession : pour valider les acquis et préparer la session suivante

MODULE 3 Le programme et le montage financier

3 jours

● OBJECTIFS

- Établir un programme répondant aux exigences du projet.
- Choisir le montage financier le plus adapté à son opération.

● PROGRAMME**Définir un programme**

Définir le rôle du maître de l'ouvrage et formaliser ses exigences et les critères d'évaluation de la réponse architecturale

- Les enjeux d'un programme, le rôle du maître d'ouvrage
- Étude de marché, concertation avec les services de gestion et utilisateurs finaux, organisation des espaces, typologies
- Les performances techniques et architecturales
- Le développement durable et la conception écologique
- Les coûts d'objectif

Maîtriser le financement et les simulations financières

Établir des bilans de promotion et bilans d'exploitation prévisionnelle

Connaître les solutions et principes de financement

Identifier les partenaires financiers et leurs modes d'intervention

Établir le montage financier des opérations de promotion

Effectuer un montage financier pour des opérations d'investissement

- Les montages aidés et le conventionnement
- Les financements aidés par l'État

Applications

Méthodes de simulation d'exploitation applicables aux opérations locatives

Identifier et comprendre les effets des paramètres de charges et de ressources et de leur variation dans le temps

Respecter les échelles de grandeur et la cohérence des paramètres utilisés

Simulation de rentabilité (long terme)

La notion de revenus d'équilibre

Les caractéristiques des financements et leurs effets

Les calculs de rentabilité : VAN, TRI

La notion de fonds propres et leur reconstitution

Simulation de trésorerie (court terme)

La répartition des charges et ressources, besoins de trésorerie

Les moyens d'action

Exercice d'intersession : pour valider les acquis et préparer la session suivante

14 JOURS | 99 heures | Code 74251

Paris - Promotion 1

27 au 29 mars, 3 au 5 mai, 7 au 9 juin, 20 juin*, 6-7 juillet et 20 au 22 septembre 2017

Paris - Promotion 2

9 au 11 octobre, 20 au 22 novembre, 6 au 8 décembre, 19 décembre* 2017, 11-12 janvier et 7 au 9 février 2018

*Classe virtuelle d'1h de 14h30 à 15h30 (convocation à 14h)

TARIFS

Tarif HT : 7 140 € - repas inclus

Tarif TTC pour les particuliers : 5 710 € - repas inclus

OPTIONS

CP FFP : 990 € HT - Soutenance devant un jury spécialisé

VAE Experts : 4 760 € HT

BESOIN D'AIDE POUR CONSTITUER VOTRE DOSSIER DE FINANCEMENT ?

CONTACTEZ-NOUS ! 01 44 09 25 08 • infoclient@efe.fr



OPTION CPFFP

MAÎTRE D'OUVRAGE

Soutenance devant un jury professionnel d'un mémoire à l'issue du cycle. Cycle validé par l'ISQ-OPQF



OPTION VAE EXPERTS

MAÎTRE D'OUVRAGE

Savez-vous que votre expérience vaut un certificat ?
Faites reconnaître vos compétences grâce à la VAE EXPERTS

UN PROCESSUS EN 3 ÉTAPES

- 1- Étude de recevabilité de la candidature
Inscription : 200 € HT
- 2- Constitution du dossier de validation et accompagnement personnalisé sur demande
Accompagnement : 1140 € HT
- 3- Jury de certification validant tout ou partie des compétences clés
Jury de VAE EXPERTS : 3 420 € HT

La certification obtenue par la VAE EXPERTS est la même que celle obtenue par la formation continue

Pour tout renseignement, vous pouvez contacter notre service clients au **01 44 09 25 08**

MODULE 4 La consultation des entreprises et la gestion des contrats de travaux 2 jours

OBJECTIFS

- Connaître les clauses d'exécution et gérer les marchés de travaux.
- Sécuriser ses procédures.

PROGRAMME

Identifier les moyens de consultation des entreprises

- Adapter les choix en matière de travaux aux moyens de l'organisme et aux conditions de marché
- Entreprises générales, groupement d'entreprises, corps d'états séparés, sous-traitance

Comprendre le fonctionnement des entreprises face à un appel d'offres pour en optimiser les résultats

- **Marché public**
- Le Code des marchés publics, le CCAG/Travaux
- Évocation du PPP

Marché privé

- Réglementation et domaine d'application

Respecter la procédure de passation des marchés

- Analyse des candidatures, des offres et capacités des entreprises

Maîtriser la gestion des contrats de travaux

Préparer le chantier

- La notification, la préparation du chantier, les installations, le compte prorata
- Les autorisations administratives, le démarrage des travaux

Maîtriser les aspects comptables et financiers

Sécuriser la réalisation du chantier

- Le contrôle de l'exécution des travaux, les réunions de chantier et les procès-verbaux
- La gestion des délais et du planning contractuel
- Les modifications de prestations
- Les litiges et les résiliations

Classe virtuelle* : pour favoriser les retours d'expérience post formation et aider à formaliser son mémoire et préparer sa soutenance

MODULE 5 Les phases de chantier et de réception 3 jours

OBJECTIFS

- Identifier les responsabilités et les rôles du maître d'ouvrage et du maître d'œuvre.
- Anticiper la réception des travaux.

PROGRAMME

Le chantier

Assumer les responsabilités de maître d'ouvrage

- Responsabilités et obligations du maître d'ouvrage
- Évaluer, contrôler, arbitrer, décider
- Formalités d'ouverture
- Gestion de la sous-traitance, travail dissimulé
- La gouvernance du chantier
- Constitution d'un dossier chantier
- Le suivi opérationnel et financier du chantier
- La gestion de la qualité
- Les réunions de chantier
- Le traitement des litiges courants et défaillances d'entreprises
- Chantier et développement durable ; chantiers propres

La réception et la livraison

Préparer et gérer la phase de réception

- Programmation de la livraison, check-list, coordination avec les équipes de gestion
- Les OPR, la réception, les levées de réserves
- Les formalités de clôture
- Constitution du dossier d'archives
- L'année de parfait achèvement, l'assurance DO, les garanties
- Le traitement des litiges courants
- Bilan opérationnel, clôture financière de l'opération, débriefing

Quiz aval : pour valider les acquis de la formation et formaliser sa progression

Réussir dans sa fonction de maître d'ouvrage

Gérer les rôles et les responsabilités du maître d'ouvrage face à ses partenaires

Les opérations immobilières sont de plus en plus complexes par leurs aspects juridiques, techniques et financiers. Choisir judicieusement les partenaires de la maîtrise d'ouvrage et savoir les piloter efficacement sont des compétences incontournables pour faire avancer ses projets surtout au regard de la réforme de la commande publique et de la loi Patrimoine.

● OBJECTIFS

- Définir les rôles et les responsabilités de la maîtrise d'ouvrage.
- Exprimer ses besoins en Assistance à Maîtrise d'Ouvrage (AMO).
- Gérer efficacement les AMO dans les projets immobiliers.

● PRÉREQUIS

Connaître les règles applicables ou avoir suivi la formation " Acquérir les bases du montage d'opération de travaux " (code 74112 p. 128).

● PUBLIC CONCERNÉ

- Maîtres d'ouvrage publics et privés
- Chargés d'opérations et promoteurs immobiliers
- Toute personne impliquée dans le montage ou la conduite d'une opération immobilière

● ANIMATEUR

Pierre RASOLO
Associé
GREEN BUILDING

PROGRAMME

Initiation

Identifier les principaux acteurs d'une opération immobilière

Déterminer les fondamentaux de la maîtrise d'ouvrage : rôles et responsabilités

- La définition de la maîtrise d'ouvrage
- La diversité des contextes
- Les obligations du maître d'ouvrage
- Les prérogatives du maître d'ouvrage

Définir la notion de commande

- Les notions de programme et de projet
- Connaître ses besoins et ses contraintes
- Hiérarchiser ses demandes
- Les spécificités de la commande publique

Identifier les différents types de missions d'AMO

- Favoriser le concours d'architecte en vue de choisir la maîtrise d'œuvre
- Les missions de conduite de projet (AMO généraliste)
- Les missions spécialisées (AMO spécialiste)
- Le contenu des missions selon l'avancement du projet : des études à l'exploitation

Définir les points clés de la mission et du contrat d'AMO

- Rédiger le cahier des charges de consultation
- Organiser sa consultation pour faire le bon choix

Exercice d'application : analyse de cahiers des charges de consultation pour une mission de programmation

Déléguer la maîtrise d'ouvrage

- Définition des termes et limites des missions
- AMO, MOD, mandat, CPI, contrat de conception-réalisation et PPP

Étude de cas : analyse d'un contrat d'AMO en conduite de projet

Organiser la maîtrise d'ouvrage

- Définir l'organisation du projet et veiller à son respect
- L'articulation des contrats de différentes AMO

Suivre et évaluer la prestation d'AMO

- Entretien d'une démarche itérative
- Les risques de dispersion
- Piloter les AMO avec une maîtrise d'ouvrage multiple
- Les outils de suivi et de reporting
- L'évaluation de la mission

Plan d'action personnel : formalisation d'une synthèse des points clés pour la réussite des missions d'AMO

⊕ COMPÉTENCES MÉTIER

À l'issue de cette formation, vous serez capable de réaliser une synthèse des points clés pour la réussite de vos missions AMO.

2 JOURS	14 heures	Code 74213
Tarif HT : 1 440 € - repas inclus		Coll. terr. HT : 1 240 € - repas inclus
Paris		
13-14.....juin.....2017	4-5.....décembre.....2017	

Responsabilités du maître d'ouvrage

Gérer les différents risques juridiques

Le maître d'ouvrage est l'acteur principal de l'opération de construction qui peut être la source de dommages variés et importants engageant sa responsabilité. Il doit donc, pour se prémunir contre les conséquences techniques et financières, contracter certaines garanties.

● OBJECTIFS

- Identifier les responsabilités pesant sur le maître d'ouvrage.
- Examiner les différents risques pesant sur le maître d'ouvrage.
- Organiser la prévention des risques grâce à l'assurance.

● PRÉREQUIS

Avoir une bonne connaissance du droit de la construction.

● PUBLIC CONCERNÉ

- Maîtres d'ouvrage publics et privés
- Assistants à maîtrise d'ouvrage

● ANIMATEUR

Benoît VARENNE
Avocat au Barreau de Paris
CHEYSSON MARCHADIER & ASSOCIÉS

PROGRAMME

Perfectionnement

Gérer les risques contractuels et leurs enjeux

La gestion contractuelle des risques par le maître d'ouvrage

- La gestion des risques par le maître d'ouvrage dans la définition du programme et dans la préparation des marchés : la définition du programme et l'économie excessive réalisée par le maître d'ouvrage
- La responsabilité du maître d'ouvrage en cas de modifications du marché
- **Étude de cas** : analyse commentée d'exemples jurisprudentiels et identification des conditions du bouleversement économique du marché
- L'immixtion du maître d'ouvrage dans les travaux

La gestion des risques du maître d'ouvrage par rapport aux obligations légales

- La garantie de paiement de l'entrepreneur
- Le travail illégal

Prévenir et gérer les risques associés à la sous-traitance

Les risques liés à la présence d'un sous-traitant irrégulier

- Les risques liés au sous-traitant impayé
- La responsabilité du maître d'ouvrage : délégation/garantie

- Défaillance de l'entreprise principale : le risque du double paiement
- **Étude de cas** : dans le cadre d'un marché privé, identification des obligations/responsabilités du maître d'ouvrage confronté à la réclamation d'un sous-traitant

Prévenir les risques et les responsabilités associés au trouble anormal de voisinage

- La préparation du chantier
- La stipulation de clauses de garantie contractuelle et de clauses de transfert de responsabilité
- La responsabilité du maître d'ouvrage sur le fondement des troubles anormaux de voisinage et les recours possibles

Maîtriser le rôle de l'assurance dans la prévention des risques

- L'assurance dommages-ouvrage
- L'assurance Tous Risques Chantier
- L'assurance Constructeur Non Réalisateur

⊕ COMPÉTENCES MÉTIER

À l'issue de cette formation, vous saurez mettre en œuvre les bonnes pratiques vous permettant de prévenir et de gérer toute mise en cause de votre responsabilité lors de la réalisation d'une opération de construction ou de travaux.

1 JOUR	7 heures	Code 74298
Tarif HT : 890 € - repas inclus		Coll. terr. HT : 750 € - repas inclus
Paris		
15.....juin.....2017	6.....décembre.....2017	
26.....septembre.....2017		

Définir le programme d'une opération

Concevoir son opération de construction ou de réhabilitation

Face aux enjeux multiples que représente toute réalisation d'un équipement public et face à la multiplicité des acteurs, les collectivités ont besoin d'une aide méthodologique pour maîtriser et réussir le processus tout au long du projet : c'est la démarche de programmation architecturale complétée par la loi LPAC du 7 juillet 2016.

OBJECTIFS

- Identifier les points clés de la démarche de programmation architecturale.
- Analyser les étapes d'un programme et leur contenu.
- Construire et gérer une démarche en interne et en externe.

PRÉREQUIS

Connaître les bases du montage de projets de construction ou avoir suivi " Acquérir les bases du montage d'opération de travaux " (code 74112 p. 128).

PUBLIC CONCERNÉ

- Maîtres d'ouvrage publics ou privés
- Architectes intégrés, conducteurs de projet ou chefs de projet
- Chefs des services techniques des collectivités territoriales et cadres territoriaux en charge de la conduite d'opération

ANIMATEUR

Francois KLOTZ
Gérant, programmation architecturale et AMO
TEMPS MODERNES LATELIER

PROGRAMME

Perfectionnement

Cerner le contexte et les buts des études de programmation

Définir les objectifs et l'étendue des études de programmation
Identifier les avantages à en tirer

- Un outil de communication entre tous les acteurs
- La maîtrise des coûts et des délais
- La satisfaction des usagers
- Une aide à la conception par les maîtres d'œuvre

Favoriser le processus du concours d'architecture afin de choisir la maîtrise d'œuvre adaptée

Maîtriser le déroulement général d'une étude de programmation

- La phase pré-opérationnelle
- La phase opérationnelle

Identifier les caractéristiques générales d'une opération de réhabilitation

- Les attentes du maître d'ouvrage
- La connaissance de l'existant
- L'estimation des coûts

Analyser le déroulement chronologique et le contenu des différentes étapes

Pour chaque étape : contenu précis, exemples vécus et conseils pratiques pour la mise en œuvre

- La réunion de lancement

- Le pré-programme théorique ou d'intention
 - L'étude de faisabilité
 - Le pré-programme définitif, les différents scénarios
 - Le programme architectural et technique
 - L'assistance à la désignation du lauréat et la mise au point
 - La mise en adéquation programme - projet
- Exercice d'application** : réalisation des schémas fonctionnels

Conduire une démarche

de programmation en externe
Identifier le programmiste et les autres acteurs possibles

Intégrer la démarche HQE dans la démarche de programmation

- Le développement durable et ses liens avec l'urbanisme, les modes de vie individuels et la commande publique
- Le développement durable et l'architecture
- Intégrer la démarche HQE à la démarche de programmation

Mise en situation : examen critique de dossiers et rédaction de dossiers de consultation programmiste

COMPÉTENCES MÉTIER

À l'issue de cette formation, vous serez en mesure de conduire une démarche de programmation en interne et en externe pour la réalisation d'un équipement.

2 JOURS	14 heures	Code 74230
Tarif HT : 1 440 € - repas inclus		Coll. terr. HT : 1 240 € - repas inclus
Paris		
21-22	mars	2017
18-19	octobre	2017

Déterminer le coût d'une opération de construction

Outils et méthodes pour optimiser et suivre les coûts

La recherche permanente d'économies et d'optimisation demande une professionnalisation de plus en plus importante des acteurs d'une opération de construction. Il devient indispensable à chacun de tout faire pour mieux comprendre l'autre.

OBJECTIFS

- Identifier l'ensemble des postes de coûts d'une opération de construction.
- Estimer et contrôler les coûts aux étapes clés du projet, de la faisabilité à la mise en service.
- Appliquer les outils et méthodes de calcul des coûts des études et des travaux.

PRÉREQUIS

Bien connaître les règles liées à la construction.

PUBLIC CONCERNÉ

- Maîtres d'ouvrage publics et privés
- Chargés d'opérations et promoteurs immobiliers
- Toute personne impliquée dans le montage ou la conduite d'une opération immobilière

ANIMATEUR

Pierre RASOLO
Associé
GREEN BUILDING

PROGRAMME

Perfectionnement

Identifier les coûts et les suivre à chaque étape de l'opération

Identifier les postes de coûts d'une opération

- Les coûts de la construction
- Les coûts des études
- Les coûts de la maîtrise d'ouvrage
- Les coûts d'une opération, toutes dépenses confondues

Étude de cas : analyse commentée de différents postes de coûts

Mettre en œuvre les outils et méthodes d'estimation et de suivi des coûts à chaque étape

- En phase de faisabilité et de programmation
- Études d'avant projet (ESQ, APS, APD)
- Études de projet
- Marchés de travaux

Exercice d'application : estimer les coûts à différentes étapes d'une opération en utilisant une méthode adaptée

Gérer l'optimisation économique de votre opération

Identifier les facteurs d'influence des coûts

- Les acteurs du projet : maîtrise d'ouvrage, maîtrise d'œuvre, autres études, entreprise de travaux, exploitant...

- Déterminer leurs rôles, responsabilités et influence sur les coûts
- Intégrer l'environnement, le développement durable

Étude de cas : analyse d'actions conduites par des acteurs d'une opération ayant conduit à des écarts de coûts

Utiliser les outils et méthodes adaptés pour maîtriser les coûts

- Définir les points de vigilance en phase amont : faisabilité à programmation
- Développer une stratégie de projet et d'achat des prestations d'études et de travaux

Définir l'engagement de résultat pour une opération de construction

Préparer l'avenir : appréhender le coût global
Exercice d'application : utilisation d'outils et méthodes à des cas concrets rencontrés par les participants

COMPÉTENCES MÉTIER

À l'issue de cette formation, vous saurez maîtriser vos coûts de construction grâce à la méthode de coût global et répondre aux besoins de développement durable des bâtiments.

2 JOURS	14 heures	Code 74218
Tarif HT : 1 440 € - repas inclus		Coll. terr. HT : 1 240 € - repas inclus
Paris		
1 ^{er} -2	juin	2017
20-21	novembre	2017

Concevoir et piloter une opération en BIM

Intégrer la démarche pour la maîtrise d'ouvrage

Initiation

Le lancement du Plan Transition Numérique dans le bâtiment place le BIM et l'ensemble des acteurs du bâtiment et de l'immobilier au cœur de cette transition numérique. La maîtrise d'ouvrage, et notamment la maîtrise d'ouvrage publique, sont particulièrement concernées si l'obligation de prise en compte du BIM dans les marchés publics se confirme à horizon 2017. Dès lors, il est indispensable de connaître les enjeux techniques, opérationnels et organisationnels du BIM afin de réussir le pilotage de son opération, de la conception à l'exploitation du bâtiment.

● OBJECTIFS

- Appréhender le BIM dans toutes ses dimensions et en intégrer les enjeux techniques, organisationnels et de gestion.
- S'initier aux outils logiciels du BIM pour en comprendre le fonctionnement.
- Maîtriser les spécificités du processus BIM pour la maîtrise d'ouvrage

● PRÉREQUIS

Connaître le process d'un projet de construction.

● PUBLIC CONCERNÉ

- Maîtres d'ouvrage
- Directeurs immobiliers
- Directeurs des services techniques et chargés d'opérations au sein de la maîtrise d'ouvrage ou de la promotion immobilière

● ANIMATEUR

Michel PERRET
Architecte DPLG, BIM Manager
OGER INTERNATIONAL

2 JOURS | 14 heures | **Code 74328**

Tarif HT : 1 440 € - repas inclus

Coll. terr. HT : 1 240 € - repas inclus

Paris

14-15mars.....2017

28-29juin.....2017

13-14novembre.....2017

PROGRAMME

Identifier et intégrer les applications du BIM

Comprendre le BIM et ses évolutions

- Faire le point sur le BIM et ses enjeux réglementaires, techniques, économiques, organisationnels...
- Identifier les caractéristiques du BIM comme système, au-delà de la maquette numérique
- Maîtriser les différents niveaux d'usage du BIM : de la 2D à la 7D, du niveau 1 au niveau 3
- BIM et cycle de vie du bâtiment : le développement durable des ressources numériques
- Appréhender les outils logiciels et leurs évolutions
- Identifier les caractéristiques collaboratives : cloud et interopérabilité au cœur du sujet

Étude de cas : identification des propriétés d'un objet selon les phases et les acteurs, à partir de l'exemple d'un projet de bâtiment

Appliquer le BIM aux différentes étapes de la vie d'un bâtiment

- Identifier l'impact, la valeur ajoutée et les freins du passage au BIM pour les phases de conception, construction, exploitation et maintenance

Exercice d'application : définition du schéma d'organisation des principaux acteurs tout au long d'un projet de bâtiment BIM

Intégrer le BIM à son métier et à son organisation

- Identifier les motivations de passage au BIM
 - Définir les ressources humaines et l'organisation
 - Élaborer le planning d'intégration
 - Accompagner le changement
- Plan d'action personnel** : construction du plan d'action " passer au BIM " et analyse des points critiques pour une bonne mise en œuvre dès son retour en entreprise

Appréhender la conception d'un bâtiment avec les logiciels BIM

Les points clés de la modélisation avec REVIT

- Les objets
- Les propriétés
- L'organisation des informations

Créer les composants de base d'un modèle

- Navigation et vues
- Création de murs, dalles, plafonds, poteaux
- Cotations
- Familles
- Fichiers

Maîtriser le BIM pour la maîtrise d'ouvrage

Le rôle de la maîtrise d'ouvrage dans les différentes phases d'un projet BIM

- Montage et programmation de l'opération de construction
- Conception, réalisation et exploitation

Gérer le bâtiment en BIM

- Intégrer les apports du BIM pour la gestion technique et la gestion patrimoniale : méthodologie et organisation des interventions
- Disposer d'informations en temps réel et les exploiter

Passer les marchés en BIM

- Identifier la procédure la plus adaptée
- Sélectionner les offres des prestataires
- Organiser les prestataires et mettre en œuvre les prestations

Étude de cas : intégration du BIM dans un appel d'offre, en définissant le besoin et les critères de sélection d'un prestataire

● COMPÉTENCES MÉTIER

À l'issue de cette formation, vous serez en mesure de piloter l'intégration du BIM dans le cadre de vos nouvelles opérations de construction.



Piloter une opération de travaux, phase 1

Conduire les étapes en amont du démarrage du chantier



Une opération de travaux est une succession d'étapes, de missions, de responsabilités qu'il est impératif de maîtriser pour la mener à bien. De la définition du besoin à sa formalisation sous forme de programme puis de conception de l'opération, différentes méthodologies peuvent être mises en œuvre pour réussir la phase préalable au lancement du chantier.

OBJECTIFS

- Identifier les éléments techniques et organisationnels de la conception d'une opération.
- Cerner les composantes clés du coût et du financement d'une opération.
- Rédiger le cahier des charges et lancer la consultation de la maîtrise d'œuvre.

PRÉREQUIS

Aucun prérequis n'est nécessaires pour suivre cette formation.

PUBLIC CONCERNÉ

- Maîtres d'ouvrage publics ou privés.
- Responsables techniques et chargés d'opérations de travaux
- Toute personne amenée à suivre une opération de travaux

ANIMATEUR

François KLOTZ
Gérant, programmation architecturale et AMO
TEMPS MODERNES LATELIER

PROGRAMME

Initiation

Concevoir l'opération

Mener la phase de conception du programme

- Définir le besoin
- Monter le projet : les études de préféabilité et de faisabilité
- Identifier les étapes chronologiques de l'opération
- Définir les acteurs de l'opération, leurs rôles et responsabilités

Étude de cas : analyse commentée d'études de préféabilité ou faisabilité et identification des écueils

Organiser le financement de l'opération de travaux

- Identifier les méthodologies d'estimation des coûts
- Recenser et pointer l'ensemble des besoins et les coûts associés
- Préparer le dossier financier : avances, garanties...

Lancer l'opération

Faire appel à la maîtrise d'œuvre

- Définir les missions à confier à la maîtrise d'œuvre

- Élaborer le cahier des charges
- Prendre en compte et formaliser le développement durable
- Identifier les contrôles et points de vigilances pour prévenir les risques

Exercice d'application : rédaction de points clés d'un dossier de consultation

Lancer la consultation de la maîtrise d'œuvre

- Définir la procédure adaptée selon qu'il s'agisse d'une opération publique ou privée
 - Appliquer les procédures et le cadre réglementaires en marché public
 - Analyser les offres des entreprises selon différentes méthodes et déterminer l'offre la plus adaptée
- Étude de cas :** analyse commentée d'offres remises par la maîtrise d'œuvre et identification des écarts par rapport au cahier des charges

COMPÉTENCES MÉTIER

À l'issue de cette formation, vous serez en mesure de mettre en œuvre les étapes de préparation d'un chantier afin de sécuriser la bonne réalisation de l'opération.

1 JOUR	7 heures	Code 74343
Tarif HT : 890 € - repas inclus		Coll. terr. HT : 750 € - repas inclus
Paris		
22	juin	2017
2	octobre	2017
19	décembre	2017

Piloter une opération de travaux, phase 2

Conduire le chantier jusqu'à la réception de l'ouvrage



Une opération de travaux est une succession d'étapes, de missions, de responsabilités qu'il est impératif de maîtriser pour la mener à bien. Du lancement des travaux à la réception de l'ouvrage, un certain nombre de règles et de bonnes pratiques doivent être mises en œuvre pour prévenir tout risque technique, financier et humain dans la conduite de l'opération.

OBJECTIFS

- Organiser le chantier et définir les points clés de son suivi technique.
- Mettre en œuvre une bonne gestion comptable et financière en cours de chantier.
- Gérer la phase de fin de travaux, les démarches et pièces administratives en vue de la livraison.

PRÉREQUIS

Connaître les étapes préalables au démarrage d'un chantier ou avoir suivi la formation " Piloter une opération de travaux, phase 1" (code 74343 p. 127).

PUBLIC CONCERNÉ

- Maîtres d'ouvrage publics ou privés.
- Responsables techniques et chargés d'opérations de travaux
- Toute personne amenée à suivre une opération de travaux

ANIMATEUR

François KLOTZ
Gérant, programmation architecturale et AMO
TEMPS MODERNES LATELIER

PROGRAMME

Perfectionnement

Préparer et suivre le chantier

Organiser le chantier

- Définir les différents intervenants et appréhender les missions de maîtrise d'œuvre, d'exécution et d'OPC
 - Présenter les moyens et objectifs
 - Organiser la réunion préparatoire : les acteurs concernées, l'ordre du jour et le compte rendu
 - Définir les délais et le planning de chantier
 - Le démarrage des travaux
- Exercice d'application :** élaboration d'un planning et identification des outils de suivi et mise à jour du planning selon différents aléas

Gérer le suivi technique du chantier

- Assurer l'échange de données, animer les réunions...
 - Contrôler la bonne exécution des travaux et suivre les délais
 - Respecter les règles en matière d'hygiène, sécurité, environnement : maîtriser le cadre réglementaire et les enjeux du plan de prévention
- Exercice d'application :** préparation d'une réunion de chantier

Effectuer le suivi comptable et financier

- Appréhender les prix et leurs variations
- Gérer les décomptes, acomptes et règlements
- Sécuriser les modifications et rédiger les avenants

Étude de cas : analyse commentée de décomptes et acomptes

Gérer l'achèvement des travaux et préparer la réception

Identifier les démarches lors de l'achèvement des travaux

- Les visites à effectuer, les contrôles et essais
- Élaborer la liste des réserves
- Identifier les documents à remettre par les entreprises

Préparer la livraison

- Les démarches et pièces administratives
- Appréhender les enjeux des dossiers DOE et DIUO
- Prévoir la levée des réserves

COMPÉTENCES MÉTIER

À l'issue de cette formation, vous serez en mesure de conduire la phase de conduite d'un chantier afin de mener à bien l'opération de construction.

1 JOUR	7 heures	Code 74344
Tarif HT : 890 € - repas inclus		Coll. terr. HT : 750 € - repas inclus
Paris		
23	juin	2017
3	octobre	2017
20	décembre	2017

Acquérir les bases du montage d'opération de travaux

Organiser de façon opérationnelle un projet de construction d'ouvrage



Cette formation mixte
présentiel et distanciel

Pour mener à bien un projet ou une opération de travaux de petite ou grande envergure, il faut à la fois connaître le déroulement chronologique d'une opération de travaux mais aussi cerner les rôles et les responsabilités de toutes les parties prenantes au projet. Cela permet d'instaurer un dialogue efficace avec les acteurs professionnels de l'opération et d'anticiper les possibles dérives.

● OBJECTIFS

- Identifier le contexte réglementaire de la maîtrise d'ouvrage.
- Décrire les rôles et les responsabilités de tous les intervenants d'une opération.
- Analyser le déroulement chronologique d'une opération en intégrant toutes les contraintes internes et externes.

● PRÉREQUIS

Aucun prérequis n'est nécessaire pour suivre cette formation.

● PUBLIC CONCERNÉ

- Maîtres d'ouvrage occasionnels publics et privés
- Personnels techniques chargés d'opérations de travaux neufs et/ou administratifs
- Toute personne récemment chargée de conduire une opération de construction dans une équipe de maîtrise d'ouvrage publique ou privée

✦ ANIMATEUR

Pierre DOYARD
Consultant-formateur
Architecte DPLG

1 JOUR	7 heures	Code 74112
Tarif HT : 890 € - repas inclus		
Coll. terr. HT : 750 € - repas inclus		

Paris	
16.....mai.....	2017
18.....septembre.....	2017
13.....décembre.....	2017

PROGRAMME

Initiation

Définir les spécificités de l'opération

Identifier la complexité de l'organisation des acteurs de la maîtrise d'ouvrage

La maîtrise d'ouvrage et ses acteurs

- L'organisation et la qualification des partenaires
- Le maître d'ouvrage : définition, rôles et responsabilités
- Le concours d'architecture : choisir une maîtrise d'œuvre adaptée à vos besoins
- Le mandataire, le conducteur d'opération, l'AMO...
- Le contrôle technique, le CSPS, le CSSI...
- Le montage en phase de programmation : programme, enveloppe financière...

Les étapes de la phase programmation

- Les études préalables : préféabilité, faisabilité
- Les étapes décisionnelles du montage
- Les différentes formes de montages possibles
- Le programme, contenu, rédaction, évolution
- L'enveloppe financière, contenu, évolution

La maîtrise d'œuvre

- La définition, les rôles et les responsabilités
- L'organisation
- Le phasage
- Le suivi des études

Les entrepreneurs et les marchés de travaux

- La définition, les rôles et les responsabilités
- Le contrat de louage d'ouvrage : bases juridiques et conséquences
- L'organisation : cotraitance, sous-traitance...
- Le marché de travaux : formation, contenu, pièces...

Maîtriser et gérer les phases de consultation et de réalisation du chantier

- La consultation : seuils, procédures courantes, publicités, candidatures, offres...
- La préparation et le démarrage du chantier
- La vie du marché et le chantier
- Gérer la phase de fin de chantier, la réception et les garanties
- **Étude de cas** : récapitulatif d'un tableau de bord de maîtrise d'ouvrage et conduite d'opérations

✦ COMPÉTENCES MÉTIER

À l'issue de cette formation, vous serez en mesure d'initier l'organisation du montage d'opération de travaux.



Suivi, réalisation et réception des travaux

Gérer efficacement l'exécution de l'opération



La maîtrise d'une opération et la réussite de sa gestion reposent essentiellement sur l'anticipation de tous les événements. Il faut, dès lors, acquérir des réflexes de prévention et faire respecter les rôles et les responsabilités de chaque acteur lors de l'exécution des travaux.

OBJECTIFS

- Identifier le cadre législatif et réglementaire des marchés de travaux.
- Examiner les responsabilités et les rôles respectifs du maître d'ouvrage, du maître d'œuvre, des prestataires d'études et leurs relations avec les entreprises.
- Gérer les clauses d'exécution et les marchés de travaux.

PRÉREQUIS

Connaître les bases du montage de projets de construction ou avoir suivi la formation " Acquérir les bases du montage d'opération de travaux " (code 74112 p. 128).

PUBLIC CONCERNÉ

- Maîtres d'ouvrage publics et privés
- Les entreprises de construction principales et sous-traitantes
- Toute personne amenée à jouer un rôle dans une opération de construction

ANIMATEUR

Pierre DOYARD
Consultant-formateur
Architecte DPLG

3 JOURS | 21 heures | **Code 74079**

Tarif HT : 1 770 € - repas inclus

Coll. terr. HT : 1 570 € - repas inclus

Paris

23 au 25.....janvier.....2017
17 au 19.....mai.....2017
3 au 5.....juillet.....2017
19 au 21.....septembre.....2017
29 novembre au 1^{er} décembre....2017

Lyon

3 au 5.....avril.....2017
13 au 15.....novembre.....2017

PROGRAMME

Perfectionnement

Définir l'environnement de l'opération et le marché de travaux

- Cerner le contexte spécifique de l'opération
- Les éléments de l'opération en phase amont

Maîtriser le cadre général des marchés de travaux

Les caractéristiques juridiques des marchés de travaux

- Les entrepreneurs : définition et organisation
- Le choix des processus d'organisation et l'allotissement
- Le groupement, la cotraitance et la sous-traitance

Les obligations de l'entrepreneur

Étude de cas : analyse comparative des textes de référence, le CCAG des marchés publics de travaux et la norme NFP 03-001

Optimiser l'exécution des marchés de travaux lors de la réalisation de l'opération

Le lancement du marché et la préparation

- Les préparations administrative, technique et comptable
- La phase de préparation du chantier par l'entrepreneur
- La notification et les ordres de services
- Le démarrage des travaux et le compte au prorata

Organiser le dossier financier

- Les avances, garanties, retenues et cautions
- Les nantissements et les cessions de créances

Maîtriser les aspects comptables

- Les prix et les variations
 - Les décomptes, acomptes et règlements
 - Les circuits de paiement et la sous-traitance
- Exercice d'application** : examen de décomptes et acomptes mensuels

Optimiser la réalisation des travaux

- Le contrôle de l'exécution des travaux
 - La gestion des délais et du planning contractuel
 - Les modifications de prestations et les avenants
 - Les défaillances et les cas de résiliation
- Exercice d'application** : examen de projets d'avenants

Bien gérer le suivi du chantier

- Les fiches de suivi et la gestion des divers avis techniques
- Les réunions de chantier et les procès-verbaux

Mener à bien la phase de réception et la fin de l'opération

Identifier les responsabilités et les obligations de garanties

- La solidité des ouvrages et les constructeurs
- Les obligations de garanties

Les opérations préalables à la réception

- La fin des travaux et la préparation de la réception
- L'objet et les conditions des opérations préalables à la réception

La réception et le traitement des réserves

- Le suivi et la levée des réserves
- Les réfections
- La livraison de l'ouvrage et la prise de possession anticipée

Le parfait achèvement et les garanties

COMPÉTENCES MÉTIER

À l'issue de cette formation, vous serez capable de mettre en place des actions permettant d'optimiser l'exécution de l'opération de travaux.

Réussir l'achèvement d'un chantier et la réception de l'ouvrage

Organiser la clôture d'une opération

Expertise

La réception est une période charnière et fondamentale dans le déroulement d'une opération, qui correspond à la fin des travaux. Néanmoins, elle prolonge l'obligation de l'entrepreneur par la période de parfait achèvement.

● OBJECTIFS

- Identifier les moments clés de la clôture d'une affaire et leurs enjeux.
- Analyser le rôle des acteurs durant les différentes phases.
- Gérer la transmission du bâtiment au gestionnaire.

● PRÉREQUIS

Connaître les bases du montage de projets de construction ou avoir suivi la formation " Suivi, réalisation et réception des travaux " (code 74079 p. 129) ou " Acquérir les bases du montage d'opération de travaux " (code 74112 p. 128).

● PUBLIC CONCERNÉ

- Maîtres d'ouvrage publics et privés
- Les entreprises de constructions principales et sous-traitantes
- Toute personne concernée par la clôture d'une opération de travaux

● ANIMATEUR

Jean MAUSSION
Architecte, Conducteur de travaux
AMO

1 JOUR | 7 heures | **Code 74214**

Tarif HT : 890 € - repas inclus

Coll. terr. HT : 750 € - repas inclus

Paris

20 juin 2017
11 décembre 2017

PROGRAMME

Gérer les étapes en amont de la livraison de l'ouvrage

Organiser les opérations préalables à la réception

- Mener les visites préalables à la réception
- La liste des réserves, l'inexécution, la malfaçon
- Les essais et les contrôles techniques
- Les documents dus par les entreprises
- Le nettoyage

Gérer la réception des concessionnaires

- Électricité, gaz, eau, assainissement, téléphonie, internet, télévision

Identifier les démarches et autorisations administratives liées à la réception

- La déclaration attestant l'achèvement et la conformité des travaux DAACT
- Les vérifications initiales
- L'ouverture au public
- La commission de sécurité et d'accessibilité

Cerner les effets de la réception

- Le transfert de garde
- L'exonération de l'entrepreneur
- La mise en place de la maintenance

Déterminer le contenu du dossier des ouvrages exécutés (DOE)

Conduire le Dossier des Interventions Ultérieures sur Ouvrage (DIUO)

- Les documents à insérer
- Les interventions ultérieures

Établir le dossier de SSI

- Les missions du coordonnateur SSI

La levée des réserves

- Le délai de levée des réserves
- L'organisation pour effectuer les travaux de retouches
- Le contrôle de la levée des réserves
- La défaillance des entreprises

Maîtriser les étapes à compter de la réception

Gérer la livraison

- La livraison du maître d'ouvrage à l'acquéreur ou à l'exploitant
- Le dossier de transfert

Le contenu du dossier de transfert

- Le dossier administratif de l'opération
- Le dossier technique de l'opération
- Le dossier d'utilisation, d'entretien et de maintenance
- l'archivage

Le dossier d'utilisation d'entretien et de maintenance (DUEM)

- Les contrats de maintenance
- L'entretien

Organiser la clôture des comptes

- L'achèvement financier : le décompte général définitif
- Le circuit de la clôture des comptes entre l'entreprise, le maître d'œuvre, le maître d'ouvrage
- Les observations, les corrections, le mémoire de réclamation

Maîtriser la mise en place des garanties

- L'année de parfait achèvement
- La garantie de bon fonctionnement
- La garantie décennale

Exercices d'application : contrôle des connaissances

● COMPÉTENCES MÉTIER

À l'issue de cette formation, vous serez capable de conduire et d'organiser l'achèvement d'un chantier et l'exploitation de l'ouvrage.

Gérer les litiges et réclamations en fin de chantier

Régler les différends à la fin du chantier

PROGRAMME

Expertise

Les réclamations et les litiges au cours d'un chantier ne cessent d'augmenter en raison du nombre d'intervenants à chaque étape d'un projet de construction, de la difficulté à déterminer les causes et à quantifier les retards et la validité ou non des réclamations pour travaux supplémentaires.

OBJECTIFS

- Définir le moment de la réception des travaux et les étapes clés de la gestion d'une fin de chantier.
- Estimer et analyser les cas de litiges et de différends pouvant intervenir en fin de chantier.
- Gérer le règlement des litiges et conclure un accord amiable ou préparer un recours juridictionnel.

PRÉREQUIS

Maîtriser l'organisation d'un chantier et les rôles des différents intervenants.

PUBLIC CONCERNÉ

- Maîtres d'œuvre, maîtres d'ouvrage publics ou privés, responsables des services techniques
- Assistants à maîtrise d'ouvrage
- Architectes, bureaux d'étude...

ANIMATEUR

Hakim BERRAH

Avocat au Barreau de Paris

Intervenant principalement en droit de la construction et de l'urbanisme

2 JOURS

14 heures

Code 74310

Tarif HT : 1 440 € - repas inclus

Coll. terr. HT : 1 240 € - repas inclus

Paris

21-22juin2017

12-13décembre2017

Réceptionner les travaux et mettre en œuvre les garanties

Maîtriser les modalités de la réception

- Définir les opérations préalables à la réception et déclencher la réception
- Identifier les différentes formes de la réception
- Appréhender les catégories de réserves

Définir les effets juridiques et financiers de la réception

- Transfert de la garde et des risques
- Point de départ des garanties légales
- Arrêt des pénalités
- Couverture des défauts apparents
- Déclenchement du versement du solde

Maîtriser les garanties légales

- Garantie de parfait achèvement
- Garantie de bon fonctionnement
- Garantie décennale

Les assurances

La gestion financière d'une fin de chantier

- Gérer le décompte général : les cas de contestation et les modes de règlement des litiges
- Gérer la levée du cautionnement lié à la garantie de parfait achèvement

Règlement des différends et litiges

Définir la réclamation

- Le différend entre l'entreprise et le maître d'œuvre/ le maître de l'ouvrage
- Présenter un mémoire en réclamation au maître d'œuvre/ maître de l'ouvrage comprenant les motifs de la demande, les montants des sommes demandées, le formalisme du mémoire

Identifier la période de la réclamation

- En cours de chantier
- À l'appui du refus de signer le décompte général

Gérer les réclamations entre l'entreprise, le maître d'œuvre et le maître d'ouvrage

- Les constats contradictoires
- Les mémoires en réclamation formulés par l'entreprise
- Les problèmes du paiement des sous-traitants
- Le cas de la mise en régie
- La résiliation du marché

Établir le décompte final

Régler les différends et des litiges sur le décompte final

- Le recours gracieux et les procédures contractuelles à respecter
- En cours de chantier
- À l'appui du refus de signer le décompte général

Recours amiable - comités consultatifs de règlement amiable (CCRA)

- Organisation et fonctionnement
- Saisine du comité consultatif
- Examen des demandes

Recours contentieux - Règlement juridictionnel

- Juridiction administrative
- Juridiction judiciaire
- Juridiction pénale

Exercice d'application : négociation d'un accord amiable ou engagement d'un recours contentieux en cas de litige entre l'entreprise et le maître d'œuvre/maître d'ouvrage

COMPÉTENCES MÉTIER

À l'issue de cette formation, vous serez en mesure de mettre en œuvre les bonnes pratiques en matière de règlement des différends.



Gestion technique et opérationnelle d'un chantier

Organiser, piloter et coordonner un chantier

Initiation

La réussite d'une opération de travaux résulte de la bonne planification et de la bonne organisation des différentes étapes et des intervenants. En tant que maître d'ouvrage, il est indispensable de maîtriser l'approche opérationnelle d'un chantier au travers des étapes et des méthodes de préparation et de réalisation du chantier.

● OBJECTIFS

- Identifier et rédiger le contenu d'une mission OPC.
- Planifier et assurer le suivi technique du chantier en termes de délais, de planning, d'enchaînement des tâches d'une opération.
- Développer les moyens adaptés pour suivre la bonne réalisation d'un chantier et le planning.

● PRÉREQUIS

Aucun prérequis n'est nécessaire pour suivre cette formation.

● PUBLIC CONCERNÉ

- Maîtres d'ouvrage et assistants à maîtrise d'ouvrage
- Mandataires de maîtrise d'ouvrage
- Conducteurs d'opérations et maîtres d'œuvre
- Toute personne amenée à préparer et à suivre la réalisation de travaux

● ANIMATEUR

Jean MAUSSION
Architecte, Conducteur de travaux
AMO

2 JOURS | 14 heures | **Code 74299**

Tarif HT : 1 440 € - repas inclus

Coll. terr. HT : 1 240 € - repas inclus

Paris

30-31.....mai.....2017

21-22.....novembre.....2017

PROGRAMME

Définir la mission de maîtrise d'œuvre d'exécution, d'OPC et le contrat associé Maîtriser le sens des missions de maîtrise d'œuvre d'exécution, d'ordonnancement, de pilotage et de coordination

- Le rôle de l'architecte dans le choix de la maîtrise d'œuvre appelée à assister le maître d'ouvrage dans le projet de réalisation d'un bâtiment
- Les marchés publics et la loi MOP
- Les marchés privés
- La répartition des rôles entre maître d'œuvre d'exécution et OPC

Maîtriser le contenu du contrat de maîtrise d'œuvre d'exécution et d'OPC en marchés publics et en marchés privés

- Décrire les éléments des missions de maîtrise d'œuvre d'exécution et d'OPC
- Définir les objectifs, les obligations de résultats, les moyens des missions de maîtrise d'œuvre d'exécution et d'OPC
- Définir la rémunération des missions de maîtrise d'œuvre d'exécution et d'OPC

Planifier et assurer le suivi technique du chantier

La préparation administrative

- Mettre au point des marchés
- Notifier le marché, les ordres de service
- Obtenir les autorisations administratives
- Libération d'emprise

La réunion préparatoire

- Les acteurs concernés
- L'ordre du jour
- La méthodologie d'animation
- Le compte rendu et sa diffusion

Délais et planning de chantier

- Élaborer le planning enveloppe et le planning d'exécution
- Définir le délai contractuel
- Maîtriser l'enchaînement des tâches et les interfaces
- Recourir aux outils de planification : GANNT, PERT, CHEMIN DE FER
- Animer le planning et l'adapter
- Exercice d'application** : élaboration d'un planning et recalage d'un planning selon les aléas rencontrés

- Gérer les retards et les aléas de délais
- Prévenir et gérer les pénalités de retard
- Exercice d'application** : gestion d'un retard de délai contractuel

Assurer le suivi technique du chantier

- Définir les limites des prestations
- Les réservations
- Les plans d'exécution
- Assurer les échanges de données en cours de chantier
- Le visa du maître d'œuvre
- La conduite de chantier : animer des réunions de chantier entre maîtres d'œuvre d'exécution OPC
- Rédiger le contenu des comptes-rendus de chantier

Le suivi comptable et financier du chantier

- Les avenants en cours de travaux
- Les situations mensuelles
- Les actualisations, les révisions
- Le décompte général définitif
- Le visa du maître d'œuvre
- Exercice d'application** : vérification d'un décompte général définitif

Réceptionner les travaux

- Les principes de la réception des travaux
- Le processus et le rôle des acteurs
- Les documents et leur circuit
- Le suivi des réserves
- Méthodologie de réception

Appréhender les aspects comportementaux

Le comportement des acteurs

- Le rôle " d'animateur " du maître d'ouvrage
- La gestion des conflits

La gestion des litiges

- Le suivi des travaux et ses litiges
- La réception et ses litiges
- La clôture des comptes et ses litiges

Exercices d'application : contrôle des connaissances

● COMPÉTENCES MÉTIER

À l'issue de cette formation, vous serez en mesure de suivre toutes les missions d'organisation, de planification et de gestion d'un chantier afin d'en assurer la réussite.

Assurer la sécurité sur un chantier

Gérer les obligations en matière de prévention et de coordination SPS

Initiation

Le déroulement d'un chantier nécessite l'intervention de nombreuses entreprises pour la réalisation de l'ensemble des opérations de travaux. Ces différentes activités peuvent interférer les unes avec les autres et générer un risque tant sur la sécurité des personnes que sur celle des installations et des matériels. Prévenir ces risques est une obligation pour le maître d'ouvrage.

● OBJECTIFS

- Identifier la réglementation applicable et les obligations du maître d'ouvrage en matière de santé et de sécurité.
- Choisir entre plan de prévention et coordination Sécurité Protection de la Santé (SPS) et déterminer dans quels cas associer les deux démarches.
- Organiser les missions du coordonnateur SPS pour définir le contrat et veiller à la bonne réalisation de chaque mission.

● PRÉREQUIS

Aucun prérequis n'est nécessaire pour suivre cette formation.

● PUBLIC CONCERNÉ

- Maîtres d'ouvrage et assistants à maîtrise d'ouvrage
- Responsables de programmes, conducteurs d'opérations, responsables entretien maintenance, responsables techniques
- Chefs de projet en charge du suivi d'une opération et des contrats associés

● ANIMATEUR

Jean-Yves DUMAS
Consultant Santé Sécurité au Travail

2 JOURS | 14 heures | **Code 74300**

Tarif HT : 1 440 € - repas inclus

Coll. terr. HT : 1 240 € - repas inclus

Paris

13-14juin2017

7-8décembre2017

PROGRAMME

Identifier les enjeux en matière de santé sécurité sur un chantier et la réglementation applicable

- Appréhender les risques d'accidents dans le BTP
- Évaluer les enjeux économiques
- Définir la responsabilité civile et pénale de la maîtrise d'ouvrage et de ses partenaires

Maîtriser le cadre réglementaire

- La réglementation encadrant les interventions d'entreprises extérieures : le plan de prévention
- La réglementation encadrant les chantiers clos et indépendants : la coordination SPS

Mettre en œuvre le plan de prévention

- Les application conjointe de la procédure par les entreprises (exploitant et entreprise extérieure)
- Les rôles possibles du maître d'ouvrage s'il n'est pas l'exploitant
- Les outils à mobiliser : modèle de plan de prévention, analyses de risques, document unique...
- La méthodologie d'analyse des risques de coactivité

Exercice d'application : rédaction d'un tableau d'analyse des risques

Piloter les missions de coordination SPS

Maîtriser la réglementation et les obligations du maître d'ouvrage

- Déterminer la catégorie de l'opération
- Désigner le coordonnateur SPS dès la phase de conception et l'intégrer aux réunions
- Maîtriser le contrat de mission SPS et son contenu
- Analyser la mission du coordonnateur SPS conception - suivi par le représentant de la maîtrise d'ouvrage
- Gérer la phase d' appels d'offres travaux : Plan Général de Coordination SPS (PGCSPS) en tant que pièce du marché, information sur le Collège Interentreprises de Sécurité, de Santé et des Conditions de Travail (CISSCT)
- Rédiger la déclaration préalable
- Analyser le déroulement de la mission du coordonnateur SPS réalisation - suivi par le représentant de la maîtrise d'ouvrage
- Suivre le registre journal

Étude de cas : analyse commentée de différents contrats de mission SPS apportés par les participants

Maîtriser les missions spécifiques du coordonnateur SPS

- Établir le PGCSPS par le coordonnateur en conception
- Constituer le CISSCT par le coordonnateur réalisation
- Réaliser les visites d'inspections communes

Étude de cas : analyse commentée d'un PGCSPS et identification des améliorations à apporter

Établir, finaliser et remettre le Dossier des Interventions Ultérieures sur l'Ouvrage (DIUO)

● COMPÉTENCES MÉTIER

À l'issue de cette formation, vous serez en mesure d'assurer la sécurité sur un chantier au travers de la mise en œuvre des différents dispositifs réglementaires s'appliquant à la maîtrise d'ouvrage.



Les responsabilités des constructeurs

Organiser votre pratique pour limiter les risques

Perfectionnement

Le régime spécifique de responsabilités et d'assurances construction est en constante évolution depuis son instauration. Il est donc indispensable d'identifier l'ensemble des responsabilités pesant sur les intervenants à l'acte de construire puis de savoir mettre en œuvre les solutions assurantielles proposées tant obligatoires que facultatives.

● OBJECTIFS

- Identifier les différentes responsabilités dans le cadre d'une opération de construction.
- Analyser les apports de la jurisprudence.
- Gérer les risques contentieux et organiser ses recours

● PRÉREQUIS

Etre confronté aux opérations de construction dans sa pratique.

● PUBLIC CONCERNÉ

- Responsables juridiques et juristes
- Assureurs et avocats
- Responsables de programmes immobiliers

● ANIMATEUR

Rémi PORTE
Responsable construction
Chargé d'enseignement à l'Université Paris Dauphine
FÉDÉRATION FRANÇAISE DE L'ASSURANCE

2 JOURS | 14 heures | **Code 74329**

Tarif HT : 1 440 € - repas inclus

Coll. terr. HT : 1 240 € - repas inclus

Paris

1^{er}-2juin2017

17-18octobre2017

18-19décembre2017

PROGRAMME

Identifier les différents types de risques et de responsabilités

Identifier les risques et les responsabilités avant et après réception

Les acteurs à l'acte de construire : rôles et responsabilités

Le mécanisme assurantiel : assurances obligatoires et garanties facultatives

Préciser les risques avant réception

- Typologie des différents risques

- Les couvertures d'assurance

Exercice d'application : détermination du régime applicable à différents types de désordres

Définir la responsabilité du sous-traitant

- Les diverses actions possibles à l'égard du sous-traitant

- La durée de la responsabilité du sous-traitant

- L'assurance des sous-traitants

La réception de l'ouvrage et les garanties

Prononcer la réception

- Les différentes formes

- Les conséquences de la réception

Les garanties à mettre en œuvre après la réception

Analyser la garantie de parfait achèvement

- Son contenu

- Déterminer les hypothèses de mise en œuvre

Exercice d'application : traitement des réserves non levées

Comprendre les caractéristiques des garanties biennales et décennales

Définir leur contenu et leur domaine de mise en œuvre

- La notion d'ouvrage

- La couverture des existants

- Les équipements dissociables

- Les équipements professionnels

Exercice d'application : qualification juridique d'un ouvrage ou d'un équipement

afin de déterminer la garantie applicable

Désordres couverts et articulation avec les autres responsabilités

- Solidité à l'ouvrage

- La notion d'impropriété à la destination

- La responsabilité de droit commun, actions menées par les tiers...

L'assurance

- Les ouvrages soumis à l'assurance obligatoire

- Les garanties facultatives : leur contenu et leur domaine de mise en œuvre

Étude de cas : analyse commentée d'une attestation d'assurance

Mettre en œuvre les assurances et réparer le dommage

Le point de départ du déclenchement des garanties et les prescriptions

Les modalités de mise en œuvre

Le règlement de sinistre dommages-ouvrage

- La déclaration du sinistre

- La procédure d'expertise

- Le règlement indemnitaire

● COMPÉTENCES MÉTIER

À l'issue de cette formation, vous saurez déterminer les différents types de responsabilités des intervenants à l'acte de construire ainsi que les garanties obligatoires et facultatives pour chaque catégorie de désordres.





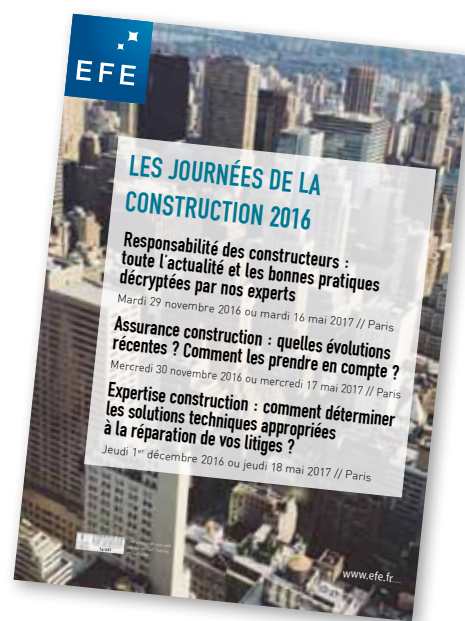
LES JOURNÉES DE LA CONSTRUCTION

16, 17 ET 18 MAI 2017

Les actions de mise en œuvre des responsabilités diverses, l'articulation des contrats d'assurance sont la preuve que le droit de la construction est en perpétuelle évolution. Notamment grâce à une jurisprudence très abondante en la matière.

À ce titre, EFE organise ses 14^{es} journées annuelles de la Construction vous permettant de prendre connaissance des dernières évolutions en matière de responsabilité et d'assurance construction.

Cette conférence réunit chaque année les plus éminents spécialistes du domaine, avocats spécialisés, assureurs, membre de la Fédération Française du Bâtiment qui nous livrent leur analyse et partagent leur expertise.



Pour vous inscrire, contactez-nous :
01 44 09 25 08
infoclient@efe.fr

Plus de 1 200 participants
en 14 ans !
Et vous ?

À l'issue de cette formation, vous saurez concrètement :

- évaluer le degré de responsabilité des acteurs d'un projet immobilier
- mettre en œuvre les diverses actions en responsabilité
- Déterminer les garanties d'assurances obligatoires et facultatives pour tous vos ouvrages
- Gérer et régler les sinistres

Parmi les témoignages...

- " Une coanimation riche et complémentaire pour répondre à un programme intéressant et très complet " **VILLE D'ALÈS**
- " Interventions dynamiques et parfaitement synchronisées " **SAFRAN SNECMA**
- " Très pédagogique, et structuré dans les explications " **SPIE SUD-EST**
- " Une base de travail très efficace et professionnelle " **CHU REIMS**
- " Présentation claire, complète et pédagogique " **SIA HABITAT**

Marchés privés de travaux

Gérer en toute sécurité ses opérations de travaux

La diversité et la complexité des opérations de travaux nécessitent une bonne connaissance de la réglementation applicable afin de sécuriser au mieux le marché et éviter tout risque contentieux.

OBJECTIFS

- Identifier les obligations et les responsabilités des intervenants d'un marché privé.
- Appliquer les différentes étapes dans la conclusion d'un marché pour en minimiser les risques.
- Concevoir une rédaction adaptée des contrats en adoptant les bons réflexes.

PRÉREQUIS

Aucun prérequis n'est nécessaire pour suivre cette formation.

PUBLIC CONCERNÉ

- Maîtres d'ouvrage et maîtres d'œuvre privés
- Mandataires, conducteurs d'opérations ou chargés d'opérations
- Toute personne associée à la conduite d'une opération

ANIMATEUR

Benoît VARENNE
Avocat au Barreau de Paris
CHEYSSON MARCHADIER & ASSOCIÉS

PROGRAMME

Initiation

Appréhender le contexte général des marchés privés de travaux

Cerner le rôle des différents intervenants
Le marché de travaux : un contrat de louage d'ouvrage

- Le contrat de louage d'ouvrage
- Le principe de la liberté contractuelle
- Le principe de l'intangibilité du contrat
- La liberté contractuelle contrainte par les dispositions d'ordre public
- Les différents "types" de marchés de travaux

Maîtriser les différentes étapes du marché

Les pièces constitutives du DCE et du marché de travaux

- La signature du marché
- La préparation du chantier
- L'organisation générale du chantier
- La sécurité

Appréhender la gestion contractuelle d'un marché de travaux

- Les travaux supplémentaires
- Les pénalités de retard
- L'actualisation et la révision du prix
- Les intérêts moratoires
- La rupture du contrat

Analyser la réception des travaux

- La réception de l'ouvrage : article 1792-6 du Code civil
- Le transfert des risques au maître d'ouvrage : article 1788 du Code civil
- Les documents remis au maître d'ouvrage

Faire le point sur le règlement des comptes

- La procédure d'établissement du DGD selon la norme NFP 03-001
- La réclamation de l'entreprise
- La réclamation de l'entreprise dans

l'hypothèse d'un bouleversement économique du marché à forfait

Exercice d'application : identification des clauses sensibles d'un marché de travaux

Maîtriser la mise en jeu des responsabilités, garanties et des assurances

Identifier les conditions de la mise en jeu des garanties et des assurances

- La réception de l'ouvrage : article 1792-6 du Code civil
- La nécessité d'un vice caché
- Un désordre de nature décennale

Cerner les responsabilités et les garanties

- La responsabilité civile contractuelle, quasi-délictuelle, pour troubles anormaux de voisinage, pénale
- La garantie de parfait achèvement et la garantie décennale

Le règlement des différends

- Le règlement amiable des litiges
- L'arbitrage
- Le règlement judiciaire des litiges
- L'expertise judiciaire

Étude de cas : dans le cadre d'un marché privé examen de la responsabilité du maître d'ouvrage en cas de manquement aux dispositions de la loi relative à la sous-traitance

COMPÉTENCES MÉTIER

À l'issue de cette formation, vous serez en mesure de conclure un marché privé de travaux en toute sécurité.

2 JOURS | 14 heures | **Code 74114**

Tarif HT : 1440 € - repas inclus

Coll. terr. HT : 1240 € - repas inclus

Paris

26-27juin2017

23-24novembre2017



ENVIE D'UN FOCUS EXPERT ?

Choisissez la **½ journée !**

Gérer la sous-traitance dans les marchés de travaux

Appliquer les procédures

N

NOUVEAU

OBJECTIFS

- Identifier l'impact de la réforme de la commande publique en matière de sous-traitance.
- Définir les risques liés à la défaillance de la sous-traitance.
- Sécuriser la pérennité du contrat en luttant contre le travail détaché illégal des sous-traitants.

PRÉREQUIS

Avoir des connaissances de base dans l'exécution des marchés publics de travaux.

PUBLIC CONCERNÉ

- Maîtres d'ouvrage et maîtres d'œuvre privés et publics
- Responsables des marchés de travaux et responsables techniques et juridiques au sein des collectivités territoriales
- Toute personne associée à la conduite d'une opération de construction

ANIMATEUR

Sylvie de CERTEAU
Consultante formatrice marchés publics

PROGRAMME

Perfectionnement

Identifier les nouvelles règles applicables à la sous-traitance dans le cadre d'un marché de travaux

- Maîtriser les obligations liées à la déclaration de sous-traitance et à la procédure d'agrément
- Limiter le nombre de sous-traitants et la sous-traitance au regard des tâches essentielles
- Étendre les règles relatives aux offres anormalement basses aux sous-traitants afin de lutter contre le travail détaché illégal

Étude de cas : analyse d'un CCAG travaux sous l'angle des missions sous-traitées

Les obligations de paiement des sous-traitants dans les marchés publics de travaux

- Sécuriser le paiement direct du sous-traitant et celui du sous-traitant indirect
- Maîtriser les règles en matière de TVA et conduire la procédure d'autoliquidation
- Conduire une politique respectueuse des principes fondamentaux de la comptabilité budgétaire publique en matière de délais de paiement

Exercice d'application : définition des conditions de paiement d'un sous-traitant

COMPÉTENCES MÉTIER

À l'issue de cette formation, vous serez en mesure de déceler ce qui relève de la sous-traitance et de respecter l'ensemble des obligations du maître d'ouvrage à l'égard des dispositions réglementaires nouvelles.

½ JOURNÉE

4 heures

Code 74147

Tarif HT : 425 €

Paris

27avril2017(9h-13h)

18septembre2017(14h-18h)

13novembre2017(9h-13h)

Approche des technologies du bâtiment

Intégrer les bases techniques et le vocabulaire de la construction



Pour gérer un grand projet ou des petits travaux, il faut acquérir des connaissances techniques de conception et de réalisation dans le domaine de la construction. Ces bases de terminologie sont essentielles pour analyser et comprendre les étapes de la construction puis instaurer le dialogue avec les entrepreneurs et les autres acteurs de terrain.

OBJECTIFS

- Définir les terminologies, les techniques de conception et de réalisation du bâtiment.
- Expliquer les devis et les travaux.
- Analyser les liens entre les techniques mises en œuvre et les pathologies les plus courantes.

PRÉREQUIS

Aucun prérequis n'est nécessaire pour suivre cette formation.

PUBLIC CONCERNÉ

- Chargés d'opérations
- Responsables techniques et maîtres d'œuvre
- Toute personne participant à des opérations de travaux

ANIMATEUR

Pierre DOYARD
Consultant-formateur
Architecte DPLG

PROGRAMME

Initiation

Cerner les bases terminologiques de l'organisation du secteur du bâtiment Maîtriser les différents cadres d'approche de la technologie

- L'approche graphique : savoir lire des plans, les types et conventions de représentation, les symboles techniques...
 - La décomposition d'un ouvrage par fonction ou par élément de construction
 - Les ouvrages et la partition des corps d'état
- Étude de cas** : analyse et lecture d'un plan d'exécution

Analyser et comprendre les étapes de la construction, de la structure des fondations au toit

- Des fondations à la terrasse, la structure de l'ouvrage**
- Les terrassements : en pleine masse, en tranchées, les soutènements
 - Les fondations : linéaires, superficielles, profondes
 - Les structures verticales : murs, poteaux, poutres
 - Les structures horizontales
 - Les liaisons : escaliers, trémies, gaines
 - Les enduits et les façades

Le clos et le couvert

- Les charpentes : structures bois et métalliques
- Les couvertures : tuiles, ardoises, bacs
- Les différentes techniques d'étanchéité
- La zinguerie : les évacuations d'eaux pluviales
- Les menuiseries extérieures : double vitrage
- Les fermetures et occultations

Lister les techniques et matériaux de finition

La partition et les finitions

- Les cloisons et les peintures
- Les enduits, revêtements, murs et sols

Acquérir les bases des lots techniques

- La plomberie : alimentations et évacuations
- Le sanitaire : les appareils et l'eau chaude
- Le chauffage : production, distribution...
- Les courants : forts et faibles
- Les équipements techniques divers : les ascenseurs

COMPÉTENCES MÉTIER

À l'issue de cette formation, vous serez capable de déchiffrer un devis et de conduire des travaux.

2 JOURS	14 heures	Code 74113
Tarif HT : 1 440 € - repas inclus		
Coll. terr. HT : 1 240 € - repas inclus		
Paris		Lyon
8-9mars2017		6-7juin2017
19-20juin2017		16-17novembre2017
5-6octobre2017		
11-12décembre2017		

Prévenir les pathologies des bâtiments

Gérer les principaux sinistres, anomalies et dysfonctionnements

Les pathologies du bâtiment peuvent être des pathologies du gros œuvre de la construction, un affaissement, de l'humidité ou des fissures en tout genre. Les types de pathologies sont donc nombreux et l'inflation des sinistres qui y sont liés et leur coût non négligeable nécessitent de connaître l'origine des désordres afin d'y remédier, de manière préventive et curative.

OBJECTIFS

- Identifier les désordres pathologiques du bâtiment.
- Déterminer les remèdes appropriés.
- Développer une posture préventive de la pathologie des bâtiments.

PRÉREQUIS

Connaître le vocabulaire et les bases en matière de techniques de construction d'un bâtiment ou avoir suivi " Approche des technologies du bâtiment " (code 74113 p. 137).

PUBLIC CONCERNÉ

- Maîtres d'ouvrage
- Techniciens et ingénieurs des maîtres d'ouvrage
- Bureaux d'études techniques
- Toute personne d'une entreprise chargée de travaux

ANIMATEUR

Michel MOYSE
Expert sécurité incendie et pathologie des bâtiments

PROGRAMME

Perfectionnement

Définir la composition du bâtiment et les pathologies associées

- La constitution du bâtiment
- La résistance du bâtiment
- Les différentes fonctions du bâtiment
- La datation des bâtiments

Prévenir et gérer les pathologies

- Déterminer les pathologies des structures et fondations**
- La qualité des sols et sous-sols
 - Les infrastructures et fondations profondes et superficielles
 - Les superstructures porteuses
 - Les murs de soutènement
 - Les altérations des charpentes en bois, métal ou béton

Cerner les origines des pathologies Identifier les causes, les manifestations et les remèdes possibles

- La couverture du bâtiment
 - Le second œuvre
 - La pathologie des équipements
 - La plomberie et les canalisations
- Étude de cas** : analyse de désordres relatifs aux fondations et aux infrastructures
- Les problèmes d'humidité dans le bâtiment
 - L'isolation thermique
 - L'acoustique
- Exercice d'application** : à partir de désordres nommés, détermination des remèdes possibles et préconisation

d'une méthode de prévention

- Les espaces extérieurs et la voirie
- Les matériaux et techniques de construction
- Les catastrophes naturelles et la pollution : séismes, sécheresse, inondation...

Analyser le diagnostic

Gérer les éventuels sinistres

Prioriser les interventions en hiérarchisant les dommages

Étude de cas : à partir d'un diagnostic, définition du plan d'intervention et de la gradation des priorités

Mesurer les aspects techniques et réglementaires

- La question de la non-conformité en matière d'accessibilité ou de sécurité
- L'amiante, le plomb, le gaz
- Les assurances à souscrire
- Les types de responsabilités pouvant être mis en œuvre
- Les normes, règles et DTU
- Le devoir de conseil et ses conséquences en cas de non-respect
- Les limites de la compétence

COMPÉTENCES MÉTIER

À l'issue de cette formation, vous saurez détecter les pathologie d'un bâtiment et définir les solutions pour y remédier.

2 JOURS	14 heures	Code 74301
Tarif HT : 1 440 € - repas inclus		
Coll. terr. HT : 1 240 € - repas inclus		
Paris		
15-16mai2017		4-5octobre2017

Gérer la maintenance des bâtiments

Sécuriser les clauses des contrats de maintenance

Les dysfonctionnements, pannes matérielles ou difficultés d'utilisation sont fréquents et peuvent coûter cher aux entreprises. Il est donc nécessaire d'anticiper ces difficultés de maintenance, en sécurisant au maximum les contrats de maintenance et la qualité des prestations exécutées par les fournisseurs.

OBJECTIFS

- Décrire les pratiques actuelles de la maintenance des bâtiments.
- Identifier les différents modes de maintenance, les aspects administratifs et techniques.
- Rédiger, gérer et suivre les contrats de maintenance

PRÉREQUIS

Avoir un minimum de connaissance dans la technique du bâtiment, en particulier en entretien et gestion.

PUBLIC CONCERNÉ

- Responsables techniques
- Responsables construction et du patrimoine immobilier
- Gestionnaires de biens immobiliers
- Toute personne impliquée dans l'exploitation, la maintenance ou la gestion technique de biens immobiliers

ANIMATEUR

Jimmy CHAUVIN
Directeur technique, sécurité & env
EMERGENCE CONSEIL

PROGRAMME

Perfectionnement

Mesurer les enjeux actuels de la maintenance

Définir la maintenance et les services de maintenance

Cerner les types de maintenance

- Les objectifs stratégiques
- L'évaluation des besoins au regard de l'organisation et des moyens du maître d'ouvrage
- La mise en place d'un tableau de bord de suivi de la maintenance

Déterminer le meilleur prestataire maintenance

Déterminer les intervenants : rôle, assurances, qualifications...

- Les critères de comparaison et de sélection des prestataires
- L'évaluation des prestations de maintenance
- Les sanctions en cas de manquements du prestataire

Identifier les règles des phases techniques et administratives

Maîtriser le contenu des carnets d'entretien

Cerner les types de marchés de travaux à adapter

Maîtriser les principaux cas particuliers

- L'entretien, GE-GR, gros travaux, remplacement
- La maintenance et la mise aux normes
- La maintenance technique et/ou commerciale

- Le cas de la maintenance en site occupé
- **Mesurer les aspects techniques**
- Selon le type et l'usage du bâtiment
- Selon les parties du bâtiment
- Humidité, infiltrations, le fil rouge de l'entretien
- Les contrats de maintenance
- **Exercice d'application** : réalisation d'un diagnostic complet et d'un plan d'entretien quinquennal d'un local prédéterminé

Rédiger un contrat de maintenance bâtiment

Déterminer les éléments essentiels du contrat

- La nature de l'intervention
- Les obligations de résultats à atteindre

Sécuriser les clauses essentielles à inclure dans le contrat

Gérer la vie du contrat

- Le contrôle des performances
- Les indicateurs de suivi
- Les évolutions à prévoir
- La question des coûts
- La mise en place d'actions préventives et correctives

Exercice d'application : rédaction d'un contrat de maintenance

COMPÉTENCES MÉTIER

À l'issue de la formation, vous saurez maîtriser le cadre juridique de vos contrats de maintenance des bâtiments.

2 JOURS	14 heures	Code 74302
Tarif HT : 1 440 € - repas inclus		Coll. terr. HT : 1 240 € - repas inclus
Paris		
15-16.....juin.....2017	27-28.....novembre.....2017	

Les marchés de Facility Management

Gérer un contrat d'exploitation/maintenance, global ou non



Les coûts d'exploitation et de maintenance d'un bâtiment représentent un poste majeur de dépense, avec souvent le sentiment que ces dépenses ne sont pas contrôlées, ou que le niveau de prestation n'est pas au rendez-vous. Face à un marché en "révolution", il est essentiel d'identifier les leviers et opportunités d'optimisation technique et financière des prestations d'exploitation / maintenance et de facility management.

OBJECTIFS

- Identifier les enjeux des marchés de Facility Management pour adopter la bonne stratégie.
- Analyser les étapes clés, de la définition du besoin à la notification du marché ou du contrat.
- Gérer les aspects techniques et économiques de ces marchés et prestations.

PUBLIC CONCERNÉ

- Gestionnaires de biens immobiliers, promoteurs, bailleurs sociaux
- Property managers, conseillers en gestion de bien
- Responsables des services immobiliers, gestionnaires immobiliers, chargés de gestion, responsables de site
- Responsables achats de prestations de Facility Management

ANIMATEUR

Pierre RASOLO
Associé
GREEN BUILDING

PROGRAMME

Perfectionnement

Identifier les enjeux des marchés de Facility Management

Définir les caractéristiques et atouts de ces marchés

- Le service aux occupants
- La maintenance technique
- La gestion des fluides et énergie
- Benchmarking économique, les grands ratios

Appréhender l'évolution des marchés de FM

- Des petits travaux au " full FM "
- Comprendre un marché en révolution

Identifier les stratégies possibles

- Stratégie du besoin
- Stratégie d'achat : définir le marché et le type d'engagement

Piloter la mise en place du marché

- Définir le besoin
- Identifier les différents types de prestation P1, P2, P3
- Définir le niveau des prestations
- Choisir entre un engagement de moyens ou de résultat
- Focus sur les marchés clé
- **Étude de cas** : à partir de différents exemples de bâtiments, analyse commentée des prestations et engagements et identification des erreurs pièges à éviter
- **Négocier et notifier**
- Procéder à l'analyse technique et économique des offres

- Définir les leviers de négociation
- **Exercice d'application** : à partir d'une offre de prestation, détermination des points à revoir et à négocier

Gérer les aspects techniques et économiques

Maîtriser l'approche technique et économique des marchés de FM

- Définir l'organisation du maître d'ouvrage et les instances de suivi
- Manager et suivre les prestations sur le plan technique et financier
- Positionner la HQE Exploitation au service du suivi et de la performance

Exercice d'application : détermination des actions de suivi de la performance d'un contrat de Facility Management

La performance technique et économique des prestations de FM

- Positionner la démarche dans le cycle de vie du bâtiment
- Recourir au coût global comme démarche d'analyse de la performance
- Comparer les différents types de contrats

COMPÉTENCES MÉTIER

À l'issue de cette formation, vous serez en mesure de mettre en place un contrat de " Facility Management " adapté à votre besoin et performant.

2 JOURS	14 heures	Code 74367
Tarif HT : 1 440 € - repas inclus		Coll. terr. HT : 1 240 € - repas inclus
Paris		
17-18.....mai.....2017	18-19.....décembre.....2017	
27-28.....septembre.....2017		

Accessibilité des bâtiments aux personnes handicapées

Respecter ses obligations et réaliser un diagnostic

Depuis le 1^{er} janvier 2015, tous les Établissements Recevant du Public (ERP) doivent être rendus accessibles aux personnes en situation de handicap ou à mobilité réduite. Les acteurs publics et privés de la construction de logements doivent se conformer à la réglementation issue de la loi Handicap, tout en choisissant des solutions techniques et fonctionnelles adaptées et économiques.

OBJECTIFS

- Définir une situation de handicap.
- Identifier le contexte réglementaire et les principales exigences techniques pour les ERP.
- Organiser un diagnostic de l'accessibilité d'un ERP et de proposer des solutions.

PRÉREQUIS

Aucun prérequis n'est nécessaire pour suivre cette formation.

PUBLIC CONCERNÉ

- Maîtres d'ouvrage publics et privés
- Sociétés de construction et maîtres d'œuvre
- Gestionnaires d'établissements
- Toute personne amenée à jouer un rôle dans une opération de construction, de rénovation ou de réhabilitation

ANIMATEUR

Christine MÉROT
Architecte DPLG - Monteur d'opération
CEBAI

PROGRAMME

Expertise

Définir la situation de handicap

Mise en situation : les contraintes liées à chaque situation de handicap

Analyser les enjeux de l'accessibilité

- Les enjeux du handicap et de l'accessibilité
- L'accessibilité et la qualité d'usage
- Les différentes formes de l'accessibilité

Intégrer le contexte et le cadre réglementaire

- L'évolution de la réglementation
- Prendre en compte l'accessibilité numérique

Les domaines couverts par la réglementation sur l'accessibilité

- Le cadre bâti
- Les espaces publics et la voirie
- Les transports collectifs

Les obligations et délais pour les ERP et les Installations Ouvertes au Public (IOP)

Les acteurs de l'accessibilité

- Commune et commission communale / intercommunale pour l'accessibilité aux personnes handicapées
- Les commissions départementales consultatives de la protection civile, de la sécurité et de l'accessibilité
- Les usagers, riverains, associations, professionnels du handicap, transports publics...

Rendre accessibles les ERP

- La prise en compte des différents handicaps

- La logique de chaîne de déplacement
- Les règles d'accessibilité
- La prise en compte de l'accessibilité à la construction et dans l'existant
- Les caractéristiques générales, techniques et celles relatives au repérage et à la sécurité
- La recherche de solutions et les contraintes
- Mettre en place des Agendas d'Accessibilité Programmés (Ad'AP)

Exercice d'application : analyse de situations de non-conformité et identification des actions correctives à prévoir

Mettre en place une démarche

Les facteurs de réussite

- La manière de présenter la démarche
- La prise en compte des parties prenantes
- Le niveau de détail
- Les actions réalisables à court ou moyen terme

Méthodologie pour établir un diagnostic d'accessibilité

- Évaluer l'accessibilité
- Le relevé de terrain

Exercice d'application : élaboration d'une démarche de mise en accessibilité d'un bâtiment

COMPÉTENCES MÉTIER

À l'issue de cette formation, vous serez en mesure d'intégrer dans votre projet la thématique du handicap.

2 JOURS	14 heures	Code 74151
Tarif HT : 890 € - repas inclus		Coll. terr. HT : 1 240 € - repas inclus
Paris		
13-14mars2017
21-22juin2017
7-8novembre2017

Mettre en œuvre et suivre l'Ad'AP

Prévenir les sanctions en cas de non-suivi de l'exécution de l'Agenda d'Accessibilité Programmée



Tout ERP non conforme à la réglementation relative à l'accessibilité aux personnes handicapées, doit faire l'objet d'un Agenda d'Accessibilité Programmée. Dès lors, il est indispensable de maîtriser les échéances et les procédures à respecter et notamment les obligations d'information de suivi de l'exécution de l'Ad'AP auprès de la préfecture.

OBJECTIFS

- Maîtriser la réglementation et les échéances liées aux Ad'AP.
- Réaliser son Agenda d'Accessibilité Programmée et suivre son exécution.
- Mettre en œuvre les méthodologies et solutions de mise en accessibilité.

PRÉREQUIS

Connaître la réglementation relative à l'accessibilité des ERP aux personnes handicapées ou avoir suivi " Accessibilité des bâtiments aux personnes handicapées " (code 74151 p. 139).

PUBLIC CONCERNÉ

- Maîtres d'ouvrage publics ou privés.
- Responsables techniques, travaux, exploitation, maintenance.
- Toute personne chargée d'assurer la conformité réglementaire d'un établissement recevant du public.

ANIMATEUR

Christine MÉROT
Architecte DPLG - Monteur d'opération
CEBAI

PROGRAMME

Expertise

Maîtriser la réglementation relative aux Ad'AP

L'obligation de réalisation d'un Agenda d'Accessibilité programmée pour les ERP non conformes

- Définir la date limite de dépôt imposée par le code de la construction et les délais de prorogations
- Identifier les conditions permettant de bénéficier des prorogations : difficultés techniques et financières
- Analyser le contenu du dossier de demande de prorogation

Respecter le contenu de l'Ad'AP

- S'engager sur des études et travaux de mise en accessibilité
- Programmer ces actions et s'engager financièrement
- Distinguer le cas d'un Ad'AP portant sur un seul ERP de celui portant sur plusieurs ERP
- Maîtriser le niveau d'accessibilité attendu en fin d'Ad'AP

Étude de cas : analyse commentée de différentes rubriques d'un Ad'AP et identification des erreurs à ne pas commettre

Identifier les possibilités de modification d'un Ad'AP ou de demande de délai supplémentaire

Mettre en œuvre et suivre un Ad'AP

- Réaliser les démarches d'autorisation de travaux
- Les délais et modalités d'instruction
- L'approbation et le cas des refus
- Identifier et définir les solutions techniques adaptées à l'établissement
- Réaliser l'estimation des travaux

Étude de cas : analyse commentée d'estimations budgétaires de travaux et identification des actions à mettre en œuvre

Suivre la réalisation de l'Ad'AP

- L'obligation de suivi de l'exécution définie dans le code de la construction et de l'habitation : le calendrier, la personne responsable, les documents de suivi à transmettre à la préfecture et à la commission communale pour l'accessibilité
- Identifier les sanctions définies par le décret du 11 mai 2016
- Mettre en œuvre les méthodologies et outils de suivi de l'Ad'AP

COMPÉTENCES MÉTIER

À l'issue de cette formation, vous serez en mesure de mettre en œuvre et de sécuriser vos concessions d'aménagement ou procédures de consultation d'opérateurs.

1 JOUR	7 heures	Code 74345
Tarif HT : 890 € - repas inclus		Coll. terr. HT : 750 € - repas inclus
Paris		
8juin2017
16octobre2017
19décembre2017

Maîtriser l'énergie dans les bâtiments

Choisir les solutions adaptées aux caractéristiques d'un bâtiment



Cette formation mixte
présentiel et distanciel

L'amélioration de la performance énergétique des bâtiments répond à un double objectif de maîtrise des émissions de gaz à effet de serre et des consommations d'énergie. Cela implique donc de se conformer aux prescriptions réglementaires tout en définissant les solutions techniques adaptées à la situation donnée d'un bâtiment.

OBJECTIFS

- Maîtriser le cadre réglementaire des énergies renouvelables et les opportunités associées.
- Établir la faisabilité technique et économique des solutions disponibles.
- Choisir le type d'installation adapté au bâtiment.

PRÉREQUIS

Avoir des connaissances de base sur la gestion des installations techniques des bâtiments.

PUBLIC CONCERNÉ

- Responsables environnement, exploitation et maintenance
- Responsables de services généraux
- Toute personne en charge de la gestion énergétique et thermique des bâtiments neufs et existants

ANIMATEUR

Pascale SINNAEVE
Consultant en environnement et
gestion énergétique des bâtiments
EETQ

PROGRAMME

Initiation

Quiz amont : pour tester son niveau de connaissances

Faire le point sur les enjeux énergétiques et environnementaux

- Les conséquences de la consommation d'énergie sur l'environnement et notamment les émissions de CO₂
- Les objectifs européens et nationaux en matière de maîtrise de l'énergie dans les bâtiments neufs et existants

Maîtriser le cadre réglementaire et ses évolutions

Cerner la réglementation thermique actuelle

- Champ d'application, principes et objectifs :
- Identifier les évolutions par rapport à la précédente réglementation

Appliquer la réglementation dans les bâtiments existants

- Maîtriser les obligations lors d'opérations de rénovation lourdes, de remplacement d'éléments de l'enveloppe, d'équipements énergétiques...

- Apprécier la portée du diagnostic de performance énergétique dans les bâtiments publics

- Étude de cas :** à partir de deux projets concrets (construction et rénovation), identification des écarts par rapport à la réglementation
- Maîtriser les modalités et incidences pratiques du Diagnostic de Performance Énergétique (DPE)

Engager des démarches de maîtrise des consommations

Intégrer les principes fondamentaux de la thermique des bâtiments

- Effectuer un audit des consommations
- Élaborer un tableau de bord de gestion et de suivi des consommations

Identifier les solutions techniques dans le neuf ou l'existant

- Les systèmes énergétiques performants
- Découvrir les nouvelles approches dans la conception des bâtiments neufs
- Identifier les matériaux performants pour l'enveloppe, la toiture...

Exercice d'application : à partir de données chiffrées et des caractéristiques d'un bâtiment, élaboration d'un plan d'action visant à réduire sa consommation

Mesurer les enjeux des certifications de performances énergétiques

Quiz aval : pour valider les acquis de la formation et formaliser sa progression

COMPÉTENCES MÉTIER

À l'issue de cette formation, vous serez en mesure de concevoir les solutions techniques et de gestion de l'énergie dans vos bâtiments neufs et existants.

3 JOURS | 21 heures | **Code 40027** | Tarif HT : 1 850 € - repas inclus

Paris	
17 au 19.....mai.....2017	5 au 7.....décembre.....2017
25 au 27.....septembre.....2017	

Audit énergétique du bâtiment

Construire l'analyse de l'usage et des consommations énergétiques du bâtiment

Suite à l'adoption de la directive européenne relative à l'efficacité énergétique, différentes normes ont été établies afin de faciliter et d'encadrer la mise en œuvre de méthodologies efficaces en matière d'audit. Ainsi, dans le domaine du bâtiment, il convient de maîtriser les exigences, la méthodologie et les livrables d'un audit énergétique définis par la norme NF EN 16247-2 afin d'assurer la conformité de sa démarche.

OBJECTIFS

- Maîtriser le cadre réglementaire et normatif en matière de performance énergétique des bâtiments.
- Appliquer les outils et les étapes clés pour conduire un audit énergétique de qualité.
- Extraire les résultats de l'audit pour réaliser un diagnostic de performance énergétique.
- Déduire du diagnostic les actions prioritaires à mettre en œuvre

PRÉREQUIS

Avoir des connaissances et une première expérience en matière de maîtrise de l'énergie dans les bâtiments ou avoir suivi la formation " Maîtriser l'énergie dans les bâtiments " (code 400027 p. 140).

PUBLIC CONCERNÉ

- Maîtres d'ouvrage
- Responsables environnement, énergie et fluides
- Responsables techniques, exploitation, maintenance

ANIMATEUR

Éric CAVERNE
Directeur, Expert conseil en énergie
AGGEE

PROGRAMME

Perfectionnement

Maîtriser le cadre réglementaire et normatif

Faire le point sur la réglementation en matière d'audit énergétique

- La RT 2012 et ses décrets d'application pour les bâtiments neufs
- La réglementation thermique applicable aux bâtiments existants
- L'obligation d'audit énergétique des entreprises
- Identifier les évolutions apportées par la loi relative à la transition énergétique pour la croissance verte

Intégrer la norme NF EN 16247 pour l'audit énergétique des bâtiments

- Maîtriser les exigences de la norme NF EN 16247-1 communes aux audits énergétiques
- Appliquer les modalités de la norme NF EN 16247-2 dédiée à l'audit énergétique du bâtiment
- Respecter les obligations portant sur les auditeurs internes et externes

Maîtriser la méthodologie de l'audit

- Préparer l'audit**
- Identifier les démarches selon qu'il s'agit d'un bâtiment ou d'un parc de bâtiments
- Collecter les données nécessaires
- Préparer les visites sur sites et identifier les interlocuteurs concernés

Exercice d'application : définition du périmètre d'un audit et des données utiles à collecter, à partir d'un exemple de bâtiment

Conduire l'audit

- Effectuer les contrôles visuels et les mesures
- Appliquer les différentes méthodes de calcul
- Recourir aux indicateurs de performance, de mesure et de comptage

Exercice d'application : calcul des déperditions à partir des données collectées et constatées d'un bâtiment

Exploiter les données de l'audit et rédiger le rapport

- Analyser les résultats de l'audit et définir les sources d'amélioration
- Hiérarchiser les solutions possibles selon les critères technico-économiques, stratégiques, financiers...
- Rédiger le rapport d'audit

Étude de cas : analyse commentée d'un rapport d'audit

COMPÉTENCES MÉTIER

À l'issue de cette formation, vous serez à même de piloter l'audit énergétique de votre bâtiment (ou parc de bâtiments) selon une méthodologie conforme aux dispositions réglementaires.

2 JOURS | 14 heures | **Code 40100** | Tarif HT : 1 380 € - repas inclus

Paris	
21-22.....juin.....2017	11-12.....décembre.....2017
5-6.....octobre.....2017	

Piloter un projet tertiaire neuf ou rénovation lourde très performant

Associer énergie, qualité d'usage et maîtrise des investissements

La pression grandissante de la maîtrise des coûts énergétiques et des émissions de gaz à effet de serre a mis en valeur le potentiel d'économies réalisables dans les bâtiments tertiaires existants. Les expériences récentes montrent néanmoins qu'afin d'assurer le succès d'une telle opération il est essentiel de cadrer et de piloter le projet avec comme objectifs la qualité d'usage, des performances énergétiques et environnementales réelles et la maîtrise des investissements.

OBJECTIFS

- Construire le programme et le cahier des charges d'un bâtiment à fortes performances énergie-environnement, confort et qualité d'usage.
- Évaluer rapidement la pertinence et les performances réelles sur la base d'une offre et d'une esquisse architecturale.
- Piloter l'appel d'offres et la réalisation du bâtiment pour assurer l'atteinte effective des performances prescrites au meilleur coût

PRÉREQUIS

Connaître les enjeux de la performance énergétique des bâtiments ou avoir suivi " Maîtriser l'énergie dans les bâtiments " (code 400027 p. 140).

PUBLIC CONCERNÉ

- Maîtres d'ouvrage publics et privés, architectes
- Ingénieurs de la maîtrise d'œuvre et des bureaux d'études et de contrôles

ANIMATEUR

Richard FRANCK
Gérant
BPRIM

PROGRAMME

Initiation

Identifier les bâtiments réellement performants

Maîtriser les critères de base

- Bâtiments conformes à la réglementation thermique, passifs, " nZEB ", à énergie positive
- Ordres de grandeur réels de performances énergétique
- Ordres de grandeur d'énergie grise
- Confort et qualité d'usage
- Santé et " productivité " des occupants
- Rentabilité et valeur des bâtiments

Reconnaître un bâtiment réellement performant

- Concevoir "réglementaire" et/ou concevoir "performant"
- Leviers de conception techniques et architecturaux en fonction du contexte et des usages du bâtiment
- Identifier les solutions associant performances énergie, confort et flexibilité

Étude de cas : à partir de plusieurs exemples, identification des bâtiments performants

Identifier les caractéristiques d'un bâtiment éco-construit

- Systèmes constructifs : béton, métal, bois, mixte...
- Préfabrication, industrialisation
- Pertinence et bénéfices des choix constructifs

Prescrire et piloter un projet de bâtiment réellement performant

Maîtriser les impacts en investissements

- Identifier les leviers de la maîtrise des coûts
- Identifier les leviers de rentabilité au-delà des seules économies de charges
- Évaluer la rentabilité, valeur verte et valeur financière

- Examiner le cas du propriétaire occupant ou bailleur
- **Étude de cas** : analyses coûts et rentabilité en bâtiments neufs ou rénovations lourdes

Préparer le concours ou l'appel d'offres

- Arbitrer sur les objectifs de performance
- Élaborer le programme de l'opération
- Définir la méthodologie en fonction du montage de projet
- Élaborer le cahier des charges d'appel d'offres
- Prendre en compte la garantie de performance énergétique
- Gérer la rémunération du maître d'œuvre
- Analyser les offres et négocier
- **Exercice d'application** : préparation d'un programme

Réaliser et mettre le bâtiment en exploitation

- Tenir compte de l'importance des phases esquisse et avant-projet
- Gérer les interactions entre acteurs et favoriser la conception collaborative
- Définir les points de contrôle importants
- Mettre en place un commissionnement, les points de contrôle importants
- Analyser et optimiser le fonctionnement

COMPÉTENCES MÉTIER

À l'issue de cette formation, vous serez en mesure d'assurer la conduite d'une opération de rénovation d'un bâtiment tertiaire dans le respect de la réglementation et la maîtrise des coûts.

2 JOURS	14 heures	Code 40055	Tarif HT : 1 350 € - repas inclus
Paris			
27-28.....mars.....2017			20-21.....juin.....2017 9-10.....novembre.....2017

Monter un projet de rénovation énergétique dans l'habitat

Organiser la démarche technico-économique

Face à la pression environnementale, économique et sociale, la France s'est donnée pour objectif de rénover 500 000 logements à horizon 2017. Au-delà du cadre politique, la rénovation énergétique devient cruciale dans un contexte de hausse des prix de l'énergie. Pour y parvenir, il est indispensable de maîtriser les différentes étapes et composantes d'un projet en se préservant notamment des écueils techniques et financiers.

OBJECTIFS

- Identifier le cadre réglementaire et les enjeux de la rénovation énergétique dans le logement.
- Mettre en œuvre les diagnostics et audits énergétiques.
- Décomposer les différentes phases d'études technico-économiques d'une opération de rénovation jusqu'à la préconisation des solutions correctives.
- Élaborer les solutions de financement adaptées au montage du projet de rénovation.

PRÉREQUIS

Avoir des connaissances de base sur la gestion des bâtiments.

PUBLIC CONCERNÉ

- Maîtres d'ouvrage publics ou privés
- Ingénieurs et chargés de projets au sein des bureaux d'études, des AMO, des entreprises générales
- Promoteurs immobiliers

ANIMATEUR

Vincent VANEL
Direction éco-innovation
GREENATION

PROGRAMME

Initiation

Maîtriser le cadre réglementaire, ses contraintes et ses opportunités. Mener les diagnostics et audits énergétiques

Identifier les postes de consommations d'énergie

- Choisir le type d'étude adaptée à la nature et à l'activité du bâtiment
- Les outils de diagnostic et d'audit énergétique
- Appréhender l'audit énergétique des bâtiments collectifs d'habitation
- Les données de consommation par poste

Analyser et exploiter les données

- Préconiser et hiérarchiser les scénarios de solutions d'amélioration
- Réaliser l'étude de faisabilité : approche en coût global

Identifier les solutions techniques adaptées

- Agir sur l'enveloppe du bâtiment, les matériaux et les équipements
- Agir sur le choix des énergies
- Les critères technico-économiques
- Agir sur l'acceptabilité sociale des travaux
- **Exercice d'application** : analyse des grandes étapes d'un audit énergétique de copropriété et identification des solutions à préconiser

Respecter les étapes d'un projet de rénovation énergétique

- Appréhender la méthodologie générale
- Intégrer les exigences énergétiques aux différentes phases du projet

- Organiser la maîtrise d'ouvrage (MOA) et choisir les assistants à maîtrise d'ouvrage (AMO) spécialisés
- Sélectionner les maîtres d'œuvre
- Valider les choix techniques
- Exprimer des exigences de performances dans le DCE
- Contrôler/évaluer la performance énergétique
- Suivre la performance en exploitation
- **Exercice d'application** : réalisation d'une grille d'évaluation des priorités

Financer le projet

Identifier les solutions de montage

- Financer et réaliser le projet au moyen du Contrat de Performance Énergétique (CPE)
- Identifier le potentiel des Certificats d'Économie d'Énergie (CEE)
- Recourir aux autres dispositifs de soutien
- Appréhender le mécanisme innovant de tiers payant

Comparer les différentes solutions et retenir le montage adapté à son projet

COMPÉTENCES MÉTIER

À l'issue de cette formation, vous serez en mesure de piloter le montage d'une opération de rénovation énergétique dans l'habitat en tenant compte des différents paramètres réglementaires, techniques et économiques.

2 JOURS	14 heures	Code 40092	Tarif HT : 1 350 € - repas inclus
Paris			
12-13.....juin.....2017 4-5.....octobre.....2017			18-19.....décembre.....2017

Maîtriser la qualité de l'air intérieur

Organiser le contrôle dans les bâtiments d'habitation et recevant du public

Les polluants présents dans les locaux privés ou publics constituent depuis peu une préoccupation majeure de santé publique. La réalisation d'un audit permet d'identifier les sources responsables des pathologies affectant les occupants et d'effectuer les mesures nécessaires afin de définir les solutions correctives.

OBJECTIFS

- Identifier les principaux polluants, les normes et les valeurs réglementaires de la qualité de l'air intérieur.
- Établir le diagnostic et mesurer les polluants.
- Gérer la maîtrise de la qualité de l'air

PRÉREQUIS

Avoir des connaissances de base sur la gestion technique des bâtiments et en particulier les impacts sanitaires.

PUBLIC CONCERNÉ

- Responsables hygiène et sécurité, exploitation, maintenance
- Ingénieurs et techniciens de bureaux d'études
- Toute personne impliquée dans la conception, l'exploitation ou la gestion de locaux tertiaires et d'habitation

ANIMATEURS

Fabien SQUINAZI
Docteur, ancien directeur du Laboratoire d'Hygiène de la ville de Paris

Gilbert RHEIN
Chef de Projet
IOSIS CONSEIL

PROGRAMME

Perfectionnement

Faire le point sur les polluants et les enjeux de la QAI

Identifier les principaux polluants et leurs conséquences

- Les caractéristiques des principaux polluants
- Identifier les risques sanitaires associés
- Connaître les normes et valeurs guides à respecter pour chacun des polluants
- Faire le point sur le plan national santé environnement

Les différentes sources d'information et le rôle de l'Observatoire de la Qualité de l'Air Intérieur (OQAI)

Réaliser le diagnostic et mesurer les polluants

Reconnaître une mauvaise QAI : les symptômes directs et indirects

- Rechercher les sources éventuelles de pollution selon les normes AFNOR (XP X43-401, XP X43-407, XP X43-403)
- Mesurer en temps réel les paramètres indicatifs de la qualité de l'air
- Effectuer des mesures complémentaires sur les principaux polluants classés prioritaires par l'OQAI
- Comparer les résultats aux différentes Valeurs Toxicologiques de Référence (VTR) disponibles, ou à tout autre référentiel disponible

Étude de cas : enquête sur la qualité de l'air dans les écoles, les gymnases, les piscines et les patinoires

Maîtriser la QAI

Recenser les sources de contamination

Assurer une bonne ventilation des locaux

- Matériaux et produits de construction
- Les produits de consommation courante
- Le rôle de la ventilation et les principales anomalies sur les installations
- Identifier les paramètres clés pour garantir une ventilation de qualité et optimiser le taux de renouvellement de l'air
- Combiner un bon renouvellement de l'air intérieur et la maîtrise de l'énergie
- Comparer les différents systèmes disponibles et les solutions en devenir
- **Étude de cas** : analyse effectuée à partir des problématiques apportées par les participants
- **Recourir aux systèmes d'épuration d'air**
- Les polluants visés par cette solution
- Les principales solutions techniques disponibles et émergentes et leurs performances

COMPÉTENCES MÉTIER

À l'issue de cette formation, vous serez en mesure de mettre en œuvre les bonnes actions de contrôle de la qualité de l'air intérieur et les solutions correctives en cas de pollution.

2 JOURS	14 heures	Code 40053	Tarif HT : 1 380 € - repas inclus
Paris			
22-23mars.....	2017	28-29.....novembre.....2017
29-30juin.....	2017	

Maîtriser le risque légionelle

Dans les réseaux d'eau chaude sanitaire



Cette formation mixte présentiel et distanciel



Les bactéries responsables de l'infection respiratoire appelée légionellose se développent notamment dans les circuits d'eau. Afin d'éviter leur prolifération, il est indispensable de maîtriser les bonnes pratiques en matière de conception, de gestion et de maintenance des installations d'eau chaude sanitaire.

OBJECTIFS

- Intégrer le risque légionelle dans la conception et la maintenance des réseaux d'eau chaude sanitaire.
- Cerner les impacts des solutions de désinfection ou des chocs thermiques sur la contamination des réseaux d'ECS.
- Mettre en œuvre les obligations de l'arrêté relatif à la surveillance des légionelles et de la température.

PRÉREQUIS

Avoir des connaissances de base sur la gestion des installations techniques des bâtiments et en particulier les réseaux d'eau chaude sanitaire.

PUBLIC CONCERNÉ

- Responsables maintenance et exploitation de réseaux d'eau
- Installateurs de réseaux d'eau
- Hygiénistes

ANIMATEURS

Philippe HARMANT
& Laurent KIENE
Consultants senior, Cogérants
AQUAFUENCE

PROGRAMME

Perfectionnement

Quiz amont : pour tester son niveau de connaissances

Risque légionelle

Légionelle et légionellose : cas et types de pathologies existants

Test de connaissances : facteurs de risque dans une installation de production et de distribution d'eau chaude sanitaire

- Intégrer le risque légionelles dans la conception des réseaux d'eau chaude sanitaire

Étude de cas : impact d'un mauvais équilibre hydraulique du réseau

- Identifier les points à risque et auditer rapidement une installation d'eau chaude sanitaire

Étude de cas : audit d'une installation d'eau chaude sanitaire

- Pertinence et conséquences des chocs thermiques et chlorés
- Étude comparative des méthodes de remise à niveau des installations
- **Exercice d'application** : mise en œuvre d'une méthode de calcul du dimensionnement
- Surveillance de la qualité de l'eau (température et légionelles)

Exercice d'application : interprétation de résultats de suivi de température et de légionelles

Travaux neufs et réhabilitation : une bonne conception pour la maîtrise du risque

Étude de cas : construction d'un réseau de distribution d'eau chaude sanitaire

Risque pseudomonas

- Les différents types de pseudomonas
- Comprendre les causes et les mécanismes de la contamination
- Identifier les causes de l'introduction de l'eau chaude dans l'eau froide
- Connaître la procédure de décontamination
- Rechercher l'origine des mélanges d'eau chaude et froide

Quiz aval : pour valider les acquis de la formation et formaliser sa progression

COMPÉTENCES MÉTIER

À l'issue de cette formation, vous serez en mesure de corriger les principaux défauts de vos équipements en assurant une surveillance et une maintenance conformes aux obligations réglementaires.

1 JOUR	7 heures	Code 40044	Tarif HT : 895 € - repas inclus
Paris			
30mai.....	2017	12.....mai.....2017
28novembre.....	2017	9.....novembre.....2017

Initiation à la sécurité incendie

Organiser les mesures de prévention et de protection

Le feu est à l'origine d'un nombre important de décès chaque année mais aussi de dégâts matériels conséquents. Il est donc impératif de maîtriser les exigences auxquelles doivent répondre tout bâtiment, tout chef d'établissement, tout propriétaire en cas d'incendie.

OBJECTIFS

- Expliquer la mécanique de l'incendie : éclosion, propagation, extinction.
- Établir les obligations réglementaires au regard des catégories de bâtiments et identifier les obligations du chef d'établissement et du propriétaire.
- Mettre en œuvre les règles de sécurité propres à chaque typologie de bâtiments.

PRÉREQUIS

Avoir des connaissances de base sur la gestion technique des bâtiments et en particulier la prévention des risques.

PUBLIC CONCERNÉ

- Responsable d'établissements, propriétaires non occupants
- Responsables sécurité, responsables environnement
- Responsables techniques, bâtiments et maintenance
- Toute personne souhaitant maîtriser les bases de la sécurité incendie

ANIMATEUR

Jimmy CHAUVIN
 Directeur technique, sécurité et environnement
 Fondateur d'EMERGENCE CONSEIL
 IMMOVALOR GESTION (Groupe Allianz)

PROGRAMME

Initiation

Connaître la mécanique de l'incendie

- Identifier les paramètres de l'incendie et les phases de développement
- Appréhender les modes de propagation de l'incendie
- Maîtriser les conséquences de l'incendie

Appliquer la réglementation

- Distinguer la protection des personnes de la protection des biens et de la protection de l'environnement

Se repérer dans la réglementation

- Recenser les textes réglementaires : le CCH, le CU, le Code du travail, les ICPE, les règlements de sécurité, les IT...
- Identifier les principes généraux de la réglementation

Faire la différence entre les textes réglementaires et les normes

Adapter la réglementation selon la nature du bâti

- Maîtriser les critères de classification : activités, effectif du public reçu, caractéristiques de construction...

- Identifier les catégories de bâtiments : habitation, ERP (de la 1^{re} à la 5^e cat.), IGH, locaux de travail, PS...

Étude de cas : identification des textes réglementaires applicables à différentes catégories de bâtiments

Organiser les mesures de prévention et de protection sous la responsabilité du chef d'établissement

- Identifier les acteurs internes et externes
- Connaître les dispositions constructives, maîtriser les principaux moyens de secours (extincteurs, RIA, SSI, DF...)
- Définir et appliquer les consignes de sécurité
- Maîtriser les obligations du chef d'établissement (organisation, contrôle, exercice, formation...)
- Connaître les risques encourus en cas de non-conformité à la réglementation

Étude de cas : analyse des causes et identifications des éléments de prévention ou de protection défaillants à partir d'études de sinistres récents

COMPÉTENCES MÉTIER

À l'issue de cette formation, vous saurez concrètement identifier les éléments fondamentaux de la sécurité incendie d'un point de vue réglementaire, technique et organisationnel.

1 JOUR	7 heures	Code 40069	Tarif HT : 820 € - repas inclus
Paris			
14.....mars.....2017			2.....octobre.....2017

Sécurité incendie dans les ERP

Gérer la sécurité selon la réglementation applicable aux bâtiments et systèmes

Les édifices recevant du public sont soumis à différentes contraintes de construction, d'exploitation et d'équipement visant à limiter au mieux la propagation d'un feu et à rendre possible l'évacuation des occupants. Il est donc impératif d'identifier précisément la réglementation et les dispositifs pratiques et managériaux permettant de la respecter.

OBJECTIFS

- Identifier la réglementation incendie applicable aux Établissements Recevant du Public (ERP), les modalités et enjeux des contrôles administratifs.
- Appliquer les règles de sécurité incendie appropriées aux différentes catégories d'ERP.
- Organiser et gérer la sécurité incendie au travers des outils de prévention et de contrôle.

PRÉREQUIS

Avoir des connaissances en sécurité incendie ou avoir suivi " Initiation à la sécurité incendie " (code 40069 p.526).

PUBLIC CONCERNÉ

- Responsables d'établissements
- Responsables sécurité, incendie et hygiène nouvellement nommés
- Responsables techniques, bâtiments et maintenance

ANIMATEUR

Jimmy CHAUVIN
 Directeur technique, sécurité et environnement
 Fondateur d'EMERGENCE CONSEIL
 IMMOVALOR GESTION (Groupe Allianz)

PROGRAMME

Perfectionnement

Maîtriser la réglementation incendie applicable aux ERP

Identifier les différentes sources réglementaires selon l'activité d'un ERP

- Maîtriser les catégories d'établissements : bâtiments isolés ou en groupement
- Identifier les différentes réglementations impactant les ERP

Maîtriser les dispositions communes à l'ensemble des ERP

- Les contraintes pesant sur le constructeur
- Les contraintes relatives à la conception et à l'aménagement des bâtiments

Identifier les spécificités propres à certaines catégories d'ERP

- Les ERP du 1^{er} groupe
- Les ERP de catégorie 5
- Les spécificités des bâtiments comportant des zones ERP

Étude de cas : identification des textes réglementaires applicables à différentes catégories d'ERP

Organiser et gérer la sécurité incendie

Maîtriser les outils de prévention et de contrôle

- Définir les plans d'intervention et de sécurité
- Rédiger les notices de sécurité
- Tenir à jour le registre de sécurité

- Assurer la formation et l'entraînement du personnel
- Gérer les relations avec les tiers : entreprises de sécurité extérieures et services publics
- Réaliser l'entretien, la maintenance et les vérifications des dispositifs

Identifier les actions propres aux bâtiments existants

- Réaliser le diagnostic et l'audit
- Définir les solutions d'adaptation
- Réaliser le schéma directeur de mise en sécurité

Réussir les contrôles et prévenir la mise en cause des responsabilités

- Les commissions de sécurité
 - La fréquence des contrôles, la durée et les points clés
 - Identifier les risques encourus en cas de non-conformité des installations et équipements
- Exercice d'application** : mise en place d'un plan d'actions permettant de lever un avis défavorable de la commission de sécurité sur un groupement d'établissements

COMPÉTENCES MÉTIER

À l'issue de cette formation, vous saurez concrètement évaluer la conformité d'un bâtiment à la réglementation sécurité incendie et définir les solutions rectificatives en cas d'écart.

2 JOURS	14 heures	Code 40070	Tarif HT : 1 320 € - repas inclus
Paris			
15-16.....mars.....2017			3-4.....octobre.....2017



Cécile ORDOVAS
Responsable du secteur
Comptabilité - Finances
Budget

Credit photo: © Ulf Andersen

L'environnement économique chahuté, la diminution des dotations et la réforme territoriale, ont des conséquences financières parfois complexes à évaluer. Pour les collectivités, assurer leur mission de service public avec un niveau d'exigence qui augmente et des moyens qui diminuent, devient alors un réel défi. Régions, départements, collectivités locales de grande taille ou communes rurales, la situation n'est bien évidemment pas égale en matière de conditions d'emprunts, de dotations, de dépenses ou de recettes. Cependant l'évolution des pratiques budgétaires et financière s'effectue à tous les niveaux, dans un souci de performance accrue et d'organisation nouvelle.

Mesure et maîtrise des coûts, optimisation fiscale, évaluation des politiques publiques... autant de compétences pointues indispensables à développer ! Pour vous y aider, EFE vous propose en 2017 une offre complète de formations.



3 QUESTIONS À L'EXPERT

" La dématérialisation des actes administratifs devrait permettre de faciliter la production de l'information comptable par les agents comptables des collectivités. "



François AUBERT

Consultant en finances locales
Professeur des Universités
en comptabilité et analyse financière
Docteur en Sciences de Gestion
AUBERT CONSULTANTS

Départements, communes... : qu'en est-il de la situation des finances locales aujourd'hui ?

Les départements connaissent une forte dégradation de leur équilibre budgétaire en raison de la hausse des dépenses contraintes de solidarité et de la baisse conjuguée de la dotation globale de fonctionnement (DGF). En ce qui concerne les communes, la baisse de la DGF a pour effet une baisse de l'enveloppe consacré aux dépenses d'équipement.

Quelles conséquences attendre de la dématérialisation sur les process et l'organisation des finances locales ?

La dématérialisation des actes administratifs devrait permettre de faciliter la production de l'information comptable par les agents comptables des collectivités. Elle devrait également faciliter les activités de contrôle budgétaire exercées par les chambres régionales des comptes ainsi que par les collectivités qui testent la certification de leurs comptes annuels par un commissaire aux comptes.

Dans quelle mesure est-elle source d'économies ? D'autres leviers sont-ils disponibles ?

Cette procédure devrait faciliter les schémas de mutualisation au sein des EPCI / Communes en matière de système d'informations, de transmissions des données aux comptables publics. D'autres leviers existent sur les contrats d'assurance, de fournitures, de procédures de marchés publics.

COMPTABILITÉ FINANCES BUDGET

28 FORMATIONS



TÉMOIGNAGE

Séverine MUSTIERE

Secrétaire Générale
Mairie D'Enghien-les-Bains

**Participante à la formation " Préparer
et exécuter son budget " p. 151**

" La formation m'était indispensable suite à ma prise de fonction et elle a été très enrichissante. Très complète sur la préparation et l'exécution du budget elle m'aide vraiment dans mon poste "

Finances locales pour non-financiers

Analyser les règles budgétaires et financières des collectivités



Cette formation mixte
présentiel et distanciel

La réglementation des finances locales est une matière complexe et dense. Pour assimiler les principes de base, les responsables financiers doivent maîtriser les principales règles budgétaires, la structure d'un budget communal et les bases de la gestion financière.

OBJECTIFS

- Identifier les règles de base des finances locales.
- Interpréter un compte administratif ou un budget prévisionnel d'une commune.
- Analyser les finances des collectivités territoriales.

PRÉREQUIS

Aucun prérequis n'est nécessaire pour suivre cette formation.

PUBLIC CONCERNÉ

- Responsables chargés de préparer un budget
- Toute personne amenée à devenir responsable d'un budget ou ayant besoin de connaître le mode de fonctionnement d'un budget d'une collectivité territoriale

ANIMATEUR

Hugues VIENNET
Consultant finance et gestion locales
DIAGONALES CONSEIL

PROGRAMME

Initiation

Quiz amont : pour tester son niveau de connaissance

Maîtriser les grands principes budgétaires et financiers de la comptabilité publique

Cerner les principales règles budgétaires applicables

- Le cadre juridique applicable, le calendrier budgétaire et les dispositifs de contrôle budgétaire
- La comptabilité d'engagements et la gestion en AP/CP

Identifier les spécificités de la comptabilité publique par rapport à la comptabilité privée

- Les principales notions comptables
- **Déterminer les grands axes comptables de la comptabilité publique locale**
- La normalisation comptable, la classification des comptes, les principes de codification, les principes comptables, les règles...
- Les procédures comptables en M14, la distinction opérations d'ordre / opérations réelles, les principales opérations d'ordre...
- L'extension du champ d'application de la réforme aux départements et aux régions : M52 et M71

Exercice d'application : nomenclature par nature et par fonction et construction d'autorisations budgétaires

Identifier la structure d'un budget communal

Les principaux postes de dépenses

- Les dépenses de fonctionnement : dépenses de personnel, charges à caractère général, frais financiers...
- Les dépenses d'investissement :

programmes d'investissement, remboursement de la dette...

Les modes de financement des dépenses majeures

- Les produits des services : tarifications, redevances...
- Les ressources fiscales : taxe foncière, taxe d'habitation, CET...
- Les dotations et compensations versées par l'État
- Les autres ressources : subventions, emprunts...

Maîtriser les bases de la gestion financière pour pouvoir analyser l'activité de sa structure

Le diagnostic financier

- Les indicateurs : épargne, endettement...
- Les ratios financiers
- Le positionnement par rapport à la situation de collectivités similaires

La prospective financière

- Les hypothèses pour l'évolution de l'épargne nette (fonctionnement et dette ancienne)
- La programmation des dépenses d'équipement et leur mode de financement
- La mesure de l'évolution des indicateurs et des ratios

Exercice d'application : présentation d'une analyse synthétique à partir du compte d'une collectivité

Quiz aval : pour valider les acquis de la formation et formaliser sa progression

COMPÉTENCES MÉTIER

À l'issue de cette formation, vous serez en mesure d'intégrer ou de collaborer avec un service budgétaire et financier.

2 JOURS | 14 heures | **Code 75052** | Tarif HT : 1190 € - repas inclus

Paris
16-17mai.....2017 | 23-24novembre.....2017



BESOIN DE COMPRENDRE LES BASIQUES ?

Choisissez la **½ journée** !

Cerner le mode de fonctionnement d'un budget d'une collectivité territoriale



NOUVEAU

OBJECTIFS

- Identifier les enjeux de la comptabilité publique locale.
- Décrire les spécificités de la comptabilité publique par rapport à la comptabilité privée.
- Définir les points clés d'un budget d'une commune.

PRÉREQUIS

Connaître les règles de base en comptabilité publique ou privée.

PUBLIC CONCERNÉ

- Toute personne souhaitant identifier les points clés du fonctionnement budgétaire et financier des collectivités

ANIMATEUR

Consultant expert en finances locales

PROGRAMME

Initiation

Identifier les règles essentielles de la comptabilité publique locale

- Identifier les enjeux du décret relatif à la gestion budgétaire et comptable publique
- Définir les principes associés au compte administratif, au compte de gestion, le rattachement des produits et des charges à l'exercice...
- La nomenclature budgétaire et comptable des communes et des collectivités territoriales
- **Étude de cas** : analyse commentée d'un compte administratif

Décrire la structure d'un budget local

- Évaluer les recettes issues des dotations de l'État, de la fiscalité, des redevances...

- Évaluer les dépenses associées au fonctionnement, aux charges de personnel, aux investissements...
- Analyser les principaux documents budgétaires : le budget primitif, les décisions modificatives et le budget supplémentaire
- **Exercice d'application** : élaboration du budget de fonctionnement en estimant différentes charges

COMPÉTENCES MÉTIER

À l'issue de cette formation, vous serez en mesure d'appréhender les composantes clés du budget d'une collectivité à travers des principaux documents budgétaires et comptables

½ JOURNÉE | 4 heures | **Code 75359** | Tarif HT : 395 €

Paris
11mai.....2017(9h-13h)
21septembre.....2017(14h-18h)
23novembre.....2017(9h-13h)

Analyse financière des collectivités territoriales

Concevoir une démarche rétrospective et prospective

La perte progressive de l'autonomie financière et fiscale des collectivités ne peut être maîtrisée que par un recours aux techniques d'analyse financière et de consolidation des risques. Il est donc nécessaire de comprendre puis d'utiliser les ratios essentiels à la conduite d'une stratégie financière anticipant les risques.

OBJECTIFS

- Identifier les caractéristiques budgétaires et financières des collectivités.
- Situer la collectivité dans son environnement financier et évaluer sa situation financière.
- Développer une méthodologie d'analyse financière rétrospective et prospective.

PRÉREQUIS

- Connaissances de base en budget et finances locales ou avoir suivi la formation " Finances locales pour non-financiers " (code 75052 p. 146).

PUBLIC CONCERNÉ

- Élus, dirigeants et responsables financiers et non financiers
- Directeurs des engagements et exploitants bancaires travaillant avec les collectivités territoriales
- Toute personne intervenant dans l'accompagnement financier des collectivités

ANIMATEUR

Hugues VIENNET
Consultant finance et gestion locales
DIAGONALES CONSEIL

PROGRAMME

Perfectionnement

Cerner les enjeux et le contexte de l'analyse financière

- Situer la collectivité dans son contexte institutionnel et financier

Analyse financière rétrospective Construire une analyse budgétaire

- L'analyse via les concepts d'épargne et l'explication des niveaux d'épargne
- L'analyse des recettes de fonctionnement
- L'identification des ratios pertinents et de leurs limites
- L'analyse des dépenses de fonctionnement et l'identification des marges de manœuvre
- L'identification des ratios de gestion et de leurs limites
- L'analyse de l'investissement et de son financement
- L'évaluation du niveau d'endettement et de la solvabilité

Approche financière : utiliser le compte de gestion et mesurer le risque d'insolvabilité

- L'exploitation des données du compte de gestion
- Le tableau des soldes intermédiaires de gestion

Étude de cas : analyse commentée d'une approche financière

- Le tableau de situation financière : analyse d'un bilan retraité
- Le tableau de financement

Étude de cas : analyse commentée d'un tableau de financement et d'un tableau de situation financière

Synthèse de l'analyse financière rétrospective : complémentarité entre l'analyse budgétaire et l'analyse financière

Analyse financière prospective

Construire des simulations prospectives

- La nécessité d'adapter la méthode à la situation spécifique de la collectivité
- Identifier les problématiques de la collectivité : l'endettement, le niveau de pression fiscale...

Étude de cas : traduction financière d'options politiques et techniques

Exploiter les résultats d'une démarche prospective pour en faire une aide à la gestion

Les complémentarités entre les méthodes selon l'objectif poursuivi

Plan d'action personnel : formalisation des actions à mettre en œuvre pour mieux analyser le financement des collectivités territoriales

COMPÉTENCES MÉTIER

À l'issue de cette formation, vous saurez concrètement mettre en œuvre les actions nécessaires à la réussite de vos analyses financières.

2 JOURS | 14 heures | **Code 75096** | Tarif HT : 1 190 € - repas inclus

Paris
13-14juin2017 | 21-22novembre2017

Pratiquer la comptabilité publique

Pratiquer les mécanismes comptables et budgétaires

Les relations entre l'ordonnateur, le manager de l'établissement, et le comptable, en charge du contrôle et du paiement, sont de plus en plus imbriquées. Les règles de contrôle des mouvements comptables effectués par les comptables publics sont plus souples. L'ordonnateur doit donc prendre à sa charge de nouveaux contrôles, notamment dans l'imputation comptable.

OBJECTIFS

- Identifier les règles relatives à la gestion budgétaire et à la comptabilité publique.
- Décrire et traiter les imputations lors de l'exécution du budget et cerner le mécanisme des virements et des décisions modificatives en cours d'année.
- Pratiquer les opérations de base de clôture pour élaborer les états de l'ordonnateur et du comptable.

PRÉREQUIS

- Avoir des connaissances générales de l'organisation administrative de son établissement ou de sa collectivité.

PUBLIC CONCERNÉ

- Collaborateur comptable
- Comptable général et adjoint chef comptable
- agent administratif et agent en charge de préparer le budget
- Toute personne impliquée dans la gestion administrative

ANIMATEUR

Thierry BOUTET
Consultant formateur
MCI2L MANAGEMENT

PROGRAMME

Initiation

Maîtriser les référentiels de la comptabilité publique et du processus budgétaire

Intégrer les spécificités de la comptabilité publique

- Présenter les particularités du décret relatif à la Gestion Budgétaire et Comptable Publique(GBCP)
 - Différencier la comptabilité budgétaire et la comptabilité générale
- #### Comprendre les rôles du comptable et de l'ordonnateur
- #### Définir le processus d'élaboration du budget
- Exercice d'application :** élaboration du budget de fonctionnement et notamment saisie du montant des frais généraux, détermination des montants des salaires nets et des charges sociales et présentation du budget simplifié.

Exécuter le budget

- Les notions d'engagement
 - Le service fait
 - La transmission au comptable
 - La liquidation
- #### Construire la situation budgétaire
- Valider et analyser les virements internes

- Pointer les mandats avec les états du comptable

- Effectuer les nouvelles prévisions
- Exercice d'application :** exécution du budget, de l'engagement au mandatement

Maîtriser les opérations courantes comptables

- Intégrer les notions d'opérations budgétaires et d'ordre
- Comptabiliser les charges et produits à régulariser
- Exécuter des charges de fonctionnement
- Effectuer les opérations de rattachements (niv1)

Détailler et établir les états comptables

- Maîtriser la structure des états des opérateurs de l'État
 - La structure des états des collectivités territoriales
- Exercice d'application :** présentation des États suite aux écritures comptabilisées

COMPÉTENCES MÉTIER

À l'issue de cette formation, vous disposerez des connaissances nécessaires à l'exercice de la fonction comptable dans le secteur public.

3 JOURS | 21 heures | **Code 75311** | Tarif HT : 1 490 € - repas inclus

Paris
20 au 22juin2017 | 5 au 7décembre2017

Pratiquer la comptabilité de l'État et de ses établissements publics

Pratiquer les mécanismes comptables

Le décret relatif à la gestion budgétaire et comptable publique intègre les pratiques additionnelles mises en place telles que le contrôle de régularité et la LOLF. Il est donc primordial pour les gestionnaires publics de maîtriser l'environnement comptable et budgétaire dans lequel ils évoluent afin de mieux exercer leur fonction.

● OBJECTIFS

- Identifier le processus complet d'élaboration et d'exécution du budget.
- Pratiquer les autorisations d'engagements et les crédits de paiement.
- Préparer l'établissement des états financiers annuels ou périodiques en respectant les principes comptables généraux.

● PRÉREQUIS

Avoir des compétences comptables de base et connaître le processus budgétaire appliqué à son établissement.

● PUBLIC CONCERNÉ

- Comptables et responsables comptables
- Contrôleur de gestion
- Responsable du budget et contrôleur budgétaire
- Toute personne impliquée dans la préparation des budgets et la tenue des comptes d'un établissement public, social ou médico-social

● ANIMATEUR

Thierry BOUTET
Consultant formateur
MC12L MANAGEMENT

PROGRAMME

Initiation

Identifier les objectifs et la réglementation

- Les objectifs du décret GBCP
- Le concept d'AE/CP, le suivi des AE/CP et la programmation budgétaire
- La qualité comptable et le contrôle interne

Présenter le budget avec la GBCP

- La justification au premier Euro (JPE)
- La fiche Budget

Décider et réaliser une dépense

Présenter le descriptif général des dépenses

- Produire puis analyser l'état des Autorisations d'Engagements non engagées
- Editer les Commandes en cours de SF
- Suivre le compte 408 des factures non parvenues
- Visualiser le compte de résultat de l'ordonnateur

Présenter les états de synthèse

- Produire puis analyser l'état des Autorisations d'Engagements non engagées
- Editer les Commandes en cours de SF
- Suivre le compte 408 des factures non parvenues
- Visualiser le compte de résultat de l'ordonnateur

Réaliser une dépense

- La procédure et la gestion du Service Fait
- L'ordonnancement avec ou sans service facturier
- Le paiement et le pilotage des Crédits de Paiement

Le processus général des recettes

- Logigramme du processus standard des recettes
- La prise en charge et l'encaissement par le comptable
- **Exercice d'application** : saisie d'une créance à partir des problématiques posées par les participants

Gérer les opérations de clôture pour les Établissements de l'État

- La production immobilisée.
- Le transfert des charges et charges à répartir.
- Les amortissements et provisions (prorata temporis)
- **Exercice d'application** : comptabilisation des charges à payer, saisie des intérêts courus non échus et passage des écritures

Les principaux tableaux GBCP de l'Ordonnateur

- **Exercice pratique** : illustration du cheminement financier dans les principaux tableaux à partir d'une ou plusieurs problématiques des participants

➕ COMPÉTENCES MÉTIER

À l'issue de cette formation, vous saurez concrètement mettre en œuvre les principes comptables et rédiger les documents comptables budgétaires.

1 JOUR	7 heures	Code 75304	Tarif HT : 730 € - repas inclus
Paris	18.....mai.....2017		14.....novembre.....2017

Pratiquer la comptabilité des collectivités territoriales

Analyser et mettre en œuvre les mécanismes comptables

L'État se désengage de plus en plus du financement des collectivités territoriales contribuant à rendre la gestion de leur budget tendue. De plus, la réglementation impose dorénavant des contraintes techniques fortes et coûteuses. Face à cette plus grande responsabilisation, il est primordial de connaître l'environnement comptable et budgétaire afin de mieux exercer ses fonctions.

● OBJECTIFS

- Identifier le processus complet d'élaboration du budget des collectivités territoriales.
- Expliciter les problématiques exprimées par l'ordonnateur et le receveur afin de rapprocher le compte administratif et le compte de gestion.
- Analyser les données des opérations courantes pour présenter la situation budgétaire.

● PRÉREQUIS

Avoir des connaissances approfondies du processus budgétaire appliqué à sa collectivité y compris les relations avec les trésoriers payeurs et avoir des compétences comptables de base.

● PUBLIC CONCERNÉ

- Contrôleur de gestion
- Responsable du budget et contrôleur budgétaire
- Chef comptable et responsable comptable

● ANIMATEUR

Thierry BOUTET
Consultant formateur
MC12L MANAGEMENT

PROGRAMME

Initiation

Comparer la structure des états GBCP, M4 - M14 et M21

Présentation GBCP

- Les autorisations budgétaires
- Le résultat patrimonial
- Le plan de trésorerie

La structure M4 - M14

- La section de fonctionnement
- La section d'investissement
- Les restes à réaliser

L'organisation EPRD de la M21

- Le compte de résultat
- Le tableau de financement
- La capacité d'autofinancement

La comparaison des instructions des collectivités territoriales

Étude de cas : analyse commentée de plusieurs budgets des Services Publics Industriels et Commerciaux

Analyser les principales instructions comptables

Détailler les Instructions M14, M52 et M71

Appréhender les instructions M4, M61 et M31

Appréhender les instructions M21, M22 et M22 bis

La comparaison des principales opérations de fin d'année

- Les opérations de rattachement
- Les opérations de valorisation d'actif
- Les opérations générales

La gestion de la TVA et du FCTVA

- **Étude de cas** : présentation de la déclaration de TVA et saisir les écritures chez l'ordonnateur et chez le comptable
- Les principes de base et de calcul
- Le schéma de saisie des factures avec TVA
- Le calcul du coefficient
- Les contours de la déclaration
- Les paiements par le comptable et l'écriture de régularisation des comptes 445

➕ COMPÉTENCES MÉTIER

À l'issue de cette formation, vous saurez concrètement mettre en œuvre les principes comptables et rédiger les documents comptables budgétaires.

2 JOURS	14 heures	Code 75115	Tarif HT : 1190 € - repas inclus
Paris	1 ^{er} -2juin.....2017		12-13décembre.....2017

Appréhender le régime de la TVA

Examiner les modalités d'assujettissement à la TVA



Cette formation mixte
présentiel et distanciel

BLISSOUD

L'assujettissement à la TVA des organismes publics est lié à la nature de leurs activités ainsi qu'aux conditions dans lesquelles elles sont exercées. Les évolutions récentes doivent conduire, dans le cadre d'une bonne gestion financière, à une maîtrise de l'ensemble des mécanismes de la TVA et du Fonds de Compensation pour la TVA (FCTVA).

OBJECTIFS

- Identifier le mécanisme de la TVA et les problèmes spécifiques qu'il pose aux organismes publics.
- Appliquer les modalités de fonctionnement du FCTVA.
- Examiner le régime de TVA des subventions.

PRÉREQUIS

Avoir des connaissances de base en matière de fiscalité et de finance publique.

PUBLIC CONCERNÉ

- Directeurs généraux des services ou secrétaires généraux
- Directeurs et responsables financiers et/ou fiscaux
- Toute personne impliquée dans la gestion financière des organismes publics

ANIMATEUR

Frédéric BERTACCHI
Avocat
CMS BUREAU FRANCIS LEFEBVRE

2 JOURS | 14 heures | **Code 75043**

Tarif HT : 1190 € - repas inclus

Paris

27-28juin2017
7-8décembre2017

PROGRAMME

Initiation

Quiz amont : pour tester son niveau de connaissance

Déterminer les principes d'assujettissement à la TVA

Identifier les activités exercées par les organismes publics soumis à TVA
Intégrer les évolutions jurisprudentielles et doctrinales récentes

- TVA sur opérations hors du champ de l'impôt
- La notion de distorsion dans les conditions de la concurrence

Maîtriser le régime de la TVA des subventions

Les subventions de fonctionnement, les subventions ayant une contrepartie, les subventions directement liées au prix : mettre en place une grille de lecture de la TVA

- Les conséquences sur les droits à déduction de la TVA
- Subventions et délégations de service public : identifier les conséquences

Exercice d'application : traitement TVA des subventions

Mesurer le régime de la TVA applicable aux opérations immobilières publiques

- Acquéreurs ou vendeurs : déterminer les régimes de TVA pour les mutations
- Assujettissement, exonération, taxation de plein droit ou sur option Base d'imposition : taxations sur le prix total ou sur la marge
- Mesurer les opportunités pour les organismes

Exercice d'application : traitement TVA de cessions immobilières et des opportunités offertes

Gérer les droits à déduction

Voies fiscales, FCTVA et transfert du droit à déduction : déterminer le mode de récupération de la TVA applicable

- Les conditions d'éligibilité des dépenses au FCTVA
- Le traitement des biens mis à disposition de tiers et traitement des équipements mixtes
- Traitement des PPP et BEA
- Intégrer les modalités de régularisation du FCTVA

Récupérer la TVA dans le cadre de DSP : les nouveaux critères applicables

- Les conséquences sur les contrats en cours
- Le traitement des redevances d'affermage
- Les droits à déduction de l'organisme délégant et ses nouvelles obligations déclaratives

Récupérer la TVA par la voie fiscale

Maîtriser les modalités de récupération de la TVA par la voie fiscale

- Déterminer la proposition de TVA déductible
- Récupérer la TVA sur les dépenses mixtes

Exercice d'application : gestion des droits à déduction d'un organisme public

Quiz aval : pour valider les acquis de la formation et formaliser sa progression

COMPÉTENCES MÉTIER

À l'issue de cette formation, vous serez en mesure de déterminer le régime de TVA applicable à vos opérations et d'appréhender les options financièrement avantageuses qui vous sont offertes.



Gestion financière et pilotage de la performance

Cycle long pour développer les outils opérationnels au service du projet de votre collectivité



Cette formation mixte
présentiel et distanciel

Complexe, la performance nécessite, pour sa mise en œuvre, des outils de mesure adaptés et des indicateurs pertinents. Il est important de décliner de façon opérationnelle le cadre d'action et le projet politique de la collectivité grâce aux techniques de management des risques et de pilotage de la performance.

OBJECTIFS

- Cerner les principes régissant les techniques de l'audit financier, fiscal et juridique.
- Mesurer, piloter et apprécier la performance et le système d'information financière.
- Concevoir un cadre prospectif de référence.

PRÉREQUIS

Avoir de bonnes connaissances en finances locales.

PUBLIC CONCERNÉ

- Directeurs généraux et directeurs généraux adjoints de services
- Responsables financiers
- Responsables de l'audit interne et du contrôle de gestion

ANIMATEUR

Thierry BOUTET
Consultant formateur
MC2L MANAGEMENT

6 JOURS | 42 heures | **Code 75095**

Tarif HT : 2 600 € - repas inclus

Paris

16-17 mai, 12 au 14 juin et 14 septembre* 2017
11-12 octobre, 15 au 17 novembre 2017 et 16 janvier* 2018

* Classe virtuelle d'1h30 de 11h à 12h30 (convocation à 10h30)

PROGRAMME

Expertise

Quiz amont : pour tester son niveau de connaissance

MODULE 1 Structurer le cadre stratégique de son établissement et cartographier les processus

- Les finalités politiques de l'établissement et ses enjeux
 - Les axes stratégiques et les objectifs opérationnels
 - L'organisation opérationnelle
 - Les processus stratégiques
 - Allocation entre les Missions et les Moyens
- Exercice d'application** : représentation de la stratégie et des relations opérationnelles au sein de son établissement

MODULE 2 Le contrôle interne budgétaire et comptable et le management des risques

Mettre en œuvre le contrôle interne à partir de la comptabilité

- Différencier les contrats en gestion déléguée ou en régie d'avances ou de recettes
- Analyser les principaux postes de gestion budgétaires et comptables
- Mettre en œuvre les méthodes d'analyse financière et la gestion des comptes d'exploitation prévisionnels
- Anticiper par les ratios économiques
- Effectuer le suivi et le contrôle des entités satellites

Mettre en œuvre le contrôle interne à partir des processus

- L'identification, la qualification et l'évaluation des risques au niveau des tâches
- Exercice d'application** : hiérarchisation des risques construction d'une évaluation et d'une estimation des risques

MODULE 3 Le contrôle de gestion et le pilotage opérationnel pour évaluer la performance

- Du contrôle de gestion au pilotage de la performance
- Concevoir des tableaux de bord décisionnels
- Intégrer les différentes méthodes d'analyse des coûts

Exercice d'application : mise en œuvre d'une démarche de modélisation par les activités ABC/ABM

- Appliquer la méthode d'analyse prospective avec les Balanced Scorecards (BSC)

Exercice d'application : construction d'une pyramide de décisions avec les indicateurs des stagiaires (sur tableur)

Exercice d'intersession : pour valider les acquis et préparer la session suivante

MODULE 4 La masse salariale et la gestion prévisionnelle pluriannuelle

- Effectuer le décompte des effectifs et des différents ETP
- Maîtriser les effets de l'évolution de la masse salariale

Identifier les catégories d'influence de la masse salariale

- GVT (Glissement Vieillesse Technicité)
- Variation de l'indice
- Gérer les retraites
- Mesurer l'Impact des mesures individuelles et globales

Exercice d'application : qualification des regroupements des catégories d'agents

Exercice d'application : évaluation de la performance au travers le dialogue de gestion et le management

MODULE 5 Le management budgétaire avec la LOLF et le pilotage par le diagnostic financier de son établissement

- Les Autorisations de Engagements (AE) et Crédits de Paiement (CP)

Exercice d'application : gestion des AE-CP

Exercice d'application : comptabilisation d'une facture avec une imputation " LOLF " (AE/CP)

- Réaliser le diagnostic financier
 - Le pilotage financier
 - Appréhender la fonction financière
- Exercice d'application** : réalisation d'un diagnostic financier à partir d'états du secteur public

Classe virtuelle : pour favoriser les retours d'expérience post formation

Quiz aval : pour valider les acquis de la formation et formaliser sa progression

COMPÉTENCES MÉTIER

À l'issue de cette formation, vous saurez décliner de façon opérationnelle le cadre d'action et le projet politique de votre structure, à l'aide d'outils et de techniques de management des risques et de pilotage de la performance.



Préparer et exécuter son budget

Développer la bonne méthodologie pour réaliser ses opérations budgétaires

Initiation

La préparation du budget est un élément structurant des politiques publiques. Son exécution permet d'optimiser les actions pour une meilleure mise en œuvre de ces politiques. Une méthodologie adaptée permet de faciliter la réalisation des opérations budgétaires et des arbitrages budgétaires nécessaires.

● OBJECTIFS

- Identifier les enjeux de la préparation d'un budget local.
- Choisir une méthode pour défendre et argumenter les propositions de demandes budgétaires pour son service.
- Élaborer son budget et gérer son exécution et son suivi.

● PRÉREQUIS

Avoir de bonnes connaissances en gestion locale.

● PUBLIC CONCERNÉ

- Cadres ou gestionnaires participant à l'élaboration d'un budget de service d'une collectivité territoriale

★ ANIMATEUR

Frédéric ZANNINI
Directeur et consultant
O CARRE

2 JOURS | 14 heures | **Code 75279**

Tarif HT : 1190 € - repas inclus

Paris

28-29juin2017
14-15décembre2017

PROGRAMME

Quiz amont : pour tester son niveau de connaissance

Cerner les grands principes et les enjeux budgétaires de la collectivité

- Préparer le calendrier budgétaire (préparation, vote...)
- Définir les documents budgétaires (BP, DM, BS, CA...)
- Déterminer les rôles et responsabilités des acteurs dans le calendrier budgétaire
- Appréhender le contexte des finances locales

Situer la prospective et la rétrospective budgétaire et financière

La pluriannualité (AP/CP, AE/CP, PPI...)

L'analyse ou le contrôle de gestion

La " LOLF locale "

Le compte administratif

Les principaux agrégats

Appréhender les maquettes budgétaires et les règles de présentation de la comptabilité publique

- Les instructions budgétaires (M14, M52...)
 - Les maquettes budgétaires
 - Les nomenclatures comptables et fonctionnelles
 - Faire le bon choix de l'imputation comptable
- Exercice d'application :** définition des chapitres budgétaires et articles adaptés à différentes dépenses

Définir les notions de réalisation et d'engagement

- La comptabilité d'engagement
- Le mandatement
- Les restes à réaliser
- Les rattachements

Acquérir une méthodologie adaptée

- Recenser les besoins, évaluer
- Respecter la lettre de cadrage et les matrices
- La présentation
- L'argumentation
- La justification

Mise en situation : présentation et défense d'une demande budgétaire en développant une argumentation méthodique

Cerner les enjeux de l'exécution budgétaire

- Identifier les acteurs, leurs rôles et leurs responsabilités
- Connaître les règles d'exécution de la comptabilité publique

Exécuter son budget

- Réaliser un engagement et tenir sa comptabilité d'engagement
 - Procéder à la liquidation de la dépense
 - Déterminer les pièces justificatives à fournir à l'appui des paiements
 - Appréhender le mandatement et ses effets
 - Les vérifications du comptable et le paiement
- Exercice d'application :** à partir d'une demande de paiement, contrôle des éléments de liquidation

Assurer le suivi du budget

- Déterminer les grandes phases du suivi budgétaire
 - Gérer les opérations de fin d'exercice
- Exercice d'application :** définition de la bonne opération de fin d'exercice annuel pour ses engagements
- Exercice d'application :** définition des chapitres budgétaires et articles adaptés à différentes dépenses
 - Définir les notions de réalisation et d'engagement
 - Acquérir une méthodologie adaptée

Mise en situation : présentation et défense d'une demande budgétaire en développant une argumentation méthodique

Quiz aval : pour valider les acquis de la formation et formaliser sa progression

⊕ COMPÉTENCES MÉTIER

À l'issue de cette formation, vous aurez tous les outils et techniques pour élaborer et exécuter le budget de votre service.

Gérer ses AE/CP et AP/CP

Concevoir la planification des engagements annuels et pluriannuels

Depuis la LOLF, il est nécessaire de maîtriser le processus de gestion des autorisations de programme d'hier et des autorisations d'engagement d'aujourd'hui ainsi que celui des crédits de paiement. Ce système de double autorisation pour les dépenses publiques exige, pour son pilotage, une gestion fluide.

● OBJECTIFS

- Identifier les enjeux d'une gestion pluriannuelle.
- Analyser les phases clés de la gestion en AP/CP.
- Concevoir et/ou réviser les AP/CP.

● PRÉREQUIS

Avoir de bonnes connaissances en finances locales.

● PUBLIC CONCERNÉ

- Élus, directeurs financiers, comptables et du contrôle de gestion
- Responsables du budget et agents comptables
- Secrétaires généraux

● ANIMATEUR

Véronique FUOC
Directrice
ECOSFERES

PROGRAMME

Perfectionnement

Maîtriser la procédure et les enjeux

Analyser le contexte réglementaire

- Les engagements annuels
- Les engagements pluriannuels
- Les programmes et les opérations
- Les AP, les AE et les CP
- Le règlement budgétaire et financier

Déterminer les enjeux d'une gestion pluriannuelle

- La gestion pluriannuelle et budgétaire
- La programmation
- L'enchaînement des étapes
- Les engagements des AP
- Les mandatements des CP
- La répartition des compétences
- Les règles de communication et d'information

Étude de cas : analyse critique d'un règlement financier

Déterminer les principes

et les conditions de mise en œuvre Cerner les phases clés de la gestion en AP/CP

- Les procédures : vote, individualisation et affectation

- Les règles de gestion : création, révision, clôture, annulation et caducité
- Les conditions d'équilibre des AP
- Les conditions d'équilibre des CP

Exercice d'application : programmation physico-financière d'une opération d'investissement

Définir les conditions de réussite d'une mise en place et/ou d'une révision des AP/CP

- Le pilotage pluriannuel des investissements
- Le découpage simplifié des programmes et des opérations
- Le calendrier d'exécution adapté
- Les règles de gestion internes partagées
- Le système d'information intégré

Exercice d'application : démarche de suivi des AP/CP

➤ COMPÉTENCES MÉTIER

À l'issue de cette formation, vous saurez rédiger et réviser vos AP/CP.

1 JOUR	7 heures	Code 75137	Tarif HT : 730 € - repas inclus
Paris			
1 ^{er}juin2017			7novembre2017

Indicateurs et tableaux de bord

Argumenter la pertinence de ses choix stratégiques

Mettre en œuvre un programme d'action et de mesures concrètes est très utile, encore faut-il en mesurer la performance. Le tableau de bord, ensemble d'indicateurs destinés au suivi d'un programme ou d'une politique et à son évaluation est l'outil indispensable. Il a pour objectif de définir une situation, de l'évaluer et de la comparer à une situation intérieure.

● OBJECTIFS

- Identifier les enjeux et mettre en œuvre un tableau de bord efficace.
- Gérer et maîtriser son activité avec les indicateurs.
- Développer la qualité dans le tableau de bord.

● PRÉREQUIS

Avoir de bonnes connaissances en finances locales.

● PUBLIC CONCERNÉ

- Directeurs et responsables de services
- Animateurs qualité
- Toute personne impliquée dans la mise en place et le suivi d'un système qualité

● ANIMATEUR

Bruno JOUASSAIN
Directeur general
VITYS

PROGRAMME

Perfectionnement

Identifier les enjeux des tableaux de bord et indicateurs

Les objectifs d'un tableau de bord qualité
Les exigences de la norme ISO 9001 version 2000 en matière de mesure de résultats

Les indicateurs et la LOLF

Élaborer des tableaux de bord performants

- Le processus de construction
- Adapter le tableau de bord aux besoins des utilisateurs
- Intégrer les indicateurs retenus

Les différents systèmes de tableaux de bord et leurs spécificités

- Pour l'entreprise
 - Par service
- Étude de cas** : analyse commentée de tableaux de bord qualité

Les écueils à éviter

Choisir les bons indicateurs

Caractéristiques d'un indicateur qualité

- Autres dénominations d'un indicateur
 - Les qualités attendues
- #### Méthodologie de construction
- Retenir le bon volume

- Privilégier des indicateurs de non-qualité
- ### Transformer les indicateurs en indices qualité
- #### Définir un indicateur global pour mesurer les écarts entre chaque édition du tableau de bord

Étude de cas : analyse commentée d'exemples d'indicateurs

Exploiter au mieux ces outils

- Faire du tableau de bord un outil de gestion de la qualité
 - Mettre en place le suivi
 - Fréquence du recueil et de réactualisation
 - Interpréter le tableau de bord
 - Évaluer les causes de variation d'un indicateur
 - Définir les seuils critiques
 - De l'analyse au plan d'action : décider des actions correctives en conséquence
- Plan d'action personnel** : réalisation de tableaux de bord et choix d'indicateurs qualité

➤ COMPÉTENCES MÉTIER

À l'issue de cette formation, vous saurez piloter votre activité grâce à l'utilisation de tableaux de bord pertinents.

1 JOUR	7 heures	Code 75061	Tarif HT : 730 € - repas inclus
Paris			
30mai2017			9novembre2017

Le contrôle de gestion dans le secteur public

Piloter en mode LOLF

Le contrôle de gestion, souvent utilisé dans les entreprises, est désormais consacré comme un outil essentiel dans l'administration publique. Il est donc indispensable de bien en comprendre la logique afin de le concevoir et de le mettre en œuvre efficacement.

OBJECTIFS

- Identifier la démarche de performance prévue dans la LOLF.
- Pratiquer les méthodes de gestion ABC et BSC et concevoir les outils de pilotage adaptés au management public.
- Gérer les réalisations et commenter les performances.

PRÉREQUIS

Avoir des connaissances en comptabilité publique ou avoir suivi la formation " Pratiquer la comptabilité des collectivités territoriales " (code 75115 p. 148).

PUBLIC CONCERNÉ

- Contrôleurs de gestion, auditeurs et contrôleurs internes, membres de corps de contrôle et d'inspection des administrations d'État ou des collectivités territoriales
- Toute personne ayant des responsabilités opérationnelles, administratives et financières

ANIMATEUR

Thierry BOUTET
Consultant formateur
MCI2L MANAGEMENT

PROGRAMME

Perfectionnement

Le contrôle de gestion adapté à la LOLF et à la GBCP

- Développer une logique de pilotage dans les organisations publiques
 - Déployer les objectifs dans les différents services opérationnels
 - Établir un cadre d'évaluation des performances
 - Analyser les coûts pour mieux les maîtriser
- #### Identifier les ressources financières et comptables

Intégrer les méthodes ABC et BSC

La méthode ABC appliquée au secteur public

- Adopter une présentation stratégique des activités
 - La croix " Cam-I " et ses conséquences sur la gestion des coûts
 - Management et budget par activité
- #### Les Balanced Scorecards
- Les tableaux de bord prospectifs (BSC)
 - Définir la notion de mission
 - Qualifier les notions de stratégie et d'opérationnel

Les finalités d'un tableau de bord de gestion

Définir le tableau de bord

- La nomenclature des tableaux, les destinataires
 - Le contenu et fréquence d'utilisation
- #### La démarche en quatre étapes
- Exercice d'application** : identification des tableaux existants et partage d'expériences

Définir le TDB contrôle interne : phase opérationnelle

- Définir les interfaces éventuelles (automatiques ou manuelles)
 - Valider les sources d'informations, leur degré de fidélité
 - Saisir les éléments avec des données réelles
 - Effectuer les contrôles de cohérences pour valider les sources
- Exercice d'application** : à partir de fichiers Excel détaillant les risques et les dysfonctionnements, intégration des données dans le processus budgétaire mentionné dans le décret de 2012

COMPÉTENCES MÉTIER

À l'issue de cette formation, vous serez en mesure d'utiliser les outils et méthodes indispensables à la mise en œuvre du contrôle de gestion.

2 JOURS	14 heures	Code 75117	Tarif HT : 1 190 € - repas inclus
Paris			
30-31.....mai.....2017			2-3.....octobre.....2017

Le contrôle interne dans le secteur public

Concevoir le contrôle interne comme outil de gestion et de pilotage

Le contrôle interne tend aujourd'hui à prendre une importance considérable dans le secteur public, compte tenu de la complexité de l'environnement dans lequel les politiques publiques sont menées. Il permet de disposer de procédures de gestion et d'information fiables et d'assurer le service public dans des conditions optimales. Il permet également aux structures publiques de démontrer leur capacité à évaluer et à prévenir les risques potentiels et les difficultés auxquelles elles doivent faire face.

OBJECTIFS

- Identifier le rôle du contrôle interne en tant qu'instrument de pilotage.
- Mettre en œuvre et structurer le contrôle interne.
- Analyser et gérer les risques auxquels sont soumis les structures publiques.

PRÉREQUIS

Connaître les règles de la comptabilité et des finances publiques.

PUBLIC CONCERNÉ

- Directeurs
- Responsables et chargés de mission dans les domaines finances, contrôle de gestion, évaluation des politiques publiques, audit et contrôle interne

ANIMATEUR

Thierry BALLOT

PROGRAMME

Expertise

Mettre en place le contrôle interne dans le secteur public

- Cerner les fondements du contrôle interne et l'intérêt de mettre en place des dispositifs de contrôle interne dans le secteur public
- Faire le lien avec les autres outils de pilotage et de contrôle

Exercice d'application : identification des liens entre les différents outils de pilotage et de contrôle de la collectivité

Identifier les risques

- Mettre en place une cartographie des risques et en assurer le suivi
 - Identifier et hiérarchiser les zones de risques : par unités et par processus
 - Collecter l'information et la documentation
 - Utiliser les méthodes d'analyse et de synthèse des risques
- Exercice d'application** : construction d'une cartographie des risques dans une direction opérationnelle et dans une direction fonctionnelle

Maîtriser des risques

- Préparer la mission de contrôle interne : ses facteurs-clés de succès
- Planifier les points de contrôle
- Réaliser la revue des outils et méthodes
- Élaborer des référentiels
- Analyser des indicateurs et points critiques
- Définir un plan d'actions et des objectifs de l'audit

Étude de cas : application du contrôle interne au sein d'une direction financière

Intégrer les bonnes pratiques et les points de vigilance

Maîtriser les différents outils

- Les différents types de contrôles
 - Les outils de pilotage
 - Les outils organisationnels
 - Les outils de prévision et de planification
 - Les outils de capitalisation
 - Assurer la sécurité informatique
 - Réceptionner des commandes et prestations
 - Utiliser des délégations de signature
- Étude de cas** : analyse commentée d'outils et d'identification des améliorations à apporter

Inscrire le contrôle interne dans la durée

- Organiser le contrôle interne : les missions du contrôleur et de ses experts
- Piloter le contrôle
- Évaluer le contrôle

COMPÉTENCES MÉTIER

À l'issue de cette formation, vous serez en mesure de piloter le contrôle interne en disposant des méthodologies et bonnes pratiques.

2 JOURS	14 heures	Code 75312	Tarif HT : 1 190 € - repas inclus
Paris			
26-27.....juin.....2017			28-29.....novembre.....2017



Amandine ROGEON
Responsable du secteur
Fonction publique - GRH

Le droit de la fonction publique est en constante évolution. À ce titre, la loi déontologie du 20 avril 2016 et ses nombreux décrets d'application et futurs projets d'ampleur ont pour objectif de réformer en profondeur le statut de la fonction publique.

Ces changements qui portent sur l'accès aux emplois, le développement des carrières ainsi que sur la question des conditions d'emplois ont permis de simplifier et de moderniser la gestion des ressources humaines sous couvert du respect de la déontologie du fonctionnaire.

Il est maintenant indispensable d'adapter vos pratiques aux réformes présentes et à venir. Pour cela, EFE vous propose de participer à ses formations, au cœur des problématiques opérationnelles que vous rencontrez.



3 QUESTIONS À L'EXPERT

" Une véritable politique de prévention des conflits d'intérêts va devoir être instaurée dans les services. Le projet de loi va entraîner un grand nombre de modifications. Il faudra également être vigilant sur l'extension du champ d'application de la protection fonctionnelle "



Didier Jean-Pierre
Avocat Directeur du Pôle Fonction publique
Professeur agrégé de Droit public
à l'université d'Aix-Marseille

Quels sont les enjeux de la loi déontologie adoptée en 2016 sur le droit de la fonction publique ?

La loi déontologie a pour finalité principale de rassembler les agents publics autour de valeurs communes telles que la dignité, l'impartialité, la probité, l'intégrité et la neutralité et pose les principes cadres pour lutter contre les conflits d'intérêts. Cela permet de revaloriser le statut du fonctionnaire dans le cadre de sa fonction située au cœur des services publics.

La prévention des conflits d'intérêt a-t-elle été mise en place en pratique ?

La plupart des mécanismes instaurés par la loi du 20 avril 2016 nécessite des décrets d'application. Néanmoins, l'obligation d'abstention face à des situations potentiellement génératrices de conflits d'intérêts est directement applicable. Les projets de décret d'application sont en cours de rédaction et sont très attendus par les professionnels du secteur.

Quel est l'avenir du statut de la fonction publique ?

L'avenir du statut dépend avant tout des décideurs politiques et des fonctionnaires. Le maintien du statut n'est pas garanti mais il a pour avantage de protéger l'administration d'une politisation excessive, il convient de ne pas l'oublier.

FONCTION PUBLIQUE GRH

19 FORMATIONS



TÉMOIGNAGE

Denise S., EPAURIF

Participante au Cycle Certifiant CPFFP
"Gestionnaire des Ressources Humaines"
p. 156

"Formation enrichissante avec des exemples variés et facilement applicables. Le professionnalisme du formateur est à souligner."



Décret du 29 décembre 2015 sur les contractuels, loi déontologie du 20 avril 2016 : les enjeux en matière RH sont nombreux et offrent de nouveaux défis. Le rôle des fonctions RH dans le secteur public a changé. Elles doivent faire face à de nouveaux enjeux : faire mieux avec moins de moyens, valoriser les compétences, faciliter la mobilité et prendre en compte les principes déontologiques.



CERTIFIANTE



BLENDED

Cette formation mixte
présentiel et distanciel

● OBJECTIFS

- Cerner les principales caractéristiques de la fonction RH.
- Maîtriser tous les aspects de la fonction et mettre en place des outils nécessaires à l'optimisation des RH.
- Piloter l'ensemble du processus RH.

● PRÉREQUIS

- Être gestionnaire RH ou vouloir évoluer vers ce type de poste.

● PUBLIC CONCERNÉ

- Toute personne récemment nommée à un poste de responsable RH ou amenée à prendre ce poste

- Toute personne souhaitant évoluer vers des missions relevant de la fonction RH

● ANIMATEURS

Yannick BIYONG, Logiques publiques

Véronique BERTIN

Consultante en ressources humaines

● COMPÉTENCES MÉTIER

À l'issue de cette formation, vous saurez maîtriser l'ensemble des fonctions RH en développant des outils de pilotage efficaces.

MODULE 1 Cerner les grands principes de la fonction RH : enjeux et mission 2 x 2 jours

● OBJECTIF

- Comprendre les tenants et les aboutissants de la fonction RH et gérer la masse salariale.

● PROGRAMME

Communauté d'apprenants : un espace collaboratif pour partager savoirs et pratiques pendant et après sa formation

Quiz amont : pour tester son niveau de connaissances

Déterminer le rôle et le positionnement de la fonction RH

- La dimension stratégique
- Les missions opérationnelles

Définir les enjeux de la GRH aujourd'hui

- La déontologie et les apports de la loi du 20 avril 2016
- Le partage de la fonction RH
- La GPEC dans un contexte de RGPP / MAP
- La motivation des collaborateurs et le contrôle de l'absentéisme
- La maîtrise des coûts

Budgétiser la masse salariale

- Les facteurs d'évolution de la masse salariale
- Les masses en jeu
- Les coûts fixes et variables
- Les dépenses choisies et subies
- Les apports de la RGPP / MAP et de la LOLF
- La masse salariale en gestion par objectif ou en mode projet
- Piloter la masse salariale
- Le tableau de bord de la masse salariale
- L'utilisation des tableurs

Exercice d'intersession : pour valider les acquis et préparer la session suivante

MODULE 2 Maîtriser ses recrutements et développer une politique salariale motivante 2 jours

● OBJECTIF

- Mettre en place un système d'évaluation motivant et mener efficacement sa politique de recrutement.

● PROGRAMME

Mettre en place un système de rémunération attractif

- Les facteurs de la motivation
- La part de la rémunération dans la motivation
- Inscrire la politique salariale dans une politique RH globale

Définir une procédure de recrutement

- Le recrutement des agents statutaires et les apports de la loi du 20 avril 2016
- Le recrutement des agents contractuels depuis le décret du 29 décembre 2015
- Les étapes clés

Attirer les candidats

- La fiche de poste et le recrutement
- Rédiger une annonce et définir un plan média

Mettre en œuvre des techniques de sélection

- La sélection sur CV
- Préparer et mener un entretien de recrutement
- Les tests professionnels et psychotechniques

Accueillir de nouveaux collaborateurs

Exercice d'intersession : pour valider les acquis et préparer la session suivante

Classe virtuelle* : pour aider à formaliser son mémoire et préparer sa soutenance

10 JOURS | 70 heures | **Code 76263**

Paris - Promotion 1

27-28 mars, 27-28 avril, 15-16 mai, 7 juin*, 15-16 juin et 6-7 juillet 2017

Paris - Promotion 2

18-19 septembre, 17-18 octobre, 20-21 novembre, 14-15 décembre 2017, 12 janvier* et 22-23 janvier 2018

*Classe virtuelle d'1h de 14h30 à 15h30 (convocation à 14h)

TARIFS

Tarif HT : 7 650 € - repas inclus

Tarif TTC pour les particuliers : 6 120 € - repas inclus

OPTIONS

CP FFP : 990 € HT - Soutenance devant un jury spécialisé

VAE Experts : 4 800 € HT

BESOIN D'AIDE POUR CONSTITUER VOTRE DOSSIER DE FINANCEMENT ?

CONTACTEZ-NOUS ! 01 44 09 25 08 • infoclient@efe.fr



OPTION CPFFP

GESTIONNAIRE DES RESSOURCES HUMAINES

Soutenance devant un jury professionnel d'un mémoire à l'issue du cycle. Cycle validé par l'ISQ-OPQF



OPTION VAE EXPERTS

GESTIONNAIRE DES RESSOURCES HUMAINES

Savez-vous que votre expérience vaut un certificat ?

Faites reconnaître vos compétences grâce à la VAE EXPERTS

UN PROCESSUS EN 3 ÉTAPES

- 1- Étude de recevabilité de la candidature
Inscription : 200 € HT
- 2- Constitution du dossier de validation et accompagnement personnalisé sur demande
Accompagnement : 1500 € HT
- 3- Jury de certification validant tout ou partie des compétences clés
Jury de VAE EXPERTS : 3 100 € HT

La certification obtenue par la VAE EXPERTS est la même que celle obtenue par la formation continue

Pour tout renseignement, vous pouvez contacter notre service clients au **01 44 09 25 08**

MODULE 3 Mettre la compétence au cœur de sa politique de formation 2 jours

● OBJECTIF

- Gérer le bon déroulement des carrières en prenant en compte les compétences de son organisation.

● PROGRAMME

Identifier les types de formations et évaluer la compétence

- Cerner les différents types de formations
- Identifier les outils et procédures d'évaluation de la compétence

Mettre en place un plan de formation et assurer son suivi

- Élaborer le plan de formation
- Suivre et réaliser le plan de formation
- Établir un bilan de compétences

Valoriser le parcours professionnel

- Favoriser la mobilité interne des agents
- L'aménagement de poste, le changement d'emploi et le reclassement médical

Gérer la fin de carrière

- Prendre en compte la question des seniors et l'allongement de la durée du temps de travail
- Cesser sa fonction pour motif disciplinaire, licenciement ou démission

Exercice d'intersession : pour valider les acquis et préparer la session suivante

MODULE 4 Les outils du dialogue social et de gestion des conflits 2 jours

● OBJECTIF

- Faire de sa communication un outil de gestion efficace des situations difficiles.

● PROGRAMME

Utiliser le dialogue social comme outil de gestion de conflits

- Cerner les règles du dialogue social
- Anticiper et gérer les conflits

Mesurer la place de la communication et de la négociation dans le dialogue social

- Communiquer oralement
- Déterminer une communication institutionnelle
- Savoir négocier et favoriser la concertation

Le bilan social et les tableaux de bord

Cerner les enjeux du bilan social

- Les observatoires et bilans
- Les outils de pilotage en RH

Élaborer un tableau de bord

- Choisir des indicateurs pertinents
- Exploiter, analyser et utiliser les résultats

Accueillir de nouveaux collaborateurs

Quiz aval : pour valider les acquis de la formation et formaliser sa progression



Ne suivez pas une formation, vivez une expérience professionnelle

www.efe.fr

EFE Formations 2017

Connaître le statut de la fonction publique territoriale

Principes et règles statutaires de la fonction publique territoriale

Sur le plan statutaire, les agents des collectivités territoriales sont régis par le titre I^{er} du statut général des fonctionnaires dont le régime a été réformé et complété par la loi du 20 avril 2016.

● OBJECTIFS

- Identifier les principes encadrant la fonction publique territoriale.
- Déterminer les conséquences sur la gestion des carrières.
- Maîtriser les risques de gestion.

● PRÉREQUIS

Être en poste dans la fonction publique territoriale.

● PUBLIC CONCERNÉ

- Responsables des ressources humaines
- Responsables de services
- Toute personne amenée à intervenir dans le cadre de la gestion des agents de la FPT

★ ANIMATEUR

André ICARD
Avocat au Barreau du Val de Marne
CABINET D'AVOCATS ANDRÉ ICARD

PROGRAMME

Initiation

Comprendre l'organisation de la fonction publique territoriale

- Connaître les trois fonctions publiques et leur statut
- Comprendre le socle commun aux 3 FP
- L'organisation administrative locale de la France
- Identifier les cadres d'emplois de la FPT par filières et catégories

Connaître les droits et les obligations des agents de la fonction publique territoriale depuis la loi du 20 avril 2016

- Définir les spécificités attachées à chaque fonction publique

Déterminer le champ d'application du statut de la FPT

- Les nouvelles obligations en matière déontologique
- Les droits applicables
- Les obligations des agents de la FPT
- Le droit disciplinaire des agents publics et la notion de faute
- L'échelle des sanctions disciplinaires
- **Partage d'expériences** : la notion de fautes

Gérer le suivi des carrières

Le recrutement des fonctionnaires

- Les conditions générales d'accès à la fonction publique
- Les stagiaires et les vacataires
- Les contractuels et le décret du 29/12/2015
- **Exercice d'application** : rédaction d'une fiche de poste

Maîtriser le déroulement de carrière des agents

- Connaître les différentes formes d'avancement
- Mettre en place un système d'évaluation
- Appliquer le régime indemnitaire et les primes
- Comprendre la formation individuelle dans la fonction publique
- **Les positions administratives du fonctionnaire**
- La position d'activité
- Les congés, absences, maladies et autorisations spéciales
- La mise à disposition et le détachement
- La disponibilité d'office ou sur demande
- Les possibilités de mobilité

Mise en situation : prise en compte de demandes d'agents quant à une modification de leur position administrative

La cessation de fonctions du fonctionnaire

- La démission
- L'abandon de poste
- Le reclassement et le licenciement pour insuffisance professionnelle
- La mise à la retraite
- Le décès

➤ COMPÉTENCES MÉTIER

À l'issue de cette formation, vous saurez gérer la carrière de vos agents dans la fonction publique territoriale.

2 JOURS	14 heures	Code 76320	Tarif HT : 1190 € - repas inclus
Paris			
15-16.....mai.....2017		13-14.....novembre.....2017	

Connaître le statut de la fonction publique d'État

Principes et règles statutaires de la fonction publique d'État

Les fonctionnaires d'État se répartissent entre les administrations centrales et les services déconcentrés. Leur statut a connu une réforme importante avec la loi relative à la déontologie et aux droits et obligations des fonctionnaires du 20 avril 2016.

● OBJECTIFS

- Identifier les principes encadrant la fonction publique d'État.
- Déterminer les conséquences sur la gestion des carrières.
- Maîtriser les risques de gestion.

● PRÉREQUIS

Être en poste dans la fonction publique d'État.

● PUBLIC CONCERNÉ

- Toute personne amenée à intervenir dans le cadre de la gestion des agents de la FPE

★ ANIMATEUR

André ICARD
Avocat au Barreau du Val de Marne
CABINET D'AVOCATS ANDRÉ ICARD

PROGRAMME

Initiation

Connaître les droits et les obligations des agents de la fonction publique d'État

Définir les spécificités attachées à chaque fonction publique
Déterminer le champ d'application du statut de la FPE

- Les droits applicables
- Les obligations des agents de la FPE
- Les obligations déontologiques, issues de la loi du 20/04/2016
- La question du conflit d'intérêts

Le recrutement des fonctionnaires

- Les conditions générales d'accès à la fonction publique
- Les procédures de recrutement des fonctionnaires
- Les stagiaires et les vacataires
- Les contractuels
- **Exercice d'application** : rédaction d'une fiche de poste

Gérer le suivi des carrières

Maîtriser le déroulement de carrière

- L'avancement d'échelon et de grade
- L'évaluation annuelle et ses conséquences sur la carrière

- Le régime indemnitaire et les primes : la nouvelle prime de résultats collectifs et les apports de la loi du 20 avril 2016

Les positions administratives du fonctionnaire

- La position d'activité
- Les congés, absences, maladies et autorisations spéciales
- La mise à disposition et le détachement
- La disponibilité d'office ou sur demande
- La mobilité depuis la loi du 20 avril 2016 : les nouvelles règles en matière de position statutaire, de mutation, de mise à disposition

La cessation de fonctions du fonctionnaire

- La démission
- L'abandon de poste
- Le reclassement et le licenciement pour insuffisance professionnelle
- La mise à la retraite
- Le décès

➤ COMPÉTENCES MÉTIER

À l'issue de cette formation, vous saurez gérer la carrière de vos agents dans la fonction publique d'État.

2 JOURS	14 heures	Code 76321	Tarif HT : 1190 € - repas inclus
Paris			
1 ^{er} -2.....juin.....2017		4-5.....décembre.....2017	



BESOIN DE COMPRENDRE LES BASIQUES ?

Choisissez la **½ journée !**

Les entretiens de recrutement dans la fonction publique

N
NOUVEAU

Traditionnellement, le recrutement dans la fonction publique se fait par voie de concours externe ou interne. Cependant, l'administration a de plus en plus recours à des non-statutaires, recrutés par voie contractuelle. Il est donc important pour les équipes RH de maîtriser les techniques liées à l'entretien de recrutement.

OBJECTIFS

- Identifier les étapes clés d'un entretien de recrutement.
- Préparer efficacement un entretien de recrutement.
- Mener un entretien de recrutement efficacement.

PRÉREQUIS

Avoir une bonne connaissance de la fonction publique.

PUBLIC CONCERNÉ

- Directeurs et responsables RH
- Chargés de recrutement dans la fonction publique
- Responsables de la gestion des carrières et du recrutement

ANIMATEUR

Bianca GLACE
Directeur Associé
PROJECTISSIME CONSULTING

PROGRAMME

Initiation

Préparer efficacement son recrutement

- Définir le profil du poste à pourvoir : missions, activités et compétences
- Rédiger et passer une annonce pertinente
- Traiter et sélectionner les candidatures reçues

Mise en situation : rédaction d'une annonce pour un poste dans le service des participants

Faire de son entretien un outil clé de recrutement

- Structurer son entretien
- Lister les critères de sélection et les questions essentielles à poser
- **Exercice pratique** : rédaction d'une grille d'entretien
- Mettre en place des conditions d'entretien agréables

- Utiliser des techniques d'écoute et de communication non verbale
- Appréhender les techniques de reformulation
- Éviter les pièges liés à la pression

Jeu de rôles : les participants mènent des entretiens de recrutement à partir des outils et techniques appris tout au long de la formation

Plan d'action personnel : formalisation des actions à mettre en place pour construire un déroulé type d'entretien de recrutement

COMPÉTENCES MÉTIER

À l'issue de cette formation, vous serez en mesure de mener un entretien de recrutement efficace.

½ JOURNÉE | 4 heures | **Code 76338** | Tarif HT : 395 €

Paris

16.....mars.....2017.....(9h-13h)
31.....août.....2017.....(14h-18h)
21.....novembre.....2017.....(9h-13h)

Les contractuels dans la fonction publique

Les enjeux du décret du 29 décembre 2015

Recrutement, obligations, droits, discipline, rémunérations, congés... le régime des contractuels revêt certaines spécificités. Le régime juridique des contractuels a récemment évolué avec le décret du 29 décembre 2015

OBJECTIFS

- Maîtriser l'ensemble des étapes de la gestion des agents contractuels.
- Déterminer les règles d'octroi d'un CDI.
- Prévenir les risques de contentieux des agents contractuels.

PRÉREQUIS

Avoir une bonne connaissance de la fonction publique.

PUBLIC CONCERNÉ

- Directeurs d'établissement
- Directeurs et responsables des ressources humaines
- Responsables du personnel, statuts, carrières et recrutement
- Directeurs administratifs, juristes

ANIMATEUR

Bianca GLACE
Directeur Associé
PROJECTISSIME CONSULTING

PROGRAMME

Perfectionnement

Identifier le champ d'application du régime des contractuels dans la fonction publique

- Le transfert d'activités
- Étudier le cas de la fonction publique hospitalière
- Décrypter les règles pour les établissements publics de l'État

Maîtriser la procédure de recrutement depuis le décret du 29/12/2015

- Le principe du contrat écrit
- Cerner les principales étapes du recrutement
- Rédiger un contrat
- Décrypter les clauses obligatoires et facultatives devant figurer sur l'acte de recrutement
- La question de la période d'essai
- Les dérogations à la restriction de recruter des agents contractuels

Définir les éléments de la rémunération

- Mettre en place une rémunération plafond ou plancher
- Verser aux agents non statutaires des éléments de rémunération accessoire
- **Partage d'expériences** : échanges sur la rémunération des agents en CDI

Gérer les contrats et l'agent

Lister les droits et les obligations des agents non statutaires

- La discipline
- La formation
- Le cumul d'emplois
- L'entretien professionnel

Les particularités du statut des CDI

- La mise à disposition
- Les congés de mobilité
- Les sanctions disciplinaires

Les évolutions de carrière des agents

Gérer la fin au contrat

- La démission
- Le licenciement
- La révocation
- Le droit ou pas au renouvellement du contrat

Exercice d'application : analyse de la jurisprudence en matière de gestion des contractuels

COMPÉTENCES MÉTIER

À l'issue de cette formation, vous saurez concrètement gérer le recrutement et le suivi des agents non statutaires.

2 JOURS | 14 heures | **Code 76155** | Tarif HT : 1 190 € - repas inclus

Paris

11-12.....mai.....2017..... 9-10.....octobre.....2017

La protection fonctionnelle des agents publics et des élus

Principes et règles de la protection fonctionnelle, instruction et gestion des demandes



Les agents publics et les élus bénéficient dans l'exercice de leur fonction d'une protection octroyée et organisée par la collectivité dont ils dépendent. Cette protection fait l'objet d'un encadrement législatif, réglementaire et jurisprudentiel en constante évolution, en particulier avec la loi n° 2016-483 du 20 avril 2016 relative à la déontologie et aux droits et obligations des fonctionnaires.

● OBJECTIFS

- Connaître et maîtriser le cadre juridique et la jurisprudence encadrant la protection fonctionnelle.
- Sécuriser sur un plan juridique les situations à risque.
- Instruire une demande de protection fonctionnelle jusqu'à son terme.

● PRÉREQUIS

Avoir des connaissances en droit de la fonction publique.

● PUBLIC CONCERNÉ

- Responsables des ressources humaines
- Responsables de service
- Toute personne amenée à intervenir dans le cadre de la gestion des demandes formulées par les agents et les élus

● ANIMATEUR

Jean-François MORANT
Avocat
BAZIN & CAZELLES AVOCATS ASSOCIÉS

PROGRAMME

Perfectionnement

Définir ce qu'est la protection fonctionnelle

- Connaître le fondement juridique et l'utilité de la protection fonctionnelle
- Lister les personnels pouvant bénéficier de la protection fonctionnelle
- S'intéresser à la protection fonctionnelle des élus locaux

Mise en situation : identification des différents cas où la protection fonctionnelle peut s'appliquer

Identifier dans quel cas accorder ou refuser la protection fonctionnelle

- Cerner les cas d'ouverture de la protection fonctionnelle : qu'est-ce qu'une "attaque" ? Qu'est-ce qu'une mise en cause pénale ?
- Connaître les conditions liées à la victime
- Rester vigilant à la limite de la protection fonctionnelle : la faute personnelle
- Gérer les situations de harcèlement moral

Mesurer la portée de la protection fonctionnelle

- Définir la marge de manœuvre dont disposent les employeurs publics dans la mise en œuvre de la protection fonctionnelle

- Couvrir les frais de justice : limites de la prise en charge financière d'une mesure de protection fonctionnelle
- Prendre en charge les condamnations civiles

Instruire et gérer une demande de protection fonctionnelle

- Refuser la protection fonctionnelle est-il soumis à une procédure préalable particulière ?
- Identifier l'organe compétent pour accorder le bénéfice de la protection fonctionnelle
- Accorder le bénéfice de la protection fonctionnelle
- Gérer les relations avec le conseil du bénéficiaire
- **Exercice d'application** : résolution d'un cas pratique à partir d'un cas réel anonymisé

● COMPÉTENCES MÉTIER

À l'issue de cette formation, vous saurez instruire et gérer les demandes de protection fonctionnelle dont vous êtes saisis en sécurisant vos décisions, sur un plan juridique et financier.

1 JOUR | 7 heures | **Code 76337** | Tarif HT : 880 € - repas inclus

Paris		
28mars.....2017	12.....décembre.....2017	
21septembre.....2017		

Cumul d'activités dans la fonction publique

Cerner la réglementation et les enjeux pratiques

Fonctionnaires et agents non titulaires doivent consacrer l'intégralité de leur activité professionnelle à leur emploi dans la fonction publique. Toutefois, ils peuvent être autorisés à exercer, sous certaines conditions, à titre accessoire, une ou plusieurs activités, lucratives ou non, auprès d'un organisme public ou privé. La loi du 20 avril 2016 est venue réformer ces possibilités.

● OBJECTIFS

- Connaître les différentes possibilités de cumul d'emplois dans la fonction publique et leurs limites.
- Maîtriser la procédure de cumul d'activités.
- Mesurer les conséquences sur la gestion des ressources humaines.

● PRÉREQUIS

Avoir une bonne connaissance de la GRH dans la fonction publique.

● PUBLIC CONCERNÉ

- Directeurs et responsables des ressources humaines
- Gestionnaires des carrières et/ou du personnel
- Toute personne amenée à travailler sur les questions de mobilité, d'emploi ou d'orientation dans la fonction publique

● ANIMATEUR

André ICARD
Avocat au Barreau du Val de Marne
CABINET D'AVOCATS ANDRÉ ICARD

PROGRAMME

Expertise

Cerner le cadre juridique applicable

Identifier le champ d'application depuis la loi du 20 avril 2016

- L'interdiction de principe du cumul d'activités
- Les activités interdites par la loi
- Les activités libres

Déterminer les sanctions en cas de non-respect de l'interdiction de principe

- Le reversement des sommes indûment perçues
- Les poursuites pénales
- Les sanctions disciplinaires

Prendre en compte les dérogations au principe du non-cumul

- Les activités autorisées par la loi
- Les possibilités pour les agents de créer ou reprendre une entreprise
- Les règles spéciales applicables à certaines catégories de fonctionnaires ou d'agents publics
- Les activités de membre d'un conseil d'administration ou de surveillance

Maîtriser les cas de cumul d'activités à titre accessoire

- Définir le champ d'application
- Appliquer le régime relatif à l'autorisation

Identifier les règles en cas d'emploi à temps non complet

- Déterminer les bénéficiaires de l'autorisation

- La durée du temps de travail en cause

- Les types d'activités visés : les activités privées lucratives et les activités publiques
- Les règles à suivre quant à la durée et la rémunération
- La compatibilité de l'activité avec le service de l'agent
- La possibilité de cumuler plusieurs emplois permanents

Définir la procédure à suivre

- L'information de l'autorité administrative ou l'autorisation selon le cas
- Les conséquences en cas de refus de l'autorité

Mesurer les conséquences sur la gestion du personnel

- Les impacts sur la protection sociale
- Les effets sur le régime de la retraite
- Les conséquences en cas de violation des règles par l'agent : les sanctions administratives et pénales
- **Étude de cas** : analyse d'une demande de cumul présentée par un agent public
- **Exercice d'application** : Instruction d'un recours gracieux en cas de refus, de retrait d'autorisation ou de litige

● COMPÉTENCES MÉTIER

À l'issue de la formation, vous connaîtrez les règles en matière de gestion du cumul d'activités des agents publics.

2 JOURS | 14 heures | **Code 76293** | Tarif HT : 1190 € - repas inclus

Paris		
27-28avril.....2017	23-24.....novembre.....2017	

Reclassement des agents publics

Les contours et les limites de l'obligation de reclassement des agents publics



Sous l'impulsion conjointe des textes et de la jurisprudence, l'obligation de reclassement des agents publics, que ce soit en raison de leur inaptitude ou dans l'intérêt du service, a pris une réelle ampleur dont les employeurs publics doivent maîtriser tous les aspects. Les contours et les limites de cette obligation se sont précisés et les préoccupations relatives au reclassement des agents publics doivent être intégrées dans la politique de GRH des employeurs publics.

OBJECTIFS

- Connaître et maîtriser le cadre juridique et la jurisprudence qui encadrent l'obligation de reclassement des agents publics.
- Sécuriser juridiquement la procédure de reclassement des agents publics.
- Maîtriser les limites de l'obligation de reclassement et les conséquences sur la situation administrative de l'agent lorsque le reclassement est impossible.

PRÉREQUIS

Avoir une bonne connaissance de la fonction publique.

PUBLIC CONCERNÉ

- Responsables des ressources humaines
- Responsables des services
- Toute personne amenée à intervenir dans le cadre de la procédure de reclassement d'un agent public

ANIMATEUR

Lorrène CARRERE
Avocat
SEBAN & ASSOCIÉS

PROGRAMME

Définir les contours de l'obligation de reclassement des agents publics pour inaptitude physique

- Connaître les bénéficiaires de l'obligation de reclassement
- Maîtriser les démarches préalables à mettre en œuvre avant la procédure de reclassement
- Appréhender les limites de l'obligation de reclassement

Maîtriser les étapes et les précautions à prendre dans le cadre d'une procédure de reclassement d'un agent public pour inaptitude physique

- Identifier le point de départ d'une procédure de reclassement
- Connaître le rôle des différents acteurs de la procédure
- Identifier les types de postes à proposer dans le cadre d'une procédure de reclassement
- Connaître les différents types de reclassements

Exercice d'application : résolution d'un cas pratique à partir d'un cas réel anonymisé

Gérer l'impossibilité de reclasser un agent public inapte

- Connaître la position statutaire dans laquelle un agent doit être placé dans l'attente de son reclassement

- Gérer l'échec d'une procédure de reclassement
- Envisager un licenciement pour inaptitude physique ou une mise à la retraite pour invalidité

Connaître le cadre juridique du reclassement d'un agent public dans l'intérêt du service

- Les obligations de reclassement en cas de suppression d'emploi pour les fonctionnaires et les agents contractuels
 - L'extension des obligations de reclassement pour les agents contractuels suite au décret du 29 décembre 2015
 - Connaître la procédure de reclassement pour un agent contractuel avant de mettre en œuvre une procédure de licenciement
- Mise en situation** : identification des différents cas où le reclassement d'un agent contractuel est obligatoire

COMPÉTENCES MÉTIER

À l'issue de cette formation, vous maîtriserez le cadre juridique qui encadre l'obligation de reclassement pesant sur les employeurs publics et pourrez, ainsi, sécuriser vos procédures.

1 JOUR	7 heures	Code 76336	Tarif HT : 880 € - repas inclus
Paris			
18.....mai.....2017			17octobre.....2017

Gérer et piloter la masse salariale

Développer une démarche pour maîtriser le budget

Dans un environnement financier de plus en plus contraint, pour les collectivités territoriales comme pour l'État, le pilotage de la masse salariale acquiert une dimension nouvelle : il ne s'agit plus seulement d'anticiper et de suivre les grands agrégats qui composent la masse salariale, mais bien de savoir maîtriser et construire son évolution, en jouant sur l'ensemble des leviers à la disposition des managers.

OBJECTIFS

- Identifier les déterminants de la masse salariale.
- Mettre en œuvre la budgétisation de la masse salariale à court et moyen terme et assurer un suivi fin.
- Développer des leviers de maîtrise de la masse salariale.

PRÉREQUIS

Connaître les règles de la gestion RH dans le secteur public et avoir des connaissances de base en matière de gestion budgétaire et financière.

PUBLIC CONCERNÉ

- DRH
- Chargés de budget RH
- Responsables administration du personnel

ANIMATEUR

Consultant expert en finances publiques

PROGRAMME

Perfectionnement

Intégrer les enjeux et les notions clés de la masse salariale

- Appréhender le contexte pesant sur les finances publiques
- Évaluer le poids de la masse salariale dans les finances publiques
- Déterminer les points communs et les divergences dans les trois fonctions publiques

Étude de cas : analyse du poids de la masse salariale d'un organisme

- Définir la masse salariale
 - Analyser les différentes composantes de la masse salariale
 - Appréhender les évolutions de la masse salariale : impacts collectifs et individuels
 - Calculer les évolutions : effet de niveau, de masse, de report, de Noria
- Exercice d'application** : calcul des différentes composantes de la masse salariale et des facteurs d'évolution

Piloter la masse salariale : de la prospective à l'exécution du budget

- Anticiper les grandes évolutions pluriannuelles en s'appuyant sur la GPEC et l'analyse du bilan social
- Budgétiser : préparer le budget N+1 en s'appuyant sur la réalisation N-1 et N

- Mettre en place un suivi : respecter l'enveloppe votée par un suivi et une analyse à l'échelle infra-annuelle
 - Construire un tableau de bord de pilotage de la masse salariale et l'analyser
- Exercice d'application** : élaboration du tableau de bord de la masse salariale

Maîtriser la masse salariale

- Créer les conditions : accroissement des compétences par une formation active, santé et sécurité au travail, dialogue social constructif, définition de critères qualité et réflexion sur les cadres d'emploi.
 - Maîtriser l'augmentation salariale : avancements d'échelon, avancements de grade, régimes indemnitaires
 - Maîtriser l'évolution des effectifs : créations de postes, suppléances
- Exercice d'application** : calcul des impacts budgétaires des différents leviers de maîtrise de la masse salariale

COMPÉTENCES MÉTIER

À l'issue de cette formation, vous serez en mesure de mettre en place une démarche de gestion de la masse salariale.

1 JOUR	7 heures	Code 76313	Tarif HT : 730 € - repas inclus
Paris			
8.....juin.....2017			27novembre.....2017

Gérer la paie des agents dans la fonction publique

Élaborer la paie et mesurer les impacts de diverses situations

Statut, régime de sécurité sociale, événements pouvant avoir une incidence sur la rémunération, avantages, primes... autant d'éléments pouvant avoir des conséquences sur le calcul et la gestion de la paie des agents publics. Les maîtriser permet d'aborder ces questions sereinement.

OBJECTIFS

- Maîtriser les différents cas de paie en fonction du statut des agents et de leur régime de sécurité sociale.
- Gérer l'impact sur la paie des événements touchant la situation des agents.
- Élaborer les documents de paie.

PRÉREQUIS

Avoir une bonne connaissance de la fonction publique.

PUBLIC CONCERNÉ

- Responsables RH, personnel ou paie
- Toute personne chargée de la gestion des régimes indemnitaires dans son établissement et souhaitant sécuriser ses pratiques

ANIMATEUR

Consultant expert en finances publiques

PROGRAMME

Initiation

Connaître les différents régimes de paie dans la fonction publique

- Les fonctionnaires du régime spécial de sécurité sociale
- Les fonctionnaires du régime général, agents non titulaires de droit public
- Les salariés de droit privé
- Le régime des activités publiques accessoires
Exercice d'application : identification du régime de paie applicable à quelques cas

Identifier les éléments de rémunération

- Le traitement indiciaire et la nouvelle bonification indiciaire
- Les accessoires obligatoires du traitement
- Les accessoires non obligatoires et le régime des primes et indemnités
- Les autres revenus : avantages en nature, capital décès, allocation pour perte d'emploi
Mise en situation : définition des éléments de rémunération à servir dans certaines situations

Gérer les événements et les changements de situation

- L'effet des positions administratives : disponibilité, détachement, mise à disposition

- Le temps partiel
- La gestion de la maladie, de l'accident du travail, de la maternité et du congé parental
- La combinaison des droits statutaires et des prestations de sécurité sociale
Exercice d'application : calcul du sort de la rémunération dans un cas de maladie
Étude de cas : analyse de combinaison des indemnités journalières avec le maintien du traitement statutaire

Élaborer les documents de paie

- L'élaboration de la fiche de paie : contributions, assiettes et taux applicables aux différents régimes
- Le mandatement de la paie
- La justification comptable de la paie
- La déclaration des données sociales (DADSU)
Exercice d'application : constitution de fiches de paie complètes

COMPÉTENCES MÉTIER

À l'issue de cette formation, vous saurez identifier les régimes de paie applicables aux différents cas, élaborer les documents de paie et gérer l'impact des différents événements et modifications de la situation administrative des agents.

2 JOURS	14 heures	Code 76292	Tarif HT : 1190 € - repas inclus
Paris			
12-13.....juin.....2017			7-8.....décembre.....2017

Piloter un dispositif de GPEC dynamique

Intégrer la démarche compétence dans ses processus RH

La Gestion Prévisionnelle des Emplois et des Compétences (GPEC) permet une nouvelle approche du management des compétences. Sa mise en place devient nécessaire pour l'optimisation des compétences et cela quels que soient la taille et l'effectif de l'entreprise.

OBJECTIFS

- Cerner les enjeux de la GPEC et l'intégrer dans la stratégie de l'entreprise.
- Élaborer les outils de GPEC.
- Intégrer la GPEC dans la politique formation de l'entreprise.

PRÉREQUIS

Avoir préalablement suivi " Gestion des compétences " (code 10027 sur www.efc.fr).

PUBLIC CONCERNÉ

- Directeurs des ressources humaines
- Responsables des ressources humaines
- Responsables formation et gestionnaires de carrières

ANIMATEUR

Marie-Françoise HOSDAIN
Consultante en ressources humaines

PROGRAMME

Perfectionnement

Intégrer la GPEC dans la stratégie de l'entreprise

- Identifier les conditions de succès-réussite
- Définir les objectifs de mise en place
- Mettre en place une organisation projet
- Impliquer l'ensemble des acteurs de l'entreprise

Préparer et anticiper les mutations de l'entreprise

- Mesurer l'impact de la GPEC sur l'amélioration des performances de l'entreprise
- Anticiper l'évolution des métiers
- Accompagner l'entreprise et les salariés
Exercice d'application : recensement des facteurs pouvant influencer l'évolution des emplois et des compétences dans son entreprise

Piloter une démarche GPEC performante

- Planifier ses besoins
- Identifier les ressources existantes
Autodiagnostic : évaluation de la pratique de son entreprise de ses projets futurs et de l'impact sur les emplois et compétences

Construire des outils de gestion des compétences

- Maîtriser les concepts de base
- Bâtir les outils de la GPEC

- Intégrer d'autres outils RH
Exercice d'application : construction d'un répertoire métiers et d'un plan d'action sur un cas type, réalisation d'une fiche de poste, exemples de référentiels de compétences

Articuler GPEC et politique de formation

Adapter le plan de formation au besoin en développement de compétences
Mettre en œuvre les mesures d'accompagnement de la GPEC

- Conseiller les dispositifs de formation
- Communiquer sur la VAE
- Favoriser la mobilité professionnelle et géographique
- Mettre en place des outils de mesure du développement des compétences
Plan d'action personnel : réflexion sur les moyens de développement des compétences nécessaires au sein de son entreprise

COMPÉTENCES MÉTIER

À l'issue de cette formation, vous serez capable de mettre en place une stratégie GPEC adaptée aux besoins de votre entreprise et d'être parfaitement opérationnel dans le déploiement d'une démarche compétence.

3 JOURS	21 heures	Code 10117	Tarif HT : 1795 € - repas inclus
Paris			
22 au 24.....mars.....2017			11 au 13.....décembre.....2017
20 au 22.....septembre.....2017			

Dynamiser la mobilité des agents de la fonction publique

Conduire un projet de mobilité adapté à la politique RH de son administration

Grâce à la mobilité et aux parcours professionnels, les agents peuvent s'épanouir tout au long de leur carrière. Leur mobilité a été facilitée par le renforcement des possibilités de détachement, de mise à disposition ou d'intégration dans des postes hors de leur administration d'origine.

OBJECTIFS

- Cerner la place de la mobilité dans la loi du 20 avril 2016.
- Identifier les différents modes de mobilité externe.
- Distinguer changement d'affectation pour inaptitude physique et reclassement.

PRÉREQUIS

Avoir une bonne connaissance de la GRH dans la fonction publique.

PUBLIC CONCERNÉ

- Directeurs, responsables RH et du personnel
- Toute personne en charge de la mobilité des agents au sein de la fonction publique

ANIMATEUR

Bianca GLACE
Directeur Associé
PROJECTISSIME CONSULTING

COMPÉTENCES MÉTIER

À l'issue de cette formation, vous saurez conduire la procédure de mobilité de vos agents

PROGRAMME

Expertise

Faire le point sur la mobilité dans la fonction publique

- Repérer les évolutions de la loi du 20 avril 2016
- Adopter une approche systémique de sa GRH dans un environnement en effervescence
- Mobilité, révision des conditions d'engagement et de carrière des agents publics et formation
- Repérage des grands déterminants de la mobilité dans la fonction publique
- Les chiffres de la mobilité inter-fonction publique
- Identifier les causes structurelles (économie) et institutionnelles (décentralisation) des freins à la mobilité

Conduire une mobilité efficace avec le management par projet

- Identifier les champs d'application
- Clarifier l'objectif dans une logique de coopération avec tous les acteurs du projet
- Identifier le type de changement en jeu
- Pratiquer une communication relationnelle pour contourner les résistances
- Coconstruire le projet dans le temps en respectant la répartition des rôles

Jeu de rôles : conduite d'un entretien pour promouvoir la mobilité auprès d'un agent ou d'un chef de service

Identifier les passerelles pour optimiser la mobilité des agents

- La mise à jour des positions statutaires par la loi du 20 avril 2016
- Le détachement

- Le concours interne
- La mise à disposition encadrée par la loi du 20 avril 2016
- Le tour extérieur
- L'accès direct à un corps de même niveau
- Anticiper une mobilité efficace et efficiente
- **Jeu de rôles :** conduite d'un entretien pour promouvoir la mobilité au sein d'un service
- **Exercice d'application :** modes d'anticipation de la mobilité en situation normale

La mutation " interne "

- Identifier la mutation interne dans l'intérêt du service
- Maîtriser la procédure applicable

La mutation " externe "

- Muter un agent vers une autre collectivité
- Identifier les autres formes de mobilité

Réagir à une situation spécifique par une mobilité efficace et efficiente

- Le changement d'affectation pour inaptitude physique
- Le reclassement pour inaptitude physique
- La mutation d'un agent en arrêt maladie
- La mutation interne d'un agent ayant reçu une sanction disciplinaire
- **Mise en situation :** utilisation de la mobilité pour réagir à une situation spécifique
- **Plan d'action personnel :** formalisation des actions à mettre en œuvre pour réussir la mise en place de son projet de mobilité

2 JOURS | 14 heures | **Code 76140** | Tarif HT : 1 190 € - repas inclus

Paris

16-17mars2017

16-17octobre2017

Organiser les parcours professionnels de ses agents

Sécuriser les parcours dans sa gestion RH

Pour faire face aux évolutions liées à l'allongement des carrières, les modes de gestion des parcours professionnels sont bousculés. La formation et la mobilité s'imposent ainsi tout au long de la vie et à tout âge.

OBJECTIFS

- Mesurer les enjeux de la gestion des parcours diversifiés.
- Positionner la gestion des évolutions professionnelles par rapport aux autres démarches RH.
- Installer les notions de sécurisation des parcours au cœur des processus de GRH.

PRÉREQUIS

Avoir les bonne connaissance de la GRH dans la fonction publique.

PUBLIC CONCERNÉ

- Responsables RH, carrières et mobilité
- Directeurs et managers

ANIMATEUR

Bianca GLACE
Directeur Associé
PROJECTISSIME CONSULTING

COMPÉTENCES MÉTIER

À l'issue de cette formation, vous saurez appréhender les enjeux de la gestion des parcours professionnels, la positionner dans la GRH, proposer et piloter un plan d'action adapté à votre structure.

PROGRAMME

Perfectionnement

Aborder la notion de parcours professionnel

- Définir le concept de parcours professionnel
- Identifier les objectifs pour l'agent, l'employeur et le manager
- Aller d'une logique collective à une logique individuelle

Connaître les conditions nécessaires pour la mise en place d'une politique de parcours professionnels

- Développer l'outil GPRH et sa politique de formation
- Faire preuve de souplesse juridique et culturelle en matière de mobilité
- Permettre une collaboration étroite entre les gestionnaires et les conseillers en orientation professionnelle
- Positionner la fonction RH comme prestataire de services des entités opérationnelles
- Baser la politique de mobilité et de recrutement sur les compétences et potentiels et non sur les corps et grades

Acquérir une méthodologie de mise en place de parcours professionnels

- Développer ses outils de GRH
- Mettre en place sa politique de GPRH

- Piloter une démarche d'entretiens d'orientation professionnelle en collaboration avec les managers
- Exploiter ces entretiens professionnels
- Mettre en place une démarche d'analyse des situations professionnelles
- Faire coïncider la politique de formation avec les besoins de l'employeur, les compétences des agents et leurs souhaits d'évolution professionnelle

Définir des parcours professionnels types Accompagner les agents à la définition de leur parcours professionnel

- Le bilan professionnel
- Le coaching
- **Étude de cas :** présentation d'un parcours professionnel type et analyse du parcours
- **Sécuriser les parcours professionnels dans la fonction publique**
- Mettre en place les outils d'adaptation à l'emploi
- Développer la mobilité par les compétences
- Gérer les emplois précaires

2 JOURS | 14 heures | **Code 76257** | Tarif HT : 1 190 € - repas inclus

Paris

27-28mars2017

5-6octobre2017

Entretien annuel d'évaluation

En faire un outil de management des compétences



Cette formation mixte
présentiel et distanciel

L'entretien annuel représente un enjeu essentiel pour piloter les objectifs d'activité et gérer les carrières et l'employabilité des salariés. C'est un moment fort pour tous les acteurs de l'entreprise. Intégré dans la politique RH, sa mise en place requiert une réflexion approfondie en amont et une méthodologie précise afin d'en faire un outil privilégié de management et de gestion des compétences.

OBJECTIFS

- Déterminer les objectifs et les enjeux de l'entretien annuel professionnel.
- Clarifier la place des entretiens annuels avec les dispositifs RH existants.
- S'approprier la méthodologie de mise en place et les outils nécessaires à l'entretien annuel.

PRÉREQUIS

Avoir une première expérience dans la fonction RH ou avoir suivi " Les fondamentaux de la gestion des ressources humaines " (code 10083 sur www.efefr.fr).

PUBLIC CONCERNÉ

- Responsables des ressources humaines et leurs collaborateurs
- Toute personne en charge de la gestion de l'entretien annuel professionnel dans l'entreprise

ANIMATEUR

Marie-Françoise HOSDAIN
Consultante en ressources humaines

PROGRAMME

Initiation

Cerner les enjeux et la finalité de l'entretien annuel

- Maîtriser le cadre réglementaire
 - Identifier les enjeux de l'entretien annuel
 - Intégrer l'entretien annuel dans la gestion des compétences (GPEC) et la politique RH de l'entreprise
- Exercice d'application** : identification des enjeux de l'entretien annuel pour l'entreprise, les managers et les salariés

Construire le dispositif d'entretien annuel

Définir les objectifs de la mise en place des entretiens et indicateurs clés

- Recenser les étapes du projet
 - Définir le cadre : population, calendrier, thèmes abordés ou non
- Identifier les outils RH prérequis ou ceux à construire**

- Fiches fonctions, référentiels métiers et compétences, bourse aux emplois, demandes de formation, supports d'entretien, guide de préparation, tableaux de suivi

Construire les supports spécifiques

- Jeu de rôles** : réalisation d'une interview à deux pour identifier les objectifs de sa démarche et lister les thèmes à aborder lors de l'entretien annuel

Déployer et optimiser les entretiens annuels

Identifier le rôle de la RH

Adapter son organisation pour gérer les campagnes et le suivi

- Accompagner, préparer et mobiliser les managers et les salariés
- Bâtir un plan de communication interne
- Définir les informations à recueillir et leur mode de traitement
- Clarifier le rôle de chacun dans les arbitrages des demandes et retour d'information aux salariés

Exercice d'application : construction d'un plan de communication détaillé et présentation lors d'une réunion à des managers

Conclure un entretien annuel

Faire une synthèse des points clés et adapter à son propre contexte

- Les conditions de réussite du système
 - Les pièges à éviter
- Plan d'action personnel** : élaboration de son plan d'action individuel pour mettre en place les entretiens annuels dans son entreprise

COMPÉTENCES MÉTIER

À l'issue de cette formation, vous serez capable de mettre en place un système d'entretien annuel efficace et d'exploiter le dispositif de manière optimale.

2 JOURS	14 heures	Code 10049	Tarif HT : 1395 € - repas inclus	
Paris				
27-28	février	2017	2-3.....octobre	2017

Concevoir et piloter un plan de formation dans le secteur public

Gérer efficacement les compétences de ses agents

Dans un contexte en pleine mutation, la capacité des institutions à adapter et déployer les compétences de leurs agents est un enjeu majeur. Le plan de formation est au cœur de cette problématique. De l'analyse des besoins en compétences à l'évaluation des acquis des formations sur le terrain, il est nécessaire de dresser un tableau complet de l'organisation pour optimiser son plan de formation.

OBJECTIFS

- Maîtriser les méthodes de recensement et d'analyse des besoins en compétences.
- Piloter la mise en œuvre du plan de formation.
- Optimiser ses processus d'évaluation et d'achat de formation.

PRÉREQUIS

Avoir une bonne connaissance de la fonction publique.

PUBLIC CONCERNÉ

- Directeurs des ressources humaines
- Responsables formation
- Chargés de formation et leurs collaborateurs

ANIMATEUR

Véronique BERTIN
Consultante en ressources humaines

PROGRAMME

Perfectionnement

Maîtriser le plan de formation : un processus partagé

- Définir la fonction formation**
- Les notions associées au plan de formation
 - Les différents dispositifs de développement de la compétence
 - Le rôle des différents acteurs dans le processus du plan de formation
 - Les étapes d'un projet de plan de formation
- Le plan de formation : cerner le cadre réglementaire**
- Point sur le cadre légal de la formation et ses impacts sur les plans de formation publics : DIF, VAE, RAEP et bilan professionnel

Du recensement des besoins à l'achat de formation

- L'ingénierie du besoin**
- Le processus de recensement
 - L'analyse des situations de travail
 - Les outils d'analyse

Mise en situation : construction d'un guide d'analyse à destination des services

Élaborer le plan de formation

- La charte et le règlement de la formation
 - Organiser et structurer la formation
- Étude de cas** : règlement, charte et plan

Rédiger le cahier des charges d'un plan de formation

- Les types de cahiers des charges
 - Les rubriques d'un cahier des charges
 - Les différents niveaux d'objectifs
 - Les modalités pédagogiques
- Exercice d'application** : analyse critique de documents

Évaluer la formation

- Mesurer les actions de formation**
- L'évaluation de la satisfaction : outils, intérêts et limites
 - L'évaluation des transferts : vérifier la mise en œuvre des capacités

Exercice d'application : identification des critères d'évaluation des actions de formation

Réaliser le bilan formation

- Structurer l'évaluation : les rubriques d'un bilan formation
- Identifier les axes d'amélioration

COMPÉTENCES MÉTIER

À l'issue de cette formation, vous saurez mettre en place un plan de formation en tenant compte des différentes étapes clés.

2 JOURS	14 heures	Code 76141	Tarif HT : 1190 € - repas inclus	
Paris				
19-20	juin	2017	4-5.....décembre	2017



BESOIN DE COMPRENDRE LES BASIQUES ?

Choisissez la **½ journée !**

Prévenir les risques psychosociaux dans le secteur public



L'accord national de la fonction publique du 20 novembre 2009 prévoit une définition et des consignes de prévention de ce type de risques professionnels atypiques qu'on appelle risques psychosociaux. Devenu un nouvel enjeu de santé publique, tout encadrant ou préventeur des risques professionnels a besoin de mieux les appréhender pour en prévenir l'apparition.

● OBJECTIFS

- Définir ce que sont les risques psychosociaux.
- Identifier et analyser les RPS les plus fréquents.
- Mettre en place un dispositif de préventions des RPS.

● PRÉREQUIS

Avoir une connaissance de la fonction RH dans la fonction publique.

● PUBLIC CONCERNÉ

- Agents exerçant des fonctions d'encadrement
- Membres du CHSCT
- Personnels médico-sociaux

● ANIMATEUR

Henri GREGO
Consultant - Formateur RH
SINCA SARL

PROGRAMME

Initiation

Définir la notion de risques psychosociaux

- Cerner la définition des risques psychosociaux
- Définir les facteurs à l'origine de ces risques
- Analyser les conséquences de ces risques

Étudier quelques risques psychosociaux

- Le stress en milieu professionnel
 - Les harcèlements moral et sexuel
 - Les violences
 - La souffrance au travail
- Partage d'expériences** : situations les plus fréquentes dans l'univers professionnel

Mettre en place des moyens de prévention

- Lister les prérequis à la mise en place d'un dispositif de prévention
 - Identifier les différents niveaux de prévention et leurs moyens
 - Connaître les écueils éventuels
- Exercice d'application** : pilotage de la mise en place d'un plan préventif des risques psychosociaux

➤ COMPÉTENCES MÉTIER

À l'issue de cette formation, vous saurez piloter un plan de prévention des risques psychosociaux.

½ JOURNÉE	4 heures	Code 76339	Tarif HT : 395 €
Paris			
16mars.....	2017(9h-13h)
31août.....	2017(14h-18h)
21novembre.....	2017(9h-13h)

Mesurer, contrôler et réduire l'absentéisme

Mettre en place des outils pour lutter contre l'absentéisme dans sa collectivité

Considéré comme un sujet tabou, l'absentéisme touche l'ensemble des administrations et engendre des coûts assez importants. Quantifier le phénomène au sein de sa structure, en chercher les causes et mettre en place des solutions appropriées permet de réduire l'absentéisme pour évoluer vers une politique de présentisme toujours plus efficace et motivante pour les agents.

● OBJECTIFS

- Cerner le cadre juridique relatif à l'absentéisme.
- Mesurer et analyser l'absentéisme dans le secteur public.
- Mettre en place des outils de prévention et de lutte contre l'absentéisme.

● PRÉREQUIS

Avoir une connaissance de la GRH dans la fonction publique.

● PUBLIC CONCERNÉ

- Managers et responsables de service
- Directeurs et responsables RH

● ANIMATEUR

Henri GREGO
Consultant - Formateur RH
SINCA SARL

PROGRAMME

Perfectionnement

Mesurer l'absentéisme

- L'observatoire, le bilan social, le tableau de bord et le tableau de pilotage
 - Concevoir un tableau de bord
 - Analyser les causes de l'absentéisme
- ### Déterminer les principaux indicateurs de l'absentéisme

- Le nombre
- Le coût
- Les effets

Lutter contre l'absentéisme par la coercition

- Différencier l'inaptitude définitive et l'inaptitude temporaire
- L'approche légale
- Cerner les apports du règlement intérieur de la structure
- Identifier le cas particulier de l'accident de service

Contrôler l'absentéisme

- La médecine professionnelle comme moyen coercitif

Sanctionner l'absentéisme

- La sanction financière : service non fait et régime indemnitaire

Lutter contre l'absentéisme par la motivation

- Définir une approche théorique de la motivation
- Cerner le rôle du cadre et l'impact sur la motivation
- Analyser les styles de management et l'impact sur l'absentéisme
- Gérer les risques psychosociaux

Lutter contre l'absentéisme par la prévention

- La prévention santé
 - La prévention alcool
 - La prévention des accidents du travail
- Exercice d'application** : constitution d'un plan d'action préventif

➤ COMPÉTENCES MÉTIER

À l'issue de cette formation, vous saurez piloter un plan de prévention pour lutter contre l'absentéisme au sein de votre structure.

2 JOURS	14 heures	Code 76260	Tarif HT : 1 190 € - repas inclus
Paris			
18-19mai.....	2017	11-12décembre..... 2017

Présider le CHSCT

Améliorer les conditions de travail dans la fonction publique

L'amélioration des conditions de travail dans la fonction publique constitue un enjeu essentiel pour les RH et le dialogue social. Le CHSCT est un acteur majeur de cet objectif en étant le garant de la prévention des risques professionnels. Son président doit connaître son fonctionnement et ses obligations tout en étant très au clair sur ses missions.

● OBJECTIFS

- Maîtriser les missions et le fonctionnement du CHSCT.
- Acquérir les clés pour présider un CHSCT.
- Animer les réunions du CHSCT.

● PRÉREQUIS

Avoir une bonne connaissance du droit de la fonction publique.

● PUBLIC CONCERNÉ

- Membres du CHSCT
- Directeurs ou responsables des Ressources Humaines
- Toute personne déléguée à la présidence du CHSCT

● ANIMATEUR

Yannick BIYONG
Directeur Associé
LOGIQUES PUBLIQUES

PROGRAMME

Initiation

Connaître les missions du CHSCT

- Contribuer à la protection de la santé physique et mentale et à la sécurité des agents dans leur travail
- Contribuer à l'amélioration des conditions de travail
- Veiller à l'observation des dispositions législatives relatives à la santé, à la sécurité et aux conditions de travail des agents
- Enquêter et intervenir sur les conditions de travail via l'analyse des risques professionnels

Exercice d'application : identification du champ d'intervention du CHSCT à partir d'exemples de jurisprudence

Définir les rôles et les missions du Président du CHSCT

- Constituer, composer et renouveler un CHSCT
- Identifier les missions permanentes et occasionnelles
- Cerner l'étendue et les limites de l'intervention du Président
- Délit d'entrave et conséquences pour le Président

Connaître le déroulement des réunions et les procédures spécifiques

- Mettre en place le calendrier des réunions
- Le procès-verbal
- L'ordre du jour et la convocation

- Cas du danger grave et imminent pour les salariés
 - Conduire des enquêtes après accident
 - Définir les liaisons avec le comité d'entreprise, les délégués du personnel
 - Le droit d'alerte
 - Connaître la procédure de danger grave et imminent
 - Rédiger des rapports et bilans
 - Avoir recours à un expert
- Etude de cas** : analyser une situation de danger grave et imminent

Animer efficacement une réunion du CHSCT

- Le rôle d'arbitre du Président dans l'animation des débats
 - Comment éviter les blocages
 - Les clés d'une négociation réussie avec les organisations syndicales
 - Parvenir à gérer les conflits
- Mise en situation** : animation d'une réunion dans un contexte de tension à partir de cas tirés de l'expérience des participants

➕ COMPÉTENCES MÉTIER

À l'issue de cette formation, vous saurez comment prendre efficacement vos fonctions de Président du CHSCT et assurer son fonctionnement.

2 JOURS | 14 heures | **Code 76294** | Tarif HT : 1190 € - repas inclus

Paris
29-30mai.....2017 23-24novembre.....2017

Pour un dialogue social efficace et légitime

Mesurer les impacts de la loi du 5 juillet 2010

La rénovation du dialogue social dans la fonction publique a bouleversé les pratiques : extension du champ de la négociation, nouvelles conditions de validation des accords, nouvelles conditions de représentativité, création des CHSCT... Cette modernisation du dialogue social impose de faire le point sur toutes les récentes évolutions.

● OBJECTIFS

- Analyser la nouvelle réglementation relative au dialogue social.
- Cerner les conséquences en pratique.
- Anticiper les changements pour mener à bien une négociation.

● PRÉREQUIS

Avoir une connaissance du droit de la fonction publique.

● PUBLIC CONCERNÉ

- Directeurs et responsables RH
- Directeurs et responsables des affaires et relations sociales
- Responsables du personnel

● ANIMATEUR

Yannick BIYONG
Directeur Associé
LOGIQUES PUBLIQUES

PROGRAMME

Perfectionnement

Analyser le champ d'application du dialogue social

- Cerner la notion de dialogue social
- Identifier les enjeux et les acteurs
- Définir les conditions de base du dialogue social

Les spécificités du dialogue social dans la fonction publique

- Les spécificités communes aux trois fonctions publiques et celles propres à chacune

Les impacts sur la négociation et la concertation

- Le champ de la négociation
- Les matières ouvertes à la négociation avec les organisations syndicales

Cerner la réglementation relative aux organisations syndicales

- Appréhender la nouvelle représentativité des organisations syndicales
- Faire le point sur la réforme des instances représentatives

Favoriser le dialogue social dans la fonction publique et savoir négocier Améliorer le dialogue social dans la fonction publique

- Le renforcement de la place de la négociation et le développement de la négociation de proximité
 - Le rôle des cadres dans sa mise en œuvre
 - Le passage de la concertation à la négociation
- Renforcer son rôle de négociateur**
- Le déroulement de la négociation

- La maîtrise du processus de la communication
 - Les enjeux de la négociation gagnant-gagnant
- Autodiagnostic** : de ses qualités de négociateur

Intégrer les outils et techniques de communication pour établir un dialogue constructif

- **Autodiagnostic** : de ses qualités de communicant

Préparer et mener une négociation

- Créer un climat de confiance et propice à l'échange
- Adopter une stratégie appropriée
- Gérer les tensions et les blocages
- Gérer le temps de la réunion
- Déboucher sur un accord

Mise en situation : préparation à la négociation pour mieux communiquer et instaurer un véritable échange

Jeu de rôles : animation d'une réunion de négociation sociale

Anticiper les tensions sociales et les blocages

- Identifier et anticiper les facteurs de tensions sociales
- Résoudre les situations conflictuelles

➕ COMPÉTENCES ACQUISES

À l'issue de cette formation, vous saurez mettre en place un climat favorisant le dialogue social.

2 JOURS | 14 heures | **Code 76253** | Tarif HT : 1190 € - repas inclus

Paris
20-21mars.....2017 28-29septembre.....2017

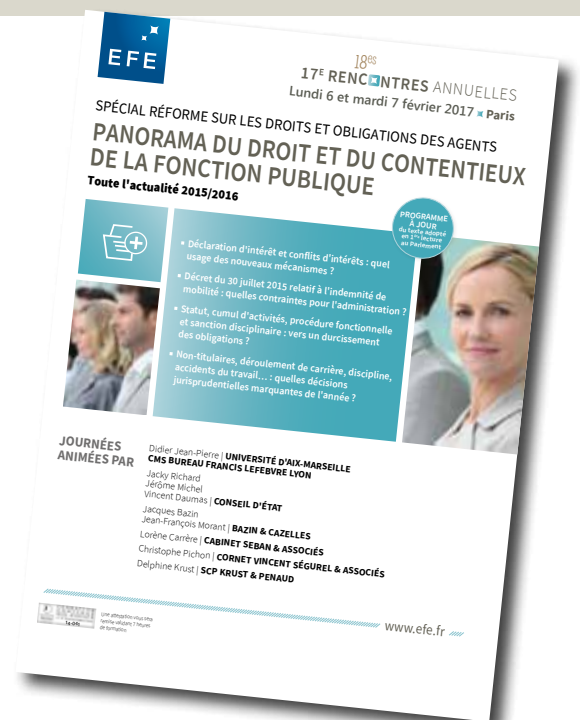


PANORAMA DU DROIT ET DU CONTENTIEUX DE LA FONCTION PUBLIQUE ACTUALITÉ 2016 DANS LES TROIS FONCTIONS PUBLIQUES

Réforme du statut de la fonction publique, loi déontologie, protection des lanceurs d'alerte et jurisprudence abondante : la fonction publique est un cœur de métier évolutif auquel il faut savoir s'adapter à temps.

Afin de faire le point sur toute l'actualité législative, réglementaire et jurisprudentielle de l'année écoulée, **EFE organise son 18^e rendez-vous annuel du Panorama du droit et du contentieux de la Fonction Publique.**

Cette conférence réunit les plus éminents spécialistes de la matière : membres du Conseil d'État, Professeurs et Avocats qui vous livrent leur analyse et vous font partager leur expertise.



Pour vous inscrire, contactez-nous :
01 44 09 25 08
infoclient@efe.fr

**Plus de 1 000 participants
en 18 ans !
Et vous ?**

**À l'issue de cette formation,
vous saurez concrètement :**

- Sécuriser vos pratiques grâce à la maîtrise des dernières avancées

Parmi les témoignages...

" Extrêmement complet et toujours très intéressant "

Conseil départemental Haute Savoie

" Très grand qualité d'intervenants " **Département des Yvelines**

" Intervenants de très grande qualité avec une approche pratique très appréciable "

Université de Lille 2

" Allie la pratique à la théorie, excellent "

Communauté d'agglomération du Grand Avignon

" Vraiment captivant, passionnant et très documenté "

Groupe Hospitalier Est Parisien

ÉDITO



Tatiana MAROT
Responsable du secteur
Management public
Efficacité professionnelle
@TatianaMarot

Credit photo: © Ulf Andersen

Le Secteur Public a été, cette année encore, marqué par une grande Réforme. Celle-ci, comme les précédentes, met en place un nouveau système, de nouvelles logiques au sein des collectivités et il est important, pour l'ensemble des agents de se former. Intégrer de nouvelles pratiques, de nouveaux modes de fonctionnement n'est pas aisé et acquérir les outils et méthodes clés est une étape importante.

Prendre sa fonction de manager, gérer les conflits, manager un projet ou encore intégrer le transversal dans son management sont des compétences à développer dans un environnement changeant. De la même façon, travailler ses qualités interpersonnelles, son assertivité, permet de prendre sa place de façon plus active dans une collectivité en mutation.

EFE propose à vos agents de vivre une formation différente où expériences et échanges participent à leur montée en compétences.



3 QUESTIONS À L'EXPERT

" Le manager public voit ses rôles se modifier au gré des réformes, passées et en cours. Il doit avant tout veiller à respecter les procédures et à faire exécuter les décisions qu'il reçoit. Le manager incarne son management et doit faire preuve de créativité et d'agilité. "



Joel PIQUIONNE
Consultant Management et process RH
CONSULTEOM

Quelles sont les particularités du manager public ?

Le manager public évolue dans un contexte particulier. La fonction publique permet aux agents d'être très protégés par leur statut. Il est donc facile de penser que le manager ne peut avoir qu'un rôle de communication et d'exécution des décisions prises. Pourtant, les réformes actuelles tendent à modérer cette spécificité et, de plus en plus, les managers publics sont appelés à développer des méthodes managériales inspirées du privé.

Quels sont les rôles du manager dans le secteur public ?

Le manager public voit ses rôles se modifier au gré des réformes, passées et en cours. Il doit avant tout veiller à respecter les procédures et à faire exécuter les décisions qu'il reçoit. Il doit également cadrer ses agents et énoncer clairement ses attentes, en fixant les règles et objectifs non optionnels. Le manager incarne son management et doit faire preuve de créativité et d'agilité.

Quels conseils donneriez-vous à un manager public en prise de poste ?

Arriver avec un œil neuf et de ne pas se laisser marquer par les idées préconçues que nombre ont à propos du secteur public. Un état d'esprit positif est de rigueur. La 1ère chose à faire est de dresser l'inventaire des savoir-faire de ses agents, de connaître leurs compétences ainsi que celles des partenaires en présence. Il est également important de rencontrer chacun. Tenir une feuille de route et s'y tenir. Veiller à donner du sens à ses actions.

MANAGEMENT PUBLIC EFFICACITÉ PROFESSIONNELLE

15 FORMATIONS



TÉMOIGNAGE

Murielle Touquoy

Assistante senior manager Concepts & Support de la division événementielle (Business Solutions), DISNEYLAND PARIS

Participante à la formation " Assertivité & Leadership " p. 176

" Au quotidien, je suis très sollicitée par mon manager et les membres de l'équipe. Il me fallait donc savoir les faire patienter et leur faire comprendre que je ne peux pas tout gérer en même temps. Le recours, lors de la formation, à de nombreuses vidéos, à des mises en situation pratiques et à l'étude de différents profils d'interlocuteurs me permet maintenant de mieux m'adapter et de m'affirmer davantage. "

Manager public : réussir sa prise de fonction

Devenir manager au sein d'une organisation publique

Prendre nouvellement un poste de manager n'est pas chose aisée. Pour ce dernier, il s'agit de devenir rapidement opérationnel et d'asseoir sa légitimité. Il faut, dès lors, très vite prendre en mains les dimensions de son rôle par la maîtrise des outils et des pratiques du management.

● OBJECTIFS

- S'installer dans sa nouvelle fonction de manager.
- Adapter son management aux différents membres de l'équipe.
- Préparer son plan d'action.

● PRÉREQUIS

Prendre des fonctions de manager dans le secteur public ou être en poste depuis peu.

● PUBLIC CONCERNÉ

- Directeurs généraux des services, Directeurs généraux adjoints
- Responsables de service et responsables d'unité
- Toute personne démarrant de nouvelles fonctions d'encadrement

✦ ANIMATEUR

Nadège CENIZO
Consultante formatrice
CABINET RH GLOBELPLUS

✦ COMPÉTENCES ACQUISES

À l'issue de cette formation, vous aurez les clés pour réussir votre prise de poste de manager.

PROGRAMME

Initiation

Intégrer les changements et gérer les difficultés dus à la prise de fonction

- Les spécificités du rôle de manager
- Clarifier les rôles et les missions avec sa hiérarchie
- Repérer, comprendre et traiter les résistances de l'équipe
- Identifier la logique des membres de l'équipe

Partage d'expériences : sur les attentes vis-à-vis d'un manager

S'installer dans son rôle de manager

- L'arrivée et la présentation de l'équipe
- Prendre contact avec l'équipe en assumant son nouveau rôle
- Recueillir des informations sur ses collaborateurs
- La mise en place de nouvelles règles du jeu
- Avoir une démarche : observer, écouter, s'adapter, intervenir

Exercice d'application : préparation de ses entretiens de prise de contact

Adapter son style de management en fonction de l'équipe

Autodiagnostic : de ses styles de management

- Reconnaître les différences chez ses collaborateurs
- Les critères à prendre en compte pour adapter son style de management
- Doser directivité et participation
- Repérer ses points forts et ses points d'amélioration
- Agir positivement sur la motivation de ses collaborateurs

Gérer les situations complexes

- Gérer les désaccords liés à la prise de fonction
- Manager d'anciens collègues
- Recadrer un collaborateur
- Manager un collaborateur ayant une expertise pointue
- Manager des collaborateurs plus âgés
- Manager une équipe hétérogène

Construire un plan de réussite

- Définir ses objectifs et ses critères de réussite sur les 6 prochains mois
- Clarifier les attentes de l'entreprise, de la hiérarchie et des collaborateurs
- Exercice d'application** : préparation de la feuille de route de son service pour les 6 prochains mois

2 JOURS	14 heures	Code 77121	Tarif HT : 1 240 € - repas inclus
Paris			
18-19.....mai.....2017			11-12.....décembre.....2017
12-13.....octobre.....2017			

Animer et motiver une équipe dans le secteur public

Activer les leviers pour donner une nouvelle impulsion

Le secteur public doit faire face à de nouveaux enjeux. Désormais, les managers doivent donner du sens à leurs équipes pour les impliquer et relever ces défis. Motiver son équipe devient donc un levier essentiel.

● OBJECTIFS

- Dynamiser et responsabiliser ses collaborateurs.
- Associer la motivation à la compétence.
- Transformer son service en organisation performante.

● PRÉREQUIS

Avoir suivi " Manager public : réussir sa prise de fonction " (code 77121 p. 170).

● PUBLIC CONCERNÉ

- Responsables hiérarchiques
- Managers publics
- Toute personne en charge d'une équipe dans le secteur public

✦ ANIMATEUR

Nadège CENIZO
Consultante formatrice
CABINET RH GLOBELPLUS

✦ COMPÉTENCES ACQUISES

À l'issue de cette formation, vous serez capable d'animer et de motiver votre équipe pour plus d'efficacité.

PROGRAMME

Initiation

Animer son équipe

Organiser le travail de son équipe

- Identifier les missions de l'équipe
- Clarifier les missions et les objectifs de chacun
- Prendre toute la dimension de son rôle de manager vis-à-vis de l'équipe

Animer son équipe en s'adaptant au niveau de chacun

- Adapter son management aux différentes personnalités
- Comprendre les attentes de l'équipe
- Adapter son mode de communication

Mise en situation : entretien de délégation et animation de réunions

Piloter l'activité de son équipe

- Identifier et communiquer clairement sur les priorités
- Mettre en place des indicateurs performants et partagés
- Utiliser les techniques de feedback : recadrer sans dévaloriser, donner des signes de reconnaissances

Exercice d'application : entretien de recadrage

Motiver son équipe

Les leviers les plus utilisés pour motiver

- Identifier les ressorts de la motivation
- Découvrir le niveau des aspirations de ses collaborateurs

Relier motivation et performance

Instaurer une communication qualitative planifiée et individualisée

- Fixer les rendez-vous rythmant l'activité
- Préciser les modalités de coopération et d'information
- Encourager l'esprit d'équipe : les attitudes managériales à privilégier
- Lier la motivation à la compétence**
- Les différents champs et niveaux de compétence
- Aider ses collaborateurs à acquérir de la compétence
- Évaluer les compétences et diagnostiquer la compétence de ses collaborateurs
- S'attaquer à la démotivation**
- Capter les signaux de la démotivation d'un salarié : isolement, remarques négatives à répétition, retards inhabituels, pauses extensibles, stress, absentéisme...
- Aller au devant de son collaborateur : l'art et la manière
- Adopter une attitude rassurante et donner des objectifs ou des projets stimulants
- Maintenir un suivi régulier
- Mise en situation** : entretien avec un salarié démotivé

3 JOURS	21 heures	Code 77122	Tarif HT : 1 515 € - repas inclus
Paris			
14 au 16.....juin.....2017			13 au 15.....décembre.....2017
2 au 4.....octobre.....2017			

Management transversal

Fédérer une équipe en management hors hiérarchie



Les entreprises font de plus en plus appel aux fonctions transversales pour assurer la coordination nécessaire au fonctionnement global et à la cohérence de leur activité. Pour les managers, il est alors nécessaire d'accroître leur influence pour manager sans autorité hiérarchique et favoriser un climat de coopération active pour plus de performance collective.

OBJECTIFS

- Repérer les spécificités du management transversal.
- Développer son leadership et son influence pour fédérer sans autorité hiérarchique.
- Mieux communiquer pour faciliter la coopération.

PRÉREQUIS

Être amené à manager en transversal et hors hiérarchie.

PUBLIC CONCERNÉ

- Toute personne amenée à piloter une équipe pluridisciplinaire et souhaitant optimiser les relations hors hiérarchie

ANIMATEUR

Luis RODRIGUES
Consultant Formateur
PROXSENS

COMPÉTENCES ACQUISES

À l'issue de cette formation, vous saurez comment développer votre influence pour manager sans autorité hiérarchique et mettre en place un climat de coopération efficace.

PROGRAMME

Initiation

Cerner les spécificités du management transversal

- Situer et définir le management transversal
- **Étude de cas** : les spécificités du management transversal

Développer son leadership pour mobiliser sans autorité hiérarchique

- Bien cerner son domaine de responsabilité
- Fixer des objectifs réalistes et motivants
- Accroître son influence pour plus d'efficacité
- **Mise en situation** : à l'aide de vidéos, les participants voient comment vendre leurs compétences et asseoir leur crédibilité
- **Étude de cas** : les stratégies relationnelles
- **Jeu de rôles** : entraînement à la flexibilité dans son management

Mettre en place une communication adaptée

- Développer ses capacités de communication

- Définir des référentiels communs de communication
- **Exercice d'application** : entraînement à la communication interpersonnelle
- **Mise en situation** : le traitement des objections

Faire coopérer généralistes et spécialistes

- Développer des comportements coopératifs
- Anticiper et gérer les conflits
- **Étude de cas** : conflit et négociation
- **Mise en situation** : entraînement aux protocoles d'affirmation de soi
- **Plan d'action personnel** : formalisation des actions à mettre en œuvre pour fédérer une équipe pluridisciplinaire

2 JOURS | 14 heures | **Code 51028** | Tarif HT : 1 315 € - repas inclus

Paris

26-27janvier.....	2017	12-13octobre.....	2017
27-28février.....	2017	13-14novembre.....	2017
27-28mars.....	2017	14-15décembre.....	2017
13-14avril.....	2017	29-30janvier.....	2018
17-18mai.....	2017	19-20février.....	2018
12-13juin.....	2017	Lyon		
6-7juillet.....	2017	27-28mars.....	2017
24-25août.....	2017	20-21septembre.....	2017
20-21septembre.....	2017			



BESOIN DE COMPRENDRE LES BASIQUES ?

Choisissez la **½ journée !**

Les rituels managériaux à l'appui de votre leadership



NOUVEAU

OBJECTIFS

- Cerner l'utilité des rituels pour la cohésion d'équipe et la performance collective.
- Choisir les rituels pertinents pour son équipe.

PRÉREQUIS

Manager une équipe.

PUBLIC CONCERNÉ

- Managers ou futurs managers

ANIMATEUR

Juliette RICOU
ORGACHANGE

COMPÉTENCES ACQUISES

À l'issue de cette formation, vous saurez associer rituel et objectif managérial pour dynamiser votre équipe.

PROGRAMME

Initiation

Mesurer les raisons d'être et les finalités des rituels managériaux

- Lister les avantages pour le manager, les collaborateurs et l'équipe
- Dresser un panorama global des rituels managériaux pouvant être mis en place
- Rappeler le cadre et les règles du rituel managérial
- **Autodiagnostic** : les rituels managériaux déjà présents dans son entreprise
- **Choisir les rituels adaptés aux différents objectifs managériaux**
- Associer chaque rituel avec un objectif managérial

- **Mise en situation** : identification des rituels les plus adaptés selon les objectifs choisis par chacun
- Fixer les objectifs du rituel et lui donner du sens
- Faire du feedback un rituel managérial récurrent
- Dissocier rituel individuel et rituel collectif
- Profiter des rituels pour faire entrer le bonheur dans son équipe
- **Mise en situation** : entretien de feedback
- **Plan d'action personnel** : formalisation de la mise en place de deux ou trois rituels au sein de son équipe

½ JOURNÉE | 4 heures | **Code 51370** | Tarif HT : 395 €

Paris

26avril.....	2017(9h-13h)
6septembre.....	2017(14h-18h)
7novembre.....	2017(9h-13h)

Management de projet dans l'espace public

Maîtriser les outils fondamentaux de la gestion de projet



Cette formation mixe
présentiel et distanciel

Les évolutions du secteur public rendent de plus en plus nécessaire le fonctionnement en mode projet. Ces projets, tant sur les dimensions humaines, techniques, organisationnelles ou financières, sont de plus en plus complexes à conduire et à gérer. Le chef de projet doit réunir de multiples compétences telles que le pilotage, la compréhension des spécificités du projet, l'adhésion à ses objectifs et la communication pour mener à bien ses missions et mieux anticiper.

OBJECTIFS

- Acquérir les fondamentaux et la maîtrise des techniques de management de projet.
- Construire une boîte à outils pour gérer son projet.
- Utiliser les techniques de gestion de projet les plus performantes.

PRÉREQUIS

Avoir la charge de conduite de projets ou être amené à piloter des projets dans l'espace public.

PUBLIC CONCERNÉ

- Cadres, managers du secteur public amenés à mettre en œuvre et à gérer des projets au sein de leur organisation

ANIMATEUR

Jean-Jacques BENICHOU
Consultant en management de projet
4PROJECT

6 JOURS | 42 heures | **Code 77156**

Tarif HT : 3 210 € - repas inclus

Paris

23-24 mars, 27-28 avril, 30-31 mai et 23 juin* 2017

2-3 octobre, 6-7 novembre, 7-8 décembre 2017
et 16 janvier* 2018

* Classe virtuelle d'11h30 de 11h à 12h30 (convocation à 10h30)

PROGRAMME

Initiation

Quiz amont : pour tester son niveau de connaissances

MODULE 1 Maîtriser les fondamentaux du management de projet dans l'espace public

Adopter la culture projet

- Développement d'une culture de projet
- Identifier les principales phases d'un projet
- Maîtriser le processus projet : indication PMP
- Connaître le cycle de vie des projets
- Faire la différence entre management et gestion de projet

Exercice d'application : recensement des tâches et documents à réaliser

Prendre en main le projet

- Recenser les acteurs et les parties prenantes
- Distinguer la maîtrise d'ouvrage et la maîtrise d'œuvre
- Formaliser les objectifs
- Rédiger la note de cadrage

Exercice d'application : mise à disposition d'une boîte à outils

Étude de cas : prise en main d'un projet de déploiement dans le secteur public

Le lancement du projet

L'analyse de besoins - Le cahier des charges fonctionnel (CCF)

- Connaître les méthodologies possibles
- Recueillir finement les besoins
- Concevoir et rédiger un CCF

Communiquer au lancement du projet

- Préparer et animer la réunion de lancement
 - Préparer le premier comité de pilotage
- Exercice d'application** : mise à disposition d'une boîte à outils pour lancer son projet
- Mise en situation** : simulation d'une réunion d'analyse de besoins

Exercice d'intersession : pour valider les acquis et préparer la session suivante

MODULE 2 Les outils de pilotage des projets

La planification

- Utiliser l'arborescence produit et WBS
 - Réaliser un organigramme des tâches (O.T.)
 - Faire une estimation des charges
- Exercice d'application** : élaboration d'une planification détaillée de son projet en cours
- Mise en situation** : simulation d'une planification sur MS Project

La gestion des coûts et des délais

- Sécuriser ses budgets
- Adopter un management de la valeur acquise

COMPÉTENCES ACQUISES

À l'issue de cette formation, vous serez capable de mettre en œuvre les outils fondamentaux nécessaires à la bonne gestion d'un projet.

- Élaborer une matrice de suivi des coûts
- Gérer l'affectation des ressources
- Suivre la planification grâce à des outils : PERT...

- Organiser une démarche de reporting et de suivi

La gestion des risques

- Mettre en place un processus de gestion des risques
 - Identifier les risques pour sécuriser son projet
 - Évaluer les risques au fur et à mesure de l'avancement
 - Traiter et gérer les aléas
- Exercice d'application** : conception d'une grille de suivi et d'évaluation
- Exercice d'application** : mise à disposition d'une boîte à outils de gestion des risques

MODULE 3 Manager une équipe projet Manager l'équipe projet

- Différencier les différents styles de management
 - Comprendre les motivations des acteurs
 - Prendre en compte les aspects relationnels
 - Anticiper et gérer les conflits
- Étude de cas** : analyse d'un projet du secteur de la santé

La création et le suivi d'une équipe projet

- Constitution et fonctionnement de l'équipe projet
 - Définir son plan de communication
 - Mener les réunions du projet
 - Mettre en place un reporting de projet
 - Utiliser les outils du reporting : compte-rendu d'activité, point d'avancement, comité de pilotage
- Exercice d'application** : conception d'une boîte à outils pour gérer le reporting de son projet

La conduite du changement

- Identifier les freins et les leviers du changement
 - Méthodes et outils du changement
- Étude de cas** : accompagnement du changement dans un projet de déploiement du secteur public

Quiz aval : pour valider les acquis de la formation et formaliser sa progression

Classe virtuelle* : pour favoriser les retours d'expérience post formation



Réussir le management de son projet

L'essentiel pour manager un projet de A à Z



Cette formation mixe
présentiel et distanciel



Être chef de projet ne s'improvise pas. Il s'agit d'apprendre à organiser et à piloter le projet, à mobiliser les acteurs, à rédiger ou à faire rédiger les documents clés et à s'affirmer dans son rôle de chef de projet pour mobiliser l'ensemble de ses collaborateurs.

OBJECTIFS

- Prendre conscience des facteurs clés de succès d'un projet.
- Identifier les étapes incontournables d'un projet.
- Acquérir une véritable méthodologie de conduite de projet.

PRÉREQUIS

Avoir la charge régulière de projets et souhaiter formaliser une méthodologie en matière de conduite de projet.

PUBLIC CONCERNÉ

- Chefs de projet débutants
- Chefs de projet confirmés souhaitant formaliser et professionnaliser leurs pratiques
- Toute personne ayant en charge la conduite d'un projet

ANIMATEUR

Peter MEHRING
Consultant Formateur
PMCO CONSULTING

COMPÉTENCES ACQUISES

À l'issue de cette formation, vous serez capable de conduire un projet en évitant les pièges les plus courants.

PROGRAMME

Initiation

Quiz amont : pour tester son niveau de connaissances

Appréhender les spécificités d'une organisation projet

- Définir le management de projet
- Gérer un projet : enjeux et spécificités
- Identifier les acteurs et les instances
- **Partage d'expériences** : les causes d'échec le plus fréquemment rencontrées

Réussir le cadrage et le lancement du projet : une étape essentielle

- Initialiser le projet
- **Exercice d'application** : rédaction de la note de cadrage
- Planifier le projet
- **Exercice d'application** : élaboration d'une démarche de planification
- Sécuriser son projet en amont

Exercice d'application : élaboration d'une démarche de maîtrise des risques

- Construire l'équipe projet

Jeu de rôles : l'entretien de contribution

Assurer le bon déroulement du projet au quotidien, du pilotage à la clôture

- Réussir la réunion de lancement
- **Exercice d'application** : préparation d'une réunion de lancement
- Mettre en place les outils pour mesurer l'état d'avancement physique du projet
- Capitaliser le projet
- **Plan d'action personnel** : formalisation des actions à mettre en œuvre pour conduire ses projets avec succès

Quiz aval : pour valider les acquis de la formation et formaliser sa progression

2 JOURS | 14 heures | **Code 52026** | Tarif HT : 1 325 € - repas inclus

Paris

23-24février2017
20-21mars2017
27-28avril2017
15-16mai2017
15-16juin2017
28-29août2017
21-22septembre2017

16-17octobre2017
16-17novembre2017
11-12décembre2017
12-13février2018

Lyon

20-21mars2017
16-17octobre2017

Les 7 outils clés du chef de projet occasionnel

Lancer, organiser, suivre le projet et son équipe



Cette formation mixe
présentiel et distanciel



Les entreprises favorisent de plus en plus le fonctionnement en mode projet. Pour autant, passer d'une culture hiérarchique à une culture projet ne s'improvise pas. Prendre des responsabilités de chef de projet, même occasionnellement, demande une certaine maîtrise des outils clés de la gestion de projet.

OBJECTIFS

- Utiliser les principaux outils de construction et de pilotage d'un projet.
- Gérer la relation avec sa hiérarchie et les différents acteurs du projet.
- Élaborer sa stratégie de communication avec les acteurs et les partenaires.

PRÉREQUIS

Avoir la charge de projets occasionnels ou souhaiter acquérir les bases du management de projet.

PUBLIC CONCERNÉ

- Chefs de projet débutants ou occasionnels
- Toute personne ayant ponctuellement en charge la conduite d'un projet

ANIMATEUR

Alain VERGEYLEN
Consultant Formateur
ANTADIS

COMPÉTENCES ACQUISES

À l'issue de cette formation, vous serez capable d'utiliser efficacement les outils essentiels pour gérer occasionnellement vos projets.

PROGRAMME

Initiation

Quiz amont : pour tester son niveau de connaissances

Définir et organiser le projet

- Passer d'une culture hiérarchique à une culture projet
- Outil 1 : le cahier des charges du projet
- **Exercice d'application** : rédaction d'une fiche projet
- Outil 2 : les lettres de mission du chef de projet et du contributeur
- **Exercice d'application** : rédaction d'une fiche de lot de contributeur
- Outil 3 : le planning
- **Exercice d'application** : élaboration d'un planning dynamique

Piloter les acteurs et réaliser le projet

- Outil 4 : la validation des résultats de l'équipe projet
- **Mise en situation** : réunion de validation des résultats de l'équipe projet

- Outil 5 : le plan de communication
- **Exercice d'application** : élaboration d'un plan de communication
- Outil 6 : les règles de fonctionnement au quotidien : reporting, relevé de décisions...

Mise en situation : conduite de réunion d'élaboration de règles communes

- Outil 7 : le tableau de bord du projet
- **Exercice d'application** : élaboration d'une trame de tableau de bord, définition d'indicateurs

Plan d'action personnel : formalisation des actions à mettre en œuvre pour conduire son projet avec succès

Quiz aval : pour valider les acquis de la formation et formaliser sa progression

2 JOURS | 14 heures | **Code 52163** | Tarif HT : 1 295 € - repas inclus

Paris

19-20janvier2017
23-24février2017
20-21mars2017
27-28avril2017
15-16mai2017
15-16juin2017
6-7juillet2017
28-29août2017
21-22septembre2017

16-17octobre2017
16-17novembre2017
11-12décembre2017
18-19janvier2018
12-13février2018

Lyon

20-21mars2017
16-17octobre2017

Mieux gérer son temps pour gagner en efficacité

Les outils 100 % opérationnels pour repenser son organisation



Dans un monde où tout s'accélère, il nous faut chaque jour être plus réactif, savoir gérer les urgences, se distancier et s'inscrire dans une dynamique croissant proactivité et efficacité. Face à la multiplicité des sollicitations dont nous faisons l'objet, nous avons besoin d'une méthodologie et d'outils pour mettre en place des stratégies nouvelles et acquérir un meilleur positionnement.

OBJECTIFS

- Diagnostiquer son emploi du temps et en repérer les sources d'inefficacité.
- Acquérir les outils et les méthodes pour gérer son temps de manière optimale.
- Accroître sa disponibilité et ses performances.

PRÉREQUIS

Vouloir acquérir des clés de gestion du temps.

PUBLIC CONCERNÉ

- Tout collaborateur souhaitant optimiser la gestion de son temps ou réactualiser ses fondamentaux

ANIMATEUR

Catherine BERLIET
Consultante Formatrice

COMPÉTENCES ACQUISES

À l'issue de cette formation, vous serez en mesure de mieux gérer votre temps et vos priorités pour gagner en efficacité.

PROGRAMME

Initiation

Analyser son emploi du temps

- Identifier son profil temps et mieux connaître ses propres rythmes de travail
- Observer la répartition de son temps sur une journée
- Reconnaître ses "voleurs de temps" pour mieux les éradiquer
- **Autodiagnostic** : de sa relation au temps

Utiliser à bon escient les outils de maîtrise du temps

Les interactions entre gestion du temps et gestion du stress

Déceler ses objectifs et priorités

- Fixer et clarifier ses objectifs
- Identifier et privilégier les actions à forte valeur ajoutée

Mieux organiser son emploi du temps personnel

- Repérer ses dérives et pertes de temps
- Anticiper pour avoir une vision claire
- Déterminer quels outils de planification mettre en place

- Mener plusieurs tâches de front
- Hiérarchiser ses priorités
- **Étude de cas** : identification des types d'activités sur lesquels économiser du temps, élaboration des plannings à court, moyen et long terme
- **Exercice d'application** : conception de la mind map des outils de gestion du temps

Réguler le flux des informations et optimiser son temps de communication

- Intégrer l'impact des nouvelles technologies dans la gestion de son temps
- Gérer ses e-mails
- Répondre aux sollicitations
- Savoir dire non avec tact et pertinence
- **Mises en situation** : sur la base de situations vécues par les participants
- **Plan d'action personnel** : définition de règles de gestion du temps applicables dans différentes situations professionnelles : en réunion, au téléphone...

2 JOURS	14 heures	Code 53035	Tarif HT : 1 295 € - repas inclus
Paris			
23-24	janvier	2017	5-6
22-23	février	2017	6-7
13-14	mars	2017	30 nov.
5-6	avril	2017	1 ^{er} déc.
15-16	mai	2017	2017
1-2	juin	2017	18-19
15-16	juin	2017	décembre
5-6	juillet	2017	2018
28-29	août	2017	15-16
11-12	septembre	2017	janvier
			2018
			8-9
			février
			2018
Lyon			
			15-16
			mai
			2017
			5-6
			octobre
			2017
			18-19
			décembre
			2017

Améliorer son efficacité grâce au Mind mapping

Utiliser la carte mentale pour organiser sa pensée et gagner en efficacité

L'utilisation d'une carte mentale permet à tout professionnel d'accroître son efficacité quel que soit le sujet : préparation, prise de notes, communication, gestion du temps... Il s'agit d'un outil de travail clé pour augmenter sa performance et rentrer dans une démarche positive avec ses collaborateurs tout en gagnant en créativité.

OBJECTIFS

- Comprendre les principes d'une carte mentale.
- Découvrir ses effets positifs sur son organisation quotidienne.
- Maîtriser son temps et accroître son efficacité.

PRÉREQUIS

Être à la recherche de nouvelles façons d'améliorer son efficacité professionnelle.

PUBLIC CONCERNÉ

- Cadres, managers
- Toute personne souhaitant améliorer sa capacité d'organisation, de réflexion et d'expression

ANIMATEUR

André MEYER
Consultant
TMT-Formation

COMPÉTENCES ACQUISES

À l'issue de cette formation, vous saurez utiliser la carte mentale pour optimiser votre organisation et gagner en efficacité.

PROGRAMME

Perfectionnement

Comprendre et concevoir une Mind map

- Lire une carte mentale
- Concevoir une carte
- Utiliser un logiciel pour créer une carte
- **Exercice d'application** : analyse d'une Mind map
- **Exercice d'application** : réalisation d'une carte mentale pour résumer ce premier thème

Gérer son temps et son organisation

- Planifier sa journée sous forme de carte mentale : bénéfices attendus et inattendus
- Avoir une vision claire de son activité
- Gérer un projet
- Accélérer la vitesse de relecture de ses notes
- Favoriser la mémorisation et la restitution
- **Exercice d'application** : conception d'une carte modèle pour planifier la semaine
- **Exercice d'application** : utilisation d'une carte mentale pour un point quotidien

Utiliser les Mind maps tout au long de la journée

- Démultiplier sa créativité
- Concevoir un modèle de carte pour favoriser la réflexion
- Jeter les bases d'une idée nouvelle
- Préparer une communication téléphonique, une négociation
- Prendre des notes en réunion

- Gérer et planifier un projet
- **Exercice d'application** : prise en notes d'une conversation téléphonique et restitution
- **Exercice d'application** : mini brainstorming grâce à une carte mentale

Prendre en main un logiciel de Mind Mapping

- Faire un tour de l'offre de logiciels de Mind Mapping à disposition
- Connaître les bases d'XMind
- **Exercice d'application** : conception d'une carte de synthèse à l'aide d'XMind

Mieux communiquer grâce au Mind mapping

- Débloquer une situation à l'aide du Mind mapping
- Faciliter l'exposition et la compréhension d'une problématique
- Rendre plus vivante sa prise de parole pour en augmenter l'impact
- Faire une synthèse collective et dresser un plan d'action à l'issue d'une réunion
- Utiliser le Mind mapping pour favoriser l'implication de chacun
- **Exercice d'application** : conception d'une carte modèle pour préparer et réussir une prise de parole en public

2 JOURS	14 heures	Code 53110	Tarif HT : 1 325 € - repas inclus
Paris			
19-20	janvier	2017	19-20
20-21	mars	2017	octobre
11-12	mai	2017	20-21
3-4	juillet	2017	novembre
			2017
			14-15
			décembre
			2017
			25-26
			janvier
			2018

Réussir ses réunions

Gagner en temps et en efficacité dans ses réunions



Selon une étude récente, les Français considèrent que la réunion est la plus importante perte de temps au travail. La réunion est pourtant un outil de travail essentiel dans la vie d'un service, l'animation d'une équipe, la résolution de problèmes... Trop souvent, elle perd de son sens et de son efficacité par un manque de savoir-faire, de savoir-être et de savoir-communiquer.

OBJECTIFS

- Connaître différentes techniques de conduite de réunion.
- Préparer la réunion pour se concentrer sur l'objectif et être orienté décision.
- Animer différents types de réunions de manière dynamique et efficace.

PRÉREQUIS

Animer régulièrement des réunions.

PUBLIC CONCERNÉ

- Managers et responsables d'équipe
- Toute personne amenée à animer des réunions et groupes de travail

ANIMATEUR

Nathalie BARTHÉLÉMY
Coaching et formation
POSITIVE SENS

COMPÉTENCES ACQUISES

À l'issue de cette formation, vous saurez organiser et animer vos réunions pour les rendre plus productives.

PROGRAMME

Initiation

Sortir des réunions improductives

Être sûr de l'utilité de la réunion

- Définir son objectif
- Identifier les différents types de réunions
- **Partage d'expériences** : les difficultés les plus fréquemment rencontrées en réunion

Mieux préparer sa réunion

- Construire un ordre du jour raisonnable et précis en veillant à faire court
- Communiquer clairement
- Utiliser des outils originaux
- Inviter les bonnes personnes

Revisiter ses pratiques actuelles pour plus d'efficacité

Autodiagnostic : son style d'animation et son approche des réunions

Oser poser un nouveau cadre de réunion

- Ne pas craindre de briser les codes classiques de la réunion
- Être à l'écoute de soi et des autres
- Instaurer la mesure du " retour sur temps investi " en réunion

Étude de cas : analyse de pratiques innovantes en matière de réunion, à l'usage dans des entreprises

Connaître son rôle d'animateur et le tenir tout au long de la réunion

- Différencier les rôles d'animateur et de participant à une réunion
- Empêcher les digressions et recadrer les échanges
- Conclure efficacement sa réunion
- Veiller à ce que chaque participant sorte de réunion avec son plan d'action personnel
- **Exercice d'application** : mise en application de ses pratiques actuelles

Animer sa réunion un maîtrisant des concepts et outils originaux

- Gagner du temps en utilisant la Mind map
- Animer en étant debout, meilleur moyen d'aller à l'essentiel
- **Mise en situation** : participation à une réunion en restant debout
- Utiliser le scénario catastrophe pour aller vers des solutions concrètes et positives
- Choisir entre une animation experte, libérale ou intuitive

Exercice d'application : les différentes utilisations de la Mind map en réunion

2 JOURS	14 heures	Code 53032	Tarif HT : 1 295 € - repas inclus
Paris			
12-13janvier.....	2017	16-17novembre..... 2017
16-17février.....	2017	7-8décembre..... 2017
23-24mars.....	2017	22-23janvier..... 2018
24-25avril.....	2017	15-16février..... 2018
1 ^{er} -2juin.....	2017	Lyon
29-30août.....	2017	23-24mars..... 2017
21-22septembre.....	2017	16-17octobre..... 2017
16-17octobre.....	2017	

Développer son intelligence relationnelle

Être constructif dans sa relation à soi et aux autres



L'intelligence relationnelle est la capacité à adopter la meilleure communication avec un interlocuteur en tenant compte de ce dernier et de sa situation. S'approprier les outils clés pour mieux comprendre son propre fonctionnement, se tourner vers l'autre et s'y adapter, permet d'instaurer une relation constructive.

OBJECTIFS

- Détecter les situations difficiles pour y apporter rapidement une solution.
- Mieux se connaître pour comprendre et s'adapter aux autres dans la vie professionnelle.
- Améliorer ses rapports avec les autres et développer son sens du contact.

PRÉREQUIS

Devoir faire preuve d'intelligence relationnelle dans sa pratique quotidienne.

PUBLIC CONCERNÉ

- Toute personne souhaitant améliorer ses relations avec les autres et utiliser son intelligence relationnelle

ANIMATEUR

Cécile GILBERT KAWANO
Formatrice
SARL Cégéka Développements

COMPÉTENCES ACQUISES

À l'issue de cette formation, vous saurez entretenir des relations constructives au quotidien.

PROGRAMME

Perfectionnement

Mieux se connaître pour comprendre et s'adapter aux autres dans la vie professionnelle

- Connaître les besoins relationnels fondamentaux
- Apprendre les bases de la communication non verbale
- Analyser quelques types de relations en entreprise
- Définir ce que l'on entend par " émotions "
- Différencier image de soi et regard des autres
- **Autodiagnostic** : de l'image donnée à autrui lors d'une première rencontre

Améliorer ses rapports avec les autres et développer son sens du contact

- Prendre contact de façon réussie
- Mettre en place une relation responsable
- Écouter de façon empathique
- Reformuler
- Connaître les quatre attitudes d'une relations équilibrée

Exercice d'application : liste des situations professionnelles qui génèrent des tensions et identification des moyens à mettre en place pour les éviter ou les gérer dans le calme

Détecter les situations difficiles pour y apporter une solution rapidement

- Détecter les relations difficiles pour soi et éviter le triangle dramatique
- Gérer les conflits : distinguer la personne de son comportement
- Savoir dire non
- Adopter la communication non violente
- Apposer et non opposer son point de vue
- **Exercice d'application** : mise en scène d'une situation vécue

Plan d'action personnel : formalisation des actions à mettre en œuvre pour acquérir de nouvelles compétences de savoir-être afin de développer son intelligence relationnelle

2 JOURS	14 heures	Code 53064	Tarif HT : 1 325 € - repas inclus
Paris			
23-24février.....	2017	9-10octobre..... 2017
9-10mars.....	2017	16-17novembre..... 2017
13-14avril.....	2017	4-5décembre..... 2017
18-19mai.....	2017	19-20février..... 2018
14-15juin.....	2017	Lyon
24-25août.....	2017	9-10mars..... 2017
25-26septembre.....	2017	25-26septembre..... 2017

Assertivité et leadership

Affirmer sa personnalité au quotidien pour être plus performant



L'assertivité désigne une attitude à la fois d'affirmation de soi et de respect d'autrui. Se comporter en leader consiste à écouter, à s'exprimer et à défendre ses positions sans empiéter sur celles des autres. Cela revient à adopter une attitude de fermeté sur ce qui n'est pas négociable et de souplesse sur ce qui l'est, de façon à développer des relations à la fois plus efficaces et plus harmonieuses.

● OBJECTIFS

- Identifier les techniques d'affirmation de soi.
- Découvrir l'assertivité comme levier d'amélioration de ses performances, de son efficacité personnelle et de son leadership.
- Mettre en œuvre les techniques d'affirmation de soi.

● PRÉREQUIS

Vouloir acquérir les techniques d'affirmation de soi permettant d'appuyer ses positions au quotidien.

● PUBLIC CONCERNÉ

- Managers et responsables d'équipe
- Chefs de projet, experts, cadres fonctionnels et opérationnels

● ANIMATEUR

Hubert GAZET
Ingénieur-Conseil en management
HUBERT GAZET CONSULTANTS

● COMPÉTENCES ACQUISES

À l'issue de cette formation, vous saurez **affirmer efficacement et convaincre vos interlocuteurs en situation professionnelle.**

PROGRAMME

Expertise

Mieux se connaître pour mieux s'affirmer dans son environnement professionnel

- Comprendre les schémas comportementaux relationnelles délicates pour les participants
- Identifier ses tendances comportementales sous stress
- **Autodiagnostic** : ses réactions au stress

Mettre en œuvre les techniques d'affirmation de soi

- Construire un comportement affirmé
- **Mise en situation** : affirmation de soi au sein d'une équipe, auprès de sa hiérarchie, parmi ses pairs, en réunion et en face-à-face

- S'affirmer en situation difficile
- **Mise en situation** : dans le contexte de situations professionnelles difficiles
- Mieux communiquer pour convaincre et faire partager ses idées
- Vendre ses idées
- **Mise en situation** : la conviction lors d'un entretien ou en réunion
- **Plan d'action personnel** : formalisation des actions à mettre en œuvre pour affirmer sa personnalité

2 JOURS | 14 heures | **Code 53036** | Tarif HT : 1345 € - repas inclus

Paris

19-20janvier2017
6-7février2017
1^{er}-2mars2017
20-21mars2017
18-19avril2017
4-5mai2017
30-31mai2017
12-13juin2017
29-30juin2017
10-11juillet2017
28-29août2017
7-8septembre2017
25-26septembre2017

12-13octobre2017
6-7novembre2017
23-24novembre2017
7-8décembre2017
20-21décembre2017
11-12janvier2018
5-6février2018
Lyon
20-21mars2017
12-13juin2017
12-13octobre2017
7-8décembre2017

Être synthétique à l'écrit comme à l'oral

S'exprimer en allant à l'essentiel



Toute activité professionnelle demande à la fois d'être efficace à l'écrit et convaincant à l'oral. Ces deux éléments sont indissociables d'une bonne communication en entreprise. S'approprier certains mécanismes et acquérir des méthodes opérationnelles sont des compétences clés à perfectionner afin de développer et de pérenniser son activité professionnelle.

● OBJECTIFS

- Acquérir des méthodes et des outils d'application immédiate pour faciliter son esprit de synthèse.
- Améliorer ses interventions orales dans le cadre professionnel.
- Gagner en concision à l'écrit.

● PRÉREQUIS

Les participants sont invités à se rendre à la formation avec une synthèse qu'ils ont eu à produire (écrit ou support de prise de parole). La formation s'appuiera sur ces expériences professionnelles pour coller à leurs attentes précises.

● PUBLIC CONCERNÉ

- Toute personne souhaitant développer ses capacités de synthèse

● ANIMATEUR

Ismael LEPINOY
Consultante Formatrice

● COMPÉTENCES ACQUISES

À l'issue de cette formation, vous serez capable de mobiliser vos capacités de synthèse pour une communication orale et écrite plus efficace.

PROGRAMME

Initiation

Autodiagnostic : ses capacités de synthèse à partir de l'étude de textes écrits par les participants en situation professionnelle

Acquérir les bases de la synthèse à l'écrit comme à l'oral

- Comprendre son fonctionnement intellectuel
- **Autodiagnostic** : identification de sa tendance personnelle
- Construire une synthèse d'une façon cohérente

Être synthétique à l'écrit : dégager l'essentiel d'un texte

- Faire ressortir les idées principales
- **Mise en situation** : rédaction d'un compte-rendu de réunion en faisant une synthèse de 10 lignes
- Acquérir une méthode

- Organiser ses idées selon différentes méthodes
- **Exercice d'application** : expérimentation de différentes méthodes

Être synthétique à l'oral

- Analyser la situation
- Rédiger pour une intervention orale
- **Mise en situation** : lecture d'articles de presse pour en faire une restitution à l'oral
- Les principes de la communication orale
- Le visuel au service de celle-ci
- **Étude de cas** : exemples tirés du milieu professionnel de chacun ou de cas réels
- **Mise en situation** : création de différents événements, rédaction de notes de synthèse et reconstitution en partant de cette note

3 JOURS | 21 heures | **Code 53101** | Tarif HT : 1785 € - repas inclus

Paris

25 au 27janvier2017
13 au 15mars2017
24 au 26avril2017
15 au 17mai2017
28 au 30juin2017
23 au 25août2017
13 au 15septembre2017

9 au 11octobre2017
6 au 8novembre2017
13 au 15décembre2017
22 au 24janvier2018
Lyon
13 au 15mars2017
9 au 11octobre2017

Améliorer ses écrits professionnels

Faire de ses écrits des outils de valorisation de soi



En entreprise, la communication passe essentiellement par l'écrit. E-mails, notes de services, rapports, comptes-rendus, notes de synthèse sont nombreux et demandent des qualités de rédaction évidentes. Améliorer ses capacités rédactionnelles renforce la bonne image que l'on veut donner de soi et permet d'être plus efficace dans sa communication.

OBJECTIFS

- Connaître les spécificités des différents types d'écrits professionnels.
- Acquérir une méthode pour rédiger des écrits professionnels.
- Gagner du temps dans sa rédaction.

PRÉREQUIS

Pour suivre cette formation, il est demandé aux participants d'apporter des écrits professionnels issus de leur pratique.

PUBLIC CONCERNÉ

- Toute personne souhaitant gagner en efficacité dans la rédaction de ses écrits professionnels.

ANIMATEUR

Pascaline ROI
Consultante Formatrice

COMPÉTENCES ACQUISES

À l'issue de cette formation, vous aurez appris à faire ressortir l'essentiel de votre message en ayant renforcé vos qualités rédactionnelles.

PROGRAMME

Perfectionnement

Autodiagnostic : de ses qualités rédactionnelles en travaillant sur des écrits issus de sa pratique professionnelle

Gagner du temps en préparant sa rédaction

- Poser les bonnes questions préparatoires
- Identifier les différents interlocuteurs possibles
- Dresser la liste des idées à mettre dans son message
- Mettre en place des outils efficaces pour faciliter sa rédaction
- Sélectionner le bon type d'écrit professionnel

Exercice d'application : utilisation de la carte mentale pour trouver des idées

Structurer ses écrits dans un plan

- Définir un objectif selon la finalité de l'écrit professionnel
- Hiérarchiser ses idées dans un plan adapté
- Organiser ses paragraphes de façon efficace
- Connaître les mots-outils pour articuler sa pensée

Mise en situation : choix du plan et du type d'écrit selon les situations professionnelles

Exercice d'application : présentation d'un plan détaillé, travail à partir d'articles de presse

Adapter son message

- Connaître les spécificités des différents types d'écrits professionnels
- Soigner les règles d'usage du type d'écrit sélectionné
- Identifier les impairs à ne pas commettre
- Aller à l'essentiel

Étude de cas : choix de la meilleure présentation selon le type d'écrit

Donner envie de lire

- Choisir des titres accrocheurs
- Rédiger des écrits impactants
- Améliorer la lisibilité du document en soignant sa présentation
- Faire ressortir le fil directeur dans le sommaire
- Soigner introduction et conclusion
- **Étude de cas** : étude de titres d'articles et discussion autour de leur impact
- **Mise en situation** : travail en petits groupes sur la rédaction de différents types d'écrits professionnels

3 JOURS | 21 heures | **Code 53248** | Tarif HT : 1 795 € - repas inclus

Paris	
27 février au 1 ^{er} mars.....2017	4 au 6.....octobre.....2017
27 au 29.....mars.....2017	13 au 15.....novembre.....2017
15 au 17.....mai.....2017	13 au 15.....décembre.....2017
28 au 30.....août.....2017	12 au 14.....février.....2018

Faire face aux situations d'agressivité et aux incivilités

Rester serein et efficace en situation difficile



La montée des incivilités et de l'agressivité nous amène régulièrement à devoir trouver de nouveaux mécanismes de gestion et à développer des talents relationnels certains... Comprendre les facteurs déclenchant l'agressivité, rétablir une communication constructive, désamorcer les situations potentiellement difficiles, gérer ses émotions et se préserver... quelques outils et techniques pour prendre du recul et rester efficace.

OBJECTIFS

- Mieux se connaître face à l'agressivité.
- Avoir les clés pour gérer une situation tendue pour qu'elle ne s'envenime pas.
- Garder sa sérénité et sa disponibilité en situation difficile.

PRÉREQUIS

Vouloir acquérir des clés pour gérer l'agressivité et les incivilités au quotidien.

PUBLIC CONCERNÉ

- Toute personne appelée à faire face à des situations d'agressivité ou d'incivilités en milieu professionnel

ANIMATEUR

Anne TARNAUD
Formatrice en Communication et Management

COMPÉTENCES ACQUISES

À l'issue de cette formation, vous saurez mieux gérer les conflits et l'agressivité en ayant acquis des outils et méthodes pratiques facilement applicables.

PROGRAMME

Initiation

Connaître son mode de fonctionnement face à l'agressivité

Mieux comprendre l'agressivité

- Reconnaître et comprendre l'agressivité
- Comprendre la différence entre la saine agressivité et la violence
- Identifier les déclencheurs de l'agressivité

Partage d'expériences : les situations d'agressivité qui peuvent se rencontrer au travail

Se connaître face à l'agressivité et aux incivilités

- Identifier son système de valeurs et ses croyances
- Reconnaître ses émotions et comprendre leurs messages

Mise en situation : à partir de situations vécues par les participants, identification du seuil de résistance de chacun

Réagir face à l'agressivité et aux incivilités

Mettre en place une communication efficace

- Découvrir les bienfaits de la communication non violente

- Écouter et reformuler pour éviter les malentendus
- Prendre conscience de l'impact du " non-verbal "
- **Exercice d'application** : formulation de messages difficiles

Désamorcer la situation avant qu'il ne soit trop tard

- Rester factuel pour ne pas céder à l'émotion
- Être orienté solution
- S'affirmer en posant un cadre à ne pas dépasser
- **Mise en situation** : dans une réunion, réaction à l'agressivité d'un collaborateur, d'un manager

Se préserver en situation d'agressivité ou d'incivilités

- Gérer sa colère, son stress et/ou sa peur
- Prendre du recul
- Poser des limites et dire non quand cela est nécessaire
- Repartir sur des bases saines
- **Exercice d'application** : les clés pour gérer la pression et retrouver son calme

2 JOURS | 14 heures | **Code 53288** | Tarif HT : 1 295 € - repas inclus

Paris		Lyon
24-25.....avril.....2017		15-16.....juin.....2017
15-16.....juin.....2017		27-28.....novembre.....2017
21-22.....septembre.....2017		
27-28.....novembre.....2017		

LES ATELIERS SOIR & WEEK-END BY EFE



SOIR ET
WEEK-END

2 HEURES DE PRATIQUE POUR ENRICHIR VOS SAVOIRS

49 €

SUIVEZ DES FORMATIONS " ACTION "

Véritables expériences professionnelles riches
en apports et échanges

EN 10 MINUTES CHRONO

L'animateur apporte les éléments
contextuels nécessaires à la prise
en main du concept, de la thématique
ou des enjeux de la rencontre.

ENSUITE, PLACE A L'ACTION !

JE M'INSCRIS

UN PROCESSUS EN 4 ÉTAPES

- 1 Je vais sur www.efe.fr, rubrique
" SOIR & WEEK-END "
- 2 Je choisis ma formation
et je clique sur " Je m'inscris "
- 3 Je paie en ligne
sur un espace sécurisé
- 4 J'imprime mon billet à présenter
le jour de ma formation

1 BRAINSTORMING

- Des ateliers en sous-groupes de 4 à 6 personnes
pour discuter et échanger sur les problématiques

2 LUDOPÉDAGOGIE

- Des jeux pour vivre pleinement les apports
de la formation

3 MIND MAPPING PHOTOLANGAGE

- Des temps d'échanges créatifs

4 ACTING

- Des mises en situation immédiates
qui facilitent l'expérimentation,
des méthodes et outils clés en main
proposés par l'animateur

2 HEURES APRÈS : DES PARTICIPANTS
CONSCIENTS DES SAVOIRS ACQUIS ET
OPÉRATIONNELS DÈS LE LENDEMAIN !

ENVIE D'EN SAVOIR PLUS ?

Retrouvez les dates et descriptifs sur www.efe.fr

Tous nos ateliers ont lieu dans le centre de Paris :

- 35 rue du Louvre dans le 2^e
- 15 rue de Turbigo dans le 2^e
- 13 rue de Londres dans le 9^e

Quand ?

- Le soir de 19h à 21h
- Le samedi de 10h à 12h

FAITES VOTRE CHOIX PARMI NOS 24 ATELIERS

1

JE MUSCLE MA MÉMOIRE EN 2H!

Et si vous laissez parler l'éléphant en vous ?

2

JE ME PRÉSENTE EN 2 MINUTES!

Vendez-vous, vendez votre projet, soyez efficaces !

3

J'EXPÉRIMENTE LA MÉDITATION PLEINE CONSCIENCE

Stoppez les ruminations mentales et ressourcez-vous !

4

JE GÈRE MON STRESS EFFICACEMENT!

Laissez échapper la pression en quelques minutes

5

JE DÉVELOPPE MES TALENTS DE MÉDIATEUR

En famille, avec vos collègues, vos clients : les ressorts de la médiation à votre secours !

6

JE PASSE EN MODE START-UP!

Mettez un peu d'agilité dans votre quotidien

7

JE DÉCRYPTE MA FICHE DE PAIE

Déchiffrez un bulletin de paie ligne par ligne

8

JE SÉCURISE LA RUPTURE DE MON CONTRAT DE TRAVAIL

Choisissez le bon mode de rupture

9

SERVICES À LA PERSONNE : JE RÉDIGE LE CONTRAT DE TRAVAIL

Je rédige les clauses essentielles

10

JE CALCULE MES DROITS À LA RETRAITE

Anticipez votre départ à la retraite

11

JE DÉCRYPTE LES BILAN ET COMPTE DE RÉSULTAT

Non-comptables, soyez plus à l'aise avec les états financiers

12

J'ORGANISE MA TRANSMISSION D'ENTREPRISE

Organisez la transmission dans les meilleures conditions

13

JE PAIE MOINS D'IMPÔT

Optimisez votre déclaration d'IR

14

COPROPRIÉTÉ ET SYNDIC

Je démythifie les règles et les pratiques

15

LES BASES D'UN BON BUSINESS PLAN

Augmentez vos chances pour convaincre

16

JE CHOISIS MA RC PROFESSIONNELLE

Sachez comparer les offres

17

JE SOUSCRIS UNE ASSURANCE VIE

Investissez en toute sécurité

18

J'AMÉLIORE L'EFFICACITÉ ÉNERGÉTIQUE DE MON LOGEMENT

Réglementation thermique et économies d'énergie

19

MES DROITS & OBLIGATIONS DANS UNE CONCERTATION & UNE ENQUÊTE PUBLIQUE

J'interviens efficacement tout au long de la procédure

20

JE ME DÉFENDS FACE À UNE EXPROPRIATION OU UNE PRÉEMPTION

Faites valoir vos droits face à la procédure

21

JE GÈRE UN CONTENTIEUX FACE À L'ADMINISTRATION

Tout ce que vous devez savoir !

22

JE DÉPOSE UN PERMIS DE CONSTRUIRE

Sécurisez la réalisation de votre projet

23

JE MÈNE MON PROJET DE CONSTRUCTION INDIVIDUELLE

Gardez la main à chaque étape !

24

J'ACHÈTE EN VEFA

Sécurisez l'acquisition de votre bien

2 heures
49€ TTC

LES ATELIERS SOIR & WEEK-END BY EFE



SOIR ET
WEEK-END

2 HEURES DE PRATIQUE POUR ENRICHIR VOS SAVOIRS

49 €

SUIVEZ DES FORMATIONS " ACTION "

Véritables expériences professionnelles riches
en apports et échanges

EN 10 MINUTES CHRONO

L'animateur apporte les éléments
contextuels nécessaires à la prise
en main du concept, de la thématique
ou des enjeux de la rencontre.

ENSUITE, PLACE A L'ACTION !

JE M'INSCRIS

UN PROCESSUS EN 4 ÉTAPES

- 1 Je vais sur www.efe.fr, rubrique
" SOIR & WEEK-END "
- 2 Je choisis ma formation
et je clique sur " Je m'inscris "
- 3 Je paie en ligne
sur un espace sécurisé
- 4 J'imprime mon billet à présenter
le jour de ma formation

1 BRAINSTORMING

- Des ateliers en sous-groupes de 4 à 6 personnes
pour discuter et échanger sur les problématiques

2 LUDOPÉDAGOGIE

- Des jeux pour vivre pleinement les apports
de la formation

3 MIND MAPPING PHOTOLANGAGE

- Des temps d'échanges créatifs

4 ACTING

- Des mises en situation immédiates
qui facilitent l'expérimentation,
des méthodes et outils clés en main
proposés par l'animateur

2 HEURES APRÈS : DES PARTICIPANTS
CONSCIENTS DES SAVOIRS ACQUIS ET
OPÉRATIONNELS DÈS LE LENDEMAIN !

BULLETIN D'INSCRIPTION



Bulletin à photocopier et à retourner au service inscriptions

EFE - 35 rue du Louvre - 75002 PARIS

Tél. : 01 44 09 25 08 - Fax : 01 44 09 22 22 - E-mail : inscriptions@efe.fr

L'ENTREPRISE

Nom de l'entreprise : _____

N° SIRET : _____

Code APE/NAF : _____

Adresse : _____

Code postal : _____ Ville : _____

Pays : _____

Personne chargée de l'inscription

Mme Mlle M.

Nom : _____ Prénom : _____

Fonction : _____

Tél. : _____ Fax : _____

E-mail⁽¹⁾ : _____

Adresse : _____

Code postal : _____ Ville : _____

PARTICIPANT 1

Mme Mlle M.

Nom : _____ Prénom : _____

Fonction : _____

Tél. : _____ Fax : _____

E-mail⁽¹⁾ : _____

Adresse : _____

Code postal : _____ Ville : _____

PARTICIPANT 2

Mme Mlle M.

Nom : _____ Prénom : _____

Fonction : _____

Tél. : _____ Fax : _____

E-mail⁽¹⁾ : _____

Adresse : _____

Code postal : _____ Ville : _____

(1) Indispensable pour vous adresser la convocation à la formation



Membre de la Fédération
de Formation Professionnelle
habilité à délivrer une attestation
descriptive de formation

FORMATION

Titre : _____

Code : _____

Date(s) : _____

Paris Lyon

Prix HT : _____

FACTURATION / FINANCEMENT

Adresse de facturation (indispensable) : _____

Un numéro de bon de commande interne à votre
entreprise doit-il apparaître sur votre facture ?

Oui Non

Si oui, numéro : _____

*EFE se réserve le droit d'exclure le participant à la
formation si le client n'a pas transmis son bon de
commande à EFE avant le début de la formation.*

Le financement de votre formation passera-t-il
par un OPCA ?

Oui Non

Numéro de prise en charge : _____

Adresse de votre OPCA : _____

*Si l'accord de prise en charge de l'OPCA ne parvient pas à EFE
au premier jour de la formation, EFE se réserve la possibilité
de facturer la totalité des frais de formation au client.*

RÈGLEMENT

Ci-joint un chèque de _____ € TTC
à l'ordre d'EFE Cursus

par virement à notre banque : BNP PARIBAS
ELYSÉE HAUSSMANN, 37-39 rue d'Anjou,
75008 Paris,
Compte n° 30004 00819 00011882412 61,
libellé au nom d'EFE Cursus

Le soussigné accepte les conditions générales
de vente au verso.

Nom : _____ Prénom : _____

Date : _____

Signature et cachet de l'entreprise

CUCL17

Toute facture tient lieu de convention de formation simplifiée.

Conformément à l'article 6 de la loi n° 78-17 du 06/01/78 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, telle que modifiée par la loi n° 2004-801 du 06/08/04, les informations qui vous sont demandées sont nécessaires au traitement de votre inscription et sont destinées aux services d'EFE. Vous pouvez accéder à ces informations et en demander la rectification. Nos adresses peuvent faire l'objet d'une cession, d'une location ou d'un échange à d'autres sociétés. Si vous ne souhaitez pas être destinataire de leurs documents, merci de nous le signaler.

CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE

1. OBJET

- Le présent document, ci-après « Conditions Générales de Ventes » (« CGV »), s'applique à toutes les offres de formation proposées par la Société, filiale du groupe ABILWAYS et faisant l'objet d'une commande de la part du Client, à savoir les formations présentielle et les formations e-learning, correspondant à des modules de formation dans un espace électronique sécurisé, en mode e-learning (ou Formations Ouvertes et À Distance - FOAD), accessibles depuis sa plate-forme.
- L'offre de services développée est conforme à la circulaire n° 2001/22 du 20 juillet 2001 de la Délégation Générale à l'Emploi et à la Formation Professionnelle relative aux formations ouvertes et à distance « FOAD » (e-learning).
- La commande est réputée ferme et définitive lorsque le Client renvoie, par tout moyen, le bulletin d'inscription signé (fax, transmission électronique, courrier). Pour chaque action de formation, le Client reçoit deux exemplaires de la convention de formation dont un exemplaire nous est impérativement retourné signé et revêtu du cachet commercial du Client.
- Le fait de passer commande implique adhésion entière et sans réserve du Client aux présentes CGV et à leur annexe. Le Client se portant fort de leur respect par l'ensemble de ses salariés, préposés et agents.
- Le Client reconnaît à cet effet que, préalablement à la signature du bon de commande, il a bénéficié des informations et conseils suffisants par la Société, lui permettant de s'assurer de l'adéquation de l'offre de services à ses besoins.
- La Société se réserve le droit de réviser les présentes conditions générales à tout moment, les nouvelles conditions s'appliquant à toute nouvelle commande, quelle que soit l'antériorité des relations entre la Société et le Client.

2. TARIF

- Le prix par participant est indiqué sur chaque fiche de formation. Les tarifs sont également consultables sur le site internet de la Société et sur le catalogue de formations de l'année en cours.
- L'inscription est effectuée au nom de la personne physique (participant) mais le Client de la Société est l'entreprise ou l'institution (contractant) figurant sur le bulletin d'inscription et payant le montant de la formation.
- Tous les prix sont indiqués en euros, hors taxes et sont donc à majorer du taux de TVA en vigueur au jour de l'inscription.
- Toute formation ou tout cycle commencé est dû en totalité à titre d'indemnité, même si le participant ne s'est pas présenté.
- Nos tarifs sont forfaitaires. Dans le cas d'une formation présentielle, ou comportant une partie présentielle, ils comprennent la documentation pédagogique remise pendant la formation.

3. RÉGLEMENT

- Le règlement de l'intégralité du prix de la formation est à effectuer à l'inscription*, ou à réception de la facture, comptant, sans escompte, par virement ou par chèque à l'ordre de la Société EFE CURSUS, sauf autres dispositions particulières.
* Excepté pour les collectivités territoriales qui, conformément aux règles établies par la comptabilité publique, règlent "après service fait".
- Tout paiement postérieur aux dates d'échéance figurant sur les factures de la Société donnera lieu à l'application de pénalités de retard égales à 3 fois le taux d'intérêt légal en vigueur et à une indemnité forfaitaire de 40 € conformément à l'article D441-5 du Code de commerce. Elles sont exigibles sans qu'il soit besoin de mise en demeure.
- En cas de paiement effectué par un OPCA, il appartient au bénéficiaire de s'assurer de la bonne fin du paiement par l'organisme concerné. En cas de prise en charge partielle par l'OPCA, la part non prise en charge sera directement facturée au Client. Si l'accord de prise en charge de l'OPCA ne parvient pas à la Société au premier jour de la formation, la Société se réserve la possibilité de facturer la totalité des frais de formation au Client.

POUR LES PARTICULIERS

1. OBJET

- Le présent document, ci-après « Conditions Générales de Ventes » (« CGV »), s'applique à toutes les offres de formation proposées par la Société, filiale du groupe ABILWAYS et faisant l'objet d'une commande de la part du Client, à savoir les formations présentielle et les formations e-learning, correspondant à des modules de formation dans un espace électronique sécurisé, en mode e-learning (ou Formations Ouvertes et À Distance - FOAD), accessibles depuis sa plate-forme.
- L'offre de services développée est conforme à la circulaire n° 2001/22 du 20 juillet 2001 de la Délégation Générale à l'Emploi et à la Formation Professionnelle relative aux formations ouvertes et à distance « FOAD » (e-learning).
- La commande est réputée ferme et définitive lorsque le Client renvoie, par tout moyen, le bulletin d'inscription signé (fax, transmission électronique, courrier). Pour chaque action de formation, le Client reçoit la convention de formation dont un exemplaire est impérativement à retourner à la Société.
- Le fait de passer commande implique adhésion entière et sans réserve du Client aux présentes CGV et à leur annexe. Le Client reconnaît à cet effet que, préalablement à la signature du bon de commande, il a bénéficié des informations et conseils suffisants par la Société, lui permettant de s'assurer de l'adéquation de l'offre de services à ses besoins.
- La Société se réserve le droit de réviser les présentes conditions générales à tout moment, les nouvelles conditions s'appliquant à toute nouvelle commande, quelle que soit l'antériorité des relations entre la Société et le Client.

2. TARIF

- Le prix par Client est indiqué sur chaque fiche de formation. Les tarifs sont également consultables sur le site internet de la Société et sur le catalogue de formations de l'année en cours.
- Tous les prix sont indiqués Toutes Taxes Comprises.
- Tout cycle commencé est dû en totalité à titre d'indemnité, même si le Client ne s'est pas présenté.
- Nos tarifs sont forfaitaires. Dans le cas d'une formation présentielle, ou comportant une partie présentielle, ils comprennent la documentation pédagogique remise pendant la formation.

3. RÉGLEMENT

- Le règlement de l'intégralité du prix de la formation est à effectuer à l'inscription, ou à réception de la facture, comptant, sans escompte, par virement ou par chèque à l'ordre de la Société EFE CURSUS, sauf autres dispositions particulières.
- Tout paiement postérieur aux dates d'échéance figurant sur les factures de la Société donnera lieu à l'application de pénalités de retard égales à 3 fois le taux d'intérêt légal en vigueur et à une indemnité forfaitaire de 40 €. Elles sont exigibles sans qu'il soit besoin de mise en demeure.
- En cas de paiement effectué par un OPCA, il appartient au bénéficiaire de s'assurer de la bonne fin du paiement par l'organisme concerné.

- La Société se réserve le droit :
 - d'exclure le participant à la formation si le Client n'a pas transmis son bon de commande à la Société avant le début de la formation ;
 - d'exclure de toute formation présentielle, et ce à tout moment, tout participant dont le comportement générerait le bon déroulement de la formation et/ou manquerait gravement aux présentes CGV ;
 - de suspendre l'accès à un module de formation e-learning, tout participant qui aurait procédé à de fausses déclarations lors de l'inscription et ce, sans indemnité ;
 - de refuser toute inscription de la part d'un Client pour motif légitime et non discriminatoire, et notamment de refuser toute commande d'un Client avec lequel il existerait un litige relatif au paiement d'une commande antérieure.

4. ANNULATIONS / REMPLACEMENTS / REPORTS

- Formulées par écrit :
- L'annulation de formations présentielle donne lieu à un remboursement ou à un avoir intégral si elle est reçue au plus tard quinze jours avant le début de la formation. Passé ce délai, le montant de la participation retenu sera de 30 % si l'annulation est reçue 10 jours inclus avant le début de la formation, 50 % si elle est reçue moins de 10 jours avant le début de la formation ou 100 % en cas de réception par la Société de l'annulation moins de trois jours avant le jour J, à titre d'indemnité forfaitaire. Cependant, si concomitamment à son annulation, le participant se réinscrit à une formation programmée la même année que celle initialement prévue, aucune indemnité forfaitaire ne sera retenue, à moins qu'il annule cette nouvelle participation et ce, quelle que soit la date d'annulation.
 - Les annulations de formation e-learning, même comprenant un présentiel, font l'objet d'une indemnité correspondant au coût de l'inscription à ladite formation. Le dédit ne peut en aucun cas être imputé sur le montant de la participation au développement de la formation professionnelle.
 - Pour les formations présentielle, les remplacements de participants sont admis à tout moment, sans frais, sur communication écrite des noms et coordonnées des remplaçants.
 - Pour les formations de e-learning, des remplacements de participants sont admis à condition d'en informer la Société sept jours à l'avance, sans frais, sur communication écrite des noms et coordonnées des remplaçants. A défaut, une indemnité correspondant au coût de l'inscription à ladite formation sera due à la Société.
 - Si le nombre de participants à une formation est jugé insuffisant pour des raisons pédagogiques, la Société se réserve le droit d'annuler cette formation au plus tard une semaine avant la date prévue. Les frais d'inscription préalablement réglés seront alors entièrement remboursés ou, à votre convenance, un avoir sera émis.
 - La Société se réserve le droit de reporter la formation, de modifier le lieu de son déroulement, le contenu de son programme ou les animateurs, tout en respectant la même qualité pédagogique du stage initial si des circonstances indépendantes de sa volonté l'y obligent.

5. E-LEARNING

- En cas de commande d'un produit « e-learning », les conditions spécifiques d'accès aux modules, ainsi que leurs caractéristiques sont détaillées aux « CONDITIONS PARTICULIÈRES E-LEARNING », qui font l'objet d'un document séparé à consulter sur www.efe.fr
- L'adhésion aux Conditions Particulières emporte adhésion aux présentes CGV.

6. RESPONSABILITÉ - INDEMNITÉS

- L'employeur - ou selon le cas le participant - s'oblige à souscrire et maintenir en prévision et pendant la durée de la formation une assurance responsabilité civile couvrant les dommages corporels, matériels, immatériels, directs et indirects susceptibles d'être causés par ses agissements au préjudice de la Société.

7. CONFIDENTIALITÉ ET PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE

- Le Client ne peut utiliser les propositions, travaux, études et concepts, méthodes et outils de la Société que pour les fins stipulées à la commande.
- La Société détient seule les droits intellectuels afférents aux formations qu'elle dispense ; de sorte que la totalité des supports pédagogiques, quelle qu'en soit la forme (papier, numérique, orale...) utilisés dans le cadre de la commande, demeure sa propriété exclusive.
- Le Client s'interdit d'utiliser, reproduire, directement ou indirectement, en totalité ou en partie, d'adapter, de modifier, de traduire, de représenter, de commercialiser ou de diffuser à des membres de son personnel non Clients aux formations de la Société ou à des tiers les supports de cours ou autres ressources pédagogiques mis à sa disposition sans l'autorisation expresse et écrite de la Société ou de ses ayants droit.
- Les parties s'engagent à garder confidentiels les informations et documents de nature économique, technique ou commerciale concernant l'autre partie, auxquels elles pourraient avoir accès au cours de l'exécution du contrat.

8. - INFORMATIQUE ET LIBERTÉS

- Conformément à l'article 6 de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, telle que modifiée par la loi n° 2004-801 du 6 août 2004, la Société met en œuvre un traitement de données à caractère personnel ayant pour finalité la gestion des inscriptions. Les informations que vous nous demandez sont nécessaires au traitement de votre inscription et sont destinées aux services de la Société. Vous pouvez accéder à ces informations et en demander la rectification auprès de la Société, via une demande en ligne (correctionbdd@efe.fr) ou par courrier à : EFE CURSUS - 35 Rue du Louvre - 75002 Paris - France en indiquant vos nom, prénom et adresse.
- Nos adresses peuvent faire l'objet d'un échange, d'une cession ou d'une location à d'autres Sociétés à des fins de prospection commerciale. Vous pouvez vous opposer à la transmission de ces données, selon les modalités ci-dessus.

9. - CONTESTATION ET LITIGES

- Toute contestation qui n'aurait pas été réglée à l'amiable sera soumise à la loi française et portée devant le Tribunal de Commerce de Paris.
- EFE CURSUS - 35 rue du Louvre - 75002 PARIS
Tél. : 01 44 09 25 08 / Fax : 01 44 09 22 22 / E-mail : efe@efe.fr
Site : <http://www.efe.fr>
*Vous acceptez les conditions particulières qui figurent sur le site <http://www.efe.fr>

- Il s'oblige également à souscrire et maintenir une assurance responsabilité civile désignant également comme assuré la Société pour tous les agissements préjudiciables aux tiers qui auraient été causés par le participant et contenant une clause de renonciation à recours de telle sorte que la Société ne puisse être recherchée ou inquiétée.
- La responsabilité de la Société envers le Client est limitée à l'indemnisation des dommages directs provoqués par le Client et est en tout état de cause limitée au montant payé par le Client au titre de la prestation fournie.
- En aucun cas, la responsabilité de la Société ne pourrait être engagée au titre de dommages indirects tels que pertes de données, de fichiers, perte d'exploitation, préjudice commercial, manque à gagner ou atteinte à l'image et à la réputation.
- Dans tous les cas, la responsabilité de la Société est exclue en cas de force majeure.

7. CONFIDENTIALITÉ ET PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE

- Le Client ne peut utiliser les propositions, travaux, études et concepts, méthodes et outils de la Société que pour les fins stipulées à la commande.
- La Société détient seule les droits intellectuels afférents aux formations qu'elle dispense ; de sorte que la totalité des supports pédagogiques, quelle qu'en soit la forme (papier, numérique, orale...) utilisés dans le cadre de la commande, demeure sa propriété exclusive.
- Le Client s'interdit d'utiliser, reproduire, directement ou indirectement, en totalité ou en partie, d'adapter, de modifier, de traduire, de représenter, de commercialiser ou de diffuser à des membres de son personnel non participants aux formations de la Société ou à des tiers les supports de cours ou autres ressources pédagogiques mis à sa disposition sans l'autorisation expresse et écrite de la Société ou de ses ayants droit.
- Les parties s'engagent à garder confidentiels les informations et documents de nature économique, technique ou commerciale concernant l'autre partie, auxquels elles pourraient avoir accès au cours de l'exécution du contrat.

8. - COMMUNICATION

- Le Client accepte d'être cité par la Société comme Client de l'offre de services dans le cadre de son activité commerciale, aux frais de la Société.
- À cet effet et sans restriction du respect des dispositions de l'article 7 ci-dessus, la Société peut mentionner le nom du Client, ainsi qu'une description objective de la nature des prestations, dans les listes de ses références dans le but d'une communication externe comme interne.

9. - INFORMATIQUE ET LIBERTÉS

- Conformément à l'article 6 de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, telle que modifiée par la loi n° 2004-801 du 6 août 2004, la Société met en œuvre un traitement de données à caractère personnel ayant pour finalité la gestion des inscriptions. Les informations que vous nous demandez sont nécessaires au traitement de votre inscription et sont destinées aux services de la Société. Vous pouvez accéder à ces informations et en demander la rectification auprès de la Société, via une demande en ligne (correctionbdd@efe.fr) ou par courrier à : EFE CURSUS - 35 Rue du Louvre - 75002 Paris - France en indiquant vos nom, prénom et adresse.
- Nos adresses peuvent faire l'objet d'un échange, d'une cession ou d'une location à d'autres Sociétés à des fins de prospection commerciale. Vous pouvez vous opposer à la transmission de ces données, selon les modalités ci-dessus.

10. - CONTESTATION ET LITIGES

- Toute contestation qui n'aurait pas été réglée à l'amiable sera soumise à la loi française et portée devant le Tribunal de Commerce de Paris.

EFE CURSUS - 35 rue du Louvre - 75002 PARIS

Tél. : 01 44 09 25 08 / Fax : 01 44 09 22 22 / E-mail : efe@efe.fr

Site : <http://www.efe.fr>

*Vous acceptez les conditions particulières qui figurent sur le site <http://www.efe.fr>

- Le Client ne peut utiliser les propositions, travaux, études et concepts, méthodes et outils de la Société que pour les fins stipulées à la commande.
- La Société détient seule les droits intellectuels afférents aux formations qu'elle dispense ; de sorte que la totalité des supports pédagogiques, quelle qu'en soit la forme (papier, numérique, orale...) utilisés dans le cadre de la commande, demeure sa propriété exclusive.
- Le Client s'interdit d'utiliser, reproduire, directement ou indirectement, en totalité ou en partie, d'adapter, de modifier, de traduire, de représenter, de commercialiser ou de diffuser à des membres de son personnel non Clients aux formations de la Société ou à des tiers les supports de cours ou autres ressources pédagogiques mis à sa disposition sans l'autorisation expresse et écrite de la Société ou de ses ayants droit.
- Les parties s'engagent à garder confidentiels les informations et documents de nature économique, technique ou commerciale concernant l'autre partie, auxquels elles pourraient avoir accès au cours de l'exécution du contrat.

8. - INFORMATIQUE ET LIBERTÉS

- Conformément à l'article 6 de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, telle que modifiée par la loi n° 2004-801 du 6 août 2004, la Société met en œuvre un traitement de données à caractère personnel ayant pour finalité la gestion des inscriptions. Les informations que vous nous demandez sont nécessaires au traitement de votre inscription et sont destinées aux services de la Société. Vous pouvez accéder à ces informations et en demander la rectification auprès de la Société, via une demande en ligne (correctionbdd@efe.fr) ou par courrier à : EFE CURSUS - 35 Rue du Louvre - 75002 Paris - France en indiquant vos nom, prénom et adresse.
- Nos adresses peuvent faire l'objet d'un échange, d'une cession ou d'une location à d'autres Sociétés à des fins de prospection commerciale. Vous pouvez vous opposer à la transmission de ces données, selon les modalités ci-dessus.

7. CONFIDENTIALITÉ ET PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE

- Le Client ne peut utiliser les propositions, travaux, études et concepts, méthodes et outils de la Société que pour les fins stipulées à la commande.
- La Société détient seule les droits intellectuels afférents aux formations qu'elle dispense ; de sorte que la totalité des supports pédagogiques, quelle qu'en soit la forme (papier, numérique, orale...) utilisés dans le cadre de la commande, demeure sa propriété exclusive.
- Le Client s'interdit d'utiliser, reproduire, directement ou indirectement, en totalité ou en partie, d'adapter, de modifier, de traduire, de représenter, de commercialiser ou de diffuser à des membres de son personnel non Clients aux formations de la Société ou à des tiers les supports de cours ou autres ressources pédagogiques mis à sa disposition sans l'autorisation expresse et écrite de la Société ou de ses ayants droit.
- Les parties s'engagent à garder confidentiels les informations et documents de nature économique, technique ou commerciale concernant l'autre partie, auxquels elles pourraient avoir accès au cours de l'exécution du contrat.

8. - INFORMATIQUE ET LIBERTÉS

- Conformément à l'article 6 de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, telle que modifiée par la loi n° 2004-801 du 6 août 2004, la Société met en œuvre un traitement de données à caractère personnel ayant pour finalité la gestion des inscriptions. Les informations que vous nous demandez sont nécessaires au traitement de votre inscription et sont destinées aux services de la Société. Vous pouvez accéder à ces informations et en demander la rectification auprès de la Société, via une demande en ligne (correctionbdd@efe.fr) ou par courrier à : EFE CURSUS - 35 Rue du Louvre - 75002 Paris - France en indiquant vos nom, prénom et adresse.
- Nos adresses peuvent faire l'objet d'un échange, d'une cession ou d'une location à d'autres Sociétés à des fins de prospection commerciale. Vous pouvez vous opposer à la transmission de ces données, selon les modalités ci-dessus.

EFE CURSUS - 35 rue du Louvre - 75002 PARIS

Tél. : 01 44 09 25 08 / Fax : 01 44 09 22 22 / E-mail : efe@efe.fr

Site : <http://www.efe.fr>

*Vous acceptez les conditions particulières qui figurent sur le site <http://www.efe.fr>



EFE CURSUS - 35 rue du Louvre - 75002 PARIS

Tél. : 01 44 09 25 08 - Fax : 01 44 09 22 22

E-mail : efe@efe.fr - Site : www.efe.fr

*Vous acceptez les conditions particulières qui figurent sur le site www.efe.fr



NOS AUTRES EXPERTISES

LES EXPERTISES MÉTIERS

➤ **Plus de 700 formations** pour accompagner l'évolution professionnelle de l'ensemble de vos collaborateurs



Droit social - Ressources humaines - Formation

Droit des affaires

Finance - Gestion

Comptabilité - Contrôle de gestion - Audit

Fiscalité

Banque - Assurance

Immobilier - Construction

Environnement - Sécurité - Énergie

LES EXPERTISES HUMAINES

➤ **Plus de 200 formations** pour accompagner le développement des compétences de l'ensemble de vos collaborateurs



**Efficacité professionnelle
Développement personnel**

Management & Leadership

Management de projet

**Assistant(e)s
Secrétaires**

Découvrez toute notre offre et commandez gratuitement vos catalogues sur www.efe.fr
tél. **01 44 09 25 08** - e-mail : infoclient@efe.fr



EFE
35 rue du Louvre
75002 PARIS
Tél. 01 44 09 24 24

Osez l'avenir

Pour tous renseignements ou projet formation

Tél. 01 44 09 25 08
E-mail infoclient@EFE.fr

EFE sur votre
mobile

EFE EST UNE MARQUE DU GROUPE
ABILWAYS

